



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011**

## **du Département de la Sécurité et de l'Environnement**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

## ENERGIE

Suite à l'accident nucléaire à Fukushima au Japon (le 11 mars) la Confédération décide de sortir progressivement du nucléaire. C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat adopte le 1<sup>er</sup> juin 2011 la **nouvelle Conception cantonale de l'énergie** (Cocen) et envoie en consultation l'**avant-projet de révision de la loi sur l'énergie**. Ce dernier prévoit quelques mesures fortes qui répondent au défi posé par la sortie du nucléaire. Il s'agit par exemple, la suppression des chauffages électriques dans les 15 ans, l'introduction d'un certificat énergétique obligatoire pour les bâtiments (loués ou vendus), l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations de chauffage ou la possibilité d'obliger les gros consommateurs à analyser leurs besoins en énergie.

Par ailleurs, le canton poursuit ses efforts dans le **domaine de l'énergie éolienne**. Une procédure d'évaluation simultanée des projets sur la base de critères coordonnés a été mise en place. Cette procédure doit se terminer au printemps 2012. Elle a déjà permis d'identifier cinq parcs en été 2011 (Tous-Vents, Vaudair, EolJorat Sud, Bel Coster, Ste-Croix). 32 autres sont en cours d'analyse.

Enfin, le DSE a aussi été fortement impliqué dans l'élaboration des projets d'affectations 100 millions de francs provenant de l'excédent financier prévu pour la péréquation fédérale (RPT) que le Conseil d'Etat a décidé d'investir dans les **énergies renouvelables**. Ces projets seront mis en œuvre dans le courant de 2012 et 2013.

## ENVIRONNEMENT

Le Conseil d'Etat a décidé le 22 juin 2011 de réorganiser les structures administratives traitant de l'environnement et de l'énergie, en les plaçant sous la conduite d'un directeur général, afin de développer la dimension stratégique dans ce domaine. La future **Direction générale de l'environnement** regroupera sous le même toit les missions et les ressources des actuels Services de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), des eaux des sols et de l'assainissement (SESA) et de la forêt, de la faune et de la nature (SFFN). Le nouveau directeur sera désigné début 2012.

Par décret du 31 mai 2011 le Grand Conseil a accordé un montant de CHF 3'000'000.- pour financer les aménagements piscicoles sur divers cours d'eau. Une **dizaine de chantiers de renaturation** ont été réalisés en 2011. Il s'agit essentiellement d'aménagements des embouchures de l'Arnon et des affluents de la Broye, ainsi que de remises à ciel ouvert. Par ailleurs, le Grand Conseil a accordé 25'730'000.- au Conseil d'Etat pour la réalisation de chantiers prioritaires de **protection contre les crues**. Ces travaux permettront de protéger la population et les infrastructures existantes vis-à-vis des dangers de crue connus à ce jour.

L'ONU a proclamé 2011 **année internationale de la forêt**, afin de renforcer la gestion durable, la préservation et le développement des forêts sur le plan mondial. Cela a permis au secteur forestier du canton de Vaud de communiquer avec le grand public sur les services rendus par les forêts, informer sur le travail des professionnels de la forêt et sensibiliser les décideurs sur les enjeux forestiers. Concrètement, au niveau vaudois, plus de 20 manifestations locales, régionales ou cantonales, comme un stand important de La Forestière au comptoir suisse, ont permis de présenter les différentes facettes et prestations des forêts vaudoises.

## SECURITE

En 2011, le travail législatif lancé en 2009 pour créer la **nouvelle organisation policière vaudoise** s'est achevé. Ils ont abouti à la ratification de la loi-cadre par le Grand Conseil lors de la séance du 13 septembre 2011 pour entrée en vigueur au 1er janvier 2012. Les règlements d'application de la nouvelle loi sont entrés en vigueur à la même date. La nouvelle organisation policière vaudoise, qui ponctue près de 20 ans de travaux et plusieurs projets inaboutis, a enfin pu voir le jour, en trois ans de travaux intenses. Elle permet ainsi de respecter l'autonomie communale tout en rationalisant le système et supprimant à terme les doublons.

Le **Conseil cantonal de sécurité** (organe de décision politique) et la **Direction opérationnelle** (organe de décision opérationnel) vont piloter en 2012 la mise en place de la police coordonnée et pourront tirer à terme des enseignements sur l'impact du nouveau système sur les organisations policières du canton. Enfin, un effort particulier a été entrepris en matière de **formation** en 2011 afin de mettre à niveau les policiers communaux en matière de compétence judiciaire.

La Police cantonale a aussi poursuivi ses efforts pour faire face au surcroît de travail administratif imposé par la **nouvelle procédure pénale fédérale** (CODEX), entrée en vigueur au début de 2012.

**Groupes de prestations**  
**103.1 Etat major**

## 103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

### Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la cheffe du département
- Traitement de procédures de recours.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Media
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

**Groupes de prestations**  
**103.2 Ressources humaines du département**

## 103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (appui à l'URH de la Polcant pour des dossiers particuliers tels que les procédures administratives).

### Descriptif

- Appui et conseil à la cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et office du DSE
- Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP, SDE notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, Université de Genève, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats internes et externes

**Groupes de prestations**  
**103.3 Finances**

## 103.3 Finances

---

Gestion financière et comptable du département.

### Descriptif

---

- Préparation du budget (pilotage, consolidation)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Conseils et appui en matière financière
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes

**Groupes de prestations**  
**103.4 Activités spécifiques**

## 103.4 Activités spécifiques

- Environnement
- Cafétéria

### Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- Coordination des travaux du GT Dangers naturels
  
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Environnement et dangers naturels:

- Cheffe du département
- Services de l'Etat
- ECA
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises

Cafétéria

- Mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJL, SECRI et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

### Sécurité informatique

L'Office de sécurité informatique (OSIC) a quitté le SG DSE au 1<sup>er</sup> janvier 2010, son chef ainsi qu'une collaboratrice constituant désormais l'organe « Auditeur de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication » (ASSIT), rattaché administrativement à la Chancellerie, et se consacrant exclusivement à l'audit de la sécurité.

Les autres membres de l'OSIC ont été transférés à la Direction des systèmes d'information (DSI).

Voir l'évolution sous DFIRE/Chancellerie et sous DINF/DSI

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Création d'une direction générale de l'environnement

Lors de l'annonce du départ à la retraite de M. Henri Rollier, chef du service du SEVEN, le Conseil d'Etat a, en date du 22 juin 2011, pris la décision de créer une Direction générale de l'environnement regroupant progressivement tous les services de l'environnement.

La mise au concours du poste de Directeur/trice général-e de l'environnement a été effectuée le 23 juin 2011 dans la perspective d'une entrée en fonction de la personne début 2012. La procédure de sélection arrive à bout touchant fin 2011.

Afin d'assurer la continuité des activités du SEVEN jusqu'à la nomination du/de la nouveau/velle directeur/trice général-e de l'environnement, M. Henri Rollier prolongera son activité dans sa fonction actuelle.

### Création d'une Entité stratégique rattachée au Secrétariat général

Sous l'impulsion donnée par le Conseil d'Etat de remodeler l'organisation de l'Administration cantonale vaudoise, le statut organisationnel du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes s'est mué de « service » en « entité stratégique » dès le 1<sup>er</sup> juin 2011 à l'entrée en fonction de la nouvelle cheffe du BEFH, Mme Magaly Hanselmann.

Cette entité est rattachée administrativement au Secrétariat général du DSE. Toutefois, Mme Hanselmann est rattachée directement à la Cheffe de département.

## Certification du SG en matière de SCI

Le SG-DSE a obtenu la certification de son Système de Contrôle Interne (SCI) au sens de la Norme d'Audit Suisse No 890 (NAS 890) et de l'art. 16, al. 1, let. e LFin.

Selon le rapport du 10 octobre 2011 de la fiduciaire Ernst & Young SA, il est ainsi attesté que le SCI du SG-DSE correspond à la NAS 890 au sens qu'il existe (concrétisé, vérifiable, adapté aux risques et à l'activité du service) et qu'il fonctionne (connu des collaborateurs, appliqué, existence d'une sensibilité au contrôle). En sus, le rapport atteste également que le SG-DSE répond aux exigences internes de l'ACV, à savoir la prise en compte du principe de la légalité et l'atteinte d'un niveau d'exigence 3 "standardisé".

Les quelque 6 mois de travaux nécessités pour cette certification ont consisté spécifiquement à identifier les risques, à tester, ajuster voire créer les directives et processus financiers clés du Service, et à établir une base de données dédiée à l'attention des collaborateurs/trices du SG-DSE. S'agissant d'un processus vivant et évolutif, la maintenance du SCI nécessite une mise à jour régulière et adaptée à la maîtrise des risques financiers.

## Réforme policière

Un appui intense a été apporté aux travaux liés à la réforme de l'organisation policière, qui ont abouti à l'adoption par le Conseil d'Etat en date du 6 avril 2011, et par le Grand Conseil le 13 septembre 2011, de l'Exposé des motifs et projet de loi sur l'organisation policière vaudoise (avec modification de plusieurs lois liées) ainsi que du Décret sur le financement de la réforme policière.

Quant aux divers textes réglementaires y relatifs, ils ont été approuvés par le Conseil d'Etat en date du 19 décembre 2011. Le même jour, le Conseil d'Etat a ratifié la composition du Conseil cantonal de sécurité.

L'entrée en vigueur de l'ensemble du dispositif a été fixée au 1er janvier 2012.

## Dangers naturels

La Confédération a accordé aux cantons suisses une prolongation d'un an du délai de réalisation des cartes de dangers naturels (fin 2012). Le Canton de Vaud est en bonne voie de terminer cette cartographie sur l'ensemble de son territoire: en 2011, quatorze des seize lots (bassins versants principaux) étaient en cours de réalisation. Les mandats de mises à jour des cartes existantes de la Plaine du Rhône et de la Plaine de l'Orbe (lots 10 et 13) seront lancés au printemps 2012. Les 267 communes concernées par ces cartes de dangers naturels (CDN) ont été impliquées dans cette démarche.

La Déléguée à l'environnement, avec le Chef de projet et les mandataires, présentent aux communes, lot par lot, les résultats de la première phase du projet (phase d'acquisition des données). Celle-ci inclut la cartographie des phénomènes observés sur le terrain et des événements passés, la détermination des scénarios de dangers qui seront pris en compte dans la deuxième phase du projet (phase d'interprétation des données) et les résultats des premières modélisations des processus dangereux. Les scénarios définissent les hypothèses et les mécanismes qui sont retenus pour réaliser les CDN, ils incorporent toutes les données de base essentielles à l'évaluation des degrés de dangers. Ils ont fait l'objet de nombreux allers et retours entre l'Unité dangers naturels (UDN) et les bureaux, d'une part pour standardiser les formats de rendus, et d'autre part pour valider les éléments spécifiques à chaque scénario.

La qualité géomatique des nombreuses données transmises à l'UDN sont validées par un checker (programme informatique) développé par l'UDN avec le soutien de la DSI. Les données techniques font l'objet de pointages sur le terrain par les deux auxiliaires engagés à cet effet. Parallèlement, un appui technique continu est fourni aux communes qui mettent en œuvre des révisions de plans d'affectation, des projets de plan partiel d'affectation et des autorisations de construire dans les secteurs potentiellement exposés aux dangers naturels.

Les communes des Préalpes attendent ces cartes de dangers naturels nécessaires pour leur développement territorial, mais attendent encore des clés d'interprétation pour leurs transcriptions dans l'aménagement du territoire. Un EMPD fixant les données et les informations indispensables à cette transcription est en cours de rédaction.

Le site internet lié aux dangers naturels est disponible : [www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/](http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/)



Rapport annuel de gestion 2011  
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)  
Secrétariat général (SG-DSE)

**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)**

**105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)**

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

**Descriptif**

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie romande de police)

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

## Groupes de prestations

### 105.1 Services généraux (opérationnel)

#### 105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PolCant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

#### Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

**Groupes de prestations**  
**105.2 Gendarmerie**

## 105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

### Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

**Groupes de prestations**  
**105.3 Police de Sûreté**

## 105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices municipales) et coordonner leur action

## Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEI Yverdon

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Disparition de deux jeunes jumelles

Matthias SCHEPP a enlevé ses filles jumelles Alessia et Livia le 30.01.2011 et s'est suicidé dans le sud de l'Italie le 03.02.2011. Alessia et Livia n'ont pas été retrouvées. Le soir de l'annonce de cet enlèvement parental, d'importantes recherches ont immédiatement été entreprises tant par la Police municipale de Lausanne que par la Police cantonale vaudoise. Les critères permettant le déclenchement d'une alerte enlèvement sur notre territoire -mesure qui n'aurait rien amené, l'intéressé se trouvant déjà hors du territoire suisse- n'étaient clairement pas remplis s'agissant d'un enlèvement intraparental. Les recherches de grande ampleur effectuées par la suite en Suisse, en France et en Italie notamment ne permettent toujours pas à ce jour de situer de quelque manière ces deux jumelles.

Un exercice "alerte enlèvement" à l'échelle 1:1 sera conduit cette année par la Police cantonale vaudoise.

### Centres EVAM

Dans les communes du canton qui hébergent des centres EVAM, de fréquentes patrouilles préventives et des opérations de polices planifiées, notamment dans le domaine des stupéfiants, ont permis d'aboutir à des interpellations et/ou des saisies de produits illicites. Des actions ont été mises en place pour rassurer la population et garantir l'ordre et la sécurité publique. La situation peut être considérée comme calme au niveau de ces centres. Chaque nouvelle structure d'accueil EVAM fait l'objet d'une évaluation des risques et des mesures sont prises en conséquence, tant au niveau préventif que répressif.

### Manifestations sportives

La Cellule Renseignement Opérationnel hooliganisme (CRO) a travaillé principalement sur deux domaines sportifs : le hockey (LHC) avec 14 engagements dont 9 à domicile et surtout le football (FC LS) avec 18 engagements dont 9 à domicile, beaucoup plus conséquents. L'encadrement de ces diverses manifestations a impliqué l'engagement non seulement des spécialistes de la scène hooligan, mais aussi une parfaite collaboration entre la Police cantonale et la Police municipale de Lausanne pour les matchs du FC LS. Globalement le bilan des actions est positif. Les mesures prises ont permis de garantir la sécurité publique et le bon déroulement des matchs de championnat ou amicaux dans le canton. Une septantaine de personnes au total ont été identifiées et dénoncées pour différentes infractions.

### Visites de Chefs d'Etats

Au mois de mai, leurs Majestés le Roi Juan Carlos 1er et la Reine Sofia d'Espagne, ainsi qu'au mois d'octobre Mme Pratibha Devisingh Patil, Présidente de la République de l'Inde, ont effectué une visite dans notre pays et ont été reçues sur plusieurs sites vaudois. La Police cantonale, en collaboration avec tous les partenaires de la sécurité, a mis en place lors de ces visites un dispositif garantissant un accueil et un niveau de sécurité à la hauteur de leurs rangs, tout en permettant au service du protocole de respecter les programmes établis.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### Entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale suisse

L'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale suisse a nécessité de profonds changements touchant principalement la formation de l'ensemble des collaborateurs policiers, l'adaptation de la structure de prise en charge des affaires (permanence), la mise en place de nouveaux processus et l'adaptation des locaux d'audition.

Au terme de la première année, plusieurs constats s'imposent :

- Une forte diminution des mises en détention préventive durant les premiers mois de 2011. Cette tendance a été partiellement corrigée dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre et les demandes des procureurs au Tribunal des mesures de contrainte sont actuellement en nette augmentation;
- La délégitimation des auditions contradictoires à la police par les procureurs a tendance à se généraliser. Ces opérations imposent une importante coordination entre les différents intervenants (plaignant-s, complice-s, co-auteur-s, avocat-s, interprète-s,..) et occasionnent un surcroît d'activité administrative pour les policiers.
- La prise en charge immédiate des personnes interpellées et l'introduction de l'instruction contradictoire génèrent une augmentation des heures supplémentaires. En effet, il n'est pas rare que les policiers effectuent plus de 10 heures sans interruption de jour comme de nuit pour finaliser le dossier dans les délais imposés par la loi;
- Des mesures drastiques ont dû être prises pour diminuer les balances horaires du personnel au détriment parfois du travail d'enquête.

À la fin 2011, on peut considérer que la nouvelle procédure est maîtrisée par les enquêteurs mais la surcharge de travail générée pose un problème de suivi des enquêtes pour lequel des solutions doivent encore être trouvées.

### Mise en œuvre de la police coordonnée

En 2011, les travaux lancés fin 2009 dans le cadre de la réforme policière se sont poursuivis. Ils ont abouti à la ratification de la loi-cadre par le Grand Conseil lors de la séance du 13 septembre 2011 pour entrée en vigueur au 1er janvier 2012, en même temps que la bascule des 2 points d'impôts devant garantir le financement du nouveau dispositif sécuritaire et la résiliation des contrats de prestations. Les règlements d'application de la nouvelle loi sont entrés en vigueur à la même date. L'implication forte aussi bien au niveau opérationnel que politique a contribué à diffuser un message positif quant à la réforme policière. La nouvelle organisation policière vaudoise, qui ponctue près de 20 ans de travaux et plusieurs projets inaboutis, a enfin pu voir le jour, en trois ans de travaux intenses. Elle permet ainsi de respecter l'autonomie communale tout en rationalisant le système et supprimant à terme les doublons. Fixant les principes de base, elle affirme également le rôle du canton dans le pilotage global du système par la désignation du Commandant de la police cantonale à la tête de l'organe de conduite opérationnel.

Le Conseil cantonal de sécurité (organe de décision politique) et la Direction opérationnelle (organe de décision opérationnel) vont piloter en 2012 la mise en place de la police coordonnée et pourront tirer à terme des enseignements sur l'impact du nouveau système sur les organisations policières du canton, en particulier la Police cantonale qui doit revoir sa répartition des forces sur le plan territorial et à l'intérieur de ses ressources pour le traitement des affaires judiciaires.

Enfin, un effort particulier a été entrepris en matière de formation en 2011 afin de mettre à niveau les policiers communaux en matière de compétence judiciaire. L'augmentation du niveau de formation et partant des prestations policières doit se poursuivre en 2012.

### Pérennisation du site de Savatan pour l'Académie de police

Dans son rapport du 17.02.2010, la Cour des comptes du canton de Vaud recommandait la fixation d'un cadre juridique pour l'Académie de police du Chablais. Un pas important a été franchi le 17 juin avec la décision prise de créer à échéance 2015-2019 un établissement de droit public sur le site de Savatan, la participation de la Confédération dans la nouvelle entité n'étant pas encore clairement définie à ce jour. Malgré cette incertitude, le développement de l'Académie valdo-valaisanne au cours de ces dernières années, avec pour corollaire le rapprochement avec le canton de Genève pour certaines formations, donne à penser en l'état que la direction choisie est la bonne.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
1	Optimisation de la correction des rapports de gendarmerie	Réalisé	Des simplifications ont été mises en œuvre pour éviter des étapes de correction des rapports. Les formulaires ont été au besoin simplifiés et adaptés aux situations pour permettre une utilisation plus rationnelle. Les flux ont été adaptés en conséquences.
2	Simplification de la gestion des bulletins d'hôtels	En attente	La mesure de simplification de la gestion des bulletins d'hôtel adoptée par le Conseil d'État n'a pas encore pu être mise en œuvre pour cause d'absence de financement; ce dernier devrait être obtenu en 2012 dans le cadre l'EMPD "Schéma directeur" de la Police cantonale. Cette innovation sera profitable aux hôteliers par l'apport d'un gain de temps et aux corps de police en terme d'efficacité dans la recherche de personnes.
3	Mise en place d'un guichet unique pour les autorisations de manifestation	Réalisé	Le POCAMA a été mis en production le 12.09.2011. Plusieurs communes, l'UCV et l'ADCV ont réagi par rapport à la "lourdeur" du formulaire pour les petites manifestations et à la facturation d'émoluments lors de l'organisation de manifestations de bienfaisance (application des lois et règlements inhérents). Le seuil d'utilisation a été défini (autorisations et/ou préavis cantonaux et/ou permis temporaires nécessaire-s) et un groupe de travail avec des représentants des communes a été constitué pour améliorer le système et développer un formulaire simplifié pour certains types de manifestations. Beaucoup de corrections ont été et seront encore apportées au vu de l'expérience acquise au fil des semaines. Actuellement, 917 demandes ont été traitées avec succès.



## Sources d'informations complémentaires

## Informations publiques

### Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- *"Surveillance mutuelle des habitations"*
- *"Attention aux cambrioleurs du crépuscule"*

### Statistiques

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

### Prévention de la criminalité

- Prévention de la criminalité
- Prévention routière
- Liens pour la campagne "Stop pornographie" :  
[http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne\\_pedocriminalite.php](http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php)  
<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>
- Criminalité sur internet  
<http://www.cybercrime.ch/>  
<http://www.petitchaperonrouge.com>

### Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Recrutement des policiers vaudoises

Académie de police

**Groupes de prestations**  
**107.0 Administration**

---

## 107.0 Administration

Gestion et administration du service.

---

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

**Groupes de prestations**

**107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation**

**107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation**

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

**Descriptif**

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

**Groupes de prestations**

**107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation**

**107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation**

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

**Descriptif**

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

**Groupes de prestations**

**107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier**

**107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier**

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

**Descriptif**

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

**Groupes de prestations**  
**107.4 Mesures administratives**

## 107.4 Mesures administratives

---

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

## Descriptif

---

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

**Groupes de prestations**

**107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques**

**107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques**

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

**Descriptif**

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du canton

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Organisateurs de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

**Rapport annuel de gestion 2011**  
**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**  
**Service des automobiles et de la navigation (SAN)**

**Evénements marquants, évolutions significatives**

Le SAN doit faire face à une forte augmentation des prestations. Liée à l'accroissement du parc de véhicules et à celui de la population, cette augmentation se poursuivra dans les années à venir.

Le projet Via Sicura et son train de mesures sera également un paramètre très important pour les prestations futures.

Les chiffres ci-après démontrent l'évolution croissante tant au niveau de la population qu'en ce qui concerne le parc de véhicules et les activités du SAN.

	2008	2009	2010	2011
Evolution démographique population résidente	684'922	697'802	708'177	717'911
Progression du parc de véhicules (en nbre)	482'188	491'113	501'785	513'018
Examens de conduite (toutes catégories confondues)	17'078	17'918	19'411	20'441
Nombre de mesures prononcées (total)	18'395	19'581	21'634	20'556



## **Certification ISO**

---

Pour répondre aux attentes de la clientèle, un système de Management de la Qualité a été mis en place. Ce projet est ponctué par une reconnaissance officielle SQS. Le SAN est donc certifié ISO 9001:2008 depuis décembre 2011.

## **Aménagement des nouveau locaux du SAN**

---

Un pas important dans le projet d'aménagement des nouveaux locaux a été franchi puisqu'un crédit d'étude a été alloué. Le Conseil d'Etat a donc validé la proposition du SAN pour l'étude d'une délocalisation.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
4	Suppression du formulaire de demande d'immatriculation	en cours	
5	Génération automatique de la liste des attestations d'assurance pour permettre l'immatriculation sans passage du client au guichet	en suspens	à attribuer
6	Introduction de cases à cocher sur les formules en guise de check-lists pour le client	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
7	Introduire systématiquement pour les formulaires en ligne des masques de saisie qui permettent un enregistrement des données dans le système informatique	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
8	Suppression de l'envoi par la police au SAN de rapports de dénonciation pour excès de vitesse n'entraînant pas de mesure administrative	en cours	sera réglé d'ici fin 1er trimestre 2012
9	Envoi par messagerie des convocations au contrôle technique des véhicules	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
10	Impression immédiate d'une nouvelle convocation en sortie de ligne d'expertise lorsque le véhicule est défectueux	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
11	Informatisation des rapports des contrôles techniques itinérants (véhicules agricoles et spéciaux)	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
12	Changement d'adresse par internet	introduit en 2010	en 2011, environ 7'800 changements ont été effectués
13	Création d'une aide en ligne sous forme de "tutorial" pour les formules du SAN	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
14	Mise à disposition dans les zones publiques d'informations assurant la promotion des prestations publiques	en suspens	à réattribuer
15	Mise en place d'une offre périphérique pour les contrôles médicaux des chauffeurs professionnels et révision des tarifs	introduit	
16	Inscription à l'examen théorique pour le permis sans rendez-vous préalable	introduit	Chaque mercredi sur le site de Lausanne, plus de 150 candidats passent leur examen

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)  
Service des automobiles et de la navigation (SAN)

**Sources d'informations complémentaires**

D'autres informations peuvent être obtenues sur le site [www.vc.ch/san](http://www.vc.ch/san)

**Groupes de prestations**  
**109.0 Gestion et administration du service**

---

## 109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

---

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

## Groupes de prestations

### 109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

#### 109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

#### Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

**Groupes de prestations**  
**109.2 Protection de la population**

## 109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

### Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

**Groupes de prestations**  
**109.3 Gestion de l'arsenal de Morges**

## 109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

### Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équipement personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement, des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipement pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB), et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

**Groupes de prestations**

**109.4 Musée militaire vaudois (MMV)**

**109.4 Musée militaire vaudois (MMV)**

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

**Descriptif**

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges



**Groupes de prestations**  
**109.5 Protection civile**

## 109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

### Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à "Lothar")

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Direction

Le Service de la sécurité civile et militaire a été dirigé ad intérim par M. Laurent Husson jusqu'au 31 janvier 2011, puis par M. Frédéric Schaer jusqu'au 31 décembre 2011. Le retour de M. Denis Froidevaux au SSCM sera effectif début janvier 2012.

#### **Conférences latines**

Sous la présidence de la Cheffe DSE, la Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population s'est réunie à deux reprises, les 31 mars et 1<sup>er</sup> décembre 2011.

La conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire, sous la présidence de M. Frédéric Schaer, s'est, quant à elle, réunie les 5-6 mai et 24 novembre 2011.

#### **Plans de coordination pour l'intervention**

Un des efforts principaux dans ce domaine s'est porté sur la réalisation de 10 nouveaux plans de coordination, élaborés en collaboration avec les partenaires ORCA et les services spécialisés et validés par le Comité directeur ORCA (organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe). La diffusion des 31 plans auprès des instances concernées est prévue en 2012.

#### **Doctrine d'engagement de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC)**

Débutée en 2010, la rédaction de la doctrine d'engagement de l'EMCC, fixant le cadre du dispositif ORCA et clarifiant les tâches et les responsabilités de l'EMCC et son fonctionnement s'est poursuivie intensément. Sa diffusion auprès des instances concernées est prévue en 2012.

#### **Sécheresse et canicule 2011**

En raison d'une période de grande sécheresse associée au risque récurrent de canicule estivale, une veille "vague de chaleur" a été mise en place en coordination avec les services concernés. En informant sur le degré de gravité pour chaque risque les autorités compétentes ont bénéficié d'une vision globale de la situation. Cette veille sera reconduite en 2012.

#### **Réseau radio des forces sécuritaires POLYCOM, l'ECA à bord**

Le SSCM et l'ECA ont étroitement collaboré afin que la Centrale 118 (CTA) ainsi que les organes de conduites des sapeurs-pompiers soient reliés sur le même réseau radio que l'ensemble des partenaires de la protection de la population. De ce fait la conduite peut être garantie avec l'ensemble des partenaires feux bleus.

### Protection civile

#### **Engagements PCI**

La protection civile a été engagée à 28 reprises lors de situation d'urgence (recherches de personnes, évacuations, hébergement, ravitaillement des partenaires, inondations, tempêtes, effondrement d'immeuble, appui à la circulation). 495 personnes ont ainsi été mises sur pied représentant 898 jours de service. Plusieurs organisations régionales de protection civile (ORPC) ont été sollicitées pour des engagements au profit de la collectivité, tels que Gymnaestrada. 1671 personnes ont été convoquées pour 3678 jours de service.

#### **Engagement du matériel EN "événement naturel" - Collaboration avec l'ECA**

Un protocole d'accord entre l'Etablissement cantonal d'assurances contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) et le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) assure depuis cette année l'engagement commun du matériel de lutte contre les risques et dangers d'inondation permettant la protection contre les crues ou le pompage d'eaux chargées. Une formation conjointe entre les Services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) et la PCI a été dispensée par des instructeurs issus des deux entités.

#### **Abris de protection civile**

La modification relative à la nouvelle loi fédérale (LPPCi 2012) et son ordonnance entrant en vigueur au 1er janvier 2012, transférant des communes au canton la compétence en matière de gestion des places protégées et de l'encaissement des contributions de remplacement, a nécessité à l'échelon du SSCM une prise en compte de nouveaux paradigmes. Des mesures urgentes auprès des communes en attendant la mise en conformité des bases légales cantonales ont été en conséquence mises en œuvre.

#### **Alimentation électrique des antennes POLYCOM**

La protection civile, en partenariat avec la police cantonale, ont élaboré des plans afin de garantir l'alimentation électrique des antennes POLYCOM en cas de black-out prolongé. Un rapport de faisabilité sera édité début 2012.

#### **Réseau d'alarme des forces d'intervention de la protection civile**

Reposant sur le réseau de pagers de l'ECA, 1500 pagers ont été mis en service dans la protection civile, permettant d'alarmer 24/24 ses forces intervenantes.

## **Affaires militaires et logistique (AMiL)**

---

### **Visites de troupes**

Trois visites de troupe, parrainée par le canton, ont eu lieu :

- le 15 septembre 2011, à Wicheln, auprès du bataillon de carabiniers 1, en présence de Monsieur Philippe Martinet, vice-président du Grand Conseil, à l'occasion du service annuel du corps de troupe voué à l'instruction aux armes, appareils et véhicules;
- le 10 octobre 2011, à Payerne, auprès de la base aérienne 11, où la troupe était engagée dans un exercice d'ensemble des Forces aériennes, et
- le 5 décembre 2011 à Bière, pour rencontrer les cadres et la troupe du groupe d'artillerie 1, corps engagé dans un exercice de tir et de mobilité dirigé par le commandant de la brigade blindée 1, en présence de Mme la cheffe DSE.

La tradition étant instaurée, Mme la cheffe DSE a rencontré les officiers de carrière domiciliés et oeuvrant en terre vaudoise le 24 novembre 2011. Elle a présidé la manifestation cantonale de libération des officiers et sous-officiers supérieurs le 8 décembre 2011.

### **Arsenal**

Le contrat de prestations avec la Base logistique de l'armée a été renouvelé pour un montant de CHF 1,566 mio. De même, celui au profit de l'Office fédéral de la protection de la population pour la remise à neuf des masques de protection civile a été reconduit pour un montant de CHF 147.500.00.

### **Musée militaire vaudois**

Présentation de l'exposition avec publication d'une plaquette consacrée au peintre vaudois Henri Meylan.

Réorganisation des réserves des pièces d'artillerie entreposées au Boiron en restituant leurs pièces au Musées National et au Musée de l'armée, les pièces cantonales ayant été entreposées à Saint-Prex.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### **Exercice TRANO 11**

Les 8 et 9 novembre, un exercice d'état-major sur le thème d'un accident ferroviaire majeur a réuni, sous l'égide de l'Etat-major cantonal de conduite, les partenaires de la protection de la population vaudoise ainsi que les représentants des CFF. Elaboré durant l'année par une équipe de projet multipartenaires, cet exercice a permis aux membres de l'Etat-major de se familiariser aux différents outils, processus et infrastructures mis en œuvre.

### **Fusion des divisions administration militaire et logistique sur le site de Morges**

Les travaux de construction entrepris à l'Arsenal sous la conduite du SIPAL ont permis selon le calendrier prévu de rapatrier la division administration militaire sur le site de Morges et de la fusionner avec la division logistique. Au 1<sup>er</sup> octobre 2011, la dénomination de la nouvelle division, issue des deux précitées, répond à Division des affaires militaires et logistique (AMiL).

### **Projet AGILE**

Les débats menés aux chambres concernant la modification de la Loi fédérale sur la protection de population et de la protection civile ont eu pour effet la mise en veille du projet AGILE remanié. Pendant cette période de latence, un projet d'accompagnement « PILOTE 10 » a été mis en place afin d'appuyer les organisations régionales de protection civile désireuses d'aller de l'avant à l'exemple de Lausanne Nord et de Lausanne-Ville, lesquelles constitueront en 2012, sous l'appellation Lausanne district, plus qu'une seule région.

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)  
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)  
**Sources d'informations complémentaires**

## Site Internet

---

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM : [www.vd.ch/sscm](http://www.vd.ch/sscm).

**Groupes de prestations**  
**111.0 Administration**

## 111.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique :

L'application ADSE de gestion des autorisations et concessions pour l'utilisation du domaine public cantonal des eaux a généré 5844 factures de redevances annuelles 2011 pour un total de 8'504'782.- Fr.

- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

**Groupes de prestations**  
**111.1 Eaux**

## 111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

### Descriptif

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

**Groupes de prestations**  
**111.2 Sols**

## 111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

### Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC, )
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes



**Groupes de prestations**  
**111.3 Assainissement**

## 111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

### Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

**Groupes de prestations**  
**111.4 Déchets**

## 111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

### Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Gestion des déchets

#### Taxe communale sur les déchets

Le recours formulé par une habitante de la commune de Romanel contre l'utilisation d'une taxe forfaitaire pour le financement de la gestion des déchets de la commune a entraîné une décision de la Cour constitutionnelle, contre laquelle la Municipalité a recouru. Ce recours a été tranché en juillet 2011 par le Tribunal Fédéral, qui confirme la teneur de la directive fédérale éditée en 2001 et indique de manière claire la répartition des modes de financement par groupes de déchets (en particulier l'utilisation de la taxe proportionnelle). Le TF détermine en outre que le délai d'adaptation des règlements communaux est amplement dépassé. Suite à cet arrêt, le SESA a immédiatement publié une circulaire de synthèse à l'attention des communes vaudoises et réadapté son règlement type. Plusieurs groupes régionaux de communes ont entamé une démarche d'harmonisation des règlements (La Côte, Centre et Nord du canton, Riviera, région lausannoise).

Une initiative parlementaire au sujet de l'introduction dans la loi sur la gestion des déchets d'un principe de taxation proportionnelle de la production de déchets ménagers a été traitée et est en attente des délibérations de la commission ad hoc du Grand Conseil qui a débuté ses travaux début 2012.

#### Financement des infrastructures communales

Un nouveau projet de crédit-cadre (6,8 mios) pour le financement d'infrastructures communales, de tâches d'information et d'études de planification a été adopté par le Conseil d'Etat, et sera soumis en 2012 au Grand Conseil

#### Divers

Conformément au Plan de gestion des déchets, le rattachement de la région de la Côte, gérée par la société SADEC, à la zone d'apport des déchets urbains de l'usine TRIDEL à Lausanne a été entériné par cette organisation, qui a demandé officiellement sa participation au capital actions de TRIDEL S.A.

### Sites contaminés

Un projet de nouveau décret destiné à financer les assainissements, investigations, surveillances et travaux relatifs aux anciennes décharges et aux sites contaminés, sera soumis au Grand Conseil début 2012. D'un montant total de CHF 3'936'700, il permettra de poursuivre le traitement de la décharge de Noville et l'assainissement de nombreuses décharges de moindre importance.

Suite au dépôt d'une motion (Jobin), une modification de la Loi sur l'assainissement des sites pollués a été proposée, introduisant une subvention cantonale pour l'assainissement des buttes de tir. La décision du Grand Conseil est attendue pour l'été 2012.

### Carrières et gravières

#### Transport des graviers par le rail

Trois projets de gravières en cours intègrent dans la mesure du possible un transport des matériaux par le rail, élaboré sous l'égide de la société du BAM-MBC pour la région du Pied-du-Jura, tendant à réduire significativement les nuisances occasionnées par le transport routier dans une région fortement sollicitée. Deux projets d'interfaces de livraison des graviers par le rail sont en cours à Gland et Daillens, et font l'objet d'études menées sous le contrôle des communes-sites et des associations de développement économiques ARCAM, ADGV et Région du district de Nyon.

#### Transport lacustre des matériaux graveleux

La première phase d'une étude examinant les possibilités de transport lacustre des matériaux graveleux sur l'Ouest de l'arc lémanique a débuté en 2011 et se poursuivra en 2012. Trois sites principaux ont été déterminés (Founex, Prangins, Tolochenaz), et la consultation des Municipalités a débuté à fin 2011.

#### Plan directeur des carrières

La première phase de la refonte intégrale du Plan directeur des carrières prévue pour 2011 est achevée : elle démontre d'importantes restrictions dues à différentes contraintes de protection des eaux, de la nature et du paysage. La durée des réserves potentielles passe ainsi de plus de 200 ans à 70 ans environ. Une deuxième phase destinée à prendre en compte le développement territorial de 101 communes touchées dans leur environnement immédiat par d'éventuels projets de gravières et carrières a également démarré à fin 2011. Les grandes organisations de protection de la nature et de l'environnement sont associées à la démarche.

## Eaux

### Renaturation des cours d'eau

Par décret du 31 mai 2011 le Grand Conseil a accordé un montant de CHF 3'000'000.- pour financer les aménagements piscicoles sur divers cours d'eau. Un premier tour de négociation de la convention-programme "renaturation", qui couvre la période 2012-2015, a eu lieu avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) à fin 2011. Un deuxième tour de discussions aura lieu début 2012, dans le but d'harmoniser les besoins du canton (établis à env. 15 Mios) avec les montants alloués actuellement par la Confédération (9 Mios).

### Protection contre les crues

Par 8 décrets différents, le Grand Conseil a accordé 25'730'000.- au Conseil d'Etat pour la réalisation de chantiers prioritaires de protection contre les crues. Ces travaux permettront de protéger la population et les infrastructures existantes vis-à-vis des dangers de crue connus à ce jour. Ils permettront en outre de garantir le développement économique de régions menacées à l'image de la région de la zone commerciale de Chamard sur le territoire communal de Montagny-près-Yverdon. Ces travaux seront finalement accompagnés de diverses mesures de revitalisation des cours d'eau aménagés (notamment par l'élargissement de certains tronçons).

### Orbe supérieure

Une convention intercommunale franco-suisse a été préparée avec l'étroite collaboration du parc régional du Haut Jura français (PRJH). Cette convention règle les modalités de collaboration de trois communes suisses et deux françaises signataires en vue de garantir un état quantitatif optimum en période de basses eaux. Elle définit des accords de régulation du débit issu du lac des Rousses alimentant l'Orbe sur les territoires de la France et la Suisse. Il est prévu que les cinq communes, le SESA et le PRJH signent ce document au printemps 2012.

### 3ème correction du Rhône

L'année 2011 a été consacrée à informer et consulter l'ensemble des communes du Chablais. Ces dernières ont accueilli plutôt favorablement l'avant-projet optimisé, y compris la renaturation du delta. Une incertitude subsiste sur le secteur Aigle-Colombey afin de définir où se feront les élargissements. Par ailleurs une expertise neutre a été engagée par le Conseil d'Etat valaisan pour analyser le projet global de la 3ème correction du Rhône sous l'angle de la nécessité d'une sécurité durable de la population ainsi que du respect des règles de l'art et du cadre légal. Les résultats de cette expertise, attendus pour le début de l'année 2012, seront pris en compte dans la suite des procédures.

Au plan financier, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat, par décret du 31 mai 2011, un crédit de 2'190'000.- pour payer les charges d'établissement des projets prioritaires de la 3ème correction du Rhône et frais de direction.

### Hydroélectricité

La recherche de nouvelles énergies durables, dont celles relatives à l'hydroélectricité, a continué en 2011. Le canton répond à la volonté de la Confédération de voir augmenter la production de 2'400 GWh par l'optimisation des installations existantes et 4'000 GWh au total (Concept "Stratégie énergétique 2050). Les projets hydroélectriques actuels sont listés dans la rubrique "projets particuliers".

### Sécheresse

De début mai à fin novembre 2011, un décret d'interdiction de pompage a été prononcé et géré par le SESA. Ces mesures ont permis de garantir des débits minimum sur l'ensemble des cours d'eau malgré la sécheresse très intense de cette année, comparable à celle de 1976.

### Lutte contre les micropolluants

Dans le cadre de la "stratégie micropolluants" vaudoise, un plan cantonal est en voie d'achèvement. Il définit et réorganise l'assainissement, en identifiant en particulier les stations d'épuration qui devront à terme traiter ces polluants en très faibles concentrations. Ce plan organisera le territoire en plusieurs bassins versants, et servira dans un premier temps à mener des études d'avant-projets et chiffrer les investissements. Une participation financière cantonale est prévue; elle nécessitera une modification de la loi vaudoise sur la protection des eaux.

Le savoir-faire du laboratoire pour quantifier une cinquantaine de substances (micropolluants) dans les eaux usées et superficielles a été développé. Un programme d'analyse systématique débutera en 2012.

### Protection des eaux souterraines

La forte hausse, depuis plusieurs années, du nombre de demandes d'implantation de sondes géothermiques (forages), l'évolution de la technique, ainsi que les exigences de la législation fédérale actuellement en vigueur, ont conduit le SESA à revoir entièrement le règlement sur les pompes à chaleur (PAC). Le nouveau règlement, approuvé par le Conseil d'Etat le 31 août 2011, annule l'ancien document datant de 1982, devenu complètement obsolète.

## Déchets, sols, carrières et gravières

### Gestion des déchets

Le projet corrigé de décharge contrôlée inerte (DCMI) à Forel - Lavaux a été remis à l'enquête publique fin novembre 2010 et la procédure suit son cours.

Les projets de Lausanne-Crissier, Eysins, Bofflens et Rougemont ont été développés à des degrés divers et ont été mis à l'enquête publique en 2011 pour les deux premiers. Le litige opposant certains habitants de Rougemont à la planification cantonale a trouvé un dénouement par l'option du développement d'un site alternatif, avec le soutien de la Municipalité.

L'expertise des sites potentiels pour une décharge bioactive à Oulens-sous-Echallens, Method et Crissier s'est poursuivie (sondages profonds et essais d'infiltration), suite à un accord passé avec la municipalité de Method.

Une recherche de sites portant sur l'entier du territoire romand a été achevée à la fin de l'année, associant les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne. Sur le plan vaudois, elle confirme la détection de sites opérée dans le cadre de la recherche de sites potentiels pour une installation de stockage des déchets spéciaux, et ajoute quelques sites de moindre importance.

La mise en exploitation d'une bourse aux matériaux d'excavation fin 2009 a permis de publier 35 offres et demandes, et d'enregistrer 170 inscriptions d'entreprises.

Trois projets de dépôts pour matériaux d'excavation ont été achevés et ont été autorisés (L'Abergement, Dizy et Villeneuve). Un grand projet a été mis à l'enquête sur les communes de Prangins et Coinsins.

L'étude de la reconstitution de la carrière du Mormont par un grand dépôt de matériaux d'excavation s'est poursuivie, en relation avec un grand projet d'extension de la carrière. Cette extension pénétrant à l'intérieur du périmètre IFP actuellement en vigueur, un dossier d'intention sera présenté au Conseil Fédéral par CemSuisse pour permettre de déterminer si l'intérêt de cette extension est prépondérant.

Le processus de mise à niveau des sites de tri et récupération des déchets minéraux de chantier est en voie d'achèvement, avec 30 autorisations délivrées.

### Sites contaminés

L'assainissement du site de l'ancienne décharge de Colliare à Penthaz a été réalisé dans sa première phase par un confinement des déchets nuisibles à la qualité de la nappe phréatique sous-jacente. Un système de couverture visant à éviter la lixiviation par les eaux météoriques sera installé courant de l'année 2012.

L'assainissement de la décharge de Trélex est en phase d'étude pour sa réalisation.

La première étape des travaux sur le site de Noville a été achevée en 2011. L'observation de la qualité des eaux de la nappe confirme déjà que la deuxième phase consistant à aérer les eaux de lixiviation par arrosage en surface doit être mise en œuvre.

Le SESA a rédigé une initiative parlementaire, coordonnée avec les autres cantons romands, visant à réviser le délai d'interdiction de mise en décharge de déchets dommageables pour l'environnement dans les sites soumis à assainissement, ce critère étant déterminant pour l'attribution de la contribution fédérale prévue par l'OTAS.

### Carrières et gravières

Les décisions positives publiées par le Département au sujet des projets de gravières des Ursins à Montherod, des Frouyes à Yvonand et des Bruyères à Buchillon ont fait l'objet de recours auprès de la CDAP. La procédure relative au projet des Ursins a repris suite à l'enquête publique du projet de contournement routier de Gimel (coordination des procédures). Le recours portant sur le projet des Frouyes a été partiellement accepté pour la partie relevant des mesures de hauteur de la nappe phréatique. Le recours interjeté auprès du Tribunal fédéral au sujet du projet des Bruyères a été rejeté.

Suite à la mise à l'enquête d'un projet de gravière à Apples, trois oppositions ont été formulées. La principale opposition, formulée par les voisins, est en cours de résorption par la passation d'une convention avec l'exploitant. L'aboutissement de ce projet confirme la validité de la systématisation des démarches participatives, se traduisant par une forte réduction des conflits.

La procédure d'étude technique de sécurisation d'un secteur des carrières d'Arvel a été achevée suite à l'éboulement de fin 2008. Le projet a été mis à l'enquête et a suscité de nombreuses oppositions, en traitement.

Plusieurs prolongations de permis d'exploiter des gravières ont été délivrées. Un permis d'exploiter pour une première étape de la gravière du Cambèze 10 a été délivré (390'000 m<sup>3</sup>), pour un site totalisant plus d'un million de mètres cubes exploitables.

## Eaux

---

### Renaturation

Une dizaine de chantiers de renaturation ont été réalisés en 2011. Il s'agit essentiellement d'aménagements des embouchures de l'Arnon et des affluents de la Broye, ainsi que de remises à ciel ouvert.

### Hydroélectricité

En 2011, le SESA a traité de nombreux projets, parmi lesquels:

**Hongrin-Léman+** (le chantier a débuté en avril 2011 en vue d'installer une puissance additionnelle de 180 MW par pompage turbinage), le **palier MBR** de Massongex à Bex sur le Rhône (la coordination a été renforcée avec la 3ème correction du Rhône par la conduite partagée d'une étude des mesures de compensation du projet MBR en relation avec le Rhône), **Lavey+** (accompagnement de la ville de Lausanne dans la définition des débits résiduels), **les Farettes**, à Aigle (traitement des 3 oppositions qui ont été retirées dans le cadre de la première enquête publique relative à l'octroi de la concession. La démarche d'octroi du permis de construire pour le projet définitif est agendée pour l'année 2012), le **Forestay**, à Chexbres (la 2ème étape relative au projet définitif a été réalisée; les oppositions sont en cours de traitement), et **Orbe-Moulinet**, où les travaux ont débuté à fin juin 2011.

### Protection des eaux souterraines

Le 2 novembre 2011 le Conseil d'Etat a approuvé un lot de 22 cartes de secteurs de protection des eaux à l'échelle 1.25'000. Cette révision était dictée par la nécessité de mettre en place les secteurs Au (protection des eaux souterraines) et Ao (eaux de surface), ainsi que le secteur ÜB (reste du territoire), regroupant les anciens secteurs B et C. Ces cartes sont dès lors conformes à la législation fédérale.

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)  
Service des eaux, sols et assainissement (SESA)  
**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**112.0 Administration**

## 112.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique, informatique et géomatique
- Support communication

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts



**Groupes de prestations**  
**112.1 Forêts**

## 112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

### Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SDT,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

**Groupes de prestations**  
**112.2 Faune, chasse et pêche**

## 112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

### Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier et des grands carnivores
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SCAV, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEV)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL, EPIA)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

**Groupes de prestations**  
**112.3 Nature et paysages**

## 112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

### Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SDT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL, HEPIA)

## Événements marquants, évolutions significatives

### Direction du service

En 2011, outre les événements et évolutions développés dans les rubriques qui suivent, le service a consolidé sa position dans plusieurs dossiers stratégiques transversaux, notamment :

- en matière de dangers naturels, avec une participation à la conduite renforcée du dispositif de mise en œuvre des cartes des dangers naturels par la création d'un bureau de la Commission cantonale des dangers naturels, présidé en alternance par les chefs des service du développement territorial, des eaux, sols et assainissement et des forêts, de la faune et de la nature.
- en matière de planification des énergies renouvelables, avec un engagement important du service dans le comité de planification des parcs éoliens (Copeol), co-présidé par les chefs du service de l'énergie et de l'environnement, du développement territorial et des forêts, de la faune et de la nature.
- au niveau de la création de réseaux écologiques dans l'agriculture, avec une implication importante de la Conservation de la nature dans le cadre de l'analyse et du suivi des dossiers, en collaboration avec le service de l'agriculture.

### (Conventions-programmes (RPT))

La Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Pour le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), cela s'est concrétisé par la signature de 8 conventions-programmes (CP) dans le domaine de l'environnement et d'un contrat de droit public.

1. Ouvrages de protection (forêts)
2. Forêts protectrices
3. Biodiversité en forêts
4. Economie forestière
5. Nature et paysage
6. Parc naturel d'importance nationale : parc naturel régional Jura vaudois
7. Parc naturel d'importance nationale : parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
8. Sites de protection des oiseaux d'eau et de la faune sauvage
9. Sensibilisation du public au niveau de la nature et du paysage (contrat)

Ces conventions prévoient l'achat de prestations par la Confédération. Le canton est chargé de fournir ces prestations, soit en effectuant lui-même les travaux, soit en déléguant ces derniers à des partenaires. Les objectifs des projets relatifs aux CP doivent être réalisés sur une période de 4 ans.

L'année 2011 correspond à la fin de la première période RPT. Au 31 décembre, tous les objectifs définis dans les CP n'ont pas pu être totalement réalisés. En accord avec la Confédération, le service a prolongé d'une année les CP concernées (les 5 premières mentionnées précédemment). Ce délai supplémentaire permettra de rattraper le retard, d'atteindre la grande majorité des objectifs et par conséquent d'utiliser les contributions fédérales prévues à cet effet.

L'année 2011 correspond également à la préparation de la prochaine période RPT. Durant l'été dernier, les responsables des domaines concernés par les CP ont eu plusieurs séances de négociations avec les collaborateurs de l'Office fédérale de l'environnement (OFEV). Au 1er janvier 2012, démarre une nouvelle période quadriennale de CP. Le SFFN est concerné par 9 CP. Les principaux changements sont :

1. le contrat "Sensibilisation du public" a été intégré dans la CP Nature et paysage,
2. une nouvelle CP relative à la Réserve de la rive sud du lac de Neuchâtel (Grande Cariçaie) a fait son apparition.

### Inspection cantonale des forêts

#### (Année internationale de la forêt)

L'ONU a proclamé 2011 année internationale de la forêt, afin de renforcer la gestion durable, la préservation et le développement des forêts sur le plan mondial. Cela a permis au secteur forestier du canton de Vaud de communiquer avec le grand public sur les services rendus par les forêts, informer sur le travail des professionnels de la forêt et sensibiliser les décideurs sur les enjeux forestiers.

Concrètement, au niveau vaudois, plus de 20 manifestations locales, régionales ou cantonales, comme un stand important de La Forestière au comptoir suisse, ont permis de présenter les différentes facettes et prestations des forêts vaudoises.

L'année 2011 a été l'occasion de développer le site "forêt" du SFFN et de produire divers documents de vulgarisation sur les forêts (dépliants sur les fonctions des forêts, brochure "Eclairages sur les forêts vaudoises", etc.). Par ailleurs, plusieurs ouvrages et articles sur les forêts

vaudoises ont été rédigés et publiés durant 2011.

La presse écrite, les radios nationale et locales ont largement et positivement relayé les multiples fonctions de ce patrimoine naturel. Enfin, le canton a contribué au film "les mystères de la forêt" produit par les cantons et la confédération.

Par ailleurs, la cheffe du département en charge des forêts, Présidente de la Conférence des directeurs cantonaux des forêts, a relayé lors de plusieurs manifestations et interventions publiques en Suisse et dans le canton de Vaud, le message politique sur la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

Le service a contribué essentiellement de manière indirecte aux manifestations en mettant à disposition ses compétences, sa documentation (dont les photos), son personnel, ainsi que de petits appuis financiers pour soutenir quelques projets. Le résultat global est très satisfaisant et la gestion et la préservation des forêts en sortent renforcées auprès de la population et des autorités.

### **Conservation des forêts**

En 2011, dans le cadre de leurs tâches de surveillance de l'aire forestière et de délivrance des autorisations spéciales, la section Conservation des forêts et les inspecteurs des forêts ont traité 797 dossiers. Ce nombre confirme la tendance à la hausse depuis une décennie. La section est notamment impliquée de manière croissante dans la prise en compte des dangers naturels dans l'aménagement du territoire.

### **Formation professionnelle**

La fréquentation du Centre de formation professionnelle forestière au Mont-sur-Lausanne, tant dans les activités de formation initiale que dans celles de formation continue, est restée très soutenue. Le nombre d'apprentis forestiers-bûcherons reste constant (~135) et plus de 680 personnes ont participé à l'un ou l'autre cours de formation continue proposé par le Centre.

La rentrée scolaire 2011 a été marquée par le début de la mise en oeuvre d'un programme intitulé "sport et prévention" destiné à améliorer la condition physique des apprentis forestiers-bûcherons.

Au niveau des contenus des formations, le Centre veille à adapter les supports et les contenus des cours à l'évolution des techniques forestières et des objectifs de gestion des forêts. On notera en 2011 l'élaboration des fiches techniques sur les soins modérés aux forêts, en collaboration avec divers spécialistes forestiers.

## **Conservation de la faune**

En ce qui concerne les grands carnivores et pour la première fois depuis 2000, ils ont été responsables de la perte de seulement 2 animaux domestiques. Le très faible taux d'attaque enregistré dans les Alpes est clairement lié à l'effort considérable des éleveurs pour protéger leurs troupeaux car le lynx demeure très présent. Ainsi, 90% des quelques 7'600 ovins et caprins estivant dans les Alpes vaudoises ont fait l'objet de mesures de prévention contre des attaques de grands carnivores. Grâce à la bonne collaboration avec les gérants d'alpage, 30 chiens de protection financés par la Confédération, des aides-bergers et un civiliste ont été engagé conjointement par la Conservation de la faune et AGRIDEA contribuant ainsi à ce très faible taux d'attaque. En Suisse, 50% des animaux domestiques situés dans les zones alpines de présence des grands carnivores sont protégés ; le canton de Vaud dépasse largement la moyenne nationale et se situe même au premier rang en matière de protection des troupeaux.

Les dégâts du gibier à l'agriculture sont globalement restés stables par rapport aux années précédentes, à l'exception de ceux commis par le sanglier, notamment aux céréales, qui s'élèvent à CHF 85'000.-, soit trois fois plus qu'en 2010. Essentiellement sur la rive sud du lac de Neuchâtel, l'effort de prévention des dégâts a été intensifié et au total 52km de clôtures électriques ont été posés autour des cultures à risque. En 2011, le fonds de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier a permis d'indemniser l'entier des dégâts annoncés et évalués par les 10 taxateurs officiels.

## **Inspection de la pêche**

La loi révisée sur la protection des eaux, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011, constitue un pas décisif en matière de financement des mesures de revitalisation et de réduction des effets négatifs de l'exploitation hydroélectrique. Le service est fortement impliqué dans les démarches de planification cantonale de la revitalisation et de l'assainissement des cours d'eau. Celles-ci se basent notamment sur les résultats du réseau écologique cantonal.

L'année 2011 a été marquée également par l'entrée en vigueur du nouveau règlement international sur la pêche dans le Léman. Cette réglementation constitue l'aboutissement de nombreuses concertations visant à adopter des prescriptions appropriées pour les quelque 8'000 pêcheurs de loisir et 150 pêcheurs professionnels du lac.

La révision de la convention de subventionnement régissant la collaboration entre la Société vaudoise des pêcheurs en rivières (SVPR) et le service arrivera à terme en 2012. La réorganisation du corps de gardiennage auxiliaire (69 gardes) permet d'une part, de renforcer la surveillance sur le terrain et d'autre part, de réguler la charge de travail des gardes permanents du service. Les réorientations stratégiques du plan de repeuplement piscicole ont été définies en 2011 ; la mise en oeuvre des mesures nécessitera un accompagnement et une communication soutenue avec les 43 sections de la SVPR. Sur le plan de la formation, plus de 400 pêcheurs suivent annuellement les cours dispensés dans le canton, attestant ainsi du bon fonctionnement des opérations.

## Conservation de la nature

### De nouvelles conventions programmes pour la période 2012-2015

L'année a été marquée par la définition des priorités de mise en œuvre de la politique cantonale dans le domaine nature et paysage et la planification des besoins financiers fédéraux pour la période 2012-2015. Les négociations menées avec la Confédération ont permis d'obtenir une contribution totale pour la prochaine période de 4 ans d'un peu plus de CHF 5'500'000 pour la conservation des valeurs naturelles et paysagères du canton, Rive sud du lac de Neuchâtel incluse. Les demandes du canton de pouvoir disposer de conventions ad-hoc et de moyens financiers adéquats pour la protection des sites marécageux ont été partiellement entendues par la Confédération, qui innove en proposant une nouvelle convention spécifique à la Rive sud. Si la contribution fédérale globale pour les objectifs nature et paysage s'avère supérieure aux années précédentes, elle reste cependant insuffisante pour assurer la protection des enjeux naturels et paysagers du canton. En raison de la surface élevée de biotopes d'importance nationale sur le territoire vaudois et de leur importance comme réservoir biologique pour les espèces, la Conservation de la nature a prévu de réserver à l'avenir 2/3 des montants cantonaux à la protection et à l'entretien de ces biotopes, ainsi qu'à des mesures ciblées en faveur d'espèces reconnues comme prioritaires au niveau suisse et au niveau cantonal. Le solde des moyens financiers sera réservé pour des mesures en faveur du paysage, la sensibilisation des communes aux enjeux naturels de leur territoire et la mise en réseau des biotopes. Dans ce domaine spécifique, 2011 a été caractérisée par une évolution exponentielle des demandes émanant des agriculteurs pour mettre en réseau leurs surfaces de compensation écologique et bénéficier des contributions financières fédérales et cantonales. Alors qu'en 2010, le canton recensait quelques 20 périmètres de réseaux agro-écologiques, leur nombre a triplé en 2011. En application de la loi cantonale sur l'agriculture, de nouveaux modèles de convention d'exploitation ont été établis pour assurer la conservation du patrimoine naturel en zone agricole.

### Les parcs, une étape clé franchie

"Habemus Parcam", c'est en ces termes que le parc naturel régional Gruyère - Pays d'Enhaut s'est exprimé pour annoncer sa reconnaissance officielle par la Confédération en septembre dernier et l'obtention du label Parc. Jusqu'à ce jour, ce parc disposait d'un statut de parc candidat. Dès 2012, et ce pour 10 ans, il entrera dans une phase d'exploitation. Une démarche analogue a été menée par le canton pour le parc Jura Vaudois qui a déposé une demande pour l'obtention du label le 13 janvier 2012. Pour ces deux parcs, de nouvelles conventions-programmes ont également été établies pour 2012-2015 et des négociations conduites avec la Confédération. Celles-ci ont permis de dégager un soutien financier plus important de la Confédération, en particulier pour le parc Jura Vaudois.

### Le paysage, objet d'une attention particulière

Alors que le Conseil fédéral adoptait en novembre dernier le message de ratification de la Convention européenne du paysage, le canton initiait en parallèle plusieurs projets et études relatifs au paysage, comme expression d'une part du patrimoine naturel et culturel, mais aussi comme cadre de vie pour la population des zones urbaines et rurales et ressource économique pour le tourisme et l'agriculture. Ainsi, un projet pilote "contributions à la qualité du paysage, Plaine de l'Orbe", fruit d'une collaboration interservices, a été adressé par le service de l'agriculture à la Confédération à fin 2011.

Une démarche de précision et d'affinage de l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites a également débuté. Elle vise à établir des objectifs de protection et d'évolution du paysage adaptés aux différentes régions du canton et propre à chaque objet de l'inventaire. Dans le cadre de la procédure d'identification des parcs éoliens, une étude spécifique a également été réalisée pour noter et comparer la valeur et la naturalité des sites potentiels d'implantation de ces nouvelles infrastructures et quantifier l'impact des dessertes qui devront être créées pour leur exploitation.

Enfin dans les villes, les projets d'agglomérations ont intégré de manière quasi systématique un volet primordial relatif au paysage. De même, des lignes d'action propres aux entités paysagères de la Broye ont pu être proposées dans le plan directeur de cette région.

### Biodiversité cantonale, des priorités qui se précisent

Les démarches engagées en 2010 dans le cadre de l'année internationale ont débouché sur un élément stratégique de mise en œuvre, à savoir la refonte complète de la Fiche E22 du plan directeur cantonal, relative au réseau écologique cantonal (REC). Ce réseau participe en effet à la stratégie nationale et cantonale en faveur de la biodiversité. Il précise à l'échelon régional le Réseau écologique national qui fixe les grands axes de déplacement de la faune à l'échelle suprarégionale et intercantonale, par exemple entre le Jura et les Alpes ou entre les deux versants de la Vallée du Rhône. Enfin, il localise les territoires comportant un enjeu prépondérant de biodiversité et qui doivent être préservés de la construction. L'objectif du REC est que d'ici 2020 entre 15 et 20% du territoire cantonal assurent une fonction de réservoirs ou liaisons biologiques, afin de réduire les risques d'extinction des espèces prioritaires. La liste des espèces pour lesquelles le canton a une responsabilité particulière a également été finalisée en 2011. Elle servira d'outil clé dans la hiérarchisation des mesures à conduire en forêt, en zone agricole ou en ville pour préserver la biodiversité dans les années à venir.

En parallèle, les actions de sensibilisation et d'encouragement des communes à la prise en compte de la biodiversité se sont poursuivies. En juin 2011, le département de la sécurité et de l'environnement a décerné aux communes de l'Abbaye, de Prangins et d'Yverdon-les-Bains, le prix des "communes lauréates de la biodiversité" et pour celle de Lausanne une distinction honorifique pour son engagement de longue date en faveur de la nature et du paysage.

## **Direction du service**

En 2011, le service a mené à bien son principal projet pour la législature, à savoir la révision complète de la loi forestière vaudoise. Le projet a été approuvé par le Conseil d'Etat le 11 mai 2011, puis examiné par la commission du Grand Conseil au cours du deuxième semestre. L'examen du projet au plénum du Grand Conseil est prévu au premier semestre de l'année 2012.

Le service a également veillé à poursuivre les objectifs faisant partie du Programme de législature et dont les descriptions figurent dans le rapport spécifique le concernant. A fin 2011, sur 16 objectifs, 7 étaient entièrement atteints et 9 partiellement, leur mise en œuvre se poursuivant en 2012.

Le service a démarré, avec l'appui du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), une démarche de mise en place de son Système de contrôle interne (SCI). Les trois premières étapes qui consistent 1) à décrire l'environnement de contrôle au sein du service; 2) à détailler les processus de contrôle et 3) à définir la cartographie des risques sont déjà réalisées. Il reste à effectuer l'analyse des risques et les tests de contrôles avant de pouvoir envisager la certification du SCI du service.

## **Inspection cantonale des forêts**

### **Conservation des forêts**

Au cours de cette année, l'accompagnement des projets de parcs éoliens situés en aire forestière ainsi que l'augmentation de la lourdeur des cas de police forestière (notamment dans les régions à forte pression immobilière, à savoir l'arc lémanique et les communes touristiques des Préalpes) a particulièrement sollicité la section et les inspecteurs des forêts.

Enfin, la section a collaboré à la mise en œuvre du portail cantonal des manifestations (POCAMA). Initié depuis quelques années en collaboration avec la Police cantonale et la DSI, ce projet est entré dans sa phase de mise en œuvre avec le démarrage officiel en septembre 2011. Ce nouvel instrument permet une rationalisation considérable du traitement administratif de toutes les manifestations d'une certaine importance, ainsi qu'une rationalisation des tâches des collaborateurs concernés.

### **Formation professionnelle**

L'année 2011 a été caractérisée par un engagement soutenu du Centre de formation professionnelle forestière dans le cadre général des activités liées à l'année internationale de la forêt, en particulier en faveur du stand "la forêt sort du bois" au Comptoir suisse.

## **Conservation de la faune**

L'année a été marquée par le lancement ou la mise à jour de plusieurs documents stratégiques de conservation et de gestion de la faune vaudoise. Ainsi, un plan de gestion du castor et de ses habitats a été rédigé, puis mis en consultation. Sa validation est prévue pour le second semestre 2012. Le plan de gestion du sanglier établi en 2000, a été fondamentalement revu pour tenir compte de l'évolution de la répartition de cette espèce et de ses comportements. Il définit notamment l'intensité nécessaire de la régulation du sanglier en fonction des dégâts commis tout en encourageant la mise en place de mesures de prévention sur les points noirs. Finalement, la mise à jour du plan sectoriel cerf 2007-2011 a été initiée avec les partenaires forestiers et devrait aboutir à un document validé à la fin du premier semestre 2012.

Durant le premier semestre de l'année, un important travail de concertation a été réalisé au travers de 15 séances préparatoires, afin d'élaborer les lignes directrices pour la chasse pour la période 2011-2016. Entre autres nouveautés, le canton a élaboré un plan de tir spécifique pour le chamois dans les Alpes, afin de tenir compte de l'importante pression réalisée par le lynx sur cet animal. Les objectifs visant à réduire, puis stabiliser les populations de sanglier et de cerf ainsi qu'à poursuivre un prélèvement modéré du lièvre, de la bécasse des bois et du tétras-lyre, ont été confirmés.

## **Inspection de la pêche**

Sous la conduite de Mme la cheffe du département, le service assure, en collaboration avec le SESA et le SDT, la conduite de la mise en œuvre de la deuxième série de mesures du plan de protection de la Venoge (période 2010-2013). Deux aménagements de passe à poissons ont été réalisés en 2011. Les autres mesures de revitalisation et de sécurisation de la voie CFF font l'objet de plusieurs réticences ; la mise à l'enquête publique de ces projets est toutefois imminente.

Dans le cadre de la démarche SimpA, le service poursuit le projet visant à améliorer et rationaliser les opérations de délivrance et de suivi des permis de pêche (environ 6 à 8'000 personnes) et des permis de chasse. L'adoption d'une interface informatique commune avec les 10

préfectures permettra un gain de temps et d'énergie considérable pour les employés de l'Etat. Les démarches entreprises par la DSI pour développer la vente de permis de pêche par internet aboutiront en 2012.

La révision de l'inventaire piscicole cantonal a débuté en 2010 et se poursuivra jusqu'en 2012. La définition d'un réseau de 105 stations d'inventaire et de monitoring (pour les espèces menacées) permettra de mieux appréhender les menaces actuelles qui pèsent sur l'évolution des populations, telles que le réchauffement des eaux, la présence des micropolluants ou l'essor d'espèces invasives. Le réseau de mesure de la température des eaux a été étendu en 2011 sur ces stations. Fait marquant, un suivi de la biodiversité piscicole a été réalisé pour la première fois dans les lacs de Morat (2010), Neuchâtel, Joux et Brenet (2011), en collaboration avec l'institut fédéral EAWAG. Cette étude inédite prendra fin en 2012 avec l'échantillonnage du Léman. Ces opérations permettent la constitution d'une collection de référence unique en Suisse (déposée au musée d'histoire naturelle de Berne), en vue d'analyses génétiques ou toxicologiques ultérieures. Elles contribueront à orienter les priorités du canton en terme de gestion et de conservation des espèces.

## **Conservation de la nature**

### **Conservation et restauration de biotopes**

Dans le cadre de l'utilisation du solde des crédits liés au plan de relance de la Confédération, d'importants travaux de revitalisation de biotopes ont pu être menés en 2011. Ainsi, sur le site des Creux de Terre à Chavornay, près de 5,5 ha de bas-marais ont fait l'objet de mesures de débroussaillage, de fauche ou de décapage pour enrayer leur atterrissement. Dans la région de Ferreyres, plusieurs clairières thermophiles ont pu être dégagées et des prairies sèches d'importance nationale restaurées.

### **3ème correction du Rhone**

Suite à la conclusion en 2010 de la faisabilité de la création du delta à l'embouchure du Rhône dans le lac Léman, deux variantes de scénario d'aménagement ont été élaborées en 2011. Une image directrice du delta futur et de ses usages a pu être dégagée et obtenir l'aval d'une majorité des acteurs concernés.

### **Révision de l'inventaire des prairies sèches**

A la demande du canton, le Conseil fédéral a donné son accord le 9 décembre 2011 à une révision partielle de l'Ordonnance sur les prairies et pâturages secs d'importance nationale. Celle-ci permet de radier 10,4 ha de prairies sèches situées dans des zones à bâtir cantonales existant avant l'établissement de l'inventaire et dont la conservation ne pouvait être garantie. Ces modifications ont été compensées par de nouveaux objets de valeur équivalente qui entrent dans l'inventaire et qui totalisent 18 ha.



## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
17	Délivrance en ligne des permis de pêche et de chasse et gestion électronique des statistiques	En cours	Ce projet est très avancé et devrait déboucher sur la mise en ligne de la vente des permis de pêche dès la fin 2012. Les permis de chasse suivront ultérieurement.
18	Délégation de la préparation des journées de formation des candidats chasseurs à l'organe faitier de la chasse (DIANA)	En cours	Une convention de collaboration est en cours de préparation avec la Diana.
19	Réduction du nombre de traitement de dossiers CAMAC par le SFFN	Terminé	Une réduction de 55% du nombre de dossiers traités par la Conservation de la nature a été réalisée, en renonçant à l'examen de tous les dossiers pour lesquels les communes ou d'autres services effectuent le traitement principal.
20	Délivrance des autorisations du SFFN au moyen d'un formulaire unique, sur internet	En attente	Ce projet est en attente des ressources informatiques suffisantes pour le réaliser, le projet de délivrance en ligne des permis de pêche et de chasse et gestion électronique des statistiques étant traité en priorité.
21	Généralisation du principe du contrôle par sondage dans le cadre des demandes de subventionnement	En cours	Cette mesure est progressivement mise en œuvre dans différents secteurs du service, en fonction des révisions ou mises à jour de procédures et processus.
22	Regroupement des centrales du SFFN	En attente	Ce projet sera désormais intégré aux mesures qui découleront de la création de la Direction générale de l'environnement.
23	Mise en ligne des formulaires de demande d'indemnisation liés aux dégâts du gibier	En attente	Ce projet est en attente des ressources informatiques suffisantes pour le réaliser, le projet de délivrance en ligne des permis de pêche et de chasse et gestion électronique des statistiques étant traité en priorité.
24	Mise en ligne d'un formulaire unique pour la détention d'animaux	En attente	Ce projet est en attente des ressources informatiques suffisantes pour le réaliser, le projet de délivrance en ligne des permis de pêche et de chasse et gestion électronique des statistiques étant traité en priorité.
25	Simplification des règles d'indemnisation des gardes faune/pêche auxiliaires	Abandonné	Cette mesure ne peut déroger aux règles générales de l'ACV applicables en matière de versement d'indemnités ou de salaires.
26	Harmonisation de la procédure de mise à jour des plans entre les services lors de légalisation de nouvelles limites de forêt	En cours	Le cadre légal a été amélioré avec la révision complète de la loi forestière vaudoise et la collaboration entre services optimisée à la suite du projet de mise à jour des surfaces agricoles utiles (projet SAU). De nombreux anciens dossiers ne sont par contre pas encore mis à jour, faute de ressources.

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)  
Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)  
**Sources d'informations complémentaires**

Site internet du service : [www.vd.ch/forets](http://www.vd.ch/forets)

**Groupes de prestations**  
**113.0 Administration**

---

## 113.0 Administration

Gestion et administration du service.

---

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux
- Communes
- Autres cantons
- Médias
- Usagers
- Entreprises

**Groupes de prestations**  
**113.1 Environnement**

## 113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

### Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT,SCRIS, SAGR, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEV, OFT, OFROU, OFSP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

**Groupes de prestations**  
**113.2 Matières dangereuses**

## 113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

### Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Elaboration du cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés
- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SESA, SR, Police cantonale, SSCM, SDT, SDE, SSP)
- ECA
- OFEV
- OFT
- OFSP
- OFROU
- CFF

**Groupes de prestations**  
**113.3 Energie**

## 113.3 Energie

---

Economie énergétique.

### Descriptif

---

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

## ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

### *Planification territoriale : un besoin de coordination prépondérant*

En 2011, la sollicitation du SEVEN est restée très forte dans le cadre des démarches de planification entreprises aussi bien pour les projets d'agglomération que pour les schémas directeurs régionaux et locaux. Pour l'ensemble de ces démarches, les aspects d'économie d'énergie, de protection de l'air, de lutte contre le bruit, de protection contre le rayonnement non ionisant et de protection contre les accidents majeurs ont dû être abordés et coordonnés.

En particulier, les projets d'agglomération devront répondre aux demandes de la Confédération en matière d'environnement et d'autre part devront contribuer à relever les défis majeurs que constituent la planification énergétique à l'échelle d'un territoire aussi vaste qu'une agglomération et l'objectif de concilier densification et maintien d'un environnement de qualité.

### *Site internet*

Le site internet de l'Etat est une source d'information particulièrement utilisée dans le domaine des nuisances environnementales, des installations de chauffages, de l'efficacité énergétique ou des subventions liées au développement des énergies renouvelables.

Soucieux d'apporter une information rapide et actualisée, le SEVEN a procédé à une refonte des pages thématiques traitant les multiples domaines le concernant. Une présentation uniformisée permet de mettre en évidence le lien très fort existant, par exemple, entre la protection de l'air et tous les aspects énergétiques liés à la combustion pour la production de chaleur, tout en facilitant la navigation de l'utilisateur.

## ENERGIE

### Généralités

Dans le domaine de l'énergie, l'année 2011 a été placée sous le signe des événements survenus le 11 mars à Fukushima, événements qui ont amené la Suisse à revoir sa politique énergétique et à programmer une sortie progressive du nucléaire.

Jusqu'alors, même si la Constitution de notre canton comporte une disposition prévoyant qu'il doit « collaborer aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire » (art. 56, al. 4), les préoccupations relatives à l'approvisionnement en électricité restaient néanmoins atténuées par une certitude raisonnable de disposer pour longtemps encore de courant d'origine nucléaire.

Le fait de devoir développer de manière plus contraignante et rapide que prévu des solutions de substitution a eu, bien sûr, un impact important sur la politique énergétique cantonale.

### Nucléaire

En 2010, les démarches ont été effectuées en vue de l'organisation de plusieurs votations sur les objets nucléaires en mai 2011.

Ce n'est pas moins de quatre objets qui étaient soumis à votation populaire afin de définir le préavis vaudois pour la construction de trois nouvelles centrales nucléaires à Gösgen (SO), Beznau (AG) et Mühleberg (BE). Il s'agissait également de définir le préavis vaudois, de portée consultative, à la 1ère étape relative pour la première étape du plan sectoriel fédéral «Dépôts en couches géologiques profondes» concernant le stockage des déchets nucléaires.

Suite à l'accident nucléaire à Fukushima au Japon (le 11 mars), la Cheffe du Département fédéral en charge l'énergie, Doris Leuthard, décide le 15 mars, de la suspension des procédures en cours en vue de la construction des 3 nouvelles centrales. Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral confirme la sortie progressive du nucléaire en décidant de ne pas renouveler les centrales nucléaires en service et leur arrêt définitif entre 2019 et 2034. Le 28 septembre 2011, le Conseil des Etats a confirmé l'approche du Conseil fédéral. Ainsi, les vaudois n'ont pas été appelés à se prononcer sur les trois projets de centrales nucléaires.

En date du 15 mai 2011, le préavis consultatif du peuple vaudois, issu des urnes, sur le projet fédéral concernant le dépôt de déchets nucléaires en couches profondes est clairement négatif: 64,85 % des citoyens ayant participé au vote ont voté non, contre 35,15 de « oui ». Le Conseil d'Etat relève que la problématique des déchets nucléaires actuels et à venir reste, à ce jour, non résolue. Comme le précise l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire, il convient en effet de souligner que l'entreposage des déchets en surface peut présenter de nombreux risques qui ne doivent pas être sous-évalués.

En date du 30 novembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé hier le rapport sur les résultats de la première étape de la sélection de sites pour le stockage de déchets radioactifs en couches géologiques profondes. Il a ainsi décidé d'inscrire dans le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» les six domaines d'implantation proposés par la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) - Jura-est, Pied sud du Jura, nord des Lägern, Südanden, Wellenberg et Zurich nord-est. Il a en outre chargé le

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de lancer l'étape 2 de la recherche de sites. Les domaines d'implantation proposés feront l'objet d'études approfondies pendant les quatre ans que durera cette seconde étape.

### Révision de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)

La version actualisée de la « Conception cantonale de l'énergie », élaborée en 2010, a été adoptée par le Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> juin 2011. Ce document a donc permis la réalisation d'un avant-projet de LVLEne qui a pu être mis en consultation du 10 juin au 30 septembre. Cet avant-projet prévoyait quelques mesures fortes en cohérence avec la volonté de sortie du nucléaire telles que, par exemple, la suppression des chauffages électriques dans les 15 ans, l'introduction d'un certificat énergétique obligatoire pour les bâtiments (loués ou vendus), l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations de chauffage ou la possibilité d'obliger les gros consommateurs à analyser leurs besoins en énergie.

### Energie éolienne

L'année 2011, à l'instar de 2010, a demandé un engagement très important de la part des principaux services concernés (SEVEN, SDT, SFFN, SIPAL,...). La planification prévue initialement dans le plan directeur cantonal a été développée afin d'évoluer vers une identification déterministe des projets éoliens. On peut relever :

1. La création d'un comité de pilotage interservice (COPEOL).
2. La publication de directives cantonales pour l'installation d'éoliennes de hauteur totale supérieure à 30 mètres, le 20 avril 2011.
3. La mise en place d'une procédure d'identification des sites d'éoliennes, en amont des procédures de planification, de manière à pouvoir réaliser une évaluation simultanée des projets sur la base de critères coordonnés. Cette procédure doit se terminer au printemps 2012. Elle a déjà permis d'identifier cinq parcs en été 2011 (Tous-Vents, Vaudair, EolJorat Sud, Bel Coster, Ste-Croix). 32 autres sont en cours d'analyse.

Le plan d'affectation cantonal du parc des éoliennes de Ste-Croix a été mis à l'enquête publique du 8 janvier au 7 février 2011 et a fait l'objet de 14 oppositions (dont une avec 1674 signatures).

### Bâtiment

Le Programme Bâtiments, piloté de manière centralisée par les cantons et la Confédération et financé par une affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, est entré en 2011 dans sa deuxième année d'existence. Le 1<sup>er</sup> avril a vu une modification « à la baisse » des conditions d'octroi par les instances centrales.

Ces mesures étaient rendues nécessaires par un épuisement rapide des fonds. Elles ont cependant été décidées sans consultation des cantons et mises en œuvre très rapidement. Cela a généré une forte insatisfaction dans le public comme dans la plupart des services cantonaux en charge de cette opération.

### 100 Mf

Le 19 août 2011, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il allait libérer un demi milliard de francs provenant de l'excédent financier prévu pour la péréquation fédérale (RPT). Il a prévu, sur cette somme, d'affecter 100 millions de francs aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

Il s'agit d'un signal important de la part du Conseil d'Etat qui montre ainsi sa volonté d'amorcer sérieusement la révolution énergétique découlant de l'abandon du nucléaire. Il souhaite également que cet octroi profite à l'économie cantonale et favoriser la recherche et l'innovation dans le domaine de l'énergie, dans nos hautes écoles en particulier.

## ENVIRONNEMENT

### Protection de l'air

#### *Suivi des installations de méthanisation*

En 2011, le secteur de production de biogaz s'est largement développé dans le canton de Vaud avec la réalisation de plusieurs nouvelles usines de méthanisation, permettant ainsi de valoriser d'importante quantité de déchets organiques. Dans la perspective où ce type d'exploitation présente des risques significatifs de nuisances olfactives, et afin d'assurer la bonne maîtrise de ces installations de traitement des déchets, le SESA et le SEVEN ont mis en œuvre une démarche de coordination, afin d'accompagner les nouvelles exploitations durant la mise en service des installations, et ainsi assurer un suivi régulier. Cela s'est concrétisé par des contrôles mensuels des infrastructures et des moyens de gestion mis en place, permettant ainsi d'identifier tout manquement relatif à l'état de la technique en vigueur et d'éviter d'éventuelles dérives d'exploitation, notamment en terme d'émission d'odeurs incommodes issues des matériaux en décomposition.

#### *Réduction des émissions d'ammoniac - Projet fédéral*

Le canton de Vaud prend part au projet 77a fédéral qui a débuté en 2011, ayant pour objectif la réduction des émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture, source principale de ce polluant. Ce projet prévoit de subventionner les mesures techniques ou organisationnelles permettant de réduire sensiblement ces émissions, notamment par des améliorations techniques sur les exploitations d'élevage, des structures adaptées pour le stockage des lisiers et l'optimisation des méthodes d'épandage sur les terres agricoles (utilisation de pendillards).

Durant les cinq années prévues pour ce projet national, et afin de mettre en évidence les bénéfices issus de ces améliorations structurelles en terme de pertes d'ammoniac, le SEVEN est chargé d'assurer le suivi des niveaux d'immissions sur différents sites représentatifs des activités agricoles. Depuis le mois d'octobre 2011, quatre sites sont alors équipés de capteurs spécifiques, dont les mesures mensuels



serviront à effectuer le bilan sur l'efficacité respective des différentes mesures mises en œuvre.

#### *Plan d'action en cas de pic de pollution – Smog estival*

Depuis plusieurs années, la période estivale est souvent synonyme de pics de pollution à l'ozone. Afin d'assurer une information et des actions coordonnées au niveau régional face à ce problème récurrent, le canton de Vaud s'est doté d'un arrêté cantonal en cas d'épisode de pollution à l'ozone (smog estival). Cet arrêté précise les actions entreprises par les autorités lorsque les concentrations atteignent des niveaux pouvant affecter la population et l'environnement. En coordination avec le Service de la mobilité, ce plan d'action prévoit notamment, à l'instar de son équivalent hivernal, une mesure incitative de promotion des transports publics.

#### *Actualisation du cadre légal du contrôle des chauffages*

En 2011, une actualisation du cadre légal relatif au contrôle périodique des installations de chauffage (règlement et directives) a été réalisée, dans la perspective d'une mise en œuvre des exigences cohérentes et circonstanciées, notamment une simplification quant à la périodicité des mesures de contrôle (système bonus/malus). En effet, considérant que le parc vaudois des chauffages par combustion compte près de 90'000 installations, contrôlées périodiquement par une trentaine de contrôleurs officiels et plus d'une centaine d'entreprises spécialisées agréées, le cadre d'application se doit d'être bien défini et exhaustif, mais avant tout adapté à la réalité du terrain.

#### *Actualisation du plan de mesures OPair de l'agglomération Lausanne-Morges*

Depuis le 11 janvier 2006, date d'adoption par le Conseil d'Etat du plan des mesures OPair 2005 de l'agglomération Lausanne-Morges, des développements significatifs sont à constater dans les différents domaines concernés par la pollution de l'air. Les aspects liés à l'énergie ont connu une mutation fulgurante, l'offre en transports publics a considérablement évolué, la démographie de l'agglomération est en pleine effervescence, pour ne citer que trois exemples. L'actualisation de cet instrument de coordination pour les autorités cantonale et communale qu'est le plan des mesures OPair reste ainsi de haute actualité.

Les travaux d'actualisation de ce plan de mesures se sont poursuivis en 2011 avec la réalisation d'un bilan quant au degré d'application des différentes mesures du plan OPair 2005, effectué avec la participation de quelque cinquante représentants des domaines concernés par les mesures OPair. Ce bilan a été complété par une étude de la qualité de l'air et de son évolution sur le territoire cantonal en général et sur le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges en particulier.

L'extension de certaines mesures du plan OPair de l'agglomération Lausanne-Morges à d'autres agglomérations sera évaluée, notamment dans le cadre d'une intensification des actions visant à réduire les émissions de poussières fines et des précurseurs de l'ozone à plus large échelle.

Pour accompagner cette démarche, le cadastre des émissions de polluants atmosphériques a été étendu à l'ensemble du territoire cantonal vaudois et harmonisé à l'échelle régionale (cadastre des émissions romand, CADERO).

Une coordination sera assurée avec les plans OPair des cantons limitrophes, en particulier celui de Genève, qui suit le même calendrier d'actualisation. Ce point est particulièrement important pour la région nyonnaise qui est concernée par le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise.

### **Lutte contre le bruit**

#### *Suivi des autorisations de construire et des projets d'aménagement*

Des ressources significatives ont été engagées en 2011 pour le traitement des dossiers liés à la planification territoriale (plus de 125 dossiers) et aux autorisations de construire (plus de 1'500 dossiers).

#### *Traitement des plaintes et contrôles des niveaux sonores*

En 2011, le nombre de plaintes et de contrôles de niveaux sonores traités par le SEVEN est resté constant par rapport aux années précédentes.

La mise en place du guichet informatique pour les demandes d'autorisation pour les manifestations (POCAMA) a permis de sensibiliser un plus grand nombre d'organiseurs de manifestations à la problématique de la diffusion de la musique lors de manifestations tout en précédant aux annonces exigées par l'ordonnance fédérale son et laser (OSLa).

#### *Assainissement ferroviaire*

Le but de l'assainissement du bruit ferroviaire est de réduire les nuisances sonores pour les riverains le long des voies de manière à ce que deux tiers de ceux-ci soient exposés à un bruit inférieur aux normes applicables. L'assainissement du bruit ferroviaire se déroule en trois étapes :

- réduction des émissions sonores du matériel roulant;
- réalisation d'ouvrages antibruit;
- pose de fenêtres antibruit sur les bâtiments touchés, en cas de dépassement résiduel des valeurs limites.

Seule cette dernière étape incombe aux cantons.

Les premières décisions d'approbation des plans de l'Office fédéral des transports (OFT) sont entrées en force à la fin 2007. Depuis 2009, le SEVEN a démarré ce programme d'assainissement des bâtiments existants.

Actuellement, les décisions d'approbation des plans sont entrées en force pour 20 communes situées le long des lignes ferroviaires Lausanne

- Tunnel du Simplon, Dailpens - Biel/Bienne et Lausanne Est - Bern. L'OFT estime à environ 13'000 le nombre de fenêtres à assainir pour l'ensemble du canton de Vaud.

En 2011, les dépenses liées à ce projet ont atteint des montants importants. En effet, ces dépenses ont plus que doublé entre 2010 et 2011 pour atteindre plus de CHF 1'350'000.-.

A la fin 2011, 352 bâtiments ont été assainis sur un total de 615. Actuellement 6 communes sont totalement assainies.

Selon l'article 3 de la loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer, ce programme d'assainissement doit être achevé au 31 décembre 2015. Cependant, la disponibilité de plus en plus réduite des entrepreneurs spécialisés dans ces travaux d'isolation acoustique, ainsi que le nombre croissant de recours au niveau fédéral contre certaines décisions de l'OFT laissent craindre un dépassement de ce délai d'assainissement pour les communes concernées.

### **Protection contre le rayonnement non ionisant**

A la fin de l'année 2011, 1798 stations de base de téléphonie mobile étaient en exploitation (889 sites pour Swisscom, 505 pour Orange, 332 pour Sunrise, 70 pour les CFF et 2 pour Inphone), soit 121 stations supplémentaires par rapport à 2010. Ces chiffres comprennent également les microsites ayant une puissance inférieure à 6 W et souvent utilisés à l'intérieur des bâtiments.

En 2011, le SEVEN a mandaté deux entreprises certifiées pour effectuer des mesures à 60 emplacements situés dans le voisinage de 20 stations de base. En parallèle, les mesures faites dans le cadre des contrôles lors des mises en exploitation de nouvelles stations de base ainsi que des contrôles du SEVEN consécutifs à des plaintes montrent que le taux de non-conformité du rayonnement non ionisant reste faible. En effet, depuis le début des contrôles et jusqu'à fin 2011, plus de 1215 mesures dans le voisinage d'environ 380 stations de base ont été réalisées. Les résultats montrent que 24 emplacements dépassaient les normes dans le régime d'exploitation effectif de l'antenne. Pour 68 cas supplémentaires, les normes auraient pu être dépassées si la station de base émettait dans les conditions d'exploitation autorisées les plus défavorables (puissances et directions). Dès qu'un dépassement des normes est constaté, le SEVEN intervient immédiatement auprès de l'opérateur concerné pour qu'il modifie les paramètres d'exploitation de la station de base de manière à être conforme.

### **Prévention et protection contre les accidents majeurs**

#### *Prévention des risques par l'aménagement du territoire*

En 2011, le SEVEN a examiné une quarantaine de projets d'aménagement du territoire en lien avec la prévention des accidents majeurs au voisinage d'entreprises à risques chimiques. Les installations les plus contraignantes restent les transports de matières dangereuses par rail et le réseau de transport de gaz à haute pression, supérieure à 5 bars. Quelques demandes de permis de construire ont fait l'objet d'oppositions ou de recours par l'entreprise dont les installations sont à la source des risques.

Le nouveau rapport cadre fédéral fixant la méthodologie pour l'évaluation des risques à proximités des gazoducs, édité en langue française en 2011, montre un effet protecteur des bâtiments fortement réduit par rapport à l'ancien rapport cadre. Ces modifications créent des contraintes plus fortes sur le territoire qu'auparavant et des plans d'affectation, récemment adaptés en fonction des risques ou qui sont en cours de finalisation, pourront devenir conflictuels.

A fin 2011, les CFF ont rendu leur nouvelle évaluation des risques pour la population en lien avec le transport de matières dangereuses (méthode Screening 2011). Il en ressort qu'au niveau suisse, six segments sont situés dans la moitié supérieure du domaine intermédiaire des critères fédéraux d'acceptabilité, dont les deux segments des gares de Lausanne et de Renens. Les secteurs de l'Ouest-lausannois et quelques villes de l'Arc lémanique présentent des risques situés en partie dans le milieu inférieur de ce domaine intermédiaire, notamment en lien avec le transport de matières dangereuses toxiques comme le chlore. Cette situation peut devenir problématique pour la prévention des accidents majeurs par l'aménagement du territoire au vu des nombreux projets de développement qui sont en cours.

#### *Entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)*

Plus de 500 dossiers de mises à l'enquête ont été évalués par le SEVEN, soit parce que les projets étaient eux-mêmes soumis à l'OPAM, soit parce qu'il fallait vérifier que les projets n'étaient pas assujettis à cette ordonnance, ou alors parce qu'il s'agissait de constructions sensibles (nombreux habitants, EMS, écoles, hôpitaux, etc.) au voisinage d'entreprises à risques.

Une quinzaine d'entreprises assujetties à l'OPAM ont déposé des dossiers de mise à l'enquête, et deux projets d'une rénovation lourde de deux parcs à citernes avec leurs places de dépotage ainsi que celui de la construction d'un nouveau local de traitement de surface (bains galvaniques chimiques) représentent des assainissements marquants du point de vue des risques pour l'environnement.

Parmi les 173 entreprises stationnaires assujetties à l'OPAM, une cinquantaine ont fait l'objet de suivis particuliers en 2011, ayant nécessité parfois de nombreux contacts et une coordination avec l'ECA et le SESA, que ce soit pour des travaux d'assainissements, des intentions de modification de leurs conditions d'exploitation ou de l'actualisation de leurs rapports succincts selon l'OPAM.

Bien que n'entrant pas dans le champ d'application de l'OPAM, le tracé du projet d'un nouveau gazoduc à haute pression, entre Trélex et Colovray (canton de Genève), a été modifié suite à de nombreuses oppositions de riverains, notamment en lien avec les risques d'accident majeur. La mise à l'enquête complémentaire a été effectuée en 2011 et le permis de construire a pu être délivré par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), autorité compétente pour ce type d'installations.

### **Produits chimiques**

#### *Application du droit chimique et coordination*

Dans le cadre de la surveillance du marché des produits chimiques, le SEVEN a poursuivi ses activités au niveau intercantonal en collaboration avec les offices fédéraux concernés, soit l'Office fédéral de la santé publique, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ainsi que l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), notamment en représentant les partenaires romands

au sein du groupe de pilotage du contrôle du marché. Cet organe a notamment pour tâches d'élaborer des propositions de campagnes de contrôle et d'informer les coordinateurs cantonaux des produits chimiques en fonction des différentes problématiques liées aux produits chimiques.

Le droit sur les produits chimiques étant actuellement dans une période de constante évolution, le SEVEN s'est également impliqué dans différents groupes de travail intercantonaux sur le sujet afin d'optimiser le niveau d'information ainsi que le suivi nécessaire aux changements législatifs en cours. En particulier, le SEVEN est actif au sein du comité de l'association Chemsuisse dont les activités sont notamment orientées sur la formation continue des inspecteurs cantonaux des produits chimiques ainsi que sur le développement de documents d'information et d'aide à l'exécution.

#### *SGH - un nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques*

Le SGH, Système Général Harmonisé, est un nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Développé par les Nations Unies et adopté par l'Union européenne, il sera progressivement introduit en Suisse. Il implique des changements significatifs des éléments permettant une appréciation du risque des produits chimiques. Ce changement nécessite un important effort d'information chez les utilisateurs.

Le SEVEN a été sollicité à plusieurs reprises en 2011 par des associations professionnelles, des instituts de formation professionnelle, des écoles, etc. afin, notamment, de présenter la situation actuelle du droit chimique et ses évolutions futures. Le SEVEN est également intervenu dans le cadre de formations continues destinées aux détenteurs de permis d'utiliser certains produits chimiques spécifiques.

#### *Surveillance du marché*

Le SEVEN a participé notamment à une campagne intercantonale de surveillance du marché des produits phytosanitaires en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Les campagnes de contrôle des produits biocides ainsi que des produits contenant des ammoniums quaternaires se sont poursuivies en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

#### **Sécurité biologique**

L'ordonnance fédérale sur l'utilisation des organismes en milieu confiné (OUC) a 'fêté' récemment ses 10 ans d'existence. A cette occasion, les cantons les plus concernés ont dressé en 2011 un bilan de l'application de ces bases légales qui visent à assurer la sécurité biologique dans notre pays.

Selon cette législation, toute activité utilisant des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés, qu'il s'agisse de bactéries, de virus, de champignons, de plantes ou d'animaux, doivent être notifiées ou autorisées. Par ailleurs, afin d'éviter toute dispersion de ces organismes dans l'environnement, ces activités doivent être réalisées en prenant diverses mesures de sécurité, de plus en plus contraignantes en fonction du risque lié aux organismes utilisés.

Avec quelque 350 activités déclarées, le canton de Vaud est le troisième canton, après Zürich et Bâle-Ville, quant au nombre d'activités utilisant des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés. Par ailleurs, cette position a tendance à se renforcer avec le développement du pôle biotechnologique lémanique et la réalisation de divers projets de laboratoire de sécurité biologique élevée. Le nombre croissant d'activités présentant des aspects sensibles a fortement mis à contribution le SEVEN, que ce soit dans le cadre des procédures d'autorisation, de la vérification des mesures de sécurité où la prise d'échantillons. Par ailleurs, une coordination avec d'autres services de l'Etat a souvent été nécessaire, notamment avec le Service la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) pour les pathogènes d'origine animale, le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) pour les aspects liés à la protection des eaux ou le Service de l'emploi (SDE) pour le lien avec la protection des travailleurs. En ce sens, une consolidation des ressources et des compétences s'avère nécessaire dans ce domaine de haute actualité.

#### **Protection NRBC et défense chimique**

Le SEVEN a fourni un appui aux forces d'intervention lorsque des matières dangereuses sont présentes ou suspectées de l'être lors d'un sinistre. Il a assuré un piquet d'intervention 24h/24 et 365 jours/365. C'est ainsi qu'en 2011, le pager a sonné à 83 reprises. Les accidents impliquant des produits de traitement de l'eau ont été particulièrement nombreux cette année et ont concerné plusieurs piscines privées. Parmi les autres accidents, deux cas ont touché des grandes entreprises du canton et les difficultés techniques et besoins en protection ont nécessité l'évacuation des plusieurs dizaines d'employés dans chacun des cas.

Le SEVEN a également conduit et participé à la formation spécifique des sapeurs pompiers et au choix de leur matériel d'intervention. Ceci s'est essentiellement déroulé dans le cadre du groupe de coordination FDC (SEVEN, SESA, ECA).

En 2011, le SEVEN a pleinement joué son rôle de centre de compétence et de coordination dans le cadre de la protection cantonale contre les événements de type nucléaire, radiologique, biologique et chimique (protection NRBC).

Le SEVEN a joué un rôle de coordination et de maîtrise des événements chimiques, biologiques et radioactifs, dans la structure cantonale de protection NRBC, impliquant également le Service de santé publique (SSP) et l'Institut de radiophysique appliquée (IRA).

Dans le cadre de cette mission, le SEVEN a participé à la démarche cantonale d'identification des risques dans le cadre du projet 'Protection ABC nationale' mis en œuvre par la Confédération. Cette démarche a conduit à l'identification des déficits en termes d'organisation et de matériel en cas de catastrophe, et se poursuivra avec la recherche de solutions, notamment par des collaborations intercantionales.

Le SEVEN a également participé activement à l'observatoire cantonal des risques (OCRI) qui élabore notamment des plans de coordination pour l'intervention concernant les grands risques sociétaux, naturels ou technologiques. Il a également participé aux formations de l'état-major cantonal de conduite (EMCC) en cas de catastrophe (plan ORCA) et a contribué à la veille « vague de chaleur » de l'été 2011 par ses observations en matière de pollution de l'air et en besoins énergétiques.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### Contrôle de la conformité énergétique des bâtiments

Répondant en 2010 au postulat Baehler Bech (07\_POS\_010) qui demandait de mettre en œuvre un contrôle systématique et efficace du respect des normes concernant l'isolation thermique des bâtiments, le Conseil d'Etat avait alors proposé un certain nombre de mesures.

Ces mesures ont commencé à être mises en œuvre en 2011 :

- Contrôle, par pointage, d'un certain nombre de dossiers de mise à l'enquête et de chantiers. A cet effet, le territoire vaudois a été réparti en plusieurs zones auxquelles ont été affectés des contrôleurs spécialisés.
- Etablissement d'une liste officielle de « professionnels reconnus ». L'information adéquate a été fournie aux professionnels et les premiers examens permettant l'accès à cette liste auront lieu au début 2012.

### Concepts énergétiques des communes vaudoises

En 2009, un programme incitant les communes à élaborer un concept énergétique a été lancé (LVLEne, art. 15). L'année 2011 a été l'occasion de consolider ce projet en organisant des séminaires, une campagne d'information à l'intention des nouveaux responsables communaux et en mettant sur pied un certain nombre de cours. A fin 2011, plus d'une centaine de communes étaient officiellement inscrites et 38 concepts énergétiques avaient été réalisés.

### Planification énergétique territoriale

Pour intégrer la dimension énergétique dans la démarche d'aménagement du territoire, il est indispensable que les données énergétiques ad hoc soient mises à la disposition des entités territoriales chargées d'élaborer des plans directeurs ou des plans d'affectation. Dans cette optique, l'année 2011 a été l'occasion du lancement de la réalisation du cadastre des rejets de chaleur et de l'inventaire des zones favorables au chauffage à distance (LVLEne, art. 20 et 26).

### Hydraulique

Le cadastre des eaux souterraines, annoncé initialement pour 2011 est en cours d'achèvement. Au vu des problématiques soulevées, il a été souhaité pouvoir préciser certains éléments notamment environnementaux et définir une stratégie pour un développement en accord avec les autres domaines concernés (environnement, eau potable) avant de publier définitivement ce rapport.

### Géothermie

Le cadastre du potentiel géothermique de basse énergie des cartes au 1/25'000 de Lausanne, Echallens et Payerne a été réalisé. Le développement d'un guichet de consultation des données sur le web a été initié et sera mis en fonction début 2012.

Le forage profond de Lavey pour la réalisation d'une centrale de production d'électricité et de chaleur a fait l'objet d'une opposition de la part de la société d'exploitation des Bains de Lavey et d'une opposition de la part du canton du Valais. Ce dernier a retiré son opposition et des négociations sont en cours avec la société des Bains de Lavey.

Le projet de forage profond "GP la Côte" a identifié le site de Gland comme site prioritaire. Les résultats des études sont si bons qu'une production d'électricité est envisagée.

Finalement, dans le domaine de la géothermie, on peut rappeler l'annonce, par le Conseil d'Etat, le 9 septembre, de suspendre jusqu'à nouvel ordre toutes les autorisations de recherches de gaz de schiste dans le canton.

### Campagne de formation sur l'énergie dans les écoles

La campagne de formation sur l'énergie dans les écoles menée par le Canton de Vaud depuis de nombreuses années s'est poursuivie en 2012. La nouvelle animation prévue pour les classes de 1ère et 2ème année a rencontré un large succès. De ce fait le nombre des élèves ayant bénéficié des animations délivrées est passé d'une moyenne de 7500 à près de 10'800.

## ENVIRONNEMENT

### Protection de l'air

#### *Cadastre des émissions – Coordination romande*

Les cadastres d'émissions de polluants atmosphériques représentent un outil central dans les tâches d'analyse et d'assainissement de la qualité de l'air. Dans cette optique, et après plusieurs mois d'étude, les cantons romands se sont coordonnés dans une démarche de projet commun, afin de développer une solution centralisée, de mutualiser les structures informatiques requises, d'harmoniser les méthodes de calcul et d'analyse, et de partager informations et expériences. A ce jour, les cantons de Genève, Valais et Vaud participe activement à ces

développements, dans une perspective d'extension future aux autres cantons intéressés par cet outil d'administration des données relatives aux émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

#### *Assainissement des installations de Vetropack SA à St-Prex*

L'assainissement des émissions de polluants atmosphériques émanant de la verrerie de St-Prex, projet mis à l'enquête en décembre 2009, a été réalisé selon l'échéancier prévu. Les nouvelles installations de traitement des fumées ont été mises en service durant le premier trimestre 2011 et les mesures de contrôle des émissions effectuées en mai et décembre 2011 ont confirmé le respect des nouvelles exigences imposées par le SEVEN. Depuis le mois d'août 2011, la station mobile de mesure des immissions est exploitée à proximité du site, afin de mettre en évidence l'effet de cet assainissement sur la qualité de l'air à St-Prex.

## **Suivi des mesures SIMPA**

No	Intitulé	Statut	Commentaires
27	Accélération du traitement des demandes d'allocation pour les énergies renouvelables		Le nombre de demandes de subventions que le SEVEN reçoit annuellement pour la réalisation d'installations telles que des capteurs solaires ou des chauffages à bois est de l'ordre de grandeur du millier. Jusqu'alors, ces demandes devaient être présentées sur un document papier. Depuis 2011, une grande partie de ces demandes peut être formulée par simple remplissage en ligne d'un formulaire informatique. Il est prévu de développer encore plus largement ce type d'outil à l'avenir.

**Rapport annuel de gestion 2011**  
**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**  
**Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)**  
**Sources d'informations complémentaires**

Raccourcis vers les pages internet des quelques thématiques environnementales traitées par le SEVEN :

<http://www.vd.ch/air>

<http://www.vd.ch/bruit>

<http://www.vd.ch/rayonnement>

Pour en savoir plus sur la sécurité biologique :

<http://www.bafu.admin.ch/biotechnologie/>

Projet ammoniac - programme fédéral :

<http://www.blw.admin.ch/themen/00364/index.html?lang=fr>

Cadre légal pour le contrôle des installations de chauffage par combustion :

<http://www.vd.ch/air>

Pour en savoir plus sur le système SGH :

<http://www.bag.admin.ch/themen/chemikalien/00531/00533/index.html?lang=fr>

**Groupes de prestations**  
**114.0 Administration**

---

## 114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

---

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux

**Groupes de prestations**  
**114.1 Laboratoires**

---

## 114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

---

### Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud



**Groupes de prestations**  
**114.2 Inspection**

## 114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

### Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages

**Groupes de prestations**  
**114.3 Poids et mesures**

---

**114.3 Poids et mesures**

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

---

**Descriptif**

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

---

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

**Groupes de prestations**  
**114.4 Lutte contre les épizooties**

## 114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

### Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux

**Groupes de prestations**  
**114.5 Protection des animaux**

---

## 114.5 Protection des animaux

---

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

---

### Descriptif

---

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Animaux

**Groupes de prestations**  
**114.6 Police des chiens**

---

## 114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

---

### Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

**Groupes de prestations**  
**114.7 Médecine vétérinaire**

---

## 114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

---

### Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

**Groupes de prestations**  
**114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)**

## 114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

### Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- Diarrhée virale bovine (BVD)
- Maladie de la langue bleue
- Pathologie (autopsies)
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeilles

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service des forêts, de la faune et de la nature
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

## Campagnes d'analyses effectuées dans le cadre du réseau romand

Notre participation au Réseau romand des SCAV s'est activement poursuivie durant l'année sous revue. Elle a donné lieu à une quarantaine de campagnes d'analyses, effectuées chacune par un membre du réseau pour l'ensemble de ses partenaires. Les **résultats de quelques campagnes** organisées par notre service sont donnés en annexe (cliquez pour y accéder).

## Nomination d'un nouveau vétérinaire cantonal

Le Conseil d'Etat a désigné le Dr Giovanni Peduto en qualité de vétérinaire cantonal, pour succéder au Dr Jacques-Henri Penseyres parti à la retraite le 31 mai 2011. Voir le **communiqué de presse**.

## Indicateurs et statistiques d'activité

Les principales données et les principaux résultats d'activité du service sont fournis par les documents suivants (cliquez pour y accéder):

- [Distribution de l'eau](#)
- [Qualité des eaux potables](#)
- [Eaux de baignade](#)
- [Affaires vétérinaires](#)
- [Inspection des denrées alimentaires](#)
- [Classification des entreprises](#)
- [Contrôle des poids et mesures](#)



## Optimisation des processus administratifs du SCAV

Suite à la fusion du Laboratoire cantonal et du service vétérinaire, il est devenu indispensable pour le SCAV de développer - pour sa division administrative - une stratégie d'optimisation et de bonne gestion des ressources et d'opter pour une démarche qualité conduisant à l'efficacité et à l'amélioration continue des modes de fonctionnement et de gestion. Deux axes primordiaux ont été pris en compte dans le choix du système qualité à adopter. D'une part, il devait s'intégrer à l'ensemble des accréditations et systèmes qualité existant au SCAV et, d'autre part il devait offrir la souplesse indispensable à une entité de support transversale. Le choix final s'est porté sur le système Lean Management.

Durant l'année sous revue, le projet a ciblé trois chantiers touchant aux secteurs de la police des chiens, de la logistique et à l'expérimentation animale. Il a débuté par une mise en place d'un système d'information évolutif destiné non seulement au personnel de la division, mais à l'ensemble des collaborateurs du service.

En terme de formation et d'accompagnement, un mandataire externe a été choisi pour dispenser la formation de base à l'ensemble des collaborateurs et cadres concernés par ce projet. De plus, deux collaborateurs ont été spécifiquement formés durant toute l'année afin d'obtenir la certification "Lean Manager" de la Swiss Association of Quality.

La finalisation des différents chantiers a permis la formalisation, la simplification et la rationalisation des flux administratifs au sein de la division et d'améliorer leurs interactions avec l'ensemble des autres parties prenantes internes et externes.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
28	Création d'un système de gestion de données commun à l'ensemble des SCAV romands	Adoptée par CE	Le système de gestion de donnée est en cours d'élaboration. Il fait l'objet d'un EMPD qui sera soumis au Grand Conseil au début de l'année 2012
29	Intensification de la collaboration avec les services partenaires romands	Adoptée par CE	La mise en place d'un réseau de collaboration entre les SCAV romands a fait l'objet d'un accord intercantonal signé par les gouvernements de Suisse romande en décembre 2010.
30	Simplification de la procédure de légalisation des signatures pour les demandes de passeport pour chien	Validée par CS	Des pourparlers sont en cours avec la Chancellerie, pour autoriser le SCAV à légaliser la signature du vétérinaire ayant examiné le chien. Cette pratique a déjà cours pour l'exportation d'animaux vivants, le SCAV disposant de la signature et d'un sceau fédéral pleinement reconnu à l'étranger.

### ***Informations spécifiques***

---

Le site du SCAV comprend de nombreuses informations relatives aux activités du service

- [Site du SCAV](#)

### ***Informations générales***

---

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- [Site de l'OFSP](#) ( Denrées alimentaires et protection du consommateur )
- [Site de l'OVF](#) ( Affaires vétérinaires )
- [Site du METAS](#) ( Métrologie légale, poids et mesures)
- [Site de l'OFAG](#) ( Agriculture, bio, AOC/IGP)

**Groupes de prestations**  
**53.3 Places d'accueil de la petite enfance**

---

**Descriptif**

Prise en charge des enfants de 8 semaines à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

---

**53.3 Garderies pour le personnel de l'ACV**

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'ACV.  
Cette prestation a été transférée en mars 2011 au Service de protection de la jeunesse (SPJ) rattaché au DFJC.

---

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaboratrices et collaborateurs ACV.
- Familles.

## Groupes de prestations

### 53.1 Egalité entre hommes et femmes

## 53.1 Egalité entre femmes et hommes

Promotion de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les deux secteurs clés que sont la formation et l'emploi, avec un accent tout particulier sur l'Administration cantonale vaudoise, qui se doit d'être exemplaire.

Lutte contre la violence domestique.

### Descriptif

- Conseils et informations aux personnes, aux entreprises, aux services et aux autorités.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence domestique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.
- Entreprises.

**Groupes de prestations**  
**53.0 Administration**

---

## 53.0 Administration

Gestion et administration du service

---

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

## **Le Bureau de l'égalité comme entité stratégique**

---

Sous l'impulsion donnée par le Conseil d'Etat de remodeler l'organisation de l'Administration cantonale vaudoise et le transfert de la gestion des garderies de l'Etat au Service de protection de la jeunesse, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a changé de statut organisationnel. Il est passé de "service" à "entité stratégique".

## **Nomination de la nouvelle cheffe du BEFH**

---

La nouvelle cheffe du BEFH a été désignée par le Conseil d'Etat le 23 mars 2011. Elle a pris ses fonctions en juin 2011 et est rattachée directement à la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement.

## **Transfert des garderies de l'ACV du DSE au DFJC**

---

Le Conseil d'Etat a décidé fin 2010 de transférer la gestion des garderies de l'Etat, anciennement rattachée au BEFH, au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Ce transfert a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2011.

## 2011, une année de commémoration

Célébration des 20 ans du BEFH, des 40 ans du droit de vote des femmes au plan national lors d'une soirée organisée en collaboration avec la Cinémathèque suisse qui a réuni plus de 800 personnes à la salle du Capitole le 7 février 2011. Afin de saisir les dernières étapes du long chemin vers l'égalité politique, projection d'une quinzaine de brefs reportages du Ciné-Journal suisse, allant d'un "Portrait de la femme suisse d'aujourd'hui" datant du 9 février 1945 "Au pays de mes quinze ans" du 14 mars 1975, année internationale de la femme. Projection en 2<sup>e</sup> partie et en avant-première de la dernière comédie du réalisateur britannique Nigel Cole "We want sex", qui porte sur la discrimination salariale.

## Bilan et nouveaux axes de lutte contre la violence domestiques

Presque dix ans après le 1<sup>er</sup> état des lieux en 2001, la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) présidée par le Bureau de l'égalité a décidé de faire un bilan, d'identifier les besoins actuels des professionnel-le-s de terrain et les problématiques émergentes.

Les résultats de cette étude, menée par L'Unité de médecine des violences (UMV) a montré que deux tiers des mesures préconisées en 2001 ont été mises en oeuvre et que 90% d'entre elles restent pertinentes.

Sur cette base, la CCLVD a ensuite proposé un plan stratégique au Conseil d'Etat basé sur 7 axes prioritaires : agir sur la prise en charge des auteur-e-s par des mesures de prévention de la récidive; développer des actions destinées aux enfants exposés; mener une sensibilisation et une prévention spécifique auprès des jeunes; poursuivre les actions d'information auprès des personnes migrantes; maintenir et renforcer le réseau vaudois et les structures existantes. Le Conseil d'Etat a chargé la CCLVD de poursuivre son travail selon les axes proposés.

## Egalité dans l'emploi et dans la formation

### Emploi

Le Bureau de l'égalité a réalisé et diffusé à l'occasion du 14 juin 2011 une brochure intitulée "**La loi sur l'égalité vous protège**". Cette nouvelle brochure est un véritable mode d'emploi pour faire valoir ses droits et prévenir les discriminations persistantes dans le domaine de l'emploi. Elle est destinée aux victimes de discriminations, aux professionnel-le-s qui les accompagnent ainsi qu'aux employeurs. Cette publication se veut un véritable outil pour mieux faire connaître la loi sur l'égalité (LEg) et trouver des réponses concrètes aux discriminations dans le monde du travail : où trouver de l'aide, comment constituer un bon dossier, quand porter l'affaire devant les tribunaux, etc.

Le BEFH a en outre piloté la refonte et développement du site [www.leg.ch](http://www.leg.ch) dans le cadre d'un partenariat entre la Conférence romande de l'égalité (egalite.ch) et l'Institut de droit des assurances et du travail (IDAT) de l'Université de Lausanne. Ce site, à destination des professionnel-le-s, a pour objectif de mieux faire connaître le droit de l'égalité. Dans le cadre de cette collaboration, le Bureau de l'égalité a été partenaire de l'organisation du Colloque annuel de l'IDAT intitulé "Egalité et discrimination" qui s'est tenu le 20 mai 2011.

En ce qui concerne l'administration cantonale vaudoise, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a porté à connaissance du Conseil d'Etat les résultats de l'**enquête RECADRE**. Pour répondre à sa mission "*d'assurer la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des mesures propres à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ACV*" (REgal, art.4), le BEFH a mandaté l'Université de Lausanne (l'Institut universitaire des trajectoires biographiques (ITB) - devenu depuis le Labo-PAVIE) afin de mener une étude sur la situation des cadres dans l'ACV. Les résultats se basent sur les réponses de plus de 1'000 personnes cadres. Cette enquête, soutenue financièrement par la Confédération (Bureau fédéral de l'égalité) et accompagnée par un groupe interdépartemental, avait trois objectifs prioritaires : 1) mettre à jour les obstacles que rencontrent les femmes et les hommes cadres au cours de leur trajectoire professionnelle; 2) dégager les stratégies mises en place pour dépasser ces obstacles; 3) identifier les mesures favorisant l'égalité dans les faits.

### Formation

Cette année, plus de 16'500 élèves ont pris le chemin du travail avec un-e de leur proche à l'occasion de la journée "**Futur en tous genres**" du jeudi 10 novembre 2011. Depuis son lancement en 2003 dans le canton de Vaud, plus de 100'000 enfants ont mis à profit cette journée pour découvrir un univers professionnel au-delà des stéréotypes et pour "oser tous les métiers". En 2011, le taux de participation s'est élevé à plus de 75% des élèves de 5, 6 et 7<sup>ème</sup> années. Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (BEFH) propose quatre animations dans les secteurs suivants : la politique et l'informatique pour les filles, les soins infirmiers et l'éducation de la petite enfance pour les garçons. Ces animations se font en collaboration avec le Grand Conseil, le Groupement romand de l'informatique (GRI), la Haute école de Santé (HESAV) et l'Ecole supérieure en éducation de l'enfance (esede).

Présent au **Salon des Métiers et de la Formation** qui s'est tenu début octobre à Lausanne, le Bureau de l'égalité a pu discuter avec 757

élèves en fin de scolarité obligatoire de leur choix d'apprentissage.

### Statistiques

Le Bureau de l'égalité, en collaboration avec le Service cantonal de recherche et d'informations statistiques, fait le point sur la situation en publiant "les Chiffres de l'égalité - Vaud 2011". Cette brochure apporte des éclairages sur les disparités entre hommes et femmes dans plusieurs domaines de la société vaudoise: formation, activité professionnelle, familles et enfants, travail non rémunéré, chômage et pauvreté, violence dans la rue et la famille.

### Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
31	Création d'un formulaire d'inscription sur internet pour la Journée « Oser tous les métiers (JOM) »	Réalisé	Il est cependant apparu qu'un soutien aux élèves n'ayant pas accès à internet devait être réalisé afin de ne pas limiter l'accès aux ateliers.
32	Création d'une base de données des contacts du BEFH	En cours de réalisation	Cet objectif n'a pas pu être finalisé en 2011. Il a été reporté à 2012



## Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour plus d'information ou des commandes :

[Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes](#)

Rue Caroline 11  
CH - 1014 Lausanne

Tél. + 41 (0) 21 316 61 24  
Fax + 41 (0) 21 316 59 87

[info.befh\(at\)vd.ch](mailto:info.befh(at)vd.ch)

[www.vd.ch/egalite](http://www.vd.ch/egalite)

## egalite.ch

egalite.ch réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande.

[www.egalite.ch](http://www.egalite.ch)

## Site leg.ch

Le site [leg.ch](#) a été conçu par la Conférence romande de l'égalité - [egalite.ch](#) qui réunit les bureaux romands de l'égalité entre les femmes et les hommes en collaboration avec l'Institut pour le droit des assurances et du travail (IDAT).

Ce site a pour objectif de permettre au grand public ainsi qu'aux professionnel-le-s du droit, confronté-e-s à des problématiques de discrimination à raison du sexe, de mieux connaître [le droit de l'égalité](#), [la jurisprudence](#) et [la doctrine](#) en la matière. [La procédure](#) à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux est également présentée.



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011**

## **du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Deux rendez-vous marquants ont notamment ponctué l'année 2011 du DFJC: la votation relative à la loi sur l'enseignement obligatoire, adoptée par 52% des votants en septembre, et la présentation du projet lauréat relatif au concours d'architecture "plate-forme pôle muséal", qui représente l'avenir du Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que du Musée de l'Elysée et du mudac, également concernés. D'autres travaux ont également été conduits afin de développer les prestations cantonales portées par le département.

Le 4 septembre, les citoyennes et les citoyens vaudois étaient appelés à se prononcer quant à l'avenir de l'école vaudoise. Leur était proposé une initiative législative intitulée « Ecole 2010 : sauver l'école », et son contre projet, la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), fruit du travail conduit au sein du DFJC, puis du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. La LEO a été approuvée par 52,04% alors que l'initiative était rejetée par 55,47% des votants.

En juin, le jury du concours d'architecture mené à propos du projet « plate-forme pôle muséal » concluait son mandat en désignant le projet *BLEU*, des architectes Fabrizio Barozzi et Alberto Veiga, comme lauréat du concours. Le Conseil d'Etat faisait siennes les recommandations du jury et présentait à l'ensemble de la population par l'intermédiaire d'une exposition, conjointement avec la Ville de Lausanne et les CFF, les résultats du concours d'architecture.

Parmi les dossiers conduits par le DFJC en 2011 il convient de relever, dans le domaine culturel, la tenue des « Assises du livre », organisées conjointement avec la Ville de Lausanne. Cette rencontre a permis de réunir une centaine de professionnels de la branche lors d'une journée de réflexion et d'échanges, l'occasion de faire un point de situation sur la filière du livre dans le Canton et d'esquisser quelques pistes pour améliorer les aides cantonales et communales.

Concernant l'enseignement spécialisé, un des dossiers mené à son terme pendant l'exercice 2011 est celui des prestations de logopédie. En effet, la nécessité d'instaurer un pilotage de l'octroi de prestations de logopédie a généré des ajustements pour les 4500 enfants souffrant de troubles du langage oral ou écrit. Les changements décidés, en concertation avec les représentants des logopédistes indépendants, ont été inscrits dans l'arrêté Logo. Ils se traduisent notamment par l'instauration d'une limitation des heures facturables et d'un changement des conditions de reconnaissance des prestataires autorisés à facturer leurs prestations au Canton (deux ans d'expérience préalable exigés).

Les garderies de l'administration cantonale vaudoise, rattachées jusque là au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (Département de la sécurité et de l'environnement), ont été transférée au Service de protection de la jeunesse le 1<sup>er</sup> mars. Ce transfert concerne 50 personnes, réparties sur trois sites à Lausanne, pour une offre maximum d'accueil de 142 places. De plus, les garderies de l'Administration cantonale vaudoise ont adhéré, en tant qu'employeur, au Réseau d'accueil de jour de la Ville de Lausanne (RéseauL). Une convention de collaboration financière a été renouvelée entre le CHUV (qui abrite deux des sites d'accueil) et le Service de protection de la jeunesse à fin 2011 ; elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Dans le domaine de l'enseignement postobligatoire, les pages consacrées à l'apprentissage ont été refaites afin de faciliter les recherches pour les internautes. Elles offrent désormais des entrées distinctes selon que l'internaute soit un apprenti, ou un collaborateur d'une entreprise. Ce travail relatif à l'accessibilité des informations se poursuit pour les autres pages consacrées à la formation professionnelle. Egalement dans le domaine de l'enseignement postobligatoire, il convient de relever la mise sur pied des formations menant au certificat de maturité spécialisée. Après la pédagogie, la santé a obtenu la reconnaissance en 2011, à laquelle s'ajoutent pour 2011-2012 les maturités spécialisées arts visuels, musique et travail social.

Au niveau de l'enseignement tertiaire, 2011 a notamment été marquée, lors de la rentrée académique, par l'avènement de la nouvelle année propédeutique santé (APS). Cette dernière remplace l'ancienne année préparatoire nécessaire pour l'admission dans les filières bachelor du domaine de la santé (sciences infirmières, technique en radiologie médicale, physiothérapie, ergothérapie, diététique et nutrition). L'APS concerne les étudiants en possession d'un diplôme d'une école de culture générale qui vont obtenir une maturité spécialisée santé (MSS) et ceux en possession de la maturité gymnasiale qui suivent les modules complémentaires (MC).

## Groupes de prestations

### 21.1 Appui au chef du département

## 21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

**Groupes de prestations**  
**21.2 Ressources humaines**

## 21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

**Groupes de prestations**  
**21.4 Finances**

## 21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

## Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

**Groupes de prestations**  
**21.5 URSP**

## 21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

### Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

**Groupes de prestations**  
**21.6 OPES**

---

## 21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

---

### Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV



**Evénements marquants, évolutions significatives**

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJC, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements.

Concernant la loi vaudoise sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs, régissant notamment les limites d'âge pour les cinémas, le secrétariat général a poursuivi l'élaboration d'un accord avec la CCDJP concernant le projet de convention travaillé avec ProCinéma et l'Association suisse du vidéogramme (ACV). Cette convention devrait être finalisée en 2012. Pour le canton de Vaud, il est impératif que cet accord préserve l'essentiel des acquis obtenus dans l'élaboration de la loi vaudoise.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
33	Mise à disposition d'une base de données centralisée de candidats à engager pour les remplacements		
34	Création d'un répertoire des décisions concernant les recours		
35	Création d'un répertoire en ligne des projets légaux et réglementaires		

**Sources d'informations complémentaires**

## Groupes de prestations

### 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

#### 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

#### Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
  - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
  - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
  - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
  - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
  - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
  - Du budget
  - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
  - Des comptes
  - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
  - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
  - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
  - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
  - Les écoles privées
  - Les constructions scolaires
  - Les transports scolaires

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ

Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)

- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

## Groupes de prestations

### 22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

#### 22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

#### Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

**Groupes de prestations**  
**22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe**

---

## **22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe**

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

---

### **Descriptif**

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

## Événements marquants, évolutions significatives

### Mise en œuvre du Plan d'études romand

Conformément à la première phase de mise en œuvre du concept vaudois, l'année 2011 a été marquée par une vaste opération de présentation générale du Plan d'études romand. Entre avril et mai, une trentaine de séances ont permis à toutes les enseignantes et tous les enseignants du canton (près de 8'000) de prendre connaissance du contexte suisse et romand, dans lequel s'inscrit ce nouveau plan d'études et son architecture. Ces réunions ont permis également à la Direction pédagogique de la DGEO de présenter les grandes différences, par domaine disciplinaire, avec le Plan d'études vaudois.

### Avant-projet de grilles horaires

Conformément aux objectifs de la Convention scolaire romande, qui prévoit un enseignement de l'allemand dès la 5<sup>e</sup> HarmoS (3<sup>e</sup> actuelle) et de l'anglais dès la 7<sup>e</sup> HarmoS (5<sup>e</sup> actuelle), un avant-projet de grille-horaire a été présenté aux directions des établissements scolaires, puis au corps enseignant, dans le cadre de la présentation générale du PER décrite ci-dessus. Ces grilles ont ensuite été soumises aux conférences des maîtres et aux partenaires principaux de l'école, pour consultation. Un rapport a été élaboré en fin d'année 2011. De nouvelles grilles « HarmoS compatibles » seront finalisées avant l'été 2012 et entreront progressivement en vigueur dès la rentrée d'août 2013.

### De nouveaux moyens d'enseignement

La Convention scolaire romande donne à la CIIP la compétence de sélectionner les moyens d'enseignement et de les mettre à disposition des cantons. Néanmoins, la CIIP, en raison de son actuelle phase de réorganisation, n'a pas encore atteint la totalité de cet objectif.

Ainsi, afin de gérer la transition de manière pragmatique et dans la perspective de l'entrée en vigueur du PER dès la rentrée 2012, le canton de Vaud a fait l'acquisition de moyens d'enseignement d'histoire pour les degrés 7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> HarmoS (5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> actuels). Ces ouvrages, édités par la maison Nathan, ont été modifiés par le canton de Neuchâtel, afin d'être compatibles avec le contexte suisse et romand. Des séquences d'histoire vaudoise ont été également élaborées, afin de compléter les manuels.

L'opportunité de mettre des ouvrages de sciences et de géographie à disposition du corps enseignant est actuellement à l'étude.



## Organisation des établissements scolaires

Dans de nombreuses régions du canton, les décisions de réorganisation prises dans les années précédentes sont dans la phase de mise en oeuvre ou viennent de se terminer. C'est le cas notamment entre la Tour-de-Peilz et Blonay - Saint Légier, dans la région d'Aubonne, dans la région de Morges et dans l'Ouest lausannois.

Les réflexions commencées en 2003 dans la région d'Echallens, Plateau-du-Jorat et Bercher-Pailly ont abouti à un large consensus entre plus de 40 communes sur l'organisation scolaire à mettre en place pour intégrer les changements à venir, notamment ceux en lien avec HarmoS et l'accueil de jour. Le Conseil d'Etat, sur proposition du DFJC, a ainsi pu décider de l'organisation générale des quatre établissements qui scolariseront les élèves de cette région.

Dans les communes de Montreux et de Veytaux, le travail avec les communes a aussi permis de définir une nouvelle organisation sur 2 établissements de type primaire et secondaire à 3 voies en remplacement de l'établissement primaire et des 2 établissements secondaires à deux voies.

Dans la région de Mézières et depuis peu à Lavaux, les travaux de réflexion avec les autorités communales se poursuivent ou débutent avec la nécessité nouvelle d'aboutir rapidement à des organisations compatibles avec la mise en oeuvre prochaine de la LEO.

Fin 2011, les 90 établissements scolaires sont organisés de la manière suivante :

- 22 établissements primaires
- 44 établissements de type primaire et secondaire (dont 14 sont encore à 2 voies)
- 24 établissements secondaires (dont 2 à 2 voies).

## Gestion des ressources humaines

Madame Cécilia Bähni est entrée en fonction, au 1<sup>er</sup> mai 2011, en qualité de directrice générale adjointe en charge des ressources humaines. En parallèle, une nouvelle organisation du secteur des ressources humaines a été mise en place.

Dans la continuité de l'année précédente le service a été fortement sollicité dans le cadre de la gestion et du suivi des recours DECFO.

Un outil informatisé, intitulé *observatoire de l'emploi*, a été introduit. Il permet de poser les bases d'un pilotage stratégique plus fin en vue des défis d'adaptation à venir, notamment en ce qui concerne l'évolution démographique (augmentation d'élèves, nombreux départs en retraite), ou les choix d'enseignements liés à HarmoS. Ce pilotage permet par exemple une anticipation des besoins en recrutement, mais il est aussi utilisé en étroite collaboration avec la HEP pour faciliter les prévisions de relève.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
36	Amélioration des canaux de communication permettant à la HEP de transmettre des informations aux enseignants	En cours	Est subordonné à une charte d'utilisation.
37	Amélioration de l'efficacité des contrôles des comptes des établissements scolaires	Terminé	Mise en place d'un processus permettant d'assurer le même niveau de qualité sur tous les sites audités .
38	Amélioration de la communication des modifications dans l'application LAGAPES	Terminé	Communication annuelle des modifications par un document qui regroupe l'ensemble des nouveautés et par la mise sur pied d'une formation. Avantages : diminution des cas Helpdesk / amélioration de la qualité des données saisies / montée en compétences des usagers.
39	Simplification de la saisie des dossiers des remplaçants par les secrétariats, dans le cadre d'un module LAGAPES	En cours	La mise en place de ce module dépend de la création du registre des maîtres dans le cadre du projet SIEO (2014).
40	Amélioration du module (Lagapes-maîtres) pour la gestion des relations avec les maîtres et le paiement des périodes occasionnelles des enseignants et/ou des remplaçants, ainsi que les outils liés	En cours	Amélioration du processus de transmission des données entre le Lagapes et les outils de paiement. Ce processus sera finalisé dans le cadre du projet SIEO (2014).
41	Amélioration du module DAEDALUS pour la gestion des intervenants extérieurs et simplification des formulaires liés	En attente	Suite à de nombreux départs à la direction des ressources humaines dont notamment le directeur général adjoint et la responsable d'unité, une nouvelle organisation a été mise en place. Durant cette phase de transition, l'équipe RH a priorisé ses tâches sur l'opérationnel et mis en attente certains projet comme l'amélioration du module Daedalus.
42	Elaboration d'un plan de formation standard pour les apprentis en établissements scolaires	En attente	Suite à de nombreux départs à la direction des ressources humaines dont notamment le directeur général adjoint et la responsable d'unité, une nouvelle organisation a été mise en place. Durant cette phase de transition, l'équipe RH a priorisé ses tâches sur l'opérationnel et mis en attente certains projet comme l'élaboration d'un plan de formation.
43	Mise à disposition des enseignants d'un formulaire informatique pour la saisie de la commande des réquisitions	Terminé	Mise en place d'un outil informatique « Le shop » qui permet la saisie informatisée des commandes par les enseignants via Internet. Avantages : Augmentation de la qualité des données saisies / visibilité accrue des commandes par les usagers (enseignants) / diminution de la consommation de papier / satisfaction élevée des usagers (enseignants) Environ 3500 utilisateurs et plus de 4000 connections.
44	Mise en ligne des formulaires liés à la vie scolaire (demandes de congé, absences,...) à l'intention des parents	En cours	Cette prestation fait partie du projet global « Refonte du site Internet de la DGEO », en cours actuellement. Ce nouveau site Internet devrait vraisemblablement être opérationnel pour la rentrée scolaire 2012.

## **Contacts**

---

### **Direction générale de l'enseignement obligatoire**

---

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

tél : 021 316 3232  
fax : 021 316 3144

[Site Internet](#)  
E-mail : [info.dgeo@vd.ch](mailto:info.dgeo@vd.ch)  
[Ecrire au service](#)

### **Organisation générale**

---

Directeur général : M. Alain Bouquet

Directeur général adjoint de la pédagogie : M. Serge Martin

Directeur général adjoint de l'organisation et de la planification : M. Pierre Jaccard

Directrice générale adjointe des ressources humaines : Mme Cécilia Bähni

Directrice administrative et financière : Mme Christine Bossuat

**Groupes de prestations**  
**23.0 Administration**

## 23.0 Administration

Gestion et administration du service.

### Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de trois divisions et cinq unités transversales:

- La division administrative assure la coordination transversale des unités de la DGEP. Elle est également responsable du bon fonctionnement de l'unité informatique et de l'élaboration, de la publication des statistiques liées aux formations postobligatoires;
- La division de l'enseignement gymnasial et professionnel est chargée de la coordination et de la mise en oeuvre des formations dans les écoles relevant de la DGEP (gymnases, écoles professionnelles, écoles des métiers, OPTI, écoles subventionnées). Elle traite aussi de tous les cas d'élèves ou d'apprentis de compétence départementale et collabore avec l'ensemble des directrices et directeurs d'établissements. Elle est également en charge du perfectionnement professionnel;
- La division de l'apprentissage est en charge de l'ensemble du processus de formation menant notamment au CFC (contrat, surveillance, examens).
- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions à l'attention du Conseil d'Etat;
- L'unité ressources humaines met en oeuvre la politique des ressources humaines au sein de la DGEP;
- L'unité financière garantit la gestion du budget et des comptes;
- L'unité qualité élabore les processus et procédures internes de la DGEP;
- L'unité communication est en charge de la communication interne et externe.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directions d'établissements publics ou privés subventionnés, enseignants et collaborateurs;
- Partenaires:
  - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
  - Secrétariat général (SG-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
  - Services transversaux de l'administration cantonale;
  - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO), etc...;
  - Associations professionnelles et syndicales, entreprises et maîtres d'apprentissage;
  - Conseils d'école, directions des établissements et unités internes des établissements;
  - Commissions de formation professionnelle, commissaires professionnels, conseillers aux apprentis, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

**Groupes de prestations**  
**23.1 Gymnases**

## 23.1 Gymnases

Gymnases.

### Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité gymnasiale (maturité académique), aux certificats de culture générale, aux maturités spécialisées, aux CFC d'employé de commerce et assistant socio-éducatif, aux maturités professionnelles commerciale et santé-social et au certificat d'examen complémentaire pour l'admission aux hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs");
- Coordination intercantonale pour les gymnases.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs;
- Maîtres;
- Elèves;
- Collaborateurs de la DGEP et d'autres services de l'ACV;
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

**Groupes de prestations**  
**23.2 Formation professionnelle**

## 23.2 Enseignement professionnel

Formation professionnelle.

### Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur (ES), des projets pédagogiques et du perfectionnement professionnel;
- Gestion des mesures de transition;
- Organisation des examens de fin d'apprentissage;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directeurs;
- Enseignants;
- Maîtres d'apprentissage;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers aux apprentis;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualifications;
- Commissions de cours interentreprises;
- Autres cantons;
- Divers services de l'ACV.

**Groupes de prestations**  
**23.3 Transition**

## 23.3 Transition

---

Organisme de perfectionnement scolaire pour la transition et l'insertion professionnelle, OPTI.

### Descriptif

---

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle (15-18 ans);
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves en fin de scolarité obligatoire, nécessitant un complément de formation.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Bénéficiaires :
  - Elèves;
  - Entreprises.
- Partenaires :
  - Entreprises;
  - Divers services publics;
  - Associations subventionnées.
- Acteurs :
  - Enseignants – réseaux de prévention.

## **Événements marquants, évolutions significatives**

### **Introduction de la loi vaudoise sur la formation professionnelle**

La DGEP a poursuivi en 2011 l'introduction des nouvelles missions que lui confie la loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVFPr 2009) et son règlement d'application (2010).

Dans le cadre de la surveillance de l'apprentissage, douze nouvelles commissions de formation professionnelle ont été créées en 2011 sur les douze existantes. En tout, elles représentent 85 professions sur les quelque 190 formations proposées dans le canton, soit 5'260 contrats d'apprentissage ou environ 32% du nombre d'apprentis vaudois.

26 commissaires professionnels associatifs ont été nommés en 2011 par les associations professionnelles subventionnées par l'Etat à cet effet. Un montant de 2'870'000 francs est prévu pour l'engagement des commissaires d'ici à 2014, conformément à la LVFPr.

En collaboration avec les associations professionnelles, le Département a également mis sur pied des cours de formation continue pour les commissaires, afin d'accompagner les nouveaux engagés et de soutenir et améliorer encore la qualité des interventions.

En 2011, les commissions de qualification ont remplacé les commissions d'examens. Chaque domaine professionnel a désormais sa propre commission de qualification dont les membres ont été officiellement nommés.

Courant 2011, les écoles professionnelles et de métiers ont dissout leurs "Conseil d'établissement" en faveur des nouveaux conseils d'école. En cours de création, ces conseils devront entretenir des liens étroits avec l'économie locale et les associations professionnelles régionales.

### **Engagement en faveur des places d'apprentissage**

La DGEP a poursuivi son engagement en faveur des places d'apprentissage par l'opération *Jobapp*, commencée en 2010 avec le soutien de la Confédération. Par ses visites sur le terrain, Jobapp, subventionné à cet effet, a incité des entreprises à ouvrir plus de 800 places à l'apprentissage.

### **Salon des métiers et de la formation**

En octobre, la DGEP a participé au Salon des métiers et de la formation, à Lausanne, dans le cadre du stand du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Quelque 250 métiers et programmes de formation ont été présentés à plus de 21'000 visiteurs.

### **Nouveaux sites Internet**

Pour faciliter les recherches par Internet, la DGEP a refait son site dédié à l'apprentissage. Des onglets spécifiques pour les apprentis et pour les entreprises ont été créés ([www.vd.ch/apprentissage](http://www.vd.ch/apprentissage)). Concernant les pages générales du site, elle ont été rafraîchies en y présentant, notamment, le suivi de la mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle et son règlement d'application ([www.vd.ch/dgpep](http://www.vd.ch/dgpep)).

### **Ecoles supérieures : reconnaissance et développement de filières**

En 2011, trois écoles privées conventionnées du domaine de l'éducation ont obtenu la reconnaissance de leurs filières ES par l'OFFT. L'Ecole supérieure en éducation de l'enfance (és-L) pour sa filière ES en éducation de l'enfance, le Centre romand de formation sociale (ARPIH) pour ses filières ES en éducation sociale et de maître socioprofessionnel, ainsi que l'Ecole supérieure de Lausanne (esede) pour sa filière en éducation sociale.

### **Gymnases : langues vivantes et cadre européen commun de référence**

La démarche de mise en conformité des programmes de langues avec les exigences du cadre européen de référence pour les langues vivantes (CECR), dans les gymnases, est en voie d'aboutissement. Les nouveaux programmes CECR-compatibles en allemand (L2), italien (L2, L3 et OS), anglais (L3) et espagnol (OS) ont été publiés dans leur intégralité, en juin 2011, et sont appliqués sur l'ensemble du cursus de formation gymnasiale dès l'année scolaire 2011-2012.

Les gymnasiens qui termineront leur formation en 2012 obtiendront en plus de leur certificat de maturité gymnasiale ou de culture générale, une attestation cantonale de niveau B2 du CECR pour l'EM, et de niveau B1 du CECR pour l'ECGC.

La HEP Vaud a d'ores et déjà reconnu l'attestation vaudoise de niveau B2 en vue de l'admission en filière de formation des futurs enseignants préscolaire et primaire.

### **Reconnaissance de la maturité spécialisée orientation santé**

Dès la rentrée d'automne 2012, les hautes écoles spécialisées exigeront une maturité spécialisée des candidats issus de l'Ecole de culture générale qui souhaitent entreprendre un bachelor. Afin d'anticiper cette nouvelle exigence, la DGEP a mis sur pied des formations menant au certificat de maturité spécialisée. Après la pédagogie, la santé a obtenu la reconnaissance en 2011, à laquelle s'ajoutent pour 2011-2012 les maturités spécialisées arts visuels, musique et travail social.

### **4 ans, 3 certificats, 2 mondes réunis : la nouvelle option des gymnases vaudois.**



A la rentrée 2011, plus de 300 gymnasiennes et gymnasiens ont choisi la nouvelle option « Commerce - communication et information » qui les conduira à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé-e de commerce et à un certificat de maturité professionnelle commerciale (MPC). Au terme des trois premières années d'étude, les élèves reçoivent en plus, en cas de réussite, un certificat de culture générale mention « Communication et information ».

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
45	Mise à disposition des formateurs en entreprise d'un formulaire de saisie en ligne des données des contrats	effectué	
46	Introduction d'une demande unique pour les deux types de subventions des cours inter-entreprises	effectué	
47	Centralisation de l'organisation des cours pour formateurs d'apprentis	effectué	
48	Simplification du processus de validation des stages de l'Ecole de commerce	effectué	
49	Introduction de forfaits pour la participation de l'Etat à l'organisation des examens CFC	en cours	
50	Mise en place d'un guichet unique au SESAF (orientation des adultes) pour la validation des acquis	effectué	
51	Mise à disposition des partenaires de la formation professionnelle d'un guide de l'apprentissage	effectué	
52	Mise à disposition en ligne des établissements de la formation professionnelle des formulaires de référence	effectué	
53	Regroupement des entités de la DGEP sur deux lieux géographiques au lieu de trois	effectué	
54	Regroupement au SIPAL des compétences métier architecture	effectué	
55	Harmonisation du processus d'engagement des chargés de cours ponctuels avec le processus d'engagement usuel	en cours	
56	Réorganisation de la DGEP en "pôles métiers" dans une perspective de service public	effectué	
57	Mise en place d'un guichet virtuel pour l'information sur les conditions de formation	effectué	

## **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

---

Rue St-Martin 24  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 63 04  
Fax: 021 316 63 17

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)  
Site Internet: [www.vd.ch/dgep/](http://www.vd.ch/dgep/)

Direction générale

Séverin Bez, directeur général

François Chapuis, directeur général adjoint

Daniel Noverraz, directeur général adjoint

**Groupes de prestations**  
**25.0 Administration**

**Descriptif**

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

**Groupes de prestations**  
**25.1 Affaires universitaires**

## 25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

### Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

**Groupes de prestations**  
**25.2 Haute école vaudoise**

## 25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

### Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECVSanté, EESP, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

**Groupes de prestations**  
**25.3 Haute école pédagogique**

---

## 25.3 Haute école pédagogique

Haute école pédagogique.

---

### Descriptif

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

**Groupes de prestations**  
**25.4 Autres hautes écoles**

---

## 25.4 Autres hautes écoles

Autres hautes écoles.

---

### Descriptif

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants



## Affaires universitaires

---

### Université de Lausanne

---

L'année 2011 a été marquée par la désignation, puis l'entrée en fonction d'une nouvelle équipe de direction. La première tâche de la Direction a été d'élaborer le plan d'intentions de l'Université, qui définit les axes stratégiques que la Haute Ecole souhaite poursuivre. Préavisé positivement par le Conseil de l'Université, il a été transmis au Département qui sera chargé d'élaborer le plan stratégique pluriannuel 2012 - 2017 de l'Université de Lausanne.

### Haute Ecole pédagogique

---

Durant l'année écoulée, un effort considérable a été mis dans la finalisation du nouveau barème des membres du corps enseignant de la HEP. Les travaux ont permis d'aboutir à un accord sur les nouveaux niveaux de fonctions et de rémunération de ces collaboratrices et collaborateurs. Ces niveaux ont été négociés avec les associations du personnel et devront être validés par le Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2012.

2011 a vu également l'adoption par le Grand Conseil d'un crédit d'ouvrage de 4,2 millions de francs destiné à la restructuration d'une partie des bâtiments de la Haute école, qui lui permettra de faire face en partie à la très importante augmentation du nombre d'étudiants.

A relever encore la signature d'une convention avec la HEP Valais dans le domaine de l'enseignement spécialisé, par laquelle la HEP Vaud prend entièrement en charge cette formation.

### IDHEAP

---

Sur la base de divers travaux préparatoires menés conjointement par la Direction de l'Institut et celle de l'Université, le Conseil de fondation a donné mandat, en décembre 2011, à la Direction de l'Institut de négocier avec l'UNIL son intégration dans la Haute Ecole. Ces négociations, qui ont le soutien du Département, devront aboutir dans le courant de l'année 2012.

L'année 2011 a également permis l'élaboration et la signature d'un avenant à la convention d'objectifs 2008 - 2011, portant sur l'année 2012. Cet avenant est la conséquence de la décision de la Confédération de synchroniser les périodes liées au Message FRI avec les périodes législatives.

## Haute Ecole vaudoise

---

### Convention intercantonale sur la HES-SO

---

L'avant-projet de convention intercantonale sur la HES-SO (C-HES-SO) a été mis en consultation en 2010. Les travaux sur les amendements se sont poursuivis entre la fin 2010 et le début 2011.

En mai 2011, une commission interparlementaire ad hoc a entrepris une lecture finale du projet de convention. Le 26 mai 2011, les comités stratégiques de la HES-SO ont accepté formellement le projet de C-HES-SO et ont transmis le texte aux différents cantons membres de la HES-SO en vue de leur ratification.

Le Conseil d'Etat vaudois a adopté le projet de décret en vue de la ratification de la C-HES-SO le 3 novembre 2011. La convention sera soumise au Grand Conseil en 2012. Le délai impératif d'entrée en vigueur de la C-HES-SO a été fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 au plus tard par le Conseil fédéral. Une nouvelle loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES, qui constituera la loi d'application cantonale de la C-HES-SO, devrait entrer en vigueur à la même date.

### Projet de loi sur la Haute Ecole vaudoise

---

L'année 2011 a vu la poursuite des travaux en vue de la finalisation du projet de loi sur la Haute Ecole vaudoise (LHEV), en corrélation avec le processus de ratification de la convention intercantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (C-HES-SO). La future LHEV sera en effet la loi d'application de la C-HES-SO. Les deux textes permettront aux HES de développer dans un cadre plus cohérent et moderne les missions qui leur sont assignées par les autorités aux niveaux fédéral et cantonal.

### Année propédeutique santé

---

La rentrée 2011 a vu débiter la nouvelle année propédeutique santé (APS), qui remplace l'ancienne année préparatoire nécessaire pour

l'admission dans les filières bachelor du domaine de la santé (sciences infirmières, technique en radiologie médicale, physiothérapie, ergothérapie, diététique et nutrition) des personnes ne détenant pas une maturité professionnelle permettant un accès direct à ces formations.

L'APS se compose de deux populations d'étudiants : ceux en possession d'un diplôme d'une école de culture générale qui vont obtenir une maturité spécialisée santé (MSS) et ceux en possession de la maturité gymnasiale qui suivent les modules complémentaires (MC) permettant d'obtenir l'attestation correspondant à une année d'expérience du monde du travail en lien avec la filière d'études HES.

Durant l'année écoulée, la DGES a collaboré étroitement avec les hautes écoles de la santé, qui organisent la formation APS et dispensent les cours, ainsi qu'avec la DGEP, qui est responsable des MSS, et le Service de la santé publique (SSP), notamment dans le cadre de l'organisation des stages dans les institutions sanitaires.

## Projets particuliers

### UNIL – Bâtiment Geopolis

Durant l'année 2011, les travaux de construction du nouveau bâtiment Geopolis se sont poursuivis. La DGES a été en charge de la mise au concours de la gestion du restaurant de ce futur bâtiment, conformément aux exigences de la loi vaudoise sur les marchés publics. Ces travaux ont amené à la désignation de "SV Group S.A." comme nouveau restaurateur sur le site de Dorigny.

### Extension et réhabilitation du bâtiment de la Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains

La Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), qui accueille 1'500 étudiant-e-s, est la plus grande école partenaire de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO). Elle offre à Yverdon-les-Bains huit filières de formation HES dans les domaines de l'ingénierie et de l'économie d'entreprise.

Le bâtiment actuel de la route de Cheseaux a été construit en 1972 pour un effectif d'environ 400 étudiant-e-s. Sa conception était alors celle d'une école professionnelle, et non d'une Haute Ecole spécialisée de degré tertiaire, aux missions étendues. Ainsi, les projets de recherche ont entraîné sur le seul site de Cheseaux la création d'une centaine de places de travail. De ce fait, la Haute école connaissait depuis plusieurs années un manque critique de locaux.

Le Conseil d'Etat a adopté un projet d'agrandissement, basé sur les possibilités d'extension linéaire du bâtiment actuel. Il consiste à prolonger en direction du nord-est les quatre niveaux du bâtiment existant. La présentation d'une demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil est prévue pour le printemps 2012. La réalisation des travaux devrait se dérouler d'avril 2012 à mai 2013.

D'un coût total de CHF 16'200'000.-, le projet bénéficiera d'une subvention fédérale de l'Office fédéral de la de la formation professionnelle et de la technologie.

### Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Polyclinique de la rue César-Roux 19 à l'intention de la Haute Ecole de santé Vaud (HESAV)

La Haute Ecole de santé Vaud (HESAV) se trouve confrontée depuis plusieurs années à un manque aigu de locaux pour accueillir des volées d'étudiant-e-s en forte croissance et développer les missions qui lui incombent en sa qualité de Haute Ecole spécialisée du domaine de la santé.

En décembre 2010, le Conseil d'Etat a mandaté une Commission de construction chargée d'établir le programme, la planification et les coûts de rénovation du bâtiment de l'ancienne Polyclinique de César-Roux 19 en vue de sa mise à disposition de la Haute Ecole cantonale vaudoise de la santé. Le rapport de programmation a été adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2011.

Le bâtiment subira une rénovation douce, conservant au maximum le cloisonnement et les matériaux, comme cela a été fait pour l'ancienne Ecole de chimie. La soumission d'une demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil est prévue à l'été 2012, la mise en service du bâtiment devant intervenir en deux phases en février et en août 2014.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
58	Refonte du site Internet de la DGES	Terminé	
59	Mise en ligne, avec accès restreint, des décisions de la Commission de recours de la HEP	En cours	
60	Uniformisation des relations financières entre la DGES et les Hautes écoles subventionnées	Terminé	
61	Elaboration de lettres de cadrage facilitant l'élaboration du processus budgétaire avec les Hautes écoles subventionnées	Terminé	
62	Création d'une documentation uniforme pour l'ensemble des formations de base de l'UNIL	Terminé	
63	Elaboration d'un règlement général des études pour l'UNIL	Terminé	
64	Elaboration des modalités d'allocation de la subvention accordée à la Haute école pédagogique	Terminé	
65	Elaboration des modalités de gestion des RH de la HEP en conformité avec le principe du financement par subvention	En cours	

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)  
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**29.0 Direction du Service**

## 29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

### Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/sesaf](http://www.vd.ch/sesaf)

## Groupes de prestations

### 29.1 Enseignement spécialisé

## 29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

## Descriptif

### Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
  - Service éducatif itinérant
  - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
  - Le soutien pédagogique spécialisé
  - Le renfort pédagogique
  - L'aide à l'enseignant
  - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
  - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
  - Mesures pédagothérapeutiques dans les écoles spéciales
  - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
  - Classes de développement
  - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
  - Haute surveillance des écoles spéciales
  - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
  - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
  - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
  - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
  - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
  - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
  - Parents d'enfants ayant un handicap
  - Familles avec enfant lourdement handicapé
  - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
  - Classes officielles communale
  - Directions d'établissements DGEO
  - Classes de développement
  - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
  - Ecoles spéciales publiques

- Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
- Associations professionnelles
- AVMES
- AVMD
- Associations de parents
- AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/oes](http://www.vd.ch/oes)



**Groupes de prestations**

**29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)**

**29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)**

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

**Descriptif**

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)

**Groupes de prestations**

**29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

**29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

**Descriptif**

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site "orientation.ch" ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

**Groupes de prestations**  
**29.4 Office des écoles en santé (ODES)**

## 29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

### Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- Animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'ODES, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/odes](http://www.vd.ch/odes)

**Groupes de prestations**  
**29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)**

---

## **29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)**

Psychologie en milieu scolaire.

---

### **Descriptif**

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/ops](http://www.vd.ch/ops)

## Événements marquants, évolutions significatives

### Office de l'enseignement spécialisé (OES)

#### Renfort pédagogique

L'OES se définit de plus en plus comme un prestataire de services à l'intention des établissements de la scolarité obligatoire. Le déploiement du renfort pédagogique permet aux établissements de l'école obligatoire de mieux accueillir les élèves en situation de handicap, par l'octroi de ressources supplémentaires permettant le développement du concept de coenseignement (un enseignant et un enseignant spécialisé dans une classe) qui offre une meilleure différenciation pédagogique ainsi qu'une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves en situation de handicap. En 2011, ce sont plus de 50 enseignants spécialisés qui interviennent dans les divers établissements de formation avec cette mission. L'augmentation progressive des ressources d'enseignement spécialisé permet par ailleurs de maintenir au sein de l'école régulière les élèves pour lesquels il est évoqué une orientation vers une structure séparative. Le déploiement du renfort pédagogique concerne dès l'année scolaire 2010 – 2011 l'Office de perfectionnement, de transition et d'insertion (OPTI). L'OPTI a établi un partenariat avec le renfort pédagogique pour mieux intégrer les élèves en situation de handicap au sein de ses structures.

#### Petite enfance

L'aide accordée aux lieux d'accueil de la petite enfance permet aux crèches et garderies d'accueillir près de cent enfants en situation de handicap. A Lausanne, une enseignante spécialisée du service éducatif itinérant (SEI) accompagne six lieux d'accueil en terme de conseil et de soutien. Cette expérience révèle les besoins des professionnels des lieux d'accueil d'avoir, en plus d'une aide, un regard extérieur sur le handicap.

#### Ecole cantonale pour enfants sourds (ECES)

L'ECES a fermé sa dernière classe. Les enfants sourds et malentendants sont scolarisés au sein de l'école publique avec l'accompagnement d'enseignants spécialisés. L'ECES collabore avec un jardin d'enfants à Yverdon qui accueille des enfants atteints de surdité accompagnés par des spécialistes (enseignante spécialisée – logopédiste).

#### Collaboration avec les institutions

Parallèlement à ses efforts pour permettre aux écoles régulières de mieux accueillir la différence, l'OES œuvre à la bonne marche des institutions privées reconnues d'utilité publique. Le maintien des prestations, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, permet de fournir des réponses adéquates aux élèves qui nécessitent une formation dans une école d'enseignement spécialisé. Il est à relever que les prestations institutionnelles augmentent lors de la phase de transition entre le monde scolaire et le monde professionnel.

### Office de psychologie scolaire (OPS)

De manière générale, afin de créer un langage commun dans le domaine de l'évaluation et de préparer la mise en oeuvre de l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, l'OPS a mis sur pied un cycle de formation pour les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire sur l'évaluation diagnostique.

#### Logopédie

Les octrois de prestations de logopédie, lorsqu'ils étaient assumés par l'Office AI n'étaient pas gérés sur la base d'un budget comme c'est le cas depuis la cantonalisation. La nécessité d'instaurer un pilotage de cette activité pour rentrer dans cette nouvelle logique a généré la mise en place, dès la rentrée scolaire de 2011, d'ajustements du système d'octroi pour les 4500 enfants souffrant de troubles du langage oral ou écrit.

Les changements décidés, en concertation avec les représentants des logopédistes indépendants, ont été inscrits dans l'arrêté Logo. Ils se traduisent par l'instauration notamment d'une limitation des heures facturables par logopédiste et par région et d'un changement des conditions de reconnaissance des prestataires autorisés à facturer leurs prestations au Canton (deux ans d'expérience préalable exigés).

### Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

#### Prestation aux usagers

En 2011, 10'452 personnes ont bénéficié d'une consultation individuelle, au cours d'un ou plusieurs rendez-vous, avec un-e psychologue conseiller-ère en orientation, dont 43.8% d'hommes et 56.2% de femmes. Les jeunes jusqu'à 19 ans représentent 83% des bénéficiaires, alors que la catégorie des 20 à 39 ans constitue le 13.7% et celle de plus de 40 ans le 5.3%.

Les centres d'information sur les études et les professions (CIEP) ont également accueilli, soit en libre service, soit pour un entretien d'information, 5273 personnes, alors que le site Internet de l'OCOSP ([www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)) a reçu 258'441 visites. 1397 demandes de renseignements ont par ailleurs été adressées à l'Unité information et documentation.

### **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

En septembre 2011, l'OCOSP a mis en place, en étroite collaboration avec la DGEP, un portail d'entrée pour la procédure de validation des acquis de l'expérience. La VAE est une procédure permettant à des adultes qui ont accumulé des compétences durant leurs différentes expériences professionnelles et personnelles d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC), éventuellement une attestation fédérale (AFP) dans la formation professionnelle initiale choisie.

Le portail d'entrée permet à toute personne intéressée par la VAE d'analyser sa situation (formation, motivation, conditions sociales, etc.) et de la mettre en lien avec les contraintes et exigences d'un processus visant à obtenir un titre professionnel reconnu.

De septembre à décembre 2011, 70 personnes se sont intéressées à cette démarche et ont été reçues à l'OCOSP.

### **Enquête « Choix 2010 »**

Réalisée tous les cinq ans, depuis 1978, en étroite collaboration avec le SCRIS, l'enquête *orientation à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition - Choix 2010*, consiste, principalement, à répondre à la question: «Que font les jeunes au terme de l'école obligatoire ou au terme d'une année de transition?». Il ressort de cette étude que sur les 7598 jeunes qui sortent de l'école obligatoire, 38 % poursuivent une scolarité au gymnase et 7% en raccordement, 24 % se dirigent directement vers une formation professionnelle certifiante et 21 % sont orientés vers une offre de T1. En ce qui concerne la formation professionnelle, les domaines du commerce et du bureau, de l'électricité et de l'électronique ainsi que l'alimentation et l'hôtellerie restent les trois voies privilégiées. En ce qui concerne les classes de raccordement, on peut relever que la moitié des élèves poursuivent ensuite des études (école de culture générale, maturité ou poursuite d'une formation à l'étranger). Enfin, il ressort qu'à l'issue de la T1, 63,1% des jeunes trouvent une formation professionnelle certifiante.

## **Office cantonal des bourses d'études (OCBE)**

Depuis 2010, les aides à la formation comprennent la part d'entretien de la personne en formation en complément des frais d'études. De ce fait, le budget de l'Office a été augmenté pour passer de 28 millions à 58 millions en 5 ans. En 2011, un certain nombre de jeunes majeurs au bénéfice d'une convention «jeune adulte» du Service de protection de la jeunesse (SPJ) ont également été pris en charge dans le cadre d'une bourse d'études.

Afin d'ancrer ces nouvelles missions de manière pérenne, une nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle est en cours d'élaboration.

D'autre part, durant l'année académique 2010-2011, l'Office a enregistré 7400 demandes (+5%) dont près de 5000 ont fait l'objet d'une décision d'octroi. Seulement 2% des aides sont allouées sous forme de prêts. Durant l'année civile 2011, le nombre de réclamations enregistrées par l'Office est de 417; 334 ont été traitées et 83 sont en cours de traitement. La CDAP a quant à elle enregistré 26 recours; 5 ont été admis, 7 rejetés, 6 retirés et 8 sont en cours de traitement.

## **e. Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)**

En août 2011, un long processus de réorganisation, en collaboration avec le Service de santé public, de l'ancien ODES s'est achevé par l'adoption par le Conseil d'Etat d'un nouveau règlement pour la PSPS, ainsi que la réponse aux questions posées par le député O. Feller par voie de postulat puis d'interpellation. Parallèlement à cette mise à niveau du règlement, un rapport intermédiaire a été établi afin notamment de rendre compte des actions conduites et des résultats obtenus, ainsi que de dégager des propositions de priorités stratégiques. Consultable sur le site Internet: [www.vd.ch/unite-psps](http://www.vd.ch/unite-psps), ce document a été adressé à quelque 800 instances ou personnes directement concernées. La poursuite des deux programmes prioritaires consacrés respectivement à la *prévention des dépendances* et à la *promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises* figure parmi les éléments portés par ce rapport.

## **Transition 1 (T1)**

Sous l'impulsion de l'OFFT, la Délégation du Conseil d'Etat à la jeunesse et au sport a mandaté le SESAFA, pour mettre en œuvre le *Case management* pour la formation professionnelle dans le canton de Vaud. En 2011 s'est achevée la phase de déploiement des prestations dans les centres régionaux de l'OCOSP. Un bilan très positif a été tiré de l'exercice 2010 ainsi que de celui de 2011, permettant d'atteindre la plupart des objectifs visés, à savoir :

- Gérer plus de 3000 demandes de mesures de transition adressées par des élèves de fin de scolarité sans place de formation, ainsi que des ateliers d'été pour décrocher les dernières places d'apprentissage disponibles
- Traiter plus de 100 demandes de prestations individuelles, essentiellement : des bilans approfondis d'orientation, des suivis ou *coaching*, des séances de réseau en appui des professionnels de diverses institutions aux prises avec des situations très complexes
- Suivre la cohorte des jeunes sans place de formation ayant quitté la scolarité obligatoire en juillet 2010, ou étant annoncés comme ayant décroché de leur formation postobligatoire.
- Observer plus globalement la situation de la T1 et proposer à la Direction interservices des mesures de régulation de l'offre ; et évaluer le dispositif, via notamment un mandat à l'URSP, qui a produit un rapport intermédiaire.

La qualité du dispositif vaudois a été reconnue par l'OFFT qui a versé une quatrième tranche de subvention.

La Délégation du Conseil d'Etat à la formation a demandé l'ancrage de ces missions dans une nouvelle loi sur l'orientation (l'actuelle étant de 1980), et un avant-projet est en cours d'élaboration. Il reprendra l'entier des missions de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, de la transition 1 et de la validation d'acquis d'expérience.

## **Loi sur la pédagogie spécialisée**

L'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) mis en consultation le 16 décembre 2010 a permis de réunir plus d'une centaine de réponses et de prises de position émanant de tous les horizons concernés, tels que les partis politiques, les associations professionnelles, les syndicats, les associations de parents, les professionnels des établissements scolaires et de la pédagogie spécialisée ainsi que les milieux en lien avec le handicap, tant institutionnels que privés. Sur cette base, le Comité de pilotage, initialement centré principalement sur l'intégration des effets financiers de la RPT, a été recomposé pour se concentrer sur l'évolution des prestations et de l'organisation de la pédagogie spécialisée. Il est parvenu à un certain nombre d'hypothèses fortes, qui seront confrontées à la vision des partenaires durant le premier trimestre 2012 ; le but est une mise en œuvre de la LPS coordonnée avec celle de la LEO, en août 2013.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
85	Mise à disposition en ligne du formulaire de demande de bourse/prêt d'études	En cours	<p>Un formulaire de demande de bourse au format électronique a été mis en ligne sur le site de l'OCBE dès le 15 mars pour l'année académique 2011-12 en complément du formulaire papier. Pour cette première, 15% des demandes ont été complétées à l'aide de l'outil informatique. La mise à disposition de ce formulaire électronique ne répond pas entièrement à la demande SIMPA. Toutefois, l'arrivée prochaine du RDU entraînera obligatoirement une refonte complète du formulaire. D'autre part, un changement de notre loi cadre devrait intervenir en 2013 également. Le service a donc opté pour une solution provisoire et économiquement supportable avant d'envisager une nouvelle manière de collecter les informations nécessaires au calcul d'une bourse.</p>



Rapport annuel de gestion 2011

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**28.0 Direction et unités d'état-major du service**

## 28.0 Direction et unités d'état-major du service

Direction et unités d'état-major du service.

### Descriptif

#### Direction du service et unités de support (état-major)

Le Service de protection de la jeunesse est organisé en offices et unités. Les Offices régionaux de protection des mineurs et l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs fournissent aux bénéficiaires les prestations qui relèvent des missions du service.

Les Unités fournissent des prestations aux partenaires du Service pour l'accomplissement de ses missions ou à l'interne du Service (état-major de direction, support aux offices).

#### Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique. Elle est en charge de l'office de liaison de la Convention intercantonale des institutions du domaine social.

#### Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que du suivi et du soutien aux institutions ou organismes d'éducation spécialisée et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

#### Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité notamment du suivi de la qualité et de la quantité des prestations et du support méthodologique, en particulier par la formation continue. Elle assure en outre l'information et la mise à disposition de la documentation relative aux activités du Service, ainsi que le suivi des demandes de stage et de formation pratique pour les étudiants de la Haute école spécialisée santé-social.

#### Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses. Elle est responsable en outre des travaux législatifs et des procédures de consultation sous la responsabilité du service, ainsi que de la veille juridique dans les domaines concernés par les missions du service.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

## Groupes de prestations

### 28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

## 28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement.

### Descriptif

Au sens de la [Loi sur la Protection des mineurs](#), la prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif concerne les responsabilités et capacités éducatives des parents face à leur enfant, dans le cadre familial. La prévention vise à empêcher ou réduire la mise en danger des enfants et des jeunes.

Note : la prévention tertiaire (au sens de la définition de l'OMS) correspond à la mission de protection des mineurs, confiée au Service de protection de la jeunesse.

L'Unité de pilotage de la prévention est composée de deux secteurs :

- **Petite enfance** est responsable de la conduite de programmes de prévention en collaboration avec le Service de la santé publique, notamment le programme de promotion de la santé et de prévention pour la petite enfance ;
- **Jeunesse** est responsable du subventionnement et du suivi des prestations fournies par des associations et fondations relevant de la "Politique de prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif".

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Publics-cibles :

- Futurs parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire dans le domaine socio-éducatif
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires :

- Associations et organismes offrant des prestations de prévention primaire subventionnées par le SPJ
- Associations et organismes partenaires du SPJ (avec convention de subventionnement) dans le cadre du programme de prévention primaire petite enfance et du dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif.

## Groupes de prestations

### 28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

## 28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement et à leur famille (action socio-éducative).

### Descriptif

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Conseil, soutien, aide socio-éducatifs aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)
- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par un groupe spécialisé rattaché à la direction du service. Par ailleurs ce même groupe assure, depuis le début de l'année 2010, l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'Unité d'appui juridique et avec le soutien de la Cellule des mesures internationales, ainsi que le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires :

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astreintes à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la Loi sur la protection des mineurs.

## Groupes de prestations

### 28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

#### 28.3 Surveillance de l'accueil de mineurs hors de leur milieu familial

Le SPJ autorise et surveille les différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial (adoption ; accueil familial avec hébergement ; internat ; camps et colonies ; accueil collectif préscolaire ou parascolaire à la journée). Cette mission est confiée à l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (OSSAM), en application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.

En vertu de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

#### Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Enquêtes sociales en vue d'adoption

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions privées (avec hébergement) et camps de vacances (de plus de 7 jours)
- Institutions d'accueil collectif pré- et parascolaire à la journée
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Candidats à l'adoption
- Institutions éducatives pour mineurs (avec hébergement)

## Groupes de prestations

### 28.4 Soutien aux activités de la jeunesse

#### 28.4 Soutien aux activités de la jeunesse

La politique cantonale de [soutien aux activités de la jeunesse](#) concerne les enfants et les jeunes jusqu'à 25 ans révolus. Elle se concrétise notamment par un dispositif cantonal composé de trois organes :

- une [Commission de jeunes](#), composée de 15 à 25 membres âgés de 15 à 18 ans
- une [Chambre consultative de la jeunesse](#), composée de 12 à 15 membres représentant les milieux professionnels intéressés
- un [Comité de préavis d'attribution des aides financières](#) qui préavise l'octroi d'un soutien financier à des projets portés par des jeunes.

Un [répondant cantonal pour le soutien aux activités de la jeunesse](#) s'assure du bon fonctionnement du dispositif cantonal. Il échange également des informations avec les personnes de référence pour les activités de la jeunesse désignées par les communes auxquelles il apporte un soutien sur demande.

#### Descriptif

- Identifier et prendre en compte les besoins, attentes et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes
- Encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal
- Reconnaître et soutenir les activités de jeunesse extrascolaires
- Reconnaître et soutenir les expériences et la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Enfants et jeunes jusqu'à 25 ans révolus
- Référents communaux pour le soutien aux activités de la jeunesse
- Organisations de jeunesse, groupes de jeunes informels et organisations professionnelles apportant un soutien aux activités de la jeunesse
- Centres d'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

**Événements marquants, évolutions significatives**

**Protection des mineurs**

En 2011, l'activité des [offices régionaux de protection des mineurs](#) (ORPM) a continué d'augmenter. Ainsi, par rapport à fin 2005, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 28% (sur la base des chiffres provisoires - l'extraction définitive des données se faisant en avril).

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5753	1324	1190	134	4563	75
2008	5951	1388	1291	97	4660	75
2009	6107	1494	1338	156	4769	73
2010	6254	1527	1505	22	4749	70
2011	6344	1610	1549	61	4795	68

Note : le nombre de dossiers attribués à une assistante ou un assistant social pour la protection des mineurs référent est fixé par le règlement d'application de la loi sur la protection des mineurs à une soixantaine de dossiers.

Pour chaque région, le détail en 2011 est le suivant (chiffres provisoires) :

ORPM	dossiers actifs à fin 2011	dossiers ouverts en 2011	dossiers fermés en 2011	différence ouverts - fermés	dossiers actifs par assistant social référent	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
ouest	642	286	339	-53	58	1.6%
nord	1133	385	388	-3	62	3.1%
centre	2024	618	413	205	78	4.5%
est	996	321	409	-88	68	2.5%
total	4795	1610	1549	61	68	3.0%

En plus des situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a reçu 175 mandats d'évaluation, concernant 256 enfants, dans le cadre de procédures de divorce, de séparation ou de fixation du droit de visites ; cela représente, par rapport à 2005 (83 mandats reçus concernant 147 enfants), une augmentation de 110% de mandats de ce type confiés au [Groupe évaluation et missions spécifiques](#). Par ailleurs ce même groupe assure, depuis le début de l'année 2010, l'exécution des mesures de protection des enfants au plan

international, en collaboration avec l'[Unité d'appui juridique](#) et avec le soutien de la Cellule des mesures internationales, ainsi que le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

Enfin, l'[Unité logistique et finances](#) a assuré le suivi administratif et financier de 319 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, de tutrices ou de tuteurs, ou privés.

## Surveillance de l'accueil de mineurs

---

Dans le cadre de son activité ordinaire, l'[Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs](#) a reçu 111 candidats pour une première prise de contact et une information générale sur l'adoption, conduit 53 enquêtes en vue d'adoption, suivi 65 enfants avant ou après adoption et accompagné 113 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

549 structures d'accueil collectif de jour sont soumises au régime d'autorisation et de surveillance. L'activité d'autorisation et de surveillance a également concerné 29 écoles privées avec internat et 102 bâtiments accueillant des colonies et des camps. En outre, le SPJ a suivi et supervisé l'activité des 28 structures de coordination d'accueil familial de jour, pour 29 réseaux LAJE existants à l'heure actuelle.

Par ailleurs, le groupe "Placements familiaux" de l'[Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées](#) a effectué 53 évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 330 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office du tuteur général.



## Préambule

De manière générale, le Service de protection de la jeunesse a vécu plusieurs changements dans sa configuration, au cours de l'année 2011:

- le déménagement de la Direction et des unités d'état-major à Renens, à l'avenue de Longemalle 1, au cours du mois de septembre 2011, et de l'Office régional de protection des mineurs du centre au sein du bâtiment administratif de la Pontaise, en octobre 2011
- l'entrée en fonction, le 1er avril 2011, d'une nouvelle cheffe de service en la personne de Mme Patricia de Meyer, M. Philippe Lavanchy ayant fait valoir son droit à la retraite
- le transfert de la gestion des garderies de l'Administration cantonale vaudoise

## Projets développés en 2011

### Garderies de l'Administration cantonale vaudoise

Le transfert de la gestion des [Garderies de l'Administration cantonale vaudoise](#), rattachées anciennement au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (Département de la sécurité et de l'environnement) au Service de protection de la jeunesse a été effectif au 1er mars 2011, selon la décision du Conseil d'Etat du 15 décembre 2010. Il concerne 50 personnes, réparties sur trois sites à Lausanne, pour une offre maximum d'accueil de 142 places.

Les garderies de l'Administration cantonale vaudoise ont adhéré, en tant qu'employeur, au Réseau d'accueil de jour de la Ville de Lausanne (RéseauL), selon la décision du Conseil d'Etat du 12 août 2009. Une convention de collaboration financière a été renouvelée entre le CHUV (qui abrite deux des sites d'accueil) et le Service de protection de la jeunesse à fin 2011 ; elle a pris effet au 1er janvier 2012.

### Prévention primaire et secondaire en matière socio-éducative

Dans le cadre de la prévention primaire et du programme de soutien à la parentalité, les "[Jardins des parents](#)" ont pu proposer 20 ateliers, ouverts dans les quatre régions vaudoises. Par ailleurs, une formation intitulée *Parentalités et soutien à la parentalité*, destinée aux professionnels et acteurs associatifs concernés, s'est déroulée le 4 février 2011.

La prévention secondaire continue de s'étayer. En 2011, deux nouvelles structures, avec lesquelles le SPJ a passé une convention de subventionnement, ont rejoint le dispositif de prévention secondaire. Il s'agit de :

- [Ginkgo](#) pour l'Est vaudois: accompagnement d'adolescents en situation de vulnérabilité (rupture scolaire, sociale, familiale, etc.) de 14 à 18 ans sous forme d'entretiens individuels et de famille
- [Impact Jeunes](#) pour le Nord vaudois: suivi et aide à des enfants et des adolescents qui rencontrent des difficultés de communication, de relation, d'attention, d'apprentissage, d'intégration scolaire et sociale ou de comportement en proposant du soutien scolaire, des ateliers socio-éducatifs et des bilans psychologiques.

### Intervention socio-éducative de protection des mineurs

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur la protection des mineurs adoptée en 2004, et dans un souci de documenter les pratiques professionnelles et les règles de travail du Service de protection de la jeunesse, il est apparu utile de rassembler dans un texte de synthèse les fondements théoriques, les principes méthodologiques et les pratiques, sous forme d'un manuel de référence à l'usage de l'assistante ou de l'assistant social de protection des mineurs travaillant au SPJ. Ce document a vu le jour en février 2011 ; il est désormais diffusé au sein du Service et remis aux nouveaux collaborateurs lors de leur formation interne.

### Politique socio-éducative cantonale

L'année 2011 a vu la consolidation et le développement de plusieurs projets :

- Les *modules d'éducation spécialisée en vue de l'insertion professionnelle* (MESIP) couvrent dorénavant les quatre régions vaudoises. Ils offrent un accompagnement spécialisé et individualisé à des jeunes entre 15 et 18 ans rencontrant, dans leur processus de développement individuel, des difficultés sociales et familiales. A la rentrée 2011, ces structures offriront 48 places, et sont ouvertes 48 semaines par an (240 jours)
- Ouverture de l'internat sur le site de [Szilassy](#) à Bex en février 2011 ; ces 8 places s'ajoutent aux autres prestations existant déjà dans

cette institution, gérée par l'association de la Maison des jeunes (suivi ambulatoire, MATAS II et MESIP)

- Création d'une *antenne d'intervention en milieu de vie pour adolescents* (AIMA). Cette prestation propose un appui pédopsychiatrique, par le biais du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, aux institutions et familles d'accueil vaudoises lorsqu'elles accueillent des jeunes présentant des troubles psychiatriques. L'objectif est de développer cette prestation dans les quatre régions du canton
- Ouverture, dès fin 2010, de places d'accueil spécialisé durant les périodes de congé (ASPC). C'est tout d'abord *le Chalet* avec 5 places qui a été mis sur pied dans l'Est vaudois, puis 5 autres places avec *Lo Selao*, dans le Nord vaudois, en automne 2011. Cet accueil permet à des enfants, placés en institutions spécialisées durant la semaine, d'être reçus dans un contexte alternatif et différent sur le week-end et les vacances.

## Soutien aux activités de la jeunesse

La loi sur le soutien aux activités de la jeunesse est entrée en vigueur en 2010 mais s'est déployée effectivement dans le courant de l'année 2011, sous la conduite d'un *répondant cantonal pour le soutien aux activités de la jeunesse*, chargé de la mise en oeuvre du dispositif et de s'assurer du bon fonctionnement des organes que la loi institue :

- la **Commission de jeunes**, composée de 25 membres mandatés pour 2 ans (renouvelable en principe une fois) ; la séance constitutive a eu lieu le 9 mai 2011 dans la salle du Grand Conseil à Lausanne
- la **Chambre consultative de la jeunesse**, composée de 15 membres, représentants des milieux professionnels intéressés, élus pour 5 ans par désignation du Conseil d'État; elle a été officiellement constituée le 10 mai 2011
- le **Comité de préavis d'attribution des aides financières**, composé de 8 membres provenant paritairement de la Chambre consultative de la jeunesse et de la Commission de jeunes qui désignent leurs représentants respectifs ; le répondant cantonal en assume la présidence. Première séance en juin 2011.

## Chantiers législatifs

### Réforme "Protection de l'adulte et de l'enfant" (anciennement droit de la tutelle) du programme Codex\_2010

Les modifications du Code civil entreront en vigueur le 1er janvier 2013. Un comité de pilotage et divers groupes de travail, constitués de représentants de l'Ordre judiciaire et de l'Administration cantonale vaudoise, ont été chargés de préparer la mise en oeuvre du nouveau droit.

Le Service de protection de la jeunesse est impliqué dans le Comité de pilotage ainsi que dans plusieurs groupes de travail (domaine informatique, processus métiers). Dans ce contexte il doit, avec les autorités judiciaires, trouver les moyens d'organiser d'une part, le signalement d'un mineur en danger et d'autre part, la gestion en personne des mandats de curatelle d'assistance éducative ou de surveillance des relations personnelles conformément à l'article 400 nCCS.

### Mise en oeuvre de la loi fédérale du 21 décembre 2007 sur l'enlèvement international d'enfants, entrée en vigueur le 1er juillet 2009 (LF-EEA), et les Conventions de la Haye sur la protection des enfants et des adultes

En tant qu'autorité centrale cantonale au sens de l'article 2 alinéa 1 LF-EEA, ainsi que le prévoit l'article 6a alinéa 1 de la loi sur la protection des mineurs du 4 mai 2004, la cheffe du Service de protection de la jeunesse a traité diverses demandes émanant d'Etats parties à la Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants (CLaH 96) ; elle a elle-même saisi plusieurs de ces Etats afin de leur demander l'une ou l'autre des mesures prévues par la convention précitée.

Pour mener à bien cette mission, la cheffe du SPJ peut compter sur le soutien-métier de la Cellule des mesures internationales (CMI) qui se compose d'un représentant de la Direction du service, d'un assistant social pour la protection des mineurs et de deux juristes. Par ailleurs, dans le cadre d'un enlèvement international à la suite duquel le parent ravisseur se trouve en Suisse avec l'enfant et en application des articles 6, 9 et 12 LF-EEA, le SPJ peut être chargé par la Chambre des tutelles du Tribunal cantonal d'exécuter les mesures nécessaires à la protection de l'enfant, de procéder à son audition ou d'exécuter la décision de justice ordonnant et fixant les modalités de retour de l'enfant (article 24a LProMin). De tels mandats ont été assumés par le *Groupe évaluation et missions spécifiques* (GEM) du service.

### Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil de jour des enfants, 321 communes sur 339 ont adhéré à l'un des réseaux reconnus par la *Fondation pour l'accueil de jour des enfants*. Sur les 18 communes restantes, 12 d'entre elles ont établi une convention de collaboration avec une autre commune ou une association de communes pour l'accueil familial de jour. Ainsi, 99% de la population bénéficie d'au moins un type d'accueil.

La mise en oeuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants a conduit à la création de 4427 places intégrées aux 29 réseaux d'accueil reconnus et subventionnés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. 2961 places supplémentaires sont prévues d'ici fin 2013. A fin août 2011, le canton de Vaud disposait au total de 15'343 places d'accueil collectif et familial.

Le caractère novateur et incitatif voulu par la loi, a ainsi favorisé dans l'ensemble du canton un large déploiement des prestations d'accueil de

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
70	Simplification de la procédure d'autorisation pour les institutions d'accueil collectif de jour	Terminé	
71	Délégation de compétences aux directrices d'institution d'accueil à la journée	Abandonné	
72	Automatisation des transferts des décomptes individuels des mineurs placés en institution PSE	Terminé	
73	Forfaitisation des frais personnels pour mineurs placés en institution PSE	Terminé	
74	Simplification des engagements financiers pour les familles d'accueil	Terminé	
75	Suppression du groupe cantonal et des groupes régionaux de conseil	Terminé	
76	Mise en ligne du formulaire de signalement d'un mineur en danger	Terminé	
77	Suppression de la décision d'engagement financier pour l'accueil familial ordinaire et l'accueil relais	Terminé	
78	Forfaitisation des frais de formation pour les congrès à l'étranger	Terminé	
79	Mise à disposition d'un vade-mecum pour l'accueil en milieu familial	Terminé	
80	Publication des statistiques en matière de protection des mineurs	Terminé	
81	Rédaction d'un manuel de référence à l'usage de l'assistant social pour la protection des mineurs	Terminé	
82	Formalisation des principes de collaboration et de communication DGEO SESAF SPJ	Terminé	
83	Développement d'une méthodologie d'évaluation en matière de protection des mineurs	En cours	Formations de 5 jours dispensées progressivement jusqu'en début 2012.
84	Mise en œuvre d'un dispositif de prévention secondaire	Terminé	Ce dispositif est régulièrement revu et adapté.

## **Événements marquants, évolutions significatives en 2011**

---

- [Informations et statistiques](#)

## **Projets particuliers et chantiers législatifs**

---

- Voir les liens dans le texte

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)  
Service de protection de la jeunesse (SPJ)  
Avenue de Longemalle 1  
1020 Renens

Tél : 021 316 53 53

Fax: 021 316 53 31

E-mail : [info.spj\(at\)vd.ch](mailto:info.spj(at)vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/spj](http://www.vd.ch/spj)

Voir les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "Protection de la jeunesse".

**Groupes de prestations**  
**27.0 Administration**

## 27.0 Administration

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

## Groupes de prestations

### 27.1 Politique de subventionnement culturel

#### 27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

#### Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

## Groupes de prestations

### 27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

## 27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries (Fondation Toms Pauli).

## Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

**Groupes de prestations**  
**27.3 Gestion des musées**

## 27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

### Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers



## Groupes de prestations

### 27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

## 27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

### Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales,- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

## Événements marquants, évolutions significatives

### Musées

Septembre 2011 : entrée en fonction du nouveau Directeur des Musée et Jardin botaniques cantonaux (MJBC), M. François FELBER, en remplacement de M. Gino Muller, parti à la retraite.

Juin 2011 : MCBA et plate-forme pôle muséal sur le site des halles CFF à la gare : le jury du concours d'architecture a sélectionné le projet « Bleu » du Bureau EBV (Fabrizio Barozzi et Alberto Veiga, de Barcelone). Le Conseil d'Etat, conjointement avec la Ville de Lausanne et les CFF, a présenté les résultats du concours et en particulier le projet lauréat dans les halles aux locomotives. L'ensemble de la population pouvait ainsi découvrir les différents projets concurrents ainsi que le projet retenu, de manière détaillée.

Fin septembre 2011, une délégation vaudoise et lausannoise a fait le déplacement de Paris pour présenter aux milieux culturels et aux médias le projet de MCBA et de plate-forme, dans le cadre notamment de Paris-Photo, dont le Musée de l'Elysée était hôte d'honneur, ainsi qu'au Centre culturel Poussepin.

### Rénovation partielle des installations techniques du Palais de Rumine et mise en conformité de la sécurité du musée cantonal de zoologie

Grâce au crédit d'ouvrage de CHF 5'870'000.-- accordé par le Grand Conseil, les travaux de rénovation partielle du Musée de zoologie, menés entre 2009 et 2011, ont été inaugurés le 26 mai 2011 en présence de Mme la Conseillère d'Etat A.-C. Lyon et M. le Conseiller d'Etat F. Marthaler. Le musée possède maintenant un nouveau conservatoire pour les collections entomologiques, des locaux administratifs rafraîchis et une salle d'exposition temporaire. Des travaux techniques ont en outre permis d'assurer l'étanchéité des cours intérieure et la rénovation des verrières de l'exposition permanente. Les locaux de stockage sont dès lors conformes aux normes de l'ICOM et les salles d'exposition plus accueillantes pour les visiteurs.

### Site et Musée romains d'Avenches - Réponse à la motion Roxanne Meyer

Afin de préparer la réponse à la motion Roxanne Meyer - demandant au Conseil d'Etat de « dégeler » le dossier du musée d'Avenches -, le SERAC secondé par le SIPAL a piloté le Comité de programmation chargé de rédiger un rapport et de demander un crédit d'études pour le futur site et musée romain d'Avenches.

Quatre sites ont été retenus et analysés, mais la société Estia, mandatée pour effectuer une étude Albatros (étude multi critères permettant d'identifier les différentes caractéristiques des sites retenus) a mis en lumière qu'un des sites pressentis, et qui apparaît comme potentiellement très intéressant - en marge de la promenade archéologique - est d'une part inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) pour sa qualité paysagère et est d'autre part au bénéfice d'un arrêté de classement cantonal fondé sur la LPNMS. Ces deux éléments déterminent que cette zone est inconstructible ; en cas de construction, tout développement doit répondre au principe d'impact neutre sur le paysage. Par conséquent, à la demande du conservateur des MHS, une étude paysagère permettant de déterminer la potentialité d'accueil du dit site doit être prévue. Elle est en effet indispensable pour répondre de manière complète et documentée à la motion Roxanne Meyer et permettre d'aller de l'avant dans la procédure (demande de crédit d'étude, concours, etc.).

Une demande de crédit d'étude va être sollicitée auprès du Conseil d'Etat début 2012. Le résultat de cette étude déterminera les variantes préconisées dans le rapport dont le dépôt ne pourra se faire avant fin 2012-début 2013.

### Ecole-Musée

En 2011, Ecole-Musée a poursuivi la consolidation de plusieurs de ses domaines d'activités.

On peut relever parmi les nouveautés : un dossier pédagogiques consacré aux arts vivants, soit à la danse contemporaine, la création de la *Newsletter Ecole-Musée*, diffusée à tous les enseignants vaudois (niveau obligatoire et postobligatoire) grâce à la collaboration et le soutien des Directions de la DGEO et de la DGEP, le lancement de la phase test du projet *Bibliothèque itinérante*, initié par Ecole-Musée et la Bibliothèque cantonale et universitaire–Lausanne (prêt-dépôt gratuit pour les enseignants vaudois, d'une durée de plusieurs mois, des dossiers pédagogiques Ecole-Musée et d'une sélection d'ouvrages en relation avec la thématique donnée), et une intensification de la collaboration avec la DGEO dont 3 représentants font dorénavant partie de la Commission Ecole-Musée.

### Assises du Livre

Partant du constat de l'importance culturelle et sociale du livre et de la lecture dans notre société et du besoin de maintenir une diversité littéraire et éditoriale dans un contexte difficile, la cheffe du DFJC a chargé le Service des affaires culturelles, conjointement avec la Ville de Lausanne, d'organiser les premières Assises du livre. Cette rencontre a permis de réunir une centaine de professionnels de la branche lors d'une journée de réflexion et d'échanges. Ces Assises ont été l'occasion de faire un point de situation sur la filière du livre dans le canton et d'esquisser quelques pistes pour améliorer les aides cantonales et communales.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### Refonte de la *loi sur les activités culturelles*

Suite à la mise en consultation des deux avant-projets de *loi sur la vie culturelle et la création artistique* et de *loi sur le patrimoine mobilier et immatériel* en 2010, un très important travail d'approfondissement et de réécriture, notamment de la deuxième loi, a été mené tout au long de 2011 avec de nombreuses nouvelles consultations d'experts et spécialistes, y compris auprès d'autres cantons. Les deux projets de lois qui seront soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil en 2012.

### Loi sur les écoles de musique

Le Conseil d'Etat ayant adopté le projet de loi sur les écoles de musique en 2010, celui-ci a été transmis au Grand Conseil la même année. Une commission parlementaire a débuté l'examen de cet objet en septembre 2010 et a poursuivi ses travaux durant le printemps 2011. Le Grand Conseil a finalement adopté la loi sur les écoles de musique (LEM) le 3 mai 2011. Le 19 décembre 2011, le règlement d'application (RLEM), ainsi que l'arrêté d'entrée en vigueur de la LEM, ont été adoptés par le Conseil d'Etat. La LEM entrera ainsi en vigueur en deux temps : au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour les articles instituant la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) et le 1<sup>er</sup> août 2012 pour tous les autres articles, y compris les mesures financières. Les représentants de l'Etat au Conseil de fondation, au nombre de sept, ont également été nommés par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2011. Ils seront chargés, aux côtés des 10 représentants désignés par les communes - un par district - de la mise en œuvre de la LEM au sein de la FEM.

### Fondation romande pour le cinéma

Mai 2011 a marqué le lancement officiel de la Fondation romande pour le cinéma, par l'ensemble des cantons romands, la Ville de Genève et la Ville de Lausanne. Le Canton de Vaud est *leader* de cette Fondation avec la Ville et le Canton de Genève. Les structures de la Fondation et sa mise en œuvre ont été lancées dès l'été, avec la désignation d'un secrétaire général et mise au concours des différents postes prévus. L'Etat de Vaud dispose de trois sièges au Conseil.

### Label + Théâtre romand

En janvier 2011 était lancé le premier concours de *Label+ Théâtre romand*, un concours pour des projets de créations théâtrales d'envergure présentant des perspectives de diffusion importantes. Le Canton de Vaud est *leader* de ce projet avec le Canton de Genève, sur le plan financier, car ils constituent tous deux le vivier le plus important de compagnies de théâtre indépendantes. Lors de cette première session 2011, un projet vaudois a été retenu; il s'agit de celui du metteur en scène François Gremaud et de sa « 2B Compagnie ».

### Patrimoine culturel immatériel

En 2011, le Canton de Vaud a poursuivi le recensement de son patrimoine immatériel, ce qui permet de dessiner un véritable « portrait des Vaudois ».

Ce répertoire compte aujourd'hui une septantaine de traditions, mais continuera à être étoffé dans les années à venir. Le Canton de Vaud étant vaste et varié, une attention particulière a été attachée à une bonne représentation de toutes ses régions : les montagnes (Vallée de Joux, Préalpes vaudoises, Pays-d'Enhaut), la campagne (Gros-de-Vaud, centre et Nord vaudois), les rives des lacs (Léman, de Neuchâtel), les villes. Un site Internet a été élaboré afin de rendre toutes ces données accessibles au plus grand nombre.

Le Canton de Vaud manifeste clairement son intérêt pour cette démarche et sa volonté de la poursuivre à la fois dans le projet de nouvelle loi sur le patrimoine mobilier et immatériel, et dans sa décision de prolonger le mandat de la chargée de projet pour 2012.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
66	Simplification pour les requérants du dépôt des demandes d'aides ponctuelles à la création et à la diffusion		
67	Transfert de la compétence de validation des attributions pour les aides à la création et à la diffusion		
68	Délégation de compétence de la signature de conventions à un seuil d'engagement financier déterminé		
69	Amélioration de la gestion des collections patrimoniales sous la responsabilité des Musées Cantonaux		

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)  
Service des affaires culturelles (SERAC)

**Sources d'informations complémentaires**



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011**

## **du Département de l'Intérieur**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

L'année 2011 aura été celle de la finalisation et de la stabilisation de nombreux dossiers touchant différents services, en particulier le SPEN. L'afflux de réfugiés en Suisse et par conséquent dans le canton, a impliqué l'ouverture de plusieurs abris de protection civile, parfois non sans de virulentes réactions des populations des localités concernées. L'année 2011 aura aussi été marquée par la célébration du 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du réformateur Pierre Viret.

## SeCRI

L'année 2011 marque encore une étape importante pour les fusions de communes. En effet, pas moins de douze nouvelles entités fusionnées entrent en vigueur le 1er juillet 2011. Elles sont issues de la fusion de 48 communes. Le canton de Vaud a donc passé en 2011 de 375 communes à 339, soit une diminution de 36 entités. Sur les dix districts vaudois, cinq d'entre eux ont été concernés par des fusions de communes. Il s'agit des districts de Lavaux-Oron, du Gros-de-Vaud, de la Broye-Vully, de Morges et du Jura-Nord vaudois. Les districts du Gros-de-Vaud et de la Broye-Vully ont totalisé à eux seuls sept des douze fusions entrées en vigueur le 1er juillet dernier. Ajoutons que la nouvelle commune de Valbroye est celle qui compte le plus grand nombre de communes fusionnées (8 communes) suivie de Vully-les-Lacs avec 7 communes. L'année 2011 marque également le démarrage ou la poursuite de six autres projets de fusions, impliquant 26 communes, dont celui de Montanaire avec 9 communes autour de Thierrens dont la convention de fusion sera soumise aux corps électoraux le 29 janvier 2012.

L'autre point fort de 2011 placé sous l'égide du SeCRI est la célébration du 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du Réformateur vaudois. Les manifestations sont aussi nombreuses que variées. Restauration du [Mur Viret](#) à Lausanne, [pièce de théâtre](#) jouée dans tout le canton, [colloques académiques](#) à l'Université de Lausanne, [expositions](#), réalisation d'un [film](#) par des élèves de l'ECAL, édition ou réédition de [livres](#) ou encore création de [dossiers pédagogiques](#) pour les élèves vaudois sont autant d'événements et de manifestations différents. Le Centre social protestant et l'EERV se sont associés également à l'Année Pierre Viret. En tout, ce sont plus de 15 événements différents qui marquent l'année Pierre Viret dans le canton de Vaud.

A noter enfin que le 7 septembre, une manifestation pour sensibiliser et remercier les nouveaux élus communaux est organisée au Théâtre du Jorat, à Mézières. Plus de 650 syndics et municipaux récemment élus pour la législature 2011-2016 sont ainsi invités dans le but d'être remerciés de leur nouvel engagement politique. Ils assistent au spectacle «Ascenseur pour l'Opéra» de Patrick Lapp et Jean-Charles Simon.

Les buts du DINT sont de souligner l'importance de la charge des nouveaux élus, les remercier pour leur engagement et les assurer de l'appui du Département dans l'exercice de leur nouvelle charge. A cet égard, le SeCRI publie début juillet un «Aide-mémoire pour les Municipalités vaudoises», ouvrage de plus de 200 pages qui recense, résume et présente tous les aspects liant les communes et les services de l'Etat. Chaque participant en reçoit un exemplaire

## SPEN

Sous l'impulsion de Denis Froidevaux, chef ad intérim du SPEN depuis juillet 2010, les mesures visant à améliorer globalement le fonctionnement du service se mettent en place.

Le 28 mars, accompagné du conseiller d'Etat Philippe Leuba, le chef de service ai présente l'état des travaux lors d'une conférence de presse suivie par l'ensemble des médias romands.

Parmi les points forts de la réforme, il est signalé que vingt-cinq des 31 recommandations du rapport Rouiller sont désormais satisfaites ou en passe de l'être. La division d'attente (DA) des EPO est reconstruite. Les thèmes abordés sont la gestion courante du service, le rétablissement de la stabilité et surtout la garantie de la mise en œuvre des réformes. Par ailleurs, la formation et l'information du personnel sont considérablement renforcées. Les EPO sont dotés désormais de leur propre groupe spécial d'intervention. Les Associations de personnel sont mieux intégrées à tous les niveaux d'échanges. La mission de Denis Froidevaux étant totalement accomplie, il est alors décidé de mettre au concours le poste de chef de service du SPEN. Le 21 septembre, Philippe Leuba annonce la nomination de Madame Sylvie Bula, 34 ans. Mme Bula prend la tête d'un service consolidé. Sa mission est désormais axée sur la mise en place de la politique pénitentiaire vaudoise, notamment en lien avec les différents partenaires et interlocuteurs du SPEN au niveau interne, cantonal et inter cantonal. La problématique de la prise en charge des détenus présentant des troubles comportementaux ou psychiatriques est particulièrement mise en avant.

Enfin, le 1er décembre, se déroule la cérémonie de la pose de la première pierre du futur établissement de détention concordataire pour mineurs de Palézieux

«Aux Léchaires». Le futur établissement offrira – si nécessaire et à terme - 56 places de détention. La première étape de construction se limitera à 36 places, jugées suffisantes pour couvrir les besoins concordataires (cantons romands et une partie du Tessin). L'ouverture de l'établissement est prévue pour la fin 2013.

## Asile

Si les principes fondamentaux de la politique d'asile vaudoise ne changent pas en 2011 - à savoir rigueur pour les étrangers délinquants et ouverture grâce à la possibilité régularisation à titre humanitaire pour les personnes faisant preuve d'une réelle volonté d'intégration - l'année 2011 est indubitablement marquée par l'afflux de demandeurs d'asile fuyant les pays du nord de l'Afrique suite aux révolutions et guerre que

l'on sait. Le scénario des autorités fédérales qui prévoyait que les cantons devaient s'attendre à héberger 750 requérants d'asile supplémentaires par mois se réalise. Selon les statistiques de l'Office des migrations (ODM) le nombre d'arrivées des migrants dans les Centres d'enregistrement de la Confédération augmente de près de 50%.

Le canton de Vaud se voit attribuer 8.4% des demandeurs d'asile; il en assure l'hébergement et l'assistance alors que la procédure est de compétence fédérale. Comparativement au mois de février 2011 (1'262 demandes), le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse en mars 2011 augmente pour atteindre 1'874, soit 612 requêtes de plus que le mois précédent (+ 48,5%). Pour mars, les principaux pays de provenance sont l'Erythrée (268 demandes), suivi du Nigéria (174 demandes) et de la Tunisie (159 demandes). Alors qu'en 2010, le nombre de demande d'asile provenant de la Tunisie était de 2,2% il est passé en mars, à 9,5% pour se classer au troisième rang des pays de provenance. La conséquence est que le canton via l'EVAM est obligé d'ouvrir d'urgence des abris de protection civile afin d'accueillir les réfugiés. Les communes de Nyon, Lausanne, Gland, Le Mont et Orbe sont ainsi sollicitées. Les réactions sont parfois vives, voire hostiles dans une partie de la population des localités retenues. Les abris de protection civils ont souvent été construits dans les années 70 à proximité des écoles, voire sous les bâtiments scolaires. Le DINT et l'EVAM convient à chaque ouverture d'abri la population à des séances d'information détaillée auxquelles participent le chef du DINT, le directeur de l'EVAM et ses responsables locaux, les autorités communales et la gendarmerie. La séance d'information le 16 mai à Gland est pour le moins animée... Fort heureusement et avec toutes les mesures prises, toutes les ouvertures se passent bien et les inquiétudes évoquées par la population sont à chaque fois démenties dans les faits.

### **Intégration**

Les efforts d'intégration se poursuivent dans le canton en 2011. Le gros projet inter cantonal nommé «Des ponts sur la Broye» mené conjointement par Vaud et Fribourg, entamé en 2009 et clos le 15 octobre 2011 à Estavayer-le-Lac.

Pour le reste, suite au départ de Madame Magaly Hanselmann qui prend la tête du Bureau vaudois de l'égalité entre les femmes et les hommes, le conseil d'Etat nomme en qualité de cheffe du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) Madame Amina Benkais, 46 ans, de nationalité franco-marocaine, titulaire d'un permis C, docteur en droit public et spécialiste dans le domaine des migrations. Les tâches principales du BCI consistent à conduire, dans le respect des orientations fédérales et des priorités du Conseil d'Etat, des actions favorisant l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, d'assurer le lien entre l'Etat, les communautés étrangères et les associations actives dans ces domaines, de sensibiliser les membres de l'administration en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

### **Archives cantonales**

La nouvelle marquante pour 2011 est sans conteste l'adoption de la loi cantonale sur l'archivage, le 14 juin 2011 par le Grand Conseil. Cette loi est la première jamais votée dans le canton de Vaud dans ce domaine. Son [règlement d'application](#) est adopté par le Conseil d'Etat, le 19 décembre 2011. Elle entre en vigueur le 1er janvier 2012. Elle fixe enfin de manière claire les missions et devoirs des archives, mais aussi de l'Etat vis-à-vis des archives et de leur devoir de mémoire.

### **OTG**

Le 10 novembre 2011, le Conseil d'Etat adopte l'exposé des motifs et projet de loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant (PAE), dernier volet de la réforme judiciaire CODEX. La nouvelle loi doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La nouvelle loi utilise la faible marge de manœuvre laissée aux cantons pour proposer des solutions pragmatiques et dans l'intérêt des personnes. Les nouveautés portent notamment sur l'encouragement du droit de la personne à disposer d'elle-même, au renforcement de la solidarité familiale et à la modification des règles sur le placement à des fins d'assistance.

Vu leur ampleur, ces réformes ont nécessité l'engagement de moyens humains et financiers importants, de même que l'étude et la réalisation de plusieurs projets immobiliers.

L'entrée en vigueur de la PAE aura aussi comme conséquence pratique la disparition de la fonction de tuteur général. Les nominations de tuteurs se feront désormais ad personam, directement par les juges de paix.



**Groupes de prestations**  
**301.5 Archives cantonales**

## 302.5 Archives cantonales

### Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

**Groupes de prestations**  
**302.1 Appui au chef du département**

### **302.1 Appui au chef du département**

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

#### **Descriptif**

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP)

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chef du département
- Services et offices du DINT
- Autres département ou services cantonaux

## **302.2 Ressources humaines**

Gestion des ressources humaines du département.

### **Descriptif**

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

**Groupes de prestations**  
**302.4 Unité financière**

### 302.4 Unité financière

---

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

### Descriptif

---

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - ASF - SECRI - MP ) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OTG – SPOP – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

**Groupes de prestations**  
**302.8 Office du Tuteur général**

## **302.8 Office du Tuteur général**

Assumer les mandats tutélaires (tutelles en faveur d'adultes et d'enfants, curatelles de recherche en paternité, curatelles de représentation, adoptions nationales) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Assurer le rôle d'autorité centrale cantonale en matière de protection internationale des adultes selon la convention de la Haye du 13 janvier 2000. Par le biais du bureau d'aide et aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix; organiser les cours proposés aux nouveaux tuteurs et curateurs désignés.

### **Descriptif**

- Assumer la représentation légale des pupilles adultes et mineurs qui lui sont confiés par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des pupilles
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux pupilles
- Prendre en charge le suivi social des pupilles
- Faire valoir les droits des pupilles à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des pupilles devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat tutélaire
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- Avocats, notaires
- Familles et proches des pupilles
- Etc.

**Groupes de prestations**  
**704.4 Surveillance des fondations**

## **704.4 Surveillance des fondations**

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

### **Descriptif**

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 30 avril 2008 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Autorité cantonale de surveillance des fondations

L'année 2011 a été marquée par l'adhésion des cantons du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud au concordat portant sur la création et l'exploitation d'un établissement intercantonal de surveillance chargé d'appliquer la législation fédérale relative à la prévoyance professionnelle. Le nouvel établissement est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le nombre de fondations classiques a continué à croître et le nombre de fondations de prévoyance à décroître. Ainsi nous avons au 31 décembre 2011 1029 fondations contre 1021 un an auparavant. Pour la prévoyance, nous avons au 31 décembre 2011 297 institutions contre 333 au 31 décembre 2010.

Comme en 2010, l'autorité de surveillance a pris environ 300 décisions administratives dans les différents domaines de sa compétence : modifications de statuts, fusion et transfert de patrimoine, règlement de liquidation partielle, etc.

### Office du tuteur général

2011 a vu l'entrée en fonction du nouveau tuteur général M. Frédéric Vuissoz.

Sur le plan de la charge de travail, le nombre de mandats confiés à l'office a poursuivi sa croissance. En 2011, l'office a payé plus de 72'000 factures, dont 26'000 factures médicales, pour un montant total de CHF 49'500'000. La caisse de l'office a enregistré pendant ce même temps un flux de CHF 5'000'000, soit en moyenne CHF 98'000 par semaine. Cela illustre l'importante activité de l'office sur le plan de la gestion administrative et financière des biens des pupilles, en plus de son activité sociale auprès d'elles.

Compte tenu de la croissance des effectifs de l'office depuis 2008, les actuels locaux sis au Chemin de Mornex sont saturés. Grâce à l'aide active du SIPAL, le bureau d'aide et de conseils aux curateurs et tuteurs privés (BAC) et l'unité de contrôle interne ont déménagé en novembre 2011 à Sévelin 20 à Lausanne, dans les locaux anciennement occupés par le Juge d'application des peines.

Concernant le cadre légal :

Au plan fédéral, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant au 1<sup>er</sup> janvier 2013, dont l'une des nouveautés est la désignation ad personam des futurs curateurs.

Au niveau cantonal, le Grand Conseil a adopté en juin 2011 l'EMPL « cas lourds », dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cet EMPL crée en particulier un nouvel article 97a LVCC, lequel énonce notamment les critères définissant les cas lourds devant être confiés à l'office. Cette nouvelle disposition donne également une assise légale au rôle actuellement assuré par le bureau d'aide et de conseils aux curateurs et tuteurs privés (BAC).

### Secrétariat général

Le décès de M. Jean-Vlaude Mermoud en septembre 2011 a nécessité de la part de M. Leuba, chef du département de l'intérieur et suppléant du chef du département de l'économie, de conduire deux départements pendant les quatre derniers mois de l'année. Face à la charge extrêmement lourde assumée par M. Leuba, le secrétariat général du DINT a allégé le rythme des séances et le plus possible assumé la conduite du département.

### Archives cantonales

La première loi vaudoise sur l'archivage a été votée par le Grand Conseil le 14 juin et son règlement d'application adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre. Tous deux sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'année 2011 a ainsi vu l'aboutissement d'un projet lancé en janvier 2008, essentiel pour l'amélioration de la gestion de l'information dans l'ensemble de l'administration cantonale (notamment dans la perspective de l'organisation de l'archivage électronique) et pour la coordination des règles d'accès aux archives avec les dispositions de la loi sur l'information et de la loi sur la protection des données personnelles.

Le schéma directeur (SD) du système d'information (SI) des ACV, dont la réalisation avait débuté en juin 2009, a été finalisé et adopté en juillet. La cible d'architecture logique qu'il définit est conçue pour permettre au système des ACV de se greffer sur ceux des services en les impactant au minimum. Le projet a immédiatement débouché sur la rédaction d'une proposition au Conseil d'Etat (PCE) demandant l'octroi d'un crédit d'études de 350'000 francs destiné à approfondir les conclusions du SD, traiter les points ouverts, définir les nouveaux processus métier, rédiger les cahiers des charges du nouveau SI, évaluer précisément son coût et rédiger l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) nécessaire. Au 31 décembre, cet objet était en cours d'examen par le Conseil d'Etat.

Le schéma directeur recommande également la création aux ACV d'un « Pôle numérique » (système de numérisation et coffre-fort numérique), destiné en particulier à numériser les anciens plans cadastraux et à sécuriser les données déjà en possession des ACV ou qui leur sont remises (par exemple celles résultant du projet mené avec les Mormons : voir ci-après). Un projet d'EMPD accordant un crédit d'investissement de 2'000'000 de francs à cet effet a été rédigé et transmis. Il est en cours d'adaptation à la demande de la Direction des systèmes d'information (DSI) et devrait être examiné par le Conseil d'Etat en juin 2012.

Si 100 % des fonds d'archives conservés aux ACV sont depuis 2010 décrits dans la base de données DAVEL (acronyme pour Description des Archives cantonales Vaudoises sous forme ELelectronique), accessible par Internet, les deux-tiers ne le sont que sous forme de notices au niveau du fonds auxquelles sont rattachées des copies pdf des anciens inventaires dactylographiés. Un effort soutenu est maintenu pour transformer ceux-ci en notices informatiques détaillées et indexées jusqu'au niveau du dossier ou de la pièce. Afin de rationaliser ce processus, qui implique la création de centaines de milliers de nouvelles notices, un projet de Conversion Semi-Automatique (CoSA) des données disponibles sous forme de fichiers Word ou Excel a été développé, testé et mis en application, avec l'appui d'un mandataire.

L'ensemble du bâtiment des ACV a été équipé d'un réseau Wifi. Celui-ci profite non seulement aux usagers de l'institution, qui disposent ainsi des ressources d'Internet depuis toutes les places de travail, mais aussi au personnel, qui peut désormais consulter les bases de données et enrichir ou modifier celles-ci directement depuis l'ensemble des cellules de conservation des archives.

Les ACV sont membres actifs du User Group de scopeArchiv, le logiciel de leurs bases de données DAVEL et PANORAMA, qui équipe également les Archives fédérales suisses et de nombreuses Archives cantonales. Elles ont notamment proposé et animé un groupe de réflexion sur le thème complexe de l'indexation.

Dans le cadre du COnsortium de SAuvetage du patrimoine DOcumentaire en cas de CAstastrophe (COSADOCA), qu'elles ont créé avec deux autres institutions établies sur le site de Dorigny, la Bibliothèque cantonale et universitaire et la Bibliothèque de l'EPFL, les ACV ont organisé le 29 septembre un exercice sur le thème « Evacuation des grands et hors format et des pondéreux », avec des participants des trois institutions et de la Protection civile de l'Ouest lausannois. Les observations faites ont permis l'amélioration des procédures et du matériel.

Le projet de numérisation par les Mormons de tous les registres de reconnaissance de 1234 à 1798 (1,6 million de prises de vue à réaliser en cinq ans, entièrement aux frais de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours) a remarquablement progressé depuis son lancement au début de 2009 et se trouve en avance sur le planning. Les équipes de volontaires de l'Eglise chargées de la pagination des volumes ont pu être réduites. Plusieurs centaines de milliers de pages sont déjà à disposition des chercheurs, mais uniquement sur le site des Mormons, familysearch.org. La création du futur Pôle numérique des ACV permettra notamment d'assurer la maîtrise de la conservation et de la diffusion de ce patrimoine documentaire.

Les entrées d'archives ont totalisé 637 mètres linéaires. Les versements officiels les plus abondants proviennent à nouveau des Registres fonciers, suivis par le Service des assurances sociales et de l'hébergement, le Service de l'emploi et le Service de justice et législation. En ce qui concerne les nouveaux fonds privés, les contacts entretenus de longue date ont permis d'obtenir la remise aux ACV de deux fonds particulièrement importants : celui de l'entreprise de vente par correspondance Charles Veillon SA et celui de la famille Mercier, qui a joué un rôle de premier plan dans la finance et l'immobilier lausannois, depuis le 18<sup>e</sup> siècle. On peut aussi signaler l'entrée des archives de la Société pédagogique vaudoise et du théologien Carl-Albert Keller.



## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### Autorité cantonale de surveillance des fondations

Le concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011 prévoit un conseil d'administration formé d'un représentant par canton. Ainsi, en automne 2011, chaque canton a désigné son représentant : M. Charles Juillard, Conseiller d'Etat, représentant du canton du Jura, président du conseil d'administration, Monsieur Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, représentant du canton de Vaud, vice-président du conseil d'administration, Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat, représentante du canton du Valais et M. Jean Studer, Conseiller d'Etat, représentant du canton de Neuchâtel. Le conseil d'administration s'est réuni deux fois en 2011 pour organiser le fonctionnement du nouvel établissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### Office du tuteur général

L'un des projets clés de l'office en 2011 a été la mise en œuvre de sa réorganisation, initiée en 2009. Ceci a consisté en particulier à :

- revoir l'organisation de l'office : clarification des lignes hiérarchiques, renforcement de l'encadrement des unités sociales, création de pôles de compétence pour le support administratif et financier aux mandats, création d'une unité de contrôle interne, création d'une 3<sup>ème</sup> unité majeurs et mise à jour des délégations des compétences
- adapter et établir les cahiers des charges des collaborateurs
- améliorer la situation sur le plan des ressources humaines : création d'une unité RH depuis l'été 2010 ; mise en œuvre des entretiens d'appréciation; mise en place depuis 2010 d'une formation d'introduction systématique pour les nouveaux collaborateurs
- analyser les risques métiers, en vue de la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI), selon l'art 16 LFin
- initier la revue des processus métiers et la formalisation des procédures, dans la perspective de la désignation ad personam des curateurs en 2013, d'harmoniser les pratiques et d'optimiser les flux d'information.

### Archives cantonales

#### Suivi des mesures SIMPA

Mesure n° 86 : mise à disposition des communes d'un outil numérique en ligne (Panorama 2) pour la gestion des archives communales.

Le groupe de travail qui a lancé le projet, formé d'archivistes communaux, d'un archiviste des ACV et d'un représentant de la DSI, a fait en fin d'année le choix stratégique du logiciel libre ICA-AtoM (acronyme anglais de « Conseil international des archives – Accès à la mémoire »). Il s'agit d'une application web open source de description archivistique intégrant les normes professionnelles en la matière. Le comité de pilotage pour la réalisation est en cours de constitution. Sa première tâche sera de réunir le financement auprès des partenaires concernés.

#### Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
86	Mise à disposition des communes d'un outil numérique en ligne (Panorama 2) pour la gestion des archives communales		

## **Autorité cantonale de surveillance des fondations**

---

Un nouveau site Internet a été mis en service, soit [www.as-so.ch](http://www.as-so.ch). Il contient les informations importantes sur la surveillance LPP et des fondations.

**Groupes de prestations**  
**302.6 Nouvelle Constitution**

## **302.6 Nouvelle Constitution**

---

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

### **Descriptif**

---

Conduite de la mise en œuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services
- Départements
- Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

## Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale

### Rappel

La mission originelle a été accomplie par l'adoption par le Grand Conseil, le 10 février 2009, du rapport faisant le bilan de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. La volumineuse législation d'application de nouvelle Constitution du 14 avril 2003, a été adoptée pour sa plus grande partie dans les délais constitutionnels de deux et cinq ans. A la fin 2011, la seule adaptation législative appartenant au périmètre étroit de la mise en œuvre est la disposition légale d'application de l'article 90 al. 4 relatif à l'incompatibilité entre les postes de « cadre supérieur de l'administration » et un mandat de député au Grand Conseil, dont l'adoption est prévue avant la fin de la législature.

### Rédaction

La dernière rédaction a été celle du [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur](#), rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 10 février 2009.

### Site internet

Il a été mis un terme à la tenue à jour du site [www.vd.ch/constitution](http://www.vd.ch/constitution), lequel reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose, en particulier par son lien vers les travaux préparatoires <http://www.archives.vd.ch/constituante/index.htm>.

### Suivi des révisions constitutionnelles

Tenue à jour d'un tableau de suivi des révisions de la nouvelle Constitution cantonale.

### Information

Réponse à des demandes ponctuelles d'information sur les travaux préparatoires de la Constitution et sur les modalités de sa mise en œuvre.

## Activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

### Rappel

Le délégué à la nouvelle Constitution a reçu du Conseil d'Etat, en 2005, la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le Canton. Il s'appuie pour ce faire sur le SAGEFI, l'OAE et le SJL. La RPT est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

En 2011, les principales activités de la cellule Constitution en relation avec la RPT ont été les suivantes :

- *Consultations*  
Avis à plusieurs services dans le domaine des conventions-programmes conclues avec la Confédération : ouvrages de protection, mensuration officielle, parcs d'importance nationale, politique régionale.
- *Suivi*, avec l'OAE et le SAGEFI, de l'évolution sur le plan fédéral de thèmes relevant de la RPT :
  - projet d'une initiative fédérale du canton de Schwyz demandant la révision de la péréquation,
  - motion du Conseil national demandant au Conseil fédéral de poursuivre le réexamen des tâches,
  - appui au SAGEFI lors d'une consultation fédérale (audit) sur une modification de l'Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges OPFCC,
  - appui au SAGEFI lors de la consultation du Canton sur les chiffres de la péréquation pour 2012.
- *Appui au SAGEFI* à propos de l'initiative Favez et consorts au nom du groupe socialiste demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des chambres fédérales afin de réviser la RPT dans le sens d'une meilleure prise en compte des charges des villes centres et de l'introduction d'un indicateur tenant compte du taux d'impôt cantonal, et à propos de la motion Gorrite et Wehri "Pour une répartition plus équitable des moyens entre la Confédération, les cantons et les communes »

## DecTer – Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts

### Rappel

Le Conseil d'Etat, en 2008, a attribué au DINT, Cellule Constitution, la conduite, l'animation et la coordination de la démarche de découpage

territorial de l'administration (« DecTer2 »). Le 25 février 2009, il a pris acte d'un rapport de la Cellule Constitution/DecTer sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts et a décidé de mener à terme l'adaptation du découpage territorial de l'administration et des textes légaux et réglementaires, pour le 30 juin 2012, dans le sens proposé par le rapport. A cette fin, le Conseil d'Etat a chargé la Cellule Constitution/DecTer, sous l'autorité du chef du DINT, de suivre l'avancement de la mise en conformité des découpages de l'administration aux nouveaux districts et tenir à jour les renseignements consignés dans ce rapport ; d'apporter son appui aux départements et aux services conduisant un projet de réorganisation territoriale, sur leur demande ; de donner un préavis du point de vue de l'article 158 Cst-VD, dans les phases décisionnelles, sur tous les projets de réorganisation territoriale de l'administration – y compris celle des tâches que l'Etat confie (tout en les organisant et en les contrôlant) à une institution de droit public cantonal, aux communes ou à des institutions de droit privé ; de veiller à la mise en conformité des textes légaux et réglementaires par les départements au plus tard au 30 juin 2012 ; enfin, d'établir une fois par législature, ou circonstances exceptionnelles, un rapport sur l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de l'article 158 Cst-VD et de la LDecTer.

En 2011, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre des nouveaux districts ont été les suivantes :

- *Suivi* de la mise en adéquation de l'administration avec le nouveau découpage  
Suivi des projets et décisions d'adaptation aux nouveaux districts, renouvellement de l'enquête de 2008 sur leurs entités déconcentrées, leur conformité avec le nouveau découpage, les projets de mise en conformité (avec calendrier et conséquences) ou non (pour quels motifs), avec tenue à jour d'un tableau de synthèse.
- *Traitement des aspects législatifs*  
Analysé, avec le SJL et le SeCRI, les aspects législatifs et réglementaires qui doivent encore être réglés d'ici au 30 juin 2012, précisé aux services concernés les adaptations encore nécessaires, avec appui.
- *Préavis*
  - Préavis sur le projet de nouvelle loi sur le registre foncier
  - Préavis dans un projet concret de réorganisation territoriale.
- *Audit* de la Cour des comptes  
La cellule Constitution, RPT et DecTer a répondu aux demandes de renseignements de la Cour des Comptes pour son audit portant sur le découpage territorial dans le canton.  
Elle a proposé au chef du DINT une analyse du projet de rapport.

## **Plate-forme Canton-communes – Principales activités de la Cellule Constitution dans le fonctionnement de la Plate-forme**

### *Rappel*

Le Programme de législature 2007-2012 consacre sa mesure 16 à la « revivification » des communes. Une des actions retenues consiste à instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faïtières et le Conseil d'Etat. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat, d'entente avec l'AdCV et l'UCV, a décidé, le 2 avril 2008, d'adopter le principe de la création d'une plate-forme paritaire permanente « Canton-Communes », lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi. Il en a attribué le secrétariat exécutif à la Cellule Constitution, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2008.

En 2011, la Plate-forme Canton-communes a traité 4 dossiers ayant de forts impacts sur les communes : les écoles de musiques (projet de loi sur les écoles de musique / LEM), les transports scolaires, l'accueil parascolaire et le financement des lignes touristiques de navigation. Les principales activités de la cellule Constitution pour la Plate-forme canton-communes ont été le secrétariat exécutif et l'appui à la réflexion dans les dossiers suivants :

- *Transports scolaires* : la Plate-forme s'est vu confier, en 2010, la mission de rédiger un projet de règlement sur les transports scolaires, dont l'organisation et le financement relèvent de la responsabilité des communes. En 2011, elle a tenu quatre séances (huit en tout). Elle est parvenue à un accord sur un projet de règlement, que le Conseil d'Etat a adopté le 19 décembre.
- *Accueil parascolaire (généralisation de l'accueil parascolaire à l'ensemble de la scolarité obligatoire)* : la mission de cette plate-forme est d'accompagner l'élaboration des travaux législatifs de mise en œuvre du nouvel article 63a de la Constitution du Canton de Vaud sur l'accueil parascolaire pour les enfants et les jeunes en âge de scolarité obligatoire. La Plate-forme a tenu cinq séances en 2011 (neuf en tout). Elle a suspendu ses travaux le 10 octobre 2011, dans l'attente du traitement de la motion de Mme la députée Nuria Gorrite sur le financement de l'accueil de jour, motion qui a été prise en considération par une large majorité du Grand Conseil en janvier 2011.
- *Lignes touristiques de navigation* : avec la mission de traiter la révision de la loi vaudoise sur les transports publics concernant le financement des lignes touristiques de navigation, cette plate-forme a tenu deux séances en 2011 (trois en tout). Ses travaux ont pris fin sur le constat que les deux associations faïtières des communes ne souhaitaient pas de modification de la répartition actuelle du financement entre le canton et les communes d'une part, et entre les communes d'autre part.
- *Conséquences financières de l'article 17a LOF pour le Canton et les communes* : la Plate-forme a validé pour 2010 les conséquences financières sur les comptes de l'Etat et sur la facture sociale du mécanisme mis en place lors de la pérennisation de FORJAD.

à quoi s'ajoutent :

- Tenue à jour du site internet de l'Etat relatif à la Plate-forme canton-communes [www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/](http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/)
- Appui au DINF/SR dans la préparation d'une plate-forme sur la question des routes en traversée de localités.

## Sources d'informations complémentaires

---

### *Liens*

- Site de la Constitution, [www.vd.ch/constitution](http://www.vd.ch/constitution), qui n'est plus tenu à jour mais qui reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose (en particulier les travaux préparatoires).
- [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur.](#)
- Site internet de la Plate-forme canton-communes <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/>







**Groupes de prestations**  
**303.0 Gestion et administration du Service**

---

## **303.0 Gestion et administration du Service**

Gestion et administration du Service.

---

### **Descriptif**

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Collaborateurs du Service.

**Groupes de prestations**  
**303.1 Recouvrements**

---

### **303.1 Recouvrements**

Depuis juillet 2005, le secteur des recouvrements fait partie du Service juridique et législatif (SJL-DINT).

**Groupes de prestations**  
**303.2 Relations avec les communes**

### 303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur juridique et affaires communales.
- Secteur relations communales.

#### Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
  - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
  - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
  - Gérer les relations financières avec les communes.
  - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
  - Suivre les dossiers d'agglomérations et fournir un appui à la rédaction de conventions.
  - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
  - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
  - Vérifier la légalité et préavisier pour les instances cantonales.
  - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
  - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
  - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
  - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
  - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu' entre les services de l'Etat:
  - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
  - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
  - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
  - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

**Groupes de prestations**  
**303.3 Préfectures**

### **303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures**

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SeCRI qui en surveille et coordonne les activités.

#### **Descriptif**

#### **Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures**

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec" en fonction de l'évolution du cadre légal.

#### **Activités des préfets**

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
  - Vente de permis de chasse et de pêche.
  - Assermentations diverses.
  - Plan ORCA.
  - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.

- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire.
- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

**Groupes de prestations**  
**303.4 Droits politiques**

### 303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

### Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

**Groupes de prestations**  
**303.5 Eglises**

### 303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale.

#### Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

#### Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

**Groupes de prestations**  
**303.6 Fonction juridique et légistique**

---

**303.6 Greffe du tribunal neutre**

Le greffe du Tribunal neutre a été détaché du Service des communes et des relations institutionnelles en 2010. Il rend dorénavant son propre rapport de gestion directement au Grand Conseil.



## Evénements marquants, évolutions significatives

### Communes

#### Finances communales

Entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale 2011 et bouclage du 5ème exercice de l'ancienne péréquation intercommunale.

Mise à jour et modification du plafond d'endettement des communes.

Nombreuses analyses financières pour des communes projetant une fusion.

#### Secteur juridique

Traitement des demandes croissantes (téléphoniques et écrites) des communes sur des points juridiques.

Mise en consultation de l'avant-projet de modification de la loi sur les communes et adoption du projet par le Conseil d'Etat.

Préparation, en collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociale et l'Ordre judiciaire, de recommandations à l'attention des communes sur la problématique des expulsions forcées.

#### Agglomérations

Elaboration d'une convention Chablais-Agglomération et d'une convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) pour l'Agglomération Franco-valdo-genevoise.

#### Fusions de communes

L'année 2011 est une étape importante pour les fusions de communes puisque pas moins de douze nouvelles communes fusionnées sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Ces douze nouvelles communes sont issues de la fusion de 48 communes. Le canton de Vaud a donc passé en 2011 de 375 communes à 339, soit une diminution de 36 entités.

Sur les dix districts que compte le canton de Vaud, cinq d'entre eux ont été concernés par les fusions de communes. Il s'agit des districts de Lavaux-Oron, du Gros-de-Vaud, de la Broye-Vully, de Morges et du Jura-Nord vaudois. Les districts du Gros-de-Vaud et de la Broye-Vully ont totalisé à eux seuls sept des douze fusions entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Ajoutons que la nouvelle commune de Valbroye est celle qui compte le plus grand nombre de communes fusionnées (8 communes) suivie de Vully-les-Lacs avec 7 communes.

#### Information et coordination

Finalisation d'un "Aide-mémoire pour les municipalités vaudoises" en collaboration avec l'ensemble des services ayant à traiter avec les communes.

Préparation d'une journée d'accueil des nouvelles municipalités, en collaboration avec l'Etablissement cantonal d'incendie.

Publication des 4 numéros 2011 de la revue électronique trimestrielle "canton-communes" à l'attention des administrations et des autorités communales.

Suivi des relations avec l'Association vaudoise des secrétaires municipaux.

Démarrage du projet d'analyse du système d'information du service en vue du futur schéma directeur informatique.

Intégration de l'organisation du projet cantonal de cyberadministration pour représenter l'utilisateur "communes" et servir d'interface entre Etat et communes.

### Préfectures

Mise en production d'une application métier adaptée aux nouvelles procédures induites par les nouveaux codes pénal et civil.

Mise en chantier - en collaboration avec le Service des forêts, de la faune, et de la nature (SFFN) - d'une application commune de gestion des permis de pêche, ainsi que de la vente de permis par internet.

Mise sur pied de cours de formation continue à l'attention des préfets et du personnel des préfectures.

## **Droits politiques, votations, élections**

---

Gestion du cycle électoral 2011-2012 (élections communales au printemps 2011, fédérales en automne 2011 et cantonales au printemps 2012).

Mise en production de la nouvelle version de l'application informatique utilisée pour les votations et élections (Votelec) marquée par d'importants problèmes techniques le 23 octobre 2011.

Adoption du projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) par le Conseil d'Etat.

## **EGLISES ET COMMUNAUTES RELIGIEUSES**

---

Suivi des relations Etat/Eglises

Suivi des relations Etat/Communautés religieuses

### **Cathédrale**

Adoption par le Conseil d'Etat d'un projet de règlement d'utilisation de la Cathédrale.

Organisation, au sein d'une classe de 3ème année de l'ECAL, d'une étude académique consacrée au renouvellement des chaises de la Cathédrale.

### **Année Viret**

Coordination et soutien aux 17 manifestations et événements organisés dans le cadre de la célébration des 500 ans de la naissance du réformateur Pierre Viret.

## **Communes**

### **Finances communales**

Mise en oeuvre de la nouvelle péréquation intercommunale.

Démarrage du projet MCH2-Communes VD: analyse des nouveaux plans de comptes selon la norme IFRS/MCH (Bilan, compte de résultats et d'investissement).

### **Secteur juridique**

Révision de la loi sur les communes (LC).

Enrichissement et mise à jour des règlements-types communaux.

Elaboration des nouvelles formules de sentences municipales conformes aux directives issues de la nouvelle procédure pénale.

Recommandations aux communes concernant la problématique des expulsions forcées.

### **Agglomérations**

Suivi des projets d'agglomérations: élaboration de conventions de financement; projets d'agglomérations de 2ème génération (PALM, Agglo Y, AFVG).

### **Fusions de communes**

L'année 2011 marque le démarrage ou la poursuite de six autres projets de fusions, impliquant 26 communes, dont celui de Montanaire avec 9 communes autour de Thierrens dont la convention de fusion sera soumise aux corps électoraux le 29 janvier 2012.

### **Information et coordination**

Distribution d'un "Aide-mémoire pour les municipalités vaudoises" (plus de 200 pages couvrant l'ensemble des activités des communes en relation avec l'Etat) à chaque municipal, chaque secrétaire municipal, chaque boursier communal, chaque président de conseil, chaque préfet.

Accueil à Mézières d'environ 700 représentants des nouvelles municipalités vaudoises pour un apéritif dinatoire et un spectacle, soirée organisée en collaboration avec l'Etablissement cantonal d'assurance incendie.

Début de la mise en place d'une collaboration entre l'Etat et les communes pour les problématiques concernant la cyberadministration.

## **Préfectures**

Une nouvelle application métier totalement adaptée aux tâches actuelles des préfectures a été mise en place. Son adaptation au système financier de l'Etat (SAP) est prévue dans le courant 2012.

## **Droits politiques, votations et élections**

Vote par internet des suisses de l'étranger: ce projet est relancé en raison de l'adoption par le Conseil d'Etat du projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), lequel contient un article permettant aux suisses de l'étranger de voter à l'électronique.

Révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques: adoption du projet par le Grand Conseil.

Stabilisation et consolidation de la nouvelle version de Votelec. Correction des problèmes applicatifs rencontrés en octobre 2011.

Durant la deuxième partie de l'année 2012 et en 2013, mise en place de nouvelles formations à l'attention des communes: préparation de check-listes et formalisation écrite des procédures à suivre en matière de droits politiques, tant au niveau cantonal que communal.

## **EGLISES ET COMMUNAUTES RELIGIEUSES**

### **Cathédrale**

Exposition, à la Cathédrale, des 25 modèles de chaises résultant d'une étude de l'ECAL en vue du renouvellement des chaises de la Cathédrale.

#### **Année Viret**

Manifestations et événements liés à la célébration du 500ème de la naissance du réformateur Pierre Viret:

Un spectacle; un film ECAL, un dossier pédagogique; une restauration de monument; une plaque commémorative; l'édition d'un journal à Orbe; l'édition d'un numéro de la Revue historique vaudoise; deux colloques universitaires; l'édition de deux livres; quatre expositions.

### **Suivi des mesures SIMPA**

---

<b>No</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Statut</b>	<b>Commentaires</b>
98	Simplification de la procédure d'approbation de textes liés aux collaborations intercommunales		



**Groupes de prestations**  
**303.0 Gestion et administration du Service**

---

## **303.0 Gestion et administration du Service**

Gestion et administration du Service.

---

### **Descriptif**

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Collaborateurs du Service.

**Groupes de prestations**  
**303.1 Recouvrements**

## 303.1 Recouvrements

---

Secteur des recouvrements.

### Descriptif

---

*Recouvrer les créances de l'Etat en matière :*

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Débiteurs.
- Canton.

**Groupes de prestations**  
**303.6 Fonction juridique et légistique**

## **303.6 Fonction juridique et légistique**

Division juridique et légistique.

### **Descriptif**

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.



## Evénements marquants, évolutions significatives

### Secteur juridique

Le secteur juridique du SJL vit notamment au rythme des grands projets législatifs du canton, dans lesquels il est systématiquement impliqué. En cette fin de législature, les sollicitations sur ce type de projets ont diminué, à l'exception notable de ceux émanant du DSAS, avec notamment la problématique de la mise en oeuvre de la révision de la LAMal relative au financement hospitalier et des soins de longue durée, dossier sur lequel le SJL a été fortement sollicité. Le SJL a également été sollicité dans le cadre des révisions importantes de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Par ailleurs, le programme Codex\_2010 s'est poursuivi en 2011 avec les travaux de mise en oeuvre du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (v. ci-dessous). En outre, à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure civile suisse, une révision de la loi sur la profession d'agent d'affaires breveté a été initiée (v. ci-dessous).

Pour le reste, avec un effectif enfin complet dès l'été 2011, après plusieurs mois de vacance de postes, le SJL a fait face à ses activités courantes. En particulier, le nombre d'examen de projets de décrets d'investissement sous l'angle de l'article 163, alinéa 2 de la Constitution cantonale (Cst-VD) et de ses dispositions d'application est demeuré important. Néanmoins, dans ce domaine, la pratique est désormais bien établie, de sorte que les réponses du SJL sont en générale assez rapides. Dans le secteur de l'aide aux victimes d'infractions, le nombre de demandes a diminué en 2011, ce qui a permis au SJL de se mettre à jour sur les anciens dossiers.

### Secteur recouvrement

La réorganisation du secteur recouvrement du SJL s'est poursuivie en 2011 sur deux plans :

- l'organisation du travail a été revue avec la répartition des dossiers entre les gestionnaires en fonction des initiales du débiteur, et non plus en fonction du type de dossier, voire du type d'action à entreprendre. Ainsi, depuis le printemps 2011, chaque gestionnaire est responsable de l'ensemble des dossiers qui lui sont attribués, du premier rappel jusqu'à l'acte de défaut de biens. Les opérations les plus importantes sont néanmoins supervisées par les responsables de secteur. Cette réorganisation confère plus de responsabilité aux gestionnaires, mais rend également leur travail plus intéressant et évite que l'activité du secteur soit paralysée en raison de l'absence d'une collaboratrice étant la seule à connaître une partie du processus de recouvrement;
- le développement de l'outil informatique SAP Incasso s'est poursuivi avec la mise en place d'une gestion électronique des dossiers (GED) et l'automatisation, pour les NFP, d'une grande partie du processus (rappels, réquisitions de poursuite, plans de paiement, etc...), ce qui soulage des gestionnaires toujours très chargées d'une partie de leur travail. Le développement informatique se poursuivra néanmoins sur toute l'année 2012, afin d'obtenir un outil performant et répondant aux besoins.

Pour le reste, l'entrée en vigueur du CPC a nécessité une réorganisation de l'assistance judiciaire (AJ), le Bureau AJ, qui octroyait l'aide, ayant cessé son activité au 31 décembre 2010 au profit des tribunaux. Le SJL n'est donc plus chargé que du paiement des avances liées à l'AJ (indemnités dues aux avocats d'office essentiellement) et de leur recouvrement auprès des bénéficiaires, dans la mesure de la solvabilité de ces derniers. Cette réorganisation ne s'est pas faite sans heurts, les informations fournies par les tribunaux au SJL suite à l'octroi de l'AJ, respectivement suite au jugement final fixant les montants dus à ce titre, étant souvent lacunaires et peu fiables. Ainsi, malgré le soutien actif du Secrétariat général de l'Ordre judiciaire, la transmission d'informations depuis les tribunaux demeure problématique et nécessite un temps de traitement considérable.

## Codex\_2010 - Protection de l'adulte et de l'enfant

Le dernier volet du programme Codex\_2010 a trait à la mise en oeuvre de la réforme du droit de la tutelle, désormais appelé droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (PAE). Le 19 décembre 2008, les Chambres fédérales ont adopté cette importante réforme, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013. Au niveau vaudois, un EMPL a été élaboré en collaboration avec l'OJV, l'OTG, le SPJ et le DSAS, pour les aspects médicaux (mesures ambulatoires; PLAFA). Compte tenu de la faible marge de manoeuvre laissée au législateur cantonal, ce projet relève largement de l'exercice imposé. Il a été mis en consultation publique durant l'été 2011. Vu les retours globalement positifs, seule l'institution d'un Registre des PLAFA et, dans une moindre mesure, l'institution d'un placement à des fins de sûreté, ayant été réellement discutés, le Conseil d'Etat a adopté l'EMPL le 9 novembre dernier. Une première séance de la commission des affaires judiciaires s'est déroulée le 12 décembre. Les prochaines sont agendées les 6 et 17 février 2012.

Le nouveau droit prévoit notamment de nouveaux outils permettant à la personne de disposer d'elle-même (mandat pour cause d'inaptitude, directives anticipées du patient), l'institution de "mesures sur mesure" à partir de curatelles décrites par la loi, mais pouvant être combinées, la désignation du curateur *ad personam*, y compris pour les curateurs professionnels, ce qui met fin à la pratique du tuteur général, ainsi que l'obligation faite aux cantons d'instituer des autorités de protection de l'adulte et de l'enfant interdisciplinaires. Pour ce qui concerne les mineurs, le nouveau droit institue une obligation de signalement à l'autorité de protection de l'enfant (justice de paix). Afin de conserver celui institué par la LProMin au SPJ, il est proposé d'instituer un double signalement permettant d'éviter, tant que faire se peut, l'intervention de la justice de paix.

Ce nouveau droit aura des conséquences non négligeables sur le fonctionnement des divers organes en charge de l'appliquer. Cependant, sur le plan législatif, comme déjà relevé, la marge de manoeuvre dont dispose le canton est limitée. De plus, l'option de base prise dans le cadre de l'élaboration du projet a été d'éviter tout changement inutile, de manière à assurer une certaine continuité dans l'application de ce domaine délicat du droit civil. Dès lors, les autorités déjà actives dans ce domaine (justices de paix, Tribunal cantonal, OTG, SPJ) conservent peu ou prou dans le projet leurs compétences actuelles. S'agissant de l'information sur les mesures de protection, celles-ci n'étant plus publiées, il est proposé de créer un registre accessible aux seules autorités mentionnées ci-dessus, mais qui servira à renseigner les personnes justifiant d'un intérêt s'agissant des curatelles, et d'assurer le suivi des mesures, en particulier par le Médecin cantonal, s'agissant des PLAFA. Par ailleurs, il est proposé de maintenir un placement des personnes potentiellement dangereuses en raison de troubles psychiques, à des fins de protection des personnes elles-mêmes et de leurs proches.

En parallèle au projet législatif, la mise en oeuvre pratique du nouveau droit fédéral a débuté en 2011, avec la révision des processus de travail et l'identification des besoins en matière informatique et de locaux. Ces besoins feront l'objet d'un EMPD prochainement soumis au Grand Conseil.

## Révision de la loi sur la profession d'agent d'affaires breveté

Suite à l'entrée en vigueur du code de procédure civile suisse et de des dispositions vaudoises d'application, il est apparu nécessaire de réviser la loi sur la profession d'agent d'affaires breveté, afin de tenir compte des nouvelles compétences attribuées aux agents d'affaires par le législateur vaudois (compétence de représenter dans toutes les causes dont la valeur litigieuse n'excède pas CHF 30'000.-). A cette fin, la loi a été retravaillée avec l'association des agents d'affaires et le Tribunal cantonal sur trois points :

- l'accès à la profession (suppression de la possibilité d'accéder à la profession sans titre; révision des durées de stage);
- la protection des clients (obligation de conclure une assurance RC, révision des causes de suspension et de radiation du registre, notamment en cas de faillite);
- la procédure disciplinaire.

L'EMPL a été adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2012

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
87	Simplification de la procédure d'autorisation de témoigner ou de la transmission de documents en renonçant au préavis du SJL lorsque le chef de service est favorable à l'autorisation	Cette mesure a été mise en oeuvre via la modification du règlement d'application de la LInfo (art. 27, al. 2). Désormais, le Sjl n'est plus saisi qu'en cas de doute ou lorsqu'un refus de lever le secret est envisagé.	

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de l'Intérieur (DINT)  
Service juridique et législatif (SJL)

**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**306.1 Etat civil**

## 306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil

### Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

**Groupes de prestations**  
**306.3 Naturalisation**

### **306.3 Naturalisation**

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

#### **Descriptif**

- Examen des dossiers transmis par les communes
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois)
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation
- Communes / Municipalités
- Office fédéral des migrations (ODM).

**Groupes de prestations**  
**306.4 Asile**

## 306.4 Asile

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile -gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

### Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour
- Organisation du renvoi; exécution des décisions de renvoi de Suisse
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention
- Coopération avec les autres partenaires du Service
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Examen de situations de cas de rigueur
- Instruction, pour le compte du Département, des recours contre les décisions sur opposition du directeur de l'EVAM.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Office fédéral des migrations (ODM)
- DSAS, POLCANT, SPEN, OTG
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Tribunal administratif fédéral
- Bureaux communaux de contrôle des habitants
- Oeuvres d'entraide
- Employeurs.

**Groupes de prestations**  
**306.5 Etrangers**

## 306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

### Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers
- SDE, POLCANT, SPEN, SPJ, OTG
- Entreprises
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...)
- Juges de paix
- Maisons de détention administrative
- Caisses de compensation AVS-AI
- Représentations suisses à l'étranger
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP)
- Association suisse des chefs de police des étrangers
- Association romande des chefs de police des étrangers
- Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR)
- Service fédéral de lutte contre le racisme
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte)
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI)
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI)
- Oeuvres d'entraide et associations
- Service des recours du Département fédéral de justice et police
- Commissions communales "suisses/étrangers".



**Groupes de prestations**  
**306.6 Identité**

## **306.6 Documents d'identité**

---

Traitement des demandes et des renouvellements de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses.

### **Descriptif**

---

- Enregistrement et traitement des demandes de passeports et de cartes d'identité
- Renouvellement des anciens passeports et cartes d'identité (nouveaux documents)
- Délivrance des passeports provisoires aux citoyens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Citoyens suisses du canton de Vaud
- Communes
- Police cantonale
- Office fédéral de la police (Fedpol)
- Représentations consulaires suisses à l'étranger.

**Groupes de prestations**  
**306.7 Administration**

---

## **306.7 Administration**

Gestion et administration du service  
Traitement de problématiques juridiques

---

### **Descriptif**

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique.

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINT
- Services transversaux
- Communes.

**Groupes de prestations**  
**306.8 Intégration**

## **306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme**

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

### **Descriptif**

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud
- Communes
- Délégués à l'intégration
- Associations de personnes immigrées
- ONG spécialisées
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Commissions consultatives intégration
- Conférence suisse des Délégués à l'intégration
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Commission fédérale des questions de migration
- Commission fédérale de lutte contre le racisme
- Service de lutte contre le racisme
- Monde académique.



**Projets particuliers et réalisation des objectifs 11**

**Suivi des mesures SIMPA**

No	Intitulé	Statut	Commentaires
88	Amélioration de l'échange des informations disponibles au sein du service		
89	Harmonisation de l'organisation (classement) des dossiers "asile" et "étrangers"		
90	Simplification de la procédure de prise d'activité lucrative des requérants d'asile et personnes au bénéfice d'une admission provisoire		
91	Augmentation des informations disponibles par les communes sur le statut d'un dossier de permis de séjour en traitement par le SPOP		
92	Amélioration du flux d'informations entre le SPOP et ses partenaires (ODM, tribunaux ou SDE)		
93	Formation des partenaires communaux du SPOP.		
94	Suppression de l'envoi d'une copie des autorisations de séjour aux autorités fiscales		
95	Mise en place d'une organisation permettant de faire face aux pics d'activité rencontrés par la division "étrangers" du SPOP (arrivée en masse des étudiants)		
96	Accélération du processus de contrôle des documents de voyage des ressortissants étrangers		
97	Réduction des délais dans le traitement des dossiers de la division Etrangers		



**Groupes de prestations**  
**106.0 Administration**

## 106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

### Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique
- Sécurité
- Communication

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

**Groupes de prestations**

**106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines**

**106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines**

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

**Descriptif**

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Les condamnés.



**Groupes de prestations**

**106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.**

**106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.**

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

**Descriptif**

- Garantie de la cohérence du système d'information départementale
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage lors de projets informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Les prévenus et les condamnés.

## **Événements marquants, évolutions significatives**

Durant l'année 2011, M. Denis Froidevaux, nommé Chef a.i. du Service pénitentiaire a poursuivi la mission qui lui avait été confiée par le Conseil d'Etat en juillet 2010. Cette mission a notamment consisté en la mise sur pied de réformes de fond visant à revoir l'organisation et le fonctionnement du service, ainsi qu'à répondre aux recommandations formulées à l'issue des audits ayant suivi le décès du détenu Skander Vogt en 2010.

Mme Sylvie Bula a été nommée Cheffe du Service pénitentiaire par le Conseil d'Etat en septembre 2011. Elle a pris ses fonctions le 15 novembre 2011.

L'année 2011 a vu l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier, du nouveau Code de procédure pénale suisse unifiant les procédures au niveau fédéral. Les mois suivant l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions ont connu une baisse des taux d'occupation dans les établissements de détention avant jugement. Cette accalmie s'est avérée temporaire dans la mesure où des taux à nouveau égaux à ceux de décembre 2010 ont été constatés durant le dernier trimestre et générant à fin décembre une surpopulation aiguë et inquiétante.

Malgré un contexte mouvementé sur le plan politique et médiatique, le Chef a.i. du Service pénitentiaire a présenté à la presse à fin mars les mesures prises suite aux recommandations dont faisait état l'ancien juge Rouiller dans son rapport commandé par le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, alors Chef du Département de l'intérieur. Le service a alors pu démontrer qu'il était désormais en mesure d'assurer sa bonne marche en cas de survenance d'un nouvel événement.

Le Comité des visiteurs de prisons et des lieux de privation de liberté a déposé son premier rapport en août 2011. Le Service pénitentiaire (SPEN) se réjouit de constater qu'à la fin de l'année, la majeure partie des recommandations se situant dans son champ d'action a été résolue. La Commission nationale de prévention contre la torture a rendu son rapport relatif aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) en août 2011. Là également, la majeure partie des recommandations sont en voie d'être résolues, notamment du fait de la transformation de la division d'attente (DA) et des prochaines évolutions prévues dans le cadre du projet de modernisation des EPO. Le Comité européen pour la prévention de la torture s'est aussi rendu sur le site des EPO. Son rapport est attendu au printemps 2012.

Mme la Conseillère fédérale en charge du Département de justice et police, Simonetta Sommaruga, est venue visiter les EPO le 11 octobre 2011 dans le cadre des visites régulières qu'elle fait aux cantons. A cette occasion, elle a pu prendre la mesure du travail considérable effectué sur le terrain au vu de l'évolution du profil des personnes détenues.

Les enjeux majeurs auxquels le SPEN devra faire face en 2012 sont les suivants :

- Surpopulation chronique dans les établissements de détention avant jugement dont la gestion nécessitera une intensification de la collaboration avec les partenaires de la chaîne pénale et la poursuite des réflexions autour de l'utilisation et du développement des infrastructures.
- Nécessité de mener une réflexion de fond et d'apporter des solutions concrètes à la prise en charge médicale (somatique et psychiatrique) des personnes détenues. Les orientations qui seront retenues au niveau cantonal devront s'articuler en cohérence avec les autres projets cantonaux, notamment le futur ERS à Cery, et au plan intercantonal (Curabilis à Genève).
- Aboutissement des réflexions en lien avec l'élaboration du Rapport sur la politique pénitentiaire.
- Conduite de projets d'infrastructures conséquents qui définiront les contours des outils dont disposera le service au cours des années à venir.
- Poursuite de projets pilotes visant au développement des peines alternatives.
- Révision de la politique RH, travail sur l'attractivité des professions pénitentiaires et recrutement des collaborateurs requis pour l'ouverture des nouveaux sites.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

L'année 2011 s'est révélée être une phase de transition pour le service qui a poursuivi ses efforts de stabilisation à plusieurs niveaux.

### Projets transversaux pilotés par la Direction et l'Etat-major du service :

- Organisation, structure et processus : Lancement d'un projet complet de réorganisation, lequel fait l'objet d'un accompagnement soutenu au plan humain et relationnel.
- Prise en charge des personnes détenues : Mise en application sur le terrain des règles d'engagement en cas d'urgence. Initiation du projet d'élaboration du Rapport sur la politique pénitentiaire.
- Ressources humaines : Mise sur pied d'une formation des cadres devant leur fournir les outils adaptés aux enjeux auxquels ils sont confrontés au quotidien. Réflexion en vue d'améliorer la formation cantonale de base et la formation continue. Mise en œuvre des résultats du groupe de travail « Associations du personnel » visant à renforcer la communication entre les collaborateurs, leurs représentants syndicaux et la direction.
- Partenaires : Collaboration accrue et réflexions partagées avec le Département de la santé et de l'action sociale et plus particulièrement le Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires en vue de s'adapter notamment à l'augmentation inquiétante de la souffrance psychique et des pathologies psychiatriques constatées chez les personnes détenues.
- Infrastructures : Mise en conformité des infrastructures et refonte du concept de prise en charge de la division d'attente (DA) des EPO. Conduite des travaux de rénovation du Simplon (régimes de semi-détention et de travail externe) en vue de son inauguration en avril 2012. Pose en décembre de la première pierre du futur établissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies » à Palézieux.

### Dans les entités du service :

Office d'exécution des peines (OEP) :

L'augmentation de personnes condamnées à des mesures pénales (art. 59 à 64 CP) mise en évidence en 2010 s'est poursuivie. Au-delà de la charge croissante dans le suivi des dossiers, l'Office s'est fortement impliqué dans la perspective de prises en charge interdisciplinaires et de recherche de lieux de placement adaptés aux besoins.

Le secteur Amendes et peines pécuniaires a quant à lui vu la forte hausse de son activité se poursuivre avec l'encaissement de CHF 4'348'840 (2010 : 2'094'000), alors que 2'150 jours de peine privative de liberté de substitution ont été subis (2010 : 1'996 jours).

Etablissements pénitentiaires :

De manière générale, l'effort a été porté tant sur l'amenuisement des effets nocifs liés à la détention avant jugement (accès au sport, accès aux activités socio-culturelles, etc.) que sur l'individualisation de l'exécution de la peine et le développement de la formation des personnes détenues.

M. Urs Hausammann a été nommé à la direction du **Bois-Mermet** en décembre, mettant fin à un interim conduit successivement par M. Denis Pieren et lui-même. L'année 2011 a été mise à contribution pour stabiliser cet établissement qui avait connu de fortes mutations dans un contexte de surpopulation. Des réflexions de fond ont ainsi pu aboutir tant sur l'organisation que sur la collaboration entre les équipes.

La prison de **La Croisée** s'est attachée à la concrétisation sur le terrain de la démarche sur la déontologie initiée en 2010. Cela a contribué à ce que cet établissement retrouve une sérénité dans le travail quotidien, phénomène renforcé par le net recul du taux d'absentéisme.

Le directeur des **EPO** est en arrêt maladie depuis le mois d'avril, période durant laquelle il a été remplacé par M. Denis Pieren. Ce changement à la tête de l'établissement a permis d'apaiser un climat tendu, tant avec les collaborateurs qu'avec les détenus. Plus concrètement, cela s'est notamment traduit par une baisse sensible des sanctions et des recours en matière de droit disciplinaire.

En réponse aux larges critiques émises, la division d'attente (DA), quartier de haute sécurité du pénitencier de Bochuz a été détruite, afin de permettre la construction d'un quartier adapté à la prise en charge des situations particulières dans lesquelles un placement y est requis.

Le service est au regret de relever une recrudescence inquiétante de la présence de produits stupéfiants à la Colonie, ayant conduit à la mise sur pied de contrôles accrus. Cette problématique fait l'objet d'une attention toute particulière. Il en va de même en ce qui concerne les tentatives d'évasion du secteur ouvert (sur 4 évasions, 3 détenus ont été réintégrés).

A la **Tuilière**, l'extension de l'utilisation du parloir familial aux pères permettant ainsi d'éviter ou du moins d'amenuiser la rupture du lien social et familial.



## Événements marquants, évolutions significatives

Le canton de Vaud a subi de grands changements avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale unifiée (CPP). Ce dernier n'a pas seulement entraîné des conséquences sur les activités juridictionnelles du Ministère public mais également sur sa structure et son organisation.

D'emblée, il faut souligner et saluer l'engagement et le travail de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs du Ministère public. C'est cet engagement qui a permis de faire face à l'ampleur de la tâche dans le cadre de mutations d'une profondeur sans égale jusqu'ici.

### Activités juridictionnelles

Les modifications apportées par le nouveau CPP par rapport à l'ancienne procédure vaudoise sont considérables. Pour le Ministère public, il a transformé la façon de travailler des magistrats et des collaborateurs, notamment au stade de l'enquête avec l'introduction de l'avocat de la première heure et de l'instruction contradictoire ainsi que dans le cadre de l'intervention devant des nouvelles instances, le Tribunal des mesures de contraintes et la Cour d'appel pénale.

L'ampleur de la mutation exclut tout bilan définitif après seulement une année d'activité à l'enseigne de la nouvelle procédure. Il apparaît déjà néanmoins que le rythme de traitement des affaires a ralenti. Sans doute ce ralentissement est-il dû à la nouvelle procédure elle-même, et à ses incidences sur le déroulement des enquêtes; mais il faut également en rechercher la cause dans le fait que 2011 - et particulièrement le début de l'année - a été une phase de démarrage, avec la nécessaire déstabilisation que cela comporte. Il est aujourd'hui trop tôt pour évaluer l'impact précis de chacune de ces deux causes. Ainsi, par exemple, l'instruction contradictoire a certainement des conséquences sur la durée des auditions, dans le sens d'un accroissement; toutefois, les nombreuses affaires encore pendantes en 2011 (au 1er janvier 2011, 7420 enquêtes étaient en cours dans les différents ministères publics du canton), ouvertes au cours des années précédentes, rendent hasardeux tout constat que l'on voudrait prétendre sérieusement étayé. Pour ces différentes raisons, une présentation exhaustive et une analyse pertinente des conséquences de la nouvelle procédure sont à ce jour exclues. L'année 2012 sera vraisemblablement plus parlante et permettra sans doute une analyse plus complète, se basant sur des chiffres d'une pertinence accrue.

Pour 2011, quelques tendances peuvent néanmoins être données, soit environ :

- Aux 7'420 enquêtes en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2011, sont venus s'ajouter 21'433 nouvelles affaires, correspondant à une augmentation de l'ordre de 22% par rapport à 2010
- 20'199 enquêtes closes (contre 18'759 en 2010), dont 11'780 par des ordonnances pénales (7'074 en 2010), le nombre des autres décisions de clôture ayant diminué par rapport à 2010 (en particulier les actes d'accusation).
- Le nombre d'enquêtes ouvertes est passé à 8'654 au 31 décembre 2011, contre 7'354 à la même date en 2010.
- 584 audiences auxquelles le Ministère public a participé devant les tribunaux des mesures de contrainte, d'arrondissement, des mineurs et de deuxième instance, ainsi que devant le Juge d'application des peines.

Offices	Enquêtes en cours au 1 <sup>er</sup> janvier		Nombre de nouvelles affaires	
	2010	2011	2010	2011
<b>Central</b>	270	85	361	553
<b>Lausanne</b>	3871	3554	8035	8707
<b>Est vaudois</b>	1665	1300	3464	4581
<b>Nord vaudois</b>	1515	1564	3200	3993
<b>La Côte</b>	1156	917	2576	3599
<b>TOTAL CANTON</b>	<b>8477</b>	<b>7420</b>	<b>17636</b>	<b>21433</b>

Offices	Non entrées en matière		Classements		Ordonnances pénales		Actes accusation au tribunal de police		Actes accusation au tribunal correctionnel		Actes accusation au tribunal criminel		Dessaisissements, jonctions, transferts, commissions rogatoires exécutées	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
<b>Central</b>	32	48	131	68	122	78	10	3	87	12	1	2	69	122
<b>Lausanne</b>	539	501	2701	1727	3076	4740	329	211	340	71	3	1	1348	1275
<b>Est vaudois</b>	171	149	1254	929	1474	2586	214	134	146	77	1	1	668	402
<b>Nord vaudois</b>	160	124	1057	732	1274	2349	174	68	100	32	0	3	517	500
<b>La Côte</b>	105	114	836	601	1128	2027	174	59	86	30	1	0	431	423
<b>TOTAL CANTON</b>	<b>1007</b>	<b>936</b>	<b>5979</b>	<b>4057</b>	<b>7074</b>	<b>11780</b>	<b>901</b>	<b>475</b>	<b>759</b>	<b>222</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>3033</b>	<b>2722</b>

Offices	Nombre d'affaires closes		Enquêtes en cours au 31.12	
	2010	2011	2010	2011
<b>Central</b>	452	333	179	305
<b>Lausanne</b>	8336	8526	3570	3735
<b>Est vaudois</b>	3928	4278	1201	1603
<b>Nord vaudois</b>	3282	3808	1433	1749
<b>La Côte</b>	2761	3254	971	1262
<b>TOTAL CANTON</b>	<b>18759</b>	<b>20199</b>	<b>7354</b>	<b>8654</b>

Les termes utilisés pour les décisions sont ceux de 2011, mais correspondent pour 2010 aux dénominations de l'ancien code, soit dans l'ordre : refus de suivre, non-lieux, ordonnances de condamnation, renvois en police, correctionnelle et criminelle.

Les chiffres indiqués sous le Ministère public central correspondent à ceux du JIC et de la cellule Strada.

En 2011 les commissions rogatoires sont décomptées en entrée (80) et en sortie (49), ce qui n'était pas le cas en 2010.

Nombre d'audiences :

Offices/Tribunaux	Mesures de contrainte		Arrondissement	2ème instance	Juge d'application des peines	Mineurs	Total
	Détention	Prolongation					
Central	8	6	74	17	18	6	<b>129</b>
Lausanne	14	2	187	25	2	0	<b>230</b>
Est vaudois	10	2	71	6	0	0	<b>89</b>
Nord vaudois	22	5	52	9	0	0	<b>88</b>
La Côte	8	1	35	4	0	0	<b>48</b>
<b>TOTAL CANTON</b>	<b>62</b>	<b>16</b>	<b>419</b>	<b>61</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>584</b>

Pour en finir avec les chiffres, on signalera la désignation de 813 défenseurs d'office et une trentaine de procédures simplifiées

#### *Organisation et gestion administratives*

La directrice, la responsable des ressources humaines et le responsable financier, entrés en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2011, qui n'avaient pas participé aux travaux préparatoires de 2010, ont procédé durant l'année 2011 à la consolidation et aux ajustements nécessaires à l'organisation administrative de l'ensemble du Ministère public. Ces travaux qui relèvent de la mise en œuvre doivent être poursuivis en 2012. Un engagement anticipé, appelé de ses vœux par la structure « CODEX », aurait certainement contribué à un avancement plus rapide et d'une pertinence accrue des travaux induits par les mutations.

En matière de ressources humaines, le Ministère public a été doté en 2011 de 31.95 ETP supplémentaires par rapport à l'effectif cumulé de l'ancien Ministère public et des offices d'instruction pénale, dont

- 10.3 procureurs
- 8.3 greffiers
- 0.45 analyste financier
- 10.45 employés administratifs
- 1 directrice administrative
- 1 responsable ressources humaines (CDD jusqu'à fin 2012)
- 0.45 responsable financier

L'effectif total est de 163.2 ETP occupés par environ 200 collaborateurs. A relever qu'en 2011, 2.45 ETP, non décomptés dans les chiffres mentionnés ci-dessus, ont été transférés au SPEN, dont 1 ETP récupéré dès novembre 2011, qui a permis de pérenniser le poste de directrice administrative. Le Ministère public devrait donc encore recouvrer 1.45 ETP.

La responsable des ressources humaines a été principalement chargée de finaliser les nouveaux contrats d'engagement, de gérer les mouvements du personnel, les remplacements des absences liées aux congés maternité, aux maladies et aux accidents, des modifications de taux d'activité, le tout inhérent à l'administration d'un nombre de collaborateurs devenu important.

Durant l'année 2011, la directrice administrative a notamment procédé à la consolidation d'outils et à la récolte de données statistiques, dont le dépouillement est en cours. Ce travail de récolte et d'analyse statistiques important devra être approfondi et poursuivi durant l'année 2012. En parallèle, il a fallu également mettre en place des outils de suivi financier, des nouveaux processus et procédures de travail administratif, des outils de calcul d'indemnisation pour les permanences et la mise en place d'un Intranet afin d'améliorer la communication interne à tout le Ministère public.

A l'heure de la rédaction du présent rapport, le bouclage des comptes 2011 n'est pas encore terminé. Néanmoins, à ce stade, il semblerait que pour le premier exercice du nouveau Ministère public, le budget ait été globalement respecté. A l'exception des charges liées directement aux affaires pénales (notamment les indemnités aux différents experts), les coûts de fonctionnement sont maîtrisés. Conformément aux directives du Conseil d'Etat, le budget 2012 reste quasiment inchangé par rapport à 2011.

#### *Infrastructures*

Le système informatique métier (GDD) a été modifié fin 2010 et réajusté tout au long de l'année 2011, pour le rendre compatible aux exigences du nouveau CPP. D'importants travaux avaient été réalisés dans le cadre de différents groupes de travail CODEX, notamment pour l'élaboration de nombreuses formules bureautiques. Durant l'année 2011, plusieurs collaborateurs du Ministère public ont participé très

activement aux modifications, améliorations et tests du système.

Le regroupement de l'Office du Juge d'instruction pénal et du Ministère public, en tant que Ministère public central, a entraîné la nécessité de déménager dans des locaux plus vastes. C'est donc la première quinzaine d'avril que les équipes de cet office ont pu s'installer dans le bâtiment de Longemalle. Outre le déménagement, la direction du Ministère public a investi beaucoup d'énergie pour que les derniers travaux nécessaires soient finalisés et pour qu'une solution soit trouvée en matière de circulation d'air, de température et d'acoustique dans certains locaux.

La transformation des offices d'instruction pénale en ministères publics d'arrondissement a eu pour corollaire l'adaptation des locaux existants ou le déménagement dans un nouvel emplacement.

Les locaux du Ministère public de la Côte sis dans le Bâtiment administratif cantonal (BAC) à la Place St-Louis 4 à Morges ont été complétés par la mise à disposition de quatre salles d'audience. Les travaux qui auraient dû se terminer durant le 1<sup>er</sup> trimestre ont duré plus longtemps que prévu sans amener trop d'inconvénients majeurs.

A la mi-mars 2011, le Ministère public du Nord vaudois a emménagé dans de nouveaux locaux plus spacieux et plus fonctionnels à l'avenue des Sports 18 toujours à Yverdon.

Les locaux de l'office de Lausanne ont été agrandis par la transformation et l'occupation des numéros 2 à 4 du chemin de Couvaloup. Pendant les travaux, soit les 6 premiers mois de l'année, il a été nécessaire de « délocaliser » deux greffes dans un appartement situé à la rue César-Roux. Ces travaux quasiment terminés à fin 2011 permettent au Ministère public de Lausanne de disposer désormais d'un instrument de travail confortable. La séparation des bureaux du personnel de la zone publique de l'office va certainement contribuer à une meilleure sécurité.

En novembre 2011, le Ministère public de l'Est vaudois a déménagé provisoirement dans 36 containers, pour permettre la réalisation de travaux pour adapter ses locaux actuels. Les travaux ont débuté et devront se terminer en octobre 2012.

#### *Bilan intermédiaire*

Des adaptations, modifications et ajustements d'importance variable ont été nécessaires tout au long de l'année 2011. Ils le seront encore ensuite, avant que la mutation soit achevée, tant concernant l'application du Code de procédure pénale que la mise en place de la nouvelle structure. Un premier bilan pourra être tiré à la fin 2012, avec une présentation plus précise et une analyse faite avec plus de recul qu'à ce jour des retombées et des incidences de la nouvelle procédure.

Pour 2011, un rapport plus détaillé sera adressé à fin mars au Grand Conseil.









**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011**

## **du Département de Santé et de l'Action Sociale**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

**Rapport annuel de gestion 2011**  
**Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)**  
**2011 au Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)**

Les PC Familles et la rente-pont sont entrées en vigueur le 1er octobre 2011. Elles permettent d'assurer une sécurité financière aux familles avec enfants de 0 à 16 ans qui travaillent pour un revenu modeste, ainsi qu'aux chômeurs en fin de droit proches de l'âge de la retraite, tout en évitant à ces familles et ces chômeurs de recourir à l'aide sociale.

Le catalogue des mesures d'insertion sociales (MIS) proposées par le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) se compose de 45 MIS pour lesquelles le SPAS a signé une convention avec un organisme prestataire. En 2011, 4'529 MIS ont été octroyées par les assistants sociaux.

Initié en 2006, le programme de formation des jeunes adultes en difficulté est maintenant pérennisé. 287 jeunes ont obtenu leur diplôme depuis le début de ce programme (taux de réussite aux examens de 81%). Par ailleurs, le programme FORJAD a permis jusqu'à ce jour à 224 jeunes adultes diplômés de sortir du RI grâce à leur formation. 301 jeunes ont été inscrits pour la volée 2011-2012.

Afin de répondre à une pénurie de main d'oeuvre dans les institutions des secteurs de la santé et du social et aux difficultés d'insertion des bénéficiaires du RI, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a poursuivi son programme cantonal d'insertion de moyenne durée, initié en 2010.

Sur mandat du DSAS, Caritas a développé une CarteCulture vaudoise pour offrir aux personnes bénéficiaires du subsidé pour les primes d'assurance maladie, la possibilité de participer plus activement à la vie culturelle et sociale. Près de 120 institutions vaudoises ont accepté d'offrir des rabais substantiels (théâtre, musées, cinémas, piscines...). En 2011, plus de 16'000 personnes ont commandé une carte auprès de Caritas.

Le projet visant à adapter le cadre de fonctionnement des Unités d'accueil temporaire (UAT 2012), entamé en 2009, est arrivé à terme. Nous disposons désormais d'un catalogue des prestations révisé, de nouveaux profils de dépendance des usagers et d'un système de financement ajusté. Le nouveau dispositif entrera progressivement en vigueur dès avril 2012.

Le CHUV a mis à l'enquête publique le nouveau plan d'affectation cantonal (PAC 315). Elaboré en collaboration avec la Ville de Lausanne et les différents Services de l'Etat, le PAC 315 propose une définition précise et différenciée des secteurs constructibles, afin de tenir compte des spécificités des quartiers voisins.

Le Grand Conseil a accordé un crédit d'investissement de CHF 16'990'000.- pour une extension du Centre coordonné d'oncologie du CHUV, afin de faire face à l'augmentation du nombre de consultations. Un crédit d'investissement de CHF 16'860'000.- a également été accordé par le Grand Conseil, pour l'agrandissement du restaurant du CHUV et la création de locaux administratifs.

Compte tenu de l'évolution démographique et des besoins en santé dans le but de faire évoluer la capacité d'accueil du CHUV, plusieurs collaborations avec les hôpitaux de la FHV et les cliniques du canton ont été lancées et sont en cours de réflexion en lien avec la planification hospitalière.

En janvier 2011, le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière sur le projet de modifications des dispositions légales cantonales destinées à mettre en oeuvre les nouvelles règles fédérales relatives au financement des hôpitaux et au financement des soins fournis par les établissements médico-sociaux (EMS) ainsi que les organisations de soins à domicile (financement des soins de longue durée). Suite à ce refus, un arrêté édictant la liste vaudoise 2012 des établissements hospitaliers autorisés à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins a été adopté par le Conseil d'Etat. En parallèle, il a également adopté le rapport de planification hospitalière 2012.

De plus, le Conseil d'Etat a soumis successivement au Grand Conseil deux projets de modifications de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) afin, d'une part, de mettre en oeuvre les nouvelles dispositions fédérales sur le financement des soins de longue durée et, d'autre part, de rendre la LPFES compatible avec les nouvelles règles fédérales relatives au financement hospitalier. Ces deux projets ont été acceptés par le Grand Conseil.

**Groupes de prestations**

**41.1 Appui au chef du département**

**41.1 Appui au chef du département**

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

**Descriptif**

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Appui au Chef du département pour les dossiers CLASS et CDAS.
- Coordination du système de contrôle qualité sanitaire et social

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.

**Groupes de prestations**  
**41.4 Finances**

## 41.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

### Descriptif

- Etablissement du budget du SG, coordination au niveau des services du département.
- Tenue de la comptabilité générale du département.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget du département (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, autorisations de dépassement de crédit et des reports de crédits).
- Gestion complète (acomptes prévisionnels, décomptes finaux, encaissements, rappels) de la Facture Sociale.
- Préparation et conduite (coordination des services) du bouclage comptable de l'exercice en cours.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Contact avec les services transversaux (ie SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSAS.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).
- SECRI (Facture sociale).

**Groupes de prestations**  
**41.5 Affaires sociales**

## 41.5 Affaires sociales

Les missions générales imparties à la section Affaires sociales sont doubles :

D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence :

des politiques sociales des services sociaux du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale de la politique familiale cantonale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre.

Ses missions particulières sont au nombre de deux :

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale départementale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Elle doit aussi développer les moyens nécessaires pour promouvoir la politique familiale à l'échelle du canton et pour en assurer la coordination.

Le Secrétaire général du DSAS a confirmé ces missions en août 2004.

## Descriptif

### Système d'information

- Participer à la conception du volet social du Système d'information statistique cantonal (collaboration avec le SCRIS).
- Veiller à la cohérence et à la complétude de la base de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

### Politique familiale cantonale

- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires.
- Assurer la représentation du SG-DSAS au sein de la Commission cantonale de l'égalité "femmes/hommes" et de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique.

### Affaires intercantionales

- Assurer les contacts avec d'autres cantons et la Confédération en matière de politique sociale et familiale.

### Expertise et organisation

- Appuyer le chef du département pour animer la Commission consultative des affaires sociales et de la famille (CCASF).
- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences.
- Assurer le suivi du dossier formation.
- Appuyer le SPAS dans le développement, la gestion, l'organisation et l'évaluation du dispositif d'insertion sociale.
- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires à la politique JAD.
- Assurer pour le SASH le suivi des projets de révision et de développement des prestations monétaires offertes aux familles.
- Fournir l'expertise en matière de conduite de projet.

### Etudes et recherches

- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes de suivi de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS si intérêt pour le département.

## **Documentation**

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Organiser et superviser l'actualisation des données du site internet GSR.
- Superviser la gestion des archives du SG-DSAS.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV (SCRIS, services concernés par problématique JAD, services concernés par politique familiale, archives cantonales).
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, Commission consultative des affaires sociales et de la famille, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, ARTIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique familiale).



## **Evénements marquants, évolutions significatives**

Le SG, d'entente avec le SASH et le SPAS, a coordonné et conduit les travaux de mise en oeuvre de l'EMPL sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté. Il s'est agi principalement de la formation des professionnels concernés, de l'adoption, des aspects réglementaires et des directives ainsi que de la diffusion d'information y relative.

D'entente avec la DSI et en étroite collaboration avec les services de l'ACV et les partenaires externes à l'Etat de Vaud concernés, le SG a coordonné et conduit les travaux de mise en oeuvre de l'EMPL/EMPD RDU. Le système informatique a été ainsi conçu à hauteur de 70 % et réalisé à environ 60 %. Par ailleurs, un projet de Loi sur l'harmonisation des prestations sociales (LHPS) a été préparé et mis en consultation.

Le SG a mené des travaux de nature prospective pour contribuer à l'élaboration d'une politique sociale départementale préventive.

Un concept d'approche qualité sanitaire et social, harmonisé et coordonné, a été établi par le SG, permettant une utilisation optimale de l'ensemble des ressources à disposition. Il est notamment prévu des inspections ponctuelles dans les hôpitaux, ce qui sera une prestation nouvelle, qui viendra s'ajouter à ce qui se fait déjà dans les EMS ou dans les établissements pour handicapés. Un coordinateur a été nommé pour assurer, principalement, l'évolution sanitaire du dispositif, qui est le plus à développer.

Le SG a participé activement au suivi et à la coordination du projet du nouveau système d'information financier piloté par le SAGEFI. Par ailleurs, il a mis en place, en accord avec les services/secteurs concernés, un suivi adéquat et approuvé par le CCF, pour les régimes qui quittent la facture sociale dès 2011 (subsides aux bénéficiaires PC et enseignement spécialisé) mais dont les dépenses nettes doivent pouvoir être contrôlées durant 2011 et 2012 afin d'ajuster, en 2013, la bascule des 6 points d'impôts telle que prévue dans l'EMPL sur les nouvelles péréquations.

Le SG a conduit, en collaboration avec le SIPAL, l'intégration du SSP au sein du BAP et le déplacement du SESAF, du SSCM et d'une grande partie du SPJ. Tenant compte de cette nouvelle organisation au BAP, le SG a mis au point un plan de mobilité qui est entré en vigueur à l'automne et permet de disposer sur le site de 3 voitures "Mobility".

Concernant la démarche SimpA, l'ensemble du projet RDU ainsi que la mise en oeuvre des PC familles et de la rente-pont sont des actions qui s'inscrivent totalement dans l'esprit de cette réflexion qui doit aboutir à des simplifications administratives, notamment ressenties comme telles par le citoyen. Dans ce cadre, l'annuaire social et sanitaire cantonal, qui doit être développé en réponse au postulat Wehrli, implique un investissement supplémentaire de l'équipe informatique, qui est incompatible avec le très gros effort demandé à la DSI pour le développement du RDU, qui est le projet prioritaire. L'annuaire social et sanitaire cantonal sera donc développé par la suite.

**Projets particuliers et réalisation des objectifs 11**

**Suivi des mesures SIMPA**

No	Intitulé	Statut	Commentaires
99	Mise à disposition des usagers d'un annuaire social et sanitaire cantonal	reporté	Cf évènements marquants 2011
100	Création d'une passerelle canton-communes pour le calcul du revenu déterminant	réalisé	Grâce à la Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié (RDU) dont l'entrée en vigueur au 1er janvier 2013, le Canton dispose désormais d'un outil qui, à moyen terme, pourrait également être mis à disposition des communes pour le calcul d'aides et de prestations communales

**Rapport annuel de gestion 2011**  
**Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)**  
**Secrétariat général (SG-DSAS)**  
**Sources d'informations complémentaires**

**Annuaire statistique du SCRIS**

---

**Guide social romand, partie vaudoise (fiches socio-juridiques et adresses sociales)**

---

**Base de données bibliographique du cDoc**

---

**Plaquette "Participation des communes aux dépenses sociales" (édition 2011)**

---

**Rapport trimestriel RI : ressources des bénéficiaires et dynamique du système**

---

**CPS info**

---

**Entrée thématique "Familles" sur le site internet de l'Etat de Vaud**

---

**Entrée thématique "Prévention du surendettement" sur le site internet de l'Etat de Vaud**

---

**Rapport social 2011**

---

**Groupes de prestations**  
**42.0 Administration générale du SASH**

## 42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

### Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CGAF, OVAM, CCAVS, AVASAD, OAI), Suivis administratif et politique des dossiers.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SPEV
- SAGEFI
- Autres autorités cantonales
- Autorités communales
- CCAVS
- OVAM
- OAI
- RP
- AVASAD
- CGAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...).

**Groupes de prestations**

**42.1 Assurance-maladie et accidents**

**42.1 Assurance-maladie et accidents**

Allocation des subsides aux primes d'assurance maladie pour les assurés de condition économique modeste.

**Descriptif**

- Elaborer le budget en tenant compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des coûts et proposer au Conseil d'Etat le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année.
- Préavis cantonal auprès de l'OFSP sur les primes d'assurance maladie demandées par les assureurs.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Adaptation des subsides cantonaux aux primes de l'assurance-maladie - modification de l'arrêté.
- Suivi par la "Cellule 64a" à l'OVAM (1.5 EPT) des cas de suspension du droit au remboursement selon art. 64a LAMal.
- Elaboration d'une révision de la loi vaudoise (LVLAMal) suite à une modification de la LAMal

**Groupes de prestations**

**42.2 Prestations complémentaires AVS/AI**

**42.2 Prestations complémentaires AVS/AI**

---

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.

Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCAAS) de Clarens

**Descriptif**

---

- Préavisier pour le Conseil d'Etat sur les limites de fortune où les cantons disposent d'une marge de manoeuvre.
- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.
- Elaboration du nouveau catalogue RFM (anciennement PCG)

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

**Groupes de prestations**  
**42.3 Hébergement**

## 42.3 Hébergement

Aider les personnes recourant à l'hébergement médico-social.

### Descriptif

- Délivrer les autorisations d'exploiter des homes non médicalisés.
- financement des frais socio-hôteliers en hébergement : calculer et négocier les montants des tarifs socio-hôteliers appliqués aux résidents des établissements reconnus d'intérêt public; préparer et signer la Convention ad hoc
- financement des soins en hébergement : calculer le financement des soins, déterminer la part résiduelle à charge du canton de Vaud et la payer aux établissements
- contrôle financier des EMS : effectuer le controlling et le reporting des comptes de bilan et d'exploitation de tous les établissements reconnus d'intérêt public; effectuer le contrôle de l'utilisation des montants reçus par les établissements en faveur de leurs résidents et en provenance des régimes sociaux
- contrôle de la qualité de prise en charge des EMS : par des visites non annoncées dans les établissements, s'assurer de la qualité de prise en charge des résidents, avec une attention particulière pour le respect de la dignité et la sécurité
- aide financière individuelle aux personnes hébergées : en subsidiarité ou en complémentarité avec les autres régimes et assurances sociales, appliquer la LAPRAMS (Loi d'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social) en faveur des résidents en EMS, notamment concernés par un conjoint à domicile ou par une fortune non réalisable. Prendre en charge certaines dépenses hors-pension par des garanties particulières.
- appui social : apporter par une information, un soutien ou un appui administratif, une aide aux résidents, à leur famille ou à leur répondant
- information publique : par les MEMENTOS sur l'hébergement médico-social, les pages Internet concernées sur [www.vd.ch](http://www.vd.ch) et deux permanences téléphoniques hebdomadaires, fournir une information adaptée et de qualité
- estimations vénales d'immeuble : pour le compte de la Caisse cantonale AVS, estimer la valeur vénale des biens immobiliers dont des requérants de Prestations complémentaires PC AVS/AI sont propriétaires.
- Elaboration du nouveau cadre de financement et de reconnaissance des unités d'accueil temporaire

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires des aides: personnes hébergées en EMS ou dans des homes non médicalisés, personnes vivant à domicile et ayant recours à l'hébergement court séjour ou aux unités d'accueil temporaire.
- Partenaires: établissements, associations faitières, réseaux de soins

**Groupes de prestations**  
**42.4 Hospitalisation**

## 42.4 Hospitalisation

---

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes et non assurées.

### Descriptif

---

- Valider les factures reçues des hôpitaux.
- Valider le fait que les personnes concernées ne sont pas assurées.
- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées.
- Payer les factures aux hôpitaux

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

Prise en charge des frais de soins de populations vulnérables:

- Le SASH, prend en charge les frais d'hospitalisations ou de soins ambulatoires de population dites "vulnérables" , non assurées à la LAMal et qui n'ont pas les moyens financiers de faire face à leurs dépenses de soins.



**Groupes de prestations**

**42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI**

**42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI**

Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

**Descriptif**

Mettre le principe de gratuité de la prime d'assurance maladie pour les bénéficiaires de PC à l'AVS et AI

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Bénéficiaire de PC AVS/AI

**Groupes de prestations**

**42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux**

**42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux**

Politique familiale et autres régimes sociaux.

**Descriptif**

- Application de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam).
- Application de la loi sur les prestations orphelines cantonale pour famille et la prestation cantonale de la rente pont
- Suivi de la situation financière de la CCAF

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et pour les indépendants
- Allocations perte de gain pour les femmes exerçant une activité lucrative ne donnant pas droit aux allocations fédérales; de même en cas d'adoption.
- Allocation familiale dans l'agriculture : relèvement des montants d'allocations versés.
- Mise en oeuvre des PC Familles et de la rente-pont.

## Groupes de prestations

### 42.7 Promotion du maintien à domicile

## 42.7 Promotion du maintien à domicile

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées et le soutien de leur entourage.

Appliquer la LAPRAMS; chapitre 2, maintien à domicile.

### Descriptif

- Coordination et gestion des projets associés à la promotion du maintien à domicile.
- Coordination, promotion et financement des prestations reconnues par la LAPRAMS.
- Mise en oeuvre de la Commission cantonale consultative pour le soutien direct aux proches aidants

Domaines :

- Conseil social, information sociale, transports, service de relève, gestion du personnel privé, accompagnement à domicile, promotion du bénévolat
- Subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en oeuvre

AVASAD :

- Subventionnement des activités d'aides à domicile, convention de prestations de l'AVASAD.
- Contrôles des comptes.

Associations subventionnées:

- Subventionnement des prestations reconnues par la LAPRAMS dans ce secteur
- Conventions de collaboration et de financement
- Contrôle des comptes
- Gestion de projets communs ou spécifiques.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

**Bénéficiaires:**

- Sortie du guide-info pour les personnes handicapées
- Sortie du guide-info pour les familles avec un enfant handicapé

**Conventions et accords de collaboration signés:**

- Convention avec le SUPAA pour la reconnaissance et le financement des prestations d'aide aux proches de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.
- Convention avec Pro Senectute Vaud pour la reconnaissance et le financement des prestations de conseil social, d'animation régionale, de travail social communautaire, de soins de pédicure et des tables conviviales et pour Quartiers solidaires

**Plan Alzheimer**

- Suivi des prestations du service Alzamis et de la campagne d'information mise en place par l'Association Alzheimer pour promouvoir le recours à ses prestations.
- Mandat au SUPAA évaluation des prestations de soutien psychothérapeutique auprès des proches aidants

**Bénévolat**

- Promotion du bénévolat en EMS (action de communication , engagement de bénévoles auprès d'EMS pilotes)
- La CHAISE rouge: lancement du projet en collaboration avec Pro Infirmis et la Croix-Rouge vaudoise visant à expérimenter la création d'un service d'accompagnement de personnes handicapées par des bénévoles à des activités culturelles, de loisirs ou sportives.

#### **Relève à domicile**

- Outre le renforcement des prestations de relève à domicile, un DVD présentant cette prestations a été réalisé en collaboration avec Pro Infirmis et l'association Alzheimer

#### **Proches aidants**

- Création de la commission consultative de soutien direct aux proches aidants et lancement de 5 projets (outil d'évaluation des besoins, groupe d'entraide, formation, soutien financier)
- Participation au congrès du GRAAP (avril 2011) et de différents organismes (septembre 2011), organisé sur la thématique des proches aidants.

**Rapport annuel de gestion 2011**  
**Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)**  
**Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)**  
**Evénements marquants, évolutions significatives**

Projet UAT:

Le projet UAT 2012 entamé en 2009 est arrivé à terme. Il concerne le catalogue des prestations, le profils de dépendance des usagers et le financement. Le nouveau dispositif entre en vigueur en avril 2012.

Adoption par le peuple vaudois et entrée en vigueur des PC Familles et de la Rente Pont (1er oct 2011)

Entrée en vigueur de la législation vaudoise appliquant le nouveau régime fédéral de financement résiduel des soins de longue durée.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
101	Simplification du processus d'indexation et de scannage du courrier sortant pour les dossiers PROGRES	Terminé	
102	Simplification du processus d'octroi des allocations familiales des personnes au revenu d'insertion	Reporté	

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)  
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)  
**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**43.0 Administration**

Gestion et administration du service.

## Descriptif

- Direction du service.
- Support accueil clientèle.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support en projets informatiques.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support en projets de politique sociale.
- Support en information et études.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat et Grand Conseil.
- Chef du département.
- Cheffe du service et sections.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du département.
- Autres services de l'ACV.
- Conseil de politique sociale.
- Commission consultative des affaires sociales et de la famille.
- Les autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Les organismes ou institutions subventionnées.
- Les communes et les ARAS.

*Autres partenaires institutionnels :*

- GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS.
- Les organismes actifs dans la politique sociale (Caritas, CSP, etc).
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.



## Groupes de prestations

### 43.1 Revenu d'insertion (RI)

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution du RI.

## Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les autorités d'application.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OTG).
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles en provenance des autorités d'application.
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion de l'insertion sociale du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

### *Gestion administrative des dossiers RI*

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR, CSI.
- Communes.
- Autres cantons, France.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- Le SPOP.
- L'Office des Réfugiés (Berne).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

## Groupes de prestations

### 43.2 Pensions alimentaires

#### 43.2 Pensions alimentaires

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

#### Descriptif

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Procédures judiciaires (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement).
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.
- Permanences dans les Centres sociaux régionaux.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par le débiteur.
- Etat de Vaud.
- Tribunal administratif.
- Collaborateurs du service.
- Régions.
- Débiteurs.

**Groupes de prestations**  
**43.3 Institutions spécialisées**

### 43.3 Institutions spécialisées

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes handicapés et en difficulté (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

#### Descriptif

- Préavis, propositions.
- Statistiques, études.
- Surveillance socio-éducative et financière.
- Médiations, négociations.

*Gestion financière :*

- Subventions et aides individuelles.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, institutions, ateliers, subventionnés par AI et/ou SPAS.
- OFAS, OFCL, OFSP.
- Etat de Vaud, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP.
- FAH.

**Groupes de prestations**  
**43.4 Aide aux victimes d'infractions**

### **43.4 Aide aux victimes d'infractions**

Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes du Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.

#### **Descriptif**

- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes du Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et à moyen terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons.
- Concertation avec les collaborateurs du Centre LAVI pour l'application des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL) et directives cantonales.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Victimes LAVI (vaudoises, éventuellement domiciliées dans d'autres cantons).
- SJIC.
- Polcant.
- SPJ.
- Office fédéral de justice.
- Fondation Profa / Centre LAVI.

**Groupes de prestations**

**43.5 Régionalisation de l'action sociale**

---

**43.5 Régionalisation de l'action sociale**

Suivi de la régionalisation de l'action sociale (RAS).

---

**Descriptif**

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

---

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services concernés par la RAS (publics et privés).
- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR, CSI.
- Bénéficiaires de prestations selon la LASV.

## **ACTION SOCIALE VAUDOISE**

### **Principes directeurs de l'action sociale vaudoise (PDASV)**

Initiée en 2009, la mise en œuvre des PDASV, élaborés conjointement par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et les Autorités d'application de l'action sociale vaudoise (AA), s'est poursuivie durant année 2011 :

- par la réorganisation des CSR ;
- par des modules de formation à l'attention de tout le personnel, concernant le nouveau protocole d'intervention sociale et les prestations d'appui social;
- par l'adaptation du progiciel PROGRES afin de faciliter la saisie de l'appui social aux professionnels.

L'évaluation de la mise en œuvre des PDASV, confiée à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) sera finalisée à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2012.

### **Mesures d'insertion sociale (MIS)**

L'objectif des MIS peut être de trois ordres : la formation ou le recouvrement de l'aptitude au placement, la préservation de la situation économique et le rétablissement du lien social. Près de la moitié des MIS s'adressent aux jeunes adultes en difficulté avec pour objectif principal leur intégration dans une 1<sup>ère</sup> formation professionnelle.

En 2011, le catalogue des MIS proposées par le SPAS se compose de 45 MIS pour lesquelles le SPAS a signé une convention avec un organisme prestataire.

En plus des MIS proposées par le catalogue du SPAS, les AA disposent d'un budget leur permettant de répondre aux besoins spécifiques de leurs bénéficiaires à travers des mesures individualisées.

En 2011, 4'529 MIS ont été octroyées par les AA.

### **Programme cantonal d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD)**

Initié en 2006, ce programme est maintenant pérennisé. 287 jeunes ont obtenu leur diplôme depuis le début de ce programme (taux de réussite aux examens de 81%).

Par ailleurs, le programme FORJAD a permis jusqu'à ce jour à 224 jeunes adultes diplômés de sortir du RI grâce à leur formation.

301 jeunes ont été inscrits pour la volée 2011-2012.

### **Programme cantonal d'insertion de moyenne durée (ECT)**

Afin de répondre à une pénurie de main d'oeuvre dans les institutions des secteurs de la santé et du social et aux difficultés d'insertion des bénéficiaires du RI, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) poursuit son programme cantonal d'insertion de moyenne durée, initié en 2010. Ce programme a été mis en œuvre en collaboration avec l'association ProLog-Emploi.

La mesure ProLog-Emploi offre à des bénéficiaires du RI, non suivis par un Office régional de placement (ORP), la possibilité d'effectuer un contrat d'une durée maximale de 10 mois au sein d'une institution médico-sociale, en bénéficiant d'un suivi individualisé pendant toute la durée du contrat.

Les premiers contrats de durée déterminée sont arrivés à leur terme en 2011. A ce jour, 42 personnes ont terminé leur mesure Prolog-Emploi et 21 ont obtenu un contrat de durée indéterminée, dont 50% au sein des institutions qui les ont initialement accueillis.

### **Programme prévention du surendettement**

Les différentes actions menées dans ce domaine ont pu être poursuivies avec succès et une action spécifique a été lancée afin de toucher le public des sourds.

Un mandat d'évaluation de ce programme a été confié à deux consultants externes, qui ont rendu en octobre 2011, un rapport intermédiaire. Le rapport final est prévu pour le printemps 2012.

### **Logement**

Dans le domaine du logement de transition, le SPAS a soutenu trois projets lancés par l'association du Relais dans trois communes du canton

- Yverdon-les-Bains, Nyon et Morges. Ces projets visent prioritairement les jeunes en formation et les familles monoparentales avec des difficultés de logement. Il a également contribué, en partenariat avec la ville de Lausanne, au lancement d'une expérience de logements communautaires pour des familles monoparentales. Le soutien au projet de la Fondation APPOLLO (Vevey), ainsi qu'aux différentes structures offrant des logements d'urgence a été poursuivi.

### **CarteCulture**

Sur mandat du DSAS, Caritas a développé une CarteCulture vaudoise pour offrir aux personnes bénéficiaires du subside pour les primes d'assurance maladie, la possibilité de participer plus activement à la vie culturelle et sociale.

Le projet a été officiellement lancé le 5 octobre 2011. Près de 120 institutions vaudoises ont accepté d'offrir des rabais substantiels (théâtre, musées, cinémas, piscines...). Les premiers résultats indiquent que plus de 16'000 personnes ont commandé une carte auprès de Caritas. Cette carte annuelle est également valable dans les autres cantons offrant une telle prestation.

## **VICTIMES D'INFRACTION**

---

Le SPAS a organisé, en janvier 2011, la journée annuelle du réseau des professionnels de la violence domestique. Une étude sur la réactualisation de la carte du réseau à l'intention des professionnels a notamment proposé de l'élargir aux institutions œuvrant dans le domaine des enfants/adolescent-e-s victimes exposé-es à la violence domestique.

Une permanence psychosociale (écoute, conseil et orientation pour une prise en charge) pour personne auteure de violence expulsée de son domicile a démarré le 1er novembre 2011 et se tient les lundis matins, auprès du service Violence et Familles (VIFA). Cette mesure, mise en place à titre expérimental pendant 6 mois, s'inscrit dans le cadre du plan de lutte 2011-2015 du Conseil d'Etat contre la violence domestique et complète le dispositif actuel de prise en charge des auteurs dans des groupes thérapeutiques.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
103	Mise à disposition en ligne des documents nécessaires à l'ouverture d'un dossier BRAPA (Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires)		<p>En raison de l'entrée en vigueur du Revenu déterminant unifié (RDU) au 1er janvier 2013, cette mesure est abandonnée. En effet, le BRAPA est également touché par ce nouveau régime et les formulaires nécessaires à l'ouverture d'un dossier seront en ligne dès l'année prochaine, dans le cadre de la mise en place d'un nouveau système d'information.</p> <p>Le SPAS a renoncé à mettre en ligne ces documents pour une durée, au final, très limitée.</p>
104	Optimisation de la transmission des données entre la CCAVS et le SPAS grâce à l'extension du logiciel PULP		<p>Les tests informatiques sont en cours.</p> <p>La transmission des données de la CCAVS relatives à l'octroi des PC via PULP permettra aux gestionnaires de dossiers spécialisés du SPAS de délivrer plus rapidement les décisions d'aide individuelle.</p>
105	Optimisation de la transmission de données relatives aux résidents d'établissements socio-éducatifs via un formulaire électronique		<p>La mesure a été réalisée. La transmission des données relatives aux résidents d'établissements socio-éducatifs via un formulaire électronique fonctionne bien.</p> <p>Le SPAS et la CCAVS sont avertis plus rapidement par les établissements socio-éducatifs des changements de situation des résidents, ce qui permet un traitement plus rapide de l'ouverture et de la clôture des dossiers. Cela diminue également les risques d'erreurs et de pertes de données.</p>





**Groupes de prestations**  
**48.0 Conduite SSP**

## 48.0 Conduite SSP

---

Conduite, gestion du service et fonctions support.

### Descriptif

---

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- Autres services DSAS
- SAGEFI
- SJL
- SPEV

**Groupes de prestations**  
**48.1 Hôpitaux et urgences**

## 48.1 Hôpitaux et urgences

---

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

### Descriptif

---

#### Suivi et adaptation des politiques

---

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

#### Pilotage et encadrement

---

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrats de prestations CHUV et hôpitaux de la FHV.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal.
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

#### Négociation, attribution de subvention, controlling

---

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de tarifs avec les assureurs et de conventions avec d'autres cantons.

#### Autorisations, surveillance et sanctions

---

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

#### Information et communication

---

- Partenaires concernés et publics-cibles.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- CHUV
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public
- Cliniques privées
- Services de secours préhospitaliers
- Centrale 144
- Fondation pour la garde médicale
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence
- Association vaudoise des cliniques privées (Vaud cliniques)
- Société vaudoise de médecine (SVM)
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA)
- Les Hôpitaux de Suisse (H+)
- Syndicats
- Préfectures
- Communes vaudoises
- Polices cantonale et communales
- Pompiers
- Services de santé publique des autres cantons
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Conférences intercantionales
- Interassociation de sauvetage (IAS)
- Service sanitaire coordonné

**Groupes de prestations**  
**48.2 Services médico-sociaux**

## **48.2 Services médico-sociaux**

---

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

### **Descriptif**

---

#### **Suivi des adaptations des politiques medico-sociales et de santé mentale**

---

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

#### **Pilotage et encadrement**

---

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'OMSV et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.

#### **Negociations, attribution de subvention, controlling**

---

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'OMSV et aux réseaux de soins.

#### **Autorisations, surveillance et sanctions**

---

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.
- Contrôle CIVEMS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

#### **Conduite de programmes cantonaux**

---

- Orientation des patients et soins palliatifs.

#### **Information et communication**

---

- Partenaires concernés et publics-cibles.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Organisme médico-social vaudois (OMSV).
- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (SPITEX).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- Commission cantonale de coordination psychiatrique (CCCP).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients (RESID'EMS).
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

## Groupes de prestations

### 48.3 Professionnels et autres agents

## 48.3 Professionnels et autres agents

Prestations aux professionnels, aux policliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

### Descriptif

#### Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

#### Pilotage et encadrement

- CCT.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

#### Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- Conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Expertises sur factures de constat de décès.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.
- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicaments.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

#### Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.

Jeunes en formation (étudiants et apprentis).

- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.
- Laboratoires d'analyses.
- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJC, SPEV, CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.



**Groupes de prestations**  
**48.4 Prévention et population**

## 48.4 Prévention et population

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées vers la population.

### Descriptif

#### Encadrement d'actions sur le terrain :

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Interruption de grossesse chez les migrantes, campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.

#### Négociations, attribution de subventions, controlling

- OMSV, Profa, Ligues de la santé, Espaces Prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

#### Autorisation, surveillance et sanctions

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

#### Conduite de programmes cantonnals et intercantonaux

- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, Fourchette verte.

#### Information et communication

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (émissions télévisées, information sur les urgences, sur les primes d'assurances, sur les droits des patients...).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Ligues de la santé.
- Espaces Prévention.
- OMSV.

- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.
- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission cantonale de prévention.
- Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).
- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués.
- TSR, presse écrite, agences de relations publiques, BIC.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Fondation Promotion Santé Suisse (PSS).
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

**Groupes de prestations**  
**48.5 Médecine du personnel**

---

## **48.5 Médecine du personnel**

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

---

### **Descriptif**

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Révision LAMal - Liste LAMal

En janvier 2011, le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière sur le projet de modifications des dispositions légales cantonales destinées à mettre en oeuvre les nouvelles règles fédérales relatives au financement des hôpitaux et au financement des soins fournis par les établissements médico-sociaux (EMS) ainsi que les organisations de soins à domicile (financement des soins de longue durée).

Suite à ce refus, le Conseil d'Etat a chargé le DSAS d'ouvrir une procédure d'admission à l'attention des hôpitaux et cliniques souhaitant figurer sur la liste LAMal 2012 afin de lui soumettre d'ici l'été 2011 un projet d'arrêté édictant la liste vaudoise 2012 des établissements hospitaliers autorisés à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins. L'arrêté a été adopté par le Conseil d'Etat le 29 juin 2011. En parallèle, le Conseil d'Etat a également adopté le rapport de planification hospitalière 2012 qui détermine les besoins à couvrir en terme quantitatifs, ainsi que la liste des prestations ne pouvant être effectuées qu'au CHUV ou dans un établissement hospitalier au bénéfice d'une délégation ou d'un mandat du CHUV. Trois recours contre l'arrêté du 29 juin 2011 ont été déposés auprès du Tribunal administratif fédéral. Le Conseil d'Etat a donné mission au chef du Département de la santé et de l'action sociale d'entrer directement en négociation avec les recourants. Les discussions ainsi menées ont permis d'aboutir au retrait de ces trois recours après l'adoption par le Conseil d'Etat, le 7 décembre 2011, d'une modification de l'arrêté du 29 juin 2011.

En parallèle, toujours suite au refus d'entrer en matière du Grand Conseil de janvier 2011, le Conseil d'Etat a soumis successivement au Grand Conseil deux projets de modifications de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) afin, d'une part, de mettre en oeuvre les nouvelles dispositions fédérales sur le financement des soins de longue durée et, d'autre part, de rendre la LPFES compatible avec les nouvelles règles fédérales relatives au financement hospitalier. Ces deux projets ont été acceptés par le Grand Conseil le 17 mai 2011, respectivement le 29 novembre 2011.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### Assistance au suicide – réponse à l'initiative populaire

Le Conseil d'Etat a adopté un contre-projet à l'initiative populaire « Assistance au suicide en EMS ». Il souhaite en effet mettre un cadre médico-légal à la procédure d'assistance au suicide dans les établissements sanitaires. L'initiative et le contre-projet sont en cours de traitement par le Grand conseil. La votation populaire est prévue en juin 2012.

### Vieillesse et Santé (politique gériatrique)

Suite aux travaux menés en 2011 par un comité d'experts, sous la présidence du Professeur Christophe Büla, un rapport final de la politique « Vieillesse et Santé » a été présenté au chef du Département de la santé et de l'action sociale puis validé par la Commission de politique sanitaire élargie en décembre 2011. Le rapport est structuré en 5 axes (« *Prévenir pour vieillir en santé* », « *Coordonner les soins pour mieux vieillir chez soi* », « *Adapter l'hôpital pour préserver l'indépendance des seniors* », « *Valoriser les compétences pour améliorer les soins aux seniors* » et « *Renseigner pour piloter la politique Vieillesse et Santé* »). Il propose, sur la base de l'existant, des recommandations et des mesures à mettre en œuvre. Il est prévu d'intégrer les lignes de base du rapport dans le Rapport sur la politique sanitaire ainsi que dans le Programme de législature 2012-2017.

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)  
Service de la santé publique (SSP)

**Sources d'informations complémentaires**

## Événements marquants, évolutions significatives

### Activités de soins

Le tableau ci-dessous donne une synthèse des principaux éléments des activités de soins du CHUV et de leur évolution jusqu'en 2011. A noter que les données 2010 ont été mises à jour sur la base des chiffres définitifs après le bouclage.

Malgré l'aggravation du problème de l'occupation inadéquate des lits de soins aigus par des patients en attente de place en structure de réadaptation ou d'hébergement, et grâce à un raccourcissement des durées de séjour, l'activité somatique et psychiatrique du CHUV a cru un rythme soutenu.

Les données 2011 sont à considérer comme provisoires, le bouclage pour 2011 n'étant pas encore achevé.

Synthèse		2009	2010	2011	variation 2010-2011	variation 2009-2011
Activité totale d'hospitalisation et d'hébergement	patients traités	43'639	44'285	45'670	3.1%	4.7%
	journée de l'exercice	508'882	509'097	504'200	-1.0%	-0.9%
Activité somatique	patients traités	38'978	39'389	40'578	3.0%	4.1%
	journée de l'exercice	365'201	366'834	360'671	-1.7%	-1.2%
Activité psychiatrique	patients traités	4'661	4'896	5'092	4.0%	9.2%
	journée de l'exercice	143'681	142'263	143'529	0.9%	-0.1%

Détail		2009	2010	2011	variation 2010-2011	variation 2009-2011
Hospitalisation somatique aiguë	patients traités	36'334	36'486	37'093	1.7%	2.1%
	journée de l'exercice	309'590	307'461	299'966	-2.4%	-3.1%
Hospitalisation de réadaptation somatique	patients traités	1'276	1'306	1'415	8.3%	10.9%
	journée de l'exercice	31'654	32'575	33'520	2.9%	5.9%
Attentes de réadaptation	patients traités	905	1'062	1'535	44.5%	69.6%
	journée de l'exercice	8'409	11'122	14'173	27.4%	68.5%
Attentes de placement somatique	patients traités	463	535	535	0.0%	15.6%
	journée de l'exercice	15'548	15'676	13'012	-17.0%	-16.3%
Hospitalisation psychiatrique	patients traités	4'382	4'624	4'820	4.2%	10.0%
	journée de l'exercice	111'366	112'265	110'436	-1.6%	-0.8%
Attentes de placement psychiatrique	patients traités	192	199	195	-2.0%	1.6%
	journée de l'exercice	10'487	7'408	10'509	41.9%	0.2%
Hébergement médico-social (Gimel)	patients traités	87	73	77	5.5%	-11.5%
	journée de l'exercice	21'828	22'590	22'584	0.0%	3.5%

## Dotations en personnel

L'augmentation des effectifs en 2011 suit globalement l'évolution de l'activité du CHUV. En comparaison avec l'année 2010, les dotations ont augmenté de 2.5 %.

A ces chiffres s'ajoutent 513 EPT payés par des fonds spécifiques (fonds nationaux, fonds de recherche, fonds de l'industrie), ce qui représente environ 60 médecins, 40 infirmiers, 325 médico-techniciens, 60 administratifs et 30 autres professions.

	2009 réel – EPT	2010 réel - EPT	2011 réel - EPT
Personnel médical	1'192	1208	1255
Personnel infirmier	2'800	2863	2919
Personnel médico-technique	795	830	860
Personnel logistique	1'138	1141	1149
Personnel administratif	994	1046	1075
Personnel psychosocial	189	206	218
<b>Total</b>	<b>7'108</b>	<b>7294</b>	<b>7476</b>

## Nominations 2011

Gian Domenico Borasio a été nommé professeur ordinaire et chef du Service des soins palliatifs. Dans le cadre d'une démarche de renforcement de la gouvernance du bloc, M. François Marguet, infirmier chef de service en anesthésiologie, a été nommé chef du bloc opératoire. La Dresse Françoise Menu prend la tête du Secteur psychiatrique nord, suite au départ à la retraite de la Dresse Josiane Montandon, médecin chef de service. Mme Lise Matthieu-Bourdeau, logopédiste cheffe de l'Unité de phoniatry et de logopédie (Service d'ORL et de chirurgie cervico-faciale), étant partie à la retraite, elle est remplacée par Mme Joëlle Doyen.

Le professeur Vincent Mooser prend la direction du Département de pathologie et médecine de laboratoire suite au départ à la retraite du professeur Jacques Bille. Il est devenu également chef du Service de biomédecine, fusion du Laboratoire de chimie clinique et du Service de pharmacologie clinique. Le professeur Philippe Jolliet prend la chefferie du Département des centres interdisciplinaires et de la logistique médicale, après le départ à la retraite du professeur Nicolas Gilliard.

Suite au départ à la retraite du professeur Alain Pécoud après 21 ans passé à la direction de la Policlinique médicale universitaire (PMU) et du Département universitaire de médecine et de santé communautaire (DUMSC), c'est le professeur Jacques Cornuz qui a pris sa succession en tant que directeur de la PMU. Le professeur Patrice Mangin, quant à lui, a pris la tête du DUMSC. Le professeur Jacques Gasser a été nommé Chef du Département de psychiatrie le 1<sup>er</sup> septembre avec un mandat de trois ans, suite au départ à la retraite du professeur Patrice Guex. Le professeur Philippe Conus a pris, quant à lui, la tête du Service de psychiatrie générale à la même date. Professeur Charles Bonsack a été nommé chef du Service de psychiatrie communautaire. Le professeur Giorgio Zanetti, chef du Service de médecine préventive hospitalière du CHUV, a été nommé directeur de l'Ecole de médecine de l'UNIL en septembre. Il succède au professeur Jean-Pierre Hornung.

Suite au départ de M. Daniel Petitmermet, M. Urs Benz a été nommé chef de service ad interim. Enfin, M. E. Masson, Directeur des ressources humaines a annoncé sa démission au Conseil d'Etat. La procédure de remplacement a été initié en collaboration avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud.

## Réorganisations

Le Département de logistique hospitalière a adapté son organisation selon l'exploitation des multiples sites externes en structurant les prestations par une orientation métier plutôt que géographique. Ainsi, le Service de maison devient le Service propreté et hygiène (SPH). Un nouveau Service multisites et mobilité (SMM) a également été constitué. Il regroupe les secteurs jardins et voirie, les secteurs de gérance immobilière et conciergerie, ainsi que l'occupation des parkings, du guichet mobilité, et de la centrale de gestion des locaux.

Le Service de biomédecine a été créé au 1er juillet 2011. Il est rattaché au Département de pathologie et médecine de laboratoire (DPML) et est sous la direction de Prof. Vincent Mooser. Ce service regroupe la Division de pharmacologie clinique (préalablement rattachée au Département de médecine) et le Laboratoire de chimie clinique.

La Direction générale a décidé de créer un centre de formation unique. Sous la direction de M. Serge Gallant, elle regroupe les ressources de formation gérées jusque-là par les Directions médicale, des soins, des ressources humaines du CHUV. Ce centre, intégré dès le 1er janvier 2012 à la Direction Générale du CHUV, aura pour mission d'organiser l'offre de formation pour l'ensemble des collaborateurs du CHUV, dans les domaines aussi variés que l'activité clinique, l'informatique, la communication, etc.



## Equipements et infrastructures

### Infrastructures

Afin de permettre le développement et la modernisation des infrastructures du CHUV, ce dernier a procédé en août 2011 à la mise à l'enquête publique du nouveau plan d'affectation cantonal (PAC 315). Elaboré en collaboration avec la Ville de Lausanne et les différents Services de l'Etat, le PAC 315 propose une définition précise et différenciée des secteurs constructibles, afin de tenir compte des spécificités des quartiers voisins. Dans le courant de l'année 2011, le CHUV a par ailleurs présenté aux députés membres de la Commission thématique de santé publique du Grand Conseil ainsi qu'aux sous-commissaires de gestion et des finances le programme des constructions pouvant être réalisé dans le cadre du PAC. Suite à l'enquête publique, 4 oppositions ont été déposées. Leur traitement est en cours et devrait s'achever à la fin du mois de mars 2012.

Le Grand Conseil a accordé un crédit d'investissement de CHF 16'990'000.- pour une extension du Centre coordonné d'oncologie afin de faire face à l'augmentation du nombre de consultations en oncologie médicale. La structure actuelle est conçue pour en accueillir 18'000 par an, alors que les projections prévoient 50'000 consultations par an en 2020. Concrètement, la création de ces nouveaux espaces aux niveaux 06 et 07 du bâtiment hospitalier permettra la création de plusieurs consultations multidisciplinaires en relation directe avec celles existantes. Pour des raisons d'organisation des travaux et de leur économicité, ce projet a été présenté simultanément avec celui du réaménagement du restaurant. Les deux projets offriront une harmonie architecturale et un concept paysager commun.

Un crédit d'investissement de CHF 16'860'000.- a également été accordé par le Grand Conseil. Comme précisé, il financera les travaux pour l'agrandissement du restaurant au niveau 08 et la création de locaux administratifs au niveau 09 du bâtiment hospitalier. En 1981, le restaurant avait été conçu pour répondre à une demande d'environ 1'500 repas par jour. Or, avec l'augmentation du nombre de collaborateurs, le développement des cours de formation sur la Cité hospitalière et la mise en service de la PMU en 2002, le nombre de repas par jour a augmenté à près de 3'000 (les jours de semaine). Par ailleurs, le CHUV fait aussi face à un manque chronique de surfaces administratives, la croissance des tâches administratives étant proportionnelle à la croissance du nombre d'activités et des besoins en soins des patients.

Le CHUV a besoin de surfaces supplémentaires pour se développer et remplir ses missions. Bien que de nouvelles constructions soient planifiées à moyen terme dans le cadre du PAC 315 et de son schéma directeur (CHUV 2030), la seule alternative réside dans la location de nouvelles surfaces pour répondre à l'urgence des besoins et au déficit actuel de surfaces. Le Grand Conseil a ainsi accordé un crédit d'investissement de CHF 12'240'000.- pour les travaux d'aménagement et d'adaptation liés à l'activité du CHUV dans des locaux loués à des tiers afin d'y loger les activités suivantes : l'unité « Les Boréales » (Centre de traitement inter-institutionnel de la maltraitance intrafamiliale, Av. Recordon 40), le Centre de production cellulaire (EPalinges-CRoisette, 22), le regroupement de l'institut universitaire de médecine et de santé préventive (Biopôle II), ainsi que le regroupement de certaines activités administratives (Av. Provence 82). Dans ce projet, les locaux libérés sur la Cité hospitalière seront occupés par des activités de soins et de support en soins.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté le décret transférant l'entier du patrimoine de l'EMS Soerensen d'un fonds hors bilan de l'Etat dans la comptabilité du CHUV. L'EMS Soerensen étant proche de l'EMS La Rosière déjà exploité par le CHUV, les réunir dans une structure unique permettra le développement des prestations d'hébergement de longue durée tout en formant le personnel du CHUV. La responsabilité de la gestion et de l'administration de l'EMS Soerensen est confiée au CHUV. La mission gériatrique et psycho-gériatrique compatible de l'EMS Soerensen est maintenue. Une convention négociée entre l'EMS Soerensen et le CHUV a été élaborée. Elle fixe les modalités administratives et financières de la reprise.

Pour finir, mentionnons encore l'inauguration du Service de radio-oncologie du CHUV qui a eu lieu en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard et du Directeur général du CHUV, Prof. Pierre-François Leyvraz, le 15 novembre 2011.

D'autres chantiers ont démarrés et/ou se sont terminés durant l'année, notamment :

- BU27 : Travaux de transformation pour l'EPFL et la génétique médicale, projet rocade labos mvt2 (en cours/budget Etat)
- BU17 : Travaux de transformation pour de la dialyse pour le Service de Néphrologie (en cours/budget Etat)
- PRAN : Nouveau bâtiment pour la psycho-gériatrie et transformation des bâtiments existants pour la psychiatrie adulte à Prangins (en cours/budget Etat)
- Biopôle II : travaux pour le regroupement de l'IUMSP (en cours/budget Etat)
- CLE : préparation à l'exécution pour le relogement des laboratoires par thématique (en cours/budget Etat)
- REC 40 : Transformation pour le Service de psychiatrie (centre de consultation les Boréales) à l'avenue Recordon 40 à Lausanne (terminés/budget Etat)
- BH : Infrastructures techniques travaux pour le renouvellement des ascenseurs, des groupes de secours, de la détection incendie et de la supervision (en cours/budget Etat)
- Cery : Finalisation des études pour la demande d'investissement (en cours/budget Etat)
- CCO et restaurant : Finalisation des études pour la demande d'investissement et préparation à l'exécution (en cours/budget Etat)

## Autres faits marquants

Sur le plan de la recherche, en 2011 le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) a alloué au CHUV les sommes les plus importantes aux études suivantes :

- « Swiss HIV Cohort Study (SHCS) », étude observationnelle sur les personnes infectées par le VIH résidant en Suisse, âgées de 18 ans et plus. Cette étude est réalisée en collaboration avec 7 centres (dont les 5 centres universitaires), 14 hôpitaux régionaux et plus de 30 médecins installés. Elle est dirigée par le centre de données et de coordination de Lausanne, Prof. Patrick Francioli, via le service de médecine préventive hospitalière du CHUV (FS 9'750'000.- pour 3 ans). L'objectif est de couvrir 68% des personnes infectées par le VIH et vivant en Suisse ainsi que 51% du nombre cumulatif d'infections par le VIH déclarées aux autorités sanitaires suisses.
- Recherche translationnelle sur le rôle spécifique de « transporteurs » de calcium et d'acide urique dans les reins et de leur rôle dans la formation de calculs rénaux et d'homéostasie de l'acide urique. Cette étude est dirigée par Prof. Olivier Bonny, chef de clinique à la Division de néphrologie et d'hypertension (FS 1'525'566.- pour 5 ans).
- Le Centre de recherche clinique de Lausanne est une plateforme pour les chercheurs de la Faculté de biologie et médecine et pour le CHUV. Il est rattaché au Département de formation et recherche (DFR) et fournit aux chercheurs un support méthodologique et logistique ainsi que des cours de formation. Le comité de pilotage par son directeur, Prof. Bernard Waeber en assure la coordination. Le but de ce centre est de répondre à toutes les demandes des chercheurs et d'améliorer leurs compétences en recherche. Pour ce faire il bénéficie d'un soutien du FNS (FS 795'704.- pour 3 ans)
- Etude de la physiopathologie de la sclérose multiple à l'aide d'une technologie de pointe via l'imagerie par résonance magnétique. Le but de cette étude est d'investiguer les étapes précoces de la maladie encore inexplorées et les évaluer comme marqueurs potentiels de la maladie afin de développer une série de test IRM, biologique et d'analyses cliniques pour améliorer la classification et le pronostic. Cette étude est dirigée par Dresse Cristina Granziera du Service de neurologie du CHUV (FS 598'293.- pour 4 ans).

La Fondation Leenaards a décerné trois prix scientifiques en 2011 octroyant chacun un soutien financier de 750'000.- CHF pour 3 ans. Il s'agit premièrement du projet de la Prof. Tatiana Petrova du CePO qui utilise les vaisseaux lymphatiques comme cible thérapeutique et deuxièmement du projet du Dr Gilbert Greub de l'Institut de microbiologie sur les mystérieux mécanismes de division et de différenciation des chlamydiae. Le troisième prix a été attribué à la Chaire d'excellence du Prof. Andrea Superti-Furga au Département médico-chirurgical de pédiatrie du CHUV.

Sur le plan de la recherche et de la formation académique, le CHUV a fait l'objet de plusieurs distinctions dont :

- La Dresse Anne Angelillo-Scherrer, professeure assistante à l'UNIL et médecin adjointe au Service d'hématologie laboratoire et recherche du CHUV s'est vu décerner, le 8 avril dernier, à Marburg, en Allemagne, l'un des cinq Prix Professeur Heimburger Award 2011. Les travaux de recherche de son équipe portent sur le rôle de deux molécules (le Gas6, qui participe à de nombreuses fonctions cellulaires, et la protéine S, qui est un anticoagulant naturel) dans la perspective de découvrir de nouvelles cibles pour le traitement de l'anémie, des saignements, des thromboses et des réactions exagérées à l'infection.
- La Prof. Monika Hegi, cheffe du laboratoire de neurooncologie du CHUV a remporté le Swiss Bridge Award 2011 doté d'un prix de 175'000 francs pour son travail de recherche dans le domaine de l'oncologie et plus particulièrement sur le développement d'une technique permettant d'identifier potentiellement les biomarqueurs ainsi que de nouvelles thérapies ciblées pouvant prédire si la thérapie appliquée est efficace.
- L'Institut de Microbiologie du CHUV et de l'Université de Lausanne a reçu un soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates pour un projet de recherche innovateur en vue de l'éradication du VIH. Le Prof. Amalio Telenti, la Dresse Angela Ciuffi et le Prof. Jacques Fellay font partie des lauréats des "Grand Challenges Explorations", qui ont pour but d'encourager des idées originales pouvant apporter des solutions nouvelles aux défis persistants de santé publique et de développement

## Projets liés à la gestion et aux collaborations

### Gestion

Le déploiement des tableaux de bord hospitaliers au niveau départemental s'est achevé en 2011. Leur utilisation systématique est devenue routinière dans la totalité des départements.

Dans le cadre du concept général de système de contrôle interne (SCI) et sous l'égide de la Direction administrative et financière et de la Direction médicale, l'élaboration et la mise en œuvre des actions principales à savoir la remise à jour d'un catalogue de risques résiduels, l'élaboration d'un inventaire des risques et la définition des principaux processus de contrôle, se sont poursuivies cette année et s'étendront encore à l'année prochaine.

Sur le plan de la gestion de la prise en charge, la Direction médicale et la Direction des soins ont lancé en 2011, un projet intitulé « Gestion Proactive des Séjours (GPS) » qui a pour but l'amélioration de la continuité et de l'efficacité des soins en anticipant les actions à réaliser pour prendre en charge le patient et prévenir ainsi les temps d'attente qui ne seraient pas motivés par son état ou les besoins liés à sa prise en charge. Ce projet est déployé dans un premier temps dans les services de chirurgie viscérale et de médecine interne. Les axes de travail concernent en particulier : la définition d'un plan thérapeutique et de soins interdisciplinaire ; la mise en œuvre de prises en charge cliniques structurées (itinéraires cliniques) et la mise à disposition de l'équipe médico-infirmière d'un outil de suivi, intégré au dossier patient informatisé. La mise en œuvre dans le service de chirurgie viscérale du programme permettant une convalescence rapide après une chirurgie colorectale apporte des résultats très prometteurs avec une diminution de la durée de séjour sans augmentation des réadmissions.

Dans un hôpital, comme dans toute entreprise, des incidents voire des accidents peuvent avoir lieu et générer des conséquences potentiellement importantes pour le patient et sa famille, les collaborateurs ou les infrastructures techniques. Afin de gérer ces événements, les repérer et les analyser pour qu'ils ne se répètent plus, la Direction médicale a développé et met en place une culture d'annonce afin de favoriser l'amélioration continue des prestations (qualité des soins et sécurité du patient) ainsi qu'une gestion uniforme de ces événements qui se concrétise par l'application d'une directive institutionnelle dans l'ensemble de l'institution. Afin de systématiser leur signalement, la Direction médicale s'est dotée d'un nouvel outil informatique, nommé Recueil des événements critiques et indésirables (RECI), qui facilite la déclaration, la transmission, l'analyse, le traitement et le suivi de l'annonce (anonyme ou nominative). Enfin, le CHUV offre une protection à toute personne qui rapporte un événement que ce soit sur le plan psychologique, juridique et vis-à-vis des médias. Le projet RECI est actuellement en phase pilote dans un département de l'institution. Il sera progressivement déployé (par département) dans toute l'institution.

### Certifications

Le Centre universitaire de traitement et de réadaptation (CUTR) Sylvana, ainsi que le Service de gériatrie et réadaptation gériatrique ont obtenu le renouvellement de leur certification. Octroyée jusqu'en 2014, cette certification s'étend à l'ensemble de leurs activités, à l'exception de la recherche clinique.

La direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité (CITS) a obtenu la certification ISO 9001 pour l'ensemble de ses prestations.

### Collaborations

Dans le cadre de l'association Vaud-Genève, les HUG et le CHUV ont lancé dans le domaine des maladies rares un projet d'harmonisation des informations pour construire un site internet commun à l'attention des patients les renseignant sur les lieux de soins et les consultations. De son côté, le centre universitaire romand de transplantation a développé et mis en place en 2011 des protocoles de soins communs préopératoires, opératoires et postopératoires. Ces protocoles sont appliqués par le CHUV et les HUG. Parallèlement, le programme latin de don d'organes (PLDO) en accord avec le Comité national de don d'organes (CNDO) a poursuivi son activité de formation des coordinateurs locaux de Suisse romande. Grâce à cette activité, la qualité de cette formation est renforcée et les dons d'organes ont augmenté. Mentionnons encore la mise sur pied d'un centre d'urgence multisites pour les urgences et les traumatismes graves sur la base d'un concept commun acceptés par les chirurgiens, les urgentistes et les médecins internistes du CHUV et des HUG. Dans ce cadre un registre commun Vaud-Genève est en voie d'élaboration. Enfin, des réflexions sont en cours et se poursuivront en 2012 sur l'harmonisation des activités en pédiatrie spécialisée en relation avec les demandes formulées par la Conférence des directrices et directeurs de la santé s'agissant de la médecine hautement spécialisée.

Dans le cadre de la planification de la médecine hautement spécialisée (MHS), l'organe de décision MHS a poursuivi la procédure en cours et a pris des décisions supplémentaires en juin et en novembre 2011. Les domaines médicaux suivants ont été attribués au CHUV : les accidents vasculaires cérébraux ; la neurochirurgie des pathologies du système nerveux central dans les anomalies vasculaires complexes ; les blessés graves ; les tumeurs rares de la moelle épinière ; la « deep brain stimulation » ; les brûlures graves chez l'enfant ; la chirurgie trachéale complexe élective chez l'enfant, la transplantation rénale chez l'enfant ; les rétinoblastomes chez l'enfant et les soins intensifs pour les nouveau-nés.

De manière plus générale, les rapports du CHUV avec ses partenaires hospitaliers romands se sont consolidés au cours de l'année. En 2011, le CHUV a signé 53 conventions de collaboration avec des institutions partenaires cantonales, supra cantonales et internationales. Ces collaborations recouvrent les missions médicales, de soins, de recherche et de formation. Compte tenu de l'évolution démographique et des besoins en santé dans le but de faire évoluer la capacité d'accueil du CHUV, plusieurs collaborations avec les hôpitaux de la FHV et les cliniques du canton ont été lancées et sont en cours de réflexion en lien avec la planification hospitalière.

## Projets liés aux soins et à la prise en charge des patients

En 2011, l'offre de lits C s'étant étoffée dans le canton au cours de l'année, le CHUV a transformé 12 lits C à Sylvana en 10 lits B. Sylvana retrouve ainsi son activité première, la réadaptation.

En novembre 2011 le CHUV a lancé la quatrième enquête de prévalence des escarres. L'objectif est d'évaluer le risque de développer une escarre, leur source, localisation et stade, puis de comparer ces résultats à ceux des deux dernières années. Le champ de l'enquête pour cette fois-ci a été élargi aux chutes et aux moyens limitant la liberté de mouvement. Pour la première fois cette enquête s'inscrit dans une démarche nationale conduite par l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ). Les résultats sont attendus pour début 2012.

Des patients porteurs de MRSA sont régulièrement admis au CHUV. Afin d'éviter que d'autres patients contractent cette bactérie au cours de leur séjour, le CHUV a renforcé en 2011 les mesures mises en place dès 2009 sur plusieurs axes : 1) le dépistage en étendant les indications, en offrant des tests rapides, et en rationalisant la procédure pour permettre une application plus aisée par les soignants ; 2) le renforcement des mesures additionnelles d'hygiène appliquées aux porteurs de MRSA; et 3) la diffusion régulière d'information sur l'évolution épidémiologique dans chaque service. Ces mesures se sont révélées d'une efficacité remarquable puisque l'incidence de cas survenant en cours d'hospitalisation a diminué de plus de 50%.

Le CHUV est l'un des cinq hôpitaux suisses soutenu par l'Office fédéral de la santé publique dans le cadre du projet Migrant Friendly Hospitals (MFH), qui vise à développer des centres de compétences nationaux dans la prise en charge des patients migrants. Le projet est conduit conjointement par le Département de psychiatrie, le Département de médecine et santé communautaires et la Policlinique médicale universitaire. Après une première phase d'évaluation en 2010 qui a permis de mettre en évidence la diversité des pratiques, compétences et connaissances dans la prise en charge des patients migrants, le CHUV bénéficie depuis juin 2011 d'un deuxième financement à hauteur de 300'000 CHF sur deux ans, ce qui permet de développer diverses activités liées à l'interprétariat, la prise en charge de la santé mentale, l'enseignement et la gestion administrative. Entre autres activités, la promotion de l'interprétariat professionnel par téléphone, la mise en place d'une permanence psychiatrique dans les foyers pour requérants d'asile, le développement des formations en compétences cliniques transculturelles et une amélioration de la récolte de données liées à la migration sont en cours de réalisation.

## Projets liés au plan et aux pôles stratégiques

Conformément aux dispositions légales contenues dans la loi sur les hospices cantonaux (article 13.d) et son ordonnance d'application (article 23), le CHUV a élaboré un rapport intermédiaire, concernant la mise en œuvre de son plan stratégique durant la période de janvier 2009 à février 2011.

L'avancement des projets suivants sont à souligner :

**Le centre de production cellulaire du CHUV (CPC) :** Dans le cadre de la gestion du Centre des grands brûlés, le CHUV a décidé de mettre en place un centre de production cellulaire (CPC) afin de répondre aux exigences légales et se mettre en conformité avec les bonnes pratiques de fabrication exigées par Swissmedic. La direction générale a décidé en 2011 de pérenniser ce projet et de le rattacher au Département de pathologie et médecine de laboratoire (DPML) à partir du 1er janvier 2012. A terme, le centre sera dans le bâtiment de l'EPCR (EPalinges-CRoissettes 22), il assurera la poursuite des productions de greffes cutanées pour les centres des brûlés et aura l'avantage d'offrir des espaces pour de nouvelles applications cliniques. Dans l'intervalle, compte tenu des aménagements futurs annoncés, Swissmedic a autorisé le CHUV à continuer sa production de greffes dans les locaux provisoires du bloc opératoire.

**L'Unité de neuroéducation aigüe (NRA) :** Une équipe mobile interdisciplinaire de neuroéducation précoce avec surveillance intensive (NPSI) a développé une prise en charge neurosensorielle, interdisciplinaire et coordonnée des patients admis dans les Services de neurologie et de neurochirurgie, en collaboration avec les soins intensifs. Le patient rentre ainsi dans un itinéraire clinique suivi depuis la phase aiguë jusqu'à la rééducation dans les centres spécialisés. Permettant une orientation plus rapide en rééducation, l'ensemble du projet s'intègre en cela dans les objectifs de la Filière cantonale de neuroréhabilitation. Par ailleurs, cette prise en charge permet une réduction des complications, une diminution de 39% du délai d'inscription dans les centres de neuroéducation et une diminution de 20% de la durée de séjour en soins continus. L'équipe a été pérennisée début 2011 au sein de la nouvelle Unité de neuroéducation aigüe (NRA). Pour augmenter la capacité d'accueil et de traitement des patients-cibles, 2 lits équipés d'aide robotique ont été ouverts en novembre 2011 aux soins continus de neurochirurgie. Ils sont destinés à accueillir des patients avec lésions neurologiques graves et instables, ne nécessitant plus des soins intensifs mais du monitoring 24h/24.

**La psychiatrie mobile de l'âge avancé :** Le projet « Psychiatrie mobile de l'âge avancé » permet d'améliorer le support aux services de première ligne (médecins traitants, EMS, CMS, ...), d'assurer un diagnostic précoce, de prévenir la crise et de proposer des stratégies optimales d'orientation des patients. Ce projet, initialement mis en œuvre dans le secteur Centre, a terminé en 2011 son déploiement dans les secteurs psychiatriques Nord et Ouest. Les équipes développées dans ces deux secteurs ont traité plus de 450 patients (avec une moyenne d'âge de 80 ans) depuis le début de leur activité. Cela représente près de 1'300 consultations. Dans près de 2/3 des situations, ce sont les médecins traitants ou les médecins d'EMS qui ont fait appel aux équipes mobiles. Le travail des équipes mobiles a permis un traitement rapide des situations et a évité bon nombre d'hospitalisations de patients.

**Psychiatrie et migrants :** Le projet « Psy&Migrants » a abouti à la création d'une nouvelle structure, l'Unité Psy&Migrants, rattachée à la

direction du Département de psychiatrie. Cette unité a pour objectif d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins psychiatriques pour les migrants à travers quatre axes : la formation du personnel en compétences transculturelles, la mise en place de dispositifs cliniques spécifiques, la consolidation du réseau de soins et le développement de la recherche dans le domaine. L'équipe Psy&Migrants se déplace dans l'ensemble des unités du DP-CHUV pour donner des formations itinérantes afin de toucher un maximum de collaborateurs. Grâce à la mise sur pied d'une Hotline, l'équipe clinique intervient en deuxième ligne pour un appui spécialisé auprès des collaborateurs en prise avec des situations cliniques complexes avec des patients migrants. Près de 450 consultations (médicales, sociales, psychologiques) ont été réalisées en 2011, ce qui représente une augmentation de plus de 50 % par rapport à l'activité 2010.

## Ressources humaines et compétences

La Direction des ressources humaines (DRH) en lien avec la Direction des systèmes d'information a mis en œuvre le projet de gestion des identités. Celui-ci vise notamment à simplifier et sécuriser l'accès aux applications informatiques de tous les collaborateurs du CHUV. Il a permis de gérer avec succès la rentrée des médecins assistants en décembre 2011 et sera généralisée en 2012 à toutes les professions exerçant au CHUV.

Dans le cadre de la réalisation des objectifs fixés dans sa « Politique RH 2010-2013 », la DRH a mené avec succès la démarche de décentralisation, définie comme prioritaire pour 2011. Après la fixation des salaires, ce sont les promotions qui ont été décentralisées dans toute l'institution au début de l'année 2011. Les règles sont parfaitement respectées par l'ensemble des cadres et collaborateurs. Leur implantation généralisée permet de simplifier le processus de manière notable.

En 2011, ce sont quelques 151 apprentis qui sont en formation au CHUV. La majorité des apprentis se départagent entre les domaines principaux suivants : les cuisines, les employés de commerce et les assistants en soins et santé communautaire. La DRH a développé une série de mesures notamment pour élargir l'offre des places d'apprentissage en termes de nombres de places et de domaines ouverts ainsi que pour améliorer les compétences des collaborateurs formateurs. La mise en œuvre de ces mesures dans l'ensemble de l'institution se poursuivra en 2012.

Dans le cadre du lancement du programme de gestion et de planification de la formation postgrade médicale, entré en vigueur en janvier 2011 par une convention entre le CHUV et le SSP, la Direction médicale a effectué une première enquête en 2011 auprès des chefs de service leur demandant de transmettre la répartition des postes de formation effective selon les filières A B C D (A = académique ; B = besoins hospitaliers ; C = cabinets, cliniques ; D = divers) en 2010 et leur projection pour 2015. La grande majorité des chefs de service ont répondu, ce qui représente 71% des postes de formation au CHUV. Pour la suite l'orientation en filière A B C D a été formalisée en définissant la procédure, sous forme d'une directive institutionnelle et les documents y relatifs. Dans le cadre de ce changement de paradigme pour les médecins en formation et les chefs de service, une campagne d'information générale dans l'institution ainsi qu'auprès de l'association des médecins assistants et chefs de clinique a été menée. Les plans de formation avec la mention A B C D ont été distribués en décembre 2011.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
106	Informatisation du dossier patient hospitalisé		





**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011**

## **du Département de l'Economie**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

La disparition en septembre 2011 de Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat en charge de l'économie depuis juillet 2007, a profondément affecté son Département. Philippe Leuba, chef du Département de l'intérieur, a assuré également la suppléance avant de reprendre à plein temps la direction du Département de l'économie en janvier 2012.

## Conjoncture et marché du travail

Au regard de la conjoncture internationale, la situation économique du canton reste bonne : son produit intérieur brut (PIB) a progressé de 2.5% en 2011, contre 1.8% pour la Suisse, elle-même moins affectée que les pays voisins. Néanmoins, les entreprises exportatrices, hors horlogerie, sont confrontées au ralentissement de l'économie internationale et à la force du franc. Des mesures ont été prises pour aider les entreprises locales en difficulté. Le Canton a par ailleurs apporté un appui significatif au centre de formation industrielle de Bobst, compte tenu des efforts de formation exceptionnels consentis depuis des décennies par cette entreprise au bénéfice du secteur industriel.

Dans ce contexte, le niveau élevé de mesures en faveur de la réinsertion des demandeurs d'emploi dans le monde du travail a été maintenu. Après une baisse sensible du chômage les six premiers mois de l'année, celui-ci est remonté, pour atteindre 5,3 % fin décembre. Sur l'ensemble de 2011, le nombre de chômeurs a cependant sensiblement diminué, en particulier chez les jeunes. Le 1er novembre, le grand Conseil a adopté le projet du Conseil d'Etat d'assurance perte de gain maladie en faveur des chômeurs. Le Gouvernement s'est par ailleurs fortement impliqué avec succès dans des négociations avec Novartis afin de préserver les emplois et le site de Prangins.

## Soutien à l'économie

Dans ce cadre conjoncturel, la promotion économique a poursuivi ses efforts pour favoriser le renouvellement et la diversification du tissu économique, facteurs essentiels pour l'activité et les emplois de demain.

Le 8 juin, le Conseil d'Etat a adopté la politique cantonale d'appui au développement économique (PADE) 2012-2017. Elle constitue le cœur du dispositif de mise en œuvre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Pour 2012-2017, le Conseil d'Etat a précisé les domaines prioritaires : sciences de la vie, industrie de précision, technologies de l'information et de la communication, industrie agro-alimentaire tourisme, technologies de l'environnement (cleantechs), industrie des produits haut de gamme et sport international. La PADE souligne notamment le besoin de coordination et d'améliorations en terme de gouvernance entre les multiples acteurs pour éviter la dispersion des efforts de promotion. La PADE comporte aussi un volet ambitieux en faveur de l'innovation : la mise en place d'une véritable plate-forme de promotion dans ce domaine, « InnoVaud ».

## Logement et aménagement du territoire

La croissance démographique du canton attise la pénurie de logements actuelle. Le Gouvernement a adopté en juin un projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), destiné à maintenir la substance des logements loués en période de pénurie. La vocation de ce texte, qui fusionne deux lois actuellement en vigueur, est de renforcer la cohérence du dispositif de régulation du marché locatif. Le projet introduit aussi des simplifications et certains assouplissements.

Afin de contribuer à la lutte contre la pénurie, la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) mise en consultation en juillet envisage des mécanismes destinés à limiter le phénomène de « thésaurisation » des terrains et à favoriser la réalisation de logements d'utilité publique (à prix abordables). Outre la problématique du logement, l'avant-projet prévoit également d'intégrer dans la législation la nécessaire utilisation mesurée du sol, la lutte contre l'étalement urbain, la protection contre les dangers naturels et les études environnementales stratégiques.

Le Canton a poursuivi son soutien aux agglomérations, en particulier dans l'élaboration des projets « de seconde génération » (Franco-valdo-genevois, Lausanne-Morges et Agglo Yverdon). Les dossiers des agglomérations Rivelac (Riviera, Veveyse et Haut-Lac) et du Chablais ont pu être déposés en décembre auprès de la Confédération.

## Sport

L'inauguration en mai d'un quatrième bâtiment de la Maison du sport international confirme encore le statut de centre sportif international du canton et l'image de capitale Olympique de Lausanne. En 2011, deux nouvelles organisations sportives internationales ont élu domicile dans le canton : la Fédération internationale amateur de Sambo et la Confédération européenne de billard.

## Agriculture

Le Conseil d'Etat entend favoriser une agriculture à même d'assumer l'ouverture des marchés et de bénéficier des nouvelles règles du soutien fédéral. C'est l'objectif de la loi vaudoise sur l'agriculture, entrée en vigueur le 1er janvier 2011. (La nouvelle possibilité qu'elle ouvre



de conférer un caractère obligatoire à une contribution professionnelle a été actionnée pour la première fois par les arboriculteurs.) Dans la même perspective, les résultats de l'étude commandée par le Canton sur l'ensemble des filières agroalimentaires, rendus publics en décembre, constituent des informations précieuses pour renforcer l'économie agricole, qui seront exploitées dès 2012.

## **Démarche de simplification administrative**

---

Une vaste démarche de simplification menée dans l'ensemble de l'administration a abouti en 2011 à la validation de plus de 200 mesures destinées à faciliter concrètement les relations du public avec l'administration cantonale et le travail de celle-ci. De portées variées, ces mesures sont issues d'une démarche pragmatique et participative. La dimension de simplification, affirmée dans une charte adoptée par le Gouvernement, est désormais associée à tous les projets de l'Etat.

**Groupes de prestations**  
**51.1 Etat-major**

## 51.1 Etat-major

Etat-major : appui au Chef du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

### Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

**Groupes de prestations**  
**51.2 Ressources humaines**

## 51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

**Groupes de prestations**  
**51.3 Finances**

## 51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

### Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

**Groupes de prestations**  
**51.4 Informatique**

## 51.4 Informatique

---

Gestion des ressources informatiques.

### Descriptif

---

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

**Groupes de prestations**  
**51.5 Activités spécifiques**

## 51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

### Descriptif

- Gestion et suivi du dossier Banque cantonale vaudoise (BCV)
- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, SAGEFI
- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Argiculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.

## **LFAIE – Loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller)**

En ce qui concerne les ventes de logements de vacances, le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud, fixé à 175 unités, a été suffisant pour la deuxième année consécutive depuis près de dix ans. Non seulement le canton n'a pas eu à solliciter l'octroi d'un contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons, mais il n'a même pas utilisé l'entier du contingent ordinaire, 75 unités encore disponibles étant reportées sur 2012. Cette situation touche toutes les régions du canton, la Commune de Gryon étant la seule à avoir utilisé toutes les unités à sa disposition.

Le fléchissement de la demande de logements de vacances par des personnes à l'étranger, déjà amorcé ces deux dernières années, s'est ainsi fortement accentué en 2011. Il y a lieu de relever que, tout comme en 2010, cette situation concerne toute la Suisse, puisque seul le Canton du Valais a sollicité des unités supplémentaires.

Le DEC est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. La décision de répartition prise pour l'année 2012 s'est calquée sur celles prises pour 2010 et 2011. Elle a été publiée dans la FAO en novembre 2011 et n'a pas été contestée. La stabilité du système, et donc une meilleure prévisibilité, a une fois de plus été privilégiée. La baisse des ventes réduit également fortement l'intérêt de cette répartition.

Le groupe de travail réunissant le SELT, le SDT et le SG-DEC poursuit ses réflexions sur la problématique de la gestion globale des résidences secondaires et sur l'élaboration de critères de répartition du contingent cantonal. Un projet de fiche du Plan directeur cantonal est en consultation. Il y a lieu de rappeler que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est une mesure d'accompagnement liée à une abrogation de la Lex Koller, les cantons étant invités à « désigner les territoires où des mesures particulières doivent être prises en vue de maintenir une proportion équilibrée de résidences principales et de résidences secondaires ».





## Sources d'informations complémentaires

### Quelques données chiffrées pour 2011

#### Dossiers LFAIE

291 dossiers ont été traités en 2011. Il y a lieu de relever que les infractions portées à la connaissance du département sont de plus en plus nombreuses. Le département est ainsi souvent confronté aux difficultés d'établir le caractère effectif d'un domicile en Suisse revendiqué par des personnes à l'étranger pour échapper aux restrictions imposées par la loi (surfaces admissibles notamment). Le DEC a procédé à plusieurs enquêtes destinées à vérifier le respect de la loi. Les dénonciations devant le Ministère public sont cependant rarement suivies de sanctions pénales. Des mesures administratives de révocation sont également entreprises. Une procédure civile de rétablissement de l'état antérieur est actuellement en cours avec l'appui du SJL.

#### Office cantonal de conciliation

L'office s'est occupé de sept conflits collectifs de travail qui concernent environ 735 employés. Trois conflits ont été réglés par signature d'un accord, trois autres sont toujours en suspens. L'office s'est dessaisi d'un conflit suite à l'échec de la conciliation.

#### Consultations

En 2011, le Secrétariat général a préparé 4 réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a répondu à 8 consultations cantonales et à 8 consultations fédérales pour le compte du département.

#### Zuger Messe

En décembre, le Conseil d'Etat a accepté l'invitation de la Foire de Zoug de participer à cette manifestation comme hôte d'honneur en 2013. Il a choisi de présenter un programme ambitieux avec une présence hors les murs de la foire. Le Secrétariat général a été chargé de piloter ce projet.

#### Recours auprès du chef du département

Service	En suspens au 31.12.10	Recours 2011	Total	Irrecevable	Rayés du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.11
SAGR	13	18	31	15	9	2	0	3	29	2
OCV	3	2	5	0	1	1	1	0	3	2
SELT-LOG	14	11	25	0	23	1	0	0	24	1
SELT-PCC	0	2	2	1	1	0	0	0	2	0
SDE	1	2	3	0	0	3	0	0	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>35</b>	<b>66</b>	<b>16</b>	<b>34</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>61</b>	<b>5</b>

**Groupes de prestations**  
**59.0 Direction du service**

## 59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

## Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

## Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

**Groupes de prestations**  
**59.1 Promotion économique**

## 59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

### Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Développement Economique Suisse Occidentale (DEWS) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles.
- Conseil économique.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC).

**Groupes de prestations**

**59.2 Promotion touristique et développement économique touristique**

**59.2 Promotion touristique et développement économique touristique**

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

**Descriptif**

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

**Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

**Groupes de prestations**

**59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement**

**59.3 Développement régional et pôles de développement économique**

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

**Descriptif**

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

**Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglo, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

**Groupes de prestations**  
**59.4 Police cantonale du commerce**

## 59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

### Descriptif

#### Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

#### Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

#### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Associations faitières, notamment GastroVaud
- Organismes de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige.

**Groupes de prestations**  
**59.5 Logement**

## 59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

## Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

## Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud) et autres milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfetures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

## **Politique d'appui au développement économique (PADE)**

La loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE ; RSV 900.05) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le cœur du dispositif de mise en œuvre de la LADE est constitué par la Politique d'appui au développement économique (PADE). Elle constitue le premier exercice du genre qui sera appelé à être reconduit une fois par Législature.

La PADE déploie ainsi ses effets à trois niveaux :

- elle définit les grandes priorités sur lesquelles le Conseil d'Etat, le Département de l'économie et l'administration cantonale travailleront pendant la période 2012-2017 ;
- elle précise les attentes du canton en matière de gouvernance, plus particulièrement envers les organismes reconnus au titre de la LADE (organismes de promotion, organismes de développement économique régional et prestataires de services aux entreprises) lesquels sont des partenaires clefs pour la promotion et le développement du canton et de ses régions ;
- enfin, elle fixe, de manière relativement fine, les objectifs ou les principes auxquels devront répondre les projets à vocation économique et touristique qui recevront des subventions cantonales via la LADE, que ces derniers s'inscrivent dans le cadre des actions ponctuelles de promotion cantonales, de l'appui aux projets régionaux ou des aides directes et indirectes aux entreprises.

La PADE confirme également les décisions prises par le Grand Conseil lors de l'adoption de la LADE, laquelle s'est accompagnée de l'abrogation de lois et décrets sectoriels. C'est ainsi que le tourisme et la politique des pôles de développement font partie intégrante de la PADE et figurent explicitement dans les 8 enjeux thématiques du Conseil d'Etat. Ils sont, en outre, présentés de manière détaillée dans deux documents annexes à la PADE, à savoir : La politique révisée des pôles de développement (PPDE), d'une part, et les enjeux du tourisme vaudois 2010, d'autre part.

Inscrite dans la continuité, la PADE réaffirme certaines orientations prises en 2006 dans l'ancienne politique de développement économique adoptée par le Conseil d'Etat, avant que la LADE n'entre en vigueur. Elle propose également de nouvelles priorités liées aux enjeux économiques, territoriaux et sociaux auxquels doit faire face le canton de Vaud.

Afin de faciliter la lecture de la PADE 2012-2017 et d'en permettre l'extraction des principaux principes directeurs, le présent résumé entend mettre en exergue les points saillants suivants :

### **La PADE n'englobe pas toutes les politiques publiques à incidences économiques**

En préambule, il convient de souligner – pour bien cerner la portée et le périmètre couvert par la PADE et donc par le présent document – que ceux-ci n'embrassent pas l'ensemble des politiques publiques ayant une incidence plus ou moins marquée sur le développement du tissu économique vaudois, mais fixe le cadre stratégique et opérationnel de mise en œuvre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) prise pour elle-même, conformément aux exigences fixées par celle-ci.

Cela étant, le Conseil d'Etat a clairement conscience du fait que d'autres politiques publiques mises en œuvre par l'Etat jouent également un rôle déterminant dans la définition et le déploiement de conditions-cadres propices au développement économique. Ces politiques connexes à la LADE sont mentionnées pour rappel au Chapitre 5.1 du document général.

Par ailleurs, le Gouvernement souligne plusieurs fois dans la PADE l'importance qu'il accorde à une meilleure sensibilisation des différents services de l'administration cantonale aux enjeux et conséquences, pour l'économie, des actions et décisions qu'ils prennent au quotidien. A cet égard, il a lancé d'importants chantiers structurants, tels la démarche SimpA (simplifications administratives et accélération des procédures) ainsi que le développement des outils de Cyberadministration.

### **La PADE répond à des exigences méthodologiques élevées**

Le Conseil d'Etat a pleinement conscience du volume relativement conséquent du rapport PADE, et à plusieurs égards, du caractère technique et détaillé de celui-ci.

Cet état de fait résulte de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, la LADE fixe elle-même les critères méthodologiques auxquels doit répondre l'établissement d'une stratégie de développement économique, à savoir : une analyse des forces et des faiblesses, des objectifs, des axes stratégiques, un programme d'actions et un schéma d'organisation.

Ces exigences, fixées à l'égard des stratégies devant être établies par les associations économiques régionales, sont tout naturellement reprises par la stratégie d'appui au développement économique du canton, non seulement compte tenu du rôle d'exemplarité que l'Etat doit jouer vis-à-vis de ses partenaires, mais également du fait que cette méthodologie est longuement éprouvée dans le domaine de la



stratégie économique.

Deuxièmement, la PADE 2012-2017, en tant que premier exercice du genre depuis l'entrée en vigueur de la LADE, se devait de viser l'exhaustivité en explicitant clairement l'environnement constitutionnel, légal et conjoncturel dans lequel elle s'inscrit. C'est notamment dans le cadre de cet exercice que des notions souvent utilisées lorsque l'on traite de la problématique de l'intervention de l'Etat dans le champ économique – par exemple les principes de liberté économique, de non distorsion de concurrence ou de subsidiarité – font pour la première fois l'objet de définitions dans un rapport du Conseil d'Etat sur son action en matière de promotion économique. Ces informations ne seront ainsi plus reprises dans les versions futures de la PADE, soit au-delà de l'horizon 2017, mais seront toujours à disposition pour s'y référer, au besoin.

Enfin, la méthodologie retenue – qui passe par l'identification de forces, faiblesses, risques, opportunités, puis enjeux auxquels la PADE doit pouvoir faire face par le biais de la définition d'axes stratégiques et de buts opérationnels – confère au document un caractère technique, voire technocratique, mais constitue parallèlement, grâce aux chaînes de causalité précitées et à la fixation d'objectifs relativement précis, la matrice sur laquelle le processus d'évaluation des effets et de l'efficacité de la PADE pourra être accompli par un organisme indépendant, conformément à l'exigence fixée par la LADE (art. 8, al. 2).

### **La PADE est, en grande partie, le fruit de la codification des stratégies et mesures déployées ces dernières années**

L'objectif d'exhaustivité mentionné plus haut a également conduit le Conseil d'Etat à considérer la PADE 2012-2017 comme l'occasion d'explicitier formellement et de manière détaillée l'ensemble des stratégies (et des buts opérationnels en découlent) qu'il met en œuvre au titre de la politique de promotion et de développement économiques progressivement mises en œuvre par le Canton de Vaud au fil des 15 dernières années.

C'est la raison pour laquelle on y retrouve – au fil des pages – nombre des tendances lourdes qui caractérisent l'action de l'Etat en la matière. On citera pour exemple la politique des pôles de développement, la fixation de secteurs économiques prioritaires, l'octroi de soutiens financiers aux infrastructures économiques et touristiques, les mesures prises en étroites coordination avec les Hautes Ecoles visant à stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation dans les start-up & PME vaudoises, le renforcement de la politique de rayonnement du Canton de Vaud à l'échelle internationale ou encore l'impérative nécessité d'agir sur la gouvernance du système en poursuivant les objectifs de clarification, de coordination et de simplification des structures partenariales, sorte d'ADN de la LADE, afin de rendre plus cohérente et intelligible l'action de l'Etat aux yeux et au bénéfice de ses publics-cibles : les entreprises et acteurs économiques institutionnels.

Ainsi, bien plus que la simple addition de stratégies ayant démontré leur bien-fondé, ou la compilation de mesures relevant des bonnes pratiques retenues au fil du temps, la PADE 2012-2017 capitalise sur l'existant, en le synthétisant et en le formalisant par le biais de onze enjeux prioritaires structurants qui permettront non seulement la prolongation ou la réorientation de certains axes stratégiques ou buts opérationnels, mais également l'avènement de nouvelles priorités.

### **Le cœur de la PADE, soit les priorités de l'action gouvernementale en matière d'appui au développement économique**

Pour la période 2012-2017, le Conseil d'Etat a défini trois enjeux transversaux et huit enjeux thématiques comme constituant le cœur de son action engagée au titre de la PADE, à savoir :

Les trois enjeux transversaux :

- A. Efficience et efficacité de la gouvernance régionale, cantonale et supracantonale.
- B. Rayonnement et notoriété de la place économique et touristique vaudoise par le biais d'une promotion intégrée (image commune).
- C. Outils de suivi et d'évaluation de l'évolution du tissu économique vaudois, de l'économie des régions et des politiques sectorielles (veille stratégique).

Les huit enjeux thématiques :

- D. Diversification du tissu économique par un soutien à des secteurs et types d'activités ciblés, innovants et à fort potentiel de développement.
- E. Réponse adaptée aux besoins des PME et Start-up en matière d'aiguillage, de conseils et de financement.
- F. Innovation en vue de la création d'entreprises et d'emplois industriels à haute valeur ajoutée.
- G. Internationalisation du tissu économique vaudois.
- H. Développement d'une offre touristique cohérente et de qualité, répondant à la demande des hôtes séjournant sur sol vaudois ou des excursionnistes et qui soit coordonnée avec la promotion du secteur.
- I. Disponibilité d'une offre de terrains et de locaux adaptée en fonction des besoins, du secteur et du type d'activités des entreprises, coordonnée avec la politique du logement.
- J. Renforcement de la vitalité socio-économique des centres.
- K. Valorisation économique des ressources naturelles, du patrimoine et des savoir-faire.

### **Les nouveautés consacrées par la PADE 2012-2017**

Outre le fait de capitaliser sur les expériences acquises, le Conseil d'Etat – considérant l'évolution de l'environnement socio-économique et politique dans lequel sa politique d'appui au développement économique doit s'insérer – a arrêté les nouveautés suivantes :

- *Une redéfinition des secteurs économiques et types d'activités prioritaires pour la promotion économique*

Afin de respecter le principe de non-distorsion de concurrence, la PADE doit définir les secteurs économiques et types d'activités prioritaires. Ces derniers ont un impact important sur l'ensemble des actions de la promotion économique, excluant toute aide financière aux entreprises dont l'activité ne s'inscrit pas dans ces priorités. Pour 2012-2017, le Conseil d'Etat a confirmé le maintien des cinq domaines prioritaires définis en 2006 (sciences de la vie, industrie de précision, technologies de l'information et de la communication, industrie agro-alimentaire et tourisme). Il a décidé d'y ajouter trois nouveaux secteurs prioritaires que sont les cleantech, l'industrie des produits hauts de gamme et le sport international. Cette nouvelle typologie des secteurs et types d'activités prioritaires positionne les sièges internationaux de manière moins prioritaire par rapport à la politique d'appui au développement économique actuelle. Si le Conseil d'Etat ne souhaite bien évidemment pas exclure ce type d'activités dans le Canton de Vaud qui sont consubstantielles à la croissance économique qu'a connu le canton ces dix dernières années, il entend toutefois en diminuer le poids en les considérant désormais comme un type d'activités à l'égard duquel un moindre soutien doit être apporté sous l'angle des exonérations fiscales allouables au titre de la LHID. À l'inverse, le Gouvernement entend offrir des soutiens différenciés plus affirmés aux activités de Recherche & Développement (R&D + Ra&D) et de production, de même qu'il entend moduler les aides ou incitations allouées en fonction du lieu d'implantation des entreprises (voir ci-dessous). Le Conseil d'Etat espère ainsi contribuer, par son action, à l'établissement de nouveaux équilibres entre types d'activités déployées dans le canton et régions économiques.

- *Le renforcement d'une politique globale de l'innovation en faveur des industries du canton*

De par la présence de Hautes écoles, d'instituts et de centres de recherche de renommée internationale, le Canton de Vaud dispose d'un contexte des plus favorables au transfert de technologies en vue de la création de nouvelles entreprises industrielles, d'une part, et du renforcement de la collaboration entre les milieux de la recherche et ceux de l'industrie, d'autre part. Cependant, le Canton de Vaud repose sur une multitude d'organismes para-étatiques de soutien et de promotion à l'innovation qui n'ont souvent ni la visibilité ni la masse critique suffisante. De plus, le Canton de Vaud observe un certain retard par rapport à d'autres cantons voisins qui ont mis en place une plate-forme de promotion de l'innovation et une offre d'incubation pour les entreprises innovantes en démarrage plus développées. Fort de ce constat, le Canton de Vaud entend déployer une politique plus ambitieuse en faveur de l'innovation afin d'accroître sa visibilité, de renforcer l'offre aux entreprises et de mettre en réseau les infrastructures existantes. La vision consiste à mettre en place une véritable plate-forme de promotion dédiée à l'innovation reposant sur :

1. Une structure commune pour les prestations d'accompagnement (coaching) des PMI & start-up et de promotion (marketing)
2. Un programme de financement « packagé » permettant de soutenir le démarrage de nouveaux projets d'entreprises « high tech » (pre-seed, seed, early-stage capital)
3. Un réseau décentralisé de technopôles (parcs technologiques, pépinières) existants et reposant sur une offre d'hébergement bien définie, une offre d'incubation coordonnée et une offre de services partagés

- *Le renforcement du rayonnement cantonal par une promotion intégrée (vaud.ch)*

Risquant un affaiblissement de son positionnement à l'échelle nationale de par une promotion de l'image insuffisamment coordonnée, le Canton de Vaud entend renforcer sa notoriété par la mise en place d'une image commune sous la bannière vaud.ch. L'application de ce label sera, bien évidemment, déclinée de manière différenciée en fonction des thématiques traitées et des marchés visés.

- *Des exigences qui resteront élevées en matière de gouvernance*

La LADE a fait le pari du travail en partenariat entre le canton, les organismes de promotion cantonale, les associations économiques régionales et les prestataires de services aux entreprises reconnus par la LADE. En regard de l'importance de l'efficacité de la gouvernance, le Conseil d'Etat entend maintenir des exigences élevées envers ses partenaires, mais également vis-à-vis de son administration. Il s'agit en effet d'éviter une trop grande atomisation des structures, d'améliorer les services à la clientèle et de mutualiser les compétences. Le premier enjeu stratégique de la PADE vise dès lors l'efficacité et l'efficacités de la gouvernance. Celle-ci passe par :

- une meilleure coordination interservices ;
- la mutualisation des compétences entre les régions et leurs associations économiques ;
- la création de 5 à 7 destinations ou régions touristiques ;
- la professionnalisation du « guichet entreprises » par un renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs vaudois du réseau de la promotion économique (associations régionales, organismes de promotion et prestataires de services) qui assurent le relais des informations et des prestations en lien avec la création, le développement et l'implantation d'entreprises ;
- le renforcement de la masse critique des prestataires de services aux entreprises, tant à l'échelle cantonale qu'intercantonale.

- *L'intégration de la dimension territoriale dans les mesures de promotion économique*

Avec la PADE, le Conseil d'Etat s'engage à une meilleure prise en compte de la dimension territoriale en matière de promotion économique. Ainsi, les priorités qui seront fixées aux organismes de promotion exogène et prendront en considération les questions de pression foncière et d'un développement cantonal équilibré entre les différentes régions du canton.

## **Le Cadre financier de la PADE**

Sur le plan financier, la Politique d'appui au développement économique se déploiera dans une enveloppe budgétaire annuelle de même

ampleur que le budget 2011 qui s'élève à CHF 25 millions.

En matière d'octroi de prêts sans intérêts et de garanties sous la forme de cautions et d'arrière-cautions, la mise en œuvre de la LADE peut s'appuyer sur les enveloppes mises à disposition par son article 39, soit :

- CHF 220 millions, au maximum, en faveur des engagements de l'Etat par voie de prêts
- CHF 80 millions, au maximum, en faveur des engagements de l'Etat par voie de cautionnements
- CHF 10 millions, au maximum, en faveur des engagements de l'Etat par voie d'arrière-cautionnements.

A rappeler toutefois que la somme maximale engageable par année au titre de ces montants est fixée par le Grand Conseil, lors de la procédure d'adoption du budget de l'Etat.

#### Conclusion

Avec l'adoption de la PADE, le Conseil d'Etat considère se doter d'un outil stratégique et de pilotage de son action – subsidiaire et incitative – dans le champ économique par le biais des mesures de soutien financier consacrées par la LADE. Il entend ainsi contribuer à la réalisation de projets économiques et touristiques de qualité, tout en soulignant l'importance qu'il accorde à l'ensemble des autres politiques publiques ayant une incidence majeure dans le développement économique de ce canton.

Le prochain rendez-vous, qui permettra de juger si cette politique a répondu aux défis auxquels doit faire face le Canton de Vaud, est fixé en 2017. En effet, une fois par Législature, la Loi sur l'appui au développement économique enjoint le Conseil d'Etat à procéder à une évaluation des actions et décisions prises au titre de la LADE afin d'en mesurer ses effets.

## Actualisation de la politique des pôles de développement (PPDE), y compris des Pôles de logement

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport d'actualisation de la politique cantonale des pôles de développement (PPDE) le 8 juin 2011. Il confirme une politique initiée en 1996, favorisant le développement de sites stratégiques bien localisés et attractifs, pour l'accueil d'emplois et d'habitants. La PPDE s'inscrit désormais dans un triple cadre légal : la politique d'appui au développement économique (PADE), la politique du logement (PLog) et le Plan directeur cantonal (PDCn).

L'actualisation renforce le rôle des organismes régionaux de développement, comme lieu privilégié de la coordination des projets, dans une perspective de partenariat Communes-Région-Canton. Tout en poursuivant l'objectif de mettre à disposition des terrains et locaux pour les activités économiques, elle renforce aussi le rôle de la PPDE pour la promotion du logement dans les sites stratégiques urbains, visant une mixité entre emplois et habitants. Enfin, l'action de la PPDE est orientée sur le soutien à la mise en œuvre des projets afin de passer plus rapidement de la planification territoriale à la réalisation effective.

A ce jour, 30 sites stratégiques d'intérêt cantonal ont été définis et une vingtaine de sites sont en cours de définition (27 sites urbains mixtes et 22 sites d'activités). Ces périmètres, répartis dans les dix régions, ont été validés par le chef du DEC. Les enjeux identifiés pour la prochaine période de mise en œuvre de la PPDE portent sur une gouvernance efficiente, l'accessibilité, la maîtrise foncière et l'attractivité des sites stratégiques.

Sur le front spécifique du marché du logement, la PPDE permet de mieux soutenir la production de logements, notamment de logements d'utilité publique, en accompagnant la valorisation de sites stratégiques localisés en centralité et présentant une mixité des affectations, dont une part souvent importante en logement (**pôles de logement**). Cette ouverture, proposée dès le second rapport, maintenant renforcée et formalisée permettra, en conjonction avec la politique des agglomérations, d'offrir un accompagnement diligent aux projets de logement d'importance situés dans les centres cantonaux ou régionaux.

## Les enjeux du tourisme vaudois 2010

Pour permettre au Conseil d'Etat d'actualiser sa perception des enjeux et défis du développement touristique vaudois et du rôle des collectivités publiques, le Gouvernement a fait procéder à une expertise pour procéder à une nouvelle évaluation du développement de l'offre, de la demande et de la gouvernance de ce secteur, avec un accent spécifique sur la promotion.

Il en est ressorti le document "Les enjeux du tourisme vaudois 2010" qui fait partie intégrante de la PADE (voir ci-dessus) et dont les 3 enjeux principaux sont les suivants:

En premier lieu, l'analyse des constats met en relief de réelles faiblesses sur le plan de la connaissance du tourisme en général :

- Connaissance insuffisante de la demande touristique (déclencheurs et motivations des séjours, hôtes hébergés / excursionnistes, ...).
- Outils de mesure du tourisme insatisfaisants en regard des besoins des analyses de marché, en particulier dans la para-hôtellerie ou l'excursionnisme.
- Indicateur « Nuitées hôtelières » non représentatif de l'importance économique du tourisme.
- Manque d'indicateurs pour mesurer l'impact économique des projets co-financés ou les valeurs ajoutées indirectes, sociales et écologiques.
- Absence d'une véritable réflexion consacrée à la recherche et au développement (R&D), à l'innovation ou à l'analyse de la concurrence.

Cette absence de données fiables et constantes empêche toute mise à jour régulière de la stratégie touristique vaudoise. Dans la perspective

de pallier ces manques, il convient de mettre en place une réflexion visant le développement de structures et d'outils performants pour analyser l'évolution de l'offre et de la demande touristiques.

**Enjeu 1 : Développer des instruments de conduite, de mesure, de recherche et de soutien à l'innovation permettant de relever les enjeux spécifiques au tourisme (évolution de la demande, planification et développement de l'offre, monitoring de la concurrence, ...).**

Deuxièmement, la volonté du Conseil d'Etat d'assurer une promotion coordonnée, voire intégrée, de la place économique et touristique vaudoise sous le label « vaud.ch - lake geneva region » s'inscrit dans un contexte qui montre notamment :

- L'utilisation depuis près de 70 ans de l'identité « Région du Léman (Lake Geneva Region) » sur le plan touristique.
- La présence d'un nombre important d'organismes promotionnels qui travaillent sous des appellations/logos propres (OTV, OVV, vaud.ch, Art de vivre, ...).
- Une identité touristique du canton de Vaud complexe et floue qui n'offre pas les caractéristiques pour devenir une marque touristique.

L'enjeu majeur no2 souligne donc l'importance de réfléchir à l'intégration de la marque « vaud.ch – lake geneva region » dans la stratégie de promotion touristique cantonale.

**Enjeu 2 : Intégrer la marque « vaud.ch – lake geneva region » dans la stratégie de promotion touristique cantonale.**

Finalement, le souhait du Conseil d'Etat de renforcer les destinations touristiques vaudoises selon deux modèles de gouvernance préférentiels

- La présence de plusieurs « tourisms vaudois », tant sur le plan qualitatif (segmentation) que quantitatif (fréquentation, CA).
- La présence actuelle de plus de vingt destinations touristiques vaudoises.
- Des organisations touristiques qui épousent les frontières politiques ou institutionnelles (canton, commune, district) mais qui ne sont pas pertinentes du point de vue de la demande touristique, voire du produit.
- Une coordination insuffisante de l'offre et de la demande à tous les niveaux des acteurs publics et privés, notamment entre les plateformes de promotion et les associations régionales.

L'enjeu majeur no3 se situe donc au niveau des critères à définir, des modèles de gouvernance à développer ou des synergies à optimiser pour favoriser la mise en place de structures de promotion et de développement de l'offre cohérentes et efficaces (taille « critique » suffisante ; répartition des tâches ; ...).

**Enjeu 3 : Favoriser la mise en place de structures de promotion et de développement de l'offre cohérentes, efficaces, avec une masse critique suffisante, aptes à garantir le renforcement des destinations touristiques dans le but d'accroître leur capacité d'action.**

## Projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL)

En juin 2011, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), destiné à maintenir la substance des logements loués en période de pénurie. La vocation de ce texte, qui fusionne deux lois actuellement en vigueur, est de renforcer la cohérence du dispositif de surveillance et de régulation du marché locatif. Le projet introduit aussi des simplifications et certains assouplissements.

Le projet, actuellement soumis à une commission ad hoc du Grand Conseil, prévoit de fusionner deux lois qui partagent l'objectif de maintenir l'offre de logements loués: la loi sur la démolition, la rénovation et la transformation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR) et la loi sur l'aliénation d'appartements loués (LAAL). En vertu de ces deux textes actuellement en vigueur, les travaux et les ventes susceptibles de porter atteinte à la substance du parc locatif doivent faire l'objet d'une autorisation cantonale.

Leur fusion en une nouvelle loi est l'occasion d'augmenter la cohérence et donc l'efficacité du dispositif, grâce notamment à l'unification de définitions et à des simplifications. Le projet prévoit également d'assouplir modérément certaines dispositions et procédures.

Avec ce projet, le Conseil d'Etat entend conserver un régime d'autorisations nécessaires pour vendre les appartements loués ou y réaliser des travaux. Afin de veiller au respect des conditions auxquelles les autorisations auront été accordées, le maintien d'un système de surveillance, allégé mais réel, est également prévu.

Le projet contient une définition claire et objective de la notion de pénurie de logements qui serait établie par district. Ainsi, ce n'est que dans les districts où le taux de vacance serait inférieur à 1,5% en moyenne sur trois ans, que seraient soumis à autorisation la vente d'appartements et les travaux d'importance. Les situations locales spécifiques pourraient néanmoins être prises en compte à l'échelle de la commune.

Certaines catégories d'immeubles particuliers seraient exclues du régime d'autorisations: les bâtiments comprenant jusqu'à deux logements (trois si l'un est occupé par le propriétaire), ceux de très haut standing et ceux qui sont classés par les monuments historiques. De même, les travaux de peu d'importance (moins de 30% de la valeur ECA contre 20% aujourd'hui) pourraient être dispensés d'autorisation.

De nouveaux motifs d'autorisation de travaux sont proposés: si les transformations permettent à des coûts raisonnables d'accroître l'habitabilité du logement (améliorations techniques), d'économiser l'énergie ou de recourir aux énergies renouvelables, elles seront acceptées. Le projet introduit aussi le principe d'information des locataires en cas de travaux.

Ce projet prend en considération les postulats des députés Frédéric Borloz et Jean-Michel Dolivo et les remarques formulées lors des consultations successives sur ce thème.

## Soutien à l'innovation - Le projet InnoVaud

Soucieux de renforcer la politique publique de soutien à l'innovation dans le Canton de Vaud, le Conseil d'Etat a fait procéder à une expertise qui présente les recommandations pour la mise sur pied d'une plate-forme vaudoise de promotion de l'innovation ayant pour nom de projet « InnoVaud ». Cette plateforme doit renforcer l'exploitation du potentiel d'Innovation du Canton en tant qu'axe prioritaire de développement économique, tel défini dans la Politique d'appui au développement économique (PADE) validée par le Conseil d'Etat en juin 2011.

En tant que plateforme d'échange et de coordination, InnoVaud renforce la lisibilité et la visibilité du réseau d'innovation, contribue au développement de stratégies et supports cohérents, et supporte la capacité de succès des sociétés et projets innovants. Elle ne possède pas de structure propre : elle s'appuie sur trois piliers décrits ci-après ; ses activités d'animation et promotion sont assurées par la Association InnoVaud sur mandat du Canton de Vaud.

La mise en œuvre d'InnoVaud exploite les conditions-cadre déjà favorables à l'innovation, en les accompagnant d'outils et processus soutenus par l'Etat de Vaud au travers d'une intervention ciblée sur l'écosystème de l'Innovation, ceci en collaboration avec les partenaires du secteur privé.

L'intervention portera sur le renforcement de trois piliers critiques que sont l'accompagnement/conseils, l'hébergement/infrastructures, et le financement des entreprises innovantes. Un travail de communication et la promotion des soutiens disponibles ainsi que le développement d'un réseau d'acteurs et des processus efficaces et durables feront également partie de l'action d'InnoVaud. Il s'agit de bâtir l'« infrastructure de l'Innovation vaudoise » s'appuyant sur des acteurs et des processus efficaces, propre à exploiter de façon optimale le potentiel cantonal dans ce domaine.

L'augmentation de la concurrence des places économiques sur le plan international et le potentiel innovant reconnu du Canton justifie une véritable politique publique en faveur de l'innovation au sein des petites et moyennes industries, des start-ups et spin-off innovantes. Avec la concentration unique de ses institutions académiques et de recherche, la diversité de son tissu économique et son positionnement affirmé dans les industries de pointe et les hautes technologies, le Canton de Vaud jouit d'une position tout à fait singulière et favorable dans ce domaine. L'innovation étant au cœur des enjeux de développement économique de la décennie à venir, il est indispensable qu'elle bénéficie d'un support qui permette au Canton non seulement de conserver, mais mieux encore de renforcer sa position.

L'impact d'InnoVaud se concentre en amont de la création de nouvelles activités économiques innovantes, là où le retour sur investissement

est clairement négatif et où le risque de critique quant au caractère spéculatif des soutiens accordés par l'Etat est réduit à zéro. InnoVaud doit permettre :

- d'augmenter le nombre et la qualité des projets innovants, tant au sein de la petite et moyenne industrie que des Instituts d'Enseignement et de Recherche (IER) ;
- d'accélérer le développement des sociétés soutenues,
- et de renforcer l'attachement de ces entreprises au Canton,

L'objectif recherché in fine est la valorisation économique de l'innovation et la création d'emplois à caractère technologique au sein des PME et start-up.

InnoVaud s'inscrit dans une réflexion concertée avec les principaux acteurs de l'innovation, tant publics que privés, et concernés par le développement économique régional, en particulier :

- Le Département de l'économie (en particulier le SELT) et le Département de la Formation, Jeunesse et Culture (en particulier la DGES)
- Les Instituts d'Enseignement et de Recherche (IER) et organismes de transfert de technologies ;
- Les structures d'hébergement existantes, soit les parcs technologiques, pépinières d'entreprises et incubateurs ;
- Les prestataires de support à l'innovation fournis en particulier par les organismes d'accompagnement (coaching) et de financement ;
- La BCV, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et le Centre Patronal.

En considérant un programme de soutien sur 10 ans, le SELT et ses partenaires estiment que le budget global nécessaire à la mise en œuvre de la plate-forme « InnoVaud » se chiffre à environ CHF 130 millions (contre environ CHF 80 millions en l'état), avec un financement de l'Etat de Vaud d'un peu plus de CHF 45 millions (contre CHF 15 millions en l'état).

L'augmentation des moyens mis à disposition par le canton (environ CHF 30 millions) serait couverte d'une part par une réaffectation du budget ordinaire de fonctionnement du SELT au titre de la loi sur l'appui au développement économique et, d'autre part, par une dotation extraordinaire au titre de l'enveloppe des 50 millions en faveur de l'industrie et de l'innovation, telle qu'annoncée par le Conseil d'Etat en août 2011.

InnoVaud prévoit un mécanisme d'auto-financement après les 10 premières années qui permettrait au Département de l'économie de continuer de financer les activités de la plate-forme sur son budget ordinaire actuel sans nécessité de compensation de la dotation extraordinaire octroyée en faveur du lancement initial de cette dernière et qui disparaîtrait dès la 11ème année.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
137	Mise en lignes des formulaires électro-niques relatifs aux demandes et traitement des aides allouées aux entreprises	En cours	Ce projet s'inscrit dans les deux projets ci-dessous: - projet DSI de cyberadministration - projet CRM du SPECo (mesure 138)
138	Centralisation des bases de données d'adresses des partenaires LADE	En cours	Il s'agit de doter le SELT d'un outil informatique de gestion des contacts (CRM). Le projet est porté en partenariat avec la DSI (cahier des charges).
139	Renforcement du guichet "entreprises" du SELT et introduction d'un identifiant unique pour les entreprises	En cours	En lien avec l'introduction de l'IDE (numéro d'identification des entreprises) au niveau de la Confédération.
140	Mise en ligne des formulaires relatifs aux demandes et traitement des autorisations LAAL + LDTR et des aides (LL)	En cours	L'unité logement qui porte ce projet ne fait plus partie du SPECo, suite à la décision du CE de transférer cette unité au SG-DINT: dès lors, il y a lieu de sortir cette mesure du SPECo.
141	Supprimer l'obligation d'instituer la Commission cantonale des ventes aux enchères	En cours	
142	Centralisation de l'ensemble de la mise en œuvre de la Loi sur l'exercice de la prostitution au sein de la POLCANT	En cours	
143	Automatisation de la facturation des émoluments PCC (LADB et LEAE) et rappels des débiteurs	Réalisé	
144	Mise en ligne des formulaires de demandes de licences LADB et développement d'un workflow	Réalisé	
145	Mise à disposition des inspecteurs de la PCC d'une solution technique de reprise des données	Abandonnée	Face aux difficultés techniques relevées par la DSI, ce projet est abandonné.
146	Mise en ligne de l'application « Base de données terrains »	Réalisé	

**Sources d'informations complémentaires**

[Politique d'appui au développement économique \(PADE / texte intégral\)](#)

[Politique des pôles de développement - Actualisation \(PPDE / texte intégral\)](#)

[Les Enjeux du tourisme vaudois 2010 \(texte intégral\)](#)



**Groupes de prestations**  
**52.0 Gestion et administration du service**

---

## 52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

---

### Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

## Groupes de prestations

### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

#### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

#### Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

**Groupes de prestations**

**52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale**

**52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI**

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

**Descriptif**

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Demandeurs d'emploi.

**Groupes de prestations**  
**52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)**

## **52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail**

### **Descriptif**

- Réinsertion des demandeurs d'emploi ( LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre écisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

**Groupes de prestations**  
**52.4 Versement des indemnités de chômage**

---

## **52.4 Versement des indemnités de chômage**

Versement des indemnités de chômage.

---

### **Descriptif**

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chômeurs
- Entreprises.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Bonne résistance de l'économie cantonale mais détérioration du marché de l'emploi au 4ème trimestre

Malgré le ralentissement conjoncturel dû à la crise de la dette et aux difficultés économiques dans l'Union européenne, le repli de l'activité économique en Suisse a été moins marqué que dans les autres pays industrialisés. Le canton de Vaud continue de bénéficier de meilleurs résultats et de meilleures perspectives économiques que la Suisse dans son ensemble, puisque le produit intérieur brut du canton (PIB) a progressé de 2.5% en 2011, contre 1.8% dans l'ensemble de la Confédération. L'évolution diffère cependant entre les branches orientées vers le marché domestique et celles qui s'adressent à des clients étrangers. A l'exception de l'horlogerie, ces dernières ressentent les effets du tassement de la conjoncture mondiale et de la force du franc et cette situation amène dans certains cas les entreprises à engager des processus de restructuration. Le Service de l'emploi (SDE) a ainsi mis en œuvre des mesures extraordinaires afin de venir en aide aux entreprises en difficulté (Bobst notamment).

Le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 5.6% au 1<sup>er</sup> janvier à 4.5% à fin juin pour remonter à 5.3% au 31 décembre. Le nombre de chômeurs inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé de 18'718 à 16'226 et remonte à 17'697 en fin d'année. Le nombre des demandeurs d'emploi connaît la même évolution de 24'712 à 23'346 en marquant un plus bas à 22'174 au 30 juin. Globalement la variation annuelle s'inscrit cependant à -5.5% tant en ce qui concerne les chômeurs que les demandeurs d'emploi. La population des chômeurs de moins de 20 ans enregistre la plus forte baisse (-17.3%), suivie par celle des 40 à 49 ans (-6.3%).

La 4<sup>ème</sup> révision de la Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) adoptée par le peuple suisse le 28 septembre 2010 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011. Elle vise au renforcement du principe d'assurance en réduisant les durées d'indemnisation tout en maintenant les prestations de base. Cette révision a eu un impact sur le chômage de longue durée. Les ORP ont enregistré une diminution du nombre de chômeurs inscrits depuis plus de 12 mois (de 4'444 au 1<sup>er</sup> janvier à 3'556 au 31 décembre), mais elle a également eu pour conséquence une augmentation des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) suivis par les conseillers en placement (de 2'702 à 3'502 soit une augmentation de 29.6%)

En 2011 dans le canton de Vaud, 30'514 personnes ont été indemnisées par les différentes caisses de chômage pour un montant total de près de 512 millions de francs. Parmi celles-ci, la Caisse publique a versé 425.6 millions au titre des prestations individuelles (indemnités de chômage) ou collectives (mesures de réinsertion, RHT, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

### Assurance perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage (APGM)

Confirmant la volonté du Conseil d'Etat de procurer une couverture plus large aux chômeurs en cas de maladie, le Grand Conseil a adopté le 1<sup>er</sup> novembre 2011 le projet de révision de la loi sur l'emploi (LEmp) et, en particulier, les nouvelles dispositions relatives à l'assurance cantonale perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage. Cette assurance qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2012 permettra de verser aux chômeurs en incapacité provisoire de travail, totale ou partielle, des prestations complémentaires équivalentes à leurs indemnités de chômage, ceci dès le moment où ils auront épuisé leur droit aux indemnités en cas de maladie, prévu par la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI).

L'assurance sera financée par des cotisations prélevées d'une part, sur les indemnités de chômage et d'autre part, sur les prestations de l'APGM. Le montant de ces cotisations sera déposé sur un fonds cantonal d'assurance perte de gain, spécialement créé pour financer les prestations, ainsi que les frais d'administration du dispositif.

### Extension de la libre circulation des personnes depuis le 1er mai 2011

Conformément aux Accords conclus avec l'Union européenne, la dernière mesure de contingentement s'appliquant aux ressortissants des 8 Etats de la partie orientale de l'UE a été levée le 1<sup>er</sup> mai 2011. Dès cette date, les citoyens de trois Républiques baltes, de la Pologne, de la Tchéquie, de la Slovaquie, de la Hongrie et de la Slovénie disposent pleinement et sans limite du droit de séjourner et de travailler en Suisse. L'octroi d'un permis de séjour leur est garanti, quelle que soit la durée de leur activité sur le territoire suisse, selon le principe suivant : un permis L de moins de douze mois est attribué aux titulaires de contrat de durée déterminée inférieur à un an tandis qu'un permis B valable cinq ans est octroyé en cas de durée supérieure ou indéterminée. Dans ce contexte, la Confédération et les Cantons maintiennent un haut niveau de surveillance du marché du travail, par le biais des mesures d'accompagnement, aux fins de prévenir toute éventualité de dumping social et salarial.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### Conseil et suivi des demandeurs d'emploi et services aux entreprises

En 2011, le SDE a maintenu un niveau élevé de ressources et de prestations pour faciliter la réinsertion rapide des demandeurs d'emploi dans le monde du travail. Les quelques 214 conseillers ORP ont ainsi suivi et conseillé, en moyenne mensuelle, plus de 22'392 demandeurs d'emploi et effectué 227'570 entretiens. 10'180 places vacantes ont été acquises et traitées à l'occasion de 4'594 visites d'entreprises (+8% par rapport à 2010). Cette intense activité de placement, cumulée à l'octroi substantiel de mesures favorisant le retour à l'emploi (Allocation d'initiations au travail, stages professionnels) a permis à 19'021 demandeurs d'emploi de se réinsérer sur le marché du travail en 2011.

### Révision des mesures de réinsertion

Pour répondre aux exigences du marché de l'emploi, le SDE adapte en permanence son offre de mesures d'insertion professionnelles destinées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage et du Revenu d'insertion. Faisant suite aux changements induits par la révision de la LACI, il a ainsi revisité l'ensemble des mesures disponibles. Contenus et durées ont été réexaminés et les contrats de prestations liant le SDE aux organisateurs de mesures de marché du travail ont été remplacés par des décisions de subvention.

Le SDE a aussi généralisé l'utilisation de la plateforme d'évaluation du niveau de compétences en bureautique à tous les demandeurs d'emploi du domaine commercial.

Il est à relever qu'en 2011, le SDE a investi plus de 70 millions pour contribuer à la formation permanente des demandeurs d'emploi. Ce sont ainsi en moyenne plus de 6'000 demandeurs d'emploi qui ont pu participer chaque mois à une mesure du marché du travail visant à accélérer et faciliter leur reconversion et leur réinsertion professionnelles.

### Intensification et simplification de l'activation des demandeurs d'emploi

Le SDE a poursuivi l'activation rapide des demandeurs d'emploi grâce à des mesures se rapprochant au plus près d'une situation de travail. A cet effet et en marge de la démarche SimpA, le SDE a poursuivi l'optimisation des processus d'octroi des mesures d'insertion par les ORP. Ces mesures permettant à la fois de conserver un rythme de travail et d'acquérir de nouvelles connaissances, il est en effet impératif que les chômeurs puissent en disposer de manière aisée dès le début de leur prise en charge afin de favoriser une reprise d'emploi rapide et d'agir sur la durée moyenne du chômage. Dans le même ordre d'idées, l'inscription administrative des demandeurs d'emploi a été réorganisée pour assurer un suivi rapide tant par les ORP que par les caisses de chômage.

Une plateforme de collaboration interinstitutionnelle (CII) a été créée en faveur des bénéficiaires du régime LACI ou du RI qui présentent des problématiques de santé physique ou psychique freinant leur réinsertion professionnelle. Cette plateforme regroupe 3 représentants de l'Office AI, du SPAS et des ORP et un médecin-conseil de l'Office AI.

### Outils de pilotage et système de contrôle interne

Le SDE a développé de nouveaux outils de suivi des prestations fournies et de pilotage de ses entités. Par ailleurs, pour tenir compte des exigences conjointes du SECO et du CCF, le système de contrôle interne a été renforcé.

### Contrôle et régulation du marché du travail

Dans un marché du travail confronté à une extension supplémentaire de la libre circulation des personnes et à une pression sur le franc suisse en raison de la crise de l'euro, le SDE a maintenu un haut niveau de vigilance pour prévenir le dumping salarial et lutter contre le travail au noir. Du 1er janvier au 31 décembre, il a procédé à 1'056 contrôles en entreprise dans les secteurs non-conventionnés de l'économie. Les normes régissant l'activité de 266 établissements publics ont été vérifiées au titre de la convention passée avec les partenaires sociaux dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. 994 employeurs du domaine de la construction ont également été contrôlés par les inspecteurs des chantiers. Au surplus, le SDE a mené 435 contrôles en santé et sécurité au travail sur l'ensemble du canton et l'Inspection de la Ville de Lausanne (ITL) a opéré de même à 343 reprises sur le territoire communal. Globalement, ce sont donc plus de 3'000 contrôles qui ont été réalisés dans l'économie vaudoise au titre des Mesures d'accompagnement, de la lutte contre le travail au noir ou en santé et sécurité au travail.

## Procédures d'extension des conventions collectives de travail

- CCT Métal-Vaud: extension de la CCT de base;
- CCT du commerce de détail de la Ville de Lausanne: remise en vigueur de l'extension;
- CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud: extension de l'avenant du 14.12.2010.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
107	Remplacement des feuilles roses de décision	Terminé	Gain de productivité par la suppression d'une manipulation spécifique sur l'imprimante
108	Intégration des différents agendas des collaborateurs des ORP	Terminé	Economie de temps : Base 800 RDV / jour à raison d'un gain de 30" par RDV = 400' d'économie par jour pour l'ensemble des ORP
109	Suppression de l'autorisation de prise d'emploi pour les stagiaires des écoles hôtelières	Terminé	Gain de temps et simplification administrative
110	Développement de la GED dans REFEN (référentiel entreprises)	En cours	Diminution des frais d'impression et des frais postaux, transmission électronique des données
111	Optimisation des mesures relatives au marché du travail (MMT)	Terminé	Utilisation plus efficace des mesures relatives au marché du travail (MMT) destinées aux demandeurs d'emploi en : raccourcissant les délais d'octroi de mesures, augmentant la visibilité sur les places vacantes et occupées dans les Programmes d'emploi temporaires, facilitant le choix du bon niveau grâce à des tests d'évaluation plutôt que des entretiens.
112	Inscription administrative immédiate des demandeurs d'emploi (DE)	Terminé	Gain de temps dans la prise en charge du DE et simplification des flux d'informations
113	Suppression de l'envoi des rappels et des demandes de justification en matière de recherches d'emploi	Terminé	Gain de temps, d'argent et simplification de la procédure pour les ORP



**Sources d'informations complémentaires**

- Rapport annuel 2010 du Service de l'emploi.
- Nouvelle brochure sur les prestations destinées aux employeurs et chefs du personnel
- Nouvelle brochure sur les prestations destinées aux demandeurs d'emploi
- Etude « Evolution du travail intérimaire en Suisse romande »
- 12 Bulletins mensuels et statistiques du chômage publiés sur le site Internet
- 11 articles dans le cahier emploi de 24 heures chaque dernier jeudi du mois pour promouvoir les mesures de réinsertion professionnelle

**Groupes de prestations**  
**54.1 Politique agricole**

## 54.1 Politique agricole

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale; coordination avec les politiques publiques à incidence agricole; administration générale; surveillance de l'apprentissage; hébergement, intendance et restauration sur les sites de formation

### Descriptif

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique et de formation agricoles cantonales. Pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction de la politique agricole fédérale. Veille prospective et évaluation de ces politiques.
- Coordination avec les autres politiques publiques touchant l'agriculture (politique régionale, vétérinaire, améliorations foncières, aménagement/information du territoire, protection de l'environnement, forêts, eaux et sols, énergie, protection des consommateurs, développement durable, formation professionnelle, statistiques)
- Coordination avec les politiques transversales de l'Etat (finances, personnel, législative et juridique, bâtiments, informatique, communes, aff. extérieures, santé)
- Affaires juridiques et préparation des actes législatifs ; support informatique métier
- Administration financière et Système de contrôle interne (SCI) ; gestion des ressources humaines
- Surveillance de la formation professionnelle agricole et des métiers du cheval
- Accueil et intendance des centres d'enseignement (restauration et hébergement)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales
- Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture suisse (LDK-CDCA)
- Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC : prés. VD)
- Direction de l'OFAG et services de l'administration fédérale en lien avec l'agriculture
- Services de l'Administration cantonale en lien avec l'agriculture et la formation professionnelle
- Organisations officielles et professionnelles de l'agriculture et de la formation professionnelle, au niveau cantonal, intercantonal et national
- Paysans et paysannes vaudois, vigneron et vigneronnes (toutes branches confondues)
- Entreprises formatrices et élèves en formation agricole dans le canton
- Personnes et associations accueillies sur les sites de Marcelin et de Grange-Verney
- Personnel du Service

**Groupes de prestations**  
**54.2 Formation et Vulgarisation**

## 54.2 Formation et Vulgarisation

Enseignement professionnel pour les métiers de l'agriculture, du cheval et de l'économie familiale, avec gestion de trois exploitations pédagogiques ; Vulgarisation et formation continue pour les exploitations agricoles; Recherche appliquée et suivi technique des cultures et de l'élevage

### Descriptif

- Formation professionnelle agricole (agriculteurs) et des métiers du cheval à Agrilogie Grange-Verney et à Agrilogie Marcelin (agriculteurs, viticulteurs, cavistes)
- Formation professionnelle initiale en économie familiale au CEMEF à Marcelin
- Diverses prestations de formation supérieure (maturité professionnelle ; brevet ou maîtrise : agriculteurs, viticulteurs, cavistes, paysannes, gouvernantes de maison) et cours modulaires (permis de traiter, paiements directs, agritourisme, Marcelines)
- Surveillance des prestations déléguées de formation et de vulgarisation pour les professionnels de la terre (formation continue, conseil d'exploitation, animation rurale)
- Prestations de vulgarisation et fourniture de références techniques et économiques (avertissements agricoles, arboricoles et viticoles, analyses et conseils œnologiques, analyses des sols et des fourrages)
- Recherche appliquée : préparation et suivi d'essais agricoles en plein champ pour le compte de la recherche agronomique et de la vulgarisation
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire des campagnes, des vergers et du vignoble ; conception des stratégies de lutte contre les maladies et ravageurs et conseil phytosanitaire
- Exploitation des domaines pédagogiques de Grange-Verney (agricole et arboricole) et de Marcelin (arboricole et viticole ; jardin) ; recherche de nouveaux produits

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement d'Agrilogie (CEMEF, Marcelin et Grange-Verney)
- Participants aux formations modulaires / formations continues
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs; professionnels du cheval; paysannes et métiers de l'économie familiale et de l'intendance
- Organisations professionnelles, délégataires de tâches publiques ou partenaires de la formation professionnelle ou continue (Prométerre, ProConseil, UFL, OTM, ARQHA, APV)
- Autes centres de formation (CEPM, gymnase) et organisations professionnelles, situés ou logés sur les sites de Marcelin (Office technique maraîcher) et de Grange-Verney (SPAA, Centre betteravier, Fédérations d'élevage, SVGB, SVEA)
- édition – Imz Centrale des moyens d'enseignement des métiers de l'agriculture, de l'économie laitière et de l'horticulture
- Centrale de vulgarisation AGRIDEA-Lausanne
- Stations fédérales de recherche Agroscope (ACW, ALP, ART)

**Groupes de prestations**  
**54.3 Viticulture et Promotion**

## 54.3 Viticulture et Promotion

Accompagnement de l'économie vitivinicole et contrôle de la production des vins vaudois; régie des domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve; promotion des produits et de l'image de l'agriculture vaudoise; police phytosanitaire

### Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange et des enquêtes sur les stocks
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois
- Régie des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve
- Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles, de l'agritourisme, des produits des domaines cantonaux et de la formation agricole vaudoise
- Police phytosanitaire (surveillance du territoire, contrôle et instructions) concernant la lutte obligatoire contre les organismes nuisibles pour l'agriculture

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture
- Propriétaires et copropriétaires viticoles
- Communes territoriales, viticoles ou propriétaires de vignes
- Interprofession vitivinicole vaudoise
- Office des vins vaudois
- Commission des désignations des vins vaudois
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB)
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants)
- Société coopérative "Cave Vaudoise"
- SCAV – Laboratoire cantonal
- SELT – Promotion économique et Police du commerce
- Organisations et associations de promotion des produits de l'agriculture et de la viticulture vaudoises, des appellations d'origine contrôlées, des produits régionaux ou de terroir, et du tourisme rural, au niveau cantonal, romand ou national
- Fédération Pays de Vaud, pays de terroir
- Comptoir suisse (Magiciens de la Terre, Beaulieu Exploitation, Swissexpo, etc.)
- Association Art de Vivre (FPVPT, OVV, OTV)
- Hospices cantonaux / CHUV et autres domaines viticoles de l'Etat
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil
- Pépiniéristes-viticulteurs et acheteurs de plants de vigne
- Ecole d'ingénieurs de Changins
- Confrérie des vigneron de Vevey
- Fondation du Château de Chillon et Musée Vaudois de la Vigne, du Vin et de l'Etiquette
- Fédération vaudoise des vigneron
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers
- Clientèle privée, grossistes et détaillants (ventes de vin)

## Groupes de prestations 54.4 Développement rural et contributions

### 54.4 Développement rural et contributions

Distribution des contributions fédérales et cantonales aux exploitants agricoles; accompagnement des projets collectifs et individuels de développement rural; droit foncier rural et droit sur le bail à ferme agricole; financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts

#### Descriptif

- Gestion du système des données agricoles (inscriptions et recensements agricoles)
- Gestion des demandes et versement des contributions aux exploitants agricoles, soit les paiements directs fédéraux et les aides individuelles cantonales (contributions agro-écologiques, soutien à l'agriculture de montagne)
- Surveillance de la coordination et de l'organisation des inspections et contrôles
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts
- Accompagnement et suivi des projets agricoles de développement dans le territoire rural (réseaux écologiques, développement agricole régional, qualité du paysage, efficacité des ressources)
- Suivi et intégration paysagère des projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir et préavis sur les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire portant atteinte aux terres ou à l'activité agricoles

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles bénéficiaires de paiements directs
- Détenteurs d'animaux et autres exploitants agricoles (stat.)
- Propriétaires et fermiers d'immeubles agricoles situés en milieu rural
- Initiateurs et porteurs de projets collectifs de développement rural ou agro-environnementaux
- Office fédéral de l'agriculture
- Services de l'ACV en lien avec la protection de l'environnement (SFFN, SESA, SEVEN), la protection des animaux (SCAV) ou le calcul des contributions (ACI)
- Services de l'ACV en lien avec le territoire agricole (SDT-AT, OIT, IRF, SCRIS) et le développement rural (SDT-AF, SELT)
- Commissions foncière rurale
- Commissions d'affermage
- Institutions vaudoises de crédits agricoles (FIA, FIR, OVCA)
- Office de crédit agricole de Prométerre (gérance FIR-FIA-OVCA)
- Office Eco'Prest de Prométerre (coordination et délégation des contrôles)
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE
- Commissaires régionaux et suppléants
- Préposés agricoles
- Organisations et associations professionnelles, corporatives ou environnementales actives dans la défense des intérêts concernés par ces missions

## Politique agricole

### Année agricole et météo

L'année 2011 fut une année sèche et la plus chaude en moyenne annuelle dans les annales depuis 1864, avec d'importants revirements météorologiques caractérisés par un été au printemps, un automne en été et un autre été en automne. La production herbagère a souffert d'une sécheresse printanière exceptionnelle, heureusement compensée par des regains abondants en fin de saison. De fortes pluies à fin juin et début juillet ont perturbé les moissons. Les cultures ont cependant dans l'ensemble bien profité de ces précipitations ayant conduit à des rendements exceptionnels, en particulier pour les betteraves et les pommes de terre, tant en qualité qu'en quantité. Sectoriellement, d'inquiétants désordres ont été constatés sur les marchés, notamment pour les cultures maraîchères victimes de méventes suite à l'éclatement d'une crise alimentaire en Allemagne due à une toxi-infection. Le prix du porc est tombé au plus bas et les stocks de beurre, dus à une surproduction récurrente faute d'une régulation efficace et de solidarité au sein des filières, ont pesé fortement sur le marché et le prix du lait au producteur

### Contexte international

Avec l'apparition d'importations indésirables, voire l'obligation de tolérer des modes de production jusque-là prohibés en Suisse, le principe du Cassis de Dijon est désormais remis en cause au niveau fédéral en ce qui concerne son application aux denrées alimentaires. En revanche, les négociations internationales pouvant toucher l'agriculture en Suisse sont restées au point mort (ALEA, OMC). La définition légale du "Swissness", garant crédible de la provenance suisse des produits agro-alimentaires ou industriels, est toujours en traitement par les chambres fédérales

### Politique agricole fédérale

Le Département fédéral de l'économie, par l'OFAG, a mis en consultation ses propositions relatives à la poursuite du développement de la politique agricole (PA 2014-17). Elles visent à rendre l'agriculture et les filières agro-alimentaires suisses, encore plus durables et économiquement performantes. La pièce maîtresse en est le développement du système des paiements directs, qui doit être orienté clairement vers la réalisation des objectifs fixés dans la Constitution, en répondant au principe « un objectif = une contribution ». La nouvelle politique agricole prévoit aussi d'ancrer le principe de la souveraineté alimentaire et de mettre en place une véritable Stratégie Qualité pour le développement de la valeur ajoutée à la production indigène. Le Conseil fédéral envisage d'investir 13,670 milliards de francs pour le soutien financier de l'agriculture durant la période 2014 à 2017. C'est dans ce contexte que le Canton de Vaud a pu accueillir, lors de sa tournée nationale à la rencontre de l'agriculture, M. le Conseiller fédéral Schneider-Amman en charge du DFE, notamment en Lavaux et dans le Nord vaudois

### Consultations fédérales et cantonales

Le SAGR a piloté 14 consultations fédérales et participé à 22 consultations fédérales ou cantonales concernant peu ou prou l'agriculture. La mise en consultation de la Politique agricole 2014-2017 a été le dossier principal de l'exercice, le Message du Conseil fédéral étant attendu pour le début 2012. Une autre consultation sur la défiscalisation des agocarburants a attiré l'attention sur la menace de fermeture de l'usine de biodiesel Eco Energie Etoy qui, avec l'appui du DEC, a obtenu un sursis d'une année supplémentaire en 2012 afin d'être en mesure de présenter un bilan écologique satisfaisant aux nouveaux critères de la législation fédérale

### Interventions parlementaires

Au Grand Conseil, 3 interpellations, 4 postulats, 1 résolution et 1 motion qui concernaient directement ou indirectement l'agriculture ont été déposés. Le SAGR a préparé 6 réponses à des interpellations, résolution et postulat, ainsi que deux EMPD portant sur des initiatives cantonales destinées à l'Assemblée fédérale (ALEA et haras fédéral)

### Législation cantonale

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont entrés en vigueur les textes de la [LVLAg](#) et ses 5 règlements d'exécution, ainsi que la nouvelle organisation du SAGR destinée à leur mise en œuvre. C'est aussi la date de reprise de la DGEP par le SAGR des tâches de surveillance de l'apprentissage des métiers du champ professionnel agricole et des métiers du cheval. 2 arrêtés ont enfin été promulgués concernant d'une part les zones de protection de deux stations de fécondation apicoles sises sur Vaud, et d'autre part l'abrogation dès 2012 du Concordat sur la Haute école spécialisée d'agronomie à Zollikofen, dans la perspective de sa reprise par le seul Canton de Berne. En fin d'année, la requête de l'Union fruitière lémanique demandant la force obligatoire pour les contributions professionnelles arboricoles a été publiée dans la FAO en vue de son extension par le Conseil d'Etat dès 2012, sans enregistrer d'oppositions

### Réfectoires

L'ouverture au public des nouvelles installations de la cuisine et du réfectoire du site de Marcelin a eu lieu le 7 mars 2011. Une cérémonie d'inauguration, groupée avec celle des nouveaux locaux de la Direction et des Domaines RFI (Ressources – Finances – Intendance) et DRC

## Formation et vulgarisation

Agrilogie Grange-Verney et Marcelin – cours professionnels et examens

La mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> étape de la nouvelle ordonnance de formation a constitué un important défi à relever car la dernière année de formation prévoit un volume de cours professionnels beaucoup plus important, 880 périodes de cours contre 360 pour chacune des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années. Cette 3<sup>ème</sup> année s'organise en cours bloc tant pour les agriculteurs, les cavistes que pour les viticulteurs. A Grange-Verney, les apprentis agriculteurs ont le choix entre un cours d'automne (août - janvier), un d'hiver (octobre - avril) et un de printemps (janvier - juin); ceux qui viennent suivre les cours à Marcelin sont obligés de choisir celui d'hiver. Concernant les viticulteurs, le cours bloc se déroule sur une période avant vendanges de 3 semaines (fin août – début septembre) et une en hiver de fin octobre à mi-mars. Pour les cavistes, une solution hybride a été trouvée, à savoir une période avec un jour de cours par semaine d'août à mars interrompue par les 3 semaines de cours bloc des domaines à option en janvier (en même temps que pour les autres formations) et un cours bloc de 12 semaines entre mars et juin

Au chapitre des effectifs, le nombre d'agriculteurs et de viticulteurs en 1<sup>ère</sup> année est en baisse et il y a quelques raisons de se préoccuper de l'évolution des effectifs, tandis que les effectifs des cavistes se maintiennent. Tant chez les agriculteurs, les viticulteurs que chez les cavistes, une proportion élevée d'apprenties et d'apprentis ayant déjà un autre CFC caractérise les classes de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année. Bon nombre d'enseignants se réjouissent du fait que l'ambiance de travail et la discipline s'en ressentent de manière très positive

Pour la première fois les examens pratiques selon la nouvelle ordonnance de formation ont été organisés en juin 2011. Il a fallu former de nombreux experts et une centaine d'apprentis de 2<sup>ème</sup> année ont passé leur première partie de l'examen. Dès 2012 il y aura près de 200 apprentis à examiner avec 6 situations d'examen chacun. L'école fournit locaux, matériel et quelques experts à la Commission de formation professionnelle qui a la charge d'organiser les examens. Il en va de même des nouveaux cours interentreprises qui ont été organisés en partie dans les écoles, mais sous la responsabilité et aux frais des organisations professionnelles concernées

Domaine Vulgarisation

La vulgarisation agricole, sous forme de formation continue et de conseil à l'exploitation, est destinée aux exploitants agricoles et aux paysannes en activité. Elle est le plus souvent déléguée à des organisations professionnelles, mais est aussi exercée directement par l'Etat avec ses propres ressources humaines et techniques. La réorganisation du SAGR vise à assurer un pilotage et un suivi cohérents de la mission Vulgarisation, grâce à une coordination renforcée des prestations déléguées avec les activités effectuées directement par l'Etat, et à une généralisation des conventions de prestations ou de subventionnement avec les prestataires extérieurs

Contributions professionnelles à force obligatoire

Le financement de certaines tâches effectuées par les organismes professionnels maraîchers et arboricoles était assuré jusqu'en 2010 par des taxes professionnelles perçues par l'Etat, à disposition des organisations professionnelles spécialisées. Avec la nouvelle loi, ces organisations peuvent désormais avoir recours à une contribution professionnelle dont la force obligatoire peut être requise. Cette contribution peut être complémentaire ou remplacer la taxe professionnelle, ce qu'envisagent tant l'organisation cantonale des arboriculteurs que celle des maraîchers

## Viticulture et Promotion

Création de l'appellation d'origine contrôlée intercantonale "Vully"

Selon l'ordonnance fédérale sur la viticulture et l'importation de vin, l'extension d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) au-delà des frontières cantonales n'est possible que si elle est soumise aux mêmes exigences des cantons concernés. Or, jusqu'ici, les cantons de Fribourg et de Vaud appliquaient chacun leur propre réglementation relative à l'AOC des vins issus du vignoble du Vully, situé sur le territoire des deux cantons. Au vu de cet état de faits, l'Office fédéral de l'agriculture a refusé d'inscrire l'AOC Vully dans le répertoire suisse des AOC. Face à cette situation, les deux cantons, s'appuyant sur un groupe de travail commun, ont harmonisé les sept critères de l'ordonnance précitée afin de définir une AOC intercantonale. Cette nouvelle réglementation - concrétisée par les modifications de l'ordonnance fribourgeoise sur la vigne et le vin, du règlement sur les vins vaudois et de celui sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange - est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011, permettant ainsi à l'AOC Vully d'être inscrite au répertoire suisse des AOC. Pour mémoire, la surface totale du vignoble du Vully est de 153 ha, soit 103 ha pour les vignes fribourgeoises et 50 ha pour les vaudoises

Rattachement des secteurs Promotion et Police phytosanitaire

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'OCVP n'est plus en charge du conseil technique viticole, du laboratoire d'œnologie et de la régie des Domaines de Marcelin. En revanche, lui sont désormais subordonnés le secteur "Promotion" des produits agricoles vaudois, qui assure également la commercialisation des vins des exploitations pédagogiques de Marcelin et des domaines viticoles des Hospices cantonaux, et l'unité "Police phytosanitaire" dont l'action s'étend à toutes les cultures végétales du Canton, s'agissant des maladies et ravageurs dits de quarantaine

## Développement rural et contributions

Paiements directs et autres contributions

Au plan cantonal, le total des paiements directs alloués pour l'exercice 2011 a représenté un montant de 232 millions de francs (équivalent à 2010), auquel se sont ajoutés 18,8 mios de primes de cultures (+3%), 11,1 mios de contributions d'estivage (équivalent à 2010) et 6.2 mios de contributions écologiques particulières (+68%). Les aides individuelles introduites en 2011 par la LVLAg pour le soutien de l'agriculture biologique et le maintien de la fertilité des sols ont atteint un montant de CHF 165 000

#### Développement remarquable des projets de réseaux écologiques OQE

Sous l'impulsion des objectifs de la LVLAg, de par la nécessité d'anticiper le développement des paiements directs et avec l'appui de la vulgarisation, les réseaux écologiques dans l'agriculture ont pris un essor très important en 2011. En effet, 13 nouveaux réseaux ont été mis en place par des associations d'agriculteurs vaudois. En vertu des dispositions de l'ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (OQE du 4 avril 2001, RS 910.1), 2'592 hectares, répartis dans 42 réseaux, peuvent ainsi bénéficier des contributions fédérales, complétées à hauteur de 20 % par le Canton de Vaud

#### Projets de développement régionaux agricoles (PDRA)

Depuis 2007, l'Office fédéral de l'agriculture et les cantons peuvent soutenir des projets de développement régional dans lesquels l'agriculture est largement impliquée. Ces projets doivent comprendre des mesures visant à créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture. Ils permettent ainsi de renforcer la collaboration interprofessionnelle entre l'agriculture et les secteurs connexes tels que l'artisanat, le tourisme, l'économie du bois et la sylviculture. Cependant, ils peuvent aussi comprendre des mesures destinées à réaliser des objectifs d'intérêt public (p. ex. aspects écologiques, sociaux ou culturels). Les mesures doivent être axées sur une approche intégrée quant au fond et coordonnées avec le développement régional et avec l'aménagement du territoire. Quatre projets vaudois ont été acceptés par la Confédération et sont actuellement en phase d'étude préliminaire ou d'avant-projet. En plus des crédits d'améliorations structurelles prévus à cet effet par la LAF (SDT), ces projets peuvent bénéficier d'aides financières cantonales en faveur des études de projet ou au titre de la promotion de l'économie agricole ou régionale, en vertu de la LVLAg ou de la LADE. Ces projets sont toutefois empreints d'une grande complexité, impliquant beaucoup d'acteurs à coordonner, en marge des porteurs agricoles du projet. Ils requièrent un soutien important, financier ou administratif, en vue d'un accompagnement solide des projets sur plusieurs années (de l'esquisse de projet jusqu'à la mise en exploitation effective des investissements), que ce soit sous forme de vulgarisation directe ou déléguée, de coaching ou de coordination administrative, ou de lignes budgétaires assurées sur plusieurs exercices



## Politique agricole

### *Etude sur les filières agro-alimentaires*

Le rapport final de l'étude Filagro conduite par agridea a été rendu public en décembre 2011 et a fait l'objet d'une restitution auprès des professionnels intéressés, à la Halle romande des produits du terroir à Lausanne. 12 filières stratégiques pour le Canton de Vaud ont ainsi été analysées et leur potentiel évalué à l'aune des perspectives offertes par les marchés et des atouts ou faiblesses spécifiques à la production vaudoise, recensant les attentes des professionnels en terme de soutien de la part des pouvoirs publics et les opportunités les plus prometteuses pour l'avenir

## Formation et Vulgarisation

### *Agrilogie CEMEF - Jardin pédagogique*

Depuis janvier 2011, le jardin de Marcelin est rattaché au CEMEF. Il n'est plus orienté sur la production maraîchère de type grandes exploitations. Avec la fermeture d'un des deux points de vente du site, le jardin potager est à but pédagogique, avec la mission de fournir en produits frais (légumes et petits fruits de saison) les réfectoires de Marcelin et de Grange-Verney

### *Vulgarisation déléguée – cultures spéciales*

La vulgarisation en arboriculture professionnelle a été transférée pour l'essentiel à l'organisation spécialisée, l'Union fruitière lémanique (UFL), à l'image de ce qui est déjà pratiqué en culture maraîchère. Un inventaire commun et systématique des actions de vulgarisation internalisée et externalisée (déléguée) a permis de formaliser cette délégation par une convention de prestations, pour un subventionnement prévu sur une durée de 5 ans. Une démarche identique est en cours avec la Fédération vaudoise des producteurs de légumes qui a mis sur pied en 2011, en partenariat avec les maraîchers genevois, un Office technique maraîcher (OTM). Cette sarl a repris les activités et le personnel de l'Office central vaudois de la culture maraîchère, supprimé par la LVLAg

## Viticulture et Promotion

### *Commission des Premiers grands crus (CPGC)*

Inaugurant la création de cette prestigieuse mention, 20 producteurs et encaveurs ont soumis leurs dossiers de candidatures à la CPGC qui, sur ces bases, a procédé aux visites d'exploitations. La commercialisation des vins reconnus comme Premiers grands crus débutera en conséquence avec ceux issus du millésime 2011. Par contrat de mandat, la gestion du secrétariat de la CPGC a été confiée au Centre patronal

## Développement rural et contributions

### *Projet pilote Qualité du paysage de la plaine de l'Orbe*

Dans le cadre de la prochaine étape de la politique agricole 2014-2017, il est prévu que la Confédération introduise, au titre du développement du système des paiements directs, des contributions à la qualité du paysage. Celles-ci représentent un enjeu considérable vu qu'elles viendront remplacer une part substantielle des actuelles contributions versées à la surface agricole. En vue de la concrétisation du concept de ces nouvelles contributions, l'Office fédéral de l'agriculture a retenu 4 sites, dont l'un dans la Plaine de l'Orbe, pour mener des projets pilotes en collaboration avec les cantons. Ces projets ont pour but d'examiner la mesure et de développer une aide à l'exécution simple et appropriée. Pour le canton de Vaud, ce projet pilote est réalisé dans un périmètre comprenant les territoires des communes d'Agiez, Arnex-sur-Orbe, Bavois, Bofflens, Chavornay, Croy, Orbe, Orny et Pompaples. Sur une durée de trois ans, le SAGR s'est engagé à élaborer les objectifs paysagers en fournissant à l'OFAG un rapport de projet comprenant un concept de mesures, une clé de répartition des contributions et un concept d'évaluation de la mise en œuvre (déposé à fin 2011), afin de pouvoir ensuite établir des conventions avec les agriculteurs intéressés et leur verser des contributions en 2012 et 2013

### *Projet Ammoniac Vaud – préservation de ses ressources*

Les articles 77a et 77b LAg prévoient l'octroi de contributions destinées à améliorer l'utilisation des ressources naturelles dans l'agriculture. Les domaines-cibles sont les ressources nécessaires à la production agricole, telles que l'azote, le phosphore et l'énergie, l'optimisation de la protection phytosanitaire ainsi que la protection renforcée et l'utilisation plus durable du sol, de la biodiversité dans l'agriculture et du paysage. C'est ainsi qu'a démarré en 2011 le projet Ammoniac Vaud qui vise à améliorer l'utilisation de l'azote en effectuant principalement des épandages de purin aux moyens de citernes à purin équipées de "pendillards". Quelques 274 agriculteurs se sont engagés à réaliser ce type

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
114	Mise en place d'un numéro de TVA unique pour toutes les entités du SAGR	Réalisée	Mesure entrée en vigueur en 2010 et qui a permis des simplifications administratives dans la gestion de la TVA
115	Simplification du processus pour les acquits partiels de vendange : <i>possibilité est offerte aux communes viticoles de remplir les formulaires en ligne</i>	Réalisée	Opérationnelle depuis les vendanges 2010. Il en résulte un important gain de temps, une grande souplesse d'utilisation et une réelle amélioration de la qualité des données traitées
116	Amélioration de la gestion des cuisines sur les deux sites du SAGR : réalisations <ul style="list-style-type: none"> <li>• installation d'un self-service à Marcelin</li> <li>• système de cartes à pré-paiement (s/2 sites)</li> <li>• méthode de cuisson en "liaison froide"</li> <li>• uniformisation entre les sites</li> <li>• diversification des offres de repas : 4 menus, dont un végétarien, à Marcelin et 2 menus à Grange-Verney</li> <li>• intensification sensible de l'utilisation des produits des exploitations pédagogiques du service, régionaux ou biologiques</li> </ul>	Réalisée	Infrastructures techniques, méthodes de restauration et offre diversifiée de repas  Mandat d'étude en cours avec l'objectif principal de "rendre la restauration rentable et d'optimiser les prestations".  Les conclusions de ce mandat devraient permettre une introduction progressive de mesures à court et moyen termes, échelonnées dès 2012
117	Dématérialisation des processus "recensements et paiements directs"  <i>mise en oeuvre d'une nouvelle solution Web pour le recensement des données agricoles et la gestion des mesures de contrôles</i>	En cours	Mandat informatique intercantonal ACORDA délivré à agridea
118	Simplification des processus de facturation et de stock pour les produits des exploitations agricoles et viticoles pédagogiques  <i>définition d'un nouveau processus visant à assurer que l'intégralité des biens et services délivrés sont facturés et que tous les moyens sont mis en oeuvre pour le recouvrement des factures</i>	Réalisée	Mise en vigueur du nouveau processus approuvé le 29 septembre 2011. Ce document définit également les rôles d'émission, de validation, de saisie et de contrôles des factures émises par le service
119	Dématérialisation des processus de la commission foncière 1  <i>processus d'élaboration et de transmission en ligne des dossiers complets par les notaires, avec possibilité de consultation en ligne par les services cantonaux impliqués</i>	En cours	En 2011, le secrétariat administratif de la CF 1, par Prometerre, a fait établir le cahier des charges d'un mandat informatique par un bureau spécialisé

## Sources d'informations complémentaires

### Politique agricole

---

- Rapport final "[Valorisation des produits des filières agricoles vaudoises](#)" – décembre 2011
- Rapport sur les effets du décret du 4 novembre 2008 prolongeant du 1<sup>er</sup> septembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2010 la norme minimale de 0,75 UMOS pour les entreprises agricoles – novembre 2011

### Formation et Vulgarisation

---

- Rapport de gestion d'Agrilogie 2011
- Rapports phytosanitaires 2011
- Bulletins [Gest'Alpe Info](#) (mai et novembre 2011)

### Viticulture et Promotion

---

- Brochure "[Registre cantonal des vignes 2011](#)"
- Brochure "[Contrôle officiel de la vendange 2011](#)"
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2011 (paraît au début d'avril 2012)

**Groupes de prestations**  
**307.0 Administration générale**

Gestion et administration.

## **Descriptif**

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## Groupes de prestations

### 307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur le plan des procédures.

#### Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

**Groupes de prestations**  
**307.2 Appui juridique**

Concevoir, appuyer et conseiller.

## Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Eventuellement cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

**Groupes de prestations**  
**307.3 Aménagement communal**

## **Descriptif**

---

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Chef du département du DEC.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

**Groupes de prestations**  
**307.4 Aménagement cantonal et régional**

### **Descriptif**

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.



**Groupes de prestations**  
**307.5 Groupe opérationnel des pôles**

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

## Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

**Groupes de prestations**  
**307.6 Hors zone à bâtir**

## **Descriptif**

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Communes.
- Tribunaux.
- Requérants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

**Groupes de prestations**  
**307.7 Améliorations foncières**

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

## **Descriptif**

### **1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF**

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préavisier les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

### **2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF**

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

### **3) GESTION FONCIERE**

#### **Morcellement et faisabilité foncière**

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.

Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Sur le plan organisationnel

La mise en œuvre progressive du Plan directeur cantonal et sa 1<sup>ère</sup> adaptation (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2011), les cinq projets agglomérations du canton, la pression démographique (logements) et les cartes des dangers naturels ont des répercussions importantes sur le service.

En effet, le PDCn et d'autres mesures comme les dangers naturels introduisent de nouvelles problématiques qui doivent être intégrées dans les plans d'affectation communaux. L'accompagnement et le contrôle de ces plans ont généré une augmentation sensible du nombre de dossiers et de leur complexité (vérification de la prise en compte du PDCn). L'augmentation de la charge de travail va se poursuivre ces prochaines années en raison des révisions des plans d'affectation et de l'avancement des projets d'agglomération.

1. **Aménagement communal (AC)** : La coordination des différents intérêts et l'augmentation du nombre de projets de planification étudiés par les communes et les particuliers a pour conséquence que de nombreux mandats sont confiés à des professionnels insuffisamment expérimentés ou compétents avec à la clé des répercussions sur la qualité des dossiers produits qui oblige l'ACV à des rapports d'examen critiques souvent mal compris par les municipalités. Pour tenter d'améliorer la qualité et simplifier le travail des communes et des mandataires, nous avons élaboré et avons mis à disposition une checklist concernant le contenu des dossiers, des documents types et un règlement type.
2. **Hors zone à bâtir (HZB)** : Même si le travail n'est pas encore totalement abouti en ce qui concerne les dossiers de travaux illicites, le retard dans l'examen des dossiers est maintenant sous contrôle.
3. **Groupe opérationnel des pôles (GOP)** : Le rapport d'actualisation de la politique des pôles de développement (PPDE) a été adopté par le Conseil d'Etat le 8 juin 2011. Une consultation élargie, réalisée dans le cadre de la consultation du rapport sur la Politique d'appui au développement économique (PADE), s'est déroulée en amont. Globalement, l'actualisation de la PPDE a été reçue très favorablement, le cadre de référence qu'elle pose a été relevé comme utile et les enjeux identifiés comme pertinents. Suite à la consultation, le rapport a été adapté et renforcé sur certains points, notamment le rôle en aménagement du territoire des régions, l'orientation des actions du GOP sur la mise en œuvre des planifications directrices, et le rôle du GOP pour des actions coordonnées en faveur du logement. Un projet d'adaptation de la fiche D11 du PDCn (PPDE) a été réalisé. L'une des mesures du plan d'actions prévu a fait l'objet d'un développement informatique concernant la mise en place d'une base de données des terrains (BD-terrain), développée par le SELT en coordination avec le GOP. Cet outil a été mis à disposition des régions mi 2011.
4. **Aménagement cantonal et régional (ACR)** : La première adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2011. Celle-ci comprend notamment une mesure remaniée sur les surfaces d'assolement ainsi qu'une fiche régionale pour chacune des cinq agglomérations sises sur le territoire cantonal. La deuxième adaptation comprenant la révision de deux tiers des mesures dont une remaniée sur les installations à forte fréquentation et une nouvelle sur les résidences secondaires, est en cours d'examen préalable auprès de la Confédération. Le canevas du premier rapport sur le développement territorial, basé notamment sur un rapport de monitoring, a par ailleurs été soumis à la Délégation du Conseil d'Etat (DTMDT).  
Le Canton de Vaud est partie prenante de cinq projets d'agglomérations. Ceux des agglomérations yverdonnoise (**AggloY**), de Lausanne-Morges (**ALM**) et franco-valdo-genevoise (**AFVG**), déposés auprès de la Confédération en décembre 2007, ont obtenu un taux de cofinancement fédéral de 35% pour l'AggloY et de 40% pour l'ALM et l'AFVG. Entre janvier et juillet 2011, des Accords sur les prestations, concernant la première tranche des mesures infrastructurelles, ont été signés avec la Confédération. Ces projets sont actuellement en cours de mise en œuvre tandis que leur premier projet de révision est élaboré en parallèle, dans l'optique de déposer à Berne des projets de 2<sup>ème</sup> génération révisés, comprenant des mesures infrastructurelles et non infrastructurelles le 30 juin 2012.  
Les travaux d'élaboration des projets d'agglomération Riviera - Veveyse - Haut-Lac (**Rivelac**) et du Chablais (**Chablais agglo**) se sont poursuivis et ces projets ont été déposés auprès de la Confédération fin décembre 2011. Ceux-ci pourront prétendre à des cofinancements fédéraux pour des mesures infrastructurelles à partir de janvier 2015.
5. **Améliorations foncières (AF)** : L'EMPD accordant un crédit cadre de CHF 32 MIO en vue de financer les subventions cantonales pour les années 2011 à 2014 a été adopté par le Grand Conseil le 1<sup>er</sup> semestre 2011. En termes d'investissements totaux, la division a continué, en 2011, à participer de manière conséquente à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF représentant environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. La poursuite des activités des 17 syndicats de terrain à bâtir en activité permettra la mise sur le marché de 3'000 logements. Plusieurs nouvelles études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir ont été lancées en 2011.
6. **Le SDT dans son ensemble** : Les différentes divisions du SDT ont encore dû faire face à plusieurs changements de collaborateurs suite à des départs, des maladies de longue durée et à des diminutions de taux d'activité de la part de certains collaborateurs engendrant des redistributions de tâches avec rocamboles au niveau des arrondissements.

#### 7. Politique cantonale en matière de développement territorial :

A cet égard, il convient d'évoquer certains gros chantiers :

- **LLavaux** : Le projet a été transmis au Grand Conseil en septembre 2010. Le Grand Conseil l'a examiné en plénum lors des séances en novembre 2011. Il a adopté le projet de modification de la loi et du plan de protection sous réserve de quelques amendements. Le texte et la carte ont été publiés dans la FAO du 9 décembre 2011.
- **Pour le financement par les propriétaires des frais d'infrastructures générales (motion Haldy)** : Le Grand Conseil a adopté le 11 janvier 2011 le projet de modification de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956 (LICom / RSV 650.11) et de la loi sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000 (LI/ RSV 642.11). L'entrée en vigueur a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2011. Le SDT a élaboré un règlement-type pour faciliter le travail des communes. Il a été adressé à toutes les communes et figure sur le site internet du SDT. De nombreux conseils ont été prodigués aux communes pour les aider à mettre en œuvre ces nouvelles dispositions. L'ASPAN a organisé une formation à l'intention des nouvelles municipalités. Le SDT y a participé et a contribué à la formation dans ce domaine.
- Enfin le SDT a notamment collaboré aux réflexions sur : **le projet de 3<sup>ème</sup> correction du Rhône**, qui comprend également le projet de barrage Massongex-Bex-Rhône,
- **les dangers naturels** : Dans l'attente de la finalisation des cartes de dangers naturels, les groupes de travail interservices définissent les modifications à apporter aux législations et les principes de transcription des dangers et des risques naturels dans les plans d'affectation du territoire.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

En 2011, le Service du développement territorial (SDT) a été impliqué dans de nombreux projets que ce soit au stade de leur approbation, de leur mise en oeuvre ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire que pour les améliorations foncières. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

**Plan directeur cantonal (PDCn) :** La première adaptation du PDCn adoptée le 16 novembre 2010 par le Grand Conseil a été approuvée le 14 juillet 2011 (mesures régionales) et le 3 novembre 2011 (mesures thématiques) par la Confédération. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2011. Quant à la deuxième adaptation du PDCn, elle a été soumise le 3 septembre 2011 à la Confédération pour examen préalable technique après un important travail de coordination et de mise à jour par les services concernés, deux tiers des mesures étant ainsi révisées. Ce bilan et les enjeux qui en découlent constituent la trame du **premier rapport sur le développement territorial**, dont le canevas a été soumis à la Délégation du Conseil d'Etat en septembre 2011. Pour faciliter la mise en oeuvre du PDCn, trois brochures d'aide à l'application ont été publiées en janvier 2011 : le Guide du dimensionnement de la zone à bâtir (rédigé par la Commission d'application du PDCn et validé par le Conseil d'Etat), la Méthode pour délimiter le périmètre des centres (validée par le Chef du DEC) et le Cadre juridique fédéral pour le réexamen du dimensionnement de la zone à bâtir (étude de base). <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/>

**La Commission des rives du lac** a examiné de nombreux dossiers de construction et de planification dans le périmètre des différents plans directeurs des rives ou en bordure de rive, notamment les travaux réalisés par la Fondation des Moulins de Rivaz; PPA Tatiana – Colovray, communes de Nyon et Crans. Elle a également commencé ses travaux pour préparer un futur EMPD.

### Autres projets cantonaux

**Installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) :** Plusieurs tests ont été effectués durant le premier semestre 2011 selon les critères de la stratégie ICFF ceci afin de vérifier leur pertinence et les valeurs attribuées dans les différents domaines. Les sites suivants ont particulièrement été étudiés : Cocagne-Buyère à Bussigny, agrandissement d'un centre commercial à Chamard (Montagny-près-Yverdon), d'un centre commercial à Chavannes-de-Bogis (en cours), d'un supermarché à Villars-le-Terroir, PPA comprenant des surfaces commerciales à Chavannes-près-Renens et Cully. Suite aux expériences menées, la stratégie ICFF a été adaptée en conséquence. En outre, cette thématique a été intégrée dans le projet de 2<sup>ème</sup> adaptation du PDCn et dans la modification de la LATC.

**Paysage de l'habitat historiquement dispersé de la Haute - Broye :** Le rapport final a été validé. Un complément d'étude destiné à généraliser la méthode de travail pour l'ensemble du territoire de l'habitat historiquement dispersé est en cours.

**Stratégie cantonale pour les résidences secondaires :** Suite à la parution du guide pour la planification directrice cantonale des résidences secondaires de l'ARE, le SDT a engagé un mandat, en collaboration avec le SELT, pour la définition d'une politique cantonale en matière de résidences secondaires. Celle-ci sera intégrée dans la 2<sup>ème</sup> adaptation du PDCn et sera prise en compte dans la modification de la LATC.

### Projets d'agglomération

Entre janvier et juillet 2011, des Accords sur les prestations, concernant la première tranche des mesures infrastructurelles, ont été signés avec la Confédération. Ces projets sont actuellement en cours de mise en oeuvre tandis que leur premier projet de révision est élaboré en parallèle, dans l'optique de déposer à Berne des projets de 2<sup>ème</sup> génération, comprenant des mesures infrastructurelles et non infrastructurelles. Ceux-ci touchent les agglomérations franco-valdo-genevoises (PAFVG, co-signature avec le Canton de Genève), Lausanne-Morges (PALM) et yverdonnoise (AggloY). Le SDT a été très fortement impliqué pour assurer l'avancement et l'aboutissement des projets d'agglomération (l'AFVG est piloté par Genève). A cet effet, des collaborateurs et le Chef de service ont dû assumer des tâches extraordinaires.

Le détail de l'avancement des projets des 5 agglomérations est présenté ci-après :

#### Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ALM)

Le mandat pour l'élaboration du PALM 2<sup>ème</sup> génération (PALM 2012) a été attribué pour un dépôt de dossier auprès de la Confédération fin juin 2012. Une structure de projet a été mise en place pour cadrer le mandat et aboutir à un projet élaboré dans les délais impartis par la Confédération. Le SDT est fortement impliqué dans cette structure.

Mandat d'étude Environnement, Nature et Paysage : Le volet Evaluation environnementale stratégique et le volet Parcs, nature et paysage ont été finalisés en 2011. Les résultats principaux ont été présentés lors d'un atelier en juin 2011, avec la participation des représentants techniques des différentes structures du PALM. Ces études sont intégrées dans le projet de 2<sup>ème</sup> génération.

#### Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise (AFVG)

Le projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) est en phase d'élaboration. Le PA2 confirme les bases du premier projet déposé en

2007 auprès de la Confédération, en apportant certaines précisions nécessaires à la qualification des territoires et des centres, ainsi que leur rôle à jouer dans l'agglomération. Concernant le territoire vaudois, les **Lignes directrices Gex-Nyon** ont été finalisées. Trois thématiques principales ont été abordées : consolidation du projet de réseau multipolaire transfrontalier, recherche de synergies pour les offres de loisirs, de tourisme et de culture, ainsi que les pistes pour le développement transfrontalier du patrimoine naturel et paysager.

Le **périmètre d'aménagement concerté d'agglomération de l'AFVG** est en phase finale d'élaboration, en coordination étroite avec le PA2, notamment pour la définition des mesures pour lesquelles un cofinancement fédéral sera demandé.

Le **projet de convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière** du PAFVG (GLCT-PAFVG) est actuellement en procédure d'approbation par les partenaires. Concernant la procédure vaudoise, le passage de l'EMPD devant le Grand Conseil est prévu au premier trimestre 2012.

### **Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY)**

La mise en oeuvre des travaux concernant le projet de 1<sup>ère</sup> génération se sont poursuivis. Sont concernés : a) l'achèvement du masterplan Traversée centre, qui définit les principes d'aménagement du secteur d'Yverdon-les-Bains situé entre la vieille-ville, la Thielle, la gare et le Canal Oriental; b) l'examen préalable du Plan directeur localisé Gare-Lac, qui définit les principes de restructuration du secteur situé entre la gare et le lac; c) la reprise de l'étude-test Chamard – Châtelard, territoire à revaloriser situé au carrefour des communes de Montagny-près-Yverdon, Grandson et Yverdon-les-Bains. Le SDT participe au groupe de suivi de cette étude.

Quant à l'élaboration du projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération, la Confédération a défini le programme et les délais. Le SDT est fortement impliqué dans la structure de ce projet. [www.aggloY.ch](http://www.aggloY.ch)

### **Projet d'agglomération de la Riviera / Veveyse /Haut-Lac**

2011 a été l'année de l'élaboration du projet. Après la définition des principes et concepts (volet stratégique), plus de 110 mesures ont été établies (volet opérationnel). Partenaire déjà très actif, le SDT a vu son rôle encore renforcé pour assurer la finalisation du projet dans les délais impartis. L'objectif prioritaire a été de tout mettre en oeuvre afin d'assurer le dépôt du projet à la Confédération le 31 décembre 2011, c'est-à-dire négociation avec l'ARE, recadrage avec les communes et les mandataires, organisation d'ateliers et d'une conférence publique. Le délai a pu être respecté.

### **Projet d'agglomération du Chablais**

2011 a consisté à élaborer et détailler les mesures proposées, afin de déposer le dossier complet à la Confédération le 31 décembre 2011. Avec le rôle renforcé du SDT et l'organisation adéquate mise en place, le projet d'agglomération du Chablais a pu être déposé dans les délais impartis par la Confédération.

## **Planifications directrices régionales (PDR)**

---

### **PDR de Nyon (PDRN)**

Le volet stratégique du PDRN a été révisé en fonction des remarques lors de l'examen complémentaire cantonal et des observations émises pendant la consultation publique. La procédure d'adoption du document final par les communes est pratiquement achevée. Le volet opérationnel du PDRN est en phase d'élaboration.

### **PDR de Morges (PDRm)**

L'initialisation de projet du PDRm a été effectuée en 2011, en partenariat entre le Canton et l'Association régionale Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM). A cet effet, le document de cadrage et le cahier des charges ont été élaborés en vue de l'appel d'offres, lancé en novembre 2011. Le début de l'étude est prévu en janvier 2012.

### **PDR intercantonal de la Broye**

Durant le premier semestre 2011 le travail a surtout porté sur le complément paysager à intégrer au PDR. Le SDT et le SFFN ont traité directement cet aspect en complétant le travail des mandataires et la question des ICFF pour la région a été intégrée dans le PDR, en coordination avec le Canton de Fribourg. Les services cantonaux ont rendu les documents durant le premier trimestre de l'année 2011, cependant, la validation par la COREB a pris plus de temps que prévu. Des questions stratégiques telles que la possible implantation d'un grand magasin d'ameublement ont retardé la finalisation du PDR qui a finalement été transmis à mi-novembre 2011 pour examen complémentaire par les services cantonaux. Il est prévu que la consultation publique débute en février 2012.

### **PDR du Gros de Vaud**

Le Plan directeur régional du Gros de Vaud a abouti en juillet à un diagnostic qui a été approuvé avec quelques réserves par le Copil. La réflexion porte maintenant sur les scénarios de développement à envisager.

### **PDR de Lavaux-Oron**

Un groupe de travail réunissant le préfet, des représentants des communes et le SDT a élaboré le document cadre du PDR qui a été validé par l'ensemble des communes en juin 2011. Le 7 décembre 2011, la procédure d'appel d'offres a été lancée. Le démarrage du projet est



## Réactualisation des sites stratégiques

---

L'année 2011 s'est caractérisée par la poursuite des actions partenariales d'actualisation et de valorisation des sites stratégiques. Les principales actions menées en 2011 (réparties par associations régionales) sont :

- **Aigle Région** : finalisation du PDL de Villeneuve Gare pour une approbation début 2012, réflexions préliminaires sur la valorisation des sites d'Aigle et des Fourches ainsi que sur la question de la réhabilitation du site de Roche,
- **Lausanne Région** : lancement du PPA pour le secteur En Dorigny à Chavannes-près-Renens, élaboration d'un accord cadre pour la valorisation du secteur "Côtes de la Bourdonnette" avec le schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL) et la commune de Chavannes-près-Renens, masterplan pour le secteur Pont Bleu à Renens, lancement d'un concours pour le site de Malley-centre à Renens et Prilly, lignes directrices pour la valorisation du secteur de Vernie-Crissier et accord cadre pour un PPA site Lentillière Nord à Crissier, accompagnement du PDL pour le site Valeyre-Venoge à Ecublens et St-Sulpice. Etablissement de la modification du PAC Vennes à Epalinges et Lausanne permettant d'augmenter le potentiel constructible du site du Biopôle. Accompagnement pour le lancement de l'étude d'identification du site stratégique du schéma directeur du nord lausannois (SDNL) dans le secteur de la Saugue à Romanel-sur-Lausanne.
- **Région Nyon** : finalisation du PDL de Coppet Gare et lancement de la réflexion suite aux amendements du Conseil communal. Mise en œuvre du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) : catalogue de mesures validé par les communes partenaires et préavisé par les services cantonaux. Chantier 1 RDU (route de desserte urbaine): accord sur l'engagement d'un chef de projet (en attente de la validation par la Ville de Nyon), validation du document de cadrage du tronçon Eysins-Nyon et lancement de la démarche de cadrage pour les secteurs Nyon et Prangins. Mise en œuvre du schéma directeur de Gland-Vich (SDGV): début de l'étude AT/AF, étude et négociations pour la réorganisation des activités de la Balastière de Gland. Rolle : études pour la délocalisation des activités d'une entreprise vinicole en dehors du site stratégique de Rolle ou sa réorganisation sur place, libérant du terrain pour la création d'une zone mixte (habitat-emploi) proche de la gare.
- **ADNV** : en coordination avec le projet d'agglomération AggloY : finalisation du PPA PST (parc scientifique et technologique) Y-Parc, poursuite de la procédure de planification du site de la Poissine à Grandson (création du syndicat AF, étude de l'accessibilité ferroviaire). A Orbe, élaboration du Schéma directeur Orbe-Sud, comprenant le site stratégique d'activité, le secteur de la gare et des secteurs pour le logement. A Chavornay, coordination du développement du pôle logistique (travaux d'équipements, besoins futurs des entreprises SICPA et Terco). En coordination avec l'ADEOC, suivi du plan de mobilité de site, des études routières et coordination avec le projet ferroviaire de l'Orbe/Chavornay.
- **ARCAM** : finalisation de la modification du PAC de Littoral Parc, élaboration du PPA Morges Gare Sud sur la base du PDL, finalisation du PPA Câbleries de Cossonay secteur Nord (Venoge Parc), coordination du développement du site d'Eclépens avec les contraintes OPAM liées au gazoduc.
- **ARGDV** : finalisation de l'étude d'accessibilité rail-route pour les sites de Daillens-Eclépens et coordination de projets d'implantation sur le site d'Aclens-Vufflens,
- **ARO** : démarches de valorisation des trois secteurs du site de Palézieux : La Saugue, Palézieux Gare et Sous Gare : établissement du PPA de La Saugue (importante création de logements avec services de proximité), étude foncière du secteur de la gare de part et d'autre des voies de chemin de fer et poursuite des réflexions sur la planification du secteur Sous Gare.
- **COREB** : suivi des actions liées à la mise en exploitation de l'Aéropôle de Payerne, de la définition des sites stratégiques de Payerne centre dans le cadre de l'élaboration du PDCom, d'un projet de centre commercial près de la gare à Payerne et la stratégie de valorisation du site de Moudon (Schéma directeur, étude d'accessibilité multimodale, étude de relocalisation de l'étang ROD).
- **Promove** : dans le cadre du projet d'agglomération Rivelac : initialisation d'une démarche de partenariat sur le site de Vevey Centre pour le secteur nord de la gare (en cours).

## Valorisation prospective

---

Parallèlement aux actions de mise en œuvre dans les sites stratégiques, un ensemble de projets particuliers a fait l'objet d'un accompagnement et d'un soutien opérationnel du GOP. Exemple, l'étude pour le développement d'un Lignopôle (Avantibois) dans le canton, la réflexion sur les plateformes de marchandises rail-route, la démarche de valorisation des plans de mobilité d'entreprises ou de site, la réflexion sur le soutien opérationnel aux projets de logement, etc.

Le SDT est également impliqué dans des projets de maintien ou de développement d'entreprises importantes dans le canton (SICPA, Nestlé, Novartis,.....).

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
126	Suppression de la double saisie informatique des plans d'affectation communaux par la définition et la mise en place d'une norme de transfert informatique des plans d'affectation communaux		
127	Simplification des démarches concernant l'aperçu de l'état de l'équipement communal et l'évaluation des réserves en zone à bâtir		
128	Amélioration des projets de planifications régionales et communales par la définition d'un document cadre pour tous les projets de la planification directrice		
129	Simplification du travail de police des communes dans le domaine des constructions illicites par la mise à disposition d'un guide de conseils		
130	Réalisation d'un guide sur la transcription des cartes de dangers naturels dans les plans d'affectation communaux		
131	Redéfinition des processus d'examen et de suivi des dossiers de la division améliorations foncières du SDT et mise en place d'un outil informatique adéquat		
132	Définition des règles et des limites de la "haute surveillance" pour les projets d'amélioration foncière et séparation des activités de surveillance et de contrôle de celles liées au conseil		
133	Mise en place d'un système de suivi informatique des dossiers		
134	Accélération du traitement des dossiers de la construction et des courriers liés		
135	Amélioration de la coordination entre les services dans les traitements des dossiers liés à des installations de capteurs solaires		
136	Simplification des demandes de fractionnement de parcelles		

Rapport annuel de gestion 2011  
Département de l'Économie (DEC)  
Service du développement territorial (SDT)

**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**56.4 Equipements sportifs**

## 56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

### Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).
- Fondation "Fonds du sport vaudois".

**Groupes de prestations**  
**56.3 Promotion du sport**

## 56.3 Promotion du sport

---

Promotion du sport.

### Descriptif

---

- Organisation et développement du mouvement Jeunesse+Sport.
- Collaboration à la gestion, l'exploitation et la distribution du Fonds du sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Public.

**Groupes de prestations**  
**56.2 Education physique**

## 56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

### Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation et maîtres généralistes CYP+CIN.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).

**Groupes de prestations**  
**56.1 Organismes sportifs internationaux**

---

## **56.1 Organismes sportifs internationaux**

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

---

### **Descriptif**

- Attirer de nouvelles fédérations et organisations sportives internationales sur territoire vaudois.
- Favoriser l'installation de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes organisateurs de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO) - anciennement SELT.
- Swiss Olympic.

**Groupes de prestations**  
**56.0 Administration**

## 56.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.



## **Le SEPS en 2011, c'est :**

### Sur le plan interne

- Le recrutement et l'engagement d'un collaborateur auxiliaire (ambassadeur Cool & Clean).
- Le recrutement et l'engagement d'une collaboratrice au secteur Jeunesse+Sport.
- Le recrutement et l'engagement d'une collaboratrice au secteur associatif.
- Le recrutement du remplaçant du préposé aux équipements sportifs, qui fait valoir ses droits à la retraite au début 2012 (engagement mars 2012).

### La publication

- d'un calendrier du fair play en collaboration avec l'illustratrice Nadia Teres
- de deux numéros de la revue "Espaces Pédagogiques"
- d'un DVD de démonstration pour des tests de condition physique dans les gymnases et les écoles professionnelles
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- du rapport de gestion du Conseil de fondation "Fonds du Sport vaudois" (collaboration à la publication)
- du quatrième numéro de la lettre d'information annuelle aux clubs vaudois "VD-Sport-Info"

### La mise sur pied

- de la conférence "Miroirs du sport" sur le thème "Qu'est-ce qu'un bon entraîneur?" en collaboration avec l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire (AVEPS), l'association vaudoise de la presse sportive (AVPS), Le Service des sports de l'Université et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'institut des sciences du sport de l'université de Lausanne (ISSUL).
- de la traditionnelle soirée du Mérite sportif vaudois, en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive) qui s'est déroulée à Chavornay et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2011, ainsi que la remise d'un prix Fair-play.

### L'organisation et la direction

- de 12 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 95 cours J+S regroupant 1'988 participants (31 cours de formation de moniteurs, 3 cours de formation de coaches, 5 cours de perfectionnement de coaches, 47 modules de perfectionnement de moniteurs, 3 cours de prévention "Toxicomanie" et 6 cours J+S Kids).
- de 15 séances de commissions de discipline sportive J+S
- d'une Commission de suivi pour la construction de la Maison du sport vaudois
- de la rencontre annuelle des associations cantonales sportives vaudoises
- des travaux du coordinateur vaudois « Cool and Clean »

### La supervision

- de 734 camps sportifs scolaires concernant 20'935 élèves
- du sport scolaire facultatif pour 20'660 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases et apprentis des écoles professionnelles
- de 3'821 activités organisées sous l'égide de J+S pour 52'266 jeunes
- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans 117 établissements scolaires
- d'une dizaine de compétitions scolaires cantonales

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### La conduite de nombreux dossiers parmi lesquels

Dans le secteur scolaire :

- la gestion du site "Ressources pédagogiques"
- la poursuite de la préparation à l'introduction du Plan d'études romand (PER), notamment par une collaboration avec la DGEO pour la partie « Education nutritionnelle » du domaine « Corps et mouvement » ainsi que par la mise sur pied de groupes de travail pour la création de nouveaux moyens d'évaluation en éducation physique et sportive
- l'introduction de tests de condition physique pour les élèves de 1ère année des gymnases et des écoles professionnelles

Dans le secteur du sport associatif :

- les travaux relatifs au Conseil de la "Fondation Fonds du sport vaudois"
- le changement du visuel du Mérite sportif vaudois
- l'étude de la politique cantonale de sport des adultes
- la mise en place d'un outil d'analyse des retombées économiques et financières des manifestations sportives dans le Canton

Dans le secteur du sport international :

- L'année 2011 a vu l'arrivée de deux organisations sportives internationales : la Fédération internationale amateur de Sambo (FIAS) et la Confédération européenne de billard (CEB). Des bureaux ont également été loués pour accueillir une part des activités prépondérantes de l'Union internationale de triathlon (ITU), la Fédération mondiale de squash (WSF) et la Fédération internationale du sport universitaire (FISU).
- 19'100 gymnastes en provenance de 55 pays ont participé à la 14ème World Gymnaestrada du 10 au 16 juillet 2011 à Lausanne, accompagnés et entourés par près de 4'300 bénévoles.
- La municipalité de Lausanne et le Conseil d'Etat Vaudois ont décidé d'étudier la faisabilité et le coût d'une éventuelle candidature aux Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse. Le mandat a été confié à un bureau indépendant.
- En mai 2011, la Maison du sport international (MSI) a connu une deuxième inauguration après celle organisée en juin 2006. En effet, un quatrième bâtiment a été ajouté aux trois premiers, destiné à accueillir les acteurs du sport mondial dans des infrastructures modernes et un cadre propice au développement de leurs activités à proximité des centres de décision, en particulier du Comité international olympique (CIO). Le complexe entier compte désormais 5'300 m2 de locaux, héberge 27 fédérations et organisations sportives internationales ainsi que 19 entreprises dont l'activité est liée au sport.

Dans le secteur Jeunesse+Sport

- l'extension du programme Jeunesse+Sport aux enfants (J+S Kids) avec la mise sur pied des premiers cours vaudois de formation
- l'organisation d'une séance d'information pour tous les experts vaudois dont les deux points les plus importants ont été l'introduction d'un cahier des charges ainsi que l'harmonisation des indemnités pour les experts.  
la collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois", pour la construction de la Maison du Sport Vaudois notamment.

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
120	Renforcement de l'interactivité des sites internet SEPS et "Ressources pédagogiques"		
121	Mise en ligne du formulaire pour la gestion des camps scolaires		
122	Réservation en ligne des chablons à marelles pour les préaux		
123	Mise en ligne des documents liés aux associations sportives cantonales		
124	Regroupement de la gestion des camps scolaires dans une seule unité		
125	Envoi automatique des convocations J+S par e-mail		





**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011**

## **du Département des Infrastructures**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

## **Transports publics**

Après les votes favorables des Grands Conseils vaudois et genevois pour le développement des infrastructures ferroviaires entre Lausanne et Genève, le projet intitulé "Léman 2030" est entré dans une phase concrète. Les études préliminaires et d'avant-projet ont été lancées notamment pour les gares de Lausanne et de Renens, la 4<sup>e</sup> voie entre Lausanne et Renens, le saut-de-mouton, la 3<sup>e</sup> voie entre Renens et Allaman et les tronçons de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> voies entre Rolle et Gland. L'objectif est de doubler le nombre de places assises entre Lausanne et Genève à l'horizon 2025 et d'introduire la cadence au quart d'heure des trains régionaux dans le cœur des agglomérations lausannoise et genevoise.

Le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil et obtenu d'importants crédits pour les infrastructures des chemins de fer régionaux, le matériel roulant du m1 et les équipements du réseau tl d'un montant total de 133.7 millions de francs.

Au changement d'horaire du 11 décembre 2011, l'offre en transports publics s'est améliorée dans les régions du canton grâce à une densification du réseau CarPostal avec de nouvelles lignes, des courses supplémentaires et un horaire cadencé et systématique sur la plupart des lignes existantes, suite à la suppression du service PubliCar du lundi au vendredi. D'autre part, l'offre du RER Vaud s'est développée entre Morges et Allaman, où la cadence à la demi-heure a été introduite grâce aux rames "Flirt".

## **Routes**

Suite à l'adoption de la planification stratégique des routes à l'horizon 2020 (RoC 2020), le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil une modification de la loi sur les routes portant essentiellement sur une nouvelle hiérarchisation du réseau cantonal. Il a, en outre, présenté toute une série de crédits pour des corrections routières, l'élimination de points noirs, l'adaptation du réseau routier au trafic 40 tonnes et la réfection des revêtements.

Après le vote du crédit d'ouvrage de 20.4 millions de francs, le Service des routes a pu ouvrir le chantier de la 2<sup>ème</sup> étape de la réhabilitation de la Chaudanne, sur la commune de Rossinière. Dans la plaine du Rhône, le chantier de construction de la route H144 entre Rennaz (VD) et Les Evouettes (VS) s'est poursuivi en 2011 en vue de la mise en service de cette liaison intercantonale en automne 2012.

Dans l'Ouest lausannois, les galeries couvertes de Marcolet (Crissier) et de Cheseaux ont vu leurs installations électromécaniques refaites à neuf, pour un montant de 7 millions de francs.

## **Stratégie immobilière**

En janvier, le Conseil d'Etat publiait sa stratégie immobilière à l'horizon 2020. Elle repose sur cinq piliers : privilégier la propriété plutôt que la location, gérer le patrimoine de l'Etat de manière flexible, respecter les principes du développement durable, préserver et valoriser le patrimoine, promouvoir une architecture exemplaire.

Conformément à cette stratégie, le Conseil d'Etat continue à investir dans l'entretien de son patrimoine (crédits pour la conservation-restauration de la Cathédrale et du Château Saint-Maire) et l'assainissement énergétique (Ecole technique et des métiers).

## **Informatique**

Regroupée sur le site de Longemalle à Renens, qui héberge également un green data-center, la Direction des systèmes d'information a poursuivi ses travaux en vue de la mise en œuvre de la cyberadministration; l'objectif est de faciliter l'accès aux prestations de l'Etat. Le Conseil d'Etat a adopté une politique générale de sécurité des systèmes d'information.

Le bug informatique apparu lors du dépouillement des résultats des élections fédérales du 23 octobre a nécessité la mise en œuvre de mesures pour garantir un bon déroulement des scrutins du 11 mars 2012.

## **En bref...**

### **Loi sur la géoinformation**

Le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un projet de loi sur la géoinformation, qui régit le traitement des données à référence spatiale (géodonnées). Ce projet constitue la loi d'application de la loi fédérale entrée en vigueur en juillet 2008.

### **Lutte contre le travail au noir**

Au printemps, le département a prononcé une sanction pécuniaire contre un adjudicataire ayant sous-traité à une société occupant des travailleurs non déclarés. Plusieurs entreprises condamnées pour avoir employé des travailleurs non déclarés ont été exclues des marchés publics pour une durée de 12 à 18 mois.

### **Flotte Belle Epoque de la CGN**

Les huit bateaux Belle Epoque de la CGN mis en service entre 1904 et 1928 sont classés monuments historiques. Ce classement est la reconnaissance officielle de la valeur historique, touristique et technique d'un ensemble unique au monde.

#### **Palafittes classés**

Le 23 juin, le canton de Vaud a pu se réjouir du classement des "sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes" au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### **Plate-forme des jardins historiques**

Le DINF a mis en ligne, pour la première fois en Suisse dans le domaine du patrimoine, une plate-forme collaborative dédiée à l'inventaire des jardins historiques. Elle préfigure l'outil de recensement du patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle.

**Groupes de prestations**  
**61.1 Etat-major**

---

## 61.1 Etat-major

- Appui au chef du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

---

## Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

---

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DINF.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.



**Groupes de prestations**  
**61.2 Ressources humaines**

## 61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DINF pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DINF.
- Cadres et collaborateurs du DINF, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

## 61.3 Informatique

---

- L'Unité informatique départementale (UID) a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI. Voir rapport sous [DINF](#), [DSI](#)

**Groupes de prestations**  
**61.4 Finances**

## 61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

## Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DINF.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DINF.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- usagers.

**Groupes de prestations**  
**61.5 Activités spécifiques**

## 61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

## Descriptif

### Développement durable

- Assurer la mise en œuvre de l'Agenda 21 figurant dans le programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Appui aux services
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

### Marchés publics

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication simap.
- Participation au comité directeur de l'association simap.ch.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.
- Récolte de statistiques.

### Procédés de réclame

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.

**Groupes de prestations**  
**61.6 CAMAC**

## 61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

### Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDo).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

**Evénements marquants, évolutions significatives**

Pour l'année 2011, le SG n'a pas fait l'objet de grande évolution. Au niveau du personnel, plusieurs changements sont intervenus au secrétariat-réception. Un renforcement de la cellule plateforme collaborative est intervenu en décembre avec l'engagement d'une cheffe de projet faisant passer l'effectif à 1.5 ETP.

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DINF, le secrétariat général a participé à de nombreux projets au sein de COPIL.

Au niveau transversal, le SG apporte sa contribution dans les groupes de travail interdépartementaux.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### Appui à la conduite départementale

Dans le cadre de l'introduction du nouveau droit fédéral de la géoinformation au niveau cantonal, la cellule juridique du SG a continué à s'impliquer fortement au côté de la direction de l'Office de l'information du territoire (OIT). La loi sur la géoinformation a été adoptée par le Conseil d'Etat juste avant Noël et le projet de règlement sera mis en consultation publique en janvier 2012.

Dans le dossier CGN, le SG apporte son soutien pour l'organisation des séances avec les autres cantons et avec la task force interne et le suivi des décisions.

Le SG a organisé le séminaire sur la comparaison des transports dans les villes suisses et les conclusions à en tirer pour le canton de Vaud.

Une nouvelle enquête de satisfaction a été lancée à la rentrée d'août pour tout le département par l'unité RH avec l'appui de la cellule ESOPE du CHUV.

L'unité RH a organisé la participation du DINF au forum de l'EPFL avec le DSE.

Le SG a animé différents groupes de communication de grands projets (Nouveau Parlement, Axes forts transports publics en coordination avec le PALM).

L'unité financière départementale a déposé son dossier de système de contrôle interne (SCI) en vue de sa certification. Elle a coordonné au niveau du département le projet SAP et participé activement aux ateliers.

### Marchés publics

Pour améliorer le soutien aux adjudicateurs, les pages internet ont été renforcées avec une foire aux questions/réponses (FAQ) et des pages intranet ont été élaborées pour les services de l'administration.

Les barèmes de pondération des critères pour l'adjudication des marchés utilisés par le DINF ont été intégrés dans le DRUIDE et sont devenus obligatoires pour tous les services de l'Etat à l'automne.

Pour poursuivre la **lutte contre le travail au noir**, une décision de sanction pécuniaire contre un adjudicataire ayant sous-traité à une société occupant des travailleurs non déclarés a été prononcée au printemps. Cette décision a été confirmée par la Cour de droit administratif et public en septembre. Un recours au Tribunal fédéral est en cours d'instruction. Cinq nouvelles exclusions des marchés publics de 12 à 18 mois ont été prononcées cette année contre des entreprises condamnées pour avoir employé des travailleurs non déclarés et inscrites sur la liste du seco.

### CAMAC

La mise en production de l'application modernisée s'est achevée à l'été avec la suppression de l'accès à l'ancienne application. La mise en ligne du site CAMAC sous typo 3 a été finalisée.

L'organisation du partenariat avec les cantons de Neuchâtel, Tessin et Uri a été formellement adoptée à l'automne.

### Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
147	Amélioration de la coordination des procédures d'autorisation de construire	1ère étape en cours	en lien avec l'ouverture du portail cyber
148	Simplification de la procédure d'immatriculation des bâtiments	en attente de l'adoption de la Lgeo par le Grand Conseil	

Rapport annuel de gestion 2011  
Département des Infrastructures (DINF)  
Secrétariat général (SG-DINF)

**Sources d'informations complémentaires**



**Groupes de prestations**  
**61.5 Activités spécifiques**

## **61.5 Activités spécifiques**

- Coordination et suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir comme centre de compétences, de ressources et d'appui auprès des services

### **Descriptif**

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services sur la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG

## **Forum développement durable et formation des 4 et 5 novembre**

### **Quel enseignement pour une société durable?**

**Le rendez-vous de tous les acteurs de la formation, de l'école obligatoire aux hautes écoles.**

Les 4 et 5 novembre dernier s'est déroulé à l'Université de Lausanne le premier Forum romand sur le développement durable et la formation. A cette occasion, quelque 160 enseignants et étudiants ont pu approfondir leurs connaissances des différentes facettes du développement durable

En compagnie d'une cinquantaine d'experts, ils ont réfléchi et débattu sur le rôle de la formation dans ce domaine. Ce Forum, organisé par plusieurs partenaires sous l'égide de l'Etat de Vaud, a rencontré un grand succès.

Ce Forum était ouvert à tous les acteurs de la formation, de l'école obligatoire aux études supérieures. Durant ces deux journées, les participants ont pu suivre différentes séances d'information et de discussion sur des thèmes couvrant l'économie, les sciences, la participation, les agendas 21, l'aménagement du territoire ou encore la communication, toujours en lien avec les questions de formation.

Plusieurs intervenants renommés ont été invités à donner des conférences plénières ou à participer à des débats contradictoires. En ouverture de la manifestation, différentes personnalités dont Mme Anne-Catherine Lyon et M. François Marthaler, Conseillers d'Etat, ainsi que le Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche M. Mauro Dell'Ambrogio ont rappelé l'importance de mettre en lien le développement durable et la formation dans notre société actuelle.

L'organisation de ce Forum, sous l'égide de l'Etat de Vaud, confirme la volonté du Conseil d'Etat d'œuvrer dans l'esprit du développement durable. Les différentes institutions et organisations partenaires de l'événement, parmi lesquelles l'Université de Lausanne, l'EPFL, la HES-SO, la CIIP, la HEP Vaud, la Fondation Education et développement (FED) et la Fondation suisse d'éducation pour l'environnement (FEE), tirent un bilan positif de cette manifestation

Pour en savoir plus : <http://www3.unil.ch/wpmu/forumdd/>

## **Bilan Co2 et de développement durable des activités de l'administration**

L'objectif du Bilan Co2 et du Global reporting initiative (GRI) du fonctionnement de l'ACV est de diffuser des informations sur les engagements de l'administration à œuvrer en faveur du développement durable (économie, social, environnement) et d'illustrer cette démarche à l'aide d'indicateurs et de projets significatifs permettant de les faire évoluer.

Aujourd'hui, l'ensemble des informations (indicateurs et projets y relatifs) a été collecté et les résultats ont été présentés aux contributeurs au sein de l'administration, ainsi qu'aux partenaires de l'UDD intéressés à initier une telle démarche. La prochaine étape permettra de présenter le projet et ses résultats au Conseil d'Etat, puis sous réserve de son approbation, suivra un Jalons qui pourrait être diffusé à la fin du mois d'avril 2012.

Les entités suivantes ont contribué à ce projet :

- DINF : SG-DINF, SIPAL, SR, DS, CADEV, SM, UDD
- DFIRE : SPEV
- DFJC : SG
- DSE : BEHF
- DSASS : SSP
- Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)

Pionnier en la matière, le Canton de Vaud est le premier canton suisse à s'être engagé dans une telle démarche.

## **Les hôpitaux vaudois s'engagent pour le développement durable**

Les établissements membres de la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV), regroupant l'ensemble des hôpitaux reconnus d'intérêt public du Canton de Vaud, ont décidé d'intégrer la notion du développement durable dans leurs stratégies d'entreprise. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'une commission ad hoc qui collabore avec l'UDD, par la signature d'une charte en présence de MM. les Conseillers d'Etat Maillard et Marthaler le 4 juillet, ainsi que par la mise sur pied de partenariats opérationnels.

Comme porte d'entrée dans ce vaste domaine, les hôpitaux de la FHV ont choisi de prioriser l'amélioration de la gestion énergétique, objectif qui s'avère particulièrement pertinent au vu de l'importance et de l'hétérogénéité du parc immobilier hospitalier vaudois. Pour ce faire, les directions pourront s'appuyer sur les compétences et technologies développées à l'HEIG-VD, pour laquelle ce partenariat constitue un « terrain de jeu » intéressant.

D'autres partenariats sont également prévus, tels qu'avec la CADES, Centrale d'Achat des Etablissements Sanitaires, pour intégrer la notion d'achats responsables avec l'aide de l'UDD pour les appuis conceptuels et politiques ou encore avec Espace Compétences, centre de formation de la santé et du social.

## **Cours pilote sur l'utilisation du Guide des achat professionnel responsable**

En juin 2009, les Cantons de Genève et Vaud, en collaboration avec l'Association des communes genevoises et le soutien de la Confédération, ont publié un Guide des achats professionnels responsables.

Afin d'accompagner les professionnels dans les communes à mettre en place des procédures d'achats responsables, l'Unité de développement durable a mis sur pied une formation pilote à l'intention des membres de l'association Coord21 (Association des collectivités publiques de Suisse romande et du Tessin engagées dans une démarche de développement durable).

Suivis par 25 membres, les objectifs du cours et son déroulement ont été validés.

Suite à cette première session, ce cours a été inscrit au programme 2012 du Centre d'éducation permanente de la fonction publique (CEP). Il sera également organisé par le Canton de Genève via le Service cantonal du développement durable.

Pour en savoir plus : [www.achats-responsables.ch](http://www.achats-responsables.ch)

Pour en savoir plus : CEP : [www.cep.vd.ch](http://www.cep.vd.ch)

## Actions pour la durabilité dans les communes

Inscrit dans le programme de législation du Gouvernement, l'Agenda 21 cantonal est un appel à l'ensemble de la société vaudoise à agir pour atteindre ses objectifs en termes de durabilité. Les communes étant au cœur de la concrétisation du développement durable, ce guide a été publié à leur intention. Chaque commune agissant déjà de différentes manières pour la durabilité, il s'agit de poursuivre ces engagements et de développer des réseaux d'échanges et d'expériences autour des bonnes pratiques.

Répondant à un besoin exprimé par les communes, ce guide est constitué d'un Jalons et d'un recueil de fiches disponibles sur Internet ([www.vd.ch/communes](http://www.vd.ch/communes)) et sous format papier. Le premier présente de manière simple deux façons d'intégrer le développement durable : la concrétisation d'actions spécifiques et la mise en œuvre d'un programme de développement durable ou Agenda 21. Le recueil comprend environ septante exemples d'actions de durabilité pouvant être initiés de manière indépendante.

Le guide complet est disponible sur Internet. La version papier peut être commandée gratuitement auprès l'Unité de développement durable l'État de Vaud (021 316 73 24)

Pour en savoir plus : [www.vd.ch/durable](http://www.vd.ch/durable)

## Agenda 21 du Service des routes

L'Agenda 21 du Conseil d'Etat concerne particulièrement le Service des routes qui entretient plus de 1505 kilomètres de routes cantonales et exploite un budget de fonctionnement annuel de 100 millions de francs. Les impacts de ses activités sur l'environnement, l'économie et la sécurité des usagers sont indéniables. C'est donc en parfaite cohérence avec la volonté du gouvernement que ce service s'est engagé dans une démarche Agenda 21 propre à ses missions.

Aujourd'hui, les objectifs de la direction du service en termes de durabilité sont posés:

- préservation du climat par la promotion des économies d'énergie
- utilisation rationnelle des ressources naturelles et financières
- promotion de la santé et de la sécurité et intensification de la formation et de l'information.

La prise en compte de la durabilité par le service des routes n'est pas une préoccupation nouvelle et de nombreux projets sont déjà réalisés ou en cours d'étude. Un Jalons, en cours d'élaboration, présentera les plus significatifs pour promouvoir la pluralité d'approches en termes de durabilité et inciter les autres acteurs de la construction, et plus particulièrement du génie civil, à poursuivre ces expériences.

La richesse et la variété des métiers du service des routes nécessitent la mise sur pied d'une démarche de durabilité qui englobe l'ensemble des missions des collaborateurs. Ainsi, cet Agenda 21 a été élaboré par le biais d'ateliers dont les résultats ont forgé les objectifs choisis par la direction. Ce processus participatif assure la meilleure adhésion possible de l'ensemble des divisions et surtout, crée un lien fort entre les personnes de terrain chargées de l'exploitation et les ingénieurs qui assurent la conception des projets.

La démarche Agenda 21 du service des routes est appelée à se dérouler sur plusieurs années, dans un esprit d'amélioration continue. Des expériences seront faites puis analysées pour renforcer la prise en compte de la durabilité. Les bonnes pratiques existantes et celles qui sont à venir seront certainement une opportunité de travailler autrement et conduire des expériences enrichissantes et inédites.

Le lancement officiel de cet Agenda 21 et la diffusion du Jalons y relatif auront lieu d'ici au mois de juin 2012.

Rapport annuel de gestion 2011  
Département des Infrastructures (DINF)  
Unité de développement durable (UDD)

**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**68.0 Administration**

---

## **68.0 Administration**

Gestion et administration du service.

---

### **Descriptif**

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

**Groupes de prestations**

**68.1 Exécution de la mensuration officielle**

---

**68.1 Exécution de la mensuration officielle**

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

---

**Descriptif**

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

---

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

**Groupes de prestations**  
**68.2 Données de la mensuration officielle**

## 68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

### Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.



**Groupes de prestations**  
**68.3 Système d'information sur le territoire**

## **68.3 Système d'information sur le territoire**

---

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

### **Descriptif**

---

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

## Evénements marquants, évolutions significatives

Le processus d'introduction du nouveau **droit fédéral de la géoinformation** au niveau cantonal s'est poursuivi en 2011. Le projet de loi cantonale (Lgéo-VD), mis en consultation publique fin 2010, a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2011. Le projet de règlement d'application, élaboré durant cette année, sera mis en consultation début 2012.

L'essentiel des ressources de la mensuration officielle (MO), ainsi qu'une partie de celles de la géoinformation, ont encore été allouées au projet **SAU** (surfaces agricoles utiles), ce qui a permis de terminer ce projet. Le quart du territoire cantonal a été mis à jour ou intégré dans la base de données cadastrale officielle (BDCO). 3'000 plans cadastraux et plus de 24'000 immeubles ont été mis à jour au Registre foncier.

Les travaux relatifs au projet de **couverture complète** du territoire vaudois par des données issues de la mensuration officielle se sont poursuivis en 2011. Plusieurs entreprises de numérisations préalables cadastrales (NPC) et de numérisations simplifiées (NPCS) ont été adjudgées. Près de 4% supplémentaire de la surface cantonale dispose désormais des données cadastrales sous forme numérique. Une nouvelle base de données centralisée (BDPRP) présentant la même structuration des données que la BDCO a été mise en production, ce qui facilite la gestion et la diffusion de ces géodonnées. Fin 2011, 85% de la surface est couverte par des données provenant de la BDCO ou de la BDPRP (données simplifiées). Des travaux sont en cours de réalisation sur le 13% restant, alors que le solde sera déclenché en 2012.

L'OIT a élaboré son **plan cantonal de réalisation de la mensuration officielle** pour les 4 prochaines années. Ce plan permet de situer la stratégie cantonale par rapport à la stratégie fédérale et servira d'assise à la convention-programme liant la Confédération au Canton pour la période 2012-2015.

*Carte d'avancement de la réalisation de la mensuration officielle et de la numérisation simplifiée :*

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dinf/sit/fichiers\\_pdf/Avanc\\_BDCO\\_A0.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Avanc_BDCO_A0.pdf)

*Disponibilité des données issues de numérisations simplifiées dans le cadre du projet de couverture complète du territoire par des données issues de la mensuration officielle :*

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dinf/sit/fichiers\\_pdf/Synoptique\\_Avancement\\_NPCS\\_Color.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Synoptique_Avancement_NPCS_Color.pdf)

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Dans le cadre de la **mise à jour permanente** du plan RF, l'OIT a contrôlé et intégré plus de 2'900 dossiers de mutations dans la BDCO, ce qui représente une quantité en constante augmentation.

Les adjudications de nouvelles entreprises de **premier relevé** se sont poursuivies en 2011. Des bureaux privés ont participé activement à la préparation des entreprises mises en soumission. Trois entreprises de premier relevé ont été adjudgées à des bureaux d'ingénieurs-géomètres.

Le traitement des **dossiers en attente** depuis plusieurs années (liquidations d'enquêtes, répartitions des frais, reconnaissances fédérales, boucllements administratifs, dossiers AF, etc.) s'est renforcé. Ce traitement prend beaucoup de temps et des compléments doivent régulièrement être demandés. Au total, 20 entreprises de premier relevé ont pu être bouclées, faisant diminuer le nombre d'entreprises ouvertes à près d'une soixantaine.

La saisie du **thème adresses** dans la BDCO s'est poursuivie et le thème complet est désormais disponible pour plus d'une quarantaine de communes.

L'entité "**points fixes**" a poursuivi ses visites, mesures et calculs des points de triangulation (PFP2), afin de préparer le passage de la mensuration officielle dans le nouveau cadre de référence MN95. La détermination et la saisie des coordonnées planimétriques des points de nivellement cantonaux (PFA2) sont bien avancées, ce qui permettra de les représenter prochainement sur les plans du registre foncier. Les mentions "repères de mensuration" pour les points fixes planimétriques et altimétriques des catégories 1 et 2 ont été en grande partie mises à jour au Registre foncier.

La **diffusion des géodonnées** connaît toujours la croissance, avec un volume global des produits commandés en augmentation de 8.4%, passant ainsi à plus de 14'100 fichiers de géodonnées délivrés par l'OIT. A noter que les communes commandent de plus en plus de géodonnées en raison notamment d'une augmentation de l'offre cantonale de géodonnées (plan de base en particulier : voir ci-dessous) et de la mise en place de bureaux techniques dans les communes fusionnées. Plus de 92% des commandes proviennent du GEOportail cantonal.

Un autre fait marquant de l'année est la mise à disposition publique du **plan de base** aux échelles 1 :5'000 et 1 :10'000 en couleur et ton de gris. Ce nouveau plan, élaboré directement à partir des données cadastrales, et complété par des données dérivées d'autres produits (MNT LIDAR), se substitue au plan d'ensemble, qui conserve une valeur de plan historique. Une version du plan de base avec nomenclature simplifiée devrait être proposée pour la prochaine mise à jour prévue en été 2012.

Le nombre d'**utilisateurs permanents** (UP) des données de la MO a encore progressé en 2011 et 21 communes supplémentaires sont dorénavant au bénéfice d'un contrat leur permettant d'accéder aux géodonnées de la mensuration officielle à des conditions avantageuses. Avec la diminution du nombre de communes en raison des fusions, ce sont maintenant 276 communes sur un total de 336 qui sont au bénéfice d'un tel contrat à fin 2011.

*Carte des communes avec contrat d'utilisateur permanent des données cadastrales :*

[www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dinf/sit/fichiers\\_pdf/Contrat.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Contrat.pdf)

La consultation du guichet cartographique **GéoPlaNet** ([www.geoplanet.vd.ch](http://www.geoplanet.vd.ch)) continue de croître pour s'établir à près de 15 millions de pages consultées (+13%).

La consultation des **GEOservices** connaît une progression mesurée. En terme de volume de données, ce sont toutefois plus de 100GB de données qui ont transité par le serveur concerné. Des pointes d'utilisation ont été provoquées par les exercices liés au système d'aide à la conduite SagaCrisis pour la gestion des interventions en cas de catastrophes du SSCM.

La mise en conformité du **registre cantonal des bâtiments** (RCB) avec la base de données cadastrale officielle a démarré en 2011, afin de permettre à terme la reprise des identifiants fédéraux de bâtiments (EGID) dans les données de la MO conformément aux directives fédérales. La mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) se poursuit avec l'échéance à fin 2012 pour l'attribution des identifiants de logements (EWID) à tous les habitants du canton. Un important travail de coordination avec la commune de Lausanne est à prévoir. A fin 2011, pratiquement toutes les communes ont mis en vigueur ou déposé un projet de numérotation des bâtiments pour les adresses.

La collaboration intercantonale dans le domaine du **cadastre géologique** s'est renforcée avec la participation de partenaires supplémentaires, alors que la récolte des données internes à l'ACV est terminée. La collaboration avec la cellule des dangers naturels s'est poursuivie de manière intense (regroupement des activités entre cadastre géologique et cellule des dangers naturels au 1<sup>er</sup> janvier 2012). Les premières cartes (avec modèle 3D du sous-sol) du cadastre géothermique ont été réalisées en collaboration avec le SEVEN, le SESA et certains bureaux privés.

Les **fusions de communes** des mois de juillet 2011 et janvier 2012 ont nécessité la mise en œuvre de ressources importantes à l'OIT, un plan d'action a été établi avec le détail de l'ensemble des opérations nécessaires au rétablissement des données cadastrales, du registre des bâtiments et de l'infrastructure cantonale de données géographiques. Les synoptiques de l'état des communes avant et après fusions sont disponibles sur le site de l'OIT : <http://www.vd.ch/index.php?id=7375>.

Rapport annuel de gestion 2011  
Département des Infrastructures (DINF)  
Office de l'information sur le territoire (OIT)

**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**62.0 Support**

Gestion et administration du service

**Descriptif**

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Support informatique
- Gestion financière
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINF
- Services transversaux du Canton
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat

**Groupes de prestations**  
**62.1 Planification**

---

## 62.1 Planification

---

### Descriptif

- Préparation de la planification stratégique du Canton
- Etudes préliminaires
- Surveillance des routes

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Usagers de la route
- Collaborateurs du DINF
- Autres services de l'Etat
- Bureaux techniques

**Groupes de prestations**  
**62.2 Études, projets**

## 62.2 Etudes, projets

---

Études, projets, directions des travaux.

### Descriptif

---

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels



**Groupes de prestations**  
**62.3 Exploitation**

## 62.3 Exploitation

---

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

### Descriptif

---

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

**Groupes de prestations**  
**62.4 Services**

## 62.4 Services

---

Services aux clients

### Descriptif

---

- Services à l'ACV
- Services à des tiers externes à l'ACV
- Gérance du domaine public
- Gestion des fonds d'achat pour les véhicules lourds et légers de l'Etat de Vaud

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Services industriels
- Privés (individuels et collectifs)

## Événements marquants, évolutions significatives

### UT II

L'Unité territoriale II, instituée par la Confédération suite à la RPT, représente une structure intercantonale entre les cantons de Fribourg, Genève et Vaud, chargée de l'exploitation des autoroutes. Le canton de Vaud assure la coordination et le pilotage de l'ensemble.

2011 a été la quatrième année de collaboration intercantonale. Cette année a permis au partenariat de fonctionner de manière optimale dans le cadre de la convention convenue entre les trois cantons. Malgré ce constat positif, l'UT II a vu cette année les limites en termes de synergies de son organisation actuelle, dues principalement à la large indépendance dont bénéficient les trois cantons partenaires. Conscient de ce fait, l'UT II va étudier en 2012 les possibilités d'un changement structurel pour une plus forte intégration intercantonale.

L'UT II a finalisé cette année le contrat de prestation le liant avec l'Office fédéral des routes (OFROU) jusqu'en 2013. Les projections du résultat financier 2011 lié à ce contrat sont positives en grande partie grâce aux mois d'hiver cléments permettant de substantielles économies sur les prestations de déneigement.

Fin 2011, la problématique de la taxe sur la valeur ajoutée, plus précisément de la taxe occulte engendrée par l'UT II, a enfin trouvé une solution consensuelle avec l'OFROU. Sans entrer dans le détail de ce dossier complexe, précisons que le différend datait du premier contrat de prestation passé avec l'OFROU en 2008.

### MISTRA - Note pour rapport de gestion

Le système MISTRA est un ensemble modulaire d'applications permettant la gestion des données métiers relatives aux routes (revêtements, ouvrages d'art, trafic, accidents). Il est financé et développé par l'OFROU qui le met à disposition des cantons. Il constitue une plate-forme de type SIG, intégrée, conviviale, permettant d'afficher et d'analyser les données routières.

Le Service des routes a donc logiquement décidé d'introduire MISTRA afin de remplacer les applications actuelles fonctionnant avec des technologies dépassées et des bases de données séparées. Le projet d'introduction est en cours depuis 2010, il est conduit conjointement par notre service et la DSI.

L'année 2011 a été consacrée à l'analyse détaillée des applications existantes afin de préparer au mieux la migration des données. L'introduction de MISTRA passe aussi par la signature d'une convention entre l'OFROU et le canton. Après la mise en consultation en mars, le SR et la DSI ont émis quelques remarques et la version définitive est parvenue en fin d'année.

En 2012, le SR et la DSI pourront signer la convention et ainsi introduire les premières applications.

### Planification stratégique des routes

Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat en 2010 de la nouvelle planification stratégique des routes à l'horizon 2020 (RoC 2020), une modification de la loi sur les routes portant essentiellement sur la nouvelle hiérarchisation du réseau cantonal a été établie et est sur le point d'être entérinée par le Grand Conseil.

Les dernières discussions ont lieu avec les communes concernant le statut des routes qui les traversent et le nouveau règlement d'application de cette modification qui en découle a été mis au point. La loi et le règlement d'application devraient entrer en vigueur dès le début de l'année 2012.

Il s'agit en effet de classer le réseau cantonal en trois catégories: le réseau de base, le réseau complémentaire et le réseau d'intérêt local.

La prochaine étape des réflexions, qui a déjà débuté au sein du Service des routes, portera sur les réponses à la motion Marendaz qui demande que le Canton reprenne les traversées de localités. Le service a d'ores et déjà établi des scénarios techniques de reprises en collaboration avec d'autres services cantonaux, en vue de la discussion qui est maintenant portée à un niveau politique entre le Canton et les communes. Le service poursuivra sa tâche de soutien technique dans le cadre de ces discussions.

### Les projets d'agglomération

Les projets d'agglomérations ont donné lieu à divers types de projets dans lesquels le Service des routes est largement impliqué en termes de réalisation. Il s'agit :

1. des projets de requalification de routes cantonales

Sur la RC 1 dans l'agglomération du PALM les travaux au droit de l'EPFL sont achevés. Les mesures d'aménagement et d'exploitation devant l'UNIL et jusqu'à la Venoge sont définies, avec des conventions de financement en partie signées avec les communes, les étapes de consultations des services sont entamées. Les mesures à prévoir depuis la Venoge jusqu'à Morges sont au stade d'élaboration des avant-projets, en collaboration avec le SDRM. Sur la RC 1, en agglomération nyonnaise, les mesures à prévoir sont également en cours d'élaboration des avant-projets, en collaboration avec Région Nyon.

2. des projets d'amélioration de certains carrefours ou tronçons de routes cantonales en vue de l'accélération des transports publics, en collaboration avec Région Nyon

Les échéances de réalisation sont particulièrement serrées puisqu'il s'agit de mettre en place la nouvelle organisation du réseau de bus régional à la fin 2012. Le service a donc pour mission d'identifier et mettre en œuvre les mesures réalisables dans ce délai et éventuellement des mesures provisoires dans le cadre de la mission qui lui est donnée au sein du canton.

Dans l'agglomération du PALM, la définition du projet de gestion intégrée de l'ensemble des carrefours à feux du périmètre compact s'est achevée tant en termes fonctionnels (quels types d'exploitations des carrefours à feux sont à assurer, quels types d'informations doivent être mis en commun et alimentés), qu'en termes de moyens (quelle localisation, quels effectifs, quels types de matériels sur les carrefour ou à la centrale et quels types de liaisons à mettre en place). Une nouvelle étape est entamée depuis mi-2011 qui consiste à identifier, négocier avec les partenaires concernés et mettre en œuvre une première étape de cette centrale.

### **La sécurité routière**

L'étude d'accidentologie sur le réseau cantonal hors traversées de localité, entre 2005 et 2010, s'est achevée en 2011. Le constat est que de nombreux points noirs identifiés entre 2000 et 2005 ont été traités et la sécurité est globalement meilleure sur le réseau cantonal, puisque le nombre de points noirs identifiés est passé d'une cinquantaine à une vingtaine de points encore problématiques. Le Service des routes poursuit donc sa tâche de traitement de 5 à 7 points noirs par an, sachant qu'une mise à jour du diagnostic doit être faite régulièrement qui met en évidence de nouveaux problèmes au fur et à mesure que certains sont résolus. Cette mise à jour devrait devenir automatique avec le projet Kuba du projet Mistra dans lequel le canton de Vaud est canton pilote.

### **Les routes nationales**

Des mesures d'accompagnement des jonctions autoroutières en développement dans les agglomérations Rivelac, Lausanne-Morges et du franco-valdo-genevoise (de Coppet à Rolle pour le canton) mais aussi dans le secteur de la jonction d'Aubonne ont été ou sont encore à l'étude.

Dans ces réflexions, le Service des routes définit les mesures d'exploitation et d'aménagement des routes cantonales qui desservent ou desserviront les jonctions qui seront améliorées ou créées dans le canton. Les étapes de réalisation de ces mesures et les interdépendances avec le développement du territoire (PAC Littoral Parc, secteur de Crissier-Bussigny, etc.) et les éventuels axes forts de transports publics sont également établis, dans un objectif de coordination et de programmation des mesures avec l'OFROU, les schémas directeurs, les communes et les autres services cantonaux.

La suite de ces réflexions, qui est déjà entamée sur certains secteurs, consiste à réaliser les avant-projets de ces aménagements en vue des répartitions financières et des demandes de financements à faire de la part de chacun, l'objectif étant une réalisation optimisée de ces mesures routières.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### H144

L'année 2011 est marquée par la fin de la réalisation de 3 ouvrages d'art soit le pont sur le Grand Canal, la galerie couverte de Crebelley et le viaduc sur l'A9. Le viaduc sur le Rhône, qui sera achevé en 2012, est, quant à lui, pratiquement terminé à l'exception du bétonnage des parapets. Est aussi terminé le tracé routier situé entre le Rhône et le village de Crebelley. La date de l'ouverture de la route aux usagers est prévue le 8 novembre 2012.

### RC 177, nouvelle route de liaison entre le pôle de développement de Vufflens-la-Ville /Aclens et la jonction autoroutière de Cossonay

L'année 2011 a été marquée par les événements suivants :

- **Procédure d'enquête publique.** Suite à l'arrêt de la Cour du droit administratif et public (CDAP) du 5 octobre 2010, annulant les décisions du DINF au motif que le dossier était lacunaire sur la question des surfaces d'assolement (SDA), le dossier d'enquête a été complété.
- Les levées d'opposition ont été notifiées à nouveau aux opposants le 7 octobre 2011. Celles-ci ont fait l'objet de recours de L'AVV et du WWF Vaud le 11 novembre 2011. Le 22 décembre 2011, le Service des routes a soumis au chef de département un projet de réponse aux recours susmentionnés.
- **Reconnaisances géotechniques.** Une campagne de sondages et d'essais a eu lieu au printemps 2011, elle a permis de compléter les informations existantes et de donner toutes les bases aux mandataires pour élaborer les projets.
- **Syndicat AF.** L'enquête 2, «estimation des terres et extension du périmètre» a eu lieu en mai 2011. Les oppositions à cette enquête ne pourront être traitées qu'après l'entrée en force de l'enquête d'avant-projet sur les travaux collectifs.

### Mise en conformité au trafic 40t du réseau prioritaire des routes cantonales

Dans le cadre du crédit-cadre de CHF 12.7 millions octroyé par le Grand Conseil en 2009, les travaux de renforcement sur l'axe des Mosses se sont poursuivis en 2011 par la mise en conformité de 6 ouvrages.

Les travaux se termineront en 2012 avec le renforcement du solde des ouvrages permettant ainsi le passage du trafic 40t par le Col des Mosses.

Dans le cadre du crédit-cadre de CHF 8.6 millions octroyé par le Grand Conseil en 2010, 4 ouvrages ont été renforcés en 2011. Il s'agit du pont de la Promenthouse, du passage inférieur (PI) RC 601 - Vernettes (Montpreveyres, RC 601), du pont sur le Forestay (Rivaz, RC 780) et du PI RC 780 sur CFF – Rottaz (Roche, RC 780).

### Correction de la Chaudanne et du virage des Rez

Le décret du Grand Conseil de janvier 2011 accordant un crédit de CHF 20.4 millions a permis de débiter les travaux sur ces 2 tronçons constituant des "goulets d'étranglement" du réseau routier du Pays-d'Enhaut.

Au lieu-dit Les Rez, le virage a été élargi et la mise en service a pu avoir lieu avant la saison hivernale.

A la Chaudanne, les travaux se sont concentrés sur le tronçon situé entre le pont sur la Sarine et le passage à niveau du MOB. La construction de l'ouvrage principal, le pont sur le MOB, a débuté en fin d'année avec la réalisation des puits de fondation.

Les travaux 2012 reprendront au mois d'avril pour se poursuivre jusqu'au début de la saison hivernale.

La fin des travaux est prévue à l'automne 2013.

### La lutte contre le bruit

Comme les années précédentes, l'année 2010 a surtout été consacrée aux contacts avec les communes et aux études.

Sur les 163 communes concernées par la problématique du bruit routier, 156 ont été contactées directement pour être informées et sensibilisées. Ces démarches ont porté leurs fruits: 80 études d'assainissement ont été lancées, 16 sont techniquement terminées et circulent dans l'administration pour préavis et validation, et 14 ont été approuvées par le Conseil d'Etat.

Sur le terrain, les mesures de protection en faveur des riverains se réalisent, sous la forme de modération de trafic (Corcelles-près-Payerne, Echallens, La Sarraz, Lausanne, Mex, St-Sulpice, etc.) ou par la pose de revêtement phonoabsorbant sur la chaussée (Crissier, Forel, Lausanne, La Tour-de-Peilz, etc.).

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
149	Mise en place d'un outil de suivi des boucléments trimestriels	Validée CS	DSI : à partir de 2013 car lié au projet SAP. SR : doit être lié au projet Proconcept, terminé en juin 2011.
150	Dématérialisation du flux interne du courrier entrant et sortant	Validée CS	Devrait être déployé à la DSI courant été 2011 et validé fin 2011. Une GED devrait être proposée aux services courant 2012. Démarrage du projet SR 2012/2013.
151	Simplification du flux des factures liées aux syndicats AF	Réalisé	SR : supprimé les doubles contrôles effectués par le SR après l'examen du SDT.
152	Amélioration du processus de déclaration de sinistre pour les véhicules à moteur du SR (RCVM)	Réalisé	Processus SR 10-4
153	Mise à disposition des usagers d'un schéma explicatif de la procédure de projets routiers	Réalisé	Vade-mecum du SR mis à disposition des communes
154	Mise en place d'un formulaire électronique "Bulletin de prêt, location, livraison (stock signalisation CEB)"	Validée CS	Réalisé le modèle E27-11
155	Mise en place d'un formulaire électronique "Demande légalisation signalisation pour commune avec délégation de compétences"	Validée CS	En cours avec la mise en place de LEGAL
156	Mise en place d'un formulaire électronique "Avis de pose de la signalisation"	Validée CS	En cours avec la mise en place de LEGAL
157	Harmonisation de la procédure d'envoi du tableau mensuel des restrictions	Réalisé	La procédure d'envoi a été adaptée
158	Mise en place d'un workflow pour le traitement d'une demande de signalisation	Réalisé	Les procédures sont disponibles dans le système d'information du SR
159	Délivrance sous forme électronique de certaines autorisations pour des objets ne relevant pas de la sécurité	Partiellement réalisé	Formulaire "demande de conduite de fouille" est à disposition sur le site du SR
160	Réconciliation des bases de données véhicules et simplification du SAN et du CCEV	Réalisé	Automatisé
161	Simplification du stockage des fiches LISA	Partiellement réalisé	Avis de juristes obtenu, rédiger la directive

Rapport annuel de gestion 2011  
Département des Infrastructures (DINF)  
Service des routes (SR)

**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**64.0 Gestion et administration du service**

## 64.0 Gestion et administration du service (SIPAL)

Gestion et administration du service.

### Descriptif

#### Direction du service

##### Chef de service

Le chef de service conduit le service sur la base d'objectifs. Il définit la stratégie générale et les grands axes de développement du service. Il propose au chef de département une/plusieurs stratégies en regard de la multiplicité des activités du service. Il les met ensuite en application sous la forme d'objectifs annuels à atteindre (en partenariat avec les responsables de divisions) et veille à ce que le service opère dans le cadre des missions, au nombre de 17, qui sont les siennes.

Une philosophie de service au service des services est la règle.

Quelques activités, non exhaustives :

- Initialisation de tous nouveaux projets immobiliers
- Conduite hebdomadaire des rapports de service (9 subordonnés directs).
- Suivi mensuel du reporting financier et RH
- Analyse de tous nouveaux besoins immobiliers émanant de l'ACV
- Promotion et benchmarking du service vers l'extérieur
- Exposés auprès d'administrations, Hautes Ecoles, Associations, Sociétés
- Contacts avec la Presse
- Suivi et orientation des projets
- Prospection en vue d'acquisition

Le SIPAL est constitué de 7 divisions :

- La *division Stratégie et Développement*, conduite par le chef de service et constituée selon le projet, est chargée de porter réflexions sur les besoins de l'Etat en adéquation avec les immeubles et sites proposés par des tiers.
- La *division Portefeuille* à laquelle est rattachée la *section des opérations immobilières*.
- La *division Architecture et Ingénierie*, chargée de l'exécution des projets, de l'entretien et de la valorisation du parc immobilier de l'Etat, de recherche et développement dans le domaine de l'énergie.
- La *division Immobilier*, chargée de satisfaire les besoins en locaux de l'Administration cantonale, de la gérance à tiers et auprès de tiers, de l'exploitation des bâtiments et de la gestion assurances RC, choses.
- La *division Patrimoine*, composée des sections Monuments et Sites et Archéologie, chargée de la défense du patrimoine bâti, de ses origines jusqu'au XXème siècle.
- La *Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)*, chargée de la logistique de l'Etat.
- La *division Support*, chargée de la gestion financière, ressources humaines et administrative du service.

17 missions stratégiques opérationnelles donnent un cadre précis aux activités du service. Le SIPAL peut compter sur un effectif de 464 collaborateurs.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Départements, secrétaires généraux et services
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.



- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).
- Les communes vaudoises.
- Collaborateurs du service.
- Entreprises
- Propriétaires de biens immobilier (Confédération, communes, collectivités de droit public ou privé, privés)
- Hautes Ecoles
- Associalitions locales et nationales

## Groupes de prestations

### 64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

## 64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

### Descriptif

#### Stratégie de planification des bâtiments de l'état

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégiques des opérations de réalisation d'ouvrages importants.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions ou des surfaces louées et études de faisabilité.
- Recherche des terrains adéquats et conduite des études et démarches urbanistiques nécessaires

#### Pilotage opérationnel des opérations de construction

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclement financier et archivage.
- Evaluation.

#### Instruments de travail et conseils

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SBMA, BUD, Hospices, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DINF.

#### Expertises de construction scolaires communales

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJ de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

## Groupes de prestations

### 64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

## 64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

### Descriptif

#### Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réfection) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclement et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

#### Maîtrise d'oeuvre :

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réfection) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

**Groupes de prestations**  
**64.3 Monuments et sites**

## 64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

### Descriptif

*Identification et connaissance du patrimoine cantonal :*

- Validation du recensement fédéral des sites construits (ISOS) pour l'ensemble des communes vaudoises.
- Mise à jour du recensement architectural cantonal par commune.
- Lancement des inventaires spécifiques concernant les jardins et l'architecture du XXe siècle et début du travail de mise en œuvre d'une plateforme d'échange internet.
- Recherches et rédaction de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la Société d'histoire de l'art en Suisse -SHAS).
- Mise à jour de l'inventaire des biens culturels pour la PBC.

*Mesures préventives :*

- Mise sous protection par l'inscription à l'inventaire et le classement comme monument historique des sites et ouvrages dignes de protection au sens de la LPNMS.
- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments de planification concernant l'aménagement du territoire.

*Contrôle et conseil :*

- Analyse des projets intervenant sur des objets protégés, délivrance de préavis et d'autorisations spéciales au sens de la LPNMS.
- Octroi de subventions cantonales à des tiers pour des travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration d'objets protégés.

*Transmission des connaissances :*

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, notamment par l'organisation des Journées européennes du patrimoine.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SAT, SRA).
- Communes.
- Service de l'aménagement du territoire.
- Service des routes et autoroutes.
- Service des activités culturelles.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

**Groupes de prestations**  
**64.4 Archéologie cantonale**

## 64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

### Descriptif

#### Détermination du patrimoine archéologique cantonal

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

#### Protection du patrimoine archéologique cantonal

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

#### Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SAT, PN, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.
- DINF.
- SG, CAMAC, SR, SIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).

- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

**Groupes de prestations**

**64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat**

**64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat**

- Gérance des immeubles.
- Gestion des baux, fermages et droits de superficie pour les parcelles.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiaient d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.

**Groupes de prestations**  
**64.6 Assurances**

## 64.6 Assurances

Gestion opérationnelle des assurances choses, patrimoine et responsabilité civile.

### Descriptif

- Procédure en cas de sinistre.
- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et RC.
- Application des règles (directives) destinées aux services.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Gestion de l'unité budgétaire dédiée aux primes d'assurance.
- Gestion du fonds (ou provision) pour risques auto-assurés.
- Suivi des relations avec l'ECA.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.



**Groupes de prestations**

**64.7 Surfaces louées auprès de tiers**

---

**64.7 Surfaces louées auprès de tiers**

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

---

**Descriptif**

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausse de loyer, décomptes de charges, etc.).
- Administration des loyers.

---

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.
- CCT.

**Groupes de prestations**  
**64.8 Gestion financière et RH (SIL)**

## **64.8 Gestion financière et RH**

---

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service ainsi que de la gestion administrative du personnel fixe et auxiliaire. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

### **Descriptif**

---

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Service transversaux.

**Groupes de prestations**  
**64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement**

## 64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

### Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Optimisation de la maintenance des installations techniques,- Elaboration et négociation de contrats cadre.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Approvisionnement en énergies, suivi des charges et taxes diverses.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés distributrices d'énergies.
- Entreprises de maintenances.
- Fournisseurs.

**Groupes de prestations**  
**64.10 Centrale d'achats**

---

## 64.10 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

---

### Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

## Événements marquants, évolutions significatives

En janvier 2011, publication de la "*stratégie immobilière de l'Etat de Vaud*". Par ce document, le Gouvernement entend tracer les lignes directrices horizon 2020, basées sur cinq piliers :

1. Privilégier la propriété plutôt que la location
2. Gérer le patrimoine de l'Etat de manière flexible
3. Adopter les principes du développement durable
4. Préserver et valoriser le patrimoine
5. Promouvoir une architecture exemplaire.

### Section des opérations immobilières

#### Achat

Le SIPAL poursuit sa stratégie générale d'acquisition d'immeubles pour diminuer ses charges de locataire en incorporant le centre administratif du Valentin, occupé actuellement par le Service des eaux, sols et assainissement, dans le patrimoine foncier de l'Etat pour un montant de CHF 14,3 mios.

#### Vente

L'Etat poursuit également le désinvestissement de son patrimoine qui ne présente pas d'intérêt pour les besoins de ses services et a procédé à la vente d'une dizaine de biens-fonds, dont la cure de Rolle, pour un montant global de CHF 4,8 mios.

## DIVISION IMMOBILIER

### Locaux loués auprès de tiers pour les besoins des entités de l'ACV (Etat locataire)

#### Situation des locations au 31 décembre 2011

- Surface totale louée = 220'000 m<sup>2</sup>.
- Loyer annuel net total (sans charges) = CHF 44'258'032.85.
- Nombre de baux et contrats en gestion = 745.

#### Principaux objets traités

- Prise de possession échelonnée de 17'543 m<sup>2</sup> dans le bâtiment de Longemalle 1 à Renens (entités CODEX, regroupement DSI, direction SPJ).
- Location de 2'157 m<sup>2</sup> sur le site St-Roch à Yverdon pour le Ministère public d'arrondissement et la Police cantonale (CODEX).
- Location et aménagement de 595 m<sup>2</sup> à Bussigny pour l'OPTI en remplacement des locaux d'enseignement sinistrés de l'avenue de Provence.
- Extension des surfaces d'enseignement de la HEIG (1'680 m<sup>2</sup>) sur le site St-Roch à Yverdon.
- Appui à l'Ecole Bois-Cerf-CESU (Ecole supérieure de soins ambulanciers et soins d'urgence) pour une nouvelle localisation de son activité (2'398 m<sup>2</sup> au Mont-sur-Lausanne).

#### Mouvements globaux intervenus en 2011

- Locations nouvelles = 25'973 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel net de CHF 6'108'436.--.
- Surfaces libérées = 5'541 m<sup>2</sup> représentant un loyer annuel net de CHF 1'202'400.--.

### Stratégie immobilière, Etat propriétaire

- L'acquisition par l'Etat des immeubles Recordon 1 et Valentin 10 à Lausanne, BAC Morges et Gare 45 à Payerne, a permis de réduire de 10'068 m<sup>2</sup> la surface de locaux loués auprès de tiers et de diminuer de CHF 2'745'235.60 l'enveloppe consacrée annuellement au paiement du loyer.

## Exploitation

---

- Mise en soumission de 25 contrats de nettoyage, portant sur environ 65'000 m<sup>2</sup>, dont le site important de Longemalle 1 à Renens, selon les règles des Marchés publics. La valeur annuelle du marché est de CHF 1'193'515.--.

### Assurances

#### Entité stratégique

- Analyse du risque, élaboration et présentation au Conseil d'Etat de la stratégie en matière d'assurance en responsabilité civile et de choses pour les activités conduites par l'ensemble des services de l'Administration cantonale. Stratégie adoptée par l'Exécutif.

#### Entité opérationnelle

- Approbation par le Conseil d'Etat du rapport annuel de gestion 2010 du portefeuille des assurances choses de l'Etat établi par l'Etablissement cantonal d'assurance.
- Traitement de 92 sinistres (RC véhicule 47, RC 19, vol 17, ECA 7, transports/machines 2).

## DIVISION ARCHITECTURE ET INGENIERIE

---

### Inaugurations

---

Plusieurs réalisations ont été mises à disposition de l'ACV, soit :

- OPTI, Bussigny, le 10 mars 2011, mise à disposition de surfaces d'enseignement adaptées aux besoins de formation
- Cure de Goumoens-la-Ville, le 7 novembre 2011, rénovation de l'enveloppement bâtiment (toitures et façades) et rénovation partielle de l'intérieur (cuisine, sanitaires).
- Agrilogie, Marcelin sur Morges, le 15 avril 2011,
  - mise à disposition de nouvelles surfaces d'enseignement pour l'ensemble du site de Marcelin en réhabilitant le bâtiment de l'Ecole d'agriculture et rénovation complète de la cuisine et du réfectoire.
  - réhabilitation de l'ancienne Maison Moret en bâtiment administratif au profit du service de l'agriculture.

### Concours

---

- Lausanne, Musée des beaux-arts : publication des résultats du concours le 16 juin 2011. Le lauréat est le projet "Bleu" : auteurs les architectes Barozzi et Verga à Barcelone.
- Lausanne, EPCL, assainissement énergétique de l'enveloppe de l'EPCL : publication des résultats le 22 novembre 2011. Le lauréat est le projet "Vague" : auteur l'architecte Patrick Chiché.



### Mandats d'études parallèles

---

- Lausanne, projet de transformation et réaffectation partielle du bâtiment sis à l'avenue Recordon 1 à Lausanne pour l'ETML. Le mandat a été attribué au pool de mandataires Esposito et Javet, architectes, et leurs partenaires ingénieurs en octobre 2011.

### Appels d'offres

---

- Lausanne, Cathédrale. Appel d'offres international et mandat d'architecte attribué le 29 juin 2011 à l'architecte Christophe Amsler de Lausanne

- Lausanne, conservation et restauration du Château cantonal Saint-Maire à Lausanne  
Désignation du pool de mandataires Amsler, Mondada et Delachaux, architectes, en août 2011.
- Yverdon-les-Bains, HEIG  
Assainissement énergétique des façades  
Mandat d'architecte attribué en septembre 2011 au Bureau d'architectes Dolci, Yverdon-les-Bains.  
Assainissement des installations techniques  
Mandat attribué en septembre 2011 au Bureau Chammartin et Spicher SA, Lausanne, ingénieurs,

## Projets adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat

Projets adoptés par le Conseil d'Etat		
Crédit d'étude pour l'adaptation de l'avant-projet d'agrandissement de la Colonie des Etablissements de la plaine de l'Orbe.	CHF	130'000
Crédit d'étude pour l'étude de projet et l'établissement de la demande de permis de construire et des appels d'offres, Lausanne, Place du Château 6.	CHF	282'000
Crédit d'étude pour la reconstruction du Parlement cantonal.	CHF	368'000
Crédit d'étude pour l'assainissement énergétique des bâtiments du Centre des laboratoires d'Epalinges	CHF	400'000
Crédit d'étude pour le déplacement des 20 pavillons du Gymnase de Nyon sur des sites d'enseignement des établissements du postobligatoire.	CHF	350'000
Crédit d'étude pour la poursuite du projet de transformation et de rénovation douce du bâtiment de César-Roux 19 à Lausanne à l'usage de la HECVSanté et adoption du Rapport de programmation.	CHF	345'000
Crédit d'étude pour le concours d'architecture Centre d'enseignement de l'Ouest lausannois	CHF	80'000
Crédit d'étude pour la mise à niveau du réseau informatique pédagogique des Gymnases et des Ecoles professionnelles cantonales	CHF	375'000
Crédit d'étude pour la préparation des travaux de conservation-restauration au massif occidental et au chevet de la Cathédrale de Lausanne	CHF	390'000

Projets adoptés par le Grand Conseil		
Crédit destiné à financer la construction de l'établissement de détention pour mineurs "Aux Léchaies" à Palézieux	CHF	23'520'000
Crédit d'étude destiné à financer les études relatives à la conservation et à la restauration du Château cantonal Saint-Maire, à Lausanne	CHF	2'225'000
Crédit d'étude pour la restructuration des bâtiments, deuxième étape, de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP-VD), à Lausanne	CHF	4'200'000

## Permis de construire

Mise à l'enquête du projet de reconstruction du parlement en juillet 2011.

## Chantier

Parmi les nombreux chantiers en cours, il faut relever l'ouverture de 2 grands chantiers : l'agrandissement du Gymnase de Nyon et la construction de l'Etablissement de détention pour mineurs aux Léchaies, à Palézieux.

La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPAL représente un chiffre d'affaires d'environ 90 mios.

## DIVISION PATRIMOINE

## Monuments et sites

---

### Journées du patrimoine

Les 18ème journées européennes du patrimoine se sont déroulées les 10 et 11 septembre 2011 avec pour thème "un monde sous nos pieds".

Plus de 10'000 visiteurs se sont rendus sur les 19 sites vaudois.

### Flotte Belle Epoque

Les huit bateaux Belle Époque de la CGN mis en service entre 1904 et 1928 sont classés monuments historiques. Ce classement est la reconnaissance officielle de la valeur historique, touristique et technique d'un ensemble unique au monde.



### Théâtre de Mézières

- Campagne de relevé laserométrique de l'ensemble du Théâtre du Jorat à Mézières.
- Fin des travaux d'éradication de la mérule dans la partie basse de la structure.
- Lancement d'un concours sur invitation à 4 bureaux d'architectes pour l'extension des parties techniques, administratives et d'accueil du théâtre.

### Monu-Web

La publication sur internet du recensement architectural en mai 2012, projet financé par l'ECA, guiche cartographique qui permettra aux utilisateurs de visualiser le recensement et d'éditer les fiches de recensement. MONU-WEB sera la version tout-public d'un site interactif (**WIKI-RECENSEMENT**).

### Wiki jardins

Le recensement des jardins vaudois : l'affaire de tous.

Tout un chacun peut participer au recensement des parcs et jardins historiques vaudois. Le canton met à la disposition du public une plateforme d'échange d'informations et de données de type "wiki".

---

## Archéologie

---

### Statistique des dossiers traités pour préavis et autorisation spéciale

Dossiers soumis par la CAMAC : 673

Nombre de textes de motivation rédigés : 250

Les surveillances des travaux, les sondages de diagnostic, les fouilles préventives ont occasionné de nombreuses découvertes.

- *Yverdon-les-Bains, Parc Piquet*  
L'ultime campagne de fouilles au cœur de la ville romaine et celtique s'est achevée dans le courant de l'été.
- *Lausanne, Rôtillon*  
La fouille de sauvetage de cette zone où des vestiges du tissu urbain médiéval étaient encore conservés s'est achevée en mai 2011.
- *Ecublens, EPFL*  
Des sondages réalisés dans le cadre de la mise à l'enquête du projet de centre de congrès et de logements pour étudiants sur le site de l'EPFL ont révélé l'existence d'un établissement romain.

Parution en 2011 du Cahier d'archéologie romande (CAR) 122 intitulé "Le cadre environnemental et les occupations du Néolithique au Bronze"



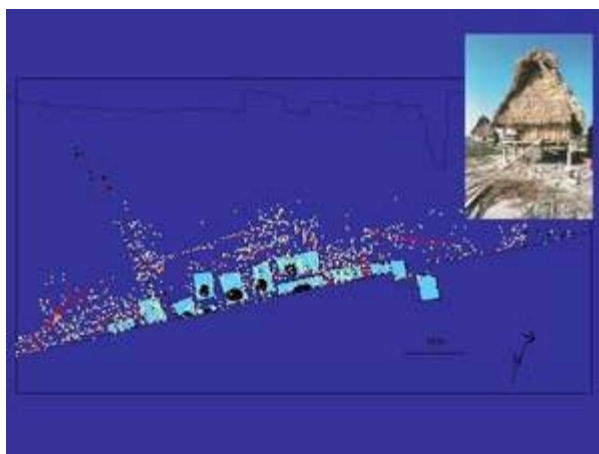
moyen" d'A. Schopfer Luginbuhl *et al.*

Enfin, mentionnons que le mois de juin 2011 a été riche en événements marquants.

- Sur le plan suisse, l'Association Archéologie Suisse a pris ses quartiers dans le Canton de Vaud du 18 au 20 juin 2011. Un cahier spécial (as 34.2011.2), entièrement consacré à l'archéologie vaudoise, intitulé "Par monts et par Vaud" est sorti de presse.



- Sur le plan international, en date du 23 juin 2011, le canton de Vaud a pu se réjouir du classement des "sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes" au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



## Centrale d'achat de l'Etat de Vaud

Durant l'année passée sous revue, la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud :

- A traité avec succès pas moins de 3.77 millions d'envois dans le cadre des 18 scrutins communaux, cantonaux et fédéraux produits sur les équipements du CEEd.
- A continué l'adaptation de son catalogue, dans le respect des règles du DD, par le remplacement de certains articles et le recours au papier recyclé lors de la production de publications (plus de 703'000 pages).
- A, en collaboration avec la DGEO, développé dans le shop en ligne un module client spécifique permettant désormais aux enseignants d'effectuer leurs réquisitions scolaires.
- A consolidé les activités d'impression et de mise sous pli des données variables du Service d'organisation et d'informatique de la Ville de Lausanne, auprès du CEEd.

- A suivi de près l'évolution du prix des prestations et fournitures de ses partenaires commerciaux et a obtenu des adaptations à la baisse en fonction d'un taux de change Franc suisse / Euro favorable.

## Publication du rapport 2011 du Groupe Energie

Pour répondre aux exigences d'exemplarité dans les bâtiments publics, le Groupe Energie, conduit par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, a mis en place une stratégie intégrée sur le cycle de vie pour réduire les consommations d'énergies et favoriser l'approvisionnement par des énergies renouvelables.

Bilan des 5 premières années, le rapport 2011 du Groupe Energie confirme l'atteinte voire le dépassement des principaux objectifs fixés dans les Directives énergétiques validées par le Conseil d'Etat. Les résultats mesurés sur plus de 350 bâtiments montrent une réduction de l'indice de consommation du chauffage de 11% et du dégagement de CO<sub>2</sub> de 19% ainsi qu'une couverture de 17% des besoins énergétiques par des énergies renouvelables

Sur la base de ces résultats probants, un nouveau plan quinquennal a été adopté pour atteindre, à l'horizon 2050, les objectifs d'une Société à 2000 Watts. A cette fin, d'importants investissements sont planifiés pour permettre l'assainissement des bâtiments déficients et maintenir ainsi la valeur du patrimoine foncier de l'Etat.

Le rapport intégral et son annexe peuvent être téléchargés à l'adresse suivante:

<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dinf/immeubles-patrimoine-et-logistique/>

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
175	Transmission systématique aux Archives cantonales d'un exemplaire de tous les imprimés édités par la CADEV	Validée	Les transferts des documents archivés auront lieu trimestriellement en fonction des livraisons prévues vers les archives cantonales.
176	Centralisation de la gestion financière du Centre laboratoire d'Epalinges (CLE)	En validation CD Idée acceptée sous réserve	Sur le principe, le transfert à terme est accepté soit dès que les coûts de prestations fournies par le CHUV seront consolidés sur la base de deux exercices complets et que les budgets transférés au SIPAL par les services utilisateurs seront en adéquation.
177	Inscription systématique par la CADEV des références internes du dossier client	Validée	Les références mises par le client sur la commande shop et dans le champ Référence sont automatiquement reprises et reportées sur la facture client.



**Groupes de prestations**  
**66.0 Administration**

## 66.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## Groupes de prestations

### 66.1 Planification des transports publics et privés

## 66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

### Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

**Groupes de prestations**  
**66.2 Gestion des transports publics**

## 66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

### Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Programme d'investissements à long terme

Au cours de l'année 2011, le Service de la mobilité a établi à l'intention du Conseil d'Etat une planification des investissements et de l'évolution des charges financières à long terme pour les transports publics.

Dans le cadre de la réaffectation de l'excédent financier prévu pour la péréquation fédérale (RPT), le Conseil d'Etat a adopté un vaste programme d'investissements pour le développement des infrastructures et des agglomérations à hauteur de 325 millions de francs. Ce programme a été présenté publiquement le 11 janvier 2012.

Les mesures et objets retenus par le Gouvernement dans les deux domaines précités reposent sur des bases légales existantes, sont réalisables durant la prochaine législature, impliquent des financements complémentaires d'autres partenaires, et s'inscrivent dans un équilibre régional.

Le montant alloué aux infrastructures et aux agglomérations se répartit entre les transports publics et la mobilité douce (190 mios) et les routes (135 mios).

Ces investissements représentent un montant brut de 642 mios, financements de la Confédération et des communes compris. Le RER vaudois, les bus à haut niveau de service (BHNS) de l'agglomération Lausanne-Morges, les chemins de fer régionaux (Lausanne-Echallens-Bercher, Bière-Apples-Morges, Nyon-St-Cergue-Morez, Yverdon-Ste-Croix), les mobilités douces, les P+R, les requalifications routières figurent parmi les projets qui seront financés par ces 325 mios.

Le montant total des investissements en faveur de la mobilité planifiés par le canton pour les années 2012 à 2018 s'élève à 1.4 milliard de francs. Chaque région du canton en bénéficiera, le montant par habitant se situant au final vers 2000 francs (fourchette entre 1374 et 2457 francs).

### Développement de l'offre du RER Vaud

Entre Morges et Allaman, la mise en service de nouveaux trains FLIRT sur le RER Vaud, beaucoup plus rapides (accélération, freinage, larges portes permettant de réduire les durées d'arrêts en station) a permis, au dernier changement d'horaire du 11 décembre 2011, d'introduire une cadence à la demi-heure. Désormais, les haltes de Saint-Prex, d'Etoy et d'Allaman sont desservies à la demi-heure par le RER Vaud. En effet, le RER4 Morges – Palézieux, dont le parcours se limitait précédemment à Morges, pourra être prolongé jusqu'à Allaman grâce aux performances des rames FLIRT.

L'ensemble du parc des 19 rames FLIRT est livré à fin 2011. Ces rames peuvent rouler en double traction (2 rames accouplées formant un train de 150 mètres de longueur) aux heures de pointes sur les trains les plus chargés.





L'horaire 2012 prévoit l'arrêt de la plupart des trains RER à la nouvelle halte de Prilly-Malley à partir du samedi 30 juin 2012.

#### Offre RegioExpress RE Lausanne - Genève

Les études concernant l'introduction en décembre 2012 de la cadence à la demi-heure pour les trains RE (RegioExpress) se sont poursuivies avec les CFF, dans le cadre de la 1<sup>e</sup> étape de l'Horaires Romandie. Ces trains RE desservent Renens, Morges, Allaman, Rolle, Gland, Nyon et Coppet. L'un de ces trains RE sera prolongé à Palézieux et l'autre à Vevey. Un nouveau matériel roulant "Duplex Regio" à deux étages est acquis par les CFF. Il offre davantage de places, la climatisation, un accès facilité et des temps de parcours raccourcis grâce à de meilleures accélérations.



**Rame automotrice DOSTO à deux étages (à 4 voitures)  
pour les Chemins de fer fédéraux (CFF), Suisse**

## **2<sup>ème</sup> crédit-cadre cantonal pour le financement de l'infrastructure des chemins de fer privés**

Le Grand Conseil a adopté le 20 septembre 2011 le décret accordant un crédit-cadre de 39.3 millions de francs pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux chemins de fer privés vaudois concernant les contributions d'investissements destinées à l'infrastructure (2<sup>e</sup> crédit-cadre cantonal). Ce montant correspond à la part cantonale après déduction des fonds d'amortissements ainsi que des contributions de la Confédération et des cantons voisins.

Ce programme d'investissement d'un montant total de 122.4 millions de francs porte sur la période 2011-2012. Il permet de financer le renouvellement des équipements obsolètes ou ne garantissant pas le niveau de sécurité requis. Ce crédit-cadre cantonal pour les infrastructures des chemins de fer régionaux s'ajoute à celui de CHF 82.1 millions accordé en 2007 pour les années 2007-2010 (montant total: 219 millions de francs). Les investissements les plus importants concernant les chemins de fer privés Morges-Bière-Cossonay, Lausanne-Echallens-Bercher, Montreux Oberland bernois, Montreux-Vevey-Riviera et les Transports publics du Chablais.

### **Investissements pour les transports publics de l'agglomération lausannoise**

Le Grand Conseil a adopté le 20 septembre 2011 deux décrets concernant la ligne de métro m1 (Tramway du sud-ouest lausannois) et le réseau des Transports publics de la région lausannoise (tl).

Concernant le m1, sa capacité de transport est actuellement insuffisante aux heures de pointe. En 1991/1992, à sa mise en service, la ligne comptait 7.4 millions de voyageurs par an. Ce trafic a augmenté constamment pour atteindre 11.7 millions de voyageurs en 2010. Il est prévu d'acheter cinq automotrices supplémentaires et de procéder à des travaux de rénovation sur les dix-sept automotrices existantes. Le financement cantonal se fera par une garantie d'emprunt de 34.1 millions de francs.

Le deuxième décret en faveur des tl porte sur l'achat de 19 trolleybus articulés, l'acquisition de véhicules supplémentaires, l'extension de lignes aériennes pour les trolleybus et l'aménagement de nouveaux arrêts en vue du développement du réseau tl, notamment dans l'ouest et le nord lausannois, planifié pour l'horaire 2012. La garantie d'emprunt de l'Etat et des communes, accordée en mai 1991, a permis d'assurer le financement du renouvellement des véhicules et des installations des tl et de l'augmentation de l'offre au cours de ces vingt dernières années; elle doit être augmentée de 60.3 millions de francs. La limite maximale de la garantie est portée à 288 millions de francs.

### **Projets d'agglomération**

Les Chambres fédérales avaient adopté du 21 septembre 2010 l'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011.

La Confédération, qui les a évalués sur la base de la Loi sur le fonds des infrastructures, leur a attribué des taux de cofinancement parmi les plus élevés attribués à des agglomérations en Suisse: les mesures prioritaires (classées A) recevront ainsi 40% pour le PALM et le PAFVG, 35 % pour aggro Y.

Pour les mesures prioritaires (classées A) dont les travaux pourront débuter à partir de 2011, le cofinancement fédéral des infrastructures pour le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) se monte à 165 millions de francs, à 17 millions pour le projet de l'agglomération yverdonnoise (aggloY) et à 12,5 millions pour la partie vaudoise de projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG). Une fois que les Accords de prestations seront signés par la Confédération, des conventions de financement entre agglomérations et Confédération, élaborées pour chacune des mesures, donneront lieu aux versements fédéraux.

L'année 2011 a également été consacrée à l'élaboration des projets d'agglomération qui feront l'objet d'un financement dès 2015. Pour le PALM, le PAFVG et pour le projet d'agglo Y, il s'agit de projets de 2<sup>e</sup> génération avec la mise à jour du projet de base.

Les agglomérations de la Riviera du Chablais sont également en train d'établir leurs projets d'agglomération. Les projets définitifs seront remis à la Confédération au 30 juin 2012.

### **Observatoire de la mobilité : bilan de la mobilité 2010**

Le 11 avril 2011, le conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures, a présenté le bilan de la mobilité 2010 dans le canton de Vaud.

En 2010, l'évolution de la mobilité poursuit la tendance 2009: croissance de 2.1 % pour une population en augmentation de 1.5 %. Les transports publics continuent à croître plus fortement que les voitures individuelles: + 3.5% contre + 1.8%. La part des transports publics dans les déplacements des Vaudois tend donc toujours à augmenter, moins vite cependant qu'en 2007 et en 2008.

Cette croissance est due pour trois quarts à l'augmentation du nombre d'habitants du canton, et un quart au fait que chaque Vaudois se déplace plus souvent.

Les transports publics croissent deux fois plus vite que les transports individuels motorisés. Ces derniers voient donc leur part modale se réduire : elle serait aujourd'hui d'environ 72%, contre 75% en 2005. Basée comme chaque année sur l'observation des flux entre les principales localités, cette estimation ne tient pas compte de l'évolution du trafic à l'intérieur des agglomérations.

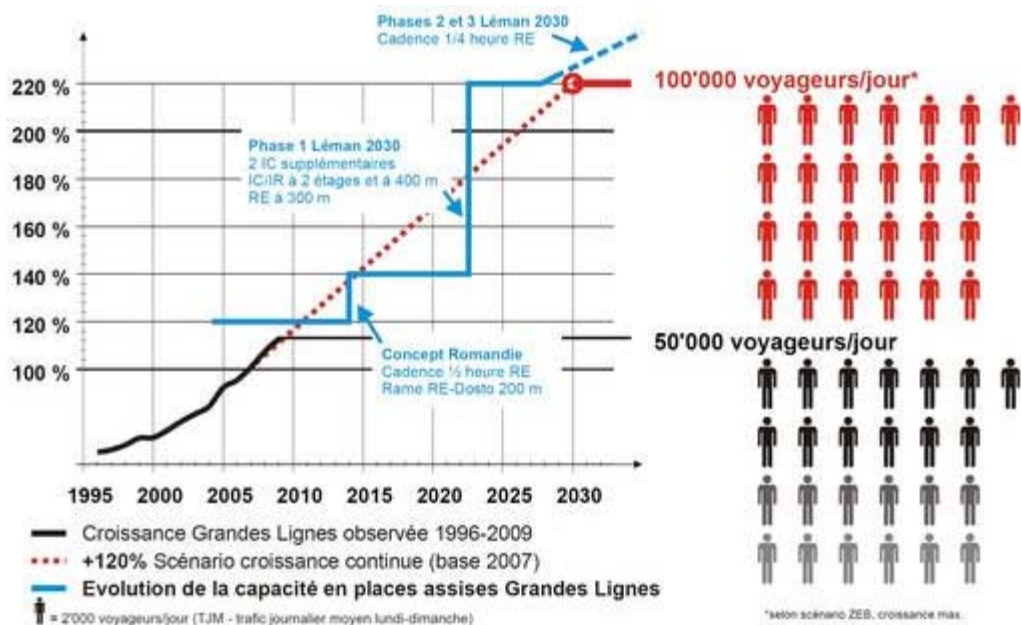
Le canton a connu une explosion de la mobilité durant ces dix dernières années (+ 33%), accélérée par une croissance de sa population de 15% durant cette période, bien supérieure aux prévisions les plus extrêmes.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### Léman 2030 / Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire

Le 21 décembre 2009, la Confédération par son Office fédéral des transports (OFT), les gouvernements des cantons de Vaud et de Genève ainsi que la Direction générale des Chemins de fer fédéraux (CFF) avaient signé une convention-cadre relative au développement de l'offre sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. Le projet est désigné sous le terme de Léman 2030.

Le programme Léman 2030 vise à doubler le nombre de places assises entre Lausanne et Genève à l'horizon 2030 :



Le 8 février 2011, le Grand Conseil a adopté les décrets nécessaires à la mise en oeuvre de cette convention :

- accordant un prêt sans intérêts de 158'500'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour le préfinancement de la 4<sup>e</sup> voie entre Lausanne et Renens ainsi que des points de croisement de Mies et de Chambésy.
- autorisant le Conseil d'Etat à procéder à des avances de fonds de 34'800'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour les études de développement de la ligne ferroviaire Lausanne – Genève, comprenant l'extension de la gare de Lausanne avec des quais de 400 m de longueur, la construction d'un saut-de-mouton de Malley, situé entre Malley et Renens, la construction d'une 3<sup>e</sup> voie entre Renens et Allaman et de tronçons de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> voies entre Rolle et Gland. La gare de Lausanne pourra être desservie les nouveaux trains InterCity des CFF d'une capacité de 1200 à 1300 places.
- accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de 1'100'000 francs pour la modernisation des accès aux trains en gare de Renens.

Le projet de point de croisement de Mies sera mis à l'enquête publique en 2012. Les études des projets liés au nœud de Lausanne ont été lancées au printemps 2011. L'objectif est de disposer de la 4<sup>e</sup> voie Lausanne-Renens et du saut-de-mouton de Malley à fin 2018.

Les objectifs de la convention-cadre relative au projet Léman 2030 sont intégrés programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES) dont le message aux Chambres fédérales a adopté par le Conseil fédéral le 18 janvier 2012. PRODES se substitue au concept Rail 2030. Le Conseil fédéral propose en effet désormais de décider de programmes de développement par étapes soumis au Parlement tous les quatre à huit ans. La première étape de réalisation durera jusqu'en 2025. Elle porte sur un montant d'investissement de 3.5 milliards de francs. Une étape suivante d'aménagement pour l'horizon 2030 serait soumise au Parlement en 2017. Le peuple suisse sera appelé à se prononcer en 2013 ou 2014 sur les modifications constitutionnelles envisagées, qui constituent un contre-projet à l'initiative populaire « pour les transports publics » déposée par l'Association transport et environnement (ATE).

L'étape d'aménagement 2025 prévoit les investissements suivants sur l'axe Lausanne – Genève :

- la transformation du nœud de Lausanne (prolongement des quais en vue des trains à deux étages longs de 400 m), l'aménagement de la 4<sup>e</sup> voie Renens – Lausanne et la construction d'un saut-de-mouton entre Malley et Renens. Ces investissements sont financés

à l'aide du crédit ZEB (LDIF; loi sur le développement de l'infrastructure ferroviaire) qui sera modifiée avec une réaffectation du crédit prévu pour le tunnel du Chestenberg (montant de 1050 millions de francs).

- des installations de dépassement du trafic marchandises entre Coppet et Nyon ainsi qu'à l'accès à la gare Lausanne-Triage financés dans la 1ère étape d'aménagement du programme PRODES (montant de 330 millions de francs)

En 2011, les études suivantes ont été conduites dans le cadre du programme Léman 2030 :

- études d'avant-projet des gares de Lausanne et de Renens et de la 4ème voie entre Lausanne et Malley ainsi que le saut-de-mouton;
- études d'avant-projet des voies de dépassement des trains marchandises (secteurs de Coppet – Founex et accès à Lausanne-Triage, à Denges);
- études préliminaires en collaboration avec les autorités communales pour définir les besoins de développement des gares de Coppet, de Nyon, de Gland, de Rolle et de Morges, en tenant compte de la vision à long terme du développement de la ligne Lausanne – Genève. Les buts poursuivis par ces études sont de mettre en évidence les projets connexes des partenaires, arrêter les besoins de chacun, trouver des solutions communes et définir les emprises ferroviaires maximales
- études préliminaires de tracé, par tronçons successifs, pour déterminer les emprises nécessaires à la réalisation de quatre voies sur la ligne.

Les CFF ont procédé à diverses acquisitions foncières dans le périmètre de gare de Lausanne.

### **Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) lausannois**

L'étude du projet «axes forts» de l'agglomération Lausanne-Morges s'est poursuivie en 2011.

Le réseau des axes forts de transports publics du projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM), désigné sous le nom de "réseau-t", a pour but de compléter l'offre en transports publics dans les secteurs les plus denses de l'agglomération. Il desservira les sites stratégiques de développement planifiés dans le cadre du PALM qui ne sont pas déjà pleinement desservis par le m1, le m2 ou le réseau ferroviaire. Il s'intégrera au réseau de lignes de bus et trolleybus urbaines, remplaçant celles d'entre elles qui sont aujourd'hui déjà les plus chargées et en limite de capacité.

Le Conseil fédéral a accordé le 16 septembre 2011 la concession pour la 1ère étape du projet de tramway entre Lausanne-Flon et Renens. La concession prend effet en 2012 et est valable durant 50 ans.

En octobre 2011, le site du garage-atelier du tramway a été choisi après une procédure d'évaluation approfondie à partir de 26 sites potentiels : le dépôt sera construit à Perrelet Ouest, sur la parcelle qui abrite actuellement un brasseur, en prolongement du bâtiment des tl. Le garage pourra abriter une flotte, dans une première phase, de 11 tramways d'environ 40 mètres de longueur, tout en assurant une capacité totale, à terme, de 24 tramways. Outre les locaux techniques nécessaires à une telle installation, le bâtiment abritera une station de lavage, plusieurs ponts roulants et un équipement de levage.

Les phases suivantes d'étude de la 1<sup>ère</sup> étape du projet de tramway permettront l'établissement des plans définitifs à soumettre à l'enquête publique en 2012. L'octroi des crédits de construction par les législatifs cantonal et communaux permettra un début des travaux en 2014. La mise en service du tramway entre le Flon et Renens est planifiée pour 2017.

La deuxième étape de développement du réseau-t (liste B, début de la réalisation entre 2015 et 2018) devrait concerner une extension de la ligne de tramway à l'Ouest de Renens, l'achèvement des aménagements des lignes de bus à haut niveau de service et la desserte du plateau de la Blécherette.

Il desservira les sites stratégiques de développement planifiés dans le cadre du PALM qui ne sont pas déjà pleinement desservis par le m1, le m2 ou le réseau ferroviaire. Il s'intégrera au réseau de lignes de bus et trolleybus urbaines, remplaçant celles d'entre elles qui sont aujourd'hui déjà les plus chargées et en limite de capacité.



### Extension de la communauté tarifaire vaudoise

Le 12 décembre 2010, la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) a étendu son périmètre en direction du Nord vaudois, de la Riviera et de la Côte. Les lignes de 11 entreprises sont désormais incluses dans la CTV. Le nouveau périmètre regroupe 157 lignes de trains, bus, métros et funiculaires, 1800 kilomètres de lignes ou réseau et plus de 2000 arrêts desservis, ainsi que toutes les prestations des entreprises participantes à l'horaire, sur demande (PubliCar, taxibus) ou nocturnes. 334 communes sont ainsi desservies par Mobilis soit 636'000 habitants ou 93% de la population résidente du canton.

Des accords passés avec les communautés tarifaires adjacentes (Onde Verte - Neuchâtel, Frimobil - Fribourg et Unireso - Genève) permettent également de franchir les frontières cantonales. De plus les offres des abonnements inter donnent la possibilité de combiner un trajet hors communautaire et la libre circulation dans les zones urbaines Mobilis. Une étude est en cours avec le canton du Valais pour l'offre dans le Chablais.

Selon les prévisions, le chiffre d'affaires annuel de la CTV va progresser de 92 MCHF (TTC) en 2010 à un montant de l'ordre de 160 MCHF (TTC) avec l'extension.

### Halte de Prilly-Malley

Les travaux de construction de la halte de Prilly-Malley se sont poursuivis activement en 2011. Les deux nouvelles voies avaient été posées à fin 2010, ainsi que les nouvelles caténaies et les structures des marquises. Ces deux voies ont été mises en service à la fin de février 2011. Cette étape a permis de poursuivre les travaux sur la partie nord par étapes successives dans l'emprise des voies existantes. Le passage sous-voies a été percé et le quai nord réalisé.

La halte sera mise en service le 29 juin 2012 conformément au calendrier des travaux.



### Stratégie cantonale de promotion du vélo

Le Conseil d'Etat avait adopté le 15 octobre 2010 les plans stratégiques des routes et des vélos à l'horizon 2020. Avec la stratégie de développement des transports publics adoptée en septembre 2006, ils constituent les outils de référence pour la mise en oeuvre de projets répondant aux besoins en mobilité en pleine croissance. Ces stratégies poursuivent l'objectif de réduire la part des transports individuels

motorisés dans le total des distances parcourues (de 75% en 2005 à 65% en 2020).

La stratégie de promotion du vélo vise à développer ou améliorer les infrastructures en faveur des cyclistes, mais aussi à sensibiliser et encourager l'utilisation du vélo, tant dans les agglomérations que dans les régions du canton. A cette fin, le Conseil d'Etat prévoit de soutenir les projets des communes à raison de 15 à 20% des coûts des aménagements retenus dans les projets d'agglomération; un montant de 13.5 millions de francs est prévu à cet effet pour les années 2011 à 2014.

La mise en œuvre de cette stratégie sur les deux roues nécessite la modification de la loi cantonale sur les transports publics du 11 décembre 1990 (LTPu) dont le champ d'application sera étendu aux mobilités douces. L'année 2011 a été consacrée à la préparation du projet de loi et de décret à soumettre au Grand Conseil en 2011.

### **Compagnie générale de navigation sur le Léman**

Le 5 avril 2011, le Grand Conseil a adopté le projet de décret accordant un crédit de 16'602'600 francs pour la participation de l'Etat à la rénovation du bateau Belle Epoque «Vevey», du «Ville de Genève» et à l'assainissement du chantier naval d'Ouchy. Budgétés à 24'772'600 francs, ces investissements seront pris en charge par les trois cantons riverains du Léman. Le Conseil d'Etat a sollicité également l'autorisation de participer à la nouvelle structure juridique de la CGN, de manière à assainir durablement sa situation financière.

Les mesures de réorganisation de la société et d'assainissement financier ont fait l'objet d'études approfondies en vue de leur mise en œuvre, en collaboration avec les cantons et la CGN. Des projets de statuts ont été établis pour la future CGN Holding et ses deux sociétés filles, CGN Exploitation et CGN Belle-Epoque qui détiendra la propriété des bateaux Belle-Epoque.







**Groupes de prestations**  
**63.0 Pilotage et soutien**

## 63.0 Pilotage et soutien

Piloter le service et assurer un soutien managerial, technique et administratif

### Descriptif

- Piloter le service
- Soutenir la gestion financière
- Soutenir la gestion des achats et des contrats
- Apporter un soutien administratif
- Soutenir la gestion des ressources humaines
  - Développement des compétences
- Assurer la sécurité des systèmes
  - Standards de sécurité
- Soutenir le pilotage et la rationalisation du SI Cantonal
  - Plan directeur cantonal des SI
- Soutenir le pilotage de la DSI
  - Système de management
  - Portefeuille projets
  - Processus projet
- Mettre en cohérence les standards techniques
- Apporter une expertise technologique

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

**Groupes de prestations**  
**63.1 Evolution des SI**

## 63.1 Evolution des SI

---

Mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers.

### Descriptif

---

- Piloter et rationaliser les SI métiers
  - Schémas directeurs sectoriels
  - Standards applicatifs
- Elaborer et maintenir les solutions métiers et transversales (socle du SI)
- Mettre en oeuvre la sécurité des solutions

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

**Groupes de prestations**

**63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs**

**63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs**

Assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration.

**Descriptif**

- Piloter et rationaliser les infrastructures techniques
  - Schéma directeur des infrastructures
  - Standards d'infrastructures
- Elaborer et maintenir les solutions d'infrastructures techniques
- Mettre à disposition (exploiter) les systèmes
- Gérer l'assistance utilisateur et résoudre les incidents
- Mettre en oeuvre la sécurité des infrastructures

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

## Événements marquants, évolutions significatives

Conformément au plan directeur cantonal des SI (socle) et aux schémas directeurs sectoriels métiers, la DSI a poursuivi en 2011 la réalisation d'un grand nombre de projets de rationalisation des processus informatiques et métiers, tout en assurant la continuité de service (maintenance des applications et infrastructures, exploitation des systèmes, support).

Une part importante de ces activités contribue directement ou indirectement à la mise en œuvre de la cyberadministration dont l'objectif est de faciliter l'accès des usagers (entreprises, partenaires, citoyens) aux prestations de l'Etat au moyen d'échanges électroniques d'information, de formulaires électroniques et de transactions en ligne.

Les principaux événements et évolutions concernant le système d'information (SI) à relever sont :

- Poursuite des travaux de modernisation et renouvellement des **infrastructures** informatiques (téléphonie, réseau, serveurs, stockage des données), optimisation des méthodes de travail associées et amélioration de la disponibilité. Dans ce cadre a eu lieu le déménagement des infrastructures vaudoises de Berne à Renens, allant de pair avec la mise en service réussie du nouveau *green Datacenter* vaudois.  
Les travaux liés à l'évolution des postes de travail ont bien avancé, en parallèle à l'élaboration du schéma directeur des infrastructures. L'essentiel de l'EMPD associé a été rédigé et devrait être soumis aux autorités (CE, GC) en 2012.
- Dans le domaine de la **sécurité informatique**, le CE a adopté en 2011 la Politique générale de sécurité des SI (PGSSI). Les travaux d'élaboration des directives et projets associés ont progressé, notamment l'EMPD dédié à la première étape de sécurisation progressive du SI qui sera soumis aussi aux autorités en 2012.
- Poursuite du développement du socle de la **cyberadministration**, pré-requis à l'ouverture en 2012 d'un Guichet électronique vaudois de prestations en ligne. Ainsi, plusieurs formulaires électroniques ont été mis en ligne, les composants techniques nécessaires ont été mis en œuvre (prototype de portail, charte graphique, plateforme SMS, processus d'authentification), de même qu'a été élaborée une proposition de cadre légal régissant le fonctionnement de ce guichet virtuel.  
Dans ce domaine, a été signée en 2011 une nouvelle convention – cadre réglant la collaboration entre les cantons (dont celui de Vaud) et la Confédération, pour la période 2012-2016. La DSI a été associée aux travaux d'élaboration de cette nouvelle convention, y compris les nouveaux instruments associés visant l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration.
- Poursuite des travaux de maintenance et d'évolution de nombreuses **applications métier sectorielles et transversales**, y compris l'élaboration préalable des schémas directeurs concernés (DGEO, CADEV-Centre d'édition, BIC, Justice, Ressources humaines, PCi, SELT).  
Les travaux ont été réalisés grâce aux ressources internes et aux moyens financés par les budgets de fonctionnement et d'investissement (environ 20 EMPD) : A noter en particulier :
  - La mise à disposition du registre **cantonal des personnes**, au bénéfice de différents services et départements de l'ACV, des Communes ainsi que de l'OFS dans le cadre de recensement fédéral
  - La montée en puissance du projet transversal **SI Finances** avec la formalisation des exigences, en vue du remplacement de PROCOFIEV et des applications périphériques basées sur l'outil Pro-Concept.
  - Le démarrage du projet transversal **RDU** – Revenu déterminant unifié et la réalisation d'une grande partie de la solution associée, intégrant le registre des personnes et des liens avec le système de taxation fiscale.
  - La poursuite des évolutions relatives au **SI Fiscal**, en particulier en direction de la cyberadministration, avec notamment les réalisations pour la **DI électronique** relative à la période fiscale 2011 et la gestion des demandes de pièces découlant de la suppression d'envoi systématique. A noter également la mise en œuvre d'échanges électroniques entre l'ACI et les OPF (Offices de poursuite dépendant de l'OJV), conformément aux normes E@LP, supprimant la ressaisie des réquisitions de poursuites et des opérations de suivi.
  - La poursuite de la stabilisation du SI Formation, avec le développement d'un registre des élèves (DGEP) et la mise en ligne des contrats d'apprentissage.
  - La contre-performance de l'application **Votelec** lors des élections 23.10.2011, dont le dysfonctionnement a pu être corrigé et qui fait l'objet de travaux de fiabilisation dans la perspective des prochains scrutins.
  - La préparation du projet de modernisation du **SI du SPOP** (EMPD adopté par le CE en 2011) ainsi que de celui lié à la **PAE** (protection de l'adulte et de l'enfance – Codex) qui verra un EMPD présenté début 2012 aux autorités.
  - La reprise par le Canton de Vaud du projet **SIGARE** (partie informatique), dans le cadre de la convention signée entre les **laboratoires cantonaux romands**, pour la mise en place d'un système d'information commun.
  - Le renouvellement de **plusieurs autres applications sectorielles**, comme la gestion de la Viticulture, gestion des indemnités aux entreprises de transports publics, pour le SSP, une interface entre l'application PROGRES et le registre fédéral des autorisations de détention de produits stupéfiants, la gestion des spécialités de comptoir de pharmacie, la mise en œuvre d'une GED (gestion électronique de documents) pour le SDE ainsi qu'une application de gestion pour le SEPS.

Concernant l'évolution de la DSI, les faits marquant à mentionner sont :

- La poursuite de la consolidation du **fonctionnement de la DSI** avec la montée en puissance d'outils centraux de gestion des activités et projet (PPMS – Project Portfolio Management System) et de gestion du centre de services (Gestion des demandes et incidents – solution EasyVista). Une application unique de gestion documentaire a été développée sur base du socle et sera déployée en 2012 au sein de toute la DSI.
- Le redéploiement de l'**organisation de la DSI** (réorganisation des entités, mise à jour des cahiers des charges et des postes) est ralenti en raison de difficultés de mise en œuvre.
- Conformément à l'objectif de **regroupement** des forces de la DSI afin d'en améliorer la cohésion et les synergies, la plupart des collaborateurs ont vu leur poste de travail transféré au site de Longemalle à **Renens**. Ce regroupement est partiel, en raison de l'insuffisance des surfaces à disposition ; à noter en particulier qu'une soixantaine de collaborateurs ont été provisoirement transférés à **Ecublens**, en raison des travaux entrepris sur le site de **Recordon** en 2012.  
Par ailleurs, la vie des collaborateurs sur le nouveau site à Renens a été marquée par des problèmes climatiques importants (problèmes de ventilation et de refroidissement des locaux); des solutions ont été définies et adoptées pour corriger ces problèmes durant l'année 2012.
- La DSI a poursuivi les travaux de mise en œuvre de son **système de management**, notamment la définition de **tableaux de bord** (indicateurs, solution technique), en partant d'une mise à jour de la stratégie d'évolution de la DSI (carte stratégique déclinant les objectifs stratégiques en objectifs opérationnels).

Enfin, la DSI a fait l'objet de 4 nouveaux audits en 2011, effectués par les différents organismes habilités à l'ACV (ASSIT, CCF), en plus du suivi des recommandations des audits précédents, ce qui a généré une charge de travail importante; la liste de ces audits est la suivante :

#### ASSIT

- RCPers – Registre civil des personnes: audit lancé en février avec finalisation et remise du rapport final avec recommandations le 10 novembre 2011.
- SIF – Système d'Information Finances : audit lancé en mars avec remise du premier rapport intermédiaire et premières recommandations le 18 novembre 2011.
- Sécurité de l'outil de travail collaboratif Lotus Notes: audit lancé en mai 2011 avec soumission du projet de rapport final avec recommandations le 22 décembre 2011.

#### CCF

- SIEF – SI des établissements de formation : audit en 2009, avec finalisation et remise du rapport début 2010 et suivi des recommandations en 2011.
- Progres – Application de gestion du domaine social : audit lancé en 2010 et repris en janvier 2011 pour suivi des réponses aux recommandations par la DSI.
- Proconcept – Progiciel comptable métier : audit effectué en 2010 complété par un rapport de suivi des recommandations émis en septembre 2011.
- Contrôle des comptes 2011: réponse de la DSI au suivi des recommandations contenues dans le document du 30 novembre 2011.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### **Activités d'exploitation et de support informatiques**

L'année 2011 a permis de continuer les travaux contribuant aux objectifs stratégiques de la DSI suivants :

- Renforcement de la qualité de service
- Maîtrise des coûts informatiques
- Optimisation des processus et contribution à la simplification administrative

Les projets d'amélioration et d'évolution portés par le CEI concernent les 3 macro processus suivants :

- Assister les utilisateurs
- Mettre à disposition les systèmes
- Piloter et rationaliser les systèmes

### **Assistance aux utilisateurs**

En 2010, un nouvel outil (EasyVista) de gestion des incidents et des problèmes a été mis en place, après redéfinition des processus et leur alignement vis-à-vis des standards et bonnes pratiques du domaine (référentiel ITIL). L'outil a été déployé en 2011 et près de 500 personnes (DSI et RBAs dans les services) y ont été formées.

Le nouvel outil permet actuellement de gérer près de 3'500 demandes d'assistance par mois ainsi que 2'000 demandes de services par mois, de manière standard (un point d'entrée unique pour les utilisateurs), quelles qu'aient été les pratiques antérieures des équipes impliquées (Bedag, ex-DSIT, CCT).

Un audit réalisé par une société externe a permis de valider le niveau de maturité souhaité pour ce processus.

### **Mise à disposition (Exploitation) des systèmes**

Pour ce 2<sup>ème</sup> macro processus, les axes principaux ont été la mise en œuvre des processus ITIL prioritaires définis et la continuation des actions lancées en 2010.

*La gestion des niveaux de service a connu la mise en place du catalogue des prestations sur l'ensemble de la prestation Telecom d'une part et sur la prestation Datacenter d'autre part, ce qui a permis de signer une convention de service avec la CHUV, ce dernier ayant choisi le Datacenter de l'ACV comme site de secours.*

*La gestion des configurations a été initiée en lien avec la mise en place de la CMDB, à savoir l'inventaire des matériels et logiciels ainsi que de leurs évolutions. Chaque jour, c'est près de 45'000 éléments de configuration ou CI (Configuration Item) qui sont mis à jour et contrôlés. Pour chaque changement réalisé, un CI est mis à jour dans près de 90% des cas. 2012 devra permettre de faire le lien entre la CMDB et le référentiel des applications (solution MEGA).*

*La gestion des changements est l'un des processus les plus importants dans un centre d'exploitation, puisqu'il doit autoriser une modification sur les environnements de production en évitant les éventuels conflits. Les actions définies permettent de mieux appréhender l'ensemble des changements, de mieux gérer les risques et de mieux informer les services. Chaque semaine, une liste des changements pour les 15 prochains jours est envoyée aux différents responsables qui peuvent se positionner le cas échéant.*

Dans le processus de gestion de la *disponibilité*, différents travaux ont été réalisés en 2011 sur une vingtaine d'applications considérées comme critiques et dont la disponibilité a dû être améliorée (infrastructures supportant la messagerie Lotus Notes ou la plate forme IAM – Identity & Access Management, industrialisation des procédures de déploiement applicatif, réalisée avec succès sur les applications fiscales, ...).

### **Pilotage et rationalisation des systèmes**

Ce dernier macro processus a mobilisé un grand nombre de collaborateurs du CEI. L'année 2010 ayant permis de renouveler le parc des **serveurs** vieillissant, l'axe a été porté en 2011 sur la virtualisation poursuivant 2 objectifs : le 1<sup>er</sup> vise à mieux gérer et à optimiser la charge des serveurs ; le second objectif vise à diminuer les coûts sur toute la chaîne (nombre de serveurs, place dans le DataCenter, ...). Concrètement, bien que le nombre d'environnements virtuels mis à disposition a augmenté de plus de 50%, le nombre de serveurs physiques a diminué de près de 25% !

En 2010, le nouveau **Datacenter VD** a été mis en place. Courant 2011, c'est l'ensemble des procédures de gestion et de sécurité qui ont du être élaborées pour garantir son fonctionnement optimal. Le déménagement physique a commencé, toutefois avec plusieurs mois de retard induit par les travaux des différentes sociétés chargées de la construction des autres infrastructures du bâtiment de Longemalle. Le projet prévu pour être terminé initialement fin 2011, sera effectivement clos courant avril 2012, la sécurité ayant été privilégiée par rapport aux délais.

Un audit réalisé en octobre 2011 a permis de valider la bonne mise en œuvre du **Datacenter** selon les objectifs identifiés dans l'EMPD qui a servi au financement. Toutefois, certaines améliorations pourront être apportées en 2012.

L'année 2011 a permis de définir les **évolutions du poste** de travail informatique pour les prochaines années, en particulier celles induites par les contraintes techniques (fins de support de l'operating system, de la suite bureautique, ...), dont la virtualisation des postes de travail (30% dans une 1<sup>ère</sup> phase, impliquant une sécurisation renforcée des données et une amélioration du support pour les utilisateurs concernés) et la virtualisation des applications sur le poste de travail (impliquant notamment la possibilité de faire cohabiter différentes versions sur un même poste de travail). Un EMPD est cours d'élaboration et sera finalisé durant le premier trimestre 2012.

Enfin, en ce qui concerne la partie **Telecom**, le projet de mise en œuvre du RCV4b (Backbone - épine dorsale) a continué son déploiement. La mise en place du RCV4a (téléphonie VoIP) a permis de finir le déploiement dans l'ensemble des petits sites et devra permettre de clôturer l'EMPD associé courant 2012 avec la fin du déploiement à la PCV (gérée en dernier du fait du changement imposé du centrale téléphonique et des appels d'offres devant être lancés).

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
162	Simplification du circuit de validation des factures fournisseurs (DSI/PTEP)	Terminé	Intégration dans l'outil PPMS de la DSI
163	Simplification du processus de demandes informatiques	En cours	Intégration partielle dans les outils PPMS (lot 1.3, janvier 2012) et EasyVista de gestion des demandes de services.
164	Dématérialisation du processus de validation des commandes et contrats fournisseurs	Terminé	1 <sup>ère</sup> intégration dans l'outil PPMS de la DSI (lot 1.3) ; améliorations en 2012
165	Mise à disposition des services d'une solution centralisée pour la gestion et la conservation de documents iconographiques	Prévue en 2012	
166	Clarification des règles sur l'usage de certains sites Internet et des réseaux sociaux dans le cadre du travail	En cours	Partiellement traitée dans le cadre du filtrage des sites Internet techniquement et légalement dangereux. Réflexions métiers en cours sur la problématique du réseautage social (utilisation – pilote par la Police)
167	Elargissement des solutions pour la synchronisation des agendas électroniques des collaborateurs	En cours	Solution déployée pour les équipements standard de l'ACV (smartphones). Est encore à l'étude la synchronisation des équipements non standard.
168	Mise à disposition de fonctionnalités (fax, scan) via les infrastructures informatiques existantes	En cours	Déploiement effectif des appareils multifonctions en remplacement des imprimantes chaque fois que possible, en coordination avec la CADEV qui gère le parc de multifonctions. Des travaux d'optimisation sont en cours dans le sens de l'indépendance du poste de travail par rapport au matériel d'impression, en plus de la sécurisation des impressions sur les multifonctions (via un code).
169	Amélioration du matériel informatique mis à disposition de l'ACV	En cours	L'année 2011 a permis d'optimiser la gestion et la disponibilité des <b>serveurs</b> (virtualisation des environnements Windows passée de 15% à 95%). Concernant les <b>postes de travail</b> , l'amélioration est prévue dans le cadre de la migration qui débutera en 2012 (mise à jour des environnements techniques et bureautiques, virtualisation de près de 30% des postes, ainsi que des applications métiers), les bénéficiaires
170	Développement d'un annuaire unique (SIRH, Lotus, ATEV,...) de l'ACV	En cours	Travaux en cours dans le cadre du projet GDIA, dont la synchronisation entre annuaires techniques (IAM, AD, LN) et métier (SIRH) et mise en œuvre de contrôles. Mise en place d'un annuaire de délégation à l'usage des services pour les demandes d'accès par les services. Déploiement prévu en 2012.

171	Optimisation des procédures d'attribution aux communes des accès aux applications métier cantonales	En cours	Prévue mi-2012 dans le cadre de l'ouverture du Guichet électronique unique (public-cible des communes), intégrant un processus informatisé de gestion des demandes, dont la validation par les personnes autorisées (communes ou préfectures).
172	Mise à disposition d'un accès wifi pour les collaborateurs de l'Etat	En cours	<i>Le déploiement du réseau sans fil Wifi se fait au fil de l'eau et en fonction des priorités définies avec les services. En 2011, plus de 130 nouveaux points d'accès ont été mis en place, ce qui contribue à l'amélioration de la mobilité</i>
173	Accélération du processus d'octroi des autorisations aux nouveaux collaborateurs	En cours	<i>La mise en place de l'outil EasyVista a permis de mettre en place un point unique d'entrée des demandes, remplaçant 9 circuits identifiés. Les travaux en cours concernent le recensement et l'intégration des autres processus encore en vigueur dans les services (identification des applications, des responsables de la validation des droits, optimisation des procédures).</i>
174	Mise à disposition d'un formulaire standard pour l'annonce des besoins des services au budget informatique	Terminée	Les demandes sont d'abord discutées et traitées entre le service et l'interlocuteur DSI (chargé d'affaires) ; ce dernier inscrit ensuite les demandes formalisées dans l'outil interne PPMS (fiches projet) et les soumet à la priorisation par le CSG élagi dans le cadre de l'élaboration du budget. La qualité des données (fiches projet) sera améliorée en 2012.



Rapport annuel de gestion 2011  
Département des Infrastructures (DINF)  
Direction des systèmes d'information (DSI)

**Sources d'informations complémentaires**



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011**

## **du Département des Finances et des Relations Extérieures**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Une année de vigilance et de réactivité pour le DFIRE, dans un environnement économique contrasté.

## **Finances et investissements**

Fin août 2011, l'agence Standard & Poor's confirmait non seulement la note « AA+ » du canton, mais relevait sa tendance, désormais considérée comme « positive » au lieu de « stable ». Pour S & P : « La gouvernance et la gestion financière du Canton ont un impact très positif sur la note » qui frôle désormais le « AAA » objet de tant de débats dans nombre de grands Etats.

C'est également à l'été que le canton de Vaud a été enfin fixé sur le montant de sa participation à la péréquation financière fédérale pour 2012. L'aplanissement de fortes divergences avec la Confédération a libéré un montant de 500 millions de francs. Celui-ci a été immédiatement réaffecté au préfinancement d'investissements importants dans les projets d'agglomération, les transports ferroviaires et routiers, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Dans un environnement économique international assombri, alors que le Franc suisse se renforçait jusqu'à arriver temporairement pratiquement à parité avec l'Euro (avant l'intervention de la Banque Nationale fixant un plancher de change à 1,20 franc), le Conseil d'Etat engageait ainsi une nécessaire action anticyclique.

Positif comme tous ceux de la législature 2007-2012, le projet de budget 2012 a vu le Conseil d'Etat utiliser sa marge de manœuvre pour proposer une réduction d'un point du coefficient cantonal d'impôt. Les entreprises vaudoises vont également bénéficier d'une nouvelle réduction de moitié de l'impôt sur le capital, qui passera de 0,6 à 0,3 pour mille. Aux charges, l'augmentation des dépenses de l'Etat est contenue à 2,9%. Elle atteint 4,7% avec la mise en œuvre de l'APG pour chômeurs, le nouveau financement hospitalier et la 4<sup>ème</sup> révision de la LACI. Avec des dépenses brutes d'investissement de 332 mios, des nouveaux prêts pour 62 mios et des garanties pour 306 mios, l'effort global d'investissement atteindra 700 mios en 2012.

## **Rayonnement cantonal**

En 2011, le Canton de Vaud a intensifié les démarches entreprises pour défendre ses intérêts et favoriser son rayonnement. Cela dans des domaines aussi variés que le développement des infrastructures ferroviaires et autoroutières, le programme de soutien à la recherche, les mesures d'économies de la Confédération, la réforme du financement et la surveillance des institutions de prévoyance, la loi sur les marques et indications de provenance, les réserves des assurances maladie ou encore la surveillance électronique des auteurs de violence domestique. Ces actions ont été menées avec l'écoute et le soutien de la députation vaudoise et souvent en étroite collaboration avec d'autres cantons.

L'année 2011 a vu se développer les collaborations bilatérales et multilatérales. De nombreux accords intercantonaux ont été ainsi conclus avec les cantons voisins et les collectivités frontalières. Parmi les événements marquants figure la signature de l'accord entre Vaud et Genève portant sur la création de la « Métropole lémanique ». Cet accord engage les deux cantons à conjuguer leurs forces pour défendre des projets à l'échelle métropolitaine et renforcer le poids de la région à l'échelle nationale. Conscients de partager une communauté de destin, les cantons de Vaud et de Genève ont développé de nombreuses collaborations ces dernières années.

Par ailleurs, le Canton de Vaud demeure fortement impliqué dans les instances intercantionales et transfrontalières, comme en témoignent plusieurs présidences de conférences, notamment de la Conférence des gouvernements cantonaux, de la Conférence des directrices et directeurs de la santé et de celle des transports publics.

## **Informatique financière**

Au sein de l'Administration cantonale, le remplacement planifié du logiciel de comptabilité Procofiév par le nouveau système d'information financier (SIF - SAP) a démarré en mars 2011. Cette vaste opération mobilise l'ensemble des acteurs de la fonction financière et comptable de l'Etat, soit quelque 800 personnes, sous la houlette du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et de la Direction des systèmes d'information (DSI). Les travaux de conception se sont déroulés jusqu'en décembre afin de transposer les processus financiers de l'administration dans la nouvelle plate-forme. L'année 2012 est consacrée aux tests menés dans les services ainsi qu'à la formation des futurs utilisateurs. La mise en production proprement dite devrait intervenir au début 2013.

L'Etat mène conjointement un autre projet d'envergure en matière informatique et financière : le système de contrôle interne (SCI), dont le déploiement l'an dernier au travers de cinq nouvelles entités pilotes porte progressivement ses fruits. Le Service du personnel (SPEV) de son côté, qui avait initié l'année précédente cette démarche d'optimisation et de sécurisation des activités financières, a obtenu en 2011 la certification de son dispositif, tout comme le Secrétariat général du DSE.

**Groupes de prestations**  
**702.1 Etat-major**

## 702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

### Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Lien départemental avec la Cour des comptes.
- Lien départemental avec l'Ordre Judiciaire Vaudois (organisation des séances entre le CDFIRE, le CDINT et le TC et tenue des procès-verbaux).
- Appui au Président du Conseil d'Etat dans son rôle de représentation.
- Analyses économiques.
- Analyses politiques.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département et de la Présidence.
- Appui en gestion RH et en matière de politique de personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses et rapports aux interventions parlementaires.
- Appui juridique.
- Suivi des rapports du CCF et de l'UCA.
- Lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- CPEV – suivi des activités et des séances du Conseil d'administration, reporting financier, coordination avec les représentants de l'Etat de Vaud au Conseil d'administration, avec la DG de Retraites Populaires.
- Saline de Bex (SdB) – lien avec les représentants de l'Etat au Conseil d'administration et avec les signataires de la convention d'actionnaires.
- Participation aux séances du COPIL Infisc (ACI).
- Participation au Copil SAP/SIF.
- Présidence du Copil Migration du RF (Capitastra).
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service.
- Support informatique, logistique et économat.
- Coordination avec le Registre Foncier et l'Office des affaires extérieures.
- Réponses à diverses consultations cantonales et fédérales.
- Application des lois subventions et participations.
- Membre de la Commission de péréquation entre le Canton et les communes.
- Secrétariat de l'Organe de prospective et gestion des séances.
- Appui général à la Conférence des directeurs des cantons.
- Rédactions diverses pour le Chef du Département.
- Suivi et appui au CDFIRE dans le cadre des débats parlementaires relatifs à la CdC.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DFIRE.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques (CdF, RP).

**Groupes de prestations**  
**702.2 Ressources humaines - URH DFIRE**

## 702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources humaines du département - fonction transversale.

### Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales, suivi administratif, recrutement, formation, mobilité, gestion du temps de travail et de l'absentéisme, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail et démarches de réorganisation.
- Gestion et suivi des effectifs du département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants RH.
- Appui RH aux magistrats et aux collaborateurs de la Cour des comptes.
- Fonction de responsable des apprenti(e)s du Département.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

1. Chef du département.
2. Chefs de service, cadres, collaborateurs, apprentis et stagiaires du DFIRE.
3. Candidats et partenaires externes.
4. CEP.

**Groupes de prestations**  
**702.3 Activités spécifiques**

## 702.3 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

### Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Gestion du droit à la pension des anciens CE et Juges cantonaux.
- Participations
  - Mise en oeuvre de la réglementation. Informations juridiques et conseils aux services de l'ACV concernés. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat. Traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
  - Présentation de la réglementation vaudoise dans le cadre du MPA de l'IDHEAP.
  - Suivi des participations financières et personnelles rattachées au DFIRE et contrôle du respect de la réglementation en la matière.
- Subventions
  - Mise en oeuvre de la réglementation. Appui juridique aux services de l'ACV concernés. Etablissement de l'inventaire annuel. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat.
  - Mise en oeuvre de recommandations générales et transversales du CCF.
  - Actualisation et stabilisation de l'inventaire annuel des subventions.
  - Traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
- Fondation des Mines de Sel de Bex (FMSB) - lien avec le Conseil d'administration de la Saline de Bex (SdB).
- Suivi du projet "Nouveau musée cantonal des Beaux-Arts - Pôle muséal et culturel".
- Représentation du CCF dans la Commission de construction "César-Roux 37".

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

## **Mutations dans le personnel**

---

Janvier : Arrivée de M. Yvan Viquerat, huissier du DFIRE

Février : Départ de Mme Sylvie Freymond, secrétaire à l'Office des affaires extérieures (OAE)

Mars : Arrivée de M. Dan Spahr, chargé de missions à l'OAE

Août : Mme Mariapia, apprentie employée de commerce, commence sa deuxième année d'apprentissage à l'OAE

Août : Mme Lucille Froideveaux rejoint le Secrétariat général comme apprentie employée de commerce de 1ère année.



## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
187	Mise à disposition d'un outil pour l'inventaire des subventions	Réalisé.	

Rapport annuel de gestion 2011  
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)  
Secrétariat général (SG-DFIRE)

## Sources d'informations complémentaires

### Sources d'information complémentaires

---

Sur le site Internet de l'Etat de Vaud : [www.vd.ch](http://www.vd.ch).

**Groupes de prestations**  
**302.7 Relations extérieures**

## 302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

### Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne.
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des organisations internationales (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Groupe de coordination des affaires intercantionales,
- Grand Conseil : Commission thématique en charge des affaires extérieures,
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales(Conférence des Affaires fédérales), membres d'autres Députations cantonales
- CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, réseau administratif des cantons de CH occidentale,
- Autorités et administrations des régions/départements français limitrophes, Conseil du Léman, Conférence TransJurassienne, CRFG, ARE,
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève.
- médias.





Rapport annuel de gestion 2011  
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)  
Office des affaires extérieures (OAE)  
**Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**301.1 Chancellerie**

---

**301.1 Chancellerie**

Etat-major gouvernemental.

---

**Descriptif**

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

---

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Membres du Conseil d'Etat et services.

**Groupes de prestations**  
**301.2 Information et communication**

---

## **301.2 Information et communication**

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

---

### **Descriptif**

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Productions régulières: site internet officiel de l'Etat, site intranet de l'Etat, publications imprimées officielles
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production ponctuels pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.



## Événements marquants, évolutions significatives

### Décès d'un membre du Conseil d'Etat

Le 6 septembre 2011, Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud est décédé des suites d'un problème cardiovasculaire. Face à cet événement grave et inhabituel la chancellerie d'Etat a mis en oeuvre un certain nombre de mesures d'organisation destinées à assurer le fonctionnement normal des autorités.

### Bilan du programme de législature 2007-2012

La chancellerie d'Etat a préparé le Bilan du Programme de législature 2007-2012, détaillant de manière complète le suivi des 28 mesures composant ce bilan. Celui-ci a fait l'objet d'une communication publique coordonnée avec la présentation des travaux de l'organe de prospective, dont le chancelier est membre

### Activités du Conseil d'Etat

En 2011, le Conseil d'Etat a tenu 40 séances et rendu 1429 décisions.

### Activités du Bureau d'information et de communication

Le BIC a diffusé 405 communiqués et organisé 94 conférences de presse. Depuis 2007 et jusqu'à fin 2011, 1941 communiqués ont été diffusés et 465 conférences de presse organisées.

### Fonction d'audit de la sécurité du système d'information et des télécommunications

Au premier semestre 2011, le Conseil d'Etat a décidé la reprise par le Contrôle cantonal des finances de la fonction d'audit de la sécurité informatique. La chancellerie d'Etat a mis en oeuvre cette décision conjointement avec le CCF de manière à ce qu'elle puisse déployer ses effets au 1er janvier 2012, après transfert des ressources jusque là à disposition de l'ex-ASSIT.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### Réalisation du bilan du programme de législature

Voir ci-dessus.

### Projet de schéma directeur du système d'information du BIC

Ce projet, terminé à l'interne, sera soumis au Conseil d'Etat au deuxième trimestre 2012.

### Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
178	Diffusion privilégiée de la Gazette par voie électronique	Décidé	Mise en oeuvre en 2012
179	Simplification des flux d'informations liés à la FAO	En examen	
180	Réduction du nombre d'impression des réponses du CE, des EMPD/EMPL	Décidé	Mise en oeuvre dès 2012
181	Simplification du contrôle formel des communiqués de presse	Décidé	Mise en oeuvre en 2012
182	Extension du périmètre de dispense d'une rédaction d'une PCE à l'ensemble des objets de portée mineure	Décidé	Mise en oeuvre pour les objets pouvant être dispensés. Pour le surplus, application d'une formule simplifiée pour les décisions dites des bordereaux départementaux
183	Harmonisation des lignes graphiques et rédactionnelles des publications de l'Etat	Décidé	Mise en oeuvre pour l'essentiel en 2011
184	Refonte du site internet de l'Etat pour faciliter l'accès à l'information, dans le cadre de la mise en oeuvre de la cyberadministration	En examen	En lien direct avec l'ouverture du guichet électronique (2012)
185	Amélioration de l'accès aux informations générales (bonnes pratiques, directives...) sur le site Intranet de l'Etat	En cours	
186	Mise à disposition des services d'une prestation de conseils dans les SG et à la chancellerie pour la présentation d'un projet de loi	En examen	

Rapport annuel de gestion 2011  
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)  
Chancellerie d'État (CHANC)

**Sources d'informations complémentaires**

**Site officiel du Canton de Vaud**

Programme de législature 2007-2012  
<http://www.vd.ch/index.php?id=17987>

**Groupes de prestations**  
**53.2 Harcèlement psychologique et sexuel**

---

## **53.2 Harcèlement psychologique et sexuel**

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

**Rapport annuel de gestion 2011**  
**Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)**  
**Groupe Impact**

**Événements marquants, évolutions significatives**

L'augmentation significative du nombre d'entretiens est due en grande partie à la comptabilisation des séances liées aux médiations ainsi qu'à leur préparation, que notre base de données n'enregistrait pas jusqu'alors, ce qui n'est apparu qu'en cours d'année.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre total entretiens	261	278	359	304	295	302	463	464	401	590
Nouveaux cas	54	80	81	83	92	93	107	128	117	129
Médiations	7	19	25	23	32	32	35	33	28	32
Investigations	6	8	3	9	7	9	8	9	7	7
Coachings	4	3	0	3						
Interventions d'équipe	13	13	10	8						
Mandats externes							5	7	5	4





**Groupes de prestations**  
**702.5 Office du registre foncier**

## 702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

### Descriptif

9 Offices décentralisés et un bureau détaché du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.
- Secrétariat de la Commission foncière section II (autorisation de vente d'immeubles à des étrangers)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).



**Événements marquants, évolutions significatives**

Les 9 offices décentralisés et le bureau détaché de Château d'Oex, dirigés par un conservateur, ont enregistré 55'141 réquisitions en 2011 (2007 : 51'500, 2008 : 49'761, 2009 : 50'611, 2010 : 53'436). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent des droits de timbre gradués (sur les titres hypothécaires, les timbres de dimension ont été supprimés le 1 janvier 2007), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières.

L'Inspectorat du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 266 dossiers. 199 concernaient des logements de vacances, 36 des résidences principales, 14 des établissements stables et 17 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 99 acquisitions ont pu être autorisées.

De plus, le Chef du département a statué sur 10 recours contre des décisions de conservateur. Il a également autorisé 43 expropriations dont 11 au Services des routes, 2 au Service des eaux, sols et assainissement, 30 aux communes; en 2010, il n'y a pas d'expropriation qui relève directement de l'autorité fédérale (Routes nationales ou CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées via Internet, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques)

[Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2011.](#)

L'année 2011 confirme le ralentissement des ventes de logements de vacances aux étrangers. Par contre l'activité générale du registre foncier a nettement augmenté, la "pierre" servant toujours de valeur refuge. De plus, l'immigration de personnes étrangères qualifiées joue un rôle certain sur l'arc lémanique.

## **Projets particuliers et réalisation des objectifs 11**

### **Organisation territoriale des registres fonciers**

Dans le cadre de l'application de la décision du 29 août 2007 du Conseil d'Etat et des réformes judiciaire et policière, le registre foncier d'Aigle a déménagé en mars 2011 à Vevey.

### **Avancement de la saisie informatique**

Les exercices de servitude, les plans de servitude ainsi que les plans de propriété par étage sont en cours de saisie dans l'ensemble des registres fonciers.

Grâce au personnel auxiliaire mis à disposition pour l'accélération de la saisie informatique, tous les immeubles sont entièrement saisis (tous les droits et charges les concernant).

Actuellement, toutes les réquisitions sont systématiquement saisies, ce qui permet la mise à disposition de plus de 50'000 inscriptions par année aux usagers du registre foncier. Enfin, le personnel supplémentaire continue la saisie des exercices, des servitudes et des PPE antérieures, afin de pouvoir disposer dans quelques années de la totalité des pièces justificatives.

## **Suivi des mesures SIMPA**

<b>No</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Statut</b>	<b>Commentaires</b>
199	Traitement des transferts immobiliers par réquisitions électroniques	en cours	
200	Simplification de la facturation des travaux des commissions d'estimation fiscale aux communes	en cours	
201	Simplification de la transmission des désignations des transferts immobiliers à l'ACI	réalisé	

**Sources d'informations complémentaires**

Site Internet du registre foncier ([www.rf.vd.ch](http://www.rf.vd.ch))

Site Internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier ( [www.registre-foncier.ch](http://www.registre-foncier.ch))

**Groupes de prestations**  
**703.0 Automatisation des processus de travail**

## 703.0 Automatisation des processus de travail

### Descriptif

- Assujettissement automatisé à partir des mutations transmises électroniquement par les communes.
- Saisie des déclarations d'impôt.
- Traitement des certificats de salaire des employeurs (conformément à l'article 179, alinéa 1, lettre d, LI - [voir directive](#))
- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques.
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source.
- Communications intercantionales ([CH-Meldewesen](#))
- Centre d'appels téléphoniques.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables (et leurs mandataires).
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- CAVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

**Groupes de prestations**  
**703.1 Tenue du Registre fiscal**

## 703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal (Base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

### Descriptif

- Gestion (tenue à jour et contrôle) automatique du registre fiscal (individus, personnes morales, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

Registre cantonal des personnes - RCPers

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LHR, ouverture réglementée du registre des individus aux autres services étatiques (RDCC).

- Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR)
- Loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes, du 2 février 2010 (LVLHR)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Administration cantonale vaudoise.
- Services paraétatiques.

**Groupes de prestations**

**703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques**

**703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques**

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

**Descriptif**

Régulation du versement de l'impôt, voire, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur. Actuellement, l'intégration facultative du paiement de l'impôt fédéral direct aux acomptes de l'impôt cantonal (et communal si la commune a confié cette perception à l'Etat) concerne environ 80'000 contribuables.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Employeurs.

## Groupes de prestations

### 703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

## 703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Création d'une déclaration d'impôt simplifiée destinée à ce type de contribuables (propriétaires d'immeubles privés seulement).

Rappel : En vertu de la loi du 15 décembre 2000 sur la coordination et la simplification des procédures de taxation des impôts directs dans les rapports intercantonaux, la compétence de procéder à la taxation de l'impôt fédéral direct et des impôts directs cantonaux de la même période fiscale doit en principe échoir à un seul canton. La déclaration d'impôt du canton du domicile est également valable pour les autres cantons; ceux-ci sont en droit d'en demander une copie au contribuable, qui la joint à la formule du canton concerné. Lorsqu'il ressort de la déclaration d'impôt d'un contribuable ayant son domicile dans le canton qu'il est aussi assujéti à l'impôt dans un autre canton, l'autorité de taxation porte le contenu de sa déclaration et sa taxation à la connaissance des autorités fiscales de l'autre canton.

[DI HC PP\\_2010](#)

## Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre Canton Suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud.

L'échange d'informations (répartitions intercantionales) se fait maintenant par transfert de fichiers électroniques (application [CH-Meldewesen](#), via Sedex)

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI VD et autres cantons.
- OID.
- Communes.
- Canton.

**Groupes de prestations**  
**703.4 Taxation des Personnes Morales**

## 703.4 Taxation des Personnes Morales

---

Taxation des Personnes Morales.

### Descriptif

---

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations y compris).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.



## Événements marquants, évolutions significatives

Rappelons tout d'abord quelle est la mission de l'ACI :

*Percevoir les impôts en taxant les contribuables dans le cadre de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine et de la politique dictée par le Conseil d'Etat, pour le compte du Canton, des communes et de la Confédération.*

L'activité du service en 2011 a été marquée par le lancement du nouveau plan quinquennal "HORIZON 2015", lequel fait suite à VISION 2010 et s'inscrit pleinement dans le cadre des mesures voulues par le Conseil d'Etat. Tous les collaborateurs du service ont été orientés sur les enjeux de cette vision stratégique à l'occasion d'un après-midi d'information qui a eu lieu à Savigny (le 14 février 2011).

Par ailleurs, il convient de relever que, s'agissant de la taxation ordinaire des personnes physiques, pour la troisième année consécutive, l'objectif de 75% de dossiers taxés au 31 décembre a été atteint (au 31.12.2011 : 78.6 % des contribuables figurant au rôle au 31 décembre 2010; au 31.12.2010 : 79.0% et au 31.12.2009 : 77.34%).

Quelques chiffres permettent d'illustrer l'activité de l'Administration cantonale des impôts en 2011 :

Domiciliés dans le canton (+ 1.4 %)	390'765
Domiciliés hors du canton (+ 10.0 %)	15'871
Domiciliés hors de Suisse (+ 4.3 %)	11'460
Soumis à l'impôt d'après la dépense (+ 2.3 %)	1'397
<b>Contribuables PP figurant au rôle (+ 1.8 %)</b>	<b>419'493</b>
Soumis à l'impôt à la source	117'728
Contribuables PM/APM au rôle (+ 3.8 %)	28'818
Réclamations traitées à l'Administration centrale	1'164
Décisions d'exonérations	246
Décisions d'exonérations temporaires (entreprises nouvelles)	14
Dossiers traités par l'inspection fiscale	350
Demandes satisfaites par le CAT	172'426
Demandes de modifications d'acomptes	35'908

- *Registre/assujettissement : environ 304'000 mutations reçues des contrôles des habitants*

- *Produits des impôts : voir les comptes de l'Etat*

## Informatique

Les applications informatiques à disposition du service ont connu plusieurs problèmes qui ont affecté la qualité des prestations dues aux contribuables (délais de paiement et de réclamation raccourcis du fait de retards dans les traitements d'édition et des prestations postales, temps de réponses longs, indisponibilités chroniques des applications).

Les développements de nouveautés voulues par "HORIZON 2015" s'articulent maintenant dans les objectifs de simplification des relations avec le contribuable. Ainsi, le futur VaudTax 2011, qui sera utilisé au tout début de l'année 2012 par les contribuables vaudois, leur permettra de déposer simplement leur déclaration d'impôt par Internet (connexion sécurisée); les autres logiciels agréés, utilisés essentiellement par les mandataires, répondront aux mêmes exigences. Cette mesure - qui s'inscrit également dans la démarche SimpA - constitue une première suisse dans le domaine de la fiscalité avec les modalités qui y sont associées. Cette nouveauté préfigure les futures fonctionnalités qui seront mises à la disposition du contribuable dans le cadre de la cyberadministration. (voir le [communiqué de presse](#) du 27 juin 2011 et le [dossier de présentation](#))

Afin de tirer le meilleur parti de la nouveauté ci-dessus, des outils de contrôles informatiques automatiques ont également été développés, notamment dans le but de maintenir les objectifs quantitatifs de production de taxation, avec une qualité assurée (contrôle automatique avec les certificats de salaire, contrôles de l'état civil, évolution de fortune, propriété immobilière).

## Rapprochement avec le contribuable

---

Si le groupe des 100 s'est réuni le 8 septembre 2011 à l'Ecole hôtelière (avec les interventions des invités : M. le Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann et M. Pierre-Luc Maillefer), le groupe des utilisateurs a également poursuivi ses travaux

Alors que toujours plus nombreux sont les utilisateurs du logiciel d'aide à l'établissement de la déclaration d'impôt VaudTax, le téléchargement de l'application est privilégié aux CD's remis gratuitement à quiconque le demande. En 2011, plus de 80% des déclarations d'impôt déposées par les personnes physiques l'ont été à partir d'un logiciel informatique agréé; la grande majorité utilisant l'application précitée mise à disposition par le canton. Afin de donner un coup de jeune au support de VaudTax, un concours de dessins a été ouvert aux jeunes de 8 à 14 ans domiciliés dans le canton (voir [flyer](#)).

Désireuse de marquer cette volonté d'ouverture au contribuable, un "Brunch aux impôts" a été organisé le samedi 20 août 2011. Axé sur les formations offertes par l'ACI, il a également été l'occasion de remettre les prix du concours de dessins ci-dessus (voir [communiqué de presse](#)).

Pour les mandataires, la solution simplifiée de demandes électroniques de prolongation de délais pour le dépôt des déclarations d'impôt des personnes physiques a été reconduite en 2011. En outre, une importante journée de formation commune, mise sur pied par les institutions faitières OVCF-OREF-FS, s'est déroulée le 24 novembre 2011 à Yverdon-les-Bains ([dossier](#)), animée par l'ACI.

## Relations avec les communes

---

Au début 2011, une dizaine de présentations ont été mises sur pied, dans les régions, à l'attention des collaborateurs des communes (boursiers) et des municipaux intéressés afin de les orienter sur les fonctionnalités qui leur sont offertes, les outils et moyens à utiliser, ainsi que sur les attentes de l'administration cantonale en ce qui concerne la fiscalité (vérification des rôles des contribuables).

La plate-forme de communications informatiques sécurisée a connu une évolution importante; les nouveaux formats de fichiers mis à la disposition des instances communales permettant maintenant d'exploiter aisément les informations communiquées hebdomadairement (voir [dossier](#)).

## Relations avec l'AFC (Confédération) et les administrations fiscales des autres cantons

---

Les résultats statistiques transmis chaque année à l'Administration fédérale des contributions servent notamment à la définition de la capacité économique du canton dans le cadre de la RPT. Ces données concernent :

- les revenus (IFD) des personnes physiques,
- les revenus des étrangers soumis à l'impôt à la source, ainsi que des frontaliers,
- les bénéficiaires (IFD, résultats bruts) des personnes morales,
- les fortunes imposables des personnes physiques, et,
- les répartitions intercantionales de l'impôt fédéral direct.

Le projet de la CSI "CH-Meldewesen" se poursuit et de nouvelles informations (messages) sont transmises par la voie électronique; ces données sont intégrées automatiquement aux dossiers électroniques des contribuables vaudois diminuant de la sorte de manière importante la manipulation des dossiers physiques.

## Relations avec les autres tiers

---

L'Administration cantonale des impôts collabore activement aux travaux concernant le "Revenu Déterminant Unifié" (Copil et groupes de travail). D'autre part, les développements informatiques nécessaires à l'automatisation des contrôles relevant de la propriété immobilière profiteront également au Registre Foncier (mise à jour régulière et automatique des adresses des propriétaires d'immeubles).

Le Registre cantonal des Personnes (RCPers), dont l'ACI est en charge, s'est ouvert aux services de l'ACV. A fin 2011, plus de 2'000 collaborateurs de l'Etat peuvent accéder à cette application; l'EERV, la FEDEC, le SSCM, l'ACI (UNIREG), le RDU et d'autres institutions déjà au bénéfice d'une autorisation ont interfacé leur application informatique - ou bénéficie de fonctionnalités spécifiques d'extractions - avec le RCPers.

## Organisation du service

---

L'année a été marquée par la poursuite de la réorganisation territoriale du service en fonction des nouveaux outils et méthodes de travail. Alors que l'office d'impôt de Moudon a été fermé le 30 septembre 2011, les communes étant affectées aux offices des districts du nouveau découpage territorial; les attributions de l'office d'impôt de Château d'Oex ont été revues (voir [communiqué de presse](#)).

Suite au départ à la retraite de M. Didier Lombardet, préposé aux impôts et directeur régional à Yverdon-les-Bains, Monsieur Aldo Paillard lui succède dès le 1er septembre 2011.

Enfin, la direction administrative du service a vu Monsieur Denis Augsburger, précédemment préposé aux impôts et directeur régional à Lausanne (lui succède M. Fabio De Furia), succéder à M. Eric Horsiberger, retraité depuis fin septembre 2011.

## Formation

---

Outre les formations CSI (45 participants, 37 lauréats), divers cours internes ont également dispensés en 2011 dans les domaines de la perception, du contentieux (20 lauréats sur 23), de la comptabilité (23 lauréats sur 28), de l'assujettissement et des généralités fiscales.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### LÉGISLATION

---

Outre les adaptations réglementaires annuelles, la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux a été modifiée le :

- 11 janvier 2011 (impôt sur les gains immobiliers : impenses);
- 11 octobre 2011 (taux de l'impôt sur le capital) et le
- 8 novembre 2011 (dépôt de la déclaration d'impôt et annexes; avec, en sus, un nouveau règlement y afférent).

La loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations a également été modifiée le 11 octobre 2011 (transferts immobiliers aux entreprises de transport et d'infrastructure).

La loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux a été modifiée le 11 janvier 2011 (introduction d'une taxe pour l'équipement communautaire).

### INFORMATIQUE

---

Un effort toujours très soutenu des collaborateurs du service dans ces projets a marqué l'année 2011.

Un chantier particulier a été conduit en raison des conséquences fiscales lourdes (assujettissement, taxation et perception - effets différés dans le temps) des fusions de communes enregistrées au 1er juillet 2011.

#### Assujettissement à l'impôt

UNIREG enregistre les évolutions nécessaires à la "déclaration d'impôt sans justificatifs joints spontanément" et à la déclaration d'impôt déposée par Internet, à la taxation sans papier et aux contrôles notamment liés à la propriété immobilière.

#### Harmonisation des registres

Les objectifs assignés pour les recensements trimestriels de l'année 2011 ont tous été atteints (sauf pour une commune au 30 juin 2011).

L'objectif final est presque atteint mais on doit veiller à compléter ce qui doit encore l'être (EGID - identificateur fédéral de bâtiment, EWID - identificateur fédéral de logement, type de ménage) et à maintenir la qualité des données relatives tant à la population, accessibles dans le Registre cantonal des personnes qui sert maintenant d'élément fondamental à la mise en place de la cyberadministration vaudoise, qu'aux immeubles et logements.

(voir "[Canton-Communes](#)", de décembre 2011)

#### Taxation

L'amélioration des processus de contrôles automatiques a permis de diligenter la taxation des personnes physiques, le nombre de dossiers traités automatiquement ou semi-automatiquement (cybertaxation) a franchi le cap des 123'000 décisions.

Les objectifs assignés à l'ACI ont été atteints pour la troisième année consécutive.

Aucun changement n'est à relever pour les personnes morales

#### Perception

Le déploiement des fonctionnalités de l'outil SIPF s'est poursuivi tout au long de l'année; il permet maintenant le transfert automatique des informations entre SIPF et l'application THEMIS des offices de poursuites.

#### Collaboration intercantonale

Dans le cadre de la Conférence suisse des impôts (CSI), l'ACI participe activement aux projets suivants :

- Certificat de salaire : [SWISSDEC](#),
- Informations inter-administrations : [ch-Meldewesen](#),
- Communication de l'estimation des titres ([WVK-CET](#)),
- Etat des titres uniformisé électronique,
- Gestion des offices de poursuites (Themis).

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
188	Dépôt de la déclaration d'impôt par Internet		<p>La mesure est mise en oeuvre pour la première fois avec la déclaration 2011 que les contribuables vaudois doivent remplir et déposer au début 2012</p> <p>(voir <a href="#">communiqué de presse du 27 juin 2011</a> et <a href="#">conférence de presse du 20 janvier 2012</a>)</p> <p><i>"Sa déclaration d'impôt en 1 clic d'œil"</i></p>

**Rapport annuel de gestion 2011**  
**Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)**  
**Administration cantonale des impôts (ACI)**  
**Sources d'informations complémentaires**

Site Internet du service : [www.vd.ch/impots](http://www.vd.ch/impots)

Dépliant annuel

Supplément au quotidien 24Heures

**Groupes de prestations**  
**704.0 Administration**

---

## 704.0 Administration

Gestion et administration du service.

---

### Descriptif

- Direction du service
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du budget
- Support logistique
- Support informatique

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Départements et services
- Services transversaux
- Commission des finances (COFIN)

## Groupes de prestations

### 704.1 Planification et solutions financières

#### 704.1 Planification et solutions financières

- Planification financière
- Programme de législature
- Rating
- Finances publiques
- Etudes et analyses
- Commissions intercantionales

#### Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législature.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard & Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton.
- Suivre les dossiers fédéraux (RPT, BNS, Allègement des tâches, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans la cellule RPT.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF).
- Proposer des solutions pour des dossiers à forts enjeux financiers
- Conduire le projet "Système de contrôle interne - SCI"

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les divisions du SAGEFI
- Les départements
- Les bailleurs de fonds
- Le public



**Groupes de prestations**

**704.2 Gestion financière opérationnelle**

**704.2 Gestion financière opérationnelle**

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

**Descriptif**

- Elaborer les directives budgétaires.
- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaborer des propositions à l'attention du chef du Département des finances et des relations extérieures lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances et des relations extérieures (crédits supplémentaires, reports de crédit,...).
- Analyser les projets de lois (EMPL), les projets de décrets (EMPD) ainsi que les projet fédéraux (lois, ordonnances, conventions-programmes) du point de vue financier et technique.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les départements
- Le public

## Groupes de prestations

### 704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

#### 704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiev) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

#### Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat
- Elaboration de directives financières
- Gestion du plan comptable
- Maintien et développement de la plateforme financière de l'Etat de Vaud (Procofiev)
- Administration financière des fonds d'utilité publique
- Administration de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures (tâche du responsable financier départemental)
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services
- Gestion de la dette
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances
- Emprunts & placements à court terme en fonction des besoins journaliers
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing et garantie de déficit
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud
- Conduite du projet "Système d'information financier - SIF"

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Les départements
- Le public
- Les banques
- Les institutions financières

## **Evénements marquants, évolutions significatives**

Le SAGEFI a œuvré, en collaboration avec les services concernés, à quelques dossiers dont les enjeux financiers et / ou la complexité sont importants, il s'agit de:

- L'élaboration et la mise en œuvre pour la période 2011-2016 pour les institutions qui dépendent du SESAF, du SPJ et du SPAS, à l'instar de ce qui est déjà pratiqué pour les EMS avec le SSP, d'un contrat cadre pour les financements octroyés par la BCV aux dites institutions ;
- Représentation du DFIRE au sein de la Task Force CGN (restructuration organisationnelle et financière de la CGN) ;
- Réception d'une délégation de l'Inspection des finances du Grand-Duché de Luxembourg et échanges d'expériences sur les procédures budgétaires respectives ;
- Introduction dans le cadre de l'élaboration du projet de budget et plan 2012-2015 de fiches d'analyse des projets d'investissements : effets attendus sur le compte de fonctionnement (charges de personnel y c. ETP, bien, services et marchandises, intérêts, amortissements, subventions, recettes) ;
- Analyse des effets RPT depuis le budget 2008 dans le cadre de la motion N. Goritte et L. Wehrli « pour une répartition plus équitable des moyens entre la Confédération, les cantons et les communes » ;
- Représentation du DFIRE au sein des groupes de travail relatifs à la sélection de projets d'investissements en lien avec le programme de préfinancements décidés par le Conseil d'Etat en août 2011 (infrastructures et agglomérations, énergies renouvelables et soutien à l'industrie et à l'innovation).

De plus, différents travaux ont été menés dans le cadre de la résolution des divergences entre l'Etat de Vaud et la Confédération relatives à la détermination du bénéfice des sociétés à statut fiscal spécial dans le potentiel de ressources 2011 du Canton de Vaud. Le bien-fondé de l'interprétation vaudoise a été reconnu par la Confédération ; il en a résulté une correction des données vaudoises servant au calcul de la contribution à la péréquation des ressources de l'année 2012.

Durant l'année 2011, le SAGEFI, avec la participation du SJL, a poursuivi l'organisation de séminaires de formation au CEP consacrés au budget de fonctionnement et au budget d'investissements. Cette année, 30 personnes ont suivi ces séminaires. En trois ans, 190 personnes ont ainsi été formées et sensibilisées sur les points importants qu'il convient de respecter afin de renseigner de manière valable les documents soumis au DFIRE pour visa et, dans une seconde étape, au Conseil d'Etat.

Le nombre de déterminations réalisées par la division GFO se monte à 650 en 2011, contre 749 en 2010. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des pré-déterminations soumises au SAGEFI, qui ne représentent plus qu'une part de 11% des travaux exécutés, contre 16% en 2010 et 21% en 2009. Cela prouve que les formations délivrées portent leurs fruits et que les services utilisent davantage les outils à disposition (grilles de critères, directives, modèles divers) lors de la rédaction de leurs documents.

### **MCH2**

Les travaux initiés en 2010 sur le nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) se sont poursuivis tout au long de l'année 2011. Un manuel « comptes harmonisés MCH2 » Vaud a été rédigé. Il présente les différentes nouveautés et leurs impacts obligatoires ou non sur la gestion financière de l'Etat. Ce rapport a été soumis au CCF dont les remarques ont été prises en considération. Enfin des modifications de la LFin seront nécessaires. Elles feront l'objet d'un projet distinct que le CE devrait adopter avant le printemps 2012, et le GC avant la fin de la législature.

D'une manière générale, la solution SAP a été élaborée sur le nouveau référentiel MCH2 notamment avec un nouveau plan comptable. Les nouvelles rubriques du compte de résultat, du bilan et des investissements devront être assimilées en 2012 par les services de l'ACV.

### **Fonds hors bilan**

S'appuyant sur une définition précise du MCH2, le SAGEFI a procédé à une analyse de l'ensemble des fonds hors bilan et au bilan et il est apparu nécessaire de reclasser certains fonds jusqu'ici hors bilan dans le bilan de l'Etat de Vaud. Au total ce sont 26 fonds qui ont été reclassés au 1<sup>er</sup> janvier 2012 afin d'anticiper les nouvelles dispositions prévues par le plan de comptes MCH2.

## **Projets particuliers et réalisation des objectifs 11**

### **Projet « Nouveau système d'information financier (SIF – SAP) »**

Les ressources internes du SAGEFI en 2011 ont été essentiellement orientées sur les besoins du projet de « nouveau système d'information financier SIF-SAP ».

La période d'hiver 2011 a été consacrée à la phase préparatoire du projet : mise en place du COPIL, de la Direction de projet, identification des participants aux équipes fonctionnelles au sein du SAGEFI et des services de l'ACV et mise en place des équipes techniques. Le lancement officiel du projet a eu lieu en mars 2011. La phase conceptuelle du projet s'est déroulée d'avril à décembre au sein d'ateliers de travail spécifiques et a abouti à la rédaction d'une soixantaine de documents dits de « Business Blueprint BBP ». Ces documents et leurs différents impacts ont été présentés et discutés avec les responsables financiers départementaux et différentes personnes des métiers de la finance de l'ACV qui font partie du groupe de gestion du changement. La Direction de projet a validé ces documents.

Les ressources internes de l'ACV nécessaires en 2012, facteur clé de succès du projet, ont été discutées avec le CSG et les différents secrétariats généraux. Dès lors, la phase de réalisation de la solution SAP (paramétrage), ainsi que les étapes de tests, de formation, d'écriture des interfaces, de concept de reprise de données et de développements ad hoc peut commencer en 2012. L'objectif est la mise en service de SAP au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **Projet « Système de contrôle interne (SCI) »**

En 2011, sur la base d'une consultation effectuée en janvier auprès des chefs de service de l'ACV, des secrétaires généraux du Grand Conseil et de l'OJV, ainsi que du Procureur général du Ministère public, 5 services ont décidé d'introduire le SCI au sein de leur organisation ; il s'agit du SG-DSE, du SFFN, de l'OTG, du SG-DINF et de l'ACI. D'autres services sont pressentis pour 2012.

De son côté, le SPEV qui avait initié la démarche en 2010 a obtenu la certification de son SCI en automne 2011. A cette occasion, un article intitulé « Les progrès du contrôle interne » a été publié dans la Gazette du mois d'octobre 2011 ; il présente les objectifs du SCI au sens de la LFin et de la directive d'exécution N° 22 et met en évidence les services ayant introduit le SCI, ou qui sont en phase d'introduction depuis 2009.

A la fin de cette législature, une quinzaine de services se seront conformés à la directive susmentionnée, les autres devront le faire dans les quatre années à venir. Le SAGEFI, en collaboration avec les départements et services suivra cette évolution et continuera à apporter un soutien méthodologique à leurs démarches respectives.

**Rapport annuel de gestion 2011**  
**Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)**  
**Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)**  
**Sources d'informations complémentaires**

**Intranet :**

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/finances/>

**Site officiel du Canton de Vaud**

**Groupes de prestations**  
**706.0 Conduite stratégique et opérationnelle**

## **706.0 Conduite stratégique et opérationnelle**

Ce domaine, placé directement sous la responsabilité du Chef de service, contient une approche stratégique, tout en s'assurant d'une organisation du service efficiente et des moyens suffisants pour y parvenir.

### **Descriptif**

#### **Conduite stratégique et opérationnelle**

**Fournir une vision stratégique dans le domaine RH et disposer en tout temps des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et réaliser les tâches attribuées**

- Soutenir l'employeur dans la définition de la vision RH
- Développer la communication et l'information vis-à-vis de l'interne de l'Administration cantonale vaudoise
- Assumer la gestion des fonctions dirigeantes
- Assurer le support juridique adéquat
- Assurer le contrôle des prestations délivrées dans le domaine des ressources humaines
- Gérer la structure du service, les finances et les moyens humains
- Assurer le support administratif

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

A l'interne, le Conseil d'Etat, le Chef de département, le Chef de service et les collaborateurs. A l'externe, le CEP, l'IDHEAP, la Caisse de pensions, les différents assureurs, les syndicats, les responsables des directions de ressources humaines des autres cantons suisses.

## Groupes de prestations

### 706.1 Administration des ressources humaines

#### 706.1 Administration des ressources humaines

Ce domaine connaît pour mission principale le traitement de la paie. Il s'agit là de délivrer une prestation tous les mois sous la forme non seulement du paiement des salaires mais également du paiement des différentes indemnités dues. La précision des données est un préalable pour le versement des salaires justes.

#### Descriptif

**Verser aux collaborateur-trice-s, dans les délais, leur rémunération due au moyen d'un applicatif salaire adapté et performant, en s'appuyant sur des délégations de compétences maîtrisées et contrôlées afin de concentrer l'activité sur les tâches spécialisées et à valeur ajoutée**

- Assurer le paiement des salaires et la gestion administrative en relation avec la rémunération pour l'ensemble de l'ACV
- Suivre l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux
- Assurer la gestion et le suivi des assurances sociales (AVS-AC, LAA, AF, CPEV) en collaboration avec les services
- Assurer la maintenance, les évolutions légales et correctives, ainsi que les développements des applications salaire en collaboration avec la DSI
- Maintenir à jour les référentiels et tables de données en relation avec les applications salaire

**Assurer la coordination des activités des secteurs du domaine, ainsi que la cohérence des pratiques en matière de procédures administratives et de rémunération entre les différents offices payeurs (SPEV, CHUV, UNIL, OPES). Coordonner et dispenser la formation et l'information du réseau des CoRH des services**

- Fixer les objectifs des secteurs, coordonner leur activité et en contrôler la bonne exécution. Leur apporter aide et appui
- Anticiper les évolutions légales ou organisationnelles en relation avec l'activité du domaine
- Coordonner l'application cohérente des pratiques des offices payeurs (CoOP)
- Assurer l'information et la formation pour le réseau des CoRH

**Assurer la coordination de la Commission cantonale des apprenti-e-s (CCA), ainsi que le recrutement centralisé des apprenti-e-s de commerce pour l'ensemble des services de l'Etat**

- Assurer la coordination et le suivi des séances de la CCA
- Organiser et assurer la campagne de recrutement centralisée des apprenti-e-s de commerce et organiser les journées de tests
- Suivre l'évolution des places d'apprentissage au sein de l'ACV
- Assurer le rôle de maître d'apprentissage pour le SPEV

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs, Caisse AVS, SUVA, OAI, Offices payeurs, Réseau RH, Services, CCA.

**Groupes de prestations**  
**706.2 Prestations RH**

## 706.2 Prestations RH

Ce domaine comprend 3 volets essentiels. Il s'agit du recrutement des cadres dirigeants et de la gestion du programme développement des compétences des cadres, de la gestion des absences de longue durée et de la fixation du salaire initial.

### Descriptif

#### **Œuvrer à la mise en application et à la coordination de la politique RH de l'Etat en offrant aux services des prestations RH de qualité et des outils spécifiques d'appréciation et de développement professionnel**

- Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV
- Définir, appliquer et développer une politique du « case management » au sein de l'ACV
- Assurer une coordination des responsables RH rattachés au SPEV afin d'assurer des prestations uniformes en lien avec le cycle de vie des collaborateur-trice-s

#### **Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV**

- Offrir aux services une plate-forme de conseil et d'accompagnement dans les domaines du recrutement et de développement des compétences
- Conduire la procédure d'engagement des candidat-e-s aux fonctions de cadres dirigeant-e-s et d'expert-e-s afin que l'Etat bénéficie d'un management performant
- Apporter un appui dans la procédure d'engagement des fonctions de cadre intermédiaire afin que l'Etat bénéficie du personnel compétent et motivé
- Conduire les démarches de développement des cadres et s'assurer de son impact au regard de la politique RH
- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser le développement et la mobilité professionnels

#### **Définir, appliquer et développer une politique du « case management » au sein de l'ACV**

- Développer et mettre en œuvre un « case management » pour assurer un suivi des absences et favoriser la réinsertion professionnelle
- Formaliser les règles et procédures de gestion en matière de suivi des absences de longue durée et de réinsertion professionnelle
- Coordonner et développer le réseau de partenariat avec les intervenants internes et externes
- Développer et organiser des prestations spécifiques en matière de diagnostic et d'accompagnement
- Mettre à disposition des services un outil de gestion des absences

#### **Fixer le salaire initial et l'augmentation du salaire en cas de promotion**

- Appliquer le dispositif normatif décidé par le Conseil d'Etat
- Veiller à assurer l'égalité de traitement
- Fournir un cadre de régulation en matière de reconnaissance de la qualité de la prestation délivrée

#### **Assurer une coordination des responsables RH rattachés au SPEV afin d'assurer des prestations harmonisées en lien avec le cycle de vie des collaborateur-trice-s**

- Recueillir les besoins résultant des règles d'application de la ligne et proposer les mesures de correction adéquates
- Offrir un lieu d'échanges et de réflexion
- Garantir une harmonisation des pratiques



## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Conseil d'Etat, Chefs de service, Réseau RH, Médecin cantonal adjoint, OAI, CPEV, Assureurs LAA, collaborateurs ACV et candidats.

**Groupes de prestations**  
**706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines**

## **706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines**

Ce domaine traite de l'organisation en particulier sous la forme de la détermination du niveau des postes. Il gère également la maîtrise de la masse salariale de l'Etat par le truchement de l'examen des demandes de postes nouveaux. Enfin, ce domaine est également responsable du développement informatique en étroite collaboration avec la DSI.

### **Descriptif**

#### **Assurer l'expertise, la vision stratégique et le pilotage du domaine en cohérence avec la politique RH de l'Etat**

- Permettre à l'ACV de bénéficier d'une organisation de ses prestations cohérente et efficace par une gestion optimale de ses effectifs et de sa masse salariale
- Soutenir la mise en œuvre de la politique RH par la réalisation de systèmes de management et d'information pertinents, efficaces et efficaces

#### **Tendre à la cohérence organisationnelle, à l'optimisation de l'allocation des effectifs et de la masse salariale de l'ACV**

- Réaliser l'analyse technique des organisations en regard de leurs missions, prestations et processus et déterminer le niveau des postes pour atteindre la cohérence organisationnelle
- Etablir une vision globale en matière d'effectifs et de gestion de la masse salariale par la consolidation des indicateurs et tableaux de bord transmis aux autorités compétentes

#### **Assurer une gestion des processus RH en vue de les automatiser et être dans une logique d'amélioration continue pour atteindre l'efficacité et l'efficience**

- Apporter une expertise pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du référentiel stratégique RH (système de management)
- Etablir le schéma directeur informatique des processus RH et assurer la réalisation de son plan d'action
- Disposer des processus RH formalisés et documentés afin d'améliorer la pratique et le partage de connaissances avec les partenaires du service du personnel
- Accompagner les responsables des processus en vue d'assurer l'automatisation et l'amélioration continue de leurs pratiques
- En collaboration avec la DSI et en s'appuyant sur l'organisation interne du service pour l'informatique, assurer la gestion transversale du système d'information RH

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Collaborateurs, Services, Conseil d'Etat, Chefs de service.

**Groupes de prestations**  
**706.4 Politique RH**

## 706.4 Politique RH

Ce domaine a repris une partie des activités effectuées dans le cadre de l'ancien projet DECFO-SYSREM. Il s'agit désormais de rendre opérationnelle la gestion des emplois, des fonctions ainsi que des autres outils dans le domaine des ressources humaines (cahier des charges, entretien d'appréciation, référentiel des compétences, etc.). Ce domaine est également responsable de la définition des besoins en matière de formation et de sa concrétisation au travers des cours dispensés notamment par le CEP.

### Descriptif

#### **Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'Etat et en faire un élément majeur de sa stratégie**

- Développer un pilotage de la fonction RH
- Construire des outils statistiques RH
- Assurer une veille des métiers
- Définir une politique de formation
- Adapter et développer les outils et référentiels RH

#### **Mettre la politique RH au service de la stratégie**

- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir
- Construire un pilotage stratégique de la fonction RH (gestion intégrée des RH)
- Assurer le lien avec le Conseil d'Etat sur les questions RH (PCE, notes, rapports, études, réponses au GC, négociations...)
- Mener des projets de développement RH
- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir

#### **Mettre en place un système de mesure à valeur ajoutée pour la politique RH**

Bâtir un système de pilotage basé sur

##### ***L'analyse rétrospective***

- Bilan social, comme outil d'information et d'évaluation

##### ***Le constat et l'action***

- Tableaux de bord comme outils de pilotage et d'aide à la décision

##### ***L'anticipation***

- Modélisation comme outil de projection
  - Réaliser des études statistiques
  - Produire des rapports « indicateurs RH »
  - Mener des enquêtes de satisfaction
  - Participer/Procéder à des études de « benchmark »

#### **Contribuer au développement d'une gestion prévisionnelle et prospective des emplois**

- Mettre en place un dispositif de veille des métiers de l'ACV
- Faciliter la connaissance des besoins en recrutement et des profils recherchés au sein de l'ACV
- Concevoir une politique de mobilité professionnelle au sein de l'ACV
- Anticiper le développement et l'actualisation constante des compétences nécessaires à l'évolution des missions des services

### **Définir une politique de formation continue intégrée à la stratégie de l'Etat**

- Favoriser la synergie entre le projet économique et le projet humain de l'Etat
- Analyser les besoins en formation de l'ACV au regard de ses orientations et de ses objectifs
- Elaborer un plan et un programme d'actions de formation, définir un budget et évaluer les moyens pédagogiques
- Construire un dispositif de formation permettant de valoriser les potentiels, de développer l'adaptabilité par rapport aux métiers et à leurs évolutions
- Gérer de manière optimale le budget formation (compte 3091)

### **Adapter et développer les outils et référentiels RH**

- Développer un dispositif d'utilisation et de veille des fonctions
- Assurer un appui technique à la commission d'évaluation des fonctions
- Proposer des outils RH adaptés les uns aux autres et en synergie avec la politique salariale
- Construire un référentiel de compétences

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Conseil d'Etat, Services, Collaborateurs, CEP, IDHEAP, Partenaires externes (Cantons, Confédération, etc.).

## **Événements marquants, évolutions significatives**

### **Système de contrôle interne**

Le service a obtenu la certification de son système de contrôle interne (SCI). Ce travail a permis de valider et d'améliorer les processus RH. Il a également nécessité de travailler sur deux volets : l'activité transversale du SPEV, autrement dit celle tournée vers l'Administration et l'activité interne, autrement dit celle propre au Service du personnel en sa qualité de service.

La certification ouvre la voie à la création d'une cellule de contrôle interne qui travaillera en coordination avec le CCF.

### **Contrôle des salaires**

Le SPEV a mis à disposition de tous les services un nouveau système de contrôle des salaires. Le but visé était d'obtenir une simplification de la transmission des informations entre le SPEV et le service. Désormais, le retour des services se fait par la voie électronique, de manière très simple, par une base Lotus. Ce système est plus convivial, plus simple et permet de garantir la traçabilité.

### **Politique salariale**

Après une année 2010 encore relativement peu active dans le traitement des dossiers de contentieux relatifs à la politique salariale, le rythme s'est nettement accéléré. Durant cette année, la Commission de recours DECFO-SYSREM a notifié 1'212 affaires. L'Etat, en sa qualité d'employeur, s'est déterminé sur 703 cas et 161 décisions ont été notifiées par la Commission.

Pour sa part, le Tripac a notifié 165 procédures et a rendu 71 décisions.

### **Rapport sur la Politique RH 2011-2015**

Le Grand Conseil a accepté le rapport RH 2011-2015. Ce document sert désormais de fil conducteur à l'ensemble des activités du service pour ces quatre prochaines années. Des travaux ont débuté sous la conduite d'un comité de pilotage qui s'est réuni à cinq reprises.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

### Simplification administrative – fixation du salaire initial et contrat

Le SPEV a mis en œuvre une des mesures du projet SimpA consistant à diminuer le nombre d'échanges entre les services et lui. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, le SPEV procède à la fixation du salaire initial et en même temps à la confection du contrat de travail. Cette opération permet ainsi d'éviter au service de devoir resoumettre le contrat de travail pour visa. Cette mesure a permis incontestablement de gagner du temps dans le processus général d'engagement. Pour que cette mesure soit efficace, les services doivent limiter le nombre de leurs demandes de fixation du salaire initial à deux par mise au concours. Le bilan provisoire démontre que tous les acteurs concernés sont entrés dans cette démarche de simplification et que pour l'heure, elle produit ses effets.

### Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
189	Remplacement de l'envoi des décomptes salaires par l'ouverture des accès en consultation à un compte salarié		
190	Simplification et diminution des échanges entre le SPEV et les services lors de l'établissement du contrat d'un nouveau collaborateur		
191	Amélioration de la gestion des indemnités et/ou retenues mensuelles/annuelles constantes par Peoplesoft		
192	Simplification de la procédure de contrôle des décomptes SUVA et des autres éditions liées à la paie		
193	Mise en place d'une interface automatique entre le SI RH et le SI Finances		
194	Transfert du référentiel des collaborateurs entre le SIRH et le SI informatique pour la gestion des accès et du helpdesk		
195	Suppression du préavis du SPEV pour les formations longues		
196	Développement d'une politique de télétravail		
197	Harmonisation des conditions de travail et des avantages en nature au sein de l'ACV		
198	Suppression des autorisations ponctuelles liées à l'utilisation d'un véhicule privé à des fins professionnelles		



**Groupes de prestations**  
**301.4 Management et organisation**

---

### **301.4 Management et organisation**

Conseiller et appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

---

#### **Descriptif**

- Conduite d'analyses organisationnelles (diagnostics, revues, études) et appui aux projets de réorganisation
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation
- Aide à l'établissement des mandats de consultants externes

---

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Administration cantonale et gouvernement.
- Administrations communales et secteur parapublic (en principe avec participation financière)



## Evénements marquants, évolutions significatives

### Organisation

---

Une charte d'intervention, signée par le président du Conseil d'Etat, précise les modalités de collaboration avec l'UCA et garantit l'indépendance de ses conseiller-ère-s.

### Prestations

---

Avec 4.7 ETP de conseiller-ère-s en organisation et 0.6 ETP d'assistant-e de projet, l'UCA a en 2011 :

- accompli 14 mandats (3 toujours en cours) dont 10 ont fait ou feront l'objet d'un rapport - 2 revues, 5 études, 3 accompagnements de projets, 1 démarche transversale, 3 diagnostics-flash,
- réalisé 25 interventions (appuis ponctuels hors mandat),
- cadré 6 demandes, dont 3 sont déjà approuvées pour une mise en œuvre en 2012.

Le portefeuille des mandats 2011 s'est caractérisé par un accroissement des demandes d'études et de diagnostics-flash. Notons également un fort accroissement des demandes d'interventions ponctuelles.

Pour se tenir au fait des meilleures pratiques en matière de conseil, l'UCA bénéficie de contacts réguliers avec ses homologues des autres cantons dans le cadre du CREO (Club romand des entités d'organisation) qui s'est réuni à 3 reprises en 2011.

### Formation

---

Animation d'un cours de 2.5 jours au CEP sur la simplification par l'analyse des processus à destination des cadres suivant le certificat of advanced studies en management et gestion du changement.

Interventions dans deux cours à l'IDHEAP sur les aspects organisationnels du management des administrations et la simplification administrative.

5 interventions dans le cadre des journées des nouveaux collaborateurs et présentation de la simplification administrative.

## SimpA - Démarche de simplification administrative

---

L'UCA a assuré la conduite opérationnelle de la démarche de simplification de l'Administration initiée par le Conseil d'Etat (démarche SimpA). L'objectif poursuivi par cette démarche est de simplifier les relations « devant et derrière le guichet ». En d'autres termes, de faciliter les démarches administratives et les relations entre l'Administration, les particuliers, les entreprises et les partenaires (communes, associations, organismes parapublics,...).

En tant que chef de projet, l'UCA a :

- géré les outils mis à disposition pour la démarche (boîte-à-idée et base de données)
- organisé, planifié et participé aux séances du COPIL de la démarche (10 séances) et assuré le suivi
- participé et soutenu les travaux des cinq GT (12 séances)
- assuré la préparation et le suivi des séances de la délégation du CE à la simplification (5 séances)
- accompagné le processus décisionnel pour le CE
- appuyé les services dans le suivi des propositions de mesures et contribué l'information à l'interne (5 séances aux CS et 7 articles Gazette)
- rédigé le rapport de la démarche SimpA

Cette démarche a permis de valider **208 mesures de simplification**, qui seront mise en œuvre par les services de l'ACV au cours des prochaines années. Bien qu'elles soient de portée variable, elles sont principalement orientées vers les usager-ères. Les résultats de la démarche ont fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil en juin 2011 :

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dec/sg-dec/fichiers\\_pdf/rapport-110615-demarche-Simpa.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sg-dec/fichiers_pdf/rapport-110615-demarche-Simpa.pdf)

Dans la perspective de poursuivre et de stimuler les efforts de simplification initiés par la démarche, le Conseil d'Etat a souhaité entériner sa vision d'une administration plus proche des usager-ère-s et plus efficiente. Dans ce cadre, l'UCA a été chargée d'élaborer une charte de la simplification, laquelle est désormais associée aux différents projets de l'Administration :

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dec/sg-dec/fichiers\\_pdf/Charte-110615-simpa-adpotee15.06.11.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sg-dec/fichiers_pdf/Charte-110615-simpa-adpotee15.06.11.pdf)

## Site intranet

---

- <http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/unite-de-conseil-et-dappui-en-management-et-organisation/>

## Rapports de l'UCA

---

- En vertu de sa charte d'intervention, l'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire.

**Groupes de prestations**  
**708.0 Administration**

---

## 708.0 Administration

Gestion et administration du service.

---

### Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique statistique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

---

### Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

**Groupes de prestations**  
**708.1 Collecte**

---

## 708.1 Collecte

Collecte de données à but statistique.

---

### Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

---

### Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

**Groupes de prestations**  
**708.2 Production et analyse**

## 708.2 Production et analyse

Production et analyse de données statistiques.

### Descriptif

- Gestion de la Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Production des statistiques périodiques.
- Conduite de projets statistiques.
- Expertises et conseils.
- Mandats.

### Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Autres cantons.
- Organismes intercantonaux
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

**Groupes de prestations**  
**708.3 Diffusion**

## 708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique à l'aide de différents supports adaptés aux besoins des utilisateurs.

### Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Atlas statistique du canton de Vaud sur internet
- Courrier statistique Numerus.
- Courrier statistique Lausanne déchiffrée
- Flashs statistiques (communiqués de presse)
- Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- Série "Communications statistiques Vaud".
- Série "Communications statistiques Lausanne".
- Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- Mémento "Vaud en chiffres".
- Rapports à diffusion limitée.
- Réponses à la carte.
- Centre de documentation.
- Calculateur de salaires en ligne.
- Site internet "Statistique Vaud".
- Site internet "Statistique Lausanne".
- Site internet de l'Observatoire du logement.
- Publications et site internet de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.

### Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

**Groupes de prestations**  
**708.4 Statistique Lausanne**

## 708.4 Statistique Lausanne

---

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

### Descriptif

---

- Productions périodiques.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

### Bénéficiaires / public-cible / partenaires

---

- Municipalité de Lausanne.
- Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.



## Evénements marquants, évolutions significatives

Le **Plan statistique cantonal** décrit sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2011, approuvé en décembre 2010, comptait 49 projets et 111 productions périodiques. Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 227 mois/personne dont 77 pour le SCRIS; celles pour les projets atteignaient 120 mois/personne dont 85 pour le SCRIS. En cours d'année, certains des projets inscrits au plan statistique 2011 ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Cinq axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2011. Ce sont: le développement de l'information statistique sur une base administrative, le développement de l'information statistique sur la base d'enquêtes, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et enfin le partenariat avec l'extérieur du canton.

L'actualisation des **perspectives de population** présentées en mars 2011 constitue un projet majeur et se trouve à la base de bon nombre de réflexions en termes d'équipement et d'infrastructure. Ces nouvelles perspectives servent également à produire des perspectives dérivées (perspectives scolaires, perspectives de besoin en lits,...)

En 2011, les premiers résultats issus du **registre des personnes** ont été exploités. C'est sur cette base que sera calculée dorénavant la statistique annuelle de la population des communes. Grâce à l'exploitation du registre des personnes, l'enquête annuelle réalisée auprès des communes et portant sur la statistique progressive de la population sera définitivement supprimée en 2012. L'exploitation de l'**enquête structurelle**, pour laquelle un suréchantillonnage a été commandé à l'OFS commencera en 2012.

Parmi les principaux projets conduits par le SCRIS en 2011 figurent le développement et la mise en oeuvre d'une application pour la réalisation de la **statistique fédérale de la construction** devenue trimestrielle selon les exigences de l'Office fédéral de la statistique. Cette application qui est en lien à la fois avec le Registre des bâtiments et avec l'application métier de la CAMAC a pour objectif de simplifier la saisie et la gestion de cette statistique auprès de communes.

Un projet important s'est poursuivi en 2011 et vise à construire une véritable **statistique de synthèse des revenus des Vaudois**. Après l'élaboration d'un rapport technique, la mise en oeuvre progressive de cette nouvelle statistique commencera en 2012, pour se poursuivre durant deux à trois ans, dépendant de la disponibilité et de la qualité des fichiers métiers qui serviront de sources à cette statistique.

Depuis plusieurs années, le SCRIS développe des **collaborations intercantionales**. Ainsi, concernant les mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, le SCRIS poursuit une collaboration avec les cantons de Genève et de Neuchâtel. Les cantons partenaires apprécient la haute compétence du SCRIS dans le domaine des perspectives de population. D'une manière plus générale, les collaborations instituées se poursuivent aussi bien avec le canton de Genève qu'avec celui de Neuchâtel. Ces collaborations portent potentiellement sur l'ensemble du champ de l'activité statistique publique.

La collaboration au sein de l'**Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien** (OSTAJ), qui associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté, a débouché notamment sur la production de deux analyses : la première présentant les travailleurs frontaliers franc-comtois dans l'Arc jurassien suisse et la seconde traitant du portrait de l'horlogerie dans l'Arc jurassien franco-suisse. Cet observatoire a pour but de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Le développement de l'information statistique se fait, en continu, au travers de collectes d'informations, de synthèses, d'analyses, de mises à disposition d'informations statistiques sous des formes variées et adaptées aux besoins des utilisateurs. Pour cela le SCRIS s'appuie sur les enquêtes existantes, qu'elles soient cantonales ou fédérales, mais aussi de plus en plus sur des applications administratives.

Parmi les principaux projets qui constituent des nouveautés qui ont été réalisés en 2011, on peut citer, en plus des projets mentionnés au chapitre "Evénements marquants et évolutions significatives" :

- La mise en place d'un Atlas statistique dédié à la ville de Lausanne (y compris quartiers et secteur) et à son agglomération
- La réalisation de la brochure "Les chiffres de l'égalité, Vaud 2011" réalisée en collaboration avec le BEFH.
- La mise en oeuvre de la révision de la statistique des écoles privées dans le cadre de la modernisation par l'OFS des enquêtes sur la formation.
- La réalisation, en collaboration avec l'OCOSP, d'une communication statistique portant sur les choix de formation des jeunes en fin de scolarité obligatoire et des filières de transition.
- La publication de deux Numerus Hors série portant l'un, sur l'évolution démographique 2000-2010 du canton, et l'autre, traitant des formes d'emplois atypiques dans la population active du canton de Vaud
- Le démarrage du projet lié à l'estimation de la demande en matière d'accueil de jour des enfants avec une revue de la littérature et des méthodes d'estimation existante.
- La préparation de l'introduction de la nouvelle statistique administrative des hôpitaux.
- L'actualisation des perspectives des besoins hospitaliers
- Le développement d'une nouvelle statistique des véhicules à partir des données administratives du SAN s'est également poursuivi en 2011.

Par ailleurs, le SCRIS est régulièrement associé aux travaux de nombreux groupes, principalement internes à l'administration, dans divers domaines : fiscalité, registres des personnes, registres des bâtiments et des logements, péréquations financières, planification dans l'enseignement postobligatoire, PIB vaudois, etc...

A signaler également la participation à des groupes intercantonaux, dont notamment : la Conférence des offices de statistique romands et tessinois (CORT).

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
202	Suppression de l'enquête annuelle sur la population des communes	Terminé	Cette enquête est définitivement supprimée

**Sources d'informations complémentaires**

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Numerus Hors-série :

*Les formes d'emploi atypiques dans la population active vaudoise*

*2000-2010: une décennie de croissance hors norme*

Courrier Lausanne déchiffrée (1 à 3 numéros)

*Perpectives démographiques lausannoise*

Série Communications statistiques Vaud

*Orientation à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition – Résultats de l'enquête «Choix 2010»*

Annuaire statistique du canton de Vaud 2011

Mémento statistique "Vaud en chiffres 2011"

Les Chiffres de l'égalité, Vaud 2011

Flash trimestriels :

*Hôtellerie*

*Emploi*

Série Conjoncture vaudoise :

*Industrie*

*Construction*

*Hôtellerie-restauration*

**Sites Internet**

---

Statistique Vaud : [www.scris.vd.ch](http://www.scris.vd.ch)

Atlas statistique du canton de Vaud : [www.scris.vd.ch/cartostat](http://www.scris.vd.ch/cartostat)

Calculateur de salaires en ligne : [www.scris.vd.ch/salaires](http://www.scris.vd.ch/salaires)

Observatoire du logement : [www.obs-logement.vd.ch](http://www.obs-logement.vd.ch)

Statistique Lausanne : [www.scris-lausanne.vd.ch](http://www.scris-lausanne.vd.ch)



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011**

## **du Département de l'Ordre Judiciaire Vaudois**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

L'année 2011 a été essentiellement marquée par l'entrée en vigueur des nouvelles procédures civile et pénale suisses. Celle-ci s'est passée sans heurts, grâce à l'important travail de préparation qui avait été effectué au cours des années précédentes et grâce aux renforts en personnel accordés à l'Ordre judiciaire. Ces circonstances expliquent pourquoi le Canton de Vaud a réussi son passage aux nouvelles procédures, contrairement à d'autres cantons qui connaissent encore de grosses difficultés. Il convient de remercier les autorités politiques qui ont donné au Tribunal cantonal les moyens de faire son travail.

Si, sur le plan pénal, le nombre de causes introduites devant les tribunaux a diminué, en matière civile, les causes pécuniaires continuent à augmenter.

Les justices de paix restent particulièrement chargées. Le nombre de dossiers en matière tutélaire a encore augmenté. Si cette tendance se poursuit, les justices de paix, qui devront faire face en outre à l'introduction du nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant, risquent fort de se retrouver dans une situation de surcharge extrêmement importante.

Le grand nombre d'appels en matière civile, plus précisément en matière de mesures provisionnelles et de mesures protectrices de l'union conjugale, n'a pu être absorbé et traité dans des délais raisonnables que grâce à l'adoption par le Grand Conseil d'une disposition dans le Code de droit privé judiciaire vaudois (CDPJ) permettant que ces appels puissent être tranchés par un juge unique.

Le Canton de Vaud, contrairement à d'autres cantons, a imposé que le juge de la conciliation soit en principe différent du juge du fond. Le Tribunal cantonal avait manifesté quelques craintes face à ce système. Après une année, il faut constater qu'il ne présente pas de difficultés particulières devant les tribunaux d'arrondissement. Il n'en va pas de même devant certaines justices de paix, qui ne comportent que deux ou trois magistrats, travaillant le plus souvent à temps partiel.

Pour le surplus, il faut constater que ce système de la conciliation fonctionne bien, sauf pour les tribunaux de prud'hommes qui ont vu leur taux de conciliation diminuer.

Enfin, le fait que l'assistance judiciaire soit maintenant accordée par les tribunaux a entraîné pour ceux-ci une charge de travail plus importante que ce qui avait été estimé.

Les offices des poursuites et faillites ont connu une nouvelle année record. L'année 2010 avait déjà connu une explosion du nombre des poursuites et des faillites. Cette tendance s'est poursuivie en 2011. Cette augmentation de la charge de travail a pu être absorbée grâce aux nouveaux outils informatiques à disposition des offices et surtout grâce à l'engagement sans faille et au dynamisme de l'ensemble du personnel. Toutefois, les offices ont atteint les limites de leur capacité. On doit craindre que la tendance constatée ces deux dernières années persiste en 2012. Dans cette hypothèse, il n'y aura pas d'autre solution que de renforcer la dotation en personnel de ces offices.

## Activité juridictionnelle

---

**En matière pénale**, le nombre de causes introduites devant les tribunaux a diminué de manière importante, passant de 2'205 en 2010 à 1'560 en 2011. Il en va de même des affaires ordinaires (par opposition aux affaires de masse) introduites devant le Tribunal des mineurs, qui ont passé de 2'100 en moyenne ces cinq dernières années à 1'315 en 2011. Cette diminution n'est hélas pas due à une diminution de la criminalité dans le canton, mais à l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse qui complexifie et ralentit, notamment l'enquête pénale. La diminution des causes introduites devant les tribunaux a toutefois permis une importante réduction du stock des dossiers en attente. Le Tribunal des mesures de contrainte a d'emblée été beaucoup sollicité. Il a rendu 2'168 décisions en 2011, pour l'essentiel en matière de détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de contrôles téléphoniques.

**En matière civile**, si le nombre de dossiers en matière de droit de la famille est resté stable, il n'en a pas été de même en matière pécuniaire. Le nombre de causes introduites devant les tribunaux a passé de 1'369 en 2010 à 1'517 en 2011.

**En matière tutélaire**, le nombre de mesures instituées a augmenté de manière très importante, passant de 1'196 en 2010 à 1'441 en 2011 pour les majeurs, et de 803 en 2010 à 980 en 2011 pour les mineurs. Les oppositions des tuteurs et curateurs à leur nomination sont en revanche restées stables. Le taux est de 7.7%.

**Les offices des poursuites** ont vu une nouvelle fois le nombre de poursuites augmenter de manière substantielle passant de 372'648 poursuites introduites en 2010 à 386'864 en 2011. Le nombre de faillites prononcées a passé de 1'624 en 2010 à 1'771 en 2011.

L'augmentation du nombre de poursuites a rejailli, notamment sur les justices de paix, qui statuent en matière de mainlevée d'opposition.

## Sur le plan de la gestion

---

L'intégration et la formation du personnel nommé dans le cadre du programme de réformes CODEX se sont bien déroulées. L'Ordre judiciaire était prêt et a pu travailler normalement dès le début de l'année. Les milliers de formules informatiques créées ou modifiées à cette occasion, ainsi que des processus très détaillés à tous les niveaux, ont permis une transition sans heurts. Des améliorations ont été apportées tout au long de l'année. Ce travail se poursuivra encore en 2012.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

L'entrée en vigueur des codes de procédure pénale et civile a mobilisé une grande partie des forces de l'Ordre judiciaire en 2011. Cette entrée en vigueur s'est faite sans difficultés majeures et ce contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres cantons, moins bien préparés. Le surcroît de travail entraîné par la complexification des procédures avait été bien mesuré et l'Ordre judiciaire avait reçu le personnel nécessaire, ce qui explique aussi la réussite du passage aux nouvelles procédures.

L'Ordre judiciaire a élaboré et adopté des règlements sur les tarifs des frais en matière civile et en matière pénale, ainsi qu'un règlement sur l'assistance judiciaire. Ce dernier règlement, ainsi que celui relatif aux dépens en matière civile ont été contestés par l'Ordre des avocats vaudois et des recours ont été déposés au Tribunal fédéral. Ces recours ont été rejetés.

Deux nouvelles instances ont été créées, soit le Tribunal des mesures de contrainte et la Chambre patrimoniale cantonale.

Le Tribunal des mesures de contrainte doit notamment statuer sur toutes les détentions préventives et sur les contrôles téléphoniques. Les délais imposés par le Code de procédure pénale sont très brefs. Ils ont été tenus au prix d'efforts importants de la part des magistrats.

L'introduction de l'appel en matière civile et pénale au Tribunal cantonal a entraîné la création de deux nouvelles cours. Si les appels en matière pénale sont arrivés progressivement, il n'en a pas été de même en ce qui concerne les appels en matière de mesures provisionnelles civiles et en matière de mesures protectrices de l'union conjugale. Ceux-ci sont arrivés en masse dès le début de l'année et la Cour d'appel civile aurait rapidement été submergée si le Code de droit privé judiciaire vaudois (CDPJ) n'avait pas prévu dans ce domaine la possibilité de statuer à un juge.

La localisation du Tribunal cantonal sur trois sites continue à occasionner des difficultés. Au surplus, la Cour des assurances sociales (CASSO) est logée dans des locaux provisoires, sans salle d'audience et sans sécurisation. L'accueil du public y est difficile. Les locaux de la Cour de droit administratif et public (CDAP) sont devenus trop exigus. Ils sont au demeurant peu dignes d'un tribunal cantonal. Il devient impératif de trouver rapidement une solution. Une étude a été réalisée et transmise au Chef de département concerné. Le Conseil d'Etat n'a toutefois pas encore pris position.

Avec le déménagement au mois d'avril 2011 de la Justice de paix du district de l'Ouest lausannois et de l'Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois dans le bâtiment de Longemalle à Renens, l'Ordre judiciaire a achevé son adaptation au nouveau découpage territorial (DECTER).

En décembre 2011, la Cour administrative a adopté le premier schéma directeur du système d'information de la justice vaudoise, qui permettra d'entamer les premières étapes de la modernisation de son système d'information, dans le but notamment de répondre au défi de la cyberadministration. A ce propos, il convient de relever qu'en matière de poursuite le système e-LP a déjà été mis en place. En 2011, environ un tiers des réquisitions de poursuite, soit plus de 120'000 réquisitions, ont été transmises par la voie électronique.

No	Intitulé	Statut	Commentaires
203	Demande et paiement en ligne des extraits des poursuites et attestations de solvabilité (de non poursuites)	En cours	Analyse des meilleures possibilités techniques, en fonction de l'application métier existante
204	Suppression des demandes de préavis aux communes sur les mesures tutélares	En cours	Prévu dans le cadre de l'EMPL 409 (modification du CPC). Le traitement de cet objet a été reporté par le Grand Conseil lors de sa séance du 08.11.2011.
205	Optimisation des demandes de documents par le Registre du commerce	En cours	Mesures incluses dans un projet de mise en application de l'art. 929a CP au 01.01.2013
206	Réquisitions en ligne pour la création ou de la transmission d'une entreprise	En cours	Mesures incluses dans un projet de mise en application de l'art. 929a CP au 01.01.2013
207	Paiement en ligne des demandes d'extraits du registre du commerce	En cours	Mesures incluses dans un projet de mise en application de l'art. 929a CP au 01.01.2013
208	Suppression du préavis du Ministère public sur les mesures tutélares	En cours	Prévu dans le cadre de l'EMPL 409 (modification du CPC). Le traitement de cet objet a été reporté par le Grand Conseil lors de sa séance du 08.11.2011



[Rapport annuel de gestion 2011](#)  
[Ordre judiciaire vaudois \(OJV\)](#)  
[Ordre judiciaire vaudois \(OJV\)](#)

## Sources d'informations complémentaires

### Organisation judiciaire

---

- [Organigramme 2012 de l'Ordre judiciaire vaudois](#) (format pdf)

### La justice vaudoise sur internet

---

- [Site de l'Ordre judiciaire vaudois](http://www.vd.ch/ojv) (www.vd.ch/ojv)
- [Site thématique sur la justice](http://www.vd.ch/justice) (www.vd.ch/justice)
- [Juriprudence du Tribunal cantonal](http://www.vd.ch/juriprudence) (www.vd.ch/juriprudence)

### Rapports annuels de l'Ordre judiciaire vaudois

---

- [Rapports annuels de l'OJV depuis 2005](#) (page internet)

### Informations complémentaires sur les réformes et projets en cours

---

- [Réformes judiciaires Codex\\_2010](#) (site internet)



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011**

## **Programme de Législature 2007 - 2012**

## Les actions en lien avec la mesure:

- Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants
- Aménager la journée continue de l'écolier

## LAJE: Mise en œuvre

Depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2006, 29 réseaux reconnus par la Fondation par l'accueil de jour des enfants (FAJE) ont été créés et un total de 349 communes y ont adhéré. Tenant compte des fusions de communes courant 2011, cela représente 321 communes sur 339. De plus sur les 18 communes n'appartenant pas à un réseau, 12 d'entre elles ont cependant établi une convention de collaboration avec une autre commune ou une association de communes pour l'accueil familial de jour. Ainsi 99% de la population bénéficie d'au moins un type d'accueil. La mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a ainsi conduit à la création de 4427 places supplémentaires intégrées aux réseaux d'accueil reconnus, ce qui représente une augmentation de près de 40% par rapport à la situation de 2006 qui prévalait avant l'entrée en vigueur de la loi. Relevons que les 29 réseaux ont présenté fin 2008 des plans de développement prévoyant au total la création de 2961 places supplémentaires d'ici à fin 2013.

A fin août 2011, le canton de Vaud dispose au total de 15'343 places d'accueil collectif et familial intégrées aux 29 réseaux reconnus et subventionnés par la FAJE. La totalité des subventions versées en 2011 par la FAJE aux réseaux s'élève à plus de 38 millions. Le caractère novateur et incitatif voulu par la LAJE a ainsi favorisé dans l'ensemble du canton un large déploiement des prestations d'accueil de jour.

D'ici fin 2011, la mise en œuvre de la LAJE fera d'ailleurs l'objet d'un rapport d'évaluation du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

## Mise en œuvre de la mesure en 2011

### DSE/Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale fait entièrement partie des priorités du BEFH. A ce titre, il a été responsable de la gestion des garderies de l'Etat de Vaud jusqu'au 31 mars 2011, moment où ce secteur d'activité a été transféré au Service de Protection de la Jeunesse (SPJ). Entre les trois garderies cantonales Mosaïque I, Mosaïque II et Carambole, l'Etat de Vaud offre 141 places d'accueil aux enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale.

Le BEFH est l'un des deux services (avec le SPJ) qui représente le Conseil d'Etat dans le Conseil de Fondation de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) participant ainsi activement au déploiement des effets de la LAJE. Le BEFH a, en outre, initié plusieurs recherches sur cette question dans le cadre de la Conférence romande de l'égalité notamment sur l'impact de la fiscalité et du travail sur les frais de crèche et sur la rentabilité des crèches pour les collectivités publiques. Ces études sont disponibles sur [www.egalite.ch](http://www.egalite.ch).

### Art. 63a Cst-vd

Le nouvel article 63a de la Constitution vaudoise, "Ecole à journée continue", adopté en votation populaire en automne 2009 à une très forte majorité, vient compléter l'art. 63 qui introduisait déjà le principe de la mise en place d'un accueil préscolaire et parascolaire, pour les enfants de 0 à 12 ans.

La nouvelle disposition induit les conséquences suivantes :

- généralisation de l'accueil parascolaire pour les enfants de 4 à 11 ans ( 8 années de la scolarité primaire selon HARMOS), qui devient une prestation obligatoirement organisée;
- extension aux jeunes de 12 à 15 ans (3 années de la scolarité secondaire selon HARMOS) qui devient également une prestation obligatoirement organisée;
- cohérence avec les aires de recrutement des établissements scolaires, en utilisant le plus possible les locaux scolaires existants, ou proches de ces derniers;
- la responsabilité principale est donnée aux communes, avec un principe de collaboration avec l'Etat et les partenaires privés;
- les communes reçoivent aussi des compétences pour fixer les conditions de cette activité, dans le respect du droit fédéral

(ordonnance sur le régime d'autorisation et de surveillance pour l'accueil parascolaire des 4 à 11 ans), en articulation avec l'autorité cantonale chargée de l'exécution de cette ordonnance (SPJ) ; l'accueil parascolaire pour les 3 années secondaires n'est pas soumis à ce régime et ne dépend donc que des règles fixées par les communes;

- pour les parents, le recours à cette prestation d'accueil parascolaire reste facultative ( ce qui complique la mise en oeuvre, notamment pour la pause de midi puisque la durée de cette dernière doit encore permettre à l'élève de rejoindre sa famille pour le repas de midi, quand bien même la prise en charge avec repas entre le matin et l'après-midi doit obligatoirement être organisée.

Suite à l'adoption de ce nouvel article en votation populaire, deux postulats ont été déposés et pris en considération par le Grand Conseil. Ils demandaient que la mise en oeuvre soit faite assez rapidement et que les communes soient directement associées à ces travaux. Ainsi, en août 2010, le Conseil d'Etat a créé une Plate-forme Etat- Communes pour conduire les travaux législatifs nécessaires à l'application de cette disposition constitutionnelle. Cela faisait suite à une journée de travail organisée en juin 2010 par le DFJC, à laquelle les 29 réseaux d'accueil déjà mis en place par les communes étaient associés, ainsi que l'UCV et l'AdCV, les milieux professionnels et parentaux (APE notamment).

Une difficulté importante est la question du financement de cette prestation, qui nécessite un très gros effort supplémentaire des collectivités publiques. Dans l'attente d'une détermination de l'Etat sur sa contribution financière, les associations de communes (UCV et AdCV) ont demandés en octobre 2011 la suspension des travaux de la Plate-forme. Ce sujet sera traité par le Conseil d'Etat dans son rapport sur la mise en oeuvre de la loi actuelle sur l'accueil de jour des enfants, qui comprendra le traitement de la motion de Mme la Députée Nuria Gorrite " demandant que l'Etat de Vaud finance la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) de façon équitable, transparente, visible dans la durée et conforme aux engagements pris".

## Les actions en lien avec la mesure:

- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'investissement et de modernisation des EMS (PIMEMS).
- Développer les soins à domicile, l'accueil temporaire, les courts séjours, les logements protégés

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### DSAS/SASH

Montant supplémentaire versés pour le financement résiduel (ou report soins) et les aides individuelles PC AVS/AI pour les résidents incapable d'assurer seuls le coût de leur hébergement en lien avec les augmentations du nombre de lits en 2011.

### DSAS/SSP

#### Programme d'investissements et de modernisation des EMS (PIMEMS)

Grâce au financement de l'Etat, ce ne sont pas moins de 117 lits d'EMS qui ont été construits en 2011 (Bois Gentil 2, La Clef des Champs et Orme). Ces réalisations ont permis de créer 93 lits supplémentaires et d'en remplacer 24. La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été en outre poursuivie. Les travaux sont en cours de réalisation dans 30 bâtiments ; 6 nouvelles conventions ont été finalisées pendant l'année.

#### Développement des soins à domicile et des structures intermédiaires

La charte des Centres médico-sociaux (CMS) rattachés à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) a été validée par le Conseil d'Etat. Ce document-clef exprime les valeurs qui sous-tendent l'action des CMS. Il permet d'informer et d'orienter les personnes soignées dès le début de leur prise en charge, en particulier sur l'accompagnement mis en œuvre par les CMS et ses limites, ainsi que sur les responsabilités des différentes parties prenantes.

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

### DSAS/SASH

Soutien aux UAT: Prise en charge des loyers (nets) des UAT extra-muros (11 en 2010 et 14 en 2011) et ouverture de deux nouvelles UAT extra-muros (Primeroche CAPT, Home Salem le Génévrier) en 2010.

Logements protégés: Soutien au développement de logements protégés par des aides individuelles pour l'animation et la conciergerie et des aides à la pierre. Création de page internet sur le site de l'Etat de Vaud sous forme de fiche pratique pour les usagers (information des logements protégés par région par exemple).

Encadrement socio-éducatif (PSE): Poursuite de la signature de diverses conventions permettant une sortie d'EMS pour les patients souffrant de pathologies psychiatriques et financés par les PCG (les prestations complémentaires AVS / AI pour frais de guérison).

Convention Court séjour: Augmentation de l'offre de lit de CS conventionnés permettant le maintien à domicile du nombre de lits conventionnés et du nombre de client.

Poursuite et développement des soutiens aux organisations oeuvrant dans le maintien à domicile:

- Promotion des transports en faveur des personnes à mobilité réduite (divers organismes)
- Association Alzheimer (relève à domicile et participation aux frais de fonctionnement)
- PHARE: Augmentation de la contribution de l'Etat et prise en charge des frais de transports des intervenants (ProInfirmis).
- Insieme Vaud: Participation aux frais de fonctionnement
- Pro Infirmis: Augmentation du nombre d'heures de conseil subsidiées par cas et par année.
- AVIVO et ASBV faitière: Augmentation des prestations aux usagers.
- AVASAD: Forte augmentation du nombre de personnes suivies par l'AVASAD et augmentation de la subvention du SASH.

- Quartiers solidaires: Financement des dotations de coordination du programme et des frais d'animateurs et de stagiaires des projets régionaux.

Proches aidants: Lancement de travaux dont une de la définition de mesure en faveur de proche s'occupant à domicile d'une personne dépendante.

## **DSAS/SSP**

---

### **Programme d'investissements et de modernisation des EMS (PIMEMS)**

Le Conseil d'Etat a inscrit dans la planification financière 2007 – 2012 de l'Etat un montant de CHF 28 millions pour financer les charges d'investissement et d'exploitation liées à la construction de nouveaux lits d'EMS. Dans le respect de ces moyens financiers, et sous réserve de la réalisation des projets prévus qui impacteront le budget de l'Etat dès les travaux terminés et les comptes consolidés, 1'129 lits au total auront été construits jusqu'en 2014, soit 533 lits supplémentaires et 596 lits remplacés. Pour la mise en conformité des EMS du canton aux normes de sécurité incendie, un décret a été adopté par le Grand Conseil le 17 décembre 2008 pour un montant total de 30 millions de francs. Grâce à ce financement, quelque 80 bâtiments auront été mis en conformité courant 2012. Environ 25 EMS resteront à l'être, pour lesquels un financement et un montant devront être définis.

### **Développement des soins à domicile et des structures intermédiaires**

L'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile et de son règlement d'application ont marqué l'aboutissement des travaux sur les prestations délivrées et le nouveau dispositif de gouvernance clarifiant la répartition des compétences et responsabilités et répondant aux exigences liées à la RPT. S'agissant de l'activité des Centres médico-sociaux (CMS), elle augmente corollairement au vieillissement de la population : alors qu'ils suivaient un peu plus de 12'100 personnes mensuellement en 2005, les CMS soignent chaque mois 14'382 personnes en 2010 (+ 18%). Cet accroissement est fortement marqué chez les 85 ans et plus.

En ce qui concerne les structures intermédiaires, on relèvera le développement des Unités d'accueil temporaire (UAT), qui sont des lieux de passage et non pas des lieux d'hébergement. Les UAT constituent donc une pièce du puzzle de la prise en charge à domicile et participent au maintien des capacités sociales de la personne en lien avec les autres professionnel-le-s et les autres acteurs concernés. A fin 2011, il existe environ 500 places UAT et 180 places supplémentaires sont prévues dans les différents projets connus. Un besoin de 185 places d'ici 2015 subsiste.

NB : Les textes pour les autres structures intermédiaires (logements protégés – LP et lits courts séjours –CS) sont préparés par le SASH !

### Les actions en lien avec la mesure:

- Mettre en œuvre un système d'allocations familiales pour les indépendants et les parents sans activité lucrative

### Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

#### Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement/SASH

En juillet 2007, le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 30 novembre 1954 sur les allocations familiales (LAlloc). Le projet prévoyait deux mesures principales: le versement d'allocations entières au lieu d'allocations partielles en fonction du taux d'activité et l'augmentation du montant minimal de l'allocation pour enfant de 180 à 200.

Le projet de loi a été adopté le 25 septembre 2007 par le Grand Conseil.

En mai 2008, le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations en faveur des familles (LVLAFam). La nouvelle loi étend le droit aux allocations familiales aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante et aux personnes sans activité lucrative. La loi a été adoptée par le Grand Conseil le 23 septembre 2008.

Le nouveau dispositif répond pleinement au principe constitutionnel « un enfant, une allocation » inscrit dans la constitution vaudoise.

## Les actions en lien avec la mesure:

- **Combattre l'effet de seuil à la sortie du RI pour les bénéficiaires "working poor" du RI**
- **Inciter les bénéficiaires à recouvrer une autonomie financière en réintégrant le marché du travail**
- **Adopter un revenu déterminant unifié (RDU) pour le calcul de l'ensemble des prestations sociales cantonales et mettre en place des guichets sociaux uniques**
- **Etudier une extension aux familles du système des prestations complémentaires et développer des régimes d'assurance permettant d'éviter le recours au RI**
- **Développer les logements d'urgence et de transition**

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### DSAS / SASH

#### Projet de loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)

Elle est entrée en vigueur le 1er octobre 2011. Elle offre deux types de prestations: les prestations complémentaires pour familles destinées aux familles avec enfants de moins de 16 ans et un faible revenu d'activité lucrative; les prestations de la rente-pont destinées aux personnes en fin de droit au chômage âgées de 62 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes.

### DSAS / SPAS

#### *A. Inciter les bénéficiaires à recouvrer une autonomie financière en réintégrant le marché du travail*

##### 1. Collaboration avec les offices régionaux de placement (ORP)

En 2011, dans le cadre du renforcement de la collaboration entre les centres sociaux régionaux (CSR) et les offices régionaux de placement (ORP), plus de 20% des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) ont été suivis par ces derniers en vue de leur insertion professionnelle. Ces personnes ont pu bénéficier de mesures spécifiques et d'un soutien à la recherche d'emploi.

##### 2. Politique d'insertion socio-professionnelle

Pour les bénéficiaires du RI non suivis par un ORP pour lesquels une phase de préparation/formation était nécessaire avant un retour à l'emploi, le canton de Vaud a poursuivi sa politique d'insertion, en particulier par les mesures suivantes :

#### Programme FORJAD

Ce programme permet aux bénéficiaires du RI âgés de 18 à 25 ans d'intégrer une formation professionnelle afin de faciliter leur accès au marché de l'emploi. Pour ce faire, plusieurs mesures sont combinées :

- un soutien des bénéficiaires dans la définition de leur projet professionnel, dans le renforcement de leurs compétences de base et dans la recherche de places de formation ;
- un appui durant leur formation dans les domaines scolaire, personnel et administratif notamment ;
- au besoin, un soutien à la recherche d'un emploi donné par des prestataires externes.

En 2011, 111 jeunes ont obtenu leur diplôme et 297 jeunes ont débuté leur formation.

#### Les mesures d'insertion sociales (MIS)

Le champ des MIS couvre de nombreux aspects, du rétablissement du lien social aux mesures visant à recouvrer l'aptitude au placement, avec comme objectif final l'intégration des bénéficiaires du RI au monde du travail. Ce dispositif a été renforcé en 2011, par une augmentation du nombre de places mises à disposition des CSR. A noter que 45 MIS figurent au catalogue 2011 avec une augmentation de 20% du nombre de places de mesures dites socio-professionnelles.

#### Le programme Prolog-Emploi

Ce projet-pilote permet à des bénéficiaires du RI d'acquérir une expérience professionnelle confirmée grâce à l'obtention d'un emploi à durée déterminée dans le secteur médico-social accompagné d'un soutien spécifique durant toute la période d'emploi. L'objectif est de permettre à



ces bénéficiaires d'accéder à un emploi à durée indéterminée au terme du processus.

Depuis le début du programme, 64 bénéficiaires ont été placés en emploi pour une durée déterminée. Pour 2011, les résultats intermédiaires indiquent que sur les 26 bénéficiaires ayant terminé leur contrat cette année, 13 ont obtenu un contrat à durée indéterminée, soit directement dans le cadre de l'institution d'accueil, soit dans une autre institution.

En 2011, l'accent a été mis sur la préparation des bénéficiaires en vue de leur placement et sur la création de postes dans les institutions concernées (établissements médico-sociaux, hôpitaux, établissements socio-éducatifs).

### **B. Développer les logements d'urgence et de transition**

L'année 2011 a vu la mise sur pied de trois projets subventionnés par le DSAS dans le domaine du logement de transition :

- Fondation Apollo à Vevey : Co-financée par la ville de Vevey et le canton, la Fondation Apollo doit permettre de fournir un logement à des personnes souffrant de difficultés sociales, de les accompagner dans leur démarche de recherche puis pour leur maintien dans ce logement.
- Logement communautaire à Lausanne : Co-financés par la ville de Lausanne et le canton, les logements communautaires doivent permettre à des personnes en situation précaire de bénéficier d'une solution d'hébergement temporaire dans des appartements pouvant accueillir 4 à 5 personnes ou familles monoparentales. Les personnes bénéficient, en outre, d'un accompagnement socio-éducatif en vue de les soutenir dans la recherche d'un logement stable.
- Logement de transition (Relais) : Dans trois régions du canton (Yverdon, Nyon et Morges) et en partenariat avec les communes, la Fondation Le Relais met en place des solutions de logement de transition s'adressant en priorité à des jeunes en formation et des familles monoparentales.

## **Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012**

### **DSAS /SASH**

**Etudier une extension aux familles du système des prestations complémentaires et développer des régimes d'assurance permettant d'éviter le recours au RI.**

En avril 2010, le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam). La loi a été adoptée par le Grand Conseil le 23 novembre 2010. Faisant suite à un référendum, la loi a été soumise au vote et adoptée par le peuple le 15 mai 2011. Elle est entrée en vigueur le 1er octobre 2011.

### **DSAS/ SPAS**

#### **A. Inciter les bénéficiaires à recouvrer une autonomie financière en réintégrant le marché du travail**

Plusieurs axes ont soutenu la politique d'insertion socio-professionnelle du canton de Vaud durant la législature dans le but de permettre aux bénéficiaires du RI de recouvrer une autonomie financière en réintégrant le marché du travail.

En premier lieu, il y a eu un renforcement de la collaboration entre les CSR et les ORP, notamment par l'inscription obligatoire de tous les bénéficiaires aptes au placement auprès d'un ORP. Ceci leur a permis de bénéficier de mesures spécifiques liées directement au marché du travail et à obtenir un appui de professionnels. Par ailleurs, l'introduction d'une franchise sur les revenus d'une activité lucrative dans le cadre du RI a incité les bénéficiaires à conserver ou à trouver un emploi.

En outre, l'insertion des jeunes a fait l'objet d'un effort important, notamment par le biais du programme FORJAD et de la collaboration avec le régime des bourses d'étude par l'octroi de prestations financières à l'intention des jeunes en formation. Ce programme a permis au total à 1'451 jeunes d'intégrer une formation. A ce jour, 287 jeunes ont obtenu un diplôme et 653 sont en cours de formation.

En parallèle, une réorganisation du travail des CSR, formalisée par les nouveaux principes directeurs de l'action sociale vaudoise, a été mise en œuvre afin de permettre aux assistants sociaux de se consacrer exclusivement au domaine de l'appui social, la délivrance de la prestation financière étant désormais assumée par le personnel administratif des CSR. Afin de donner des moyens d'action aux assistants sociaux dans la réalisation des objectifs d'insertion, et notamment le retour à l'emploi, le dispositif des MIS a connu un développement conséquent. Le nombre de MIS octroyées a passé de 2'600 en 2007 à près de 4'000 en 2011. En tout, ce sont aujourd'hui plus de 16'000 MIS qui ont été octroyées à des bénéficiaires du RI.

#### **B. Développer les logements d'urgence et de transition**

La politique cantonale du logement s'inscrit dans le cadre fixé par la nouvelle Constitution vaudoise. Celle-ci confère à l'Etat et aux communes la tâche de veiller à ce que toute personne dispose d'un logement approprié à des conditions supportables et consacre un droit au logement d'urgence pour les personnes dans le besoin (art. 33).

Comme la situation des populations défavorisées sur le marché du logement est tributaire du nombre de locations disponibles ainsi que du coût des loyers, tout déséquilibre du marché engendre une forte concurrence entre demandeurs. L'accès au logement des populations

défavorisés devient alors problématique. Ceci constitue une difficulté majeure actuellement.

Ainsi, après avoir inventorié l'offre existante et les besoins en la matière, les mesures suivantes ont été développées au cours de la législature :

- trouver des solutions d'urgence pour les personnes expulsées ou sans logement ;
- favoriser l'accès au logement en développant l'offre de logements de transition ;
- maintenir les personnes dans leur logement, en évitant autant que faire se peut une expulsion.

En matière d'hébergement accessible à très court terme (aide immédiate), cinq lieux sont actuellement subventionnés par le canton et les communes : La Marmotte (Armée du Salut), le Sleep-In (association du même nom) et en hiver l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse pour Lausanne et, avec l'aide de Caritas-Vaud, le Hublot à Vevey et la Lucarne à Yverdon.

L'offre de logements de transition a été développée avec l'aide de la Fondation Apollo (Vevey) et de la Fondation Le Relais (Yverdon, Nyon et Morges) ainsi qu'à Lausanne via l'unité logement du service social (logements de dépannage, logements communautaires). Elle devrait permettre aux personnes qui peinent à trouver ou à retrouver un logement après une situation sociale de crise ou de rupture à se réinsérer dans la société grâce au logement. Des mesures d'accompagnement social peuvent être mises en œuvre pour permettre au « locataire » de développer un projet d'insertion sociale et/ou d'apprendre à gérer son logement. Le canton, suite à un accord avec la ville de Lausanne, contribue à hauteur de 60% aux frais de loyer des appartements de secours non occupés.

## Les actions en lien avec la mesure:

- Par la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, promouvoir la création de places d'apprentissage et une procédure de validation des acquis
- Optimiser la mission des institutions de transition, d'insertion et d'orientation
- Améliorer l'intégration des jeunes par la détection précoce des problèmes
- Développer la formation professionnelle pour les jeunes adultes bénéficiaires du revenu d'insertion (RI)
- Renforcer les mesures d'orientation scolaire et professionnelle

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### DFJC / Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

#### La Transition 1

La délégation du Conseil d'Etat à la formation et aux sports a pris acte du rapport intermédiaire sur la transition 1. Les objectifs de coordination des mesures et de suivi des jeunes sans solution ont été atteints. Il a été décidé de poursuivre ces activités de coordination au travers de la direction interservices et des guichets régionaux de la T1. Ce projet continue à être soutenu par la Confédération.

#### Validation d'acquis d'expérience (VAE)

L'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) a bénéficié de 1,3 ETP pour assumer les prestations de « Portail d'entrée » destiné à informer toute personne sur la pertinence, au regard de son profil de qualifications professionnelles, de recourir à une procédure de validation des acquis de l'expérience – VAE et selon quelles modalités. Par ailleurs, l'OCOSP conduit également une deuxième procédure de VAE pour les médiamaticiens.

En ce qui concerne le Case management pour la formation professionnelle, le processus 2010-2011 a permis aux Guichets T1 de l'OCOSP de gérer près de 2'900 dossiers « de masse » durant cette année scolaire et quelques 1'900 jeunes ont bénéficié d'une Mesure de Transition 1 (T1). Grâce à la collaboration interinstitutionnelle qui s'affine de plus en plus, il ressort que les jeunes qui sont adressés à l'une ou l'autre des Mesures T1 le sont suite à une analyse fine du profil du jeune et de l'adéquation de la Mesure T1 proposée. L'un des bénéfices est d'éviter les ruptures lorsqu'un jeune est inscrit dans une mesure.

En matière d'amélioration de l'intégration des jeunes par la détection précoce des problèmes, la mise en œuvre de quatre Cellules d'insertion (octobre – février – avril – juin) a permis aux psychologues conseiller-ère-s en orientation et aux responsables des établissements scolaires, de collaborer, très étroitement, au repérage des élèves en scolarité obligatoire rencontrant d'importantes difficultés d'insertion et afin de leur proposer un encadrement visant à élaborer un projet d'insertion réaliste et réalisable.

#### Harmonisation du régime des bourses et du RI

Les jeunes en formation dont les familles reçoivent le RI sont désormais systématiquement transférés par les Centres sociaux régionaux (CSR) vers l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE). Durant la période de transition, soit dans l'attente qu'une décision d'octroi de bourses puisse être prise, les CSR continuent de soutenir financièrement la personne en formation. Cas échéant, le montant de la bourse est alors restitué à cet organisme qui retient du montant alloué les avances qu'il a faites avant de restituer le solde de la bourse à la famille.

Cette pratique a nécessité le développement d'une importante collaboration entre le SESAF, le SPAS et les CSR afin que les interventions soient coordonnées pour éviter à la fois de laisser un jeune en formation sans ressource et d'empêcher le versement d'une double prestation. Ce sont ainsi près de 900 dossiers, pour l'année 2010, qui ont fait l'objet d'un octroi de bourses alors que soit le jeune en formation ou sa famille faisait l'objet d'un suivi social.

A ce chiffre s'ajoutent plus de 630 demandes FORJAD traitées par l'office parmi lesquelles 490 (78%) ont fait l'objet d'une allocation financière.

## Les actions en lien avec la mesure:

- Favoriser la prévention précoce, le soutien et l'intégration des jeunes en difficulté, la lutte contre la précarisation des familles
- Encourager et coordonner les actions de prévention
- Permettre, lorsque des infractions sont commises, une application rapide des mesures et des sanctions
- Lutter contre les représentations de la violence et de la pornographie dans tous ses moyens de diffusion

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### Département sécurité et environnement (Pol cant)

Depuis 2010, les actions menées par la Police cantonale et la qualité des prestations en la matière sont mieux connues de ses partenaires, en particulier du corps enseignant et des parents, qui après un temps d'observation, sollicitent plus fréquemment les services des policiers dans le cadre de la prévention.

### DSE/Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Le Conseil d'Etat a institué la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) le 2 novembre 2005. Présidée par la cheffe du BEFH, la CCLVD a pour objectif de coordonner les principales instances administratives et judiciaires de l'Etat, ainsi que des organisations privées qui sont régulièrement confrontées à la problématique de la violence domestique ([www.vd.ch/egalite](http://www.vd.ch/egalite)). La CCLVD fonctionne non seulement comme plateforme d'échanges, mais mène des actions dans plusieurs domaines. Elle a permis de réaliser des recherches sur des thèmes spécifiques (les mariages forcés, évaluations des besoins en matière de lutte contre la violence, notamment) et de mettre en place des projets pilotes (programmes socio-éducatifs contraints pour les auteur-e-s de violence dès 2010). Elle est chargée de proposer au Conseil d'Etat un concept de mesures de prévention et de lutte contre la violence domestique et des actions concrètes.

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

### Département sécurité et environnement (Pol cant)

La Police cantonale est un maillon de la chaîne visant à prévenir la violence, en particulier auprès des jeunes. Dans cette optique, elle a mis sur pied des actions de préventions ciblées sur des mineurs posant des difficultés. Ce type d'action a porté sur divers thèmes, à savoir l'usage de facebook (propos diffamatoires, injurieux etc.), les incivilités à l'école et sur le chemin de celle-ci, les bagarres, etc. Des séances de médiation sont également organisées avec les enseignants, les enfants posant problèmes et leurs parents. Cette façon de procéder donne de bons résultats dans la plupart des cas et satisfait l'ensemble des intervenants.

### DSE/ Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Il est nécessaire d'envisager le travail de prévention et de lutte contre la violence sur la durée et de maintenir, voir de renforcer les programmes de prévention auprès des jeunes. A ce titre, sur la base d'un Bilan des 10 ans de lutte contre la violence domestique, la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) a élaboré un plan stratégique 2011-2015 suivant 7 axes prioritaires notamment la prévention de la violence auprès des jeunes par différentes mesures qui se réaliseront en collaboration entre le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et les autres services concernés.

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### DFJC / Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

#### Loi sur la pédagogie spécialisée

Dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée, lancée en décembre 2010, plus de 120 entités étatiques, institutions, associations, professionnels concernés par la pédagogie spécialisée et particuliers ont fait connaître leur avis quant au texte proposé. L'analyse de ces retours de consultation est en cours et permettra de proposer au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil un projet de loi. Ce dispositif complète la nouvelle base légale sur la scolarité obligatoire (LEO) et doit donc être mis en œuvre en parallèle avec celle-ci.

#### DSAS / Service de prévoyance et d'aide sociales

Les travaux visant à mettre en œuvre les principes prévus dans le Plan stratégique handicap 2011 (PSH2011), qui définit les conditions cadre des prestations collectives destinées aux personnes en situation de handicap dans le Canton de Vaud, se sont poursuivis en 2011. Les principaux chantiers abordés pendant cette année, en collaboration avec les partenaires du domaine, ont été la réalisation de la planification des places dans les établissements socio-éducatifs pour adultes pour les années 2012-2014, la rédaction des directives des infrastructures des établissements socio-éducatifs, la préparation de la mise en place du dispositif cantonal d'indication et de suivi pour personnes en situation de handicap (DCIS-H) ainsi que la conception du nouveau système de financement des établissements. Une réflexion a également eu lieu à propos de la flexibilisation des prestations institutionnelles, qui sont censées mieux s'adapter aux besoins individuels à l'avenir. Enfin, les travaux visant à réviser la Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) du Canton de Vaud, dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2013, ont démarré.

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

#### DSAS/Service de prévoyance et d'aide sociales

Suite à l'entrée en vigueur de la RPT, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 la gestion des prestations collectives pour personnes en situation de handicap est désormais de la responsabilité exclusive des cantons. Comme exigé par la LIPPI (Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides), le Canton de Vaud a rédigé le Plan stratégique handicap 2011 (PSH2011) pour y énoncer les principes qui orienteront sa politique dans ce domaine dans les prochaines années. Le PSH2011 a été adopté par le Conseil d'Etat vaudois le 5 mai 2010 et par le Conseil fédéral le 17 décembre 2010. Ce document a été rédigé en collaboration avec l'ensemble des partenaires vaudois du domaine du handicap et a fait l'objet d'une coordination intercantonale, notamment avec les autres cantons latins.

Le PSH2011 définit le cadre dans lequel les établissements socio-éducatifs pour personnes en situation de handicap vont évoluer à l'avenir. Il est également l'occasion pour promouvoir une nouvelle politique en faveur des personnes adultes en situation de handicap. Les axes prioritaires de celle-ci sont la promotion de l'autonomie, de l'intégration sociale et professionnelle, la diversification des prestations et le développement d'alternatives au placement institutionnel.

La mise en œuvre des principes énoncés dans le PSH2011 est actuellement en cours et débouchera, entre autres, sur la révision de la Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) du Canton de Vaud, dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2013.

## Les actions en lien avec la mesure:

Les actions en lien avec la mesure dans le domaine universitaire (yc l'IDHEAP) et hospitalo-universitaire:

- Développer les infrastructures et projets stratégiques
- Créer l' Ecole de biologie et de médecine

Les actions en lien avec la mesure dans le domaine des hautes écoles spécialisées (HES) :

- Créer des filières d'étude mastères dans les HES
- Mettre en œuvre la loi sur la Haute école pédagogique

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### DFJC/DGES

#### DOMAINE DES HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRES

##### *Infrastructures et projets stratégiques*

##### **Université de Lausanne - Construction du bâtiment Geopolis**

Dans sa séance du 23 juin 2009, le Grand Conseil a adopté l'exposé des motifs et projets de décrets destiné à la réalisation du bâtiment Geopolis, à l'usage de la Faculté des géosciences et de l'environnement et de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. Devisé à près de CHF 160 millions – dont CHF 112'300'000.- pour la part vaudoise - Geopolis représente le plus important investissement consenti par le Canton pour son Université. Le transfert des Facultés des GSE et des SSP permettant de libérer d'importantes surfaces dans le bâtiment Anthropole, un second crédit de CHF 8'788'000.- a été accordé par le Grand Conseil afin de réaménager ces espaces et d'offrir des locaux supplémentaires aux Facultés des Lettres, de Droit et sciences criminelles, des HEC et de Théologie et sciences des religions. D'importants travaux de transformation seront également entrepris dans le bâtiment Internef, en vue du redéploiement des Facultés susmentionnées et de l'aménagement de Services communs. L'inauguration du nouveau bâtiment Geopolis est prévue pour la rentrée académique 2012.

##### **Développement des Sciences de la vie sur la place universitaire lausannoise**

Le développement des Sciences de la vie est inscrit au cœur de la vision stratégique de la place universitaire lausannoise depuis une dizaine d'années, suite à l'adoption par le Grand Conseil et la ratification par le peuple vaudois du « Projet triangulaire ». Elaboré en étroite concertation par l'UNIL, le CHUV et l'EPFL, ce vaste projet prévoit la réorganisation de ce domaine scientifique en six étapes consécutives, comprenant notamment la création d'un Centre d'immunologie à Epalinges, d'un pôle d'oncologie sur le site du Bugnon et d'un Département de neurosciences et d'imagerie cellulaire sur le site de Dorigny.

Etape indispensable à l'avancement de ce projet, la réhabilitation et l'extension du bâtiment Amphipôle, qui constitue la troisième étape de la réorganisation des Sciences de la vie sur la place lausannoise, est actuellement à l'étude. Sa réalisation permettra également de mettre à disposition de l'Ecole des sciences criminelles les nouvelles surfaces devenues indispensables à son fonctionnement et son développement.

##### **Création de l'Ecole de biologie et de médecine et projet MEDUNIL**

Par décision du 8 mars 2006, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail pour étudier l'organisation du CHUV et de la FBM sous la forme d'une Ecole de biologie et de médecine. Les principes fondateurs retenus pour cette étude sont les suivants :

- L'Ecole de biologie et de médecine est une institution hospitalo-universitaire qui regroupe sous une même gouvernance les prestations de soins, de services, la formation (pré et postgraduée) et la recherche, dans les domaines de la biologie et de la médecine.
- Maintien d'une intégration au niveau cantonal et d'un contrôle politique fort.
- La création d'une Ecole de biologie et de médecine doit pouvoir mettre en oeuvre une simplification significative de l'organisation et des processus décisionnels.
- L'institution dispose d'une large autonomie dans le cadre d'un mandat à déterminer avec les autorités cantonales.
- Les sciences fondamentales et les sciences cliniques sont regroupées au sein de cette institution et dépendent de la même

gouvernance.

- L'institution est le répondant unique pour les relations interinstitutionnelles dans ses domaines de compétences.

Lors de sa séance du 16 décembre 2009, le Conseil d'Etat a adopté le rapport du Groupe de travail « *Proposition d'organisation du domaine de la biologie et de la médecine sous une gouvernance et un label commun* ». Pour y donner suite, il a également mis sur pied un Comité de pilotage chargé de traduire les orientations stratégiques adoptées dans les textes normatifs de l'Université et du CHUV. L'année 2010 a été consacrée à la révision des textes légaux et réglementaires des deux institutions concernées. Un projet de nouveau règlement « MEDUNIL » a également été élaboré. Les travaux du Comité de pilotage ont permis d'affiner les positions exprimées dans le rapport en termes de gouvernance, de financement et d'organisation. La délégation du Conseil d'Etat aux Affaires hospitalo-universitaires a été informée à deux reprises de l'avancement des travaux.

Les textes ont été soumis à une large consultation dont les résultats font actuellement l'objet d'une analyse approfondie.

### **Mise en oeuvre de la loi sur la Haute école pédagogique**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi, une attention particulière a été accordée à la formalisation de l'autonomisation institutionnelle de la Haute école pédagogique du canton de Vaud. Les travaux préparatoires concernant le volet financier et la gestion des ressources humaines ont été menés conjointement avec la DGES, le SPEV et SAGEFI. Ces travaux ont donné lieu à l'élaboration d'une feuille de route qui aboutira, en 2012, à l'octroi d'une subvention à la HEP, conformément aux nouvelles dispositions normatives. Un important travail de formalisation du rôle des assistants à la HEP a également été mené. Il s'est concrétisé par l'adoption, par le Conseil d'Etat, d'un règlement spécifique sur cette nouvelle catégorie de collaboratrices et de collaborateurs, essentielle à la montée en puissance académique de la Haute école.

### **Extension du bâtiment de la Haute école pédagogique – Avenue de Cour 33**

Avec plus de 1'700 étudiant-e-s et 7'000 enseignants appelés à bénéficier d'une prestation de formation continue sur le site des Cèdres, la HEP-VD est la plus grande Haute école pédagogique de Suisse romande. En terme d'effectifs, elle est la 3<sup>e</sup> HEP de Suisse après Zürich et Berne. Elle offre, sur le site des Cèdres, les quatre programmes de formations de base (primaire, secondaire I, secondaire II et enseignement spécialisé), ainsi qu'un programme de Master conjoint avec l'Université de Lausanne et quinze programmes de formations postgrades de niveaux CAS, DAS et MAS et assure la formation continue des enseignants vaudois.

La HEP-VD enregistre depuis sa création une croissance importante de ses effectifs d'étudiant-e-s. La réorganisation des activités de la HEP-VD réalisée en 2006 a permis de faire face, a minima, aux besoins de la HEP-VD. Elle n'a toutefois pas permis de dégager une solution au déficit structurel de surfaces de la HEP-VD.

Dans ce sens, et afin de répondre adéquatement aux besoins impératifs engendrés par l'augmentation importante du nombre d'étudiant-e-s, consécutive aux besoins immédiats de relève du corps enseignant, le Grand Conseil a voté un crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 4,2 mios pour financer la restructuration des bâtiments de la Haute école. Les axes principaux de cette restructuration sont les suivants :

- augmenter les capacités d'accueil du restaurant (200 places au lieu des 120 actuellement) qui connaît une forte fréquentation relevée par la Cour des comptes du canton de Vaud dans son audit de la restauration collective à l'Etat de Vaud (Rapport numéro 6 du 15 décembre 2009) ;
- créer des zones d'études et d'échanges actuellement inexistantes pour les étudiants (180 et 50 places) ;
- rationaliser la bibliothèque en regroupant les deux espaces actuellement non adjacents ;
- créer une zone d'accueil permettant de libérer des locaux dans les niveaux supérieurs permettant ainsi d'offrir, sans coût supplémentaire, de nouvelles salles de cours et des espaces de travail pour les formateurs et les collaborateurs administratifs.

## **DOMAINE DES HAUTES ECOLES SPECIALISEES**

### **Infrastructures**

#### **Regroupement de l'ECAL dans les locaux de l'ancienne usine IRIL à Renens**

Aboutissement d'un projet né à fin 2002, l'inauguration du nouveau siège de l'ECAL à Renens a eu lieu le 29 septembre 2007, permettant le regroupement sur un seul site de la Haute école d'art, répartie jusqu'alors sur deux lieux éloignés.

Ce regroupement a permis à l'ECAL de poursuivre et de développer ses activités dans des conditions optimales, d'affirmer sa position en Suisse et sur le plan international et de mener à bien des projets ambitieux de collaboration, notamment par l'ouverture d'un institut de Design commun avec l'EPFL et d'un Master en cinéma de dimension nationale.

#### **Extension et réhabilitation du bâtiment de la Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains**

La Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) est, avec ses 1'500 étudiant-e-s, la plus grande école partenaire de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO). Elle offre à Yverdon-les-Bains huit filières de formation HES dans les domaines de l'ingénierie et de l'économie d'entreprise. La HEIG-VD est installée sur un grand campus urbain, réparti entre trois sites proches les uns des autres : la route de Cheseaux, le Centre St-Roch et le Centre Y-Parc.

Le bâtiment actuel de la route de Cheseaux a été construit en 1972 pour un effectif de 400 étudiant-e-s environ, ainsi que pour le personnel nécessaire à l'enseignement uniquement. L'Ecole était ainsi confrontée depuis de nombreuses années à un manque critique de locaux, qu'il s'agisse d'auditoires, de salles de cours, de salles de séminaires, de laboratoires ou de bureaux. Un projet d'extension du bâtiment de Cheseaux-Noréaz a été mis à l'étude, afin de permettre à la HEIG-VD de répondre aux besoins engendrés par l'augmentation de ses

effectifs, de développer des projets de Ra&D et de continuer de jouer pleinement son rôle moteur dans l'économie locale et régionale.

Le Grand Conseil a adopté en décembre 2010 un exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 1'730'000.- destiné à financer les études et la préparation de l'exécution nécessaires à la réalisation de l'agrandissement du bâtiment de Cheseaux-Noréaz. La demande de crédit d'ouvrage, d'un montant de CHF 16'200'000.- (dont CHF 10'470'000.- part vaudoise) sera soumis au Grand Conseil à fin 2011. Une mise en service progressive des nouveaux locaux est prévue à partir de mai 2013.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté en octobre 2009 un crédit d'ouvrage de CHF 30'014'000.- destiné à financer l'assainissement énergétique du bâtiment (toitures, façades, installations techniques). La fin de ces travaux est planifiée pour fin 2013.

### **Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Policlinique à la rue César-Roux 19 à l'intention de la Haute Ecole de santé Vaud (HESAV)**

La Haute Ecole de santé Vaud (HESAV) est confrontée depuis plusieurs années à un manque aigu de locaux pour accueillir des volées d'étudiant-e-s en forte croissance et développer les missions qui lui incombent en sa qualité de Haute Ecole spécialisée du domaine de la santé.

Entre 2005 et 2010, le nombre d'étudiant-e-s est passé de 565 à 780, augmentant de 12.2% entre les seules rentrées de 2009 et 2010. A cela s'ajoutent les besoins en surfaces induits par la forte augmentation du nombre de projets de recherche conduits par la Haute Ecole ainsi que par l'offre, toujours plus importante de cours postgrades mobilisant des locaux déjà sur-occupés.

Suite à divers scénarios et études développés depuis 2005, le Conseil d'Etat a mandaté en décembre 2010 une Commission de construction chargée d'établir le programme, la planification et les coûts de rénovation du bâtiment de César-Roux 19, fixant un plafond de CHF 10'000'000.- (indice avril 2007) pour le projet de rénovation de l'enveloppe et des aménagements intérieurs de l'ancienne Policlinique en vue de sa mise à disposition de la Haute Ecole cantonale vaudoise de la santé.

Choisi par voie d'un appel d'offres d'honoraires, un architecte mandataire a reçu pour mission de réaliser une rénovation douce de l'ancienne Policlinique, en conservant au maximum le cloisonnement et les matériaux, comme cela a été fait pour l'ancienne Ecole de chimie.

La soumission d'une demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil est fixée à l'été 2012, la mise en service du bâtiment étant prévue en deux phases, en février et en août 2014.

### **Création de filières d'études master dans les HES**

La HES-SO a ouvert, entre 2009 et 2011, seize filières d'études de 2e cycle (ou master), après avoir été autorisées par le Département fédéral de l'Economie. Un certain nombre d'entre elles ont déjà réussi leur accréditation, conformément à la Loi fédérale sur le HES ; les autres sont en cours de l'obtenir.

A la rentrée académique 2009, la HES-SO a inauguré des locaux à l'Avenue de Provence à Lausanne, qui accueillent une partie des enseignement master, le reste étant réparti dans les différentes hautes écoles en fonction de leurs compétences spécifiques.

Les Hautes écoles vaudoises de type HES sont largement engagées dans l'organisation académique et la réussite de ces filières, et contribuent pour une part importante au développement des compétences scientifiques offertes dans ces cursus master.

Les filières actuellement offertes par la HES-SO sont les suivantes :

- Master of Arts HES-SO en Travail social
- Master of Science conjoint HES-SO/UNIL en Sciences infirmières
- Master of Arts HES-SO en Design
- Master of Arts HES-SO en Arts visuels
- Master of Arts HES-SO en Réalisation cinématographique
- Master of Science HES-SO in Engineering
- Master of Science HES-SO in Life Sciences
- Master of Science HES-SO en Ingénierie du territoire
- Master of Arts conjoint HES-SO/BFH en Architecture
- Master of Arts HES-SO en Interprétation musicale
- Master of Arts HES-SO en Interprétation musicale spécialisée
- Master of Arts HES-SO en Composition et théorie musicale
- Master of Arts HES-SO en Pédagogie musicale
- Master of Science HES-SO in Business Administration

A la rentrée 2011, la HES-SO n'a pas ouvert les filières master en Conservation-restauration (HE-ARC) et en Information documentaire (HES-SO/GE) en raison d'un effectif trop restreint.

A partir de 2012, la HES-SO proposera également un Master of Arts HES-SO en Théâtre.



## Projet de loi sur la Haute école vaudoise

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale (C-HES-SO) va donner une organisation claire à la HES-SO et répondre aux exigences de l'accréditation des hautes écoles spécialisées (HES). Elle permet ainsi de développer un cadre plus cohérent et moderne pour les HES ainsi que de remplir avec succès les missions fixées par les autorités politiques aux niveaux fédéral et cantonal. L'entrée en vigueur est prévue pour 2013.

La C-HES-SO laisse au Canton la liberté d'organiser ses hautes écoles en fonction des ses propres objectifs ou contraintes. Au plan vaudois, le projet de loi sur les hautes écoles spécialisées de type HES (LHEV) permettra la mise en œuvre de la C-HES-SO. Dans le cadre de cette loi d'application, le Conseil d'Etat a décidé de doter les hautes écoles vaudoises de type HES de la personnalité morale et de les rendre autonomes. Il s'agit d'une autonomie semblable à celle accordée à l'Université de Lausanne et à la Haute école pédagogique du Canton de Vaud.

Grâce aux conditions cadres posés dans la C-HES-SO et à projet de LHEV, le Canton va ainsi :

- répondre aux besoins fondamentaux des hautes écoles vaudoises de type HES, qu'il s'agisse d'autonomie, de capacité de direction, de maîtrise financière ou de gestion des ressources humaines ;
- tenir compte de la diversité des hautes écoles vaudoises de type HES en question (cantonales et privés) ;
- renforcer le réseau des hautes écoles vaudoises et soutenir la collaboration entre elles ;
- favoriser l'attractivité de l'enseignement et le développement des compétences du corps enseignant ;
- développer les capacités des hautes écoles vaudoises de type HES : elles pourront répondre encore mieux aux besoins des milieux économiques et professionnels ;
- permettre aux hautes écoles vaudoises de type HES de se positionner de manière favorable dans le paysage national et international de la formation ainsi que d'anticiper les futures évolutions du paysage de la formation.

Les conditions mises en place par la C-HES-SO et par le projet de LHEV favoriseront le développement des six hautes écoles vaudoises de type HES et leur donneront toutes les chances de réussir et de demeurer des institutions d'excellence au sein du système régional, national et international d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. La C-HES-SO et le projet de LHEV permettent ainsi le développement souhaité par le programme de législature dans le respect de la mesure 8.

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

### DSAS/CHUV

#### Projet de création de l'« Ecole de biologie et de médecine »

##### Etat de situation en 2010

Durant l'année 2010, la loi sur les Hospices cantonaux et la loi sur l'Université ont été adaptées afin de mettre en œuvre au niveau structurel le projet MEDUNIL « Hôpital et Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne »,

Ces deux projets de modification de lois ont été mis en consultation auprès du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et du Département de la santé et de l'action sociale en juillet après autorisation du Conseil d'Etat le 29 juin 2011. Ces deux projets de loi associent étroitement le CHUV et l'UNIL, en plaçant l'hôpital et la Faculté de biologie et de médecine (FBM) sous une gouvernance unique.

Si le projet MEDUNIL est accepté, avec une seule Présidence et une vision stratégique commune, ce projet renforcera ainsi la cohérence entre les trois missions de soins, d'enseignement et de recherche en médecine et en biologie.

Ce rapprochement sert trois objectifs :

- Il vise à renforcer les sciences de la vie pour en faire profiter le patient, la formation et la recherche.
- Il permet d'adapter les structures décisionnelles aux nouveaux défis scientifiques.
- Il représente une vision pour l'avenir de la place scientifique lausannoise dans le contexte de la compétition nationale et internationale.

##### Bilan sur la période 2007-2012

Le 8 mars 2006, le Conseil d'Etat a donné mandat à un groupe de travail d'étudier l'organisation du CHUV et de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL (FBM). L'objectif donné était de créer une nouvelle entité regroupant sous une même gouvernance les prestations de soins et de services, la formation (pré- et postgraduée) et la recherche, dans le domaine de la biologie et la médecine. Deux rapports intermédiaires lui ont été remis le 10 janvier 2007 et le 2 juillet 2008.

Le rapport final, qui présente l'organisation et les fonctions de cette nouvelle entité, baptisée « MEDUNIL », a été adopté le 16 décembre 2009 par le Conseil d'Etat. Celui-ci a donné un mandat de mise en œuvre du projet au DFJC et au DSAS et a constitué un Comité de pilotage dans cette perspective. L'année 2010 a été consacrée à la traduction dans des textes légaux des concepts décrits dans le projet. Les points clés du projet soumis à consultation entre juillet et fin octobre 2011 (projets de révision de la loi sur le CHUV et de la loi sur l'Université de Lausanne) sont les suivants :

- les entités existantes sont conservées. La FBM et le CHUV sont regroupés sous le nom « Hôpital et Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne (MEDUNIL) ».
- l'intégration des différentes missions est réalisée au niveau de la gouvernance, où la présidence de MEDUNIL constitue à la fois la direction générale du CHUV et le Décanat de la FBM.
- la présidence de MEDUNIL est constituée d'un président, et de deux vice-présidents. Elle est collectivement responsable de la conduite stratégique de l'organisation, en intégrant les missions académiques et les missions de soins.
- les compétences hospitalières et le mode de financement de la mission de soin sont inchangés alors que les compétences académiques sont réparties clairement entre la direction de l'UNIL et la présidence de MEDUNIL.
- afin de soutenir l'intégration des différentes missions dans les structures cliniques, une filière clinique de postes académiques (titre de professeur clinicien en particulier) est introduite.

## Formation supérieure en sciences infirmières

---

### Bref bilan 2007 - 2012

---

L'Institut universitaire de formation et de recherche en soins - IUFRS a été créé en octobre 2007 par le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Université de Lausanne (UNIL), l'Université de Genève (UNIGE), la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la Fondation La Source et l'Association suisse des infirmières et infirmiers. Le but prioritaire de l'IUFRS était de créer un Master dans le domaine des soins conjoint UNIL – HES-SO.

En attendant l'autorisation de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) concernant le Master en sciences infirmières en 2008, l'IUFRS a créé un doctorat en sciences infirmières, au sein de l'Ecole doctorale de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL en octobre 2008. Ce cursus de trois ans est destiné à former des chercheurs autonomes en sciences infirmières. Les recherches cliniques effectuées portent sur les soins dans trois domaines identifiés comme prioritaires par les organisations initiatrices et partenaires de l'IUFRS: la personne âgée, la santé mentale et les situations critiques de soins. Les débouchés professionnels des docteurs en sciences infirmières de l'UNIL sont : les hôpitaux universitaires et régionaux, les établissements médicaux sociaux, les organisations dispensant des soins à domicile, les organisations du système de santé. Actuellement, 10 doctorant-e-s en sciences infirmières sont inscrits à l'UNIL (3 de 2008, 3 de 2009, 1 de 2010 et 3 de 2011).

En septembre 2009, l'IUFRS a créé le Master ès Sciences (MSc) en sciences infirmières. Ce programme conjoint à l'UNIL et à la HES-SO est placé sous la responsabilité de l'IUFRS au sein de l'Ecole de Médecine de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL. D'une durée de 2 ans, il représente 90 crédits ECTS et a pour objectif de former les diplômés à exercer un rôle d'infirmiers cliniciens spécialisés pour optimiser la qualité des soins, la sécurité des patients et garantir une utilisation efficiente des ressources. Les titulaires de ce Master peuvent formellement accéder au doctorat en sciences infirmières de l'UNIL (notamment). Les débouchés professionnels de cette formation sont : les hôpitaux universitaires et régionaux, les établissements médicaux sociaux, les organisations dispensant des soins à domicile, les organisations du système de santé. Actuellement, 53 étudiant-e-s sont inscrits au Master ès Sciences en sciences infirmières (12 en 2009 dont 8 sont en prolongation d'études, 18 en 2010 et 27 en 2011).

En vue de l'arrivée prochaine sur le marché du travail romand (et en particulier au sein des milieux cliniques) des premiers diplômés du MSc en sciences infirmières, l'IUFRS a rencontré les partenaires cliniques des HES de tous les cantons romands pour présenter ses programmes et les compétences des futurs diplômés.

### L'année 2011 en bref

---

Prof. Diane Morin, professeure ordinaire de l'UNIL, est la nouvelle directrice de l'IUFRS depuis octobre 2010, après le départ à la retraite de la première directrice de l'Institut depuis 2007, Prof. Céline Goulet.

Pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants du Master, en 2010 l'IUFRS a engagé deux MER I (1,3 EPT) spécialisées en soins critiques (pédiatriques et oncologiques) et en théories et analyses de concepts de la discipline infirmière. Actuellement, un poste de professeur associé ou professeur assistant en pré-titularisation conditionnelle est au concours. Aujourd'hui, plus d'une vingtaine de personnes, professeurs invités ou chargés de cours, provenant du réseau des partenaires de l'IUFRS (UNIL, CHUV, HES-SO, UNIGE, ainsi que d'universités étrangères) contribuent à l'enseignement, et à l'encadrement au master et au doctorat en sciences infirmières. L'augmentation des ressources propres de l'Institut est nécessaire pour lui permettre de se développer comme phare scientifique de la formation supérieure et de la recherche en sciences infirmières dans l'Europe francophone.

L'IUFRS a poursuivi son partenariat avec la Fondation Leenaards. Ainsi, des bourses doctorales ont, notamment, pu être octroyées à des doctorant-e-s en sciences infirmières de l'UNIL travaillant dans le domaine des soins à la personne âgée. Ce partenariat offre de réelles opportunités aux étudiants et doctorants de l'IUFRS de se spécialiser dans le champ des soins à la personne âgée. Il permet à l'IUFRS d'actualiser son objectif de développer la *pratique infirmière avancée* en gériatrie.

Enfin, après que l'IUFRS a rejoint en juin 2009 le périmètre de certification ISO 9001 du DUMSC, il a débuté en septembre 2011 une

procédure d'accréditation du MSC en sciences infirmières selon les standards de qualité du Département fédéral de l'économie (DFE) relatifs aux filières d'études des Hautes écoles spécialisées (HES). Comme il s'agit d'un master conjoint UNIL – HES-SO, la procédure d'accréditation inclura aussi, par convention et de manière subsidiaire, les standards de qualité de la Conférence universitaire suisse relatifs aux filières d'études universitaires qui diffèrent des standards des HES. La décision d'accréditation sera prise par le DFE en avril 2013.

## Les actions en lien avec la mesure:

- Rendre obligatoire l'école enfantine dès l'âge de quatre ans
- Primariser le cycle de transition
- Introduire l'enseignement de l'anglais au cycle primaire
- Harmoniser les horaires et aménager la journée continue du jeune écolier
- Introduire le plan d'études romand

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### DFJC / Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

De nombreux travaux en lien avec l'harmonisation du système scolaire vaudois ont été entrepris en 2011 par la DGEO en collaboration étroite avec la CIIP. Ces actions portent leurs effets au niveau du service et n'ont pour l'instant pas d'incidences directes sur le fonctionnement des établissements scolaires.

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

### DFJC / Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Les actions en lien avec l'harmonisation du système scolaire vaudois ont été définies, elles n'entreront progressivement en vigueur que dès l'année scolaire 2012-2013 selon le calendrier suivant :

- Rentrée scolaire 2012 : entrée en vigueur du Plan d'études romand
- Rentrée scolaire 2013 : introduction d'un enseignement formalisé de l'allemand en 5e et 6e années HarmoS
- Rentrée scolaire 2014 : introduction d'un enseignement de l'anglais au cycle 2 (7e et 8e années HarmoS).

Les autres éléments de cette harmonisation, à savoir :

- Rendre obligatoire l'école enfantine dès l'âge de 4 ans
- Numéroté les années scolaires de 1 à 11 HarmoS
- Primariser le cycle de transition (7e et 8e années HarmoS)
- Harmoniser les horaires et aménager la journée continue de l'écolier.

ont été intégrés dans la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) acceptée le 4 septembre 2011 par le peuple vaudois. Le Conseil d'Etat doit encore fixer, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur de la LEO, conformément à l'article 150 de ce texte.

## Département de la formation, de la jeunesse et de la culture/Service de la Culture

---

### **Obtenir le crédit d'étude puis le crédit d'ouvrage pour la réalisation du projet conformément à la décision du Conseil d'Etat du 23 mai 2007**

---

Projet de Musée cantonal des Beaux-arts [MCBA] à Bellerive

Adopté par le Grand Conseil au mois de mai 2008, l'Exposé des motifs et projet de décret en vue de l'obtention du crédit d'étude pour le projet de MCBA Bellerive a été suivi par le lancement d'un référendum et d'une votation le 30 novembre 2008 refusant le projet à 52 % des voix.

Musée cantonal des Beaux-Arts : choix d'un nouveau site

Suite à une analyse du vote commandée à l'IDHEAP, il apparaissait clairement que Vaudoises et Vaudois avaient un « désir » de musée. Le Conseil d'Etat a dès lors invité, au printemps 2009, l'ensemble des communes du Canton, la société civile et les particuliers à faire acte de candidature pour proposer des sites susceptibles d'accueillir un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). Onze sites candidats ont ainsi fait l'objet d'un minutieux travail d'expertise révélant pour chaque site un potentiel remarquable.

Fort de l'ensemble de ces analyses, le Conseil d'Etat a choisi le site *halles CFF aux locomotives* à la gare proposé par la Ville de Lausanne et les Chemins de fer fédéraux (CFF). Son accessibilité et son fort potentiel, avec une surface de plus de 22'000 m<sup>2</sup>, ont été des atouts majeurs. Ce site est non seulement inscrit au cœur de la capitale du Canton, mais également au centre d'un réseau européen de transports publics.

#### **Plate-forme pôle muséal : évolution du projet**

Il est rapidement apparu aux responsables en charge du projet que ce site exceptionnel et son potentiel constructible ouvraient des perspectives pour la création d'une plate-forme culturelle de première importance. Outre une première réalisation avec la construction du MCBA, elle pourrait réunir d'autres institutions dédiées aux arts visuels et au design comme le Musée de l'Elysée pour la photographie et le Musée de design et d'art appliqués contemporains (mudac).

Ainsi, en juin 2010 le Grand Conseil a adopté le *crédit d'étude de CHF 13'870'000.- pour le concours, les études préliminaires, le projet et la mise en soumission de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site "Halle CFF aux locomotives"* qui a permis le lancement de la procédure de concours d'architecture « Pôle muséal et culturel – nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts ».

Sur 136 candidatures, le jury du concours a sélectionné 18 bureaux d'architecture admis à participer au concours. Celui-ci portait d'une part sur le projet de construction d'un nouveau MCBA et, d'autre part, sur le développement d'un concept pour un pôle muséal et culturel sur la parcelle de 22'000m<sup>2</sup>.

Le concours, conduit dans sa deuxième phase selon une procédure anonyme, s'est achevé en juin 2011 par la désignation du projet « *Bleu* » du jeune bureau barcelonais Estudio Barozzi Veiga (EBV). Le projet lauréat permet la création de cette nouvelle Plate-forme pôle muséal, car elle inclut aux côtés du projet de construction pour le MCBA, le Musée de l'Elysée et le mudac. Ce projet permet en outre la création d'un véritable espace urbain, nouveau lieu de vie artistique.

En conclusion, cette mesure du programme de législature est en cours de réalisation. Le crédit d'étude accordé par le Grand Conseil en 2010 permettra de porter le projet jusqu'à la demande du crédit de construction. Les prochaines étapes pour l'année 2012 seront pour le Canton le changement d'affectation du sol (PAC), ainsi que les études de projet et la libération du site par les CFF. Ces travaux seront suivis par la demande de crédit d'ouvrage auprès du Grand Conseil. Le nouveau bâtiment du MCBA pourrait être mis en service dès 2016

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

---

### Département des infrastructures/Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

---

- Jugement du concours d'architecture en mai 2011, exposition et annonce des résultats en juin 2011, projet lauréat "Bleu" du Bureau d'architectes Fabrizio Barozzi et Alberto Veiga.
- Nomination de la commission de construction par le Conseil d'Etat le 29 juin 2011.
- Démarrage des études de projet avec l'équipe des mandataires.
- Mise au point de l'organisation

- convention CFF - Ville de Lausanne pour le terrain,
- organigramme confirmé avec 3 groupes de travail, 1 comité exécutif et 1 CoPil.
- Démarrage de l'élaboration du Plan d'affectation cantonal en coordination avec le développement de la gare.
- Elaboration d'une note, avec les services de la culture du Canton et de la Ville et avec les directeurs des musées MCBA, Elysée et Mudac, définissant le contenu et les ambitions de la Plate-Forme, un pôle muséal.

## **Département des infrastructures/Service Immeubles, Patrimoine et logistique**

---

### **Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012**

---

## **Département des infrastructures/Service Immeubles, Patrimoine et Logistique**

---

- Abandon du projet de Bellerive, suite au refus populaire en novembre 2008.
- Choix du site de la gare après consultation élargie en septembre 2009.
- Elaboration et adoption, en juin 2010, de l'EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 13'870'000.- pour le concours, les études préliminaires, le projet et la mise en soumission de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site "Halle CFF aux locomotives" à Lausanne.
- Lancement du concours de projet MCBA et du concours d'idée pôle muséal en novembre 2010.

## Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en valeur les ressources renouvelables notamment dans les domaines de la géothermie, du solaire, des énergies éoliennes, de force hydraulique et biomasse

Appliquer aux bâtiments de l'Etat des normes exemplaires en matière énergétique (« Fil rouge » pour une construction durable)

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### Département des infrastructures/Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

**A. Mettre en valeur les ressources renouvelables notamment dans les domaines de la géothermie, du solaire, des énergies renouvelables, des énergies éoliennes, de force hydraulique et biomasse.**

A l'occasion du renouvellement nécessaire des installations de production d'énergie dans les bâtiments propriétés ou majoritairement financés par l'Etat, priorité est donnée aux énergies renouvelables endogènes.

Les installations réalisées sur les bâtiments gérés par le SIPAL en 2011 sont les suivantes :

Chaufferie centralisée combinée gaz (20% - bois (80%) du Gymnase d'Yverdon-les-Bains, après assainissement énergétique	Chaudière à pellets de 550kW
Installation de capteurs solaires thermiques pour le chauffage de la piscine du Centre Blécherette et sur divers objets pour la production d'eau chaude	Surface installé 85m2
Installation de chaudière à bois dans différentes cures	Puissance total 150 kW

**B. Appliquer aux bâtiments de l'Etat des normes exemplaires en matière énergétiques ("Fil rouge pour la construction durable").**

Les bâtiments suivants ont été assainis énergétiquement et/ou techniquement conformément aux Directives énergétiques de l'Etat de Vaud selon des normes exemplaires et inaugurés en 2011.

- Agrilogie – Marcellin à Morges
- Service de l'Agriculture – Marcellin à Morges
- Ecole Technique des Métiers à Lausanne
- Cures de Chavornay et Goumoens-la-Ville

D'autres bâtiments sont en cours **d'assainissement ou en développement de projet** en suivant le Fil rouge pour la construction durable

- Gymnase d'Yverdon-les-Bains
- HEIG-VD à Yverdon-les-Bains
- Centre Blécherette, Police cantonale, au Mont-sur-Lausanne
- Centre Laboratoires d'Epalinges
- Ecole Professionnelle de Commerce à Lausanne (Vallée de la jeunesse)
- Cure de Rances
- Arsenal de Morges
- Centre de détention, Simplon 43 à Lausanne

Des **nouvelles réalisations ou des transformations lourdes** sont planifiées pour répondre aux exigences d'exemplarité de l'Etat en respectant les exigences patrimoniales

- Nouveau Parlement à Lausanne
- Château St-Maire à Lausanne

- Centre d'enseignement professionnel à Nyon
- Etablissement de détention des Mineurs aux Léchaies à Palézieux
- HEIG-VD agrandissement à Yverdon-les-Bains

## Département de l'économie/Service du développement territorial (SDT)

Pour cette démarche le SDT a dû adapter la législation à l'évolution du contexte et faciliter sa mise en oeuvre (projet de modification de la LATC).

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

### Département des infrastructures/Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

**A. Mettre en valeur les ressources renouvelables notamment dans les domaines de la géothermie, du solaire, des énergies renouvelables, des énergies éoliennes, de force hydraulique et biomasse.**

**B. Appliquer aux bâtiments de l'Etat des normes exemplaires en matière énergétiques ("Fil rouge pour la construction durable").**

Les deux mesures précitées sont intégrées dans le 3<sup>ème</sup> pilier de la Stratégie Immobilière de l'Etat de Vaud et soigneusement décrites dans le rapport du Groupe Energie paru en mai 2011.

[www.vd.ch/fr/autorites/departements/dinf/immeubles-patrimoine-et-logistique/publications-et-colloques/](http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dinf/immeubles-patrimoine-et-logistique/publications-et-colloques/)

#### 1. Objectifs et résultats :

Initiée en 2005 sous la conduite du Groupe Energie, une stratégie a été définie pour diminuer les consommations d'énergies et favoriser les énergies renouvelables dans l'ensemble des bâtiments publics (voir rapport 2005-2010 du Groupe Energie (<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dinf/immeubles-patrimoine-et-logistique/publications-et-colloques/>)).

Des objectifs clairs ont été définis pour une première période de 5 ans avec des premiers résultats mesurés dépassant les attentes dans la plupart des secteurs concernés :

Domaine	Cible 2010	Résultat 2010
Thermique	-10%	-12%
Electricité	-5%	2%
Co2	-10%	-19%
Energie renouvelables	10%	17%
Courant vert	5%	2.5%

Il faut particulièrement relever que les efforts conjugués pour la diminution des consommations avec l'augmentation de la part d'énergies renouvelables a permis de **réduire de 19% les dégagements de CO<sub>2</sub>** depuis 2005.

L'ensemble de ces efforts va se poursuivre, le Conseil d'Etat ayant adopté un nouveau plan quinquennal de réduction des consommations et du développement des énergies renouvelables d'ici 2016.

- Thermique : -20%
- Consommation d'eau : -10%
- Electricité : -10%
- Equivalent Co2 : -20%

Développement des énergies renouvelable :

- Thermique : 25% du parc
- Electricité : 5% de courant certifié Naturmade star

#### Programme d'assainissement énergétique

Les objectifs identifiés pour un assainissement énergétique :



Département	Commune	Adresse	Objets	Consomation 2008 MWh mesurés	Indice 2008 MJ/m2/an mesurés	Type d'intervention
DSE	Le Mont-sur-Lausanne	La Lanterne	CB1	1'266	714	T.F.CVSE
DFJC	Lausanne	Prairie 11	EPCL VJ	622	387	T.F.CVS
DFJC	Yverdon-les-Bains	Cheseaux 1	HEIG	2'899	424	F.CVSE
<b>Total étape 1</b>				<b>4'787</b>		

Département	Commune	Adresse	Objets	Consomation 2008 MWh mesurés	Indice 2008 MJ/m2/an mesurés	Type d'intervention
DSE	Epalinges	Boveresses 155	CLE A-B-C-D	3'528	528	T.F.CVSE
DFJC	Lausanne	Genève 55	ERACOM	925	317	T.F
DFJC	Lausanne	Genève 63	EPSIC	1'630	354	F
DINT	Lausanne	Bois Gentil 2	Bois Mermet	908	730	T.F.CS
DINT	Lonay	Peupliers 4	La Tuillière	1'180	564	CVSE
DINT	Orbe	Au Bochuz	EPO-Bochuz	1'377	907	F.CS
DINT	Orbe	Au Bochuz	EPO-Colonie	632	559	T.F.CS
DINT	Orbe	Aux Prés Neufs	La Croisée	883	732	T.F.CVSE
<b>Total étape 2</b>				<b>11'663</b>		

Afin de bénéficier du "Programme national d'assainissement des bâtiments", le Conseil d'Etat a souhaité mettre en œuvre rapidement une série de démarches de rénovation et d'assainissement énergétique.

Les 11 projets étudiés répondent tous au même but par une amélioration des enveloppes thermiques et la rénovation des installations techniques CVRSE (chauffage, ventilation, sanitaire, réfrigération, électricité) lorsque cela s'est avéré nécessaire ou judicieux.

En raison du coût total de leurs assainissements (plus de CHF 80 mios), les demandes de crédits d'ouvrage seront échelonnées.

Un premier décret de CHF. 42.34 mios a été attribué par le Grand Conseil pour les 3 premiers bâtiments que sont le Centre Blécherette, Police cantonale, au Mont-sur-Lausanne, l'Ecole Professionnelle de la Vallée de la Jeunesse à Lausanne et les bâtiments de la Haute Ecole d'Ingénieurs et de Gestion, route de Cheseaux à Yverdon-les-Bains.

En tablant sur une réduction moyenne de consommation d'énergie de 53%, le potentiel d'économie est de 2'600 tonnes de CO<sub>2</sub>/an. Les 3 premiers bâtiments permettront déjà une économie de 827 tonnes de CO<sub>2</sub>/an.

## 2. Développement et mise à disposition d'outils de management et de suivi des projets

Pour atteindre ces résultats et poursuivre les ambitions affichées du Conseil d'Etat pour une société à 2000 Watts en 2050, le Groupe Energie a développé et diffuse deux outils utiles au management de projet et au suivi des résultats dans une démarche d'exemplarité et de conformité au développement durable.

## 2.1. L'outil SméO Fil rouge pour la construction durable



Développé conjointement par le Service Immeubles Patrimoine et Logistique de l'Etat de Vaud et le Service du Logement et des Gérances de la Ville de Lausanne, « SméO Fil rouge pour la construction durable » est le premier outil qui effectue une analyse du développement de projet en intégrant de façon simultanée les notions de cycle de vie du bâtiment. Cette approche holistique des projets permet une recherche d'équilibre des 3 pôles du développement durable, social, environnemental et économique. En ce qui concerne l'énergie, la prise en compte de la consommation totale d'énergie primaire incluant l'énergie grise contenue dans la construction est devenue nécessaire en regard de l'amélioration notoire de la consommation d'exploitation.

Aujourd'hui, l'outil SméO est utilisé par la Confédération, les services et offices de constructions publiques pour l'évaluation de la durabilité des projets de construction de bâtiment et de quartiers.

[www.smeo.ch](http://www.smeo.ch),

[www.quartiersdurablesbysmeo.ch](http://www.quartiersdurablesbysmeo.ch)

## 2.2 L'outil de suivi énergétique TENER



Pour l'optimisation et la gestion énergétique du parc de bâtiments, l'outil TENER ([www.tener.ch](http://www.tener.ch)) est essentiel au suivi et au contrôle des résultats de consommation. Pour permettre sa plus large utilisation et son développement, il a été mis à disposition sous licence Open Source en 2007. Des contributions de la part d'autres partenaires tels que les Services Industriels de Genève, l'Etat de Genève et Energo ont permis au programme de se développer harmonieusement, dans un intérêt commun tout en rationalisant les dépenses.

Aujourd'hui, l'outil TENER est utilisé par plusieurs entités publiques et privées. Plus de 4'000 bâtiments font l'objet d'un suivi régulier et d'optimisation des consommations.

## Département de l'économie/Service du développement territorial (SDT)

Le Conseil d'Etat a mis en consultation publique le projet de modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) de juillet à mi-septembre 2011. Ce projet comporte des dispositions relatives à la prise en compte de l'énergie dans les plans d'aménagement du territoire et en particulier des énergies renouvelables (art. 34 al. 1 let. a, 36 al. 1 let a, 41 al. 1 let a, 47 al. 2 ch. 8, 97).

Le SDT a aussi élaboré un Guide de procédures concernant les installations individuelles d'énergies renouvelables en collaboration avec différents services cantonaux (SESA, SFFN, SEVEN, SIPAL) dans le but de simplifier et de faciliter la partie administrative de la mise en oeuvre des objets de petite taille. Il concerne les installations individuelles d'énergies renouvelables, à savoir les éoliennes, les installations d'énergie solaire, les installations de biomasse déchets et biomasse bois, les microcentrales électriques.

Par ailleurs, la législation sur les améliorations foncières a dû être mise à jour. A cette occasion est entré en vigueur le subventionnement d'installation de production d'énergie renouvelable pour les besoins des exploitations agricoles. Les installations de biométhanisation sont également concernées par ces subventions.

## **DSE / Service des eaux, sols et assainissement**

---

### **Hydroélectricité**

---

Le SESA, division économie hydraulique, est en charge de la planification des ouvrages hydroélectriques. Plusieurs installations font actuellement l'objet de travaux ou sont en projet. Elles permettront d'augmenter la production d'électricité d'origine hydroélectrique sur le territoire du canton.

Forces Motrices Hongrin-Léman (FMHL) : Début de la construction d'une nouvelle caverne, adjacente à l'ancienne, à Veytaux. L'installation sera capable de produire un surplus de puissance de 180 MW, en utilisant l'énergie en ruban de type éolien pour pomper l'eau du Léman en altitude et la turbiner lorsque la demande d'électricité est forte.

Projet Lavey+ : L'augmentation de puissance du barrage de Lavey, sur le Rhône, apportera un surplus de 70 GWh/an

Projet Massongex-Bex-Rhône: La construction d'un nouveau palier sur le Rhône produira un supplément de 90 GWh/an.

Projet des Farettes (Aigle, Leysin, Ormont-dessous): l'optimisation des équipements, permettra une augmentation de production de 35 GWh/an.

Par ailleurs, le SESA gère encore plusieurs dossiers de "mini hydraulique" qui produiront un total d'environ 10 GWh/an.

L'ensemble de ces projets fera augmenter la production de 200 GWh/an, dont 80 reviendront au Valais. L'augmentation prévisible de 120 GWh/an fera passer la production hydroélectrique vaudoise de 810 GWh/an à 930 GWh/an, soit une augmentation de près de 15%.

Le Conseil fédéral a fixé un objectif d'augmentation de la production hydroélectrique de 4000 GWh/an, dans sa stratégie énergétique 2050, correspondant à 11% de la production actuelle. Avec ses 15% planifiés, le canton de Vaud aura apporté sa contribution aux objectifs du Conseil fédéral.

### **Valorisation de la biomasse**

---

Le SESA, division sols carrières et déchets, a élaboré une planification sectorielle de la gestion des déchets organiques méthanisables et complété le plan cantonal de gestion des déchets de 2004 par un chapitre spécifique, adopté par le Conseil d'Etat en 2010. Cette planification a pour but principal d'harmoniser la réalisation de 6 installations nouvelles avec la disponibilité réelle de déchets adéquats pour ce genre de technique. Le service a en outre participé à l'élaboration d'un guide pratique servant aux promoteurs et aux futurs exploitants d'installations de méthanisation de sous-produits agricoles au sein d'exploitations agricoles vaudoises.

## **DSE / Service des forêts, de la faune et de la nature**

---

### **Boiseau - Bois-énergie**

---

Objectif: déterminer les potentialités d'approvisionnement de la forêt vaudoise (en coordination avec le service leader: SEVEN).

Bilan 2011 :

- Inventaire du potentiel en bois énergie établi.
- Bilan confirmé par une analyse de potentiel approfondie (Journal Forestier Suisse, vol. 160, 2009. Environ 40% d'augmentation de la production des forêts vaudoises est possible).
- Nouvelle étape de travail (suivi du développement de la consommation en bois énergie; développement des capacités d'exploitation forestière et soutien à la formation) en cours.

## Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre la stratégie cantonale de développement des transports publics « Vers une mobilité durable: les transports vaudois à l'horizon 2020 » (en particulier RER vaudois, 3e voie CFF Lausanne-Genève, ligne du Pied du Jura, trains régionaux)

Consolider et mettre en œuvre les projets d'agglomération

Elaborer et mettre en œuvre un plan stratégique des routes et des mobilités douces

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### Département de l'Intérieur / Service des communes et des relations institutionnelles

Deux nouveaux projets d'agglomération vont être déposés auprès de la Confédération en décembre 2011; ils concernent les régions de la Riviera et du Chablais. Parallèlement, la Convention instituant le groupement local de coopération transfrontalière du projet d'agglomération franco-valdo-genevois a été acceptée par tous les partenaires et doit faire l'objet d'un EMPD qui sera présenté au Grand Conseil dans le courant du premier trimestre 2012.

### Département de l'économie/Service du développement territorial (SDT)

#### Action 1 :

- Mettre en oeuvre la stratégie cantonale de développement des transports publics « Vers une mobilité durable: les transports vaudois à l'horizon 2020 » (en particulier RER vaudois, 3e voie CFF Lausanne-Genève, ligne du Pied du Jura, trains régionaux) et valoriser le périmètre des gares **et pour le SDT s'assurer de la cohérence de l'urbanisation avec le projet de territoire cantonal.**

#### Action 2 :

- Contribuer à la mise en oeuvre des projets des agglomérations en partenariat avec les communes et les régions concernées et dans le cadre de cette mission actualiser la politique cantonale des pôles de développement (PPDE).
- Adapter la législation à l'évolution du contexte. A cet effet, il y a lieu de relever que le Conseil d'Etat a mis en consultation publique de juillet à mi-septembre le projet de modification de l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) qui assimile le projet d'agglomération au plan directeur régional. Par ailleurs, un tel plan deviendrait contraignant pour les autorités. Si le projet de modification de l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) est adopté, le projet d'agglomération aura une assise légale renforcée.

#### Action 3 :

- Elaborer et mettre en oeuvre un plan stratégique des routes et des mobilités douce **et pour le SDT s'assurer de la coordination avec l'urbanisation et de la cohérence avec le projet de territoire cantonal.**
- Développer des sites stratégiques d'intérêt cantonal.

### Département des infrastructures / Service de la mobilité

La plupart des mesures mises en oeuvre en 2011 s'inscrivent dans la durée de la législature. Elles sont donc détaillées dans le chapitre suivant. Pour 2011, il convient de relever plus particulièrement les réalisations et décisions suivantes:

- Au changement d'horaire du 11 décembre 2011, les lignes RER 1, 2, 3 et 4 sont équipées de rames "Flirt".
- Le 8 février 2011, le Grand Conseil a adopté les décrets nécessaires à la mise en oeuvre de la convention-cadre relative au développement de l'offre entre Lausanne et Genève-Aéroport (Léman 2030).
- Le 20 septembre 2011, le Grand Conseil a accordé, sous la forme d'un prêt conditionnellement remboursable, une contribution de 39.3 millions pour "maintien de la substance" des chemins de fer régionaux vaudois.
- Le 16 septembre 2011, le Conseil fédéral a accordé la concession pour la 1ère étape du projet de tramway entre Lausanne-Flon et

## Département des infrastructures / Service des routes

---

Le 6 septembre 2010, le Conseil d'Etat a adopté le rapport "Routes cantonales à l'horizon 2020 - lignes directrices pour la planification et la gestion du réseau (RoC 2020)". C'est le document de référence pour le réseau des routes cantonales qui oriente les actions opérationnelles du Service des routes en assurant la coordination générale avec les autres actions de l'Etat (urbanisation, environnement, développement économique, tourisme, etc.).

Il présente notamment :

- le projet de la nouvelle hiérarchie du réseau des routes cantonales
- les options de base quant à l'aménagement du réseau
- l'évaluation, au niveau réseau, de l'état des chaussées et des ouvrages d'art
- les montants annuels nécessaires au maintien du patrimoine routier (chaussée et ouvrage d'art)

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

---

### Département de l'Intérieur / Service des communes et des relations institutionnelles

---

En 2007, la Confédération a engagé une politique d'agglomération transport et urbanisation. Un fonds d'infrastructure fédéral cofinance les projets d'agglomération pour encourager la mise en œuvre d'un développement coordonné des transports et de l'urbanisation. Le Canton de Vaud a déposé à Berne en décembre 2007 les trois premiers projets d'agglomérations de Lausanne-Morges, d'Yverdon et de l'agglomération franco-valdo-genevoise. La Confédération qui les a évalués sur la base de la Loi sur les infrastructures, leur a attribué des taux de cofinancement parmi les plus élevés attribués à des agglomérations en Suisse: 40% pour le PALM et le PAFVG, 35% pour agglo Y.

Deux nouveaux projets vont être déposés auprès de la Confédération en décembre 2011; ils concernent les régions de la Riviera et du Chablais.

### Département de l'économie/Service du développement territorial (SDT)

---

#### Action 1 :

**Dans le cadre de cette mesure et en coordination avec le SM, le SDT contribue à mettre en œuvre la stratégie cantonale de développement des transports publics dans le cadre des projets d'agglomération et des projets de territoire régionaux et intercommunaux. Le SDT est actif par le biais de deux divisions**

- Le Groupe opérationnel des pôles (GOP) qui conduit un ensemble de projets de développement de site stratégiques localisés à proximité des gares ferroviaires, en vue de valoriser ces interfaces de transports publics par l'augmentation de la densité humaine sur des sites mixtes (habitants et emplois). Par exemple, les sites autour des gares de Coppet, Gland, Rolle, Morges, Malley, Villeneuve, Bex, Palézieux, Payerne, Yverdon.
- La division «Aménagement cantonal et régional (ACR)» a travaillé sur la « Méthode pour délimiter le périmètre des centres » et le DEC a publié cette méthode qui prend en compte le critère de la desserte en transports publics, afin d'aider les agglomérations, les centres cantonaux, les centres régionaux et locaux à tracer ce périmètre et la prise en compte des transports publics fait partie des critères pour la définition des centres locaux.

#### Action 2 :

Le Canton de Vaud est concerné par 5 projets d'agglomérations :

- agglomération Lausanne-Morges (ALM),
- agglomération franco-valdo-genevoise (AFVG),
- agglomération yverdonnoise (Agglo Y),
- agglomération Riviera – Veveyse fribourgeoise – Haut-Lac (Rivelac),
- agglomération du Chablais vaudois et valaisan (Chablais agglo).

Les trois premiers projets ont été acceptés par la Confédération et font actuellement l'objet d'une révision (projet de 2ème génération) alors que les deux derniers sont en cours d'étude.

**En ce qui concerne le SDT, il participe aux comités de pilotage et aux structures techniques de tous ces projets. Il coordonne les prises de position des différents services cantonaux et représente le canton dans les négociations avec la Confédération.**

Les projets d'agglomération se traduisent notamment par des procédures d'affectation coordonnées avec les questions de mobilité et d'environnement. Dans ce cadre, le SDT est également appelé à accompagner l'étude des projets les plus importants.

Une fiche régionale a par ailleurs été introduite dans la première adaptation du Plan directeur cantonal pour chacune de ces cinq

agglomérations.

### **Action 3 :**

Dans le cadre de cette mesure 12 (action 3) et en coordination avec le SR, le SDT s'appuie sur les questions de mobilité pour coordonner les objectifs d'urbanisation en particulier dans les sites de développement (sites de logistique rail-route par exemple) et de mesures d'optimisation pour la mobilité en véhicules individuels privés (plan de mobilité d'entreprise ou de site).

Le SDT contribue à mettre en œuvre ce plan stratégique des routes et du rail dans le cadre des projets d'agglomération et des projets de territoire régionaux et intercommunaux. Il participe en outre à la SCEP (stratégie cantonale des espaces publics).

## **Département de la sécurité et de l'environnement/Service des forêts, de la faune et de la nature**

---

### **Conception cantonale de la biodiversité**

---

Objectifs :

- Proposer une vision sur la biodiversité du canton à l'horizon 2020
- Mettre à jour les bases légales et la politique de subventionnement relatives à la préservation du patrimoine naturel et paysager du canton
- Fixer les priorités opérationnelles en matière de biodiversité pour le canton de Vaud et les responsabilités de mise en œuvre

Bilan 2011 :

- Projet en cours, fin prévue de la première étape pour mars 2012 (vision et priorités opérationnelles), de la deuxième étape pour fin 2012 (révision de la LPMNS)
- Etablissement d'un concept de réseau écologique cantonal et d'une liste d'espèces prioritaires cantonales achevé: fiches E 22 et E23 du PDCn actualisées et en consultation
- Rédaction en cours de priorités opérationnelles en matière de lutte contre les plantes invasives
- Mise à jour de la politique de subventionnement de la LPMNS achevée (cf. mesure 17)
- Finalisation de la vision sur la biodiversité prévue pour le dernier trimestre 2011 et établissement des responsabilités de mise en œuvre entre décembre 2011 et janvier 2012

### **Achever la planification de l'interdiction de circuler sur les routes forestières**

---

Bilan à fin 2011 :

- Planification suspendue en attendant les arrêts du Tribunal fédéral; ces arrêts ne devraient a priori pas modifier les principes de planification prévue
- Un nouveau plan sectoriel est prêt à être signé par la Cheffe du département de la sécurité et de l'environnement (région Ste-Croix)

## **Département de la sécurité et de l'environnement/Service des eaux, sols et assainissement**

---

Le SESA, division sols carrières et déchets, a participé activement aux travaux de deux groupes de travail du Comité Régional Franco-Valdo-Genevois dans les domaines de la gestion des matériaux d'excavation d'une part et de la gestion des déchets d'autre part. Ce dernier groupe a achevé son analyse de la situation et propose plusieurs mesures de rationalisation des transports et de l'utilisation des cinq installations d'incinération localisées de part et d'autre de la frontière.

Le Service a en outre participé aux travaux de réalisation du Schéma Directeur de l'agglomération Gland-Vich, supervisés par le Conseil Régional de Nyon, pour la partie dévolue au transport des déchets urbains par le rail en direction de l'usine TRIDEL à Lausanne, et pour la partie visant à réaliser une livraison des graviers par le rail à une installation de transformation située dans la zone industrielle de la Ballastière à Gland.

Il a également participé à des études similaires visant à la desserte ferroviaire de la zone industrielle de Daillens, dans le cadre des travaux de développement du Pôle d'Eclépens.

## **Département des infrastructures/Service de la mobilité**

---

### **Ligne de métro m2**

La ligne de métro m2, reliant Ouchy à Epalinges a été mise en service commercial le lundi 27 octobre 2008.

La fiabilité de l'exploitation de la ligne s'est considérablement améliorée durant la première année d'exploitation. La ligne offre des cadences à moins de 3 minutes sur le tronçon central entre la Gare CFF et La Sallaz. Le nombre de voyageurs transportés s'est élevé en 2010 à près de 25 millions de voyageurs. L'attractivité du métro m2 favorise l'utilisation du réseau CFF avec une importante croissance de trafic selon les premières appréciations.

Le coût final du projet est de 736 millions de francs.

### **Développement du RER Vaudois**

L'ensemble du parc du matériel roulant des trains régionaux est changé ou rénové à fin 2011.

Au changement d'horaire du 11 décembre 2011, toutes les circulations des lignes RER1 (Yverdon-les-Bains – Villeneuve), RER2 (Vallorbe – Palézieux), RER3 (Allaman – Villeneuve) et RER 4 (Morges – Palézieux) sont assurées par 19 nouvelles rames "Flirt" à plancher bas et offrant aux voyageurs un confort moderne. Les autres lignes du RER sont desservies par des rames "Domino" dotées de nouvelles voitures à plancher bas.

Grâce à leurs performances d'accélération et à leur accès facilité, les rames Flirt permettent d'offrir de nouvelles prestations sur l'infrastructure ferroviaire existante. Sur la ligne du Simplon, les trains circulent à la cadence semi-horaire du lundi au dimanche en assurant des arrêts à toutes les gares comprises entre Vevey et Montreux (La Tour-de-Peilz, Burier et Clarens). La ligne RER4 Palézieux – Morges est prolongée jusqu'à Allaman, ce qui permet d'assurer en semaine la cadence semi-horaire à Saint-Prex, Etoy et Allaman.

Les travaux de construction de la halte de Prilly-Malley ont débutés à fin 2008. Cette nouvelle halte qui desservira la plaine de Malley sera mise en service à fin juin 2012. La halte est aménagée avec quatre quais dans la perspective de la construction d'une 4<sup>e</sup> voie entre Lausanne et Renens. Sur près d'un kilomètre, la plateforme nécessaire à cette 4<sup>e</sup> voie est réalisée.

### **Développement des infrastructures CFF : Léman 2030 – Rail 2030**

Le 21 décembre 2009, la Confédération par son Office fédéral des transports (OFT), les gouvernements des cantons de Vaud et de Genève ainsi que la Direction générale des Chemins de fer fédéraux (CFF) avaient signé une convention-cadre relative au développement de l'offre sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. Le projet est désigné sous le terme de Léman 2030.

Le 8 février 2011, le Grand Conseil a adopté les décrets nécessaires à la mise en oeuvre de cette convention :

- accordant un prêt sans intérêts de 158'500'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour le préfinancement de la 4<sup>e</sup> voie entre Lausanne et Renens ainsi que des points de croisement de Mies et de Chambésy.
- autorisant le Conseil d'Etat à procéder à des avances de fonds de 34'800'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour les études de développement de la ligne ferroviaire Lausanne – Genève, comprenant l'extension de la gare de Lausanne avec des quais de 400 m de longueur, la construction d'un saut-de-mouton de Malley, situé entre Malley et Renens, la construction d'une 3<sup>e</sup> voie entre Renens et Allaman et de tronçons de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> voies entre Rolle et Gland. La gare de Lausanne pourra être desservie les nouveaux trains InterCity des CFF d'une capacité de 1200 à 1300 places.
- accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de 1'100'000 francs pour la modernisation des accès aux trains en gare de Renens.

Le projet de point de croisement de Mies sera mis à l'enquête publique en 2012. Les études des projets liés au nœud de Lausanne ont été lancées au printemps 2011. L'objectif est de disposer de la 4<sup>e</sup> voie Lausanne-Renens et du saut-de-mouton de Malley à fin 2018.

Les objectifs de la convention-cadre relative au projet Léman 2030 sont intégrés dans le projet Rail 2030, désormais désigné par la Confédération sous le terme de STEP (programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire). L'objectif est de doubler la capacité en places assises entre Lausanne et Genève. Le financement de ces développements sera assuré par un nouveau fonds pour l'infrastructure ferroviaire (FIF) dans le cadre du projet FAIF (financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire). Le Conseil fédéral prévoit d'adopter en début d'année 2012 le message aux Chambres fédérales.

En décembre 2012, l'horaire des trains RE (RegioExpress) sera fortement amélioré entre Lausanne et Genève avec une cadence semi-horaire, dans le cadre de la 1<sup>e</sup> étape de l'Horaires Romandie. Ce train dessert Renens, Morges, Allaman, Rolle, Gland, Nyon et Coppet. La cadence du RE sera portée à la demi-heure. L'un de ces trains RE sera prolongé à Palézieux et l'autre à Vevey. Un nouveau matériel roulant "Duplex Regio" à deux étages est acquis par les CFF. Il offre davantage de places, la climatisation, un accès facilité et des temps de parcours raccourcis grâce à de meilleures accélérations. Dans une 2<sup>e</sup> étape du concept Romandie, la cadence à 30 minutes sera introduite sur la ligne du Pied du Jura pour les trains pendulaires ICN Bienne - Neuchâtel - Yverdon-les-Bains - Lausanne.

### **Réseau ferroviaire régional**

Les chemins de fer régionaux vaudois ont bénéficié d'importantes contributions, accordées sous forme de prêts conditionnellement remboursables, destinées au "maintien de la substance" de l'infrastructure ferroviaire avec l'adoption par le Grand Conseil deux décrets :

- décret du 29 mai 2007 accordant un crédit-cadre de 82.1 millions de francs (1<sup>e</sup> crédit-cadre),
- décret du 20 septembre 2011 accordant un crédit-cadre de 39.3 millions de francs (2<sup>e</sup> crédit-cadre).

Ces programmes d'investissement 2011-2012 des chemins de fer privés vaudois portent sur le renouvellement des équipements obsolètes ou ne garantissant pas le niveau de sécurité requis. Les entreprises régionales ferroviaires vaudoises investiront ainsi 341 millions de francs entre 2007 et 2012, financés également par la Confédération et les cantons voisins.

Les contributions les plus importantes ont été apportées aux chemins de fer de l'est vaudois, Montreux Oberland bernois, au Montreux-Vevey-Riviera et aux Transports publics du Chablais ainsi qu'au Lausanne - Echallens – Bercher.

Le Grand Conseil a également accordé le 20 septembre 2011 une garantie d'emprunt de 34.1 millions de francs pour l'achat de cinq automotrices supplémentaires pour le m1 qui dessert les Hautes écoles et une augmentation de 60.3 millions de la garantie générale d'emprunt

pour les équipements du réseau des tl. Ce dernier financement porte sur l'achat de 19 trolleybus articulés, l'acquisition de véhicules supplémentaires, l'extension de lignes aériennes pour les trolleybus et l'aménagement de nouveaux arrêts en vue du développement du réseau tl, notamment dans l'ouest et le nord lausannois, planifié pour l'horaire 2012.

Le volume des investissements stratégiques réalisés dans les transports publics témoigne d'une politique dynamique, marquée notamment par les réalisations du m2 et du RER vaudois (au total environ 1 milliard d'investissements, part fédérale comprise, dont 734 pour le m2, principalement à la charge du canton).

### **Consolidation et mise en œuvre des projets d'agglomération**

Les Chambres fédérales ont adopté, le 21 septembre 2010, l'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011. La Confédération, qui les a évalués sur la base de la Loi sur le fonds des infrastructures, leur a attribué des taux de cofinancement parmi les plus élevés attribués à des agglomérations en Suisse: les mesures prioritaires (classées A) recevront ainsi 40% pour le PALM et le PAFVG, 35 % pour aggro Y.

Pour les mesures prioritaires (classées A) dont les travaux peuvent débuter à partir de 2011, le cofinancement fédéral des infrastructures pour le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) se monte à 165 millions de francs, à 17 millions pour le projet de l'agglomération yverdonnoise (aggloY) et à 12,5 millions pour la partie vaudoise de projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG).

Le 17 novembre 2010, le Conseil d'Etat a accepté les Accords sur les prestations qui engagent le Canton et la Confédération pour la mise en oeuvre des projets d'agglomérations PALM, aggroY et de PAFVG. Parallèlement, il a signé des "protocoles additionnels" aux conventions établies en 2007 avec les communes vaudoises de ces agglomérations. Ces accords ouvrent la voie au cofinancement fédéral d'une partie des mesures infrastructurelles des projets d'agglomération.

### **Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) lausannois**

Dans le cadre du PALM, le canton a conduit l'étude du projet «axes forts» de l'agglomération Lausanne-Morges.

Le financement de l'étude a été assuré par un décret du Grand Conseil du 24 mars 2009 pour la première étape des axes forts. D'un montant total de 31'501'000 francs, le crédit pour les axes forts se décompose en un crédit d'étude de 7'679'000 francs et un prêt conditionnellement remboursable de 23'822'000 francs aux Transports publics de la région lausannoise (tl), à qui le Canton a délégué la direction de projet. Le crédit permet de conduire les études jusqu'à l'adoption du crédit d'ouvrage de la première étape de réalisation.

Le réseau des axes forts de transports publics du projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM) a pour but de compléter l'offre en transports publics dans les secteurs les plus denses de l'agglomération. Il est désigné sous le nom de "réseau-t". Il desservira les sites stratégiques de développement planifiés dans le cadre du PALM qui ne sont pas déjà pleinement desservis par le m1, le m2 ou le réseau ferroviaire. Il s'intégrera au réseau de lignes de bus et trolleybus urbaines, remplaçant celles d'entre elles qui sont aujourd'hui déjà les plus chargées et en limite de capacité.

Le Conseil fédéral a accordé le 16 septembre 2011 la concession pour la 1ère étape du projet de tramway entre Lausanne-Flon et Renens. La concession prend effet en 2012 et est valable durant 50 ans. Les phases suivantes d'étude de la 1ère étape du projet de tramway permettront l'établissement des plans définitifs à soumettre à l'enquête publique en 2012. L'octroi des crédits de construction par les législatifs cantonal et communaux permettra un début des travaux en 2014. La mise en service du tramway entre le Flon et Renens est planifiée pour 2017.

La deuxième étape de développement du réseau-t (liste B, début de la réalisation entre 2015 et 2018) devrait concerner une extension de la ligne de tramway à l'Ouest de Renens, l'achèvement des aménagements des lignes de bus à haut niveau de service et la desserte du plateau de la Blécherette.

### **Extension de la communauté tarifaire vaudoise**

Le 12 décembre 2010, la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) a étendu son périmètre en direction du Nord vaudois, de la Riviera et de la Côte. Les lignes de 11 entreprises sont désormais incluses dans la CTV. Le nouveau périmètre regroupe 157 lignes de trains, bus, métros et funiculaires, 1800 kilomètres de lignes ou réseau et plus de 2000 arrêts desservis, ainsi que toutes les prestations des entreprises participantes à l'horaire, sur demande (PubliCar, taxibus) ou nocturnes. 334 communes sont ainsi desservies par Mobilis soit 636'000 habitants ou 93% de la population résidente du canton.

Selon les prévisions, le chiffre d'affaires de la CTV doit atteindre un montant de l'ordre de 160 millions de francs en 2011.

### **Stratégie cantonale de promotion du vélo**

Le Conseil d'Etat a adopté le 15 octobre 2010 le plan stratégique des vélos à l'horizon 2020.

Avec la stratégie de développement des transports publics adoptée en septembre 2006 et la stratégie sur les routes, ce plan constitue l'outil de référence pour la mise en oeuvre de projets répondant aux besoins en mobilité en pleine croissance. La stratégie de promotion du vélo vise à développer ou améliorer les infrastructures en faveur des cyclistes, mais aussi à sensibiliser et encourager l'utilisation du vélo, tant dans les agglomérations que dans les régions du canton.

A cette fin, il est prévu de soutenir les projets des communes à raison de 15 à 20% des coûts des aménagements retenus dans les projets d'agglomération; un montant de 13.5 millions de francs est prévu à cet effet pour les années 2012 à 2015.

La mise en œuvre de cette stratégie sur les deux roues nécessite la modification de la loi cantonale sur les transports publics du 11 décembre 1990 (LTPu) dont le champ d'application sera étendu aux mobilités douces. Le projet de modification légale et le projet de décret sont soumis au Grand Conseil au début de 2012.



## **Département des infrastructures/Service des routes**

---

### **Modification de la loi sur les routes**

Conformément à sa stratégie "Routes cantonales à l'horizon 2020 (RoC 2020)", le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil le 22 juin 2011 un EMPL modifiant la loi sur les routes.

Le but de cette modification est de remplacer la hiérarchie actuelle datant des années 50 par celle présentée dans RoC 2020. Les quatre catégories actuelles des routes (a, b, c, d) sont remplacées par une vision à 3 niveaux, à savoir :

- réseau de base
- réseau complémentaire
- réseau d'intérêt local

Cette modification de loi sera accompagnée d'une modification du règlement actuel de classification des routes cantonales et de l'adoption d'un nouveau règlement sur la hiérarchie des routes cantonales.

### **Maintenance du patrimoine routier - chaussées et ouvrages d'art**

Afin de garantir le maintien de la substance de ses infrastructures routières, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà fait voter trois EMPD spécifiques à des campagnes d'entretien des revêtements (9.12.2008, 22.06.2010 et 03.04.2011) pour un montant total de CHF 26.8 mio et poursuit cette démarche pour assurer un montant annuel d'investissement de l'ordre de 11 à 13 mio de francs.

Parallèlement à cette démarche, liée à la chaussée, le Conseil d'Etat proposera un EMPD de CHF 12,3 mio pour financer la maintenance des ouvrages d'art pour la période 2012-2015. L'objectif à terme pour les ouvrages d'art est d'investir annuellement une somme de 6 à 7 mio de francs pour leur entretien lourd.

### **Accidentologie - suppression des points noirs**

Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà obtenu de la part du Service des routes un rapport d'étude recensant et priorisant les actions à entreprendre pour assainir les principaux points noirs du réseau des routes cantonales.

Une planification des mesures à prendre est en cours de réalisation. Elle débouchera sur une série de demandes d'investissement pour la prochaine législature.

## Les actions en lien avec la mesure:

- Mettre en œuvre une politique de gestion des risques et des dangers garantissant une meilleure maîtrise des événements
- Réaliser la carte des dangers naturels

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### DSE/Service de la sécurité civile et militaire

Sur la base de l'analyse des dangers et des risques effectuée en début de législature (2008), la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche des plans de coordination de l'intervention a été réalisée en 2011, toujours en collaboration avec les nombreux partenaires sécuritaires du canton.

Dans le domaine des infrastructures de conduite, de nombreux enseignements ont pu être récoltés lors de la première exploitation du Poste de commandement des opérations (PCO) durant le XIII<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie (opération LAROUSSE), qui s'est tenu en octobre 2010 à Montreux. Ces enseignements ont permis d'optimiser les installations en 2011, notamment par la mise en œuvre d'un outil informatique d'aide à la conduite.

L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) a également été doté en 2011 d'une première version des directives sur la conduite en cas de situation extraordinaire, formalisant les processus découlant de l'application du RORCA (SV 510.21.1).

Ces nouveaux outils ont fait l'objet de formations tant au sein de l'EMCC qu'auprès des partenaires sécuritaires. Le point culminant de la formation a été l'exercice d'état-major « TRANO 11 », qui s'est déroulé du 10 au 11 novembre 2011. Cet exercice d'état-major, sur le thème d'un accident ferroviaire de grande ampleur, a permis d'entraîner les membres de l'EMCC et les organes de conduite des partenaires à l'application des processus nouvellement instruits. Cet exercice constitue également une préparation pour l'exercice « TRANO 12 », exercice de terrain à l'échelle 1 : 1 planifié pour 2012 et durant lequel les éléments d'intervention sur site seront également exercés.

### DSE/Secrétariat général

#### Réaliser les cartes de dangers naturels

La réalisation des cartes de dangers naturels est en cours. La majorité des lots a été lancée pour tout le canton.

La Déléguée à l'environnement a présenté le projet aux 308 communes concernées (rencontres des communes dans leurs réunions de districts pour présenter l'avancement du projet ; rencontres du Chef de projet, géologue, dans toutes les communes qui ont validé les périmètres sur lesquels porteront la cartographie).

La Confédération a accordé un délai supplémentaire d'un an pour réaliser les cartes de dangers naturels (mars 2013). Ce délai est nécessaire pour les grands cantons, notamment pour le canton de Vaud, dont la démarche d'analyse multi-dangers par bassin versant est innovante. Cela permet des économies d'échelles, des simplifications par bassin versant, mais demande aussi une grande rigueur dans l'acquisition et la gestion des données.

L'unité des dangers naturels (UDN) est proche de l'OIT et des services spécialisés concernés (SESA, SFFN, SDT) pour optimiser la gestion des données et assurer leur connectivité avec d'autres applications de l'Etat (cadastre géologique, CAMAC, Cendo).

Pour la suite, les directives fédérales incitent à mettre en oeuvre une gestion intégrée des dangers naturels sur l'ensemble du territoire, en associant dorénavant la prise en compte du risque. Celle-ci fera l'objet d'un nouveau projet à partir de 2013. Le but sera de faciliter la transcription des cartes de dangers naturels dans l'aménagement du territoire.

### Département de l'économie/Service du développement territorial (SDT)

Le SDT a eu la responsabilité d'adapter la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) à l'évolution de l'état des connaissances des dangers naturels.

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

## **DSE/Service de la sécurité civile et militaire**

---

La réalisation des mesures de gestion des risques et dangers découlant du programme de législature s'est effectuée selon trois axes :

- définition du cadre doctrinal
- mise en place d'outils
- formation

L'analyse des bases légales a permis une première définition des responsabilités et de la gouvernance pour la gestion de crise. De même, l'édition d'un catalogue des risques et dangers en début de législature a posé le cadre en identifiant et modélisant 31 thèmes. Ces 31 thèmes ont conditionné la détermination et l'élaboration des outils requis, notamment les plans de coordination de l'intervention à réaliser.

Ces plans de coordination de l'intervention sont des documents de conduite à l'intention des intervenants et de l'EMCC. Toujours sous la direction du Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM), mandaté par le Comité directeur ORCA (CODIR ORCA) et en étroite collaboration avec la Commission cantonale des risques (OCRI), ces travaux ont été réalisés en trois tranches (2009, 2010 et 2011) au travers d'un projet commun au profit de l'EMCC. La version 0 des plans sont élaborés. Seuls quelques plans complexes, particuliers et non prioritaires de par leur nature sont encore à finaliser (exemple: rupture en approvisionnement en gaz, violences infra-guerrières, ...).

L'annonce, avec un court préavis, de la tenue du 22 au 24 octobre 2010 du XIII Sommet de la Francophonie à Montreux (opération LAROUSSE) a eu comme conséquence qu'un effort particulier a dû être porté sur la préparation de l'infrastructure cantonale de conduite, soit le Poste de commandement des opérations (PCO) situé dans le centre de la Blécherette. Cette infrastructure, totalement remise au goût du jour par une modernisation de son aménagement et des systèmes télématiques, a pu être rendue opérationnelle à temps pour permettre à la PCV de disposer d'un outil performant pour la conduite de l'opération LAROUSSE.

En parallèle au développement des outils découlant de la mise en œuvre du programme de législature, l'EMCC et les partenaires ont suivi des formations portant sur le travail d'état-major. Les points forts de la formation ont été les 6 exercices réalisés sous la direction du SSCM, mandaté par le CODIR ORCA, au profit de l'EMCC et de ses membres associés. Les étapes de montage, de conduite et d'évaluation ont été réalisées à chaque fois en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires sécuritaires du canton, parfois même avec l'association d'autres cantons ou entités concernées (communes, Armée, CFF, compagnie générale de navigation, Aéroport international de Genève ...). Ces exercices étaient parfois destinés spécifiquement aux membres de l'état-major (ex EM) ou impliquaient parfois également les intervenants de terrain (ex à l'échelle 1:1). L'EMCC a été de ce fait essentiellement testé, respectivement entraîné, ce qui lui permet de tirer les enseignements nécessaires à son développement doctrinal et technique. Il faut compter une année de travail sous forme de projet, pour la réalisation, dans son ensemble, d'un tel exercice.

Si la réalisation du PCO a constitué une importante étape dans la préparation du Canton à la gestion de situations extraordinaires, l'infrastructure cantonale de conduite n'est toutefois pas encore complètement achevée : le Poste de commandement de l'engagement (PCE), infrastructure de conduite avancée se situant à proximité des événements et constituant le principal répondant du PCO, n'est pas réalisé. Cette situation est la conséquence de l'effort principal mis sur la réalisation du PCO pour l'opération LAROUSSE, qui ne figurait pas dans la planification initiale. Les ressources affectées au PCO ne furent plus disponibles pour travailler sur le projet de PCE, dont les travaux – et tout particulièrement l'EMPD correspondant – sont à reporter sur la prochaine période de législature, avec un haut degré de priorité.

Outre la réalisation du PCE, il s'agit également de poursuivre la consolidation des plans de coordination de l'intervention en fonction des enseignements ultérieurs et de les diffuser auprès de toutes les instances concernées, le cas échéant en fournissant la formation correspondante.

Une autre perspective de développement est la nécessaire adaptation des bases légales cantonales aux développements découlant des différents travaux réalisés, ou encore des expériences faites en exercice ou en engagement. De même, de probables évolutions des dispositions fédérales nécessiteront vraisemblablement une mise en conformité des dispositions cantonales.

## **DSE / Service des eaux, sols et assainissement**

---

### **Protection contre les crues**

---

Un EMPD adopté le 8 décembre 2010 par le Grand Conseil, a accordé au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 31 millions sur un coût des travaux total estimé à 52.2 millions. Ce crédit permettra au SESA d'entreprendre des travaux de sécurisation sur 10 objets au titre de la protection contre les crues. Ces mesures s'ajoutent aux efforts consentis actuellement en matière de protection contre les dangers naturels. Par ailleurs chacun des 10 objets intègre une composante de revitalisation du milieu naturel (lien avec le développement durable). Cette revitalisation accompagne les mesures sécuritaires en favorisant des élargissements et des remises à ciel ouvert.

Au plan des réalisations, le SESA a terminé le percement du tunnel de la Frasse qui a permis de limiter le glissement éponyme. Il a également terminé la consolidation du pied du glissement sur la Grande Eau.

La gestion des risques et des dangers a été réorganisée au sein du SESA, par la mise en œuvre d'une plateforme relative aux événements à caractère urgent liés à des crues de cours d'eau ou à des glissements de terrain.

### **Lutte contre les micropolluants**

---

Le Conseil d'Etat a lancé une réflexion stratégique sur les mesures de lutte contre les micropolluants à mettre en œuvre à moyen terme sur les réseaux d'eaux usées. La tendance ira vers un renforcement de la centralisation du traitement des eaux usées dans des STEP plus

grandes et plus performantes. Les micropolluants présents dans les eaux en très faible quantité sont soupçonnés de porter atteinte à la santé des humains. Les premiers résultats (études de variantes) sont attendus pour fin 2011. Ils feront l'objet dans une seconde phase d'études plus détaillées en collaboration avec les communes concernées.

## **Département de la sécurité et de l'environnement / Service des forêts, de la faune et de la nature**

---

### **Réviser la législation forestière vaudoise**

Bilan à fin 2011 : projet terminé; l'EMPL est en cours d'examen par une Commission du Grand Conseil

### **Prévenir les dangers naturels.**

Objectifs : établir les cartes des dangers (dans le cadre de la CCDN), la planification des ouvrages et forêts de protection et publier le cadastre événementiel des dangers naturels gravitationnels

Bilan à fin 2011 : Le SFFN contribue au pilotage du bureau CCDN mis en place. La planification en vue de la réalisation des cartes des dangers naturels (CDN) est respectée.

### **Etablir les plans d'intervention ORCA concernant le SFFN (en coordination avec le service leader: SSCM)**

Bilan à fin 2011 : tous les plans concernant le SFFN ont été validés.

### **Assainissement du quartier des Roches, à Vallamand et Mur**

Bilan à fin 2011 : A la suite de la mise à l'enquête de 2010 du programme de travaux de l'EMPD, les oppositions sont en cours de traitement. Une enquête complémentaire a eu lieu début 2011. Le projet pourrait être achevé courant 2012.

## **Département de l'économie/Service du développement territorial (SDT)**

---

Les cartes des dangers naturels sont en cours d'élaboration dans les communes concernées. Elles indiqueront le niveau de menaces des différents dangers naturels. Ces données devront être transcrites dans les plans d'affectation communaux afin d'éviter des constructions dans des lieux soumis à des dangers naturels.

Le SDT établit en collaboration avec les autres services concernés de l'administration un guide de transposition des cartes des dangers naturels dans les plans d'affectation.

Par ailleurs, le SDT veille dès à présent à ce que les modifications des plans d'affectation ou les nouvelles affectations prennent en compte les dangers naturels.

Le projet de modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) intègre la problématique des dangers naturels dans les planifications directrices et les planifications d'affectation. En outre, la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) a été coordonnée avec la modification des lois spéciales cantonales sur les forêts, sur la police des eaux dépendant du domaine public et sur la prévention des incendies et des dangers résultant des dangers naturels. Un groupe juridique présidé par le SDT a été constitué en 2008 pour assurer cette coordination.

Le projet de modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) mis en consultation de juillet à mi-septembre 2011, comporte plusieurs articles qui traitent de la problématique des dangers naturels, à savoir les articles 34 al. 1 let. d, 36 al. 1 let e, 41 al, let. f, 47c, 77 al 6, 89, 120 al.1 let. b.

## Les actions en lien avec la mesure:

- Réformer la politique d'accueil des requérants déboutés pour l'adapter aux nouvelles législations entrant en vigueur au 01.01.2008
- Appliquer avec responsabilité, détermination et humanité les nouvelles dispositions fédérales relatives aux migrants
- Promouvoir la réinsertion professionnelle des personnes étrangères admises à titre provisoire (livret F) afin de favoriser leur autonomie financière

## Commentaire sur la mise en oeuvre des mesures durant la législature 2007-2012

### Département de l'intérieur/Service de la population

#### Réformer la politique d'accueil des requérants d'asile déboutés pour l'adapter aux nouvelles législations entrant en vigueur au 01.01.2008

Le 01.01.2008, le régime de l'aide d'urgence a été étendu à l'ensemble des requérants d'asile déboutés. L'aide d'urgence consiste en prestations fournies en principe en nature, destinées à assurer l'indispensable (hébergement, nourriture, soins de santé indispensables, vêtements, articles d'hygiène, éventuellement prestations complémentaires).

Les prestations d'aide d'urgence sont délivrées par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), sur la base d'une décision d'octroi du Service de la population (SPOP).

La pratique concernant l'aide d'urgence et son contenu ont été confirmés par plusieurs jugements du Tribunal cantonal.

Le nombre de bénéficiaires de prestations d'aide d'urgence a évolué de la manière suivante :

- 01.01.2008 : 800
- 31.12.2008 : 587
- 31.12.2009 : 739
- 31.12.2010 : 859
- 30.09.2011 : 879 (dernière donnée disponible au moment de la rédaction)

Ainsi, après une baisse initiale, le nombre des bénéficiaires de l'aide d'urgence a augmenté. On constate toutefois un ralentissement de l'augmentation. Si l'on tient compte du nombre de décisions de renvoi prononcées en cours de période, on constate que, proportionnellement, le recours à l'aide d'urgence ne cesse de diminuer.

#### Appliquer avec responsabilité, détermination et humanité les nouvelles dispositions fédérales relatives aux migrants

En début de législature, au 01.07.2007, le canton de Vaud avait obtenu 178 permis de séjour basés sur l'article 14 alinéa 2 et suivants de la loi fédérale sur l'asile (cas de rigueur).

Par la suite, le nombre suivant de personnes a été mis au bénéfice d'un permis de séjour pour ce même motif :

- 2007 (juillet à décembre) : 169
- 2008 : 259
- 2009 : 84
- 2010 : 45
- 2011 (janvier à septembre) : 5 (dernière donnée disponible au moment de la rédaction)

Le canton de Vaud a ainsi obtenu un total de 740 autorisations de séjour pour cas de rigueur basées sur l'article 14 de la loi sur l'asile, ce qui représente le chiffre le plus élevé de tous les cantons. 90 % de ces demandes ont été suivies d'une décision positive de l'Office fédéral des migrations (ODM).

La forte diminution, d'année en année, du nombre d'octrois d'autorisations de séjour basées sur l'article 14 de la loi sur l'asile s'explique essentiellement par le caractère transitoire des deux premières années, pendant lesquelles les nombreux dossiers remplissant les

conditions d'octroi dès la date de l'entrée en vigueur de l'art. 14 al. 2 LAsi ont dû être traités. Aucun durcissement n'est donc intervenu au niveau de la politique du canton en la matière, au contraire. En revanche, les procédures d'asile sont en règle générale plus rapides aujourd'hui qu'elles ne l'étaient auparavant.

Parallèlement à cette approche d'ouverture, le canton a poursuivi les efforts visant à renvoyer de Suisse les personnes faisant l'objet d'une décision de renvoi, en fixant sa priorité sur les personnes ayant des antécédents pénaux.

Ainsi, de 2008 à fin août 2011, les chiffres concernant les départs sont les suivants :

	2008 LAsi & LEtr	2009 LAsi & LEtr	2010 LAsi & LEtr	31.08.2011 Lasi & LEtr
Départs volontaires (sans intervention de la police)	237	219	280	160
Départs non volontaires (avec intervention de la police)	173	205	191	117
Départs Dublin		167	213	170
Départs au total	<b>410</b>	<b>591</b>	<b>684</b>	<b>447</b>
dont ont bénéficié d'une aide au retour	206	190	256	126
dont avec période de condamnation pénale	115	126	206	125

L'intervention de la police est requise pour les personnes qui refusent de quitter la Suisse par leurs propres moyens, et malgré les éventuelles prestations d'aide au retour. Parmi celles-ci, le 50 % avaient des antécédents pénaux.

#### **Promouvoir la réinsertion professionnelle des personnes étrangères admises à titre provisoire (livret F) afin de favoriser leur autonomie financière**

L'autonomisation financière des personnes admises à titre provisoire (AP) via leur insertion professionnelle est l'un des objectifs définis par le Conseil d'Etat dans les priorités 2009-2012 en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Dans ce dessein, le rôle du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a été précisé et étendu depuis 2009, puisqu'il est devenu à la fois le centre de compétence cantonal et le répondant de la Confédération en matière d'intégration. Dans ce cadre, le BCI gère les forfaits d'intégration de l'Office fédéral des migrations (ODM) qui sont destinés respectivement aux AP et aux réfugiés statutaires (permis B).

Ainsi, au niveau cantonal, le BCI est chargé, de financer les activités de la Cellule d'orientation de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Cette dernière reçoit les AP pour effectuer avec eux un bilan d'orientation, en vue de leur proposer, soit des mesures actives internes à l'EVAM, soit des mesures individuelles externalisées dont le financement, provenant des forfaits d'intégration, est coordonné par le BCI. Ces mesures externes orientées vers la prise d'emploi se déclinent en stages, mesures et bilans d'orientations, en programmes d'utilité publique ou d'insertion sociale et en cours de français. Elles figurent, pour la plupart, dans les catalogues du BCI, ou de la Communauté d'Intérêt pour la Formation Elémentaire des Adultes (CIFEA) et du Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS), avec lesquels le BCI a négocié l'accès aux mesures pour les AP. En outre, un groupe de travail sur l'insertion professionnelle des jeunes au bénéfice d'une admission provisoire a été composé sous l'égide du BCI pour vérifier qu'aucun mécanisme ne discrimine cette population ainsi que pour élargir et adapter l'offre existante destinée aux jeunes AP. En effet, début 2010, plus de 300 jeunes âgés de 18 à 25 ans étaient assistés par l'EVAM, et bien que la plupart du temps ils aient suivi une partie voire toute leur scolarité en Suisse, ils sont toujours désavantagés sur le marché de l'emploi. Pour ce qui est du taux de formation des AP, en 2010, 2438 AP ont suivi des mesures internes à l'EVAM, ce qui représente 1123 personnes de plus qu'en 2009. De plus, environ 120 AP, dont 35 jeunes, ont suivi des mesures externes dont le financement était coordonné par le BCI. Pour ce qui est de 2011, à ce jour, environ 100 AP ont suivi des mesures externes parmi lesquels 41 jeunes.

Il ne faut toutefois pas négliger le fait que, souvent, les employeurs considèrent que le travail administratif supplémentaire engendré par les « complications » qu'implique l'engagement d'un AP est décourageant. Pour répondre à ce gap, le BCI mène une campagne de sensibilisation auprès des employeurs. Il a notamment réalisé, d'entente avec les services et départements concernés, une brochure d'information sur l'accès au marché du travail pour les personnes admises à titre provisoire.

L'importance des efforts fournis depuis 2009 a permis de sensibiliser un certain nombre d'acteurs concernés. Toutefois, il est difficile, sur aussi peu de temps, de pouvoir évaluer l'impact de ces mesures sur la réinsertion professionnelle des AP. Par conséquent, cette volonté politique doit être maintenue sur les années à venir.

## Les actions en lien avec la mesure:

Concevoir et réaliser les réformes de la justice découlant du droit fédéral et de la nouvelle constitution cantonale (réforme des procédures administrative, civile et pénale, et réforme de la protection de l'adulte)

**En matière de droit public**, garantir au justiciable l'accès à un juge contre toute décision rendue par les autorités administratives, réformer le statut du Tribunal des assurances

**En matière de procédure pénale**, unifier l'organisation des autorités de poursuite pénale, constituer un Tribunal des mesures de contrainte et adapter l'administration judiciaire

**En matière de droit civil**, se mettre en accord avec la procédure civile unifiée à l'échelle suisse

**Réaliser les projets pénitentiaires nécessaires**

**Revoir l'organisation générale du système policier vaudois (polices cantonale et communales)**

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### Département des infrastructures/Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

**Etudes et réalisation de plusieurs projets pour la justice**

Réalisation des différents projets élaborés pour répondre à cette nouvelle organisation :

#### 1. Codex - procédure pénale et procédure civile

- Longemalle Parc, 1020 Renens
- Bâtiment administratif de l'Aviron, 1800 Vevey
- Avenue des Sports, 1400 Yverdon-les-Bains
- Bâtiment administratif cantonal (BAC) de Morges, 1110 Morges
- Chemin de Couvaloup 4-6, 1005 Lausanne
- Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8, 1014 Lausanne
- Cour des assurances sociales, Rte du Signal 11, 1014 Lausanne
- Centre Blécherette, Police cantonale, 1014 Lausanne
- Registre foncier, Morges, bâtiment à déterminer

#### 2. Codex - justice de paix des districts et tribunaux

*Justices de paix*

- Hôtel de Ville, Aigle
- Côtes de Montbenon 8, Lausanne
- Longemalle Parc, Renens
- Saint-Louis 2, Morges
- Jules Gachet 5, Nyon
- Temple 5, Payerne
- Musée 6, Vevey

- Cully
- Rue des Moulins 10, Yverdon-les-Bains

#### *Tribunaux d'arrondissement*

- Est Vaudois, Simplon 22, Vevey
- La Broye et Nord, Moulins 8, Yverdon-les-Bains
- La Côte, St-Cergue 38, Nyon
- Lausanne, Ansermet 2, Lausanne

#### *Tribunal des baux,*

- à déterminer

#### *Tribunal des mineurs*

- Trabandan 28, Lausanne

#### *Tribunal cantonal*

- Signal 8, Lausanne

### **3. Codex - nouveau droit de la tutelle**

Définition des besoins en prévision de la rédaction de l'EMPD, crédit d'ouvrage pour permettre l'adaptation des locaux et infrastructures

#### **Etudes et réalisations de plusieurs projets pour la chaîne pénale**

1. Etablissement de détention pour mineurs aux Léchaires à Palézieux - *construction*
  - Elaboration du projet définitif, octroi du permis de construire et du crédit d'ouvrage en juin 2011, CHF 23'520'000.-.
  - Ouverture du chantier en septembre 2011.
2. Nouvel établissement d'exécution des peines semi-détention / travail externe, sis à la rue du Simplon 43, à Lausanne - *transformations*
  - Chantier en cours, ouverture prévue en mai 2012.
3. Etablissement La Colonie aux EPO, à Orbe - *Agrandissement*
  - Elaboration d'un avant projet et préparation du cahier des charges de l'appel d'offre en entreprise totale.
  - Elaboration de l'EMPD crédit d'ouvrage, prévu d'être présenté au Conseil d'Etat en novembre 2011 (CHF 17'530'000.-) .
  - Réalisation en 2012-2013.
4. Etablissement Bochuz aux EPO à Orbe - *Agrandissement*
  - Elaboration de la programmation de l'agrandissement prévu en 2 étapes pour 2016 et 2020; en particulier, prise en compte de la problématique psychiatrique et celle de la haute sécurité.

## **Département sécurité et environnement (Pol cant)**

*Concevoir et réaliser les réformes de la justice découlant du droit fédéral et de la nouvelle constitution cantonale" (aspect liés au nouveau CPP)*

L'introduction du nouveau code de procédure pénale au 1<sup>er</sup> janvier 2011 constitue un changement majeur pour les autorités pénales. L'impact sur la justice étant le plus important, la police s'est également beaucoup investie dans ce changement.

Moyennant quelques réglages entre police et Ministère public, la transition s'est faite sans difficultés majeures. Sur le fond, l'impact du nouveau code de procédure pénale suisse sur l'activité de la police fera l'objet dans l'avenir d'analyses plus poussées, avec le recul nécessaire, mais les premières observations laissent déjà apparaître la nécessité d'adaptations légales et opérationnelles.

*"Revoir l'organisation générale du système policier vaudois (polices cantonale et communales)"*

Suite à la votation du 27 septembre, rejetant l'initiative d'Artagnan, les nombreuses actions pour mener à bien le projet de réforme ont commencé par la constitution des organes de conduite (COST et COPIL), ceci fin 2009, puis par le lancement des groupes de travail, début janvier 2010, sous la conduite de la cellule projet. Le Conseil d'Etat ayant fixé un délai au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour l'entrée en vigueur de la loi cadre, délai coïncidant avec la bascule des 2 points d'impôts et celui de la résiliation des contrats de prestations, l'avant-projet a été mis en consultation le 14 octobre 2010. L'implication forte aussi bien au niveau opérationnel que politique a contribué à diffuser un message positif quant à la réforme policière, appuyé par la création d'un site Internet propre au projet. Les retours de consultation ont permis d'ajuster le projet de loi. La loi a été adoptée par le Grand Conseil lors de la séance du 13 septembre 2011.

La nouvelle organisation policière vaudoise, qui ponctue près de 20 ans de travaux et plusieurs projets inaboutis, a enfin pu voir le jour, en trois ans de travaux intenses. Elle permet ainsi de respecter l'autonomie communale tout en rationalisant le système et supprimant les



doublons. Fixant les principes de base, elle affirme également le rôle du canton dans le pilotage global du système par la désignation du Commandant de la police cantonale à la tête de l'organe de conduite opérationnel.

## Ministère public

---

### Réforme de la procédure pénale, mutation des autorités de poursuite pénale

L'entrée en vigueur du code de procédure pénale unifiée le 1<sup>er</sup> janvier 2011 a entraîné des modifications très importantes dans l'organisation et le travail des autorités de poursuite pénale.

L'instruction et l'accusation ont été réunies en mains du procureur et l'ancien Ministère public, le bureau du Juge d'instruction cantonal (JIC) ainsi que les offices d'instruction pénale (OIP) ont été regroupés dans une même entité. Le Ministère public est ainsi passé de 15 à quelques 200 collaborateurs (163.20 ETP), dont 47 procureurs (46.6 ETP), répartis dans 5 offices (Ministère public central, offices de Lausanne, de La Côte, du Nord et de l'Est vaudois). Opérationnel dès l'entrée en vigueur du code, le Ministère public a été en mesure de fonctionner et d'appliquer la nouvelle procédure. Des adaptations, modifications et ajustements d'importance variable ont été nécessaires tout au long de l'année et le seront encore ensuite avant que la mutation soit achevée.

Le transfert de l'instruction pénale de l'Ordre judiciaire (OJV) à un Ministère public rattaché au Conseil d'Etat avec le redimensionnement en termes d'effectifs a nécessité la création d'une direction administrative et la reprise par cette dernière des tâches auparavant effectuées par le Secrétariat général de l'ordre judiciaire (SGOJ), sauf en ce qui concerne l'informatique. La directrice, le responsable financier et la responsable des ressources humaines sont entrés en fonction au sein du Ministère public central le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ces trois personnes qui n'avaient pas participé aux travaux préparatoires de 2010 ont procédé durant l'année 2011 à la consolidation et aux ajustements nécessaires à l'organisation administrative de l'ensemble du Ministère public. Ces travaux qui relèvent de la mise en œuvre devront être poursuivis en 2012.

## Département de l'Intérieur / Service des communes et des relations institutionnelles

---

- Réforme policière : L'Autorité de surveillance des finances communales (ASFICo) du Service des communes a contribué à mettre en place les modalités de financement des prestations de la police cantonale pour les missions générales de police à l'intention des communes vaudoises.
- Réforme pénale : Le Service des communes a adapté l'organisation des préfectures et du corps préfectoral en fonction de la diminution de leur charge pénale (- 2 ETP de préfets et -2 ETP administratifs). L'application informatique Préfec+ a également été configurée pour répondre aux nouvelles exigences des codes de procédure pénale et civile.

## DINT / Service juridique et législatif

---

Le dernier volet de la démarche CODEX\_2010, soit celui consacré au nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, a fait l'objet d'un avant-projet de loi d'application mis en consultation durant l'été 2011. S'agissant largement d'un exercice imposé, et vu la volonté affichée dès le départ du projet de s'en tenir à l'organisation actuelle, ce projet ne contient pas de grands changements. Néanmoins, certaines questions nouvelles ont dû être réglées, au nombre desquelles on peut signaler :

- l'institution de la nomination ad personam a pour effet de supprimer le tuteur général. Il a donc fallu repenser le fonctionnement de l'OTG;
- la suppression de la publication des mesures, jugée stigmatisante, renforce la nécessité de tenir un registre des mesures prononcées;
- les cantons peuvent donner aux médecins la possibilité de prononcer des placements à des fins d'assistance si ceux-ci sont limités à 6 semaines au maximum. Il fallait donc décider si cette compétence serait utilisée dans le canton de Vaud et, si oui, à quels médecins elle serait confiée. Il en va de même pour les mesures ambulatoires;
- l'institution d'un signalement obligatoire à l'autorité de protection de l'enfant pour les professionnels travaillant avec des mineurs. Cette mesure impose une révision du système actuel de signalement prévu par la LProMin.

Le retour de consultation s'étant avéré globalement positif, le projet, quelque peu remanié, a été soumis au Conseil d'Etat, pour une adoption début novembre. Il est en effet impératif que l'EMPL soit traité rapidement par le Grand Conseil, vu l'entrée en vigueur du nouveau droit fédéral au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## Ordre judiciaire vaudois (OJV)

---

### Introduction des nouveaux codes de procédure pénale et civile suisses (programme Codex)

La justice vaudoise était prête, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, à faire face à ses nouvelles missions. Grâce à l'engagement de tous, les importantes

réformes liées à l'introduction des nouveaux codes de procédure pénale et civile suisses ont en effet été menées à bien dans les délais.

L'année 2011 a été consacrée à consolider ce qui avait été mis en place et à adapter ce qui devait encore l'être.

### **Protection de l'adulte et de l'enfant (programme Codex)**

Adopté en décembre 2008 par le Parlement fédéral, le projet de protection de l'adulte et de l'enfant (droit de la tutelle) sera le quatrième et dernier volet du programme Codex. Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour l'Ordre judiciaire, ce projet est entré dans sa phase de mise en œuvre au printemps 2011. Un dispositif opérationnel ad hoc a été créé pour organiser et préparer toutes les tâches liées à la réalisation concrète de l'entrée en vigueur de ce nouveau droit.

## **Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012**

### **Service juridique et législatif / Programme Codex\_2010 : Adaptations législatives et mise en oeuvre**

Afin de mettre en oeuvre les nombreuses réformes du droit fédéral en matière judiciaire, le Conseil d'Etat a lancé un programme, nommé Codex\_2010, qui comprend 4 chantiers législatifs :

1. Droit public : conséquences de l'article 29a de la Constitution fédérale (Cst) et de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF, RS 173.110), entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007, sur les voies de droit et l'accès à la justice en matière de droit public au niveau cantonal. Le Grand Conseil a adopté le 6 mai 2008 les modifications de lois relatives à la réforme de la juridiction administrative et de la juridiction des assurances sociales, et le 28 octobre 2008, la nouvelle loi sur la procédure administrative. Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.
2. Procédure pénale unifiée : l'article 123 Cst, révisé le 12 mars 2000, a permis à la Confédération de légiférer sur la procédure pénale qui était de la compétence des cantons. Le Conseil fédéral a ainsi adopté le 21 décembre 2005 un projet de Code de procédure pénale suisse à l'attention du Parlement fédéral (FF 2006 1057). L'unification de la procédure pénale est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Elle implique des modifications importantes de l'organisation judiciaire cantonale (suppression des juges d'instruction, direction de l'ensemble de la procédure préliminaire par le seul ministère public et la mise en place d'une voie d'appel devant les autorités de recours cantonales, institution d'un Tribunal des mesures de contraintes, verbalisation systématique des témoignages et déclarations de parties, etc.). L'arsenal législatif nécessaire sur le plan vaudois a été adopté par le Grand Conseil le 19 mai 2009.
3. Procédure civile unifiée : l'article 122 Cst, également révisé le 12 mars 2000, a permis à la Confédération d'unifier la procédure civile. Le Conseil fédéral a adopté le 28 juin 2006 un projet de Code de procédure civile suisse à l'attention du Parlement (FF 2006 6841). Cette unification du droit de procédure entraîne également des conséquences importantes pour l'organisation de l'ordre judiciaire. Le 19 décembre 2008, l'Assemblée fédérale a adopté le Code de procédure civile suisse. Ces nouvelles dispositions, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, se substituent aux codes de procédure civile de chacun des vingt-six cantons. Même si les cantons restent en principe libres dans l'organisation de leurs autorités, ce nouveau code fédéral impose des modifications importantes dans l'organisation des autorités judiciaires civiles vaudoises. Il impose ainsi de façon presque absolue la double instance judiciaire, pose des exigences sur la composition de certaines autorités et attribue l'assistance judiciaire aux tribunaux. Le CPC et la LVCC vaudois ont été abrogés et remplacés par un code de droit privé judiciaire, adopté le 12 janvier 2010 par le Grand Conseil, en compagnie de nombreuses autres modifications législatives, portant notamment sur la juridiction en matière de bail et de travail.
4. Droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (ancien droit de la tutelle) : la Confédération a enfin entrepris une révision fondamentale du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant qui aura également des conséquences importantes pour le canton (v. ci-dessus). Le Conseil fédéral a adopté le 28 juin 2006 son projet en vue des délibérations parlementaires (FF 2006 6635). L'Assemblée fédérale a adopté les nouvelles dispositions du Code civil le 19 décembre 2008. L'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Depuis mai 2007, le programme Codex\_2010 a été rattaché au Service juridique et législatif (S JL) sous la direction du chef de service. Il a été mis en place une équipe de projet, composée notamment du chef du S JL, de deux cheffes de projet, ainsi que d'un représentant du Secrétariat général du Département de l'intérieur. Quatre conseiller/ères juridiques ont été intégrés en appui à chaque projet. Les projets législatifs ont tous été menés à bien, à l'exception de celui relatif à la protection de l'adulte et de l'enfant, actuellement soumis au Conseil d'Etat. Le canton s'est ainsi doté des dispositions légales et du dispositif organisationnel nécessaires au fonctionnement de ses autorités, en particulier judiciaires, sous l'empire du nouveau droit fédéral. L'adoption des EMPL précités a été accompagnée d'importants travaux de mise en oeuvre menés avec l'ensemble des acteurs concernés, et dont le détail figure ci-dessous.

## **Ministère public**

### **Réforme de la procédure pénale, mutation des autorités de poursuite pénale**

En plus de sa participation à l'immense travail de réflexion et de gestion de projet mené depuis mai 2007 par différents groupes d'intervenants concernés sous la direction du Service juridique et législatif, dans le cadre du programme CODEX, le Ministère public a en parallèle préparé, plus particulièrement en 2010, puis consolidé durant 2011, tant le cadre d'application du code de procédure pénale que la mise en place de la nouvelle structure. Là aussi, des adaptations et ajustements seront encore nécessaires, très probablement au-delà de la fin de la législature.

## Département des infrastructures/Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

---

### Etudes et réalisation de plusieurs projets pour la justice

- Elaboration et adoption des EMPD crédit d'ouvrage (code de procédure pénale: 13.99 mios, code de procédure civile : 4'835 mios).
- Recherche de locaux loués à des tiers pour permettre ces aménagements de manière rapide et minimiser les transformations et adaptations.

### Etudes et réalisation de plusieurs projets pour la chaîne pénale

1. Etablissement de détention pour mineurs aux Léchaies, à Palézieux - *Constructions*
  - Mise au point de la programmation, lancement et jugement du concours d'architecture, développement du projet lauréat.
2. Nouvel établissement d'exécution des peines semi-détention / travail externe, sis à la rue du Simplon 43, à Lausanne - *Transformations*
  - Mise au point de la programmation, lancement et jugement du mandat d'étude parallèle, développement du projet lauréat, octroi du permis de construire et du crédit de construction (CHF 4'700'000).

## Ordre judiciaire vaudois (OJV)

---

### Réforme du droit public et création d'une Cour des assurances sociales (programme Codex)

En matière de droit public, le but fixé a été atteint. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le justiciable se voit garantir l'accès à un juge contre toute décision rendue par les autorités administratives. Le Tribunal des assurances a changé de statut en devenant la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal (CASSO).

### Introduction des nouveaux codes de procédure pénale et civile suisses (programme Codex)

L'ampleur des réformes a nécessité dès 2008 de très importants travaux de mise en œuvre.

L'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, des nouveaux codes de procédure civile et pénale suisses a ainsi impliqué la création, dans le canton de Vaud, de nouvelles autorités telles le Tribunal des mesures de contrainte (qui a été regroupé avec l'ancien Office du juge d'application des peines), la Chambre patrimoniale cantonale (rattachée au Tribunal d'arrondissement de Lausanne) et des cours d'appel civile et pénale au Tribunal cantonal. D'autres autorités ont vu leurs compétences modifiées. Ces différentes instances ont été organisées en amont, afin qu'elles soient opérationnelles dans les délais.

Les réformes ont également eu pour conséquence la disparition de la fonction de juge d'instruction au profit de la fonction de procureur et le rattachement des anciens offices d'instruction pénale au Ministère public.

Ces travaux ont aussi impliqué un effort de formation conséquent, l'engagement de nouveaux magistrats et collaborateurs, la création de nombreux processus et outils de travail, ainsi que d'importants travaux de transformation des bâtiments.

Tous ces travaux ont été achevés à fin 2010 et l'Ordre judiciaire a pu, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, traiter les affaires en fonction des nouvelles procédures.

## Département sécurité et environnement (Pol cant)

---

*Concevoir et réaliser les réformes de la justice découlant du droit fédéral et de la nouvelle constitution cantonale" (aspect liés au nouveau CPP)*

Dès 2007 et plus particulièrement en 2008 et 2009, le personnel a été sensibilisé aux nouvelles dispositions légales et des travaux ont été menés, en collaboration avec les autorités judiciaires, pour identifier les problèmes à venir et adapter la manière de travailler de la police au nouveau code. Des nouvelles structures et directives ont été établies en 2010, les locaux ont été adaptés et les policiers ont bénéficié d'une formation approfondie sur le nouveau code.

*"Revoir l'organisation générale du système policier vaudois (polices cantonale et communales)"*

La plate-forme canton-communes, chargée de proposer une solution pour le nouveau dispositif sécuritaire s'est réunie dès le printemps 2008. Dans un délai très bref, à la fin de l'année 2008, une convention canton-communes a été ratifiée, qui définissait les grands axes de la police coordonnée et constituait ainsi un contre-projet indirect à l'initiative pour une police unifiée.

## Département de l'intérieur - Service pénitentiaire

---

## Contexte

Pour mémoire, le conseil d'Etat avait inscrit dans le programme de législature 2007-2012 la réalisation des projets pénitentiaire nécessaires en lien avec les réformes de la justice tant fédérale que vaudoise : « *Les projets pénitentiaires prévus sont destinés à corriger les effets de la surpopulation carcérale, réunir sur un même site les régimes de semi-détention et de travail externe, transformer un quartier cellulaire de la prison de la Croisée aux fins d'y accueillir des détenus mineurs, réaliser un établissement concordataire de détention pour mineurs, agrandir le pénitencier de la Plaine de l'Orbe et y optimiser l'unité de soins psychiatriques, créer une unité carcérale sécurisée sur le site de Cery pour la détention de délinquants souffrant de troubles mentaux et favoriser la réinsertion sociale des personnes condamnées* ».

## Suivi des projets liés au programme de législature

### Extension de la Colonie

Priorisé par le Conseil d'Etat en 2010, ce dernier a mandaté le SIPAL pour conduire le projet de refonte de l'extension de la Colonie des établissements de la Plaine de l'Orbe. A cette fin, un EMPD crédit d'ouvrage sera présenté au Grand Conseil avant la fin de la présente législature. Celui-ci prévoit la somme brute de 23.4 mio dont 5.9 mio subventionné par l'Office fédéral de la justice OFJ (soit une charge nette de 17.5 mio pour le canton) pour la construction d'une aile supplémentaire permettant d'accueillir 80 places de détention ainsi que les ateliers nécessaires.

### Etablissement de détention pour mineurs

Suite à l'attribution du projet au bureau d'architecte Corbaz et Oulevey de Lausanne, un EMPD crédit d'ouvrage a été présenté au Grand Conseil pour un montant de 30.5 mio dont 2.8 mio subventionné par l'Office fédéral de la justice (soit une charge nette de 27.7 mio pour le canton comprenant le crédit d'étude et l'acquisition du terrain) permettant la construction de l'établissement concordataire pour mineurs « aux Léchaies » sis à Palézieux. Cet établissement de détention d'une capacité de 36 places accueillera des mineurs en détention avant jugement ainsi que des mineurs – garçons ou filles – condamnés à l'exécution d'une peine privative de liberté.

Pour mémoire, cet établissement a pour mission de maintenir des mineurs dans un cadre fermé et sécurisé en leur assurant une prise en charge à caractère éducatif, adaptée à la personnalité de chacun et apportant au mineur un encadrement propre à le préparer à son intégration sociale après libération.

Suite à l'ouverture de cet établissement prévue pour 2014, il conviendra d'éventuellement revenir sur la transformation du secteur de la Croisée qui a été menée à terme et qui est en fonction afin de pouvoir, dans l'attente de l'établissement des Léchaies, accueillir des mineurs.

### Etablissement du Simplon

Durant l'année 2011, les travaux de transformation et de réaffectation de ce bâtiment se sont poursuivis selon le calendrier initial. La mise en service de ce nouvel établissement de détention, réunissant le travail externe et la semi-détention pourra donc être avoir lieu comme prévu au printemps 2012. Dès lors, les bâtiments des escaliers du marché à Lausanne et du Tuliper à Morges ne seront plus exploités à des fins pénitentiaires.

### ERS de Cery

L'EMPD pour cet établissement, développé sous l'égide du Département de la santé publique, devait être présenté au Grand Conseil courant 2011. Au vu de la complexité du projet global – site de Cery - ce délai est reporté au printemps 2012. Cet établissement constituera un palier entre la détention fermée et le placement en foyer des personnes condamnées à des mesures sous l'égide de l'article 59 CP.

### Etablissements de la Plaine de l'Orbe (ci-après EPO)

En 2011, le Conseil d'Etat a nommé une commission de construction et lui a donné pour mandat de travailler sur le projet d'extension du pénitencier avec comme priorité la réalisation du bâtiment des régimes spéciaux. Dans l'attente de la réalisation de cette extension, le Conseil d'Etat a ordonné la transformation temporaire de la division d'attente (ci-après DA) du pénitencier (quartier de haute sécurité et arrêts disciplinaires) afin que celle-ci répondent aux normes. La « nouvelle » DA entrera en service au début 2012.

Parallèlement à ce projet, le Département de l'intérieur et le Département de la santé ont décidé de collaborer en vue de la construction conjointe d'un hôpital en milieu pénitentiaire sur le site des EPO. Cet hôpital accueillera une structure de soins psychiatriques ainsi qu'une structure de soins somatiques. Cette dernière devra permettre de diminuer le nombre de transfert des établissements pénitentiaires vers les urgences du réseau hospitalier vaudois. Quant à la section « soins psychiatriques » celle-ci permettra une prise en charge aigüe en cas de décompensation mais aussi une prise en charge à plus long terme pour les personnes détenues dont les troubles ne permettent pas une insertion dans un secteur dit classique des établissements pénitentiaires.

## Conclusion

Durant la législature 2007-2012 et conformément au programme prévu, le Conseil d'Etat a pris les mesures nécessaires afin d'adapter les structures pénitentiaires au besoin découlant de l'évolution de la législation et de la population carcérale. En effet, le nombre de places en exécution de peine a été augmenté afin de permettre de diminuer la pression démographique dans les établissements de détention avant jugement. Par ailleurs, conformément à l'engagement pris dans le Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin), le Canton de Vaud a pris les mesures nécessaires à la construction d'un établissement de détention pour mineurs.

Toutefois, après cinq ans de pratique du nouveau code pénal, le Conseil d'Etat doit constater que le nombre de « mesures art. 59 et 64 CP » prononcé par la justice augmente d'années en années et que les établissements de détention dit classiques ne permettent pas de répondre à

la mission qu'est la réinsertion et la sécurisation de ces personnes. Dès lors, afin de répondre à cette exigence, le Conseil d'Etat a décidé de prioriser l'extension des EPO vers une structure psychiatrique permettant de prendre en charge ces personnes condamnées à une mesure.

## Les actions en lien avec la mesure:

Dans le cadre d'une réflexion menée avec les représentants des communes, renforcer la capacité de celles-ci à assumer de manière autonome leurs tâches, seules ou collectivement

Favoriser, lorsque les communes ont la faculté de conduire une politique publique de façon autonome ou en association, l'exercice réel des compétences communales qui sont les leurs

Encourager les fusions et les associations de communes dans le cas où ces dernières ne disposeraient pas d'une taille critique

Mener une réflexion sur les tâches que les communes sont mieux à même d'exécuter que l'Etat

Instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faitières et le Conseil d'Etat

## Département de l'Intérieur / Service des communes et des relations institutionnelles

### Péréquation financière

Au 1er janvier 2011, une nouvelle péréquation intercommunale vaudoise est entrée en vigueur, permettant d'optimiser les responsabilités en matière de politique publique par une nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes et répondant ainsi à la mesure n°16 "revivifier les communes". La péréquation constitue une pièce essentielle des relations financières entre l'Etat et les communes, ainsi qu'entre les communes elles-mêmes. Le nouveau système péréquatif obéit à de nouvelles règles et de nouveaux objectifs stratégiques politiques. Il a été élaboré dans un large processus de concertation continu entre les comités des associations faitières communales (UCV et AdCV) et l'Etat. A noter qu'au terme de l'année 2011, aucune plainte, ni aucun recours n'a été enregistré en regard de la mise en application du nouveau système péréquatif.

### Appui juridique aux communes

- Mise en oeuvre de conférence et de cours de formation à destinations des élus dans les districts et au Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP);
- Consolidation de la réglementation-type pour les conseils communaux ainsi que du tableau d'acheminement répertoriant les adresses des services cantonaux compétents pour l'examen préalable et l'approbation des textes communaux et intercommunaux à portée normative.
- Mise en oeuvre de nouveaux règlements-type (règlement général de police, règlement sur le service des taxis, règlement sur le personnel, règlement sur le stationnement privilégié, règlement sur les périodes d'ouverture des magasins, règlement sur les foires et les marchés, etc.);
- Mise en place d'un centre d'appui juridique avec "permanence téléphonique" au bénéfice des élus communaux et des membres des administrations communales;
- Travail sur le terrain pour traiter des cas ou des litiges concrets;
- Mise en oeuvre d'instructions sur l'application de la loi sur les contraventions et de formules d'ordonnances et d'avis.
- Mise à disposition de recommandations concernant la protection des biens mobiliers des personnes expulsées de leur logement.
- Publication d'avis de droit à la Revue de droit administratif et fiscal et au Journal des tribunaux;

### Droits politiques

Modernisation de l'application Votelec pour permettre tant aux secrétaires municipaux, qu'aux bureaux électoraux communaux et au bureau électoral cantonal de travailler de manière encore plus efficace. Des développements devraient encore être apportés à l'application, à la mesure des moyens humains et financiers qui pourront être dédiés à cette application dans le futur.

### Information aux communes

2011 s'avérant une année de renouvellement des autorités communales (élections générales) le Service des communes et des relations institutionnelles a estimé indispensable que les nouveaux élus - pour la plupart miliciens - soient bien informés sur les responsabilités et les tâches de leur charges communales, notamment celles engendrées par les relations avec l'Etat.

A cette fin, un "Aide-mémoire pour les municipalités vaudoises" a été publié en juillet 2011, lors de l'entrée en fonction des nouvelles autorités communales. Ce document de 210 pages, a été élaboré grâce à la collaboration de tous les services cantonaux en relation avec les communes. Chaque Municipal, chaque Président de conseil, chaque secrétaire municipal et chaque boursier en a reçu un exemplaire. Il est également téléchargeable depuis internet.

Dans le but de remercier les nouveaux élus communaux de leur engagement civique et de renforcer le message quant à leurs responsabilités, une soirée d'accueil a été organisée au théâtre du Jorat à Mézières au mois de septembre. 650 syndics et municipaux, représentant plus de 300 communes étaient présents.

## Plate-forme Canton-Communes

L'institution durable d'une plate-forme de réflexion et de mise en oeuvre entre les associations faitières et le Conseil d'Etat est une action de la mesure 16 du Programme de législature 2007-2012. Le Conseil d'Etat, d'entente avec l'Association de communes vaudoises (AdCV) et l'Union des communes vaudoises (UCV), a décidé le 2 avril 2008 la création de cette plate-forme, lieu d'échanges, de réflexion, de négociation et de proposition (sans pouvoir décisionnel) entre le Canton, représenté par le Conseil d'Etat, et les communes, représentées par leurs deux associations faitières. (site internet: [www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/](http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/))

Durant l'année 2011, la Plate-forme a travaillé sur les dossiers suivants :

*Transports scolaires* : s'étant vu confier, en 2010, la mission de rédiger un projet de règlement sur les transports scolaires, dont l'organisation et le financement relèvent de la responsabilité des communes, la Plate-forme sur les transports scolaires a tenu quatre séances en 2011 (huit en tout). Elle est parvenue à un accord sur un projet de règlement, que le département porteur, le DFJC, propose à l'approbation du Conseil d'Etat.

*Accueil parascolaire (généralisation de l'accueil parascolaire à l'ensemble de la scolarité obligatoire)* : la mission de la plate-forme est ici d'accompagner l'élaboration des travaux législatifs de mise en oeuvre du nouvel article 63a de la Constitution du Canton de Vaud sur l'accueil parascolaire pour les enfants et les jeunes en âge de scolarité obligatoire. La Plate-forme a tenu cinq séances en 2011 (neuf en tout). Elle a suspendu ses travaux le 10 octobre 2011, dans l'attente du traitement de la motion de Mme la députée Nuria Gorrite sur le financement de l'accueil de jour, motion qui a été prise en considération par une large majorité du Grand Conseil en janvier 2011. La réponse du Conseil d'Etat à cette motion devrait être donnée dans le rapport que le Conseil d'Etat doit présenter début 2012 au Grand Conseil sur l'évaluation de la mise en oeuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), 5 ans après son entrée en vigueur.

*Lignes touristiques de navigation* : avec la mission de traiter la révision de la loi vaudoise sur les transports publics concernant le financement des lignes touristiques de navigation, cette plate-forme a tenu deux séances en 2011 (trois en tout). Ses travaux ont pris fin sur le constat que les deux associations faitières des communes ne souhaitaient pas de modification de la répartition actuelle du financement entre le canton et les communes d'une part, et entre les communes d'autre part.

*Conséquences financières de l'article 17a LOF pour le canton et les communes* : en application de l'art. 2 al. 2 DRPTC, validation des conséquences financières sur les comptes 2010. Une séance, le 22 mars 2011. Les chiffres validés ont pu être remis au Conseil d'Etat.

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

### Département de l'Intérieur / Service des communes et des relations institutionnelles

#### Péréquation financière

Lors de la dernière phase de l'opération EtaCom de 2003, le Conseil d'Etat avait affirmé la nécessité de réviser l'ensemble des mécanismes péréquatifs afin de les adapter à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 et à la situation des communes après la bascule. Pour répondre à ces défis, une nouvelle péréquation est entrée en vigueur en janvier 2006, qui se caractérise par la suppression des effets de seuil, l'introduction des dépenses thématiques, une classification unique pour la répartition du fonds intercommunal et de la facture sociale des communes. Cette péréquation a fonctionné jusqu'au 31 décembre 2010. Elle dépendait de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC), adoptée le 28 juin 2005, et de son décret d'application (DLPIC). En août 2007, un accord a été conclu entre le Canton et les communes pour régler les conséquences financières de l'introduction au 1er janvier 2008 de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des charges entre la Confédération et les cantons (RPT). L'accroissement de la facture sociale des communes dû à la RPT a nécessité certaines modifications techniques de la loi sur les péréquations intercommunales, dans le but de ne pas surcharger le système péréquatif dans son ensemble. Malgré cela, le système péréquatif faisant face à des limites techniques et à des critiques politiques, le Conseil d'Etat a décidé de remettre l'ouvrage sur le métier. Il a proposé, d'entente avec les associations de communes, une révision du système de péréquation, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2011.

#### Fusions de communes

##### Quelques chiffres

Durant la législature cantonale 2007-2012, le canton aura enregistré une diminution record de 52 communes.

- Nombre de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2007 : **378**
- Nombre de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : **326**

18 projets de fusion ont abouti, impliquant au total 70 communes et 36'000 habitants (64'000 avec Yverdon-les-Bains).

##### Fusions marquantes

La première fusion en terre vaudoise réunissant plus de 3 communes est celle de **Bourg-en-Lavaux** acceptée le 17 mai 2009 avec 5 communes.

La plus importante fusion par le nombre de communes concernées est celle d'**Oron** avec **10** communes, suivie par **Valbroye** – **8** communes et **Vully-les-Lacs** avec **7** communes.

#### **Principaux districts concernés par les fusions**

Les districts de la **Broye-Vully**, du **Gros-de-Vaud** et du **Jura-Nord vaudois** totalisent à eux seuls **11** fusions sur les 18 acceptées depuis 2007.

#### **Principaux échecs**

Durant le second semestre de l'année 2010, les projets de fusion de **Terre-Sainte** – 8 communes pour 14'000 habitants et d'**Aigle** – 3 communes pour 13'000 habitants ont été refusés. La convention de fusion de Terre-Sainte a été refusée par le Conseil communal de Founex alors que la fusion d'Aigle, Leysin et Yverne a échoué, dans la commune d'Aigle, pour 43 voix.

#### **Incitation financière cantonale**

Le canton de Vaud versera à 16 nouvelles communes en **2012** un montant total de **CHF 16'487'300** correspondant à l'incitation financière prévue par les articles 24 et suivants de la loi sur les fusions de communes.

#### **Commentaires**

La dynamique amorcée en matière de fusions de communes depuis le vote positif de Bourg-en-Lavaux en mai 2009 s'est confirmée durant cette fin de législature. Les succès rencontrés montrent que les processus de fusion, y compris ceux d'une certaine envergure, ont un avenir dans le canton de Vaud après une période d'incertitude.

Les raisons pour lesquelles les communes entreprennent un processus de fusion sont généralement les suivantes :

- le volume et la complexité des tâches que les communes doivent traiter aujourd'hui nécessitent un appareil administratif plus important et des compétences accrues ;
- l'acquisition d'un poids politique plus important sur le plan régional et cantonal ;
- une manière de remédier aux problèmes de recrutement de personnes acceptant de siéger au sein de l'autorité exécutive ;
- la multiplication des collaborations intercommunales (écoles, épuration, déchets, etc.) qui chargent le fonctionnement des organes politiques et administratifs, et dont le pouvoir décisionnel échappe en partie aux communes ;
- mieux pouvoir répondre aux exigences de la société et aux attentes de la population, en mettant à disposition des moyens en commun pour développer des prestations ;
- la possibilité de mener des projets de plus grande envergure (projets d'infrastructure etc.).

#### **Perspectives pour la législature 2012-2017**

- **Les projets en cours:** Six projets de fusions sont officiellement en cours impliquant **26 communes**. Cinq districts sont concernés. Le projet le plus important est celui autour de Thierrens : **9 communes**. Votation populaire en février 2012. Entrée en vigueur de la nouvelle commune de Montanaire prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- **Les discussions en cours:** Actuellement une cinquantaine de communes sont déjà en discussion pour lancer d'éventuels projets de fusions d'ici la fin de l'année 2011, début 2012. Tous les districts sont concernés à l'exception de Lausanne et de l'Ouest lausannois.

#### **Informations aux communes**

**Réseau de répondants :** Conscient que les communes ont à traiter avec plus d'une vingtaine de services cantonaux, souvent eux-mêmes découpés en plusieurs entités spécifiques, le Service des communes a mis en place un réseau d'une soixantaine de répondants dans les entités de l'Etat. Ces répondants ont pour tâche principale de relayer les informations que le SeCRI leur transmet de la part des communes vers leur entité et de relayer l'information que leur entité souhaite émettre aux communes vers le SeCRI. Ces informations alimentent ensuite l'ordre du jour du GT AVSM-SeCRI ou la publication canton-communes ou les cours l'Etat pour les communes (voir ci-dessous).

**GT AVSM-SeCRI :** Afin de faciliter les échanges entre les administrations communales et l'administration cantonale, sur des problèmes techniques ou de mise-en-oeuvre de politiques publiques, le Service des communes et des relations institutionnelles a approché l'association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM), pour créer un groupe de travail "permanent". Celui-ci a été créé en avril 2008 et se réunit régulièrement 4 fois par année; il est composé de 4 collaborateurs du service des communes et le Comité de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux. Les questions des communes concernant les autres services de l'Etat, sont relayées à ceux-ci par le Service des communes qui fait ensuite part de la réponse ou de la solution trouvée au Comité AVSM.

**Publication canton-communes:** La publication électronique "canton-communes" à l'attention des autorités et des administrations communales avait été lancée à l'occasion des élections générales communales de 2006. Dans le courant de la législature cantonale 2007-2012 cette publication a démontré qu'elle répondait à un besoin d'information de la part des communes et de communication des services de l'Etat en relation avec les communes. Certains des problèmes abordés lors des GT AVSM-SeCRI (voir plus haut) font l'objet d'articles dans cette publication. Juin 2012, verra la publication du 26<sup>ème</sup> numéro.

**Cours l'Etat pour les communes:** Egalement créés en 2006, des cours à l'attention des autorités et administrations communales, animés par les collaborateurs de l'Etat experts dans le domaine traité, ont vu leur nombre sensiblement augmenter pendant cette législature. Ce ne sont pas moins de 20 sujets qui sont actuellement proposés, et ils ont été fréquentés par 650 collaborateurs communaux durant l'année 2010.

**Aide-mémoire pour les municipalités vaudoises:** Grâce au réseau de répondants décrit plus haut, le SeCRI a pu coordonner les informations



et élaborer un document de référence, facilement utilisable, traitant des divers aspects de la gestion communale. Ce document de 210 pages rend ainsi visible la diversité de la charge pour les élus communaux et leurs administrations: il recense les thèmes les plus importants pour une bonne gestion communale, explique les responsabilités des communes et l'appui de l'Etat, met en évidence les contraintes du cadre légal. Distribué à chaque municipalité, chaque président de conseil, chaque secrétaire municipal et chaque boursier notamment, ce document a rencontré un vif succès montrant qu'il correspondait à un réel besoin.

## **Plate-forme Canton-communes**

L'institution durable d'une plate-forme de réflexion et de mise en oeuvre entre les associations faitières et le Conseil d'Etat est une action de la mesure 16 du Programme de législature 2007-2012. Le Conseil d'Etat, d'entente avec l'Association de communes vaudoises (AdCV) et l'Union des communes vaudoises (UCV), a décidé le 2 avril 2008 la création de cette plate-forme, qui est un lieu d'échanges, de réflexion, de négociation et de proposition (sans pouvoir décisionnel) entre le Canton, représenté par le Conseil d'Etat, et les communes, représentées par leurs deux associations faitières. (site internet: [www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/](http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/))

### **Organisation**

La composition de cette institution est la suivante :

- 3 membres du Conseil d'Etat
- 5 représentants de l'UCV, dont au moins un représentant des petites communes
- 2 représentants de l'AdCV.

Les délégués de l'UCV et de l'AdCV peuvent être accompagnés d'un collaborateur ou d'une collaboratrice administratif. La délégation du Conseil d'Etat peut s'adjoindre deux collaborateurs ou collaboratrices.

Il y a trois sièges permanents, attribués pour la durée de la législature. Pour le Conseil d'Etat, il s'agit de M. Philippe Leuba, chef du Département de l'intérieur (DINT), pour l'UCV de son président, M. Yvan Tardy, et pour l'AdCV de sa présidente, Mme Andrea Arn, qu'a été remplacée par M. Jean-Yves Thévoz à la fin de l'été 2011. La présidence est attribuée au Chef du DINT. Les autres membres sont désignés en fonction du thème traité.

Le secrétariat exécutif de la Plate-forme est assuré par la Cellule d'appui à la mise en oeuvre de la Constitution, de la RPT et de DecTer.

### **Travaux de la Plate-forme pour la période 2008-2011**

*Pérennisation du programme FORJAD* : concertation sur le projet de pérennisation du programme d'insertion des jeunes adultes par la formation professionnelle (FORJAD) par une révision de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) intégrant les bourses d'étude dans la facture sociale. Les travaux se sont achevés fin 2008, de manière positive.

*Réforme de l'organisation policière* : conduite d'une réflexion stratégique et recherche de solutions négociées pour la réforme policière. Cette plate-forme a tenu 9 séances en 2008. Elle s'est appuyée sur 3 groupes de travail (répartition des tâches et scénarii d'organisation – statut des policiers – financement). Ses travaux ont abouti à la signature d'un Protocole d'accord pour la réforme de l'organisation policière vaudoise, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, qui a servi de base à l'élaboration de l'exposé des motifs et projet de décret « Pour une police unifiée et efficace », sur la base duquel le corps électoral vaudois a voté sur l'initiative dite d'Artagnan. Les travaux de la plate-forme se sont donc achevés de manière positive.

*Réforme de la péréquation intercommunale* : élaboration de propositions négociées pour la réforme de la péréquation financière intercommunale, horizontale et verticale. Cette plate-forme a tenu 7 séances plénières entre le 15 décembre 2008 et le 19 septembre 2009 et plusieurs séances en composition restreinte. Elle s'est appuyée sur deux groupes de travail (facture sociale et péréquation). Les communes sont tombées d'accord sur un nouveau système péréquatif, que l'UCV et l'AdCV ont accepté en assemblées générales. Sur cette base, le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV ont conclu, le 3 décembre 2009, une convention prévoyant la remise d'un exposé des motifs et projet de loi au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a adopté cet exposé des motifs et projets de lois et décrets réformant les péréquations intercommunales, le 3 février 2010 et le Grand Conseil a adopté ces projets le 15 juin 2010. Les textes sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les travaux de la plate-forme se sont donc achevés de manière positive.

*Loi sur les écoles de musique* : recherche des solutions négociées pour résoudre la question du financement des écoles de musique, suite à une consultation du printemps 2008 sur un avant-projet de LEM. Cette Plate-forme a tenu 14 séances entre le 20 octobre 2008 et le 7 juin 2010. Elle s'est appuyée sur 2 groupes de travail (financement et régime transitoire). Ses travaux ont abouti à la signature d'un Protocole d'accord pour le règlement des bases du financement de l'enseignement de la musique à visée non professionnelle, le 7 juin 2010. L'UCV, l'AdCV et le Conseil d'Etat l'ont ratifié. Le Conseil d'Etat a adopté un [EMPL sur les écoles de musique](#) qu'il a remis au Grand Conseil et que ce dernier a adopté le 3 mai 2011 après y avoir apporté un certain nombre de modifications, singulièrement sur le coût à la charge du Canton.

*Lignes touristiques de navigation* : traiter la révision de la loi vaudoise sur les transports publics concernant le financement des lignes touristiques de navigation. Cette plate-forme a tenu trois séances entre le 17 novembre 2010 et le 3 février 2011. Ses travaux ont pris fin sur le constat que les deux associations faitières des communes ne souhaitaient pas de modification de la répartition actuelle du financement entre le canton et les communes d'une part, et entre les communes d'autre part.

*Conséquences financières de l'article 17a LOF pour le canton et les communes* : en application de l'art. 2 al. 2 DRPTC, validation des conséquences financières sur les comptes 2010. Une séance, le 22 mars 2011. Les chiffres validés ont pu être remis au Conseil d'Etat.

*Transports scolaires* : rédaction d'un projet de règlement sur les transports scolaires, dont l'organisation et le financement relèvent de la responsabilité des communes. La plate-forme a tenu huit séances entre le 15 septembre 2010 et le 2 mai 2011. Elle est parvenue à un

accord sur un projet de règlement, que le département porteur, le DFJC, propose à l'approbation du Conseil d'Etat. Les travaux de la plateforme se sont donc achevés de manière positive, en ce sens qu'un accord a été trouvé entre la délégation du Conseil d'Etat et les organisations de communes. La décision du Conseil d'Etat doit évidemment être réservée (*état du texte : 28 octobre 2011*).

*Accueil parascolaire* : accompagner l'élaboration des travaux législatifs de mise en œuvre du nouvel article 63a de la Constitution du Canton de Vaud sur l'accueil parascolaire pour les enfants et les jeunes en âge de scolarité obligatoire. Travaux suspendus le 10 octobre 2011, après neuf séances tenues depuis l'été 2010, dans l'attente du traitement de la motion de Mme la députée Nuria Gorrite sur le financement de l'accueil de jour, motion qui a été prise en considération par une large majorité du Grand Conseil en janvier 2011. La réponse du Conseil d'Etat à cette motion devrait être donnée dans le rapport que le Conseil d'Etat doit présenter début 2012 au Grand Conseil sur l'évaluation de la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), 5 ans après son entrée en vigueur.

## **Département de la sécurité et de l'environnement/Service des forêts, de la faune et de la nature**

---

**Réformer l'organisation forestière** (triaux et arrondissements) par la mise en œuvre des nouvelles modalités de rémunération et la promotion de groupements forestiers

Bilan à fin 2011 : sur 321 communes forestières (chiffre de référence après fusions), 177 communes ont adhéré à un groupement forestier; 64 sont en procédure ou en discussion et 9 n'ont pas besoin d'un groupement (grandes communes). Seules 71 communes (22%) n'ont donc pas volontairement décidé de rejoindre un groupement forestier ou d'en étudier l'opportunité.

## Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre les législations du domaine de la gestion financière, en particulier par un suivi dynamique des participations de l'Etat - en vue de réduire la dette de l'Etat - et un examen méthodique des subventions publiques

Mettre en œuvre la Cour des comptes

Achever le découpage territorial de l'administration

Mettre en œuvre la législation sur la médiation administrative

Veiller au bon fonctionnement des pouvoirs

Promouvoir l'évaluation des politiques publiques

## Mise en œuvre de la mesure en 2011

### Département de l'intérieur / Cellule Constitution, RPT et DecTer

#### Action : Acheter le découpage territorial de l'administration

- Dans le cadre de la mission telle que précisée par le Conseil d'Etat le 26 février 2009 de suivre l'avancement des travaux de mise en conformité des découpages de l'administration aux nouveaux districts dans le sens du rapport de novembre 2008, donner un préavis sur les projets de réorganisation territoriale de l'administration, veiller à la mise en conformité des textes légaux et réglementaires par les départements et établir une fois par législature, ou circonstances exceptionnelles, un rapport sur l'état d'avancement des travaux, il a été:
  - procédé à une nouvelle enquête auprès des départements
  - analysé, avec le SJL et le SeCRI, les aspects législatifs et réglementaires qui doivent encore être réglés d'ici au 30 juin 2012
  - donné un préavis dans un projet de réorganisation territoriale.
- De surcroît, la cellule Constitution, RPT et DecTer a répondu aux demandes de renseignements de la Cour des Comptes pour son audit portant sur le découpage territorial dans le canton.

### Département des infrastructures / Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

#### Action : Acheter le découpage territorial de l'administration

1. Decter - aménagement des locaux des offices des poursuites
  1. Réalisation des différents projets élaborés pour répondre à cette nouvelle organisation
    - OPF Aigle, av, Chevron 2, Aigle
    - OPF Lausanne, Trabandan 28B, Lausanne
    - OPF Lausanne-Ouest, av. de Longemalle 1, à Renens
    - OPF Morges, Place St-Louis 4, Morges
    - OPF Nyon, Reverdil 2, Nyon
    - OPF Broye-Vully, Granges 14, à Payerne
    - OPF Est Vaudois, Madeleine 39, à Vevey
    - OPF Jura - Nord Vaudois, Neuchâtel 1, à Yverdon-les-Bains

## Ordre judiciaire vaudois (OJV)

### Réorganisation territoriale (DecTer)

Pour l'Ordre judiciaire, l'adaptation des offices judiciaires au découpage actuel des districts s'est terminée en mars-avril 2011. L'Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois et la Justice de paix du district de l'Ouest lausannois ont effet pu s'installer dans les nouveaux locaux de Longemalle à Renens.

En 2011, sur la base de la consultation effectuée en janvier auprès des chefs de services de l'ACV, des secrétaires généraux du Grand Conseil et de l'OJV, ainsi que du Procureur général du Ministère public, 5 services ont décidé d'introduire le SCI au sein de leur organisation ; il s'agit du SG-DSE, du SFFN, de l'OTG, du SG-DINF et de l'ACI. D'autres services sont pressentis pour 2012.

De son côté, le SPEV qui avait initié la démarche en 2010 a obtenu la certification de son SCI en automne 2011. A cette occasion, un article intitulé « Les progrès du contrôle interne » a été publié dans la Gazette du mois d'octobre 2011 ; il présente les objectifs du SCI au sens de la LFin et de la directive d'exécution N° 22 et met en évidence les services ayant introduit le SCI, ou qui sont en phase d'introduction depuis 2009.

A la fin de cette législature, une quinzaine de services se seront conformés à la directive susmentionnée, les autres devront le faire dans les quatre années à venir. Le SAGEFI, en collaboration avec les départements et services suivra cette évolution et continuera à apporter un soutien méthodologique à leurs démarches respectives.

## **Département de l'intérieur / Service juridique et législatif**

---

### **Action : Mise en oeuvre de l'article 135 Cst-VD (haute surveillance du Tribunal cantonal)**

---

Adoption de la loi du 8 mars 2011 sur la haute surveillance du Tribunal cantonal

### **Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012**

---

## **Département de l'intérieur / Cellule Constitution, RPT et DecTer**

---

La mise en œuvre initiale et générale de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud a été confiée en 2003 à la Cellule d'appui de la mise en œuvre de la Constitution. La mission consistait dans la conduite de la mise en œuvre, l'animation, la coordination, la communication et la maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

Cette démarche a pris fin en tant que telle par le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur, [rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 10 février 2009](#).

Il ressort de ce rapport que la volumineuse législation d'application de la nouvelle Constitution a, pour sa plus grande partie, été adoptée dans les délais constitutionnels de deux et cinq ans. Il s'en est fallu de quelques lois. A fin 2008, sur les 35 chantiers législatifs composant le périmètre étroit de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution (il s'agissait des adaptations de la législation nécessaires d'un point de vue juridique), 30 avaient abouti, 3 étaient en mains du Grand Conseil et 2 étaient encore en préparation au Conseil d'Etat (dont un, la généralisation de la double instance judiciaire, n'était d'ailleurs plus soumis au délai de cinq ans à la suite d'une révision partielle de Cst-VD).

### **Action : Achever le découpage territorial de l'administration**

---

La LDecTer, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2006, découpe le canton en 10 districts (contre 19 précédemment), qui sont à la fois les arrondissements électoraux et les « entités administratives et judiciaires où s'exercent en principe des tâches décentralisées de l'Etat dont ils assurent les services de proximité » (art. 158 al. 2 Cst-VD).

Le 12 mars 2008, le Conseil d'Etat a attribué au DINT, Cellule Constitution et SeCRI, la conduite, l'animation et la coordination de la démarche et l'a chargé de proposer un dispositif pour l'adaptation des entités administratives cantonales aux nouveaux districts. Il a invité les départements et services menant un projet de réorganisation territoriale à fournir à la Cellule Constitution/DecTer l'information pertinente sur ces projets et à la consulter et lui demander son préavis dans les phases décisionnelles. Sur le fond, il a invité les départements projetant ou entreprenant une réorganisation géographique d'un service à le faire en principe dans le cadre d'un district, d'une partie de district ou d'un regroupement de plusieurs districts complets, mais à ne pas empiéter sur deux districts.

La Cellule Constitution/DecTer a mené une enquête en 2008 et a déposé un rapport sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts, qui a montré que les découpages se conformaient dans une mesure appréciable à la nouvelle maille des districts et aux instructions du Conseil d'Etat et, lorsque ce n'était pas le cas, expliquait pourquoi. Il relevait la fidélité avec laquelle l'article 158 Cst-VD et la LDecTer avaient été respectés. Ce rapport signalait enfin que les adaptations des découpages à la nouvelle carte des districts qui avaient déjà été faites avaient suivi les règles et procédures ordinaires (aspects décisionnels, budgétaires, logistiques)

et qu'il en allait de même pour celles qui étaient en cours.

Le Conseil d'Etat, le 25 février 2009, a pris acte du rapport. Il a décidé de mener à terme l'adaptation du découpage territorial de l'administration aux nouveaux districts dans le sens de ce document. Il a chargé la Cellule Constitution/DecTer, sous l'autorité du chef du DINT, de suivre l'avancement des travaux, de veiller à la mise en conformité des textes légaux et réglementaires d'ici au 30 juin 2012 et d'établir un rapport une fois par législature, ou circonstances exceptionnelles ; il a confirmé pour le surplus ses décisions du 12 mars 2008 sur les principes de découpage et sur l'information, la consultation et le préavis de la Cellule.

*Organisation territoriale* : sur 29 découpages présentant une relation non négligeable avec la personne et/ou avec le district, 17 (59%) sont ou seront compatibles avec les principes admis pour le découpage (districts entiers, divisés ou regroupés) dans les délais, 1 l'est avec quelques exceptions, 5 sont conformes à la carte des districts à 97% et 4 font ou ont fait l'objet de projets particuliers (protection civile, gendarmerie, SDIS, forêts-faune-nature), la mise en conformité avec la nouvelle carte des districts n'étant exclue que dans 2 cas (déchets animaux ; commissaire régionaux et préposés agricoles). Ainsi, pour prendre les principaux exemples, sont ou seront prochainement conformes aux districts (entiers, divisés ou regroupés) les arrondissements électoraux, les préfetures, les offices d'impôt de district (avec les quelques exceptions), les offices de l'état civil, la surveillance de l'apprentissage, les justices de paix, les tribunaux d'arrondissement, le Ministère public, les offices de poursuites, les offices de faillite, ou encore le registre foncier

*Sur l'aspect législatif et réglementaire* : les districts de 1803 n'existeront plus dans la législation dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012, de sorte que les textes légaux et réglementaires qui s'y réfèrent doivent être adaptés pour cette échéance. A fin 2011, cela ne concerne plus que trois lois (sur la division du canton en districts, et sur la division du canton en cercles et sur les communes) et un petit nombre de règlements et d'arrêtés.

## **Département des infrastructures /Service Immeubles, patrimoine et Logistique**

---

1. Decter - aménagement des locaux des offices de poursuites
  - o Elaboration et adoption des EMPD crédit d'ouvrage (CHF 2.774 mio)
  - o Recherche de locaux loués à des tiers pour permettre ces aménagements de manière rapide et minimiser les transformations et adaptations.

### **DFIRE / SAGEFI : Projet « Système de contrôle interne (SCI) »**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la loi sur les finances impose aux départements et services de « mettre en place un système de contrôle interne ». Cette exigence légale poursuit le même objectif en matière de sécurisation des états financiers que le droit des sociétés entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (Code des obligations et Norme d'audit suisse NAS 890).

Ainsi, le SAGEFI a lancé un projet interne en 2008. Ceci a permis, d'une part de définir, en collaboration avec le CCF, les attentes en matière de SCI ; et d'autre part, de mettre en œuvre à titre « expérimental » une méthode d'analyse et d'implémentation au sein du service. En juin 2009, le SAGEFI a obtenu une certification de la société Ernst & Young quant à l'adéquation de son système de contrôle interne avec les exigences de la norme d'audit suisse NAS 890.

En août 2009, le Conseil d'Etat a adopté le périmètre et les principes relatifs à la mise en œuvre au sein de l'ACV du SCI au sens de l'art. 16 al. 1, lettre e de la loi sur les finances et a chargé le SAGEFI de tester la méthode et le projet de directive y relatif avec au moins deux services pilotes d'ici au printemps 2010.

En 2010, les services pilotes que sont le SAN, le SG-DFIRE, l'OAE, le SG-OJV et le CCF ont obtenu la certification de leur SCI. Parallèlement à ces expériences pilotes, une nouvelle directive de portée générale du DFIRE a été finalisée et adoptée par le Conseil d'Etat. Il s'agit de la directive d'exécution N° 22 sur le système de contrôle interne (SCI) et règlement des compétences. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les services devront s'y conformer dans un délai de 5 ans.

En 2011, sur la base de la consultation effectuée en janvier auprès des chefs de services de l'ACV, des secrétaires généraux du Grand Conseil et de l'OJV, ainsi que du Procureur général du Ministère public, 5 services ont décidé d'introduire le SCI au sein de leur organisation ; il s'agit du SG-DSE, du SFFN, de l'OTG, du SG-DINF et de l'ACI. D'autres services sont pressentis pour 2012.

Le SPEV qui avait initié la démarche en 2010 a obtenu la certification de son SCI en automne 2011. A cette occasion, un article intitulé « Les progrès du contrôle interne » a été publié dans la Gazette du mois d'octobre 2011 ; il présente les objectifs du SCI au sens de la LFin et de la directive d'exécution N° 22 et met en évidence les services ayant introduit le SCI, ou qui sont en phase d'introduction depuis 2009.

A la fin de cette législature, une quinzaine de services se seront conformés à la directive susmentionnée, les autres devront le faire dans les quatre années à venir. Le SAGEFI, en collaboration avec les départements et services suivra cette évolution et continuera à apporter un soutien méthodologique à leurs démarches respectives.

## **Département de l'intérieur / Services des communes et des relations institutionnelles**

---

- **Découpage territorial** : adaptation du nombre de préfetures au nouveau découpage.
- **Subventions** : mise en place de conventions de subventionnement quinquennal avec les Eglises reconnues.
- **Participations** : directive pour régler les participations de l'Etat assurées par les préfets (2011-2012).

## **Département de la sécurité et de l'environnement / Services des forêts, de la faune et de la nature**

---

## **Adapter les lois sur faune, la pêche et la protection de la nature aux exigences des lois sur les finances, les subventions et les participations**

Bilan à fin 2011 : deux EMPL ont été rédigés, l'un pour les lois sur la faune et la pêche, l'autre pour la LPNMS; ces deux EMPL seront transmis au SG-DSE et au SJL fin 2011.

## **Régions 08 - Harmoniser les découpages administratifs du SFFN par régions, en cohérence avec les périmètres des districts**

Bilan à fin 2011 : le projet est terminé, un rapport relatif à la mise en œuvre des nouveaux découpages internes du SFFN est actuellement en voie de finalisation.

## **Ordre judiciaire vaudois (OJV)**

---

### **Création de nouvelles cours au Tribunal cantonal**

Durant la période de législature 2007-2012, le Tribunal cantonal a vécu d'importantes mutations.

Après la création de la Cour constitutionnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, également voulue par la Constitution vaudoise adoptée en 2003, a été concrétisée le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La fusion de ces deux tribunaux a impliqué la création d'une Cour de droit administratif et public (CDAP), l'unification du statut des juges et la réorganisation du greffe du Tribunal cantonal.

Puis, avec l'entrée en vigueur du nouveau droit public (programme Codex), l'ancien Tribunal des assurances a changé de statut et est devenu, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal.

En juillet 2010, l'augmentation des effectifs liée à l'introduction des nouveaux codes de procédure pénale et civile suisses au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (programme Codex) a eu pour conséquence le déménagement de la Cour des assurances sociales dans un autre bâtiment, situé à la route du Signal 11.

Le Tribunal cantonal se trouve donc maintenant réparti sur trois sites (en 2008, la Cour de droit administratif et public avait été contrainte, par manque de place au Tribunal cantonal, de conserver les locaux de l'ancien Tribunal administratif à l'avenue Eugène-Rambert 15).

Cette situation implique de nombreux problèmes pratiques et va à l'encontre de la volonté du constituant. La réunion du Tribunal cantonal sur un seul site demeure donc un objectif de l'Ordre judiciaire.

### **Réorganisation territoriale (DecTer)**

Le nouveau découpage territorial est l'une des réformes majeures introduites par la Constitution cantonale de 2003. Pour l'Ordre judiciaire, il s'est agi d'adapter les offices judiciaires au découpage actuel des districts.

Alors que les offices d'instruction pénale et les tribunaux d'arrondissement n'ont été touchés que de façon mineure, les conséquences ont été importantes pour les justices de paix et les offices des poursuites et des faillites.

Concernant les justices de paix, la diminution du nombre de districts et le nouveau découpage territorial ont impliqué, en 2008, la suppression de certaines justices de paix et la création d'autres justices de paix. Cette importante réorganisation s'est achevée en mars 2011, avec le déménagement de la Justice de paix du district de l'Ouest lausannois dans les nouveaux locaux de Longemalle, à Renens. Il y a aujourd'hui neuf ressorts de justices de paix, les Justices de paix des districts du Jura-Nord Vaudois et du Gros-de-Vaud étant réunies dans un office unique à Yverdon-les-Bains.

L'adaptation des offices des poursuites et des offices des faillites au nouveau découpage territorial a pour sa part débuté en 2009, et s'est également terminée au printemps 2011, avec l'installation de l'Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois à Renens. Chaque arrondissement judiciaire comporte aujourd'hui un office des faillites (4) et chaque district a son office des poursuites (10).

L'Ordre judiciaire a ainsi la satisfaction d'avoir achevé, dans les délais fixés par la loi, sa réorganisation territoriale.

## **DINT / Service juridique et législatif : adoption d'une loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal**

---

Le Grand Conseil a adopté le 8 mars 2011 une loi d'application de l'article 135 Cst-VD, relative à la haute surveillance du Tribunal cantonal. Cette loi institue une commission parlementaire ad hoc chargée de contrôler la gestion du Tribunal cantonal et d'investiguer dans des circonstances exceptionnelles, notamment si des dénis de justice récurrents et avérés sont constatés au sein d'une instance judiciaire, et que le Tribunal cantonal n'a pris aucune mesure, respectivement que celles qu'il a prises se sont avérées inefficaces.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi, la commission parlementaire prévue par celle-ci a été instituée.

## Les actions en lien avec la mesure:

Prévoir la reconstruction de la salle du Grand Conseil sur le site « Perregaux » à Lausanne

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### Département des infrastructures/Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

Les enjeux de cette mesure consistent, d'une part, à doter les institutions cantonales (exécutif, législatif et Chancellerie) de locaux adaptés à un fonctionnement contemporain et, d'autre part, à réaliser deux projets de conservation-réhabilitation de bâtiments emblématiques de la Cité : le Bâtiment Perregaux détruit par l'incendie en 2002 et le Château St-Maire. L'objectif est de mettre en service le Nouveau Parlement en novembre 2014 et d'enchaîner avec les travaux de restauration du Château cantonal entre 2014 et 2017.

Les actions portent finalement donc sur deux objets :

1. Nouveau Parlement
  - Développement du projet définitif et préparation de l'exécution.
  - Ajout de transformations au bâtiment Château 6 pour les besoins du secrétariat du Grand Conseil.
  - Elaboration de l'EMPD crédit d'ouvrage avec deux décrets.
    - Nouveau Parlement
    - Château
2. Château St-Maire
  - Choix de l'équipe de mandataires, pluridisciplinaire après un appel d'offres
  - Elaboration et octroi de l'EMPD crédit d'étude

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

### Département des infrastructures /Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

1. Nouveau Parlement
  - Mise au point de la programmation, lancement et jugement du concours d'architecture, développement du projet lauréat.
2. Château St-Maire
  - Réalisation d'une étude de faisabilité pour définir le cadre de l'intervention de la restauration.

## Les actions en lien avec la mesure:

Poursuivre l'effort de rationalisation et de simplification des pratiques et formalités administratives

Mettre en œuvre une stratégie des systèmes d'information axée sur cette simplification, pour le bénéfice de l'utilisateur comme du service public

Développer la cyberadministration en s'appuyant sur les standards ouverts et les logiciels libres

## Mise en œuvre de la mesure en 2011

### Résultats de la démarche SimpA (simplification administrative)

Conformément à son programme de législature, le Conseil d'Etat a initié une démarche de simplification administrative. Lancée en mars 2010, la démarche s'est appuyée sur les suggestions des collaborateurs, la consultation des partenaires et représentants des usagers, ainsi que sur les propositions des services de l'Administration.

La démarche de simplification administrative a permis de valider plus de 200 mesures destinées à faciliter concrètement les relations du public avec l'Administration cantonale et le travail de celle-ci. Ces mesures, de portées variées, sont issues d'une démarche pragmatique et participative. Elle fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil ([http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dec/sg-dec/fichiers\\_pdf/rapport-110615-demarche-Simpa.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sg-dec/fichiers_pdf/rapport-110615-demarche-Simpa.pdf)).

Le Conseil d'Etat se félicite que cette démarche ait permis de renforcer la dimension de simplification au sein de la culture de l'Administration. Toutefois, la volonté de simplifier ne s'arrête pas là. Une charte de la simplification a été adoptée par le Gouvernement et formalise cette intention, qui est désormais associée à tous les projets de l'Etat ([http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dec/sg-dec/fichiers\\_pdf/Charte-110615-simpa-adpotee15.06.11.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sg-dec/fichiers_pdf/Charte-110615-simpa-adpotee15.06.11.pdf)).

### Département de l'économie/Service du développement territorial

Revoir l'organisation générale des procédures de certaines missions du service en les simplifiant et les modernisant en s'appuyant, notamment, sur les technologies informatiques.

### Département des infrastructures/Direction des systèmes d'information

Conformément au plan directeur cantonal des SI (socle) et aux schémas directeurs sectoriels métiers, plusieurs projets de rationalisation des processus informatiques et métiers ont connu des réalisations en 2010. Ces projets contribuent directement ou indirectement au développement de la cyberadministration, facilitant l'accès des usagers (entreprises, partenaires, citoyens) aux prestations de l'Etat à travers des échanges électroniques d'information, des formulaires et des transactions en ligne :

- Modernisation et renouvellement des infrastructures informatiques (téléphonie, réseau, serveurs, stockage des données), optimisation des méthodes de travail associées et amélioration de la disponibilité
- Déménagement des infrastructures de Berne à Renens et mise en service du nouveau *Datacenter* vaudois
- Travaux importants de mise à disposition du registre cantonal des personnes, au bénéfice de différents services et départements de l'ACV, des Communes ainsi que de l'OFS dans le cadre de recensement fédéral
- Montée en puissance du projet transversal SI Finances, en vue du remplacement de PROCOFIEV et des applications périphériques
- Démarrage des travaux sur le projet transversal RDU – Revenu déterminant unifié
- Poursuite des évolutions relatives au SI Fiscal, en particulier en direction de la cyberadministration, avec notamment les réalisations pour la DI électronique relative à la période fiscale 2010
- Développement de plusieurs composants du guichet électronique et proposition du cadre légal régissant son fonctionnement
- Poursuite de la mise en ligne de formulaires électroniques
- Poursuite de la consolidation de l'organisation de la DSI avec la montée en puissance d'outils centraux de gestion des activités et projet d'une part (PPMS – Project Portfolio Management System) et de gestion du centre de services (Gestion des demandes et incidents – solution EasyVista).

### Département de l'Intérieur / Service des communes et des relations institutionnelles



## Cyberadministration :

- Présentation du vote électronique pour les Suisses de l'étranger dans le cadre d'une révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).
- Intégration des communes à la réflexion sur la cyberadministration cantonale et modification des pratiques (IAM).
- Premiers travaux pour de la demande et la délivrance en ligne des Permis de pêche et de chasse; ces permis étant actuellement délivrés par les préfetures.

## Ordre judiciaire vaudois (OJV)

---

### Schéma directeur du système d'information de la justice

En 2011, l'Ordre judiciaire a finalisé le schéma directeur du système d'information de la justice. Ce schéma analyse les besoins propres aux différentes autorités judiciaires. Il définit les objectifs et projets prioritaires à réaliser par étapes au cours des prochaines années, afin de garantir l'évolution adéquate du système d'information de la justice et son adaptation aux exigences actuelles du traitement des dossiers, ainsi qu'aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

### Commande en ligne d'attestations de non-poursuite

Dans le cadre des mesures de simplification développées à l'enseigne de la démarche SimpA, l'Ordre judiciaire a débuté en 2011 l'analyse du système qui devrait offrir, courant 2012, la possibilité de commander et de payer en ligne les extraits des poursuites et les attestations de solvabilité.

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

---

### Département de l'économie/Service du développement territorial

---

- Mise en place de règles et de normes informatiques pour permettre l'échange de données informatiques entre les différents partenaires (principalement mandataires et communes) pour aller vers une simplification et une accélération des échanges de données en particulier pour les plans d'affectation communaux.
- Remplacement de l'obligation d'approbation de l'aperçu d'état d'équipement (AEE) par la transmission d'un état des réserves constructibles réalisées par les communes sur la base d'un document généré automatiquement par le canton.
- Pour le domaine du hors zone à bâtir en s'appuyant sur l'outil CAMAC (application Converce), mise en place d'une solution simplifiant et accélérant les procédures d'analyse des dossiers et de transmission des dossiers par voie électronique par les mandataires et les communes.
- Plusieurs grands projets informatiques sont englobés dans le schéma directeur informatique dont l'initialisation a eu lieu le 2ème semestre 2011. L'objectif est la mise en place d'un système d'information du SDT tout en simplifiant les procédures qui doivent être et fédérant les outils informatiques actuels et simplifiant les méthodes de travail par exemple en mettant à disposition un outil de gestion de projets intégrant l'aspect documentaire pour les divisions travaillant sur les mêmes projets.
- Dans le cadre du schéma directeur informatique (SCDI), refonte du système informatique de la division des améliorations foncières (AF). Le système actuel vieillissant et obsolète ne couvre pas l'entier des missions AF dont l'aspect du suivi financier des projets et subventions ceci en respectant la LFIN.

### Département des infrastructures/Direction des systèmes d'information

---

A travers la mise en œuvre des orientations stratégiques du CE en matière de systèmes d'information (2008), du plan directeur cantonal qui en a découlé (période 2009-2013) ainsi que des schémas directeurs sectoriels, plusieurs projets de rationalisation des processus informatiques et métiers ont été réalisés ou initiés depuis 2010.

Ces projets contribuent notamment au développement de la cyberadministration, facilitant ainsi l'accès des usagers (entreprises, partenaires, citoyens) aux prestations de l'Etat : échanges électroniques d'information entre administrations et acteurs économiques, formulaires et transactions en ligne.

Parmi les formulaires électroniques mis en ligne, citons ceux utilisés pour les permis de fouille, les contrats d'apprentissage, la gestion des manifestations, la Police du commerce, les demandes de Subsidés au SASH, les demandes de subventions au SEVEN et les demandes de changement d'adresses au SAN. A noter également que, dans le domaine de la gestion des permis de construire, l'application CAMAC a été migrée et mutualisée avec les cantons de NE, TI et URI ; cette application constitue une référence nationale dans le domaine.

A l'horizon 2013, le système d'information cible sera composé d'un guichet électronique opérationnel (cyberadministration) et de SI métiers reposant sur un socle fiable, développé et rationalisé, grâce à la réalisation totale ou partielle des objectifs définis dans le plan directeur cantonal des SI :

#### 1. Moderniser les infrastructures de base

- Moderniser le réseau cantonal vaudois RCV (téléphonie, épine dorsale, réseaux locaux).
- Renouveler et rationaliser les infrastructures d'exploitation et de support informatiques (réinternalisation des prestations

associées, création d'un *Data center* - centre de traitement des données).

- Moderniser les postes de travail informatiques, en intégrant les besoins de mobilité et en assurant le support.
- *Références: EMPD Datacenter, Réinternalisation et RCV4b*

## 2. Consolider les plateformes communes prioritaires

- Assurer la disponibilité des plateformes critiques (site vd.ch, messagerie électronique, gestion des identités et des accès, gestion et publication de contenus et de documents, plateformes d'échange).
- Consolider la gestion des identités et des autorisations d'accès aux systèmes informatiques
- *Références: EMPD Consolidation*

## 3. Renouveler les SI transversaux critiques

- Renouveler le SI Financier et les SI connexes (Centrale d'achats, Centre d'édition, Subventions).
- Assurer l'évolution du SI RH (mise en œuvre du schéma directeur).
- *Références: EMPD SI Finances*

## 4. Développer et ouvrir les registres cantonaux clés

- Ouvrir le registre cantonal des personnes.
- Ouvrir le registre cantonal des entreprises.
- Ouvrir le registre cantonal des bâtiments et partager le référentiel de géodonnées.
- *Références: EMPD et EMPL LHR VD*

## 5. Mettre en œuvre le guichet électronique

- Développer le socle de la cyberadministration et les échanges électroniques (composants techniques pré-requis : portail public - cible, sécurité, formulaires électroniques, facturation et paiement électroniques, ...).
- Ouvrir un guichet électronique unique et déployer les formulaires électroniques.
- *Références: EMPD Guichet et socle cyberadministration – étape 1*

## 6. Consolider la DSI

- Développer les compétences clés et moderniser le SI de la DSI
- *Références: EMPD SI DSI*

En parallèle aux projets d'évolution du socle des SI, le Grand Conseil a voté depuis 2010 plusieurs EMPD (Exposés des motifs et projets de décrets) finançant des projets métiers à composante informatique contribuant à la réalisation de la mesure 19 du programme de législature (maîtrise des risques, simplification, modernisation, amélioration des prestations) :

- [RDU – revenu déterminant unifié](#)
- [SI Fiscal - Poursuite des automatisations et cyberfiscalité](#)
- [Codex-Adaptation du SI OJV aux nouveaux codes de procédures civiles et pénales](#)

## Département de l'économie / SELT-Police cantonale du commerce

---

### Demande d'autorisation en ligne pour les cafetiers, les restaurateurs et les hôteliers

Un formulaire de demande de licence en ligne est disponible depuis le 17 février 2011 sur le site internet de la Police cantonale du commerce. Il permet aux cafetiers-restaurateurs-hôteliers de saisir directement leurs données personnelles et celles relatives à leur établissement. Ce formulaire devrait faciliter les échanges d'informations entre les professionnels de la branche et l'administration. Il est possible de remplir sur formulaire électronique les données relatives aux locaux, ainsi qu'aux titulaires des autorisations liées à un établissement (café, restaurant, hôtel). Ce nouveau formulaire en ligne, accessible à toute heure, améliore le confort d'utilisation des internautes et devrait, à terme, réduire le temps de traitement des demandes de licence. Il apporte à la Police cantonale du commerce un meilleur suivi des demandes d'autorisation, ainsi qu'une standardisation dans la saisie des données. Ce nouvel outil s'inscrit dans la démarche de simplification des tâches administratives.

## Département de la sécurité et de l'environnement / Service de la consommation et des affaires vétérinaires

---

### Informatisation des plans des réseaux de distribution de l'eau

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi que l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) sont les deux instances cantonales concernées par les réseaux de distribution d'eau potable et de lutte contre le feu. Leurs objectifs principaux sont d'assurer un développement coordonné et harmonieux des réseaux d'eau potable à l'échelle de tout le canton et de subventionner de manière optimale les infrastructures nécessaires à la défense incendie.

Afin de pouvoir réaliser efficacement leurs tâches, l'ECA et le SCAV ont mis sur pied le projet SIRE : un plan général des réseaux d'eau potable à l'échelon cantonal. SIRE offrira une vision globale constamment à jour des réseaux. Ceux-ci devenant de plus en plus complexes, cette vision est un préalable indispensable à une planification optimale.

Les objectifs principaux du projet SIRE sont les suivants :

- Disposer d'un outil d'aide à la planification financière et d'aide à l'intervention permettant de garantir la pérennité des investissements liés au subventionnement.
- Garantir le développement coordonné et harmonieux des réseaux sur le plan cantonal grâce à une vision globale et à jour de ceux-ci sur support unique.
- Permettre une réponse rapide et adéquate en cas de pollutions, incendies et autres catastrophes ou d'engagement ORCA
- Centraliser les données afin de diminuer le temps et donc le coût pour la collecte des données lors de nouveaux projets.

Cet outil novateur permettra en outre aux communes, aux distributeurs d'eau et aux bureaux d'ingénieurs de disposer de données géoréférencées constamment à jour, tout en préservant des données aujourd'hui dispersées et transcrites sur les supports les plus divers.

### **Création d'un réseau romand des services de la consommation et des affaires vétérinaires**

Les problèmes alimentaires et de santé animale sont de plus en plus difficiles à maîtriser. Faute de ressources humaines et financières adéquates, les structures cantonales petites et moyennes doivent renoncer à maintenir ou à développer les moyens susceptibles de gérer ces problèmes.

A moyen terme, ces insuffisances ne pourront être éliminées que par la concentration des moyens existants. Celle-ci pourrait résulter soit de la création de deux ou trois institutions centrales dotées de moyens suffisants impliquant la disparition des structures techniques cantonales, soit de la création d'un ou de plusieurs réseaux englobant les structures cantonales existantes

Les cantons de Vaud et Neuchâtel ont ainsi initié la mise en réseau de leurs laboratoires cantonaux en 2003, en signant un accord intercantonal de collaboration. Au vu des résultats positifs de cette collaboration, le réseau a été rejoint par le canton de Genève en mars 2005, puis par celui du Jura en octobre 2007.

Tous les Laboratoires cantonaux romands ayant récemment fusionné avec les services vétérinaires de leurs cantons respectifs, les cantons partenaires ont souhaité étendre la collaboration aux domaines couverts par les affaires vétérinaires. Parallèlement, les cantons de Fribourg et du Valais ont eux aussi souhaité intégrer ce réseau, qui devient ainsi un véritable outil régional.

L'accord doit permettre une synergie importante entre partenaires, et doit conduire à des économies d'échelle. Il s'agit de créer des pôles de compétences forts à disposition des membres du réseau, de créer un système unique de gestion des données, et d'harmoniser toutes les procédures administratives et techniques auxquelles les membres ont recours.

De plus, il est prévu d'organiser des campagnes de contrôle communes, de mettre en commun les ressources d'inspection et d'harmoniser les systèmes d'assurance-qualité des membres du réseau.

La création de pôles de compétences et d'un réseau collaboratif est une démarche novatrice, qui vise à la simplification administrative en mettant en commun des ressources allant au-delà des frontières cantonales. Cette mise en réseau suscite d'ores et déjà l'intérêt de nombreuses administrations cantonales et fédérales.

## **Département de la sécurité et de l'environnement / Service des automobiles et des la navigation**

---

### **Mesures SimpA**

Pour apporter sa contribution à la démarche SimpA lancée par le Conseil d'Etat au printemps 2010, le SAN a mis sur pied un groupe de travail. Une cinquantaine de mesures ont été développées, certaines ont pu être introduites, d'autres sont en cours d'analyse :

#### **2010/2011**

3 mesures d'amélioration ont été réalisées :

- changement d'adresses automatisé par e-mail
- examens de théorie sans rendez-vous le mercredi après-midi
- suppression de la demande d'immatriculation dans certains cas

16 propositions validées sont en cours d'analyse, nécessitant pour la plupart des développements informatiques, ce qui repousse leur introduction au delà de 2012.

## **Département de la sécurité et de l'environnement / Service des forêts, de la faune et de la nature**

---

### **Mettre en œuvre les conventions-programme RPT par de nouvelles procédures de subventionnement**

Bilan 2011 : La mise en œuvre de toutes les conventions-programmes est assurée. Les adaptations informatiques utile à une optimisation de leur gestion devront attendre le nouveau système informatique financier (SIF).

**Renouveler la convention liant l'Etat à la Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivière (SVPR)** et réviser le plan de repeuplement des rivières vaudoises

Bilan 2011 : La convention cadre a été signée au mois de mars 2009. Les cinq annexes à la convention sont en voie de finalisation et seront adoptées au printemps 2012. La révision de ces annexes vise à réorienter et à clarifier les activités réalisées en partenariat avec la SVPR (repeuplement piscicole, gardiennage auxiliaire, formation des pêcheurs, revitalisation, information – sensibilisation du public et des pêcheurs).

## **Département de la sécurité et de l'environnement / Service des eaux, sols et assainissement**

Plusieurs projets ont été réalisés pour faciliter la gestion et l'exploitation relevant de la responsabilité des Municipalités et des entreprises vaudoises:

- Mise à disposition des Municipalités d'un règlement-type pour la gestion communale des déchets, ainsi que d'un tableur Excel destiné à faciliter la comptabilité communale dans le domaine de la gestion des déchets gérés par la commune.
- Mise à disposition des Municipalités et des groupes d'intérêt d'une documentation pédagogique et d'information générale destinée à la sensibilisation, à la prévention et à la gestion des déchets.
- Mise à disposition des Municipalités de cours relatifs à la gestion des déchets au niveau communal dans le cadre des prestations offertes par le CEP
- Mise à disposition des entreprises de récupération des déchets minéraux de chantier d'un formulaire de saisie statistique annuelle en ligne sous l'égide de l'Association suisse de recyclage ASR
- Simplification du formulaire 71 de la CAMAC, destiné aux entreprises pour la gestion des déchets de chantier (travail en cours)
- Harmonisation des autorisations de prise en charge des déchets selon l'Ordonnance fédérale sur le mouvement des déchets avec les autorisations cantonales d'exploiter un site de traitement des déchets
- Possibilité de présentation de dossiers de plans d'affectation et de permis de construire pour les installations de stockage définitif (décharges contrôlées) sous une forme permettant des mises à l'enquête en une seule procédure groupée.
- Procédures d'inspection uniques des installations de traitement des déchets en coordination avec la division Assainissement du SESA
- Dans l'attente de la généralisation du portail de "cyberadministration", le SESA a mis en ligne sur une page unique l'ensemble des documents, directives, questionnaires particuliers dont il a la charge, pour être facilement téléchargés par les demandeurs.

## **Ordre judiciaire vaudois (OJV)**

### **Publication de la jurisprudence du Tribunal cantonal**

Depuis 2009, les arrêts de toutes les cours du Tribunal cantonal sont accessibles sur internet, à l'adresse [www.vd.ch/jurisprudence](http://www.vd.ch/jurisprudence).

### **Informatisation de l'Office cantonal du registre du commerce**

En collaboration avec trois autres cantons romands, l'Office cantonal du registre du commerce est actuellement en train de développer une nouvelle solution informatique, proche de l'administration en ligne (cyberadministration). Ce projet a notamment pour objectif de répondre à de nouvelles contraintes imposées par la Confédération sur la tenue informatisée du registre du commerce, sur l'échange électronique de données ainsi que sur le dépôt électronique de réquisitions et de pièces justificatives.

La plupart de ces développements, ainsi que la commande en ligne, seront disponibles au plus tard à la fin de l'année 2012.

Les extraits et les statuts des entreprises sont toutefois déjà disponibles sur la nouvelle plate-forme internet ; les pages de recherche sont multilingues et permettent l'export des résultats d'une recherche dans un tableau.

### **Offices des poursuites : réseau e-LP**

L'année 2010 a vu la mise en place, dans le canton de Vaud, d'un échange électronique des données dans le cadre du réseau e-LP. Des créanciers importants, tels l'Etat, des administrations publiques ou certaines assurances, peuvent saisir et envoyer directement aux offices des poursuites concernés leurs réquisitions de poursuites. En 2011, ce système a été étendu à d'autres créanciers encore. Dans le futur, il est prévu que ce système permette d'échanger également d'autres informations en relation avec un acte de poursuite.

## **Projet DOPHIN**

### **Etat de la situation 2011**

Pour mémoire le projet dossier patient hospitalisé informatisé intégré et institutionnalisé (DOPHIN) constitue la contribution centrale du CHUV aux mesures SimpA. DOPHIN amène trois éléments importants du point de vue de la simplification administrative.

Premièrement, il facilite le passage d'informations cliniques entre les différents intervenants sanitaires, pour éviter la ressaisie d'informations au sein du CHUV puis progressivement sur l'ensemble canton en liaison avec le eHealth cantonal. Ainsi, il est constaté aujourd'hui que :

- DOPHIN est déployé dans 80% des services somatiques du CHUV, couvrant 65% des utilisateurs dans l'hôpital. L'ensemble de l'hôpital sera couvert à fin 2012.
- Sur le périmètre déployé, on évite déjà la ressaisie d'informations telles que antécédents, allergies, anamnèse, diagnostics, données

vitales, etc.

- L'ensemble des informations cliniques sont ainsi aujourd'hui disponibles pour tous les intervenants du CHUV (infirmières, médecins, ...).

Deuxièmement, le projet DOPHIN, en remplacement de plusieurs systèmes cliniques hétérogène, introduit un système intégré qui permet de simplifier et d'harmoniser le travail des collaborateurs médicaux, soignants et administratifs du CHUV. Actuellement, sur le périmètre où il est déployé, le nouveau dossier informatisé a déjà remplacé plusieurs anciens systèmes tels que le portail, la visualisation des résultats de laboratoire, le générateur de lettres de sortie, les divers dossiers de spécialités. Chaque spécialité médicale a ainsi accès au dossier des autres spécialités, ce qui permet une vision transversale de la prise en charge. En 2012 et 2013 le dossier patient remplacera progressivement divers systèmes informatiques départementaux puis le logiciel de prescription médicamenteuse.

Et enfin, en troisième lieu, le projet DOPHIN représente un vecteur pour la standardisation des pratiques médicales au sein du CHUV. En effet, l'informatisation du dossier patient est bien plus que le déploiement d'un outil informatique. C'est un élément déclenchant et structurant pour la mise en place de nouveaux modes de travail et de communication des professionnels autour du patient. Ces modes de travail sont en cours d'établissement, avec le soutien actif de la Direction générale du CHUV.

## **Bilan sur la période 2007-2012**

---

Les contributions du CHUV aux mesures SimpA se réalisent principalement par le biais du déploiement du dossier patient institutionnel DOPHIN.

Le projet DOPHIN a débuté en 2006 et l'étape actuelle court jusqu'en 2013. En 2006 et 2007 le CHUV et la FHV ont conduit des projets de cadrage fonctionnels et techniques qui ont débouché sur la rédaction d'un cahier des charges commun pour un dossier patient informatisé. Un appel d'offres suivant les règles légales des marchés publics a été lancé fin 2007 et le mandat a été donné à la société Siemens mi 2008. Le reste de l'année 2008 a été consacrée à l'élaboration des éléments contractuels et organisationnels du projet.

En 2009 les équipes de projet ont mis en place l'infrastructure technique et paramétré les éléments fonctionnels du dossier patient. Le déploiement de la documentation clinique dans les services a commencé par un pilote au premier semestre 2010 et se poursuit sur les années 2011 et 2012. Ce n'est qu'à partir de 2011 que le déploiement a atteint une masse critique (plus de 50% des services et des utilisateurs du CHUV en font usage). Des retombées concrètes en termes de simplification administrative peuvent ainsi déjà être constatés (pour plus de précisions, voir l'état de la situation en 2011).

Les simplifications administratives visées seront pleinement atteintes fin 2012 pour la facilitation du passage d'informations cliniques entre les différents intervenants sanitaires (Mesure 1) et fin 2013 pour le remplacement de plusieurs systèmes cliniques hétérogènes (Mesure 2). La Mesure 3 (standardisation des pratiques médicales au sein du CHUV) est une mesure permanente liée aux objectifs stratégiques de l'institution.

## Les actions en lien avec la mesure:

Développer la formation continue des collaborateurs-trices, la gestion des ressources humaines, les parcours professionnels et carrières à l'interne, la prévention des maladies et accidents au travail ; mettre en œuvre le Plan pour l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration

Moderniser la classification des fonctions et le système de rémunération

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### Département des finances et des relations extérieures / Service du personnel de l'Etat de Vaud

Moderniser la classification des fonctions et le système de rémunération

Au 1er décembre 2008 sont entrées en vigueur une nouvelle grille des fonctions et une nouvelle échelle des salaires. Le Conseil d'Etat, en annexe au rapport sur la politique des ressources humaines 2011-2015, a publié une analyse chiffrée résultant de l'introduction de ce nouveau dispositif. On se permet d'y renvoyer pour une information détaillée.

En résumé, on peut considérer que les objectifs liés à cette mesure ont été atteints. Il s'agissait en particulier de rendre le système plus simple, plus transparent, plus équitable et plus attractif. La revalorisation d'une grande majorité des fonctions s'est concrétisée par un système de rattrapage à hauteur de CHF 32 millions en 2008, CHF 10 millions en 2009, CHF 10 millions en 2010, CHF 10 millions en 2011. En 2012, CHF 10 millions seront encore versés puis, en 2013, CHF 8 millions supplémentaires seront consacrés pour amener tous les collaborateurs concernés au salaire cible. C'est au total un montant de CHF 80 millions, respectivement plus de CHF 340 millions si on prend en considération le total cumulé, qui aura été consacré à la revalorisation du système de rémunération.

Le système introduit est plus simple dans la mesure où à chaque niveau de fonction correspond le même niveau de classe salariale. Il est plus transparent dans la mesure où précisément cette correspondance est facilement applicable. Il est plus juste dès lors que, sans toucher au principe de progression automatique, l'amplitude dans chacune des classes est identique (45%). Enfin, il permet également à l'Etat de Vaud d'être plus compétitif sur certains segments du marché.

Pour les collaborateurs/trices en place, le nouveau système a provoqué dans certaines situations une déstabilisation, voire pour celles et ceux qui n'ont pas bénéficié d'une revalorisation (rattrapage) une certaine démotivation. On observera toutefois que par l'introduction de la nouvelle échelle de salaire, nombreuses ont été les personnes dont le salaire était plafonné dans l'ancien système qui ont retrouvé une progression (86,5 % en 2009).

Aujourd'hui, le système doit encore être stabilisé. D'une part, la période de rattrapage n'est pas terminée et, d'autre part, les contestations qui ont vu jour n'ont pas encore toutes été traitées par les instances judiciaires compétentes. Ce traitement a pris du retard, mais le Conseil d'Etat a bon espoir que la Commission de recours DECFO-SYSREM aura terminé la grande majorité des dossiers qui lui ont été soumis d'ici fin 2012.

**Développer la formation continue des collaborateurs-trices, les parcours professionnels et carrières à l'interne**

Dans son rapport sur la politique des ressources humaines 2011-2015, adopté par le Grand Conseil en septembre 2011, le Conseil d'Etat a défini 3 axes stratégiques pour guider l'action de la fonction RH : l'attractivité de l'Etat employeur, une fonction d'encadrement compétente et reconnue et le développement du potentiel des collaborateurs/trices. Ces 3 axes se déclinent en différents objectifs et actions. Pour une information exhaustive, il est proposé de se référer au rapport complet qui peut être consulté sur [www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/personnel-de-letat/politique-des-ressources-humaines/](http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/personnel-de-letat/politique-des-ressources-humaines/)

Pour soutenir les différents développements décidés, 3 autres axes transversaux ont été retenus : développement d'un système d'information des ressources humaines, réorganisation de la fonction RH dans les départements et services et développement d'indicateurs de pilotage.

Au plan de la formation continue, on assiste à une augmentation des formations suivies tant métier que des formations de nature transversale. Grâce à la mutualisation d'une partie du budget de formation au SPEV, la mutualisation des moyens a permis d'étendre la fréquentation des modules de formation à un public de plus en plus nombreux et de favoriser l'organisation de formations sur mesure, hors catalogue.

Les différentes décisions prises et surtout les projets entrepris permettent d'entrevoir une évolution favorable de la gestion des ressources humaines, non pas exclusivement sur le plan administratif mais, également et surtout, dans la gestion de proximité dans la perspective des 3 axes stratégiques mentionnés plus haut. L'approche choisie dans les projets entrepris a volontairement intégré les autorités d'engagement dans la réflexion et la mise en oeuvre des différentes actions. C'est le lieu de préciser que le service central qu'est le SPEV se doit de proposer un cadre et des outils performants afin que les services, respectivement les chefs de service en leur qualité d'autorité d'engagement, puissent pleinement exercer leur rôle de manager.

En résumé, un travail important a été entamé et il devra surtout se poursuivre ces prochaines années pour se concrétiser par la réalisation des actions décidées.

## **Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012**

---

### **Département de l'Intérieur / Service des communes et des relations institutionnelles**

---

- **Code civil et valorisation de la fonction publique** : Formation des préfets au droit du bail avec certificat délivré par l'Université de Neuchâtel.
- **Formation continue**: introduction de la formation continue des préfets

## Les actions en lien avec la mesure:

1. Valoriser la qualité et la diversité des produits vaudois
2. Favoriser la relève par une formation de base et une formation continue de qualité et des mesures sociales favorisant la remise des exploitations
3. Faciliter la diversification des revenus des exploitations agricoles et viticoles par un assouplissement des réglementations concernées
4. Préserver la diversité de ce secteur économique sur l'ensemble du territoire
5. Soutenir les mesures structurelles nécessaires au travers d'instruments de crédit agricole performants (par exemple: autonomie énergétique des exploitations, adaptation des outils de production, reconversion des surfaces bâties)

## Mise en œuvre de la mesure en 2011

### Département de l'économie/Service de l'agriculture

L'année 2011 est la première année d'application de la loi sur l'agriculture vaudoise entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. En complément de la loi et des 5 règlements d'application décrétés en 2010, un arrêté du Conseil d'Etat a été adopté pour préserver la pureté génétique de l'élevage des reines pour les ruchers aux alentours de deux stations d'élevage apicole, sises au Vermeilley (Arzier) et à l'Hongrin (Château-d'Oex).

2011 est aussi l'année de mise en vigueur de la nouvelle organisation du SAGR dont l'objectif est de faire correspondre sa structure administrative et comptable avec des regroupements cohérents de ses diverses prestations, indépendamment des branches de production et sans en privilégier l'une au détriment de l'autre. Il est ainsi recherché un maximum de synergies et d'efficience internes pour tirer parti au mieux des ressources à disposition. Cette réorganisation doit en particulier positionner plus avantageusement les aspects stratégiques et fonctionnels de la Formation et de la Vulgarisation, domaines jusque-là dispersés et cloisonnés dans une logique de site géographique.

Dans le domaine viticole, 2011 est marquée par les modifications des règlements sur les vins vaudois, resp. sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange, entrés en vigueur pour les vendanges 2011. Ces adaptations permettent une harmonisation des règles de l'AOC entre les parties vaudoise et fribourgeoise du Vully, titulaire désormais d'une appellation d'origine contrôlée reconnue par la Confédération, ainsi que sur le plan international.

### Département de l'économie/Service du développement territorial (SDT)

Concevoir et mettre en œuvre un projet dynamique pour l'avenir de l'agriculture vaudoise

## Commentaire sur la mise en œuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

### Département de la sécurité et de l'environnement/Service des forêts, de la faune et de la nature

Achever la mise en œuvre du relevé automatique des lisières forestières de la surface agricole utile (coopération DEC-DINF-DSE)

Bilan 2011 : Le projet est terminé. 157 communes concernées. 3000 plans cadastraux mis à jour.

### Département de l'économie/Service de l'agriculture

#### 1. Valoriser la qualité et la diversité des produits vaudois

Le titre III « Promotion » de la LVLAgr jette les bases législatives des mesures de soutien de l'Etat à la valorisation des produits agricoles vaudois et de leur image. On citera en particulier le soutien réservé à des campagnes de promotion des ventes de produits identifiés par un signe de qualité public ou par des marques régionales en mains des producteurs, à la reconnaissance par un signe distinctif de qualité ou de provenance, à la promotion de l'élevage au travers de structures régionales ou à des actions visant à rapprocher l'agriculture et les consommateurs.

En matière d'innovation, le projet Fermier découlant de la nouvelle désignation publique cantonale créée par la LVLAgr (règlement d'application prévu en 2012) est une opportunité de valoriser les savoirs artisanaux et d'en protéger la crédibilité et l'authenticité contre les usages abusifs par une démarcation protégée de droit public, souhaitant qu'elle s'étende ensuite à la Suisse. Un soutien financier pour les



produits innovants, accessible à toutes les entreprises de production agricole ou de transformation artisanale, est aussi prévu.

Au titre du soutien à la promotion de l'image de l'agriculture vaudoise, c'est la promotion coordonnée qui est la règle pour faire rejaillir sur l'ensemble des produits vaudois l'image positive qui se dégage de ses spécialités reconnues. Dans ce contexte, le DEC a participé, soutenu ou organisé régulièrement des manifestations d'envergure destinées à valoriser concrètement l'image et l'économie des filières agro-alimentaires vaudoises :

2008 : OLMA à St-Gall (VD hôte d'honneur)

2009 : Grüne Woche à Berlin (VD hôte privilégié)

2010 : Marché-concours de Saignelégier (VD hôte d'honneur)

2011 : Comptoir Suisse à Lausanne (Magiciens de la Terre)

2012 sera l'année de publication du rapport final de l'étude Filagro-Vaud qui évalue la mise en valeur des produits agricoles vaudois au sein de 10 filières déterminantes pour l'économie agricole du Canton, identifie les potentiels du marché et de la production et propose des actions ou des soutiens en coordination avec les réflexions conduites avec les acteurs de ces filières. Ce document permettra d'orienter les prestations de la politique agricole vaudoise.

Les révisions successives des règlements viti-vinicoles de 2008 à 2011 ont permis de redéfinir les noms des appellations, des lieux de production et des désignations « Grand cru » et « Premier Grand cru », ainsi que d'harmoniser l'AOC Vully avec nos voisins fribourgeois.

## **2. Favoriser la relève par une formation de base et une formation continue de qualité et des mesures sociales favorisant la remise des exploitations**

La formation professionnelle est principalement régie par la LVLFP mais le DFJC et le DEC ont décidé, comme le prévoit cette loi, de l'attribution de la responsabilité et des principales compétences légales cantonales au département en charge de l'agriculture en ce qui concerne les métiers de l'agriculture et du cheval. Un volet particulier sera désormais consacré à la promotion des métiers agricoles par le biais d'actions d'orientation professionnelle. Une mention particulière du statut du conjoint de l'exploitant agricole, introduite par la LVLAgr, inclut l'offre d'une formation appropriée pour mettre en valeur les compétences des paysannes.

La nouvelle organisation du SAGR favorise un développement cohérent des prestations de formation, reliant enseignement, recherche appliquée, formation continue et exploitations pédagogiques au sein de deux Domaines interdépendants du service (Formation et Vulgarisation), appelés à se coordonner en continu. L'enseignement agricole y est dispensé dans des établissements de formation (écoles d'agriculture), situés à Moudon (Grange-Verney) et à Morges (Marcelin).

Les mesures sociales retenues dans la LVLAgr concernent principalement le soutien financier de l'Etat aux services de dépannage agricole ou familial mis sur pied par la profession. Le but est de soulager les personnes affectées par des événements imprévisibles ou par des obligations de servir la collectivité, tout en garantissant un niveau de remplacement professionnel en phase avec les exigences actuelles. Par contre, aucune mesure sociale favorisant la remise des exploitations n'a finalement pu être intégrée à l'instrumentaire de la LVLAgr, la dispute politique autour d'une caisse de retraite des agriculteurs subventionnée n'ayant pas trouvé une majorité parlementaire en faveur d'une telle mesure.

## **3. Faciliter la diversification des revenus des exploitations agricoles et viticoles par un assouplissement des réglementations concernées**

Cette action est avant tout une question de police des constructions, d'aménagement du territoire, de droit du travail et de droit foncier rural. Le cadre légal fédéral est ici déterminant, avec une marge de manœuvre étroite et une pratique administrative vaudoise soucieuse de la qualité paysagère, de l'égalité de traitement et d'une loyale concurrence. Devant les difficultés rencontrées dans la pratique par des agriculteurs entrepreneurs, le Parlement a introduit un alinéa 5 à l'article 18 LVLAgr qui doit conduire l'Etat, dans son ensemble, à « accompagner les projets d'infrastructure nécessaires à une exploitation professionnelle et rationnelle du sol ».

Dans les autres domaines de la réglementation économique cantonale touchant potentiellement la diversification de l'agriculture, la situation est d'ores et déjà réglée si l'on pense aux licences particulières en matière d'agritourisme, aux possibilités élargies de crédits agricoles, ou encore au développement important des énergies renouvelables dans les exploitations.

## **4. Préserver la diversité de ce secteur économique sur l'ensemble du territoire**

Cette action est principalement menée au travers de deux instruments essentiels de la politique agricole cantonale et destinés à toutes les branches de production, viticulture comprise. Il s'agit d'une part de la vulgarisation (formation continue, conseils, accompagnement de projets collectifs) qui apporte les connaissances et le savoir-faire aux agriculteurs pour agir en entrepreneurs, individuellement ou collectivement, et d'autre part des crédits agricoles destinés au financement du développement des structures agricoles par des investissements à moyen terme.

Le soutien particulier à l'agriculture de montagne a été maintenu avec des aides individuelles cantonales principalement liées à l'élevage de bétail et au marché de la viande. La démarche conjointe de promotion de l'économie alpestre et de vulgarisation en alpages, dite Gest'Alpe, est une composante spécifique pour la région d'estivage qui constitue environ 20 % des surfaces agricoles du Canton.

## **5. Soutenir les mesures structurelles nécessaires au travers d'instruments de crédit agricole performants (par exemple : autonomie énergétique des exploitations, adaptation des outils de production, reconversion des surfaces bâties)**

Cette action a principalement trouvé application dans le Titre IV de la LVLAgr « Aides aux investissements ruraux ». Elle a été complétée

avec la modification du 2 mars 2010 de la LAF, ainsi que par le décret du 15 mars 2011 accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 32 millions destiné à financer les subventions cantonales en faveur d'entreprises d'améliorations foncières pour les années 2010 à 2014.

Les possibilités de financement des structures agricoles ont ainsi été augmentées, tant en termes de montants maximaux que de mesures soutenues. On citera en particulier les nouvelles mesures suivantes :

#### **Subventions AF (contributions à fonds perdus)**

- bâtiments ruraux destinés aux animaux consommant des fourrages grossiers **en région de plaine** (en plus de la région de montagne)
- investissements liés à des **filières agro-alimentaires** dites prioritaires (transformation du lait)
- infrastructures collectives d'**irrigation** d'intérêt régional
- investissements entrant dans le cadre de **projets de développement régional agricole** (PDRA)

#### **Prêts sans intérêt du FIR (Fonds d'investissement rural)**

- capital-plantes et installation de protection des cultures
- production d'**énergie renouvelable** à la ferme
- investissements collectifs pour la **mise en valeur des produits**
- investissements des personnes morales et/ou des communes dans le cadre de **projets de développement régional agricole** (PDRA)
- transformations destinées à l'**agritourisme**.

### **Département de l'économie/Service du développement territorial (SDT)**

---

Des nouvelles mesures ont été admises lors de l'obtention du crédit cadre en faveur des améliorations foncières (AF) 2010-2014 ce qui a permis de donner un élan significatif au soutien de l'agriculture vaudoise soit :

- soutien à la construction de bâtiments ruraux en zone de plaine. Les projets sont d'ores et déjà en cours d'élaboration,
- soutien aux projets liés à des filières agro-alimentaires développées dans le cadre de projets de développement régionaux agricoles. Là aussi des projets sont à l'étude,
- enfin le soutien à l'irrigation des terres agricoles, afin d'anticiper les changements climatiques.

Après un peu plus d'une année, nous avons pu constater que le soutien AF à la création de réseaux écologiques porte ses fruits puisqu'une vingtaine de projets sont à l'étude ou en réalisation et une quarantaine sont en préparation pour l'année 2012.

## Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre les outils de la nouvelle loi sur le développement des activités économiques (soutien aux projets régionaux renforçant la vitalité économique des territoires vaudois, aide à l'innovation, aux transferts technologiques et à la diversification des activités)

Permettre de mieux concilier la vie familiale et professionnelle.

Prévenir et combattre les méfaits du travail au noir et le dumping salarial, en particulier dans la perspective de l'extension programmée de l'accord avec l'UE sur la libre circulation

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### Département de l'économie / Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

#### Approbation par le Conseil d'Etat de la Politique d'appui au développement économique (PADE)

La loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE ; RSV 900.05) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le cœur du dispositif de mise en œuvre de la LADE est constitué par la Politique d'appui au développement économique (PADE), dont premier exercice du genre a été approuvé par le Conseil d'Etat le 8 juin 2011 et qui sera appelé à être reconduit une fois par Législature.

La PADE déploie ainsi ses effets à trois niveaux :

- elle définit les grandes priorités sur lesquelles le Conseil d'Etat, le Département de l'économie et l'administration cantonale travailleront pendant la période 2012-2017 ;
- elle précise les attentes du canton en matière de gouvernance, plus particulièrement envers les organismes reconnus au titre de la LADE (organismes de promotion, organismes de développement économique régional et prestataires de services aux entreprises) lesquels sont des partenaires clés pour la promotion et le développement du canton et de ses régions ;
- enfin, elle fixe, de manière relativement fine, les objectifs ou les principes auxquels devront répondre les projets à vocation économique et touristique qui recevront des subventions cantonales via la LADE, que ces derniers s'inscrivent dans le cadre des actions ponctuelles de promotion cantonales, de l'appui aux projets régionaux ou des aides directes et indirectes aux entreprises.

La PADE confirme également les décisions prises par le Grand Conseil lors de l'adoption de la LADE, laquelle s'est accompagnée de l'abrogation de lois et décrets sectoriels. C'est ainsi que le tourisme et la politique des pôles de développement font partie intégrante de la PADE et figurent explicitement dans les 8 enjeux thématiques du Conseil d'Etat. Ils sont, en outre, présentés de manière détaillée dans deux documents annexés, à savoir : La politique révisée des pôles de développement économique, d'une part, et les enjeux du tourisme vaudois 2010, d'autre part.

Inscrite dans la continuité, la PADE réaffirme certaines orientations prises en 2006 dans l'ancienne politique de développement économique adoptée par le Conseil d'Etat, avant que la LADE n'entre en vigueur. Elle propose également de nouvelles priorités liées aux enjeux économiques, territoriaux et sociaux auxquels doit faire face le canton de Vaud.

Afin de faciliter la lecture de la PADE 2012-2017 et d'en permettre l'extraction des principaux principes directeurs, le présent résumé entend mettre en exergue les points saillants suivants :

#### ***La PADE n'englobe pas toutes les politiques publiques à incidences économiques***

En préambule, il convient de souligner – pour bien cerner la portée et le périmètre couvert par la PADE – que ceux-ci n'embrassent pas l'ensemble des politiques publiques ayant une incidence plus ou moins marquée sur le développement du tissu économique vaudois, mais fixe le cadre stratégique et opérationnel de mise en œuvre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) prise pour elle-même, conformément aux exigences fixées par celle-ci.

Cela étant, le Conseil d'Etat a clairement conscience du fait que d'autres politiques publiques mises en œuvre par l'Etat jouent également un rôle déterminant dans la définition et le déploiement de conditions-cadres propices au développement économique.

Par ailleurs, le Gouvernement souligne plusieurs fois dans le présent rapport l'importance qu'il accorde à une meilleure sensibilisation des différents services de l'administration cantonale aux enjeux et conséquences, pour l'économie, des actions et décisions qu'ils prennent au quotidien. A cet égard, il a lancé d'importants chantiers structurants, tels la démarche SimpA (simplifications administratives et accélération des procédures) ainsi que le développement des outils de Cyberadministration.

## ***La PADE répond à des exigences méthodologiques élevées***

Le Conseil d'Etat a pleinement conscience du volume relativement conséquent du document "PADE", et à plusieurs égards, du caractère technique et détaillé de celui-ci.

Cet état de fait résulte de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, la LADE fixe elle-même les critères méthodologiques auxquels doit répondre l'établissement d'une stratégie de développement économique, à savoir : une analyse des forces et des faiblesses, des objectifs, des axes stratégiques, un programme d'actions et un schéma d'organisation.

Ces exigences, fixées à l'égard des stratégies devant être établies par les associations économiques régionales, sont tout naturellement reprises par la stratégie d'appui au développement économique du canton, non seulement compte tenu du rôle d'exemplarité que l'Etat doit jouer vis-à-vis de ses partenaires, mais également du fait que cette méthodologie est longuement éprouvée dans le domaine de la stratégie économique.

Deuxièmement, la PADE 2012-2017, en tant que premier exercice du genre depuis l'entrée en vigueur de la LADE, se devait de viser l'exhaustivité en explicitant clairement l'environnement constitutionnel, légal et conjoncturel dans lequel elle s'inscrit. C'est notamment dans le cadre de cet exercice que des notions souvent usitées lorsque l'on traite de la problématique de l'intervention de l'Etat dans le champ économique – par exemple les principes de liberté économique, de non distorsion de concurrence ou de subsidiarité – font pour la première fois l'objet de définitions dans un rapport du Conseil d'Etat sur son action en matière de promotion économique. Ces informations ne seront ainsi plus reprises dans les versions futures de la PADE, soit au-delà de l'horizon 2017, mais seront toujours à disposition pour s'y référer, au besoin.

Enfin, la méthodologie retenue – qui passe par l'identification de forces, faiblesses, risques, opportunités, puis enjeux auxquels la PADE doit pouvoir faire face par le biais de la définition d'axes stratégiques et de buts opérationnels – confère au document un caractère technique, voire technocratique, mais constitue parallèlement, grâce aux chaînes de causalité précitées et à la fixation d'objectifs relativement précis, la matrice sur laquelle le processus d'évaluation des effets et de l'efficacité de la PADE pourra être accompli par un organisme indépendant, conformément à l'exigence fixée par la LADE (art. 8, al. 2).

## ***La PADE est, en grande partie, le fruit de la codification des stratégies et mesures déployées ces dernières années***

L'objectif d'exhaustivité mentionné plus haut a également conduit le Conseil d'Etat à considérer la PADE 2012-2017 comme l'occasion d'explicitier formellement et de manière détaillée l'ensemble des stratégies (et des buts opérationnels en découlent) qu'il met en œuvre au titre de la politique de promotion et de développement économiques progressivement mises en œuvre par le Canton de Vaud au fil des 15 dernières années.

C'est la raison pour laquelle on y retrouve nombre des tendances lourdes qui caractérisent l'action de l'Etat en la matière. On citera pour exemple la politique des pôles de développement, la fixation de secteurs économiques prioritaires, l'octroi de soutiens financiers aux infrastructures économiques et touristiques, les mesures prises en étroite coordination avec les Hautes Ecoles visant à stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation dans les start-up & PME vaudoises, le renforcement de la politique de rayonnement du Canton de Vaud à l'échelle internationale ou encore l'impérative nécessité d'agir sur la gouvernance du système en poursuivant les objectifs de clarification, de coordination et de simplification des structures partenariales, sorte d'ADN de la LADE, afin de rendre plus cohérente et intelligible l'action de l'Etat aux yeux et au bénéfice de ses publics-cibles : les entreprises et acteurs économiques institutionnels.

Ainsi, bien plus que la simple addition de stratégies ayant démontré leur bien-fondé, ou la compilation de mesures relevant des bonnes pratiques retenues au fil du temps, la PADE 2012-2017 capitalise sur l'existant, en le synthétisant et en le formalisant par le biais de onze enjeux prioritaires structurants qui permettront non seulement la prolongation ou la réorientation de certains axes stratégiques ou buts opérationnels, mais également l'avènement de nouvelles priorités.

## ***Le cœur de la PADE, soit les priorités de l'action gouvernementale en matière d'appui au développement économique***

Pour la période 2012-2017, le Conseil d'Etat a défini trois enjeux transversaux et huit enjeux thématiques comme constituant le cœur de son action engagée au titre de la PADE, à savoir :

Les trois enjeux transversaux :

- A. Efficience et efficacité de la gouvernance régionale, cantonale et supracantonale.
- B. Rayonnement et notoriété de la place économique et touristique vaudoise par le biais d'une promotion intégrée (image commune).
- C. Outils de suivi et d'évaluation de l'évolution du tissu économique vaudois, de l'économie des régions et des politiques sectorielles (veille stratégique).

Les huit enjeux thématiques :

- D. Diversification du tissu économique par un soutien à des secteurs et types d'activités ciblés, innovants et à fort potentiel de développement.
- E. Réponse adaptée aux besoins des PME et Start-up en matière d'aiguillage, de conseils et de financement.
- F. Innovation en vue de la création d'entreprises et d'emplois industriels à haute valeur ajoutée.
- G. Internationalisation du tissu économique vaudois.

- H. Développement d'une offre touristique cohérente et de qualité, répondant à la demande des hôtes séjournant sur sol vaudois ou des excursionnistes et qui soit coordonnée avec la promotion du secteur.
- I. Disponibilité d'une offre de terrains et de locaux adaptée en fonction des besoins, du secteur et du type d'activités des entreprises, coordonnée avec la politique du logement.
- J. Renforcement de la vitalité socio-économique des centres.
- K. Valorisation économique des ressources naturelles, du patrimoine et des savoir-faire.

#### **Les nouveautés consacrées par la PADE 2012-2017**

Outre le fait de capitaliser sur les expériences acquises, le Conseil d'Etat – considérant l'évolution de l'environnement socio-économique et politique dans lequel sa politique d'appui au développement économique doit s'insérer – a arrêté les nouveautés suivantes :

- *Une redéfinition des secteurs économiques et types d'activités prioritaires pour la promotion économique*

Afin de respecter le principe de non-distorsion de concurrence, la PADE doit définir les secteurs économiques et types d'activités prioritaires. Ces derniers ont un impact important sur l'ensemble des actions de la promotion économique, excluant toute aide financière aux entreprises dont l'activité ne s'inscrit pas dans ces priorités. Pour 2012-2017, le Conseil d'Etat a confirmé le maintien des cinq domaines prioritaires définis en 2006 (sciences de la vie, industrie de précision, technologies de l'information et de la communication, industrie agro-alimentaire et tourisme). Il a décidé d'y ajouter trois nouveaux secteurs prioritaires que sont les cleantech, l'industrie des produits hauts de gamme et le sport international. Cette nouvelle typologie des secteurs et types d'activités prioritaires positionne les sièges internationaux de manière moins prioritaire par rapport à la politique d'appui au développement économique actuelle. Si le Conseil d'Etat ne souhaite bien évidemment pas exclure ce type d'activités dans le Canton de Vaud qui sont consubstantielles à la croissance économique qu'a connu le canton ces dix dernières années, il entend toutefois en diminuer le poids en les considérant désormais comme un type d'activités à l'égard duquel un moindre soutien doit être apporté sous l'angle des exonérations fiscales allouables au titre de la LHID. À l'inverse, le Gouvernement entend offrir des soutiens différenciés plus affirmés aux activités de Recherche & Développement (R&D + Ra&D) et de production, de même qu'il entend moduler les aides ou incitations allouées en fonction du lieu d'implantation des entreprises (voir ci-dessous). Le Conseil d'Etat espère ainsi contribuer, par son action, à l'établissement de nouveaux équilibres entre types d'activités déployées dans le canton et régions économiques.

- *Le renforcement d'une politique globale de l'innovation en faveur des industries du canton*

De par la présence de Hautes écoles, d'instituts et de centres de recherche de renommée internationale, le Canton de Vaud dispose d'un contexte des plus favorables au transfert de technologies en vue de la création de nouvelles entreprises industrielles, d'une part, et du renforcement de la collaboration entre les milieux de la recherche et ceux de l'industrie, d'autre part. Cependant, le Canton de Vaud repose sur une multitude d'organismes para-étatiques de soutien et de promotion à l'innovation qui n'ont souvent ni la visibilité ni la masse critique suffisante. De plus, le Canton de Vaud observe un certain retard par rapport à d'autres cantons voisins qui ont mis en place une plate-forme de promotion de l'innovation et une offre d'incubation pour les entreprises innovantes en démarrage plus développées. Fort de ce constat, le Canton de Vaud entend déployer une politique plus ambitieuse en faveur de l'innovation afin d'accroître sa visibilité, de renforcer l'offre aux entreprises et de mettre en réseau les infrastructures existantes. La vision consiste à mettre en place une véritable plate-forme de promotion dédiée à l'innovation reposant sur :

1. Une structure commune pour les prestations d'accompagnement (coaching) des PMI & start-up et de promotion (marketing)
2. Un programme de financement « packagé » permettant de soutenir le démarrage de nouveaux projets d'entreprises « high tech » (pre-seed, seed, early-stage capital)
3. Un réseau décentralisé de technopôles (parcs technologiques, pépinières) existants et reposant sur une offre d'hébergement bien définie, une offre d'incubation coordonnée et une offre de services partagés.

- *Le renforcement du rayonnement cantonal par une promotion intégrée (vaud.ch)*

Risquant un affaiblissement de son positionnement à l'échelle nationale de par une promotion de l'image insuffisamment coordonnée, le Canton de Vaud entend renforcer sa notoriété par la mise en place d'une image commune sous la bannière vaud.ch. L'application de ce label sera, bien évidemment, déclinée de manière différenciée en fonction des thématiques traitées et des marchés visés.

- *Des exigences qui resteront élevées en matière de gouvernance*

La LADE a fait le pari du travail en partenariat entre le canton, les organismes de promotion cantonale, les associations économiques régionales et les prestataires de services aux entreprises reconnus par la LADE. En regard de l'importance de l'efficacité de la gouvernance, le Conseil d'Etat entend maintenir des exigences élevées envers ses partenaires, mais également vis-à-vis de son administration. Il s'agit en effet d'éviter une trop grande atomisation des structures, d'améliorer les services à la clientèle et de mutualiser les compétences. Le premier enjeu stratégique de la PADE vise dès lors l'efficacité et l'efficacité de la gouvernance. Celle-ci passe par :

- une meilleure coordination interservices ;
- la mutualisation des compétences entre les régions et leurs associations économiques ;
- la création de 5 à 7 destinations ou régions touristiques ;
- la professionnalisation du « guichet entreprises » par un renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs vaudois du réseau de la promotion économique (associations régionales, organismes de promotion et prestataires de services) qui assurent le relais des

informations et des prestations en lien avec la création, le développement et l'implantation d'entreprises ;

- le renforcement de la masse critique des prestataires de services aux entreprises, tant à l'échelle cantonale qu'intercantonale.

Cela étant, le Gouvernement n'entend pas se substituer à la responsabilité de ses partenaires en leur imposant des décisions venues d'en haut. Dans le cadre de la PADE, il fixe en revanche des lignes directrices, laissant à chaque organisme la possibilité de s'adapter au contexte thématique ou régional dans lequel il s'inscrit.

- *L'actualisation de la politique des pôles de développement (PPDE)*

Avec la PADE, le Conseil d'Etat confirme l'importance jouée par la politique des pôles de développement, notamment de par l'amélioration qu'elle apporte aux conditions cadre en matière de disponibilités foncières. Cette politique a fait l'objet d'une actualisation qui lui permettra de mieux répondre aux enjeux à venir, notamment en matière de mobilité. Elle permet aussi de mieux soutenir la production de logements en accompagnant la valorisation de sites stratégiques localisés en centralité et présentant une mixité des affectations, dont une part souvent importante en logement. Cette ouverture, proposée dès le second rapport, maintenant renforcée et formalisée permettra, en conjonction avec la politique des agglomérations, d'offrir un accompagnement diligent aux projets de logement d'importance situés dans les centres cantonaux ou régionaux.

### **Le Cadre financier de la PADE**

Sur le plan financier, la Politique d'appui au développement économique se déploiera dans une enveloppe budgétaire annuelle de même ampleur que le budget 2011 qui s'élève à CHF 25 millions.

En matière d'octroi de prêts sans intérêts et de garanties sous la forme de cautions et d'arrière-cautions, la mise en œuvre de la LADE peut s'appuyer sur les enveloppes mises à disposition par son article 39, soit :

- CHF 220 millions, au maximum, en faveur des engagements de l'Etat par voie de prêts
- CHF 80 millions, au maximum, en faveur des engagements de l'Etat par voie de cautionnements
- CHF 10 millions, au maximum, en faveur des engagements de l'Etat par voie d'arrière-cautionnements.

A rappeler toutefois que la somme maximale engageable par année au titre de ces montants est fixée par le Grand Conseil, lors de la procédure d'adoption du budget de l'Etat.

### **Conclusion**

Avec l'adoption de la Politique d'appui au développement économique, le Conseil d'Etat considère se doter d'un outil stratégique et de pilotage de son action – subsidiaire et incitative – dans le champ économique par le biais des mesures de soutien financier consacrées par la LADE. Il entend ainsi contribuer à la réalisation de projets économiques et touristiques de qualité, tout en soulignant l'importance qu'il accorde à l'ensemble des autres politiques publiques ayant une incidence majeure dans le développement économique de ce canton.

Le prochain rendez-vous, qui permettra de juger si cette politique a répondu aux défis auxquels doit faire face le Canton de Vaud, est fixé en 2017. En effet, une fois par Législature, la Loi sur l'appui au développement économique enjoint le Conseil d'Etat à procéder à une évaluation des actions et décisions prises au titre de la LADE afin d'en mesurer ses effets.

## **Actions entreprises pendant 2011**

### **Département de l'économie / Service de l'emploi (SDE)**

Durant 2011, les activités de contrôle en entreprise se sont inscrites dans la ligne des mesures mises en œuvre les exercices précédents avec une réalisation croissante du nombre de contrôles en entreprises. Fixés à 1'000 en 2007, ces contrôles (tous types de contrôles prévus par la loi) se sont élevés à plus de 2'700 en 2009, près de 3'000 en 2010 et un chiffre du même ordre pour 2011.

Deux événements marquent 2011 :

#### **1. Renforcement de la collaboration avec le Ministère public**

L'étroite collaboration avec les Autorités pénales a permis au Service de l'emploi de renforcer son dispositif en matière de lutte contre le travail au noir. L'ensemble des dénonciations d'employeurs pour travail au noir faites par les différents corps de police transitent par le Service de l'emploi qui en assure l'instruction. Le nombre de dénonciations pénales pour infraction à la LTN ainsi que la quotité des sanctions ont ainsi augmenté : le nombre de cas ayant fait l'objet d'une dénonciation pénale était de 226 à fin septembre 2011 contre 136 pour toute l'année 2010.

#### **2. Exclusion des marchés publics**

La Loi fédérale contre le travail au noir (LTN) prévoit l'exclusion des marchés publics des employeurs qui n'ont pas respecté de manière "importante et répétée" les dispositions sur les assurances sociales ou les étrangers.

Plusieurs dossiers d'entreprises ayant fait l'objet d'une ordonnance de jugement exécutoire ont été transmis aux Autorités chargées des marchés publics qui ont prononcé pour la première fois une décision d'exclusion pour une période d'un an au niveau communal, cantonal et fédéral. Ce faisant, le canton de Vaud utilise les instruments pénaux et administratifs permettant de sanctionner les infractions en matière du

## Commentaire sur l'amise en oeuvre de cette mesure sur l'ensemble de la période

### Département de l'économie / Service de l'emploi (SDE)

#### Optimisation de la structure

En 2007, le Service de l'emploi a optimisé sa structure afin de renforcer l'efficacité du dispositif et la mise en œuvre du contrôle du marché du travail. Les inspecteurs qui intervenaient avec des objectifs différenciés ont été regroupés afin de déceler aussi bien les problèmes ayant trait au dumping salarial et social qu'aux questions relatives à la lutte contre le travail au noir et à la santé et sécurité au travail..

Ce regroupement a permis à l'Administration de mieux coordonner les différentes interventions en entreprise et d'optimiser l'impact des contrôles puisque tous les éléments déterminants sont désormais examinés simultanément.

#### Entrée en vigueur de la Loi fédérale sur le travail au noir

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Loi fédérale sur le travail au noir (LTN) est entrée en vigueur. Centrée sur la répression des infractions au droit des étrangers, des assurances sociales et de l'impôt à la source, elle renforce l'arsenal des mesures existantes et impose un principe de collaboration et de coordination des différentes autorités concernées.

#### *Le SDE devient organe de contrôle*

Suite à l'introduction de la LTN, le Service de l'emploi a été officiellement désigné comme Organe cantonal de contrôle. Il a pour mission d'exécuter les contrôles prévus et de coordonner l'information des différentes autorités intervenant dans ce domaine. Le Service de l'emploi a ainsi réuni les caisses AVS et l'Autorité fiscale au sein d'un groupe de travail pour définir les règles de collaboration et concrétiser la mise en œuvre de cette nouvelle loi.

Les échanges d'information entre les différentes institutions citées dans la LTN ont permis d'optimiser l'impact des contrôles auprès des entreprises en infraction. Cette coopération a mis à jour un plus grand nombre de cas, ce qui a engendré une augmentation des frais de contrôles (déplacements, analyse des pièces, rédaction des rapports et décision). En mettant l'accent sur l'utilisation de cet instrument prévu par la loi, le Canton de Vaud a ainsi facturé 75% du total des émoluments prélevés en Suisse en 2010.

#### *L'information se centralise*

Pour mettre en œuvre de manière coordonnée l'application conjointe des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, de la lutte contre le travail au noir et des dispositions relatives à la protection des travailleurs, le SDE a développé en collaboration avec la DSI un Référentiel entreprises (REFEN) qui lui permet de gérer de manière rationnelle et cohérente l'ensemble des missions de contrôles dont il a la charge.

#### Renforcement du dispositif

Dès 2007, le Conseil d'Etat a doté le Service de l'emploi de 6 postes supplémentaires pour mettre en œuvre le dispositif de contrôle du marché du travail. Il a aussi renforcé la collaboration avec les partenaires sociaux dans le cadre de la Commission tripartite pour l'exécution des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes mais également en reconduisant et en étendant les conventions de collaboration qui permettent de veiller au respect des normes professionnelles salariales et sociales dans le domaine de la construction et dans celui des métiers de bouche.

Durant la crise qui a affecté le marché du travail en 2009 et 2010, le Service de l'emploi a redoublé d'effort et de vigilance pour prévenir le dumping salarial et lutter contre le travail au noir. Les risques liés à ces phénomènes ont tendance à augmenter en temps de crise, ce qui justifie le maintien d'une forte présence sur le terrain. Globalement, ce sont donc plus de 2'700 contrôles qui ont été réalisés en 2009 dans l'économie vaudoise au titre des Mesures d'accompagnement, de la lutte contre le travail au noir ou en santé et sécurité au travail. L'année suivante, dans un marché du travail encore perturbé, le SDE a maintenu sa vigilance en effectuant près de 3'000 contrôles en entreprises.

### **Les actions en lien avec la mesure:**

---

Mettre en œuvre la déduction pour double activité (IFD)

Ancrer dans la loi la réglementation transitoire relative aux allègements fiscaux des familles monoparentales

### **Mise en oeuvre de la mesure en 2011**

---

#### **Département des finances et des relations extérieures – Administration cantonale des impôts**

---

Pas de modification légale intervenue en 2011.

### **Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012**

---

#### **Département des finances et des relations extérieures – Administration cantonale des impôts**

---

La modification du 9 septembre 2008 (introduction de baisses fiscales pour les familles notamment), qui a fait l'objet d'une demande de référendum qui a abouti (FAO 18.11.2008), a été acceptée en votation populaire le 8 février 2009 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2009.



L'arrêté du 14 décembre 2005 suspendant provisoirement l'application de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (imposition de la famille) étant devenu caduc le 31 décembre 2010, les articles 39, alinéa 2, 42, alinéa 2, 43, alinéa 2, lettre c et 49, alinéa 4 ont retrouvé leur teneur au 1er juillet 2005.



## Les actions en lien avec la mesure:

Intensifier les efforts de la promotion économique

Développer la vocation du canton dans le domaine de l'accueil des fédérations sportives

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### Département de l'économie / Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

#### Nouvel accord pour la promotion de la place économique suisse à l'étranger (Osec)

Afin d'assurer la poursuite de la promotion de la place économique suisse à l'étranger, un nouvel accord de prestations avec l'Osec pour la période 2012-2015 a été discuté et négocié en 2011 avec l'ensemble des cantons dans le cadre de la Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Economie Publique (CDEP). Les cantons, notamment romands, ont fermement affirmé leur intention de préserver leur autonomie en matière de promotion économique, face à une volonté manifeste de la Confédération de centraliser davantage d'activités au niveau national, via l'Osec.

Au-delà des prestations concrètes de l'Osec, cet accord définit désormais les principes de répartition des tâches et des fonctions entre les niveaux national, régional et cantonal, ainsi qu'un code de conduite. Il devrait permettre une présence harmonisée et coordonnée des cantons sur les marchés étrangers, tout en préservant leur autonomie opérationnelle. Le montant du financement octroyé par les cantons à l'Osec (environ KCHF 115 pour le Canton de Vaud) demeure quant à lui inchangé.

#### Renforcement du GREATER GENEVA BERNE area (GGBa)

La structure intercantonale de prospection et d'acquisition d'entreprises est opérationnelle depuis début 2010. Un premier bilan des activités et des résultats a été établi en 2011. Des mesures d'amélioration ont été décidées par l'assemblée générale dans le but, d'une part d'accroître la force d'acquisition d'entreprises et d'autre part d'améliorer leur répartition intercantonale :

- Le business model a été repensé afin d'optimiser l'utilisation de toutes les ressources à disposition (réaffectation des ressources allouées à chaque marché).
- Le réseau de représentants a été redimensionné (11 représentants contre 17 en 2010).
- Le système de rémunération des représentants a été revu (introduction d'une part variable plus importante).
- Les outils de travail ont été améliorés (utilisation plus poussée de l'outil CRM, établissement de documents d'aide à la vente).
- Les méthodes et les processus de travail ont été affinés.

Si 2010 fut donc l'année de la création et du démarrage de la structure, 2011 fut consacrée à son exploitation et son renforcement, notamment avec l'entrée en fonction d'un directeur adjoint.

Pour le Canton de Vaud, les résultats de l'année 2010 sont globalement satisfaisants et correspondent aux objectifs fixés, avec 20 entreprises implantées (53 au total) et un potentiel de création de 383 emplois à 3 ans (769 au total). Les résultats 2011 seront communiqués dans le courant du premier trimestre 2012.

#### Résultats et perspectives du Développement économique – Canton de Vaud (DEV)

Parallèlement au déploiement du réseau GGBa, le Canton de Vaud a, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, investi le DEV d'une nouvelle mission de prospection sur des marchés non couverts par la structure intercantonale, à savoir la Grande-Bretagne, le Canada, la Turquie et le Japon. Des moyens supplémentaires ont été octroyés au DEV à cet effet.

Après une année 2009 plus difficile en raison de la conjoncture économique mondiale, le DEV a ainsi renoué en 2010 avec de très bons résultats. Le DEV a participé à l'implantation de 47 sociétés avec un potentiel de création de plus de 1'100 emplois à cinq ans.

La stratégie et les actions mises en place par le DEV sur ses propres marchés (non couverts par GGBa) ont rapidement donné des résultats prometteurs, puisque 12 sociétés implantées en 2010 proviennent de ces pays, dont 11 de Grande-Bretagne. Ce constat étant, le DEV a poursuivi en 2011 sa stratégie en organisant davantage d'actions ciblées sur ces marchés, notamment en renforçant sa présence au Japon dont le potentiel dans le domaine des hautes technologies se confirme. Deux nouveaux pays - Taïwan et Corée du Sud – ont par ailleurs été explorés en 2011 en vue d'actions futures. Finalement, l'opportunité de maintenir une prospection d'entreprises au Canada et en Turquie,

pays dans lesquels le DEV dispose de représentants exclusifs, sera évaluée en fonction des résultats 2011. Ceux-ci seront communiqués au printemps 2012.

### **Mission économique en Corée du Sud**

Fort des résultats prometteurs de ses précédentes missions économiques, notamment en Russie (2009) et en Chine (2010), le Canton a souhaité poursuivre sur cette voie en organisant en octobre 2011 une mission économique en Corée du Sud, un pays au potentiel économique affirmé mais relativement méconnu en Europe.

Une délégation vaudoise, composée d'une vingtaine de représentants politiques et économiques, s'est ainsi rendue à Séoul dans le but d'identifier des opportunités d'affaires, aussi bien en terme d'investissements coréens dans le Canton de Vaud qu'au niveau des débouchés commerciaux des entreprises vaudoises en Corée. Rencontres avec des homologues et prescripteurs d'affaires coréens, visites d'entreprises et tables rondes thématiques étaient au programme. Ce type d'action à l'étranger déployant ses effets de manière indirecte, sur du moyen voir du long terme, il conviendra que le Canton de Vaud mène des actions plus ciblées dans la continuité de sa mission économique, notamment au travers du DEV, afin de pouvoir en mesurer plus concrètement les retombées.

## **Département de l'économie / Service de l'éducation physique et du sport**

---

### **Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012**

---

2009

#### **Gymnaestrada**

Objet : paiement d'une subvention

Plus grosse manifestation sportive jamais organisée dans le Canton et à Lausanne (20'000 participants).

Place le Canton de Vaud et Lausanne comme terre d'accueil de grandes manifestations sportives internationales, comme rampe de lancement destinée à une candidature pour les Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse.

Etat : réalisé

#### **Opération "Moscou"**

Objet : participation financière

Promotion de Lausanne Capitale olympique et du Canton de Vaud comme centre mondial de l'administration du sport dans le cadre de l'opération de promotion du canton de Vaud

Etat : réalisé

2010

#### **Gymnaestrada**

Objet : paiement d'une subvention

Plus grosse manifestation sportive jamais organisée dans le Canton et à Lausanne (20'000 participants).

Place le Canton de Vaud et Lausanne comme terre d'accueil de grandes manifestations sportives internationales, comme rampe de lancement destinée à une candidature pour les Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse.

Etat : réalisé

#### **Opération "Chambres fédérales"**

Objet : participation financière.

Promotion de Lausanne Capitale olympique et du Canton de Vaud comme centre mondial de l'administration du sport.

Rappel de l'importance du sport international et des FIS pour l'économie et le rayonnement du Canton et de la Suisse

Etat : réalisé

#### **JO Vancouver**

Objet : Participation financière (pour moitié avec la Ville de Lausanne)

Promotion de Lausanne Capitale olympique et du Canton de Vaud comme centre mondial de l'administration du sport par le biais d'opérations de relations publiques auprès des acteurs mondiaux du sport (notamment la famille olympique).

Etat : réalisé

#### **MBA AISTS**

Objet : aide au lancement d'une prestation académique utile aux fédérations sportives internationales présentes sur sol vaudois.

Chaque prestation supplémentaire est un atout de plus par rapport aux autres destinations concurrentes.

Etat : réalisé

2011

#### **Gymnaestrada**

Objet : paiement d'une subvention

Plus grosse manifestation sportive jamais organisée dans le Canton et à Lausanne (20'000 participants).

Place le Canton de Vaud et Lausanne comme terre d'accueil de grandes manifestations sportives internationales, comme rampe de lancement destinée à une candidature pour les Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse.

Etat : réalisé

**Etude de faisabilité JOJ 2020**

Objet : participation financière (pour moitié avec la Ville de Lausanne)

Etude des coûts et des retombées potentielles afin d'aider à une prise de décision finale.

Hormis les autres aspects (touristiques, économiques, médiatiques), l'organisation de grands événements sportifs renforce la position du Canton face aux fédérations qui se demandent où installer leur siège.

Etat : réalisé

**MBA AISTS**

Objet : aide au lancement d'une prestation académique utile aux fédérations sportives internationales présentes sur sol vaudois.

Chaque prestation supplémentaire est un atout de plus par rapport aux autres destinations concurrentes.

Etat : réalisé

2012

**Cluster sport**

Objet : participation au lancement du Cluster sport en association avec la Ville de Lausanne et le CIO

Promotion de Lausanne Capitale olympique et du Canton de Vaud comme pôle d'excellence multisectoriel dans le domaine du sport international.

Volonté de créer une image identifiable par le monde sportif à l'étranger comme en Suisse.

Etat : en prévision

**JO Londres**

Objet : participation financière (pour moitié avec la Ville de Lausanne)

Promotion de Lausanne Capitale olympique et du Canton de Vaud comme centre mondial de l'administration du sport par le biais d'opérations de relations publiques auprès des acteurs mondiaux du sport (notamment la famille olympique).

Etat : en prévision

## Les actions en lien avec la mesure:

En fonction des décisions du parlement fédéral et du peuple et selon la marge de manoeuvre laissée aux cantons, revoir les dispositions dans les domaines de la fiscalité des holdings, de la double imposition des dividendes, de la fortune et favoriser la transmission des sociétés de personnes (raisons individuelles, ...)

Veiller à la compétitivité de la fiscalité vaudoise et procéder aux adaptations nécessaires

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### Département des finances et des relations extérieures – Administration cantonale des impôts

Pas d'évolution marquante décidée en 2011 (pour le passé : voir les rapports annuels antérieurs).

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

### Département des finances et des relations extérieures – Administration cantonale des impôts

La marge de manoeuvre du canton est fortement limitée par la législation fédérale, plus particulièrement la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID).

<http://www.efd.admin.ch/themen/steuern/00701/index.html?lang=fr>

Dans le cadre de ses compétences, la fiscalité vaudoise a connu diverses évolutions au cours de la législature, qui s'inscrivent pleinement dans le cadre de cette mesure.

<http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv>

Tableau des modifications ( LI - 642.11)

Il convient plus particulièrement de relever la modification du 9 septembre 2008 (limitation de l'impôt cantonal et communal à 60 % du revenu net, baisses fiscales pour les familles et les entreprises) qui a fait l'objet d'une demande de référendum qui a abouti (FAO 18.11.2008). Elle a été acceptée en votation populaire le 8 février 2009.

## Les actions en lien avec la mesure:

Poursuivre le projet d'hôpital unique Riviera Chablais

Prévoir la mise en place d'une filière de neuro-réhabilitation (patients atteints d'un traumatisme cérébral)

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### DSAS/SSP

#### Hôpital Riviera-Chablais

Le lauréat du concours d'architecture a été désigné au mois d'avril 2011. Il s'agit de l'équipe pluridisciplinaire Geninasca Delefortrie SA (Groupe 6), dont la devise est "Soins et grand paysage". Par la suite, ce projet a été adapté aux demandes des cantons de Vaud et du Valais pour préparer l'appel d'offre d'entreprise générale. Après approbation du programme des locaux, la prochaine étape consistera à obtenir en 2012 la garantie des deux cantons pour le crédit de construction.

#### Filière de neuro-réhabilitation

La mise en œuvre de la filière cantonale de neuro-réhabilitation sur trois sites (CHUV, Lavigny et Plein Soleil) s'est poursuivie en 2011. Les itinéraires cliniques des patient-e-s, décrits en 2010, ont été déployés en 2011 sur chacun des sites. L'organigramme médical a été rattaché au CHUV pour garantir une doctrine commune sur l'ensemble de la filière. La première étape des travaux de reconstruction du site de Plein Soleil s'était terminée en 2010, la seconde a démarré en 2011 comme prévu pour se terminer en 2012. Des travaux de rénovation de locaux dans le bâtiment central de l'Institution de Lavigny ont été entrepris et achevés en 2011. Il restera encore à agrandir le site hospitalier de Lavigny pour mettre un terme à ce projet de filière cantonale de neuro-réhabilitation.

#### eHealth

Les actions suivantes ont été entreprises en 2011 :

- déploiement, en collaboration avec la CORES, des projets Mercure et Venus visant à la transmission électronique des documents médico-sociaux de transmission (DMST) de l'hôpital vers les EMS via les Bureaux régionaux d'information et d'orientation (BRIO) ;
- concept, spécification et réalisation technique du projet Mars (décrit dans le bilan 2007-2012) ;
- lancement de l'élaboration de la stratégie vaudoise en matière de cybersanté.

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

### DSAS/SSP

#### Hôpital Riviera-Chablais

Le projet d'hôpital unique Riviera-Chablais s'est poursuivi au cours de cette législature. Plusieurs étapes importantes ont été franchies avec l'adhésion des Conseils d'Etat vaudois et valaisan à la Convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais, la désignation des membres du Conseil d'établissement de cet hôpital et la réalisation du concours d'architecture avec désignation du lauréat au début de l'année 2011. Les Grands Conseils vaudois et valaisan devront se prononcer sur la demande de garantie d'emprunt pour la construction de cet hôpital courant 2012.

#### Filière de neuro-réhabilitation

Le rapport du groupement vaudois de neuro-réhabilitation (GVNR) élaboré en 2006 à la demande du Service de la santé publique a mis en exergue, d'une part, la fragmentation des acteurs et, d'autre part, une insuffisance en infrastructures pour couvrir adéquatement les besoins du canton. De ce constat est née l'opportunité de créer une filière cantonale de neuro-réhabilitation regroupant les trois institutions concernées (CHUV, Lavigny et Plein Soleil). Pour atteindre cet objectif, le Conseil d'Etat a proposé la création d'un centre de neuro-réhabilitation de 65 lits sur le site de Lavigny, le développement d'un pôle ambulatoire au CHUV et la transformation du site de Plein Soleil en institution d'hébergement spécialisée de 64 lits et dotée d'ateliers. Sur le plan organisationnel, une direction médicale unique est aujourd'hui assurée par le CHUV et l'on a procédé à une intensification des thérapies et à la mise en œuvre d'itinéraires cliniques pour mieux répondre aux besoins des patient-e-s. Il reste encore à agrandir le bâtiment hospitalier de l'Institution de Lavigny pour mettre un terme à ce projet de filière cantonale. Le concours pour la sélection d'un projet sera lancé à la fin de l'année 2011. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à

CHF 35 millions et devrait se terminer d'ici 2014.

### **Stratégie eHealth**

La cellule eHealth a été créée mi-2009 au sein du Service de la santé publique. Elle a établi un réseau de contacts dans le monde sanitaire vaudois et la communauté eHealth suisse. Deux projets pilotes sont déjà en production. Il s'agit des projets Mercure et Venus qui suppriment les ressaisies et rendent le processus de transmission des Documents médico-sociaux de transmission (DMST) plus efficient et sûr. Un troisième projet pilote est en voie de réalisation. Il s'agit du projet Mars permettant la transmission électronique de documents médicaux, lors du transfert d'un-e patient-e d'un hôpital à un autre. Ceci permettra de diminuer la répétition inutile d'examens de laboratoire et d'améliorer la complétude des informations transmises pour contribuer à l'amélioration de la continuité de la prise en charge. En parallèle à ces projets pilotes, l'élaboration de la stratégie vaudoise de cybersanté a été lancée fin 2011, dans une approche participative et multidisciplinaire impliquant tous les partenaires du système de santé vaudois.

## Les actions en lien avec la mesure:

Mise en place d'un Centre cantonal pour le traitement des troubles de l'anorexie / boulimie

Renforcer les soins palliatifs

Appuyer la médecine de premier recours (médecins généralistes) et développer leur liaison avec l'hôpital

Mettre en œuvre le plan de santé mentale

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### DSAS/SSP

#### Garde médicale

L'année 2011 a été marquée par la dotation supplémentaire des moyens de gestion de la garde via la centrale téléphonique des médecins de garde (Doc Box) ainsi que par l'extension des activités à la réponse aux appels des urgences psychiatriques et pédiatriques.

#### Pénurie des professions médicales et soignantes

En 2011, le Service de la santé publique a poursuivi la mise en oeuvre du plan de lutte contre la pénurie des professionnel-le-s de la santé avec ses partenaires du milieu sanitaire et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). La majorité des projets sont en cours de réalisation et ont un avancement régulier. Parmi ceux-ci figure la création de 20 places annuelles de formation postgraduée des médecins assistant-e-s au cabinet du généraliste et du pédiatre. La 1ère volée importante avec ~ 160 diplômé-e-s en médecine est observée en 2011 (113 en 2008). Une hausse significative de la masse estudiantine est également relevée dans les écoles formant les infirmier-ère-s et les assistant-e-s en soins et santé communautaire.

#### Santé mentale

La politique de santé mentale a été marquée en 2011 notamment par l'engagement du professeur responsable du Centre Leenards de la mémoire au CHUV et le démarrage des activités des Centres de la mémoire régionaux du Nord et de l'Est vaudois.

#### Soins palliatifs

Les soins palliatifs se sont développés en 2011 dans les établissements socio-éducatifs, par des offres de formation, des projets institutionnels, la création de groupes spécifiques de bénévoles et des conférences dans le cadre de l'exposition « Voyage au bout de la vie ».

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

### DSAS/SSP

#### Garde médicale

Grâce aux discussions régulières découlant du partenariat public - privé DSAS-SVM, le Service de la santé publique a été tenu régulièrement informé de la réorganisation de la garde de premiers recours entreprise par la SVM dans le cadre du mandat que le DSAS lui a confié. La principale mesure consiste en une diminution significative des régions de garde. Un comité de pilotage intercantonal réunissant le Valais et Vaud a ainsi été constitué pour réaliser un projet de maison de la garde à l'Hôpital du Chablais, site de Monthey. Malgré une approche validée par les deux chefs de département et les deux sociétés cantonales des médecins, ce projet n'a pu aboutir en raison du refus de collaborer de certains médecins du Chablais valaisan. Toutefois, d'autres maisons de la garde verront le jour début 2012, notamment aux eHnv, site d'Yverdon, et à Vevey.

#### Pénurie des professions médicales et soignantes

Le plan de lutte contre la pénurie des professionnel-le-s de la santé a été mis en œuvre par le Service de la santé publique, en collaboration avec ses partenaires du milieu sanitaire et le DFJC. Le plan se décline en 17 actions qui ont pour objectifs de former davantage de professionnel-le-s de la santé, d'intégrer de nouveaux métiers et de soutenir la médecine de premier recours. La majorité des projets sont en cours de réalisation et ont un avancement régulier. Entre 2008 et 2010, une hausse significative de la masse estudiantine est constatée,

respectivement de l'ordre de 32% et 31% dans les écoles formant les infirmier-ère-s et les assistant-e-s en soins et santé communautaire. Pour la même période, l'objectif d'augmenter de 25% les effectifs d'étudiant-e-s en médecine à l'Université de Lausanne a été atteint. Afin de soutenir la médecine de premiers recours, la mise en place du programme de formation post graduée d'assistantat a permis, depuis 2007, de former 39 médecins assistant-e-s au cabinet de généralistes et de pédiatres.

### **Santé mentale**

Dans le cadre du déploiement de la politique en santé mentale, on mentionnera notamment le renforcement de l'offre de soins pédopsychiatriques, le développement du dispositif de collaboration entre la psychiatrie et les institutions du handicap mental, le développement des formations « Faire face au risque suicidaire », le renforcement de la psychiatrie de liaison dans les hôpitaux somatiques, le développement des équipes mobiles psychiatriques pour les patient-e-s difficilement accessibles ainsi que celui du dispositif de psychiatrie et psychogériatrie de liaison dans les EMS et les CMS, la réorganisation de la réponse aux urgences psychiatriques et enfin le rapport sur l'état des lieux dans le domaine de la pédopsychiatrie légale.

Par ailleurs, on relèvera l'élaboration et le démarrage, fin 2010, du programme Maladie Alzheimer et maladies apparentées qui comprend deux axes principaux, à savoir, d'une part, un axe clinique qui vise à l'amélioration du dépistage et du diagnostic des pathologies démentielles et, d'autre part, un axe soutien aux aidant-e-s.

### **Soins palliatifs**

Une offre de formation coordonnée a été développée aussi bien pour les professionnel-le-s, les bénévoles que les proches. Les équipes mobiles de soins palliatifs ont été renforcées, notamment celle de soins palliatifs pédiatriques. Une information du public a été mise en place par la création de la brochure « Les soins palliatifs vous accompagnent », le site Internet [www.accompagner.ch](http://www.accompagner.ch) ainsi que l'exposition « Voyage au bout de la vie ». Dans les EMS, un projet pilote pour le soutien dans les situations de crise est en cours, ainsi qu'un projet pour l'accueil de personnes jeunes en situation palliative. Les soins palliatifs sont introduits dans les institutions socio-éducatives accueillant des personnes en situation de handicap mental.

## **DSAS/CHUV**

---

### **abC (anorexie boulimie Centre vaudois) :**

---

#### **Bilan de la période 2007-2012**

---

De 2007 à ce jour, l'amélioration aussi bien qualitative que quantitative de la prise en charge, des personnes souffrant de troubles du comportement alimentaire, s'est très sensiblement améliorée grâce à la mise sur pied l'abC (anorexie boulimie Centre vaudois).

Avec la création de l'unité hospitalière de Saint-Loup, le canton de Vaud dispose désormais d'une structure qui offre des soins spécialisés interdisciplinaires permettant une prise en charge ambulatoire et hospitalière conforme aux plus hauts standards internationaux de bonne pratique.

Inaugurée en octobre 2009, l'unité hospitalière de l'abC a poursuivi en 2010 sa montée en puissance avec l'ouverture progressive de 6, 10 puis 12 lits.

De 2007 à 2010, le nombre de consultations ambulatoires dispensées par l'abC est passé d'environ 1'100 à plus de 3'100. Quant au nombre de patients pris en charge en hospitalier, il est passé d'une douzaine en 2007 à plus de 60 en 2010. L'activité de l'abC a continué à fortement progresser en 2011, le taux d'occupation des lits de l'espace St-Loup de l'abC est ainsi passé de 66% en 2010 à 93% au terme des trois premiers trimestres 2011.

2012 va constituer une étape charnière dans la finalisation du programme abC. Elle devrait en effet permettre l'organisation de l'activité d'un centre de jour. Cette structure intermédiaire, chaînon indispensable entre ambulatoire et hospitalier va donner toute sa cohérence et son efficacité au dispositif abC.

#### **Etat de la situation en 2011**

---

Au cours de l'année 2011, l'abC a poursuivi le développement et l'intensification de ses activités cliniques. Ce centre représente une structure de soins spécialisés au niveau cantonal. Il réunit une équipe interdisciplinaire d'une trentaine de collaborateurs représentant une dizaine de spécialités médicales et paramédicales répartis sur le site du CHUV (pôle ambulatoire) et sur celui de St-Loup des eHnv (pôle hospitalier).

En 2010, l'activité ambulatoire de l'abC a connu une très forte augmentation, le nombre de consultations passant d'environ 1'200 en 2009 à plus de 3'100 en 2010 et plus de 2'000 pour le premier semestre 2011. En outre, le Centre a développé une prise en charge ambulatoire interdisciplinaire et non plus seulement psychiatrique. Cette évolution représente un gain qualitatif sensible aussi bien pour les patients et leurs proches, pour le réseau de soins primaires que pour les soignants de l'abC.

Dans le même temps, l'ouverture de l'unité hospitalière a contribué à diminuer l'engorgement du Service de médecine interne du CHUV. Si l'abC a connu un démarrage plutôt lent par rapport aux prévisions, le taux d'occupation étant resté inférieur à celui escompté (66% contre 75% escomptés), une large couverture médiatique dans le courant de l'hiver 2010-2011, le Centre a connu une nette augmentation de son taux d'occupation puisqu'il s'établit à 93% au terme des trois premiers trimestres 2011.



## Les actions en lien avec la mesure:

Il s'agit d'une mesure de caractère général par laquelle le Conseil d'Etat se réserve dans le cadre des procédures budgétaires de la présente législature de prévoir le financement de tâches et actions liées aux effets de la démographie, par exemple dans les secteurs suivants :

- sécurité
- santé
- social
- formation
- impôts

## Mise en oeuvre de la mesure en 2011

### DSAS/SSP

#### Renforcement de la coopération/coordination entre prestataires au niveau régional

Le réseau de soins du Nord vaudois a étudié la possibilité, dans le cadre du projet « Organisation Sanitaire Régionale Intégrée et Coordinée » (OSRIC), d'une intégration structurelle forte des divers prestataires (hôpital, domicile et long séjour), en y associant les médecins de premier recours. Le projet, soutenu financièrement par l'Etat, a été lancé en janvier 2011. Les premiers résultats sont attendus dans 3 ans. En même temps, les réseaux de soins de l'Est du canton, s'appuyant sur la création du nouvel hôpital Riviera-Chablais à Rennaz, ont lancé une vaste réflexion stratégique sous le nom de « Plateforme de santé du Haut-Léman ».

#### Mesures visant à faire face à l'augmentation des maladies chroniques

Dans le cadre du programme cantonal diabète, plusieurs projets ont été menés en 2011, notamment une étude relative à l'exploration des besoins des patient-e-s diabétiques et des professionnel-le-s, l'adaptation de 8 recommandations de pratique clinique, l'ouverture de 12 centre Diafit, la mise sur pied de projets pilotes relatifs au soutien par les pairs et à l'éducation thérapeutique, le renforcement du lien entre le programme et les réseaux de soins, l'organisation de forums régionaux, ainsi qu'une étude relative aux coûts imputables aux complications du diabète dans le canton de Vaud.

#### Politique gériatrique

Un groupe d'expert-e-s mandaté par le Service de la santé publique a lancé les travaux visant à la définition d'une politique « Vieillesse et Santé » s'articulant autour des axes suivants : prévention et promotion de la santé, organisation des soins, valorisation des professions de la gériatrie, système d'information et pilotage.

## Commentaire sur la mise en oeuvre de la mesure durant la législature 2007-2012

### DSAS/SASH

Les régimes sociaux du SASH sont destinés à une population principalement âgée. Le vieillissement de la population a obligé le service à allouer des ressources croissantes aux personnes en âge AVS, du simple fait qu'elle étaient plus nombreuses.

### DSAS/SSP

#### Renforcement de la coopération/coordination au niveau régional

Anticipant l'évolution de la LAMal vers le développement du Managed Care dans le système de soins, le canton s'est doté de la loi sur les réseaux de soins (LRés), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette loi vise, d'une part, à renforcer la légitimité du réseau de soins par sa reconnaissance en tant que partenaire régional privilégié de l'Etat et, d'autre part, à consolider son assise politique grâce à l'inclusion des communes comme membres avec voix délibérative. Le canton a dans la foulée revu le découpage géographique, les statuts des cinq réseaux et les modalités de coopération entre l'Etat et les réseaux. Les réseaux des soins visent l'amélioration des collaborations entre prestataires, en particulier en simplifiant les prises de décision en lien avec la trajectoire des patient-e-s (programme BRIO) et en mettant en commun des ressources (équipes mobile de soins palliatifs, centres de la Mémoire, filières diabète, gériatre de réseau, ...).

## **Mesures visant à faire face à l'augmentation des maladies chroniques**

Le canton a réalisé le programme « ça marche ! Bouger plus, manger mieux » fournissant à l'ensemble de la population des prestations de promotion de la santé et de prévention primaire des maladies chroniques telles que diabète, maladies cardiovasculaires et cancers. De plus, le Programme cantonal de lutte contre le diabète a été lancé officiellement le 5 juillet 2010, dans le but de diminuer l'impact du diabète au sein de la population vaudoise. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan cantonal de prévention du tabagisme 2008-2012, l'interdiction de fumer dans les lieux publics est entrée en vigueur le 15 septembre 2009, donnant suite à la volonté populaire exprimée le 30 novembre 2008 par près de 70% des vaudoises et vaudois. Quant à la mise en place du Pact - Alcool 2007-2012, elle a permis de développer et renforcer les mesures de prévention et de traitement de la consommation à risque et de la dépendance à l'alcool. En matière de toxicomanie, le dispositif cantonal d'indication et de suivi (DCIST) a été mis en oeuvre durant l'année 2010 afin d'assurer que les orientations potentielles de prise en charge puissent déboucher sur une offre existante. Enfin, dans le domaine du cancer, le programme de dépistage du cancer du sein a été renforcé et des travaux préparatoires pour la mise en place d'un projet pilote concernant le cancer du côlon vont déboucher sur une phase de test.

## **Politique gériatrique**

Le renforcement dans les réseaux de soins des Bureaux régionaux d'information et d'orientation (BRIO) a permis d'utiliser de la manière la plus efficiente possible les ressources disponibles en matière de prise en charge à domicile ou en EMS (court ou long séjour). En outre, différentes expériences sont menées dans le canton visant à permettre, à terme, une diminution du recours aux hospitalisations urgentes en soins aigus et une meilleure orientation des personnes âgées dans le réseau de soins. Quant aux projets visant à mettre en place dans chaque réseau de soins une coordination gériatrique, ils se heurtent à des difficultés d'engagement de médecins spécialisé-e-s dans le domaine de la gériatrie.